



BULLETIN DES SÉANCES

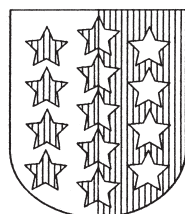
du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION ORDINAIRE DE SEPTEMBRE 2023



MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

ORDENTLICHE SEPTEMBERSESSION 2023

60^e législature / 60. Legislaturperiode (2021 - 2025)

VOLUME 182

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Allenbach Alexander, neo - Die sozialliberale Mitte	Clerc Mathieu, Les Vert.e.s
Amherd-Burgener Andrea, Die Mitte Oberwallis	Collenberg Graziella (suppl.), neo - Die sozialliberale Mitte
Amoos Patrick, neo - Die sozialliberale Mitte	Constantin Sarah, PS/GC
Ançay Tarcis, PS/GC	Contat Pierre, UDC
Aquilino Andreas (suppl.), SVPO	Couturier Mathieu (suppl.), PLR/FDP
Arlettaz-Monnet Géraldine, PLR/FDP	Crettenand David, PLR/FDP
Barras Lucien, Les Vert.e.s	Cretton Nathalie, Les Vert.e.s
Bender Nathan, Le Centre	Delaloye Mathias, UDC
Biner Franziska, Die Mitte Oberwallis	Desmeules Jérôme, UDC
Birbaum Thomas, PLR/FDP	Dessimoz Céline, Les Vert.e.s
Bonvin Claire-Lise, Le Centre	Dubuis Alexandre, Les Vert.e.s
Brunner Nino, Die Mitte Oberwallis	Dubuis Julien, PLR/FDP
Bumann Konstantin, neo - Die sozialliberale Mitte	Duc-Bonvin Romaine (suppl.), Le Centre
Burgener Melanie (suppl.), neo - Die sozialliberale Mitte	Duchoud Andrea (suppl.), PLR/FDP
Card Corinne, Les Vert.e.s	Dupuis Emilie, PS/GC
Carron Frédéric, -	Eyholzer Iwan, Die Mitte Oberwallis
Carrupt Nicole, PLR/FDP	Fauchère Cyrille, UDC
Carruzzo Sébastien (suppl.), Les Vert.e.s	Fumeaux Damien, UDC
Chappot Florian, PS/GC	Furrer Urban, neo - Die sozialliberale Mitte
Cheseaux Baudat Laila (suppl.), Le Centre	Ganzer Stéphane, PLR/FDP
Cipolla Alexandre, UDC	Garcia Ilan (suppl.), UDC
Claivaz Christophe, PLR/FDP	Gasser Christian, SVPO

Gay-Fraret Jean-Philippe (suppl.), UDC	Meylan Patricia (suppl.), Le Centre
Genolet Arnaud (suppl.), UDC	Michaud Delphine, Le Centre
Grichting Valériane, PLR/FDP	Moix Maxime (suppl.), Le Centre
Guérin Jérôme (suppl.), PLR/FDP	Morisod Carole (suppl.), Les Vert.e.s
Heinzmann Bellwald Laetitia (suppl.), PS/GC	Mottet Xavier, PLR/FDP
Hildbrand Matthias, Die Mitte Oberwallis	Moulin Daria, Les Vert.e.s
Héritier Alexia, Le Centre	Métraiiller Françoise, Le Centre
Imboden Olivier, Die Mitte Oberwallis	Pellouchoud François, UDC
Imboden-Balet Yasmine (suppl.), PLR/FDP	Perroud Bruno, UDC
Jacquod Eric, UDC	Pfammatter Aron, Die Mitte Oberwallis
Juon Urs, Die Mitte Oberwallis	Pirovino-Indermitte Rahel, Die Mitte Oberwallis
Kalbermatten Bernd (suppl.), Die Mitte Oberwallis	Pont Aurélie (suppl.), PS/GC
Kalbermatter Marc, PS/GC	Praz Elodie (suppl.), Les Vert.e.s
Kalbermatter Martin, neo - Die sozialliberale Mitte	Putallaz Charles-Albert, PLR/FDP
Kreuzer-Pfammatter Caroline (suppl.), neo - Die sozialliberale Mitte	Raboud Damien (suppl.), UDC
Kuonen Manfred, neo - Die sozialliberale Mitte	Rapin Aude (suppl.), PS/GC
Lamon Anthony, Le Centre	Reuse Marie-Josée, PS/GC
Logean Grégory, UDC	Revaz Damien, PLR/FDP
Luy Alexandre (suppl.), PLR/FDP	Revaz Emmanuel, Les Vert.e.s
Luy Ludivine (suppl.), Le Centre	Rey Edouard (suppl.), Le Centre
Luyet Swen (suppl.), PLR/FDP	Rey Laurent, Le Centre
Maistre Yvan (suppl.), PLR/FDP	Rey Serge, UDC
Melly Blaise, UDC	Rieder Christian (suppl.), Die Mitte Oberwallis
Melly Jean-Daniel, Les Vert.e.s	Rime Fabienne, PLR/FDP

Roduit Myriam, Le Centre	Tauss-Cornut Sonia, PLR/FDP
Salzmann-Briand Charlotte, Die Mitte Oberwallis	Teixeira Emilie (suppl.), PS/GC
Schafeitel Fabien, Le Centre	Theler Maud, PS/GC
Schmid Diego (suppl.), SVPO	Tornay Nathan (suppl.), PS/GC
Schöpfer-Pfaffen Marie-Claude (suppl.), neo - Die sozialliberale Mitte	Tristan Martine, PLR/FDP
Secco Anne-Laure, PS/GC	Trombert Cynthia, UDC
Seipelt Weber Christine, PS/GC	Vieux Mikaël, UDC
Sonnati Guillaume, PS/GC	Wolf Brigitte, Les Vert.e.s
Squaratti Daiana (suppl.), SVPO	Zenhäusern Marcel, Die Mitte Oberwallis
Studer Rainer, Die Mitte Oberwallis	Zimmermann Patrik, SVPO

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DFE) et président du Gouvernement
Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB) und Regierungspräsident

Ruppen Franz, conseiller d'État, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) et vice-président du Gouvernement
Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU) und Regierungsvizepräsident

Schmidt Roberto, conseiller d'État, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)
Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Favre Frédéric, conseiller d'État, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
Staatsrat, Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

Reynard Mathias, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Staatsrat, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de septembre 2023

Séances des 5, 6, 7 et 8 septembre 2023

Séance du mardi matin 5 septembre 2023

Présidence: Delaloye Mathias, député, UDC

Le Grand Conseil a été convoqué en session ordinaire pour le mardi 5 septembre 2023, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Mathias Delaloye prononce l'*allocution inaugurale* suivante:

Bonjour à tous,

Madame la première vice-présidente,

Madame la deuxième vice-présidente,

Messieurs les conseillers d'État,

Chers collègues députées et députés,

Mesdames et messieurs du Service parlementaire et de la traduction,

Mesdames et messieurs qui nous écoutez par le canal de la presse,

Chers collègues députées et députés, j'ai le plaisir d'ouvrir cette session de rentrée politique, j'espère que vous avez passé de bonnes vacances et un excellent été, que vous n'avez pas trop souffert de la chaleur, mais on siège aujourd'hui dans de magnifiques conditions avec une température qui est clémente pour cette session de septembre.

Pour débiter cette session, j'avais invité à un arboriculteur pour venir témoigner de son expérience, notamment lors de l'épisode de grêle qui a touché notamment les arbres fruitiers de notre canton. Malheureusement, ce dernier croule sous le travail dans son exploitation et ne peut malheureusement être présent ce matin avec nous. Nous allons donc immédiatement débiter le programme de la matinée avec une petite information. Je vous rappelle que demain à midi, un apéritif rencontre aura lieu avec notre nouveau juge cantonal Frédéric Fellay donc, je vous encourage bien entendu à rester à l'issue des débats à midi.

Séance du mardi matin 5 septembre 2023

Présidence: Delaloye Mathias

Ouverture de la séance: 9 heures

	Pages
<i>Ordre du jour:</i>	
1. Entrée en matière	
Loi sur l'énergie (<i>deuxième lecture</i>)	
Eintretensdebatte	
Energiegesetz (<i>zweite Lesung</i>)	10
2. Entrée en matière	
Initiative parlementaire 2021.06.233: Primes d'assurances maladie: pour une augmentation des déductions fiscales	
Eintretensdebatte	
Parlamentarische Initiative 2021.06.233: Erhöhung der Steuerabzüge für Krankenkassenprämien	19
3. Entrée en matière	
Loi sur la réorganisation du ministère public du canton du Valais (<i>première lecture</i>)	
Eintretensdebatte	
Gesetz über die Reorganisation der Staatsanwaltschaft des Kantons Wallis (<i>erste Lesung</i>)	26
4. Entrée en matière	
Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la prise en compte d'un renchérissement de 2,8 pour cent des salaires des hautes écoles spécialisées et pédagogiques, des écoles supérieures, des institutions en faveur des enfants et des adultes en difficulté, ainsi que d'autres institutions paraétatiques au bénéfice d'un mandat de prestations	
Eintretensdebatte	
Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits für die Berücksichtigung einer Lohnteuering von 2,8% der Fachhochschulen, pädagogischen Hochschulen, höheren Fachschulen, Institutionen für Kinder und Erwachsene in Schwierigkeiten sowie weiteren parastaatlichen Institutionen mit Leistungsauftrag	33

1. Entrée en matière

Loi sur l'énergie (*deuxième lecture*)

Eintretensdebatte

Energiegesetz (*zweite Lesung*)

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopsis)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Präsident: Iwan Eyholzer / Rapporteur: David Crettenand

Discussion sur l'entrée en matière:

Le président

Nous allons attaquer nos travaux avec notre point 1 qui est l'entrée en matière sur la loi sur l'énergie, la deuxième lecture et je passe la parole à Madame Graziella Collenberg.

Collenberg Graziella, Suppléantin, neo – Die sozialliberale Mitte

Das neue Energiegesetz dient dazu, den Energieverbrauch zu senken, die Energieeffizienz zu erhöhen und erneuerbare Energien zu fördern.

Energie ist eine grundlegende Voraussetzung für wirtschaftliche und soziale Entwicklung. Saubere Energiequellen sind ein Schlüsselfaktor für den Umwelt- und Klimaschutz, jedoch stammt immer noch der Grossteil der im Kanton verbrauchten Energie aus fossilen Energieträgern.

Das Energiegesetz bezweckt, die einheimischen erneuerbaren Energien zu stärken. Das lohnt sich: Je mehr erneuerbare Energien verfügbar sind, desto weniger sind wir auf Importe fossiler Energien angewiesen und gewährleisten somit die Unabhängigkeit im Energiesektor.

In der Schweiz sind Gebäude für 40% des Energieverbrauchs und für ein Drittel der CO₂-Emissionen verantwortlich. Der Bund ist auf die Unterstützung der Kantone angewiesen, die namentlich im Gebäudebereich schnell Massnahmen umsetzen müssen.

Die Kommission hat in seiner zweiten Lesung das Energiegesetz überarbeitet und ermutigt im Entwurf die Energiewende mit mehr Anreiz als Zwängen zu vollziehen. Dies war für die sozialliberale Mitte bereits ein Anliegen bei der ersten Lesung. Wir von neo – Die sozialliberale Mitte befürworten diese Strategie.

Eine Beteiligung der öffentlichen Hand hinsichtlich der Energiewende ist in Anbetracht der Ziele von immenser Bedeutung. Die Vorbildfunktion ist aufrechtzuerhalten, jedoch soll die Gemeindeautonomie beibehalten werden. So befürwortet beispielsweise der Walliser Gemeindeverband: «Die verpflichtend zu erarbeitende kommunale Energieplanung muss dem Staatsrat zwar zugestellt, jedoch nicht mehr durch ihn genehmigt werden.» Einen Anreiz befürworten wir.

Aktuell wird lediglich die Verordnung zum Bauzonengesetz dem Grossen Rat zur Genehmigung unterbreitet. Im Rahmen der ersten Lesung wurde hinzugefügt, dass die erforderlichen Ausführungsbestimmungen vom Grossen Rat genehmigt werden sollen. Aufgrund der Anpassungen von Bundesrecht wird alle zwei bis drei Jahre eine Anpassung der Verordnung stattfinden. Dies erscheint in den Augen von neo als nicht vorteilhaft. Demzufolge machen wir einen Änderungsantrag und möchten auf den ursprünglichen Entwurf des Staatsrats zurückgehen.

Die neo sieht einen GEAK als geeignetes Instrument für die Transparenz des energetischen Gebäudestands vor, und daher werden wir zum GEAK einige Änderungsanträge eingeben.

neo – Die sozialliberale Mitte befürwortet das Gesetz mit der Auffassung, dass Anreize Früchte tragen.

Das Bewusstsein der Bevölkerung, des Gewerbes und der öffentlichen Hand ist geweckt und mit Anreizen sind wir der Überzeugung, dass wir in eine nachhaltige, unabhängige und erneuerbare Zukunft blicken können.

Unsere Fraktion dankt den Kommissionsmitgliedern, dem Departement und dem Parlamentsdienst für ihre geschätzte Arbeit.

Wir unterstützen den Gesetzesentwurf, sind für Eintreten und hoffen auf die Unterstützung bei unseren Abänderungsanträgen.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s

Lors de la première lecture, notre groupe avait refusé cette loi sur l'énergie parce que nous jugions qu'elle ne répondait tout simplement pas aux défis énergétiques et climatiques qui se présentent à nous.

Lors de la session spéciale énergie de février dernier, nous nous étions aussi prononcés en faveur d'une lecture unique.

En effet, nous constatons qu'à chaque étape de la loi, depuis la consultation, la loi subissait des affaiblissements. Nous estimons aussi que les coûts d'une seconde lecture étaient largement disproportionnés par rapport à ce qu'elle pouvait apporter de plus, étant donné la teneur des débats au niveau de la commission ou au niveau du plénum. Comme nous sommes malgré tout et selon la volonté du Parlement au stade de la seconde lecture, on a fait subir une cure d'amaigrissement au contenu des 60 amendements que nous avons déposés en décembre 2022. De cet exercice difficile, il reste encore 25 propositions. Ces 25 amendements contiennent ce qui est essentiel à nos yeux pour que cette loi puisse prétendre à un impact sur le futur énergétique de notre canton et puis aussi pour que cette loi soit plus qu'un exercice de style un peu dérisoire face au vent du marché.

Commençons par le positif, à l'article 19, notre groupe salue le retour du terme «équivalent» pour qualifier l'intérêt cantonal lié aux projets valorisant les ressources énergétiques renouvelables, indigènes.

C'est une décision sage qui a été prise par la commission de deuxième lecture. Il faut aussi noter que cette décision est en écho avec les débats actuels qui ont lieu sous la coupole bernoise au sujet de la modification de la loi sur l'énergie où l'équivalence n'a jamais été tracée pour des motifs qui sont liés au respect des autres bases légales, il y a d'autres lois que la loi sur l'énergie en Suisse et aussi des motifs liés au respect de la Constitution de notre pays.

Pour le reste, nous exhortons ce Parlement à entendre le refrain qui est répété par le Conseil d'État depuis le début du processus et la mise en consultation de la loi, notamment ce qui a été dit à plusieurs reprises par Monsieur Roberto Schmidt. Et là, je réagis aux propos de ma préopinante du groupe neo par rapport à la thématique des incitations versus des obligations. En fait, on sait que sans mesure contraignante ciblée en complément de toute la panoplie des incitations, l'atteinte des objectifs énergétiques est illusoire et ça figure encore noir sur blanc dans le rapport de commission de deuxième lecture, je cite: le département exhorte les acteurs politiques à ne pas avoir peur de rendre obligatoires des mesures.

La peur des mesures contraignantes en fait, c'est la peur de toucher aux intérêts individuels, aux intérêts fonciers individuels. Or le rôle des lois, le rôle de la politique en général, c'est de promouvoir l'intérêt collectif en premier lieu. Cela demande non seulement une vision pour la société, mais aussi une certaine forme de courage. À ce titre, nous vivons une période qui est très instructive. En même temps que nous renonçons à toucher aux biens individuels concernant, par exemple, la rénovation de bâtiments ou la pose de panneaux solaires sur les toits ou des parkings, on déploie une efficacité et une ardeur politique insoupçonnée pour équiper avec le moins d'entraves possibles des sites naturels qui relèvent eux de l'intérêt collectif. En définitive, on grignote sur le bien commun ce que l'on n'ose pas imposer aux individus.

Plus dans le détail, nos 25 amendements visent à une vraie sortie du fossile. Il y a une véritable ambition en termes de délais de transition énergétique. On parle ici d'assainissement des bâtiments les plus énergivores, donc ce qui représente, on le sait, le 70% du parc immobilier valaisan âgé de plus de 40 ans, mal isolé, voire pas isolé du tout. On parle aussi de développement du potentiel solaire sur le bâti existant ou encore de message clair en faveur de l'efficacité et de la sobriété énergétique. Un tiers de l'électricité consommée en Suisse pourrait être économisée, c'est l'Office Fédéral de l'Énergie qui le dit dans un rapport daté de septembre 2022, un tiers de l'électricité consommée, ça veut dire tout ce que produisent aujourd'hui nos centrales nucléaires. Pour y arriver, pas de diminution de notre confort, il suffit d'augmenter l'efficacité énergétique et des mesures évidentes de sobriété. À ce titre, certaines modifications qui ont été apportées par la commission de deuxième lecture sur les articles portant sur les enseignes lumineuses et l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels sont proprement incompréhensibles pour notre groupe. On refuse d'insérer dans la loi une obligation de réduire quelque chose qui est superflu et qui est inutile. Dans le même registre, comment est-ce qu'on justifie le report du délai d'équipement des commandes à distance pour les chaudières à mazout et chauffages électriques des résidences secondaires, lorsque l'on sait que cette solution toute simple, peu coûteuse, vite rentabilisée permettrait au niveau suisse d'économiser 2 térawattheures de chauffage? Un auteur français du siècle des Lumières a dit: une loi timide est ordinairement une mauvaise loi.

Notre groupe demande une loi sur l'énergie plus courageuse, à la hauteur des défis immenses qui nous attendent. Nous acceptons donc cette entrée en matière. Notre position au moment du vote final dépendra évidemment du sort qui sera réservé à nos 25 propositions et aussi aux propositions des autres groupes et de la pesée d'intérêts que nous ferons pour reprendre une expression qui est devenue très commune dans le domaine de l'énergie. Merci de votre attention.

Melly Blaise, député, UDC

Pour faire court, je pourrais dire tout la même chose que Monsieur Revaz, mais juste l'inverse.

Après la loi climat au mois de mai, nous revenons durant cette session vers la loi sur l'énergie. Ces 2 lois sont fondamentalement différentes. La loi sur le climat est idéologique, elle prétend littéralement faire la pluie et le beau temps. Elle fixe des objectifs irréalistes et alloue des budgets importants pour remplir des tâches mal définies. Au contraire de cela, la loi sur l'énergie dont nous débattons cette semaine traite de questions terre-à-terre qui font partie des missions du canton.

Contrairement à la loi climat donc, le groupe UDC n'est pas foncièrement opposé à cette révision, mais nous souhaitons une loi pragmatique qui fonctionne avec des incitations et propose des solutions non bureaucratiques.

Nous pensons qu'il est important d'éviter le paternalisme et de laisser la liberté aux citoyens. Les incitations sont toujours plus efficaces pour encourager les changements de comportement. Il faut rappeler, contrairement à ce qu'a dit Monsieur Revaz, que nous observons déjà de nombreux changements dans la bonne direction. Le nombre de panneaux solaires installés augmente de façon quasi exponentielle, de telle sorte que les entreprises qui les posent n'arrivent plus à suivre la demande. Les installations de pompes à chaleur suivent la même trajectoire. Dans les 2 cas, sans obligation. Il serait donc inutile et même contre-productif de mettre en place des obligations qui peuvent, rappelons-le, conduire à des situations difficiles. Je pense par exemple, à des retraités qui seraient obligés de faire des travaux importants qu'ils ne peuvent pas financer et risqueraient de se retrouver dans l'obligation de vendre leur logement. Il faut aussi être conscient que plus nous augmentons les exigences, plus nous augmentons les coûts de construction et plus nous rendons impossible l'accession à la propriété par la classe moyenne. C'est pourquoi il est essentiel de limiter les obligations au strict minimum et de toujours prévoir des dérogations.

La commission de deuxième lecture a consciencieusement retravaillé le texte de la loi. Elle a apporté certaines clarifications, voire une ou deux légères améliorations. Le groupe UDC accepte naturellement l'entrée en matière. Comme il s'agit d'une deuxième lecture, notre objectif n'est pas de revoir le texte de fond en comble, mais d'apporter ponctuellement des améliorations. Nous avons donc déposé un nombre relativement limité d'amendements. Quelques-uns concernent les situations où l'État prétend mieux connaître les besoins des propriétaires que ceux-ci. Nous pensons, par exemple, qu'il n'est pas nécessaire d'exiger un certificat énergétique des bâtiments pour procéder à une vente ni de vouloir imposer l'installation d'une commande à distance si les propriétaires n'en voient pas l'utilité. Nous considérons également que le fonds pour le rachat d'aménagements hydroélectriques n'a pas pour vocation de financer les mesures liées à cette loi. Nous défendrons ces amendements vendredi. Nous veillerons aussi et surtout à n'ajouter aucune contrainte supplémentaire ni retirer aucune dérogation prévue actuellement. Dans ces conditions, nous pourrions arriver avec un compromis acceptable en fin de semaine. Merci de votre attention.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Ich glaube, alle Fraktionen haben in diesem Energiegesetz grosse Arbeit geleistet, namentlich auch die Kommissionen. Viele Fraktionen, wie auch unsere, haben intern Arbeitsgruppen eingesetzt, Experten angehört. Jetzt sind wir heute in der zweiten Lesung, und das Gesetz sieht für uns viel, viel besser aus als am Anfang. Es war viel zu extrem anfangs. Wir konnten vieles durchbringen, und jetzt haben wir hier einen grundsätzlich guten Kompromiss. Wir sind auch klar der Meinung, dass wir eben nicht zu viel mit Zwängen operieren sollten, wie das die Grünen möchten. Ich bin ganz grundsätzlich der Meinung, dass wir hier Gesetze verabschieden sollten, die auch umsetzbar sind, die von der Bevölkerung nachvollzogen werden können und tragbar sind. Und ich frage mich bald, ob es überhaupt so viele Vorschriften hier braucht, weil, wir haben es gehört bereits, bereits sehr viel gemacht wird von den Privaten. Es gibt bereits sehr viel. Wir haben uns, wie gesagt, von Anfang an gegen zu viele Verbote, Zwänge und Bürokratie eingesetzt.

Das Gesetz bringt natürlich auch an vielen Stellen immer wieder zum Ausdruck, wie heutzutage viele Politiker ticken. Wir sehen hier einen Nanny-Staat. Wir müssen den Privaten helfen, sie schützen, sie begleiten, ihnen die Welt erklären. Das entspricht nicht dem Polit- und Weltbild der Mitte Oberwallis. Ein gutes Beispiel und ein sehr schlechtes ist eben diese GEAK-Pflicht. Das ist für uns wirklich der Stein des Anstosses, dass bei jedem Verkauf ein GEAK gemacht werden muss. Das hat fast kein Kanton in seinem Energiegesetz. Übrigens, ich weiss nicht, ob Sie das gesehen haben, natürlich mal wieder der Kanton Freiburg, an dem wir uns auch beim Klimagesetz orientieren, und sonst fast niemand. Der Staatsrat hat im Kommissionsbericht zwei Sachen gesagt. Einerseits man führe das ein, um den Käufer zu schützen. Wir müssen den Käufer schützen vor wem auch immer, ja vor dem Verkäufer, wir müssen ihm helfen. Wieso gibt es keinerlei Verpflichtungen beim Autokauf? Müssen mir eine Etikette von uns Grossräten machen, wer hier in den Saal darf oder nicht? Das geht doch viel zu weit! Das hat mit liberaler Politik aber 0,0 zu tun. Ich habe es hier schon mehrfach gesagt, und wir werden am Freitag darüber diskutieren: Der GEAK gilt für jede Immobilie, Büro, Wohnhaus, was auch immer. Ich habe immer das Beispiel gebracht: Ein winddurchlässiges Haus von 1850 in der Berggemeinde Törbel – ja, da muss man einen GEAK machen, um dem Käufer zu helfen, um ihm zu erklären, dass das energetisch nicht auf guten gesunden Füßen steht. Das ist für uns schlicht nicht annehmbar. Das ist wirklich «bureaucratie pure et simple». Und was der Staatsrat auch im Kommissionsbericht festgehalten hat: Es hat zu wenig Experten. Es dauert heute rund sechs Monate, bis Sie einen GEAK erhalten. Also Sie wollen Ihre Immobilien verkaufen und die brauchen sechs Monate, um diesen zu erstellen. Das ist wieder eine Bestimmung, die nicht umsetzbar ist. Die ist schlicht nicht umsetzbar! Jeder auf der Strasse wird hier sagen: Was verbrecht ihr in Sitten für Bestimmungen? Das ist für keinen nachvollziehbar!

Also ich temperiere mich ein bisschen und gehe auf und die weiteren Punkte ein. Wie gesagt, viele Forderungen wurden von uns aufgenommen. Die Verordnung wurde jetzt vorgelegt bei der zweiten Kommission, was sicher wichtig ist, die übrigens auch die Ausführungsbestimmungen in Bezug auf den GEAK enthält. Abschwächungen wurden vorgenommen, und wir haben noch ein paar, sechs, sieben Abänderungsanträge, um eben gewisse vernünftige Abschwächungen vorzunehmen, vor allem das unsägliche Beschwerderecht der Dienststelle gegen die Gemeinden, das ja geradezu gegen die Gemeinden gerichtet ist, das wir in der ersten Lesung rausgekippt haben, hat die Kommission unverständlicherweise wieder reingenommen. Das wollen wir streichen.

Übrigens wären wir, wie die Freunde der Grünen, ganz klar dafür, dass es bei den Solaranlagen auf den Dächern schneller geht. Persönlich – ich habe es mit der Fraktionschefin bereits besprochen – bin ich auch dafür, dass eben auch die Fassaden und die Umgebung der Häuser in einem vereinfachten Verfahren einbezogen werden können. Das soll dann in der Bauverordnung geregelt werden. Ich weiss nicht, ob da schon wieder Widerstand kommt, ob das zu viel des Guten ist, aber auch dort erhoffe ich mir eine reine Anzeigepflicht und keine Baubewilligungspflicht. Das wird aber dann in der Bauverordnung oder im Baugesetz geregelt werden müssen.

Was auch rückgängig gemacht werden muss, was die Kommission wieder eingeführt hat, dass die Interessen an der Energieproduktion eben da gleichrangig sein sollen mit anderen kantonalen Interessen. Da muss wirklich, wenn wir vorwärtskommen wollen, das Wort «höherrangig» rein. Also die Interessen an der Energieproduktion müssen höherrangig sein als andere kantonale Interessen. Ich war übrigens letzten Donnerstag mit meinem Kollegen Nathan Bender vor der Ständeratskommission, wo wir unsere Standesinitiative vertreten haben in diesem Bereich, die ja hier gewisse Personen nicht wollten, die meinten, wir hätten zu viele Standesinitiativen, und siehe da, die Ständeratskommission hat dieser Initiative klar zugestimmt. In dieser Initiative steht eben drin, dass die Interessen der Energieproduktion höherrangig zu gewichten sind. Und es war schon ein komisches Gefühl, dass die in Bundesbern – und mit klaren Mehrheiten – eigentlich nicht verstanden, was wir hier auch schon nur rund um das Solar-Dekret zerreden, das wir eben Gas geben müssen. Bei denen ist das angekommen, die sehen die Probleme. Und das ist genau aus meiner Sicht die Unwahrheit der Grünen, wenn sie sagen. Wir könnten das regeln mit den Solaranlagen auf Dächern und mit Gebäudesanierungen. Sie erwähnen zahlreiche Studien, aber erwähnen nie die Fristen. Ich glaube, 30 bis 40 Jahre dauert das. Und sie wissen genau, wann wir in diese Strommangellage hineinschlittern könnten. Das ist aus meiner Sicht unehrlich, wenn man so argumentiert. Wir brauchen das die nächsten Jahre und da wären eben unsere alpinen Solaranlagen ein Mittel dafür. Wir werden über das Dekret abstimmen nächste Woche. Was ich auch in dieser Kommission erfahren musste und mich etwas schockiert hat: Andere Kantone brauchen kein Dekret, die machen direkte Ausführungsverordnungen des Staatsrats, gestützt auf das Bundesgesetz. Wir haben es anders gemacht, ein bisschen umständlich, aber es ist jetzt so.

Zusammengefasst: grundsätzlich ein guter Kompromiss. Sie haben, glaube ich, gehört, welche Bestimmungen uns noch stören, wo wir Abänderungsanträge eingereicht haben. Aber wir sind natürlich für Eintreten auf dieses Gesetz.

Besten Dank.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Le groupe PLR/FDP est globalement satisfait du projet de loi résultant des débats de la commission de deuxième lecture.

Nous soulignons l'importance pour le travail de commission de prendre connaissance du projet d'ordonnance, ce qui permet de concrétiser et préciser la loi. Pour notre groupe, le politique doit inciter et encourager au tournant énergétique, en évitant d'imposer des contraintes économiquement insupportables, incohérentes et techniquement irréalisables. D'ailleurs, des citoyens l'ont confirmé à travers différents objets soumis à votation qu'ils ne voulaient pas d'obligations. Cette loi reste svelte et

acceptable pour les citoyens et les entreprises. L'application d'une loi intrusive et trop contraignante serait d'ailleurs ardue.

Nous ne voulons pas d'un État providence et paternaliste qui oblige, dicte et contrôle. Le groupe PLR/FDP en est convaincu. Les actions pérennes sont celles librement choisies et consenties, construites sur la base de la responsabilité individuelle. Ces actions nous amèneront à garantir une utilisation économe et efficace de l'énergie, à la rénovation des bâtiments et des installations, à la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles en favorisant les énergies renouvelables. Nous avons néanmoins déposé des amendements qui ne vident pas la loi de sa substance, mais qui garantissent la protection des données au niveau du cadastre énergétique ainsi que de la communication des données, articles 11 et 17, laissent du temps aux collectivités publiques pour leur planification énergétique, article 12, ainsi que pour l'exemplarité, article 28. Nous souhaitons également modifier l'article 58 et revenir au texte issu des débats de la première lecture. Ce plénum a accepté la suppression de l'alinéa 2 par 77 oui contre 47 qui donnait la possibilité au service de recourir contre les décisions du canton ou des communes.

Bien que le projet de deuxième lecture supprime la possibilité au service de recourir contre le canton, il pourrait néanmoins recourir contre les décisions communales et de la CCC. Cette disposition n'est ni plus ni moins une atteinte à l'autonomie communale. Le groupe PLR/FDP ne s'aventurera pas sur ce terrain glissant et souhaite supprimer cet alinéa. Si cet alinéa est maintenu, nous devrions dès lors l'ajouter à chaque loi. La révision de la loi sur l'énergie est une révision importante, de même que toutes les lois révisées ou adoptées par ce plénum. Cette loi ne bénéficie pas de statut spécial. Concrètement, cette disposition signifie que toutes les autorisations communales devraient être notifiées au service pour analyse. Nous doutons que le service ait les ressources nécessaires afin d'absorber cette charge de travail supplémentaire. Est-ce que vous avez, monsieur le conseiller d'État, ces ressources dans vos services? Pour notre groupe, cette défiance envers les autorités communales est inconcevable, incompréhensible et malsaine.

Pour conclure, il est évident pour notre groupe que les objectifs de cette loi pourront être atteints, à condition que les délais fixés soient acceptables par tous, socialement soutenables ainsi que si l'approvisionnement en électricité soit garanti. Le groupe PLR/FDP accepte l'entrée en matière et se réjouit de débattre des différents amendements.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Die Fraktion der SVPO steht diesem Gesetz weiterhin sehr kritisch gegenüber.

Wir haben die Arbeiten der zweiten Kommission zur Kenntnis genommen und sind über manche Entscheidungen enttäuscht. Wir sind der Meinung, wenn wir schon ein neues Energiegesetz machen, dann sollte es aktuell sein. Es sollte offen sein für jegliche Entwicklung der Technologien in Zukunft. Wir sind gegen jegliche Form von Zwängereien und versteckten Bevormundungen der Bevölkerung und der Bauherren. In manchen Artikeln in diesem Gesetz, sei es mit der unsäglichen GEAK-Pflicht beim Kauf oder bei anderen Vorschriften, geht es für uns schon fast in die Richtung betreutes Bauen und betreutes Kaufen von Liegenschaften. Wir sind der Meinung, die Eigenverantwortung muss hier hoch geschrieben werden.

Ebenfalls ist für uns eine Alarmglocke der Artikel zum Ersatz der Heizungsanlagen. Dort haben wir einen Artikel darin, der den GEAK-Standard C fordert entgegen von 13 anderen Kantonen, die bei D geblieben sind. Nur zur Erinnerung, das betrifft 61'000 Gebäude hier, alle vor dem Jahr 2000, und hier müssen wir einfach aufpassen, dass genau die Bürger, die jetzt nach 23 Jahren die Hypothek abbezahlt haben und die ersten Reparaturen kommen, nicht auf einmal gezwungen sind, weiter Geld aufzunehmen und die Hypothek wieder aufzustocken, damit wir die energetischen Sanierungen, die wir jetzt hier fordern, bezahlt haben. Hier ist für uns ein wichtiger Handlungsbedarf.

Und wir haben zur Kenntnis genommen, die erste Lesung, dort wurde viel geredet, es wurde viel angepasst. Die zweite Lesung, dort gehen wir eigentlich nicht mehr davon aus, dass wir viel bewegen können. Darum haben wir uns bei sämtlichen Abänderungsanträge eigentlich auf unsere Kernpunkte fokussiert, die uns wichtig sind.

Wir sind für Eintreten, behalten uns aber das Recht vor, nach der Behandlung der zweiten Lesung das Gesetz abzulehnen, sollte es in diversen Punkten keine Verbesserungen geben.

Herzlichen Dank.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

La deuxième lecture n'ayant pas apporté de modifications sensibles dans son esprit, Le Centre du Valais romand réitère son soutien à cette loi.

Nous déposerons cependant une quinzaine d'amendements qui auront plus trait aux délais et aux compétences. Nous déposerons de plus un amendement en particulier sur la question de la surchauffe des bâtiments en été par leurs vitrages, en rappelant que la climatisation aussi consomme de l'énergie. Nous nous réjouissons de porter cette loi avec nous qui nous permettra en partie d'atteindre nos objectifs à long terme. Nous remercions bien évidemment le service et la commission de deuxième lecture pour leur travail et le travail de mercredi. Merci de votre attention.

Chappot Florian, député, PS/GC

Cette session nous permettra de mettre sous toit la nouvelle loi cantonale sur l'énergie.

C'est une loi très importante qui doit nous permettre de trouver des réponses locales à 2 défis, un approvisionnement en électricité sûr et durable d'une part et, d'autre part, la lutte contre le changement climatique. La loi traite, compétences cantonales obligent, et c'est peut-être ce qui dérange certains parlementaires autour de cette assemblée, principalement du bâtiment et permet les réponses suivantes: pour l'approvisionnement en électricité, produire de l'énergie photovoltaïque sur les toits, mais aussi réduire la consommation d'électricité de chauffage. Pour le changement climatique, réduire notre consommation d'énergie fossile et isoler les bâtiments. De manière générale, notre groupe politique considère que cette loi ne s'est pas améliorée entre la première et la seconde lecture. Le PS/GC n'est pas satisfait de cette nouvelle mouture. Ce n'est pas une critique sur la commission qui a bien fonctionné, mais une critique évidemment politique. Hormis l'ajout de la possibilité du cautionnement dans les aides cantonales et le retour à un intérêt cantonal équivalent, nous ne voyons que des régressions, une loi qui manque d'ambition et qui ne permet pas un tournant énergétique rapide. En effet, que cela provienne de la première ou de la seconde lecture, il sera toujours possible de ne pas aller trop vite dans la transition en gagnant 5 années pour l'installation de commandes à distance pour les chauffages des résidences secondaires, de chauffer l'atmosphère par des chauffages extérieurs, de maintenir des chauffages électriques si on produit annuellement l'énergie consommée, alors que c'est bien la production hivernale qui compte, laisser allumées les enseignes et les vitrines des magasins durant toute la nuit. Pour le PS, il est nécessaire d'accélérer la sortie du fossile pour les bâtiments de l'État, mais aussi l'installation de production électrique sur les toits de plus de 500 m². Notre groupe veut aller plus vite et proposera des amendements dans ce sens.

Sur le plan de la rénovation et de la production de chaleur des bâtiments dans les articles 37 et 39, l'usage du conditionnel «devrait» est à proscrire et c'est le présent qui doit s'imposer. En effet, ce mode verbal invoque l'incertitude, une action hypothétique. Comment appliquer le droit avec de telles formules? Et en termes de message politique, la population a besoin de messages clairs sur la transition énergétique, pas d'incertitudes.

Finalement, il faut bien évoquer dans cette entrée en matière la discussion démocratique qui nous occupe actuellement sur le solaire alpin. C'est en effet assez piquant que les partisans de ces projets convoquent sans cesse le risque de pénurie d'électricité, tout en n'ayant pas la volonté politique

d'imposer d'éteindre les vitrines et les enseignes des magasins à partir de minuit. Nous devons économiser l'électricité là où c'est facile, où les conséquences sont minimales. Est-ce irréalisable? Est-ce insupportable? Nous ne le pensons pas, nous devons faire des économies. Nous ne devons pas que produire forcément de l'électricité supplémentaire. Les 2 axes doivent se compléter en parallèle. À ce stade, vous l'avez compris, notre groupe politique n'est pas satisfait. La discussion en commission et en plénum sur les amendements dans le sens d'une transition énergétique plus volontariste sera déterminante pour que notre groupe politique soutienne la loi. Le PS/GC accepte d'entrer en matière et merci pour votre attention.

La discussion est close.

Eyholzer Iwan, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis, Präsident der Kommission für die 2. Lesung

Wir haben jetzt die zum Teil sehr unterschiedlichen Voten der Fraktionen gehört.

Die Kommission der zweiten Lesung wird die Abänderungsanträge morgen Mittwoch um 14 Uhr in diesem Gebäude im 3. Stock behandeln.

Besten Dank.

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Herzlichen Dank für diese Voten. Erwartungsgemäss ist für die einen das Gesetz zu zahm, es geht zu wenig weit, für die anderen ist es viel zu einschränkend. Das ist die logische Ansichtweise, die die verschiedenen politischen Parteien hier haben. Dafür habe ich Verständnis. Wir müssen jetzt aber einen guten Kompromiss finden. Das ist die Aufgabe dieser zweiten Kommission. Und ich habe volles Verständnis, dass wir bis Ende Woche auch etwas auf den Tisch legen, das akzeptabel ist – nicht nur für die Politik, sondern eben auch für die Bevölkerung.

Je ne veux pas m'exprimer dans le détail sur les nouveaux amendements déjà annoncés par les différents groupes, on va les débattre demain après-midi à la commission, toutefois, je dois quand même vous rappeler, et je crois que c'est important, que cette loi est quand même aussi importante pour la sécurité de l'approvisionnement en énergie. On parle depuis des mois d'une crise imminente d'énergie. On aurait une possibilité de faire quelque chose en Valais.

La Suisse dépend toujours à plus de 70% de l'étranger pour son approvisionnement énergétique. Alors, tout le monde a pris conscience de cette dangereuse dépendance, au plus tard lors de la récente menace de crise énergétique, notamment des dépendances de l'énergie fossile. Je crois que la population a déjà compris qu'il faut changer quelque chose. J'ai tous les jours 20 à 30 dossiers sur la table pour signer les subventions. La population et surtout aussi l'industrie et l'économie ont compris qu'il faut réduire cette dépendance des énergies fossiles rapidement, très rapidement. L'objectif de cette loi n'est rien d'autre qu'économiser de l'énergie, remplacer à long terme, à long terme, les énergies fossiles étrangères par des énergies renouvelables et indigènes. On l'a prévu dans notre stratégie cantonale 2060, alors, je peux bien dire à long terme.

Bei der Umsetzung dieser Energiestrategie sind die Kantone in erste Linie für die Gebäude zuständig. Das möchte ich auch noch einmal erwähnen, weil die Gebäude machen 40% des Energieverbrauchs aus, und darum befasst sich ja dieses Gesetz in den grössten Teilen der Artikel nur mit den Gebäuden. Und damit treffen wir natürlich die Eigentümer und die Privaten, das ist völlig verständlich. Wir haben ja im Gegensatz zu dem, was in den Medien geschrieben wurde, keine Reduktionsziele ins Gesetz geschrieben, aber wir möchten die Gebäude sanieren. Das ist unser Hauptanliegen, und das ist auch unsere Pflicht. Das eidgenössische Energiegesetz, das schon lange in Kraft ist, verpflichtet die Kantone, Vorschriften über die sparsame und effiziente Energienutzung in Neubauten und in bestehenden Gebäuden zu erlassen. Die Kantone müssen insbesondere regeln (das steht im Bundesgesetz), wie

viel fossile Energie ein Gebäude verbrauchen darf – wir schlagen jetzt vor: beim Ersatz nur noch 20% – und wie viel erneuerbare Energie ein Gebäude selbst produzieren muss durch Photovoltaikanlagen. Also all das ist ja eigentlich bereits im Bundesgesetz geschrieben, der Auftrag an die Kantone.

Étant donné que les bâtiments jouent un rôle décisif dans le cadre de l'utilisation plus économe et plus efficace de l'énergie, les cantons se sont mis d'accord il y a plus de 20 ans, en 2000 c'était, sur ces modèles de prescriptions énergétiques minimales qu'ils ont intégrés successivement dans leur législation cantonale.

Comme vous le savez, le canton du Valais est le dernier canton, le dernier en Suisse, à soumettre au Parlement un projet de loi pour la mise en œuvre de ce MoPEC comme on dit, bien que nous avons déjà encouragé pendant plusieurs années, dans le cadre du programme bâtiment, notamment la rénovation de l'enveloppe des bâtiments et le remplacement des chauffages fossiles électriques par des subventions. Des subventions qu'on a augmentées de 5 millions à 40 millions. Alors c'est vrai ce que Monsieur Melly a dit, ce que Monsieur Pfammatter a dit, la population le fait déjà, il faut soutenir, on donne ces soutiens, on n'a rien faussé jusqu'à maintenant. Mais il est aussi vrai que la politique est quand même un peu en retard, la politique valaisanne vis-à-vis des autres cantons. Et l'économie et la population vont plus vite que nous et profitent déjà de subventions qui vont probablement diminuer massivement à partir de 2030, ça a été annoncé vendredi passé à la conférence des directeurs de l'énergie par la Confédération, que dès 2030 ils vont massivement baisser les subventions fédérales. Je suis donc heureux de cette loi cantonale comme elle sort de la deuxième commission, et on va encore débattre et modifier demain, je pense, pour permettre enfin en œuvre en Valais également ces dispositions du MoPEC, c'est une bonne chose.

Mais je ne veux pas vous le cacher, parce qu'on parle déjà de est-ce que ça va trop loin, est-ce que ça ne va pas assez loin. Je ne vais pas vous cacher que la semaine passée, la majorité des cantons, je crois qu'il y avait 3 cantons contre, ont décidé des nouvelles prescriptions MoPEC, qui vont venir, qu'on devra mettre dans les lois cantonales jusqu'à 2030, qui vont beaucoup plus loin. L'orientation est claire: l'installation et le remplacement des chauffages fossile devront être interdits à partir de 2030, ça a été accepté par la conférence suisse. Ça veut dire qu'on reviendra au plus tard dans 7-8 ans avec une nouvelle loi qui sera beaucoup plus imposante, mais jusque là je pense qu'on aura déjà beaucoup changé nos chauffages. J'espère en tout cas que la population va profiter maintenant de subventions. Et le parc immobilier, ça, c'est écrit dans la loi fédérale, devra être climatiquement neutre à partir de 2050. En outre, une installation photovoltaïque doit être obligatoirement installée sur tous les nouveaux bâtiments et aussi lors de rénovations de toitures, comme c'est déjà prévu dans notre projet de loi, comme ça existe déjà dans plusieurs cantons suisses depuis 20 ans. En plus, et ça, j'aime moins, vu que pas tous les cantons agissent rapidement, c'est maintenant la Confédération qui vient avec le Solarexpress, qui vient avec cet acte modificateur unique et nous impose des choses que nous n'aimerions pas, parce que le domaine du bâtiment, c'est de la compétence des cantons, alors il faudrait éviter d'avoir des dispositions fédérales dans ce domaine, même si Monsieur Pfammatter a dit que Berne a entendu le message qu'on a et les problèmes qu'on a, nous devons aussi les entendre et on doit agir.

Wir sind also mit unserem Gesetz völlig richtig unterwegs – bin ich voll überzeugt –, auch wenn wie es jetzt eben aufgrund der raschen Entwicklung in anderen Kantonen dann vielleicht schon in einigen Jahren wieder nachbessern müssen.

Trotzdem hat es der Staatsrat von Anbeginn als richtig erachtet, und es wurde von verschiedenen Parteien auch gesagt, dass wir vor allem mit Anreizen schaffen, mit Beratungen vor allem für grosse Immobilien. Diese 4'000 grossen Immobilien im Wallis helfen uns sehr viel, wenn wir die sanieren. Wir brauchen nicht jedes einzelne Einfamilienhaus zu sanieren. Ich glaube, mit diesen Beratungen für die

grossen Gebäude schaffen wir einen schnellen Sprung nach vorne, und da brauchen wir auch weniger Verbote, Verpflichtungen und Einschränkungen.

Aber ich glaube, es ist wichtig, dass wir allen Parteien und der Bevölkerung klarmachen, dass wir eben jetzt die günstige Gelegenheit haben, von den Subventionen zu profitieren. Jetzt haben wir die Energiekrise, jetzt sollte jeder etwas machen. Und ich glaube, die Bevölkerung hat das begriffen. Es wäre schade, wenn die Politik zu viel hinten nach ist.

Um so mehr, und das ist mir auch wichtig in der Botschaft, wie ich immer wieder sage, dieses Gesetz hat einen wichtigen Artikel und das ist der Artikel 5. Dort habe ich selber dafür gekämpft, dass sehr, sehr viele Ausnahmen reinkommen. Es darf nirgends eine Härte geben. Wenn Herr Gasser gesagt hat, man müsse sich neu verschulden. Jemand, der kein Geld bekommt, der sich nicht verschulden kann, der muss nicht befürchten, dass wir ihn zwingen, ein Gebäude zu sanieren. Wir werden das Alter der Person, die finanzielle Situation des Eigentümers, die Situation des Gebäudes (ob man es demnächst abreißen wird) usw. berücksichtigen. Damit wir eben dann wirklich garantieren können, dass von keinem Eigentümer eine Sanierung verlangt wird, die für ihn finanziell nicht tragbar ist. Aber wenn sie finanziell tragbar ist, dann muss und soll heute jeder Eigentümer auch einen Beitrag leisten. Das ist ja nicht so zwingend, es sind keine Fristen gesetzt, aber wenn jemand einen Neubau macht, da kann man neue Standards verlangen. Wenn jemand ein Dach ohnehin renoviert, dann kann man verlangen, dass man es zeitgemäss macht und eben auch offen, wie Herr Gasser gesagt hat, für neue Technologien. Also das Gesetz wird sicher sozialverträglich angewendet und die Investitionen werden auch wirtschaftlich sein – sie sind ohnehin heute rentabel in den allermeisten Fällen.

Dans cette optique, je remercie d'ores et déjà les groupes politiques qui contribuent de manière constructive à l'élaboration de cette importante loi, aussi à la commission qui va siéger demain. J'espère vivement qu'on puisse trouver un compromis qui pourra être accepté par la majorité des groupes. Merci beaucoup.

Le président

L'entrée en matière n'est pas combattue. Les amendements seront discutés en commission. Il y en a plus d'une centaine qui ont été déposés.

Je vous conseille de ne pas prendre de rendez-vous trop hâtif vendredi quand la lecture aura lieu.

(Suite à la page 239 / Fortsetzung Seite 239)

2. Entrée en matière

Initiative parlementaire 2021.06.233: Primes d'assurances maladie: pour une augmentation des déductions fiscales

Eintretensdebatte

Parlamentarische Initiative 2021.06.233: Erhöhung der Steuerabzüge für Krankenkassenprämien

Message du Conseil d'État

Botschaft des Staatsrats

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'économie et de l'énergie

Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Präsidentin: Brigitte Wolf / Rapporteur: Yvan Maistre

Discussion sur l'entrée en matière:

Le président

Nous sommes en première lecture. Je passe la parole à Madame Melanie Burgener.

Burgener Melanie, Suppléant, neo – Die sozialliberale Mitte

neo – Die sozialliberale Mitte hat sich mit der sozialpolitisch relevanten parlamentarischen Initiative zur Erhöhung der Steuerabzüge für Krankenkassenprämien mit Interesse befasst.

Die Medien haben kürzlich die alljährliche Erhöhung der Krankenkassenprämien angekündigt, und das Raunen in der Bevölkerung ist deutlich zu hören. Die Kaufkraft der Walliser Bevölkerung, vorab des Mittelstandes schwindet. Für Familien sind die Fixkosten, welche mit steigenden Mietzinsen, steigendem Lebensunterhalt und anfallenden Beiträgen stetig wachsen, von entscheidender Bedeutung. Denn, wenn kein Geld mehr in der Tasche ist, wird auch kein Beitrag an unsere Binnenwirtschaft geleistet. Es kann nicht sein, dass der Mittelstand als Wohlstandstreiber und unsere Familien immer mehr unter Druck geraten.

Für neo – Die sozialliberale Mitte ist eine generell stärkere Entlastung der natürlichen Personen bei der Besteuerung, zukunftsorientiert anzustreben und steht im Grundsatz keinesfalls zur Debatte. Im Gegenteil, im Rahmen der bevorstehenden Revision des Steuergesetzes hat sich unsere Fraktion konkrete Gedanken gemacht, um die Privathaushalte und Familien finanziell zu stärken. Beispielsweise kann aus unserer Sicht künftig eine Erhöhung der Abzüge für die Kinderbetreuung, für den Erwerb der Zweitverdiener und der Versicherungsprämien erfolgen.

Praktisch gleichzeitig zu dieser parlamentarischen Initiative erfolgt die vom Staatsrat angekündigte Revision des Steuergesetzes, um eine wirksame Steuerentlastung der natürlichen Personen zu erarbeiten.

Die neo findet es schade, dass über den Weg einer parlamentarischen Initiative eine bereits angekündigte Steuergesetzrevision vorgezogen wird, um so mehr man ja aufgrund der Vernehmlassung weiss, dass der Staatsrat in der Revision höhere Abzüge vorschlagen wird. Zudem hat der Staatsrat anlässlich der Pressekonferenz zum Budget 2024 verlauten lassen, dass im Budget 2024 bereits ein Betrag von rund 23 Millionen Franken für die Umsetzung der ersten Tranche der Steuergesetzrevision enthalten ist, unter anderem auch für eine sofortige Erhöhung der Krankenkassenabzüge per 1. Januar 2024. Somit wäre dieser Gegenvorschlag der Kommission eigentlich gar nicht mehr nötig und ist letztlich ein Leerlauf.

Unsere Fraktion stimmt im Interesse der natürlichen Personen und damit des Volkes dem Gegenentwurf der Kommission zu und ist für Eintreten, da das Grundanliegen unserer sozialpolitischen Überzeugung entspricht.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Rey Laurent, député, Le Centre

L'augmentation des primes d'assurances maladie est un serpent de mer qui revient chaque automne, plombant un peu plus, année après année, le budget de la classe moyenne. Après une hausse de 2,6% en 2022, les coûts de la santé ont encore augmenté au premier trimestre 2023 de 3,4%.

Cette année ne fera donc pas exception puisque, sans surprise, on entend dire depuis plusieurs semaines des différents milieux concernés qu'il faudra compter sur une augmentation estimée en moyenne à 6%.

Cette problématique extrêmement sensible est une préoccupation pour le parti du Centre dont l'initiative «pour des primes plus basses, frein aux coûts dans le système de santé» est actuellement en cours de traitement aux Chambres fédérales. Si la problématique des coûts de la santé est à régler au niveau national, la proposition de modification de l'article 29 alinéa 1 de la loi fiscale cantonale qui nous est

soumise ce matin nous donne l'opportunité non pas de réduire les primes d'assurances maladie, mais de diminuer leur impact sur le budget des ménages valaisans par le biais d'une augmentation des déductions fiscales. Nous comprenons bien que le Conseil d'État souhaite intégrer cette modification au moment de la révision de la loi fiscale qui nous sera prochainement soumise, mais le groupe du Centre estime qu'il y a urgence et que d'accepter ce contre-projet permettrait de mettre en application cette hausse de déductions fiscales dès l'année prochaine. Attendre la révision de la loi fiscale qui se fera certainement en 2 lectures repousserait l'application de cette déduction au plus tôt en 2025. Et ce retard n'est pas acceptable. Il y a urgence d'agir au niveau cantonal pour diminuer l'impact des primes d'assurances maladie sur la classe moyenne. Et c'est ce que ce contre-projet nous permettra de faire si nous l'acceptons durant cette session. En conclusion, notre groupe accepte l'entrée en matière, ne propose pas d'amendement et soutient sans réserve le contre-projet proposé par la commission EE. Je vous remercie de votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

Quelques mots tout d'abord peut-être de chronologie.

La proposition sur le fond, je parlerai après de la forme, cette proposition d'augmentation des déductions des primes de caisses maladie dans les déclarations d'impôts avait été décidée par ce Grand Conseil. Alors peut-être que peu d'entre nous y étions déjà. Pour ma part, je suis rentré en 2013, mais il y a peut-être quelques dinosaures dans ce Parlement, terme bien amical, qui s'en souviennent. Et malheureusement par la suite, avec les mesures ETS1 et ETS2, cette augmentation de passer de 6'000 francs à 7'200 francs les déductions primes des caisses maladie pour les couples et de 3'000 à 3'600 pour les personnes seules a été gelée et jamais mise en œuvre en raison des mesures d'économies.

Dès lors, las de vaines promesses, avec mon collègue haut-valaisan Christian Gasser, nous avons déposé, en juin 2022, l'initiative qui nous occupe ce matin pour mettre en œuvre enfin ces mesures, comme l'a relevé Laurent Rey tout à l'heure, qui relèvent aujourd'hui d'une nécessité et d'une urgence. Et puis en mars de cette année, le Grand Conseil a accepté, vous avez accepté, par 64 voix contre 58, l'opportunité sur cette initiative parlementaire que nous avons déposée. Il y a ensuite eu un travail sérieux de la commission et je tiens ici à le relever et adresser aussi mes remerciements et félicitations au président de la commission économie et énergie.

Élément aussi important, inutile de le rappeler, c'est qu'entre temps, pendant 10 ans, qu'est-ce qui s'est passé? Il y a une constante, cette augmentation croissante des primes de caisses maladie, elles n'ont cessé d'augmenter. En 2023, la prime moyenne pour un adulte était de 373 francs, jeune adulte 269 et enfant 95 francs, et elles avaient augmenté par rapport à 2022 et c'est aussi une augmentation qui nous attend, malheureusement, vous le savez, en 2024, puisqu'une hausse de 7 à 9% est annoncée. Dès lors, la mise en œuvre de cette initiative, je l'ai dit, et du contre-projet de la commission que nous saluons, contre-projet qui ne touche pas au fond du texte et à cette augmentation de 6'000 à 7'200, respectivement de 3'000 à 3'600, mais sur des éléments techniques. Il y en a 2, il nous faut supprimer l'article 241h, effectivement, donc il sera supprimé, et nous relevons ce travail de la commission, et puis aussi on clarifie les compétences du Parlement dans le cadre du budget.

Donc, bien sûr que l'initiative va complètement dans le sens de la volonté des initiants que nous sommes et nous saluons donc ce qui nous est proposé ce matin.

Peut-être aussi relever et c'est important, que ce n'est pas anecdotique, on a pu entendre lors du débat sur l'opportunité notamment de la gauche de dire bon, finalement, ce sont des peccadilles dont les contribuables vont pouvoir bénéficier.

Alors le Service des contributions a pris comme exemple la ville de Sion qui fiscalement est relativement attractive, j'ai mon collègue Cyrille Fauchère, à côté de moi. Il y a d'autres communes qui ne sont pas aussi attractives que Sion ou Hérémence. Donc, on peut imaginer que dans certaines communes,

l'impact fiscal sera encore plus important, mais enfin, prenons la capitale de notre canton: revenu net imposable pour un couple avec ou sans enfants, environ 160 francs d'économies par année, c'est déjà quelque chose. Un revenu net de 75'000 francs pour ce même couple, à Sion ce serait de près de 200 francs d'économies par année, et de 100'000 francs de revenus pour un couple, on serait à 230-250 francs, en précisant encore que dans certaines communes, l'économie sera bien sûr plus importante. Et on peut faire un corollaire, vous avez vu aussi que l'augmentation de l'électricité pour 2024, ce sera entre, j'avais noté, je crois que c'est entre 80 et 300 francs grosso modo en fonction de votre distributeur par année. Donc, quelque part, la mise en œuvre de cette mesure peut aussi combler, par exemple pour ces familles ou ces couples et aussi pour les personnes seules, l'augmentation des tarifs de l'électricité. Donc il n'y a pas de petites mesures. Ce qu'il y a, c'est du concret et non des théories, et c'est cela que l'on veut avec cette initiative.

Rappeler aussi que les vaines promesses de la réforme des personnes physiques, cela fait plus de 4 ans maintenant que le chef des finances avait annoncé cette réforme, elle n'est jamais venue et nous ne l'avons pas encore sur la table du Grand Conseil aujourd'hui. Donc, il nous faut agir. Vous avez vu aussi, madame la représentante de neo, que la Fédération des communes approuve l'initiative, en tout cas son contenu, par contre rejette malheureusement d'autres mesures de la réforme des personnes physiques. Donc mieux vaut un tien tu l'auras que deux tu ne l'auras jamais. Raison pour laquelle il y a nécessité maintenant d'accepter ce qui vous est proposé par la commission, un travail constructif entre les initiants et la commission pour arriver enfin, enfin après 10 ans, à une mesure concrète dans le domaine des caisses maladie avec cette déduction fiscale en faveur du pouvoir d'achat. Donc, merci en tout cas du soutien que vous portez à notre proposition et j'espère que nous pourrions valider cela cette semaine en une seule lecture pour que dès 2024 les contribuables de ce canton voient que nous nous soucions concrètement de leur porte-monnaie. Merci.

Imboden Olivier, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Die monatlichen Ausgaben für die Grundversicherung betragen mittlerweile 7 bis 10% vom persönlichen Haushaltsbudget. Und dieser Wert wird im nächsten Jahr wahrscheinlich höher ausfallen, denn zum zweiten Mal in Folge dürfen die Krankenkassenprämien für das nächste Jahr aufgrund stark steigenden Gesundheitskosten ansteigen. Einige Versicherer werden ihre Prämien sogar um bis zu 10% erhöhen. Für viele Bürgerinnen und Bürger sind die Prämien heute schon nicht mehr tragbar.

Da kommt eben diese parlamentarische Initiative gerade zum richtigen Zeitpunkt, zumal wir im Grossen Rat den nun zur Diskussion stehende Steuerabzug bereits 2012 beschlossen haben. Alle sind gleicher Meinung: Das muss sein!

Jedoch ist man sich nicht einig über den Zeitpunkt der Einführung. Das Departement möchte dies erst bei der Teilrevision des Steuergesetzes einführen. Und das, liebe Kolleginnen und Kollegen, kann noch Jahre dauern. Ein so wichtiges Dossier wird logischerweise zweier Lesungen bedürfen. Zudem droht bei einigen Artikeln auch das Referendum. Dieser unsichere Zeitfaktor stört uns. Das Walliser Volk soll baldmöglichst in den Genuss des erhöhten Steuerabzugs kommen, unabhängig davon, wann die Teilrevision des Steuergesetzes in Kraft tritt.

Die Mitte Oberwallis will wegen den krass steigenden Gesundheitskosten sogar noch einen höheren Steuerabzug. Wir werden diesbezüglich einen Abänderungsantrag einreichen.

Wir sind für Eintreten.

Luyet Swen, député-suppléant, PLR/FDP

Notre groupe PLR/FDP s'est penché sur l'initiative parlementaire pour une augmentation des déductions fiscales ainsi que sur le rapport de la commission EE. Cette initiative qui souhaite remonter le montant des déductions. Notre groupe ne peut que la saluer et saluer cette volonté et ceci pour plusieurs raisons:

Premièrement, les augmentations des primes maladie de ces dernières années qui, pour le rappeler, ont augmenté de plus de 100 francs par mois depuis 2012 et la première volonté de ce Parlement d'augmenter les déductions, ce projet a été freiné, puis stoppé et devient maintenant une nécessité. De plus, les dernières augmentations de plus de 5%, puis celle projetée de 6% minimum pour l'année prochaine, voire de 10% pour certaines assurances, sont des signaux à ne pas prendre à la légère. Ces hausses sur les 2 dernières années pourront valoir plus de 1000 francs à un couple marié. Dès lors, une hausse de la réduction de 6'000 à 7'200 francs ne nous paraît pas surestimée.

Deuxièmement, les arguments développés concernant la volonté d'attendre la révision de la loi fiscale nous paraissent inopportuns. D'abord cette loi se fait attendre, projetée pour la première partie de 2023, l'échéance recule et les augmentations du coût de la vie avancent et s'accroissent. Si l'on prend en compte une première lecture, une deuxième lecture, voire un référendum, la population valaisanne ne verra pas de révision et potentiellement de réductions fiscales avant 2025 au plus optimiste. Mais la pression sur les finances personnelles est actuelle et mérite notre attention. Nous ne disons toutefois pas que nous sommes dans la politique de l'instant. Cette décision a été mûrement réfléchie depuis maintenant 10 ans et la révision de la loi fiscale ne doit pas interférer dans cette décision qui est juste et nécessaire pour les Valaisannes et Valaisans. En 2012, les primes s'élevaient à 236 francs par personne, en 2024, nous nous rapprochons des 350 francs. Le calcul est vite fait. Et les propositions d'hier prennent un sens non négligeable aujourd'hui.

De ces faits et en conclusion, le groupe PLR/FDP soutient sans réserve l'initiative parlementaire sans amendement et accepte l'entrée en matière. Je vous remercie pour votre attention.

Sonnati Guillaume, député, PS/GC

Sans surprise et comme déjà exprimé en plénum, le groupe PS/GC s'oppose à cette initiative et au contre-projet de la commission qui en découle, car cela pose problème tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme tout d'abord, notre groupe politique considère toujours que le timing n'est vraiment pas opportun. En effet, une réforme fiscale des personnes physiques est à bout touchant d'être soumise au regard aiguisé des parlementaires. Lors de ce processus, nous aurons tout loisir de débattre sur l'ensemble des questions fiscales, y compris sur de possibles déductions concernant les primes d'assurances maladie payées par nos concitoyens.

Selon nous, il ne fait pas sens de traiter un élément fiscal isolé de cette loi, un peu comme la pièce unique d'un puzzle quelques mois avant l'analyse approfondie de cette réforme.

Notre groupe politique est au contraire convaincu qu'une analyse globale de cette réforme fiscale doit être faite pour prendre les décisions les plus cohérentes et pertinentes pour soulager intelligemment le contribuable valaisan, tout en évitant de péjorer le budget des communes et du canton dans une période financière qui s'annonce délicate, pour ne pas dire difficile pour l'État.

Sur le fond, enfin, nous continuons à affirmer que cette mesure est contreproductive pour les contribuables et pour les finances de l'État.

En effet, une telle mesure ne permettrait d'alléger que de quelques dizaines, voire centaines de francs par année. Les chiffres ont été exprimés par certains de mes préopinants, pour certains contribuables. Et l'injustice avec une telle modification est que plus la personne dispose d'un revenu imposable élevé, plus elle peut déduire. Autrement dit, cette mesure ne permettrait d'améliorer le pouvoir d'achat de manière plus significative que des privilégiés de notre canton. Si nous acceptons cette modification fiscale, la population pensera à juste titre que dans ce Parlement, on a tendance à ne prêter qu'aux riches.

En parallèle, une telle modification appauvrirait les communes et le canton de 12 millions chacun, et soyez certains qu'au moment de finaliser les budgets dans un contexte financier tendu, ces millions seraient plus que nécessaires pour assurer des services et prestations de qualité à la population. Par exemple, ils seraient les bienvenus dans la formation de nos enfants, dans le système de soins

apportés à la population, dans le suivi à domicile de nos aînés. Tous ces millions seront donc perdus pour la population qui verrait ainsi réduire ces prestations de la part de l'État.

Pour résumer, le PS/GC s'oppose à cette initiative et au contre-projet qui n'assurent de loin pas une réelle bouffée d'oxygène financière aux classes populaires et moyennes en leur assurant plus de pouvoir d'achat. Selon nous, si nous voulons vraiment réduire la charge financière des coûts de la santé des ménages qui deviennent étouffants pour une partie significative de la population, des solutions fortes et efficaces existent. Nous pensons, par exemple, à renforcer les subsides pour les primes des caisses maladie. Nous pensons aussi à notre initiative populaire qui vise à assurer à ce que les primes à la charge des assurés s'élèvent au maximum à 10% du revenu imposable. Avec de telles mesures, nous allégerions fortement la charge des coûts de la santé qui pèsent sur la population, augmentant par la même occasion significativement son pouvoir d'achat. Pour toutes ces raisons, le PS/GC, toujours soucieux d'améliorer les conditions de vie et le pouvoir d'achat de la population, refuse l'entrée en matière de cette contre-proposition de la commission. Je vous remercie de votre attention.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Mein Ratskollege Laurent Rey hat gesagt, dieser Vorstoss sei wie das Ungeheuer von Loch Ness und komme jedes Jahr. Aber dem muss ich entgegen, genau gleich wie das Ungeheuer von Loch Ness wurde es nie nachgewiesen. Das Versprechen für die Erhöhung der Abzüge wurde nie vollzogen, nun seit bald mehr als elf Jahren.

Der Mittelstand ist in Bedrängnis. Die Inflation, steigende Energiepreise, jedes Jahr haben wir steigende Krankenkassenprämien. Es ist nun an der Zeit, ein Zeichen zu setzen. Der grosse Mittelstand, der unsere Wirtschaft und unsere Gesellschaft am Leben erhält, ist leider zu reich für Ergänzungsleistungen, aber zu arm, um sorgenfrei leben zu können.

Aus diesem Grund unterstützt die Fraktion der SVPO den Gegenvorschlag der Kommission und dankt ebenfalls für die Unterstützung.

Herzlichen Dank.

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

Un petit rappel, lors de l'analyse de l'opportunité de l'initiative demandant une augmentation des déductions fiscales des primes de caisses maladie, la commission EE, par 12 voix et 1 abstention, avait refusé l'opportunité. Or en plénum, le Parlement a fait fi des recommandations de la commission et accepté l'opportunité par 64 voix contre 58 et 5 abstentions.

De ce fait, la commission s'est réunie pour traiter ladite initiative et a proposé un contre-projet pour lui apporter plus de clarté. Pour être complète, la commission a proposé également d'abroger l'article 241h de la loi fiscale pour que la mise en œuvre de l'initiative soit définitive.

Le groupe des Vert.e.s combattra l'initiative et le contre-projet afin d'être cohérent avec sa prise de position lors de l'analyse de l'opportunité.

Les raisons en sont les suivantes:

Premièrement, une révision fiscale des personnes physiques est en cours. Il est impératif à nos yeux de pouvoir bénéficier d'une vue globale des incidences financières qui découleront de cette révision afin de mieux cibler les besoins, d'examiner chaque proposition et d'analyser les répercussions qu'engendreraient des déductions sur les finances de l'État et des communes.

Deuxièmement, il est à relever que les conséquences financières de cette initiative entraîneraient une diminution des recettes fiscales de 12 millions pour l'État et de 12 millions pour les communes pour un gain minime pour les couples avec ou sans enfants et les personnes vivant seules. Je rappelle que pour un revenu de 50'000 francs, c'est 13 francs de diminution par mois, pour 100'000 c'est 19 francs, pour 150'000 c'est 28 francs. L'effet arrosoir n'est pas souhaitable. Les gains modestes mentionnés ci-dessus l'attestent. Il serait préférable de mieux cibler les personnes nécessiteuses.

Il est à relever de plus que notre Parlement a accepté au budget 2023 d'augmenter l'indexation du barème cantonal de l'impôt sur le revenu à 4% au lieu de 3% comme proposé par le canton. La population bénéficiera d'une baisse fiscale plus qu'anecdotique. Mais, par contre, le canton verra ses rentrées fiscales diminuer de 4,6 millions. À la session de juin 2023, le Parlement a accepté un postulat intitulé des pensions alimentaires déductibles après la majorité. La conséquence financière de cette proposition est une diminution des recettes fiscales d'environ 2 millions pour le canton et 2 millions pour les communes. Autre acceptation de notre Parlement: la motion demandant d'augmenter les déductions fiscales pour les frais de garde par des tiers. Les conséquences financières s'élèveront à 3 millions pour le canton, 3 millions pour les communes. Toutes ces propositions ne permettent pas d'avoir une vue d'ensemble de la réforme de la loi fiscale des personnes physiques. Ce sont plusieurs petites réformes fiscales qui engendrent des diminutions notables des recettes fiscales et qui sont fort préjudiciables. Réformer la fiscalité des personnes physiques par petites touches nous fait perdre de vue l'ensemble des incidences financières pour le canton et les communes qui découlera de la révision de la loi fiscale qui est en cours. Il est à rappeler que les rentrées fiscales et le service à la population sont étroitement liés. Un équilibre très fin doit être trouvé et cet équilibre est mis à mal avec ces propositions désordonnées.

En conclusion, le groupe des Vert.e.s, pour toutes les raisons évoquées, refuse l'entrée en matière de cette initiative parlementaire et de son contre-projet qui a un impact très faible sur le porte-monnaie des contribuables, mais qui, par contre, est très coûteuse pour l'État ainsi que pour les communes. Nous souhaitons une réflexion globale sur la révision fiscale en cours et attendons de prendre connaissance du projet de l'État et des travaux de la commission EE. Nous sommes par contre favorables à l'initiative qui est actuellement en cours de traitement au niveau fédéral visant à plafonner les primes maladie à 10% du revenu imposable. Merci de votre écoute.

La discussion est close.

Wolf Brigitte, Abgeordnete, Les Vert.e.s, Präsidentin der Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE)

Ich spreche heute als neue Präsidentin der Kommission Volkswirtschaft und Energie. Bei der Behandlung des Geschäfts war ich noch nicht Mitglied der Kommission, dennoch möchte ich kurz zusammenfassen, worum es geht:

Mit ihrer parlamentarischen Initiative verlangen Grégory Logean und Christian Gasser eine Änderung von Artikel 29 des Steuergesetzes, mit dem Ziel einer Erhöhung der Steuerabzüge für Krankenkassenprämien – wir haben es gehört. Und wichtig ist ihnen, dass diese Änderungen bereits für das Steuerjahr 2024 gelten.

Trotz negativer Vormeinung der Kommission hat das Parlament am 11. März 2022 die parlamentarische Initiative angenommen mit 64 zu 58 Stimmen bei 5 Enthaltungen – auch das haben wir bereits gehört. Die Kommission hat am 30. Januar 2023 dann das Geschäft behandelt. Mit 8 zu 3 Stimmen bei 2 Enthaltungen beschloss die Kommission schliesslich, dem Grossen Rat einen Gegenentwurf zur parlamentarischen Initiative zu unterbreiten. Eine Minderheit wollte, dass die Diskussion über die Erhöhung der Steuerabzüge für Krankenkassenprämien erst im Rahmen der anstehenden Revision des Steuergesetzes geführt wird.

Im Gegenentwurf hat die Kommission folgende Änderungen beschlossen: Im Absatz 4 soll «im Rahmen des Budgets» ergänzt werden. Zudem hat die Kommission aufgrund eines Rechtsgutachtens mit 10 gegen 3 Stimmen beschlossen, dass Artikel 241h des geltenden Steuergesetzes aufgehoben werden soll. Andernfalls müsste das Parlament jedes Jahr die höheren Abzüge von Neuem beschliessen.

Die Mehrheit der Kommission empfiehlt dem Grossen Rat also, die parlamentarische Initiative mit den beiden erwähnten Änderungen anzunehmen.

Um die Abänderungsanträge zu behandeln – laut Parlamentsdienst ist bisher ein Antrag eingegangen; wir haben es gehört von Olivier Imboden – trifft sich die Kommission morgen Nachmittag.
Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Le président

L'entrée en matière est combattue par le groupe PS/GC et Les Vert.e.s. Nous allons donc voter.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 94 voix / Stimmen

Contre l'entrée en matière / gegen Eintreten: 32 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté l'entrée en matière. Je vous propose de faire 15 minutes de pause. On reprend à 10 heures 30.

(Suite à la page 179 / Fortsetzung Seite 179)

3. Entrée en matière

Loi sur la réorganisation du ministère public du canton du Valais (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Reorganisation der Staatsanwaltschaft des Kantons Wallis (*erste Lesung*)

Message du Conseil d'État

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Président: Damien Revaz / Rapporteure: Maud Theler

Discussion sur l'entrée en matière:

Le président

Voilà, nous allons continuer notre programme de la matinée avec le point 3.

Suite à un problème technique, le tableau synoptique que vous avez reçu était incomplet. Vous avez reçu la correction de ce tableau par email. Je vous propose de prolonger le dépôt des amendements jusqu'à 16 heures ce soir. Y a-t-il une prise de parole? On précise que la faute avait lieu uniquement sur la version allemande. La version française était correcte. Pas de demande de parole sur le dépôt des amendements jusqu'à 16 heures, c'est en ordre. Donc, nous passons à l'entrée en matière. Madame Claire-Lise Bonvin, je vous cède la parole.

Bonvin Claire-Lise, députée, Le Centre

Il m'appartient de vous faire part des réflexions du groupe du Centre Valais romand en ce qui concerne la réorganisation du ministère public. Cette réforme était attendue. En effet, il a été déposé plusieurs interventions parlementaires dans ce sens.

De plus, un rapport établi par la société Ecoplan et instigué par notre groupe politique, analysant le pouvoir judiciaire en Valais, transmis à notre Parlement, a aussi induit plusieurs interventions parlementaires, et le Conseil de la magistrature a lui aussi déposé un rapport. Notre groupe trouve aussi important de redéfinir la gouvernance du ministère public et de redéfinir les tâches du procureur général. Son rôle doit se concentrer sur la conduite globale du ministère public, sur la politique pénale en général et le traitement des affaires importantes, sensibles et/ou médiatiques. Il sera suppléé par le procureur général adjoint et c'est ce dernier qui dirigera l'office central. Les rôles seront clairement définis, ce qui permettra au procureur général de se concentrer sur les tâches qui lui seront désormais dévolues.

Un autre point important de cette réforme est la création d'un secrétariat général afin de renforcer les services centraux et de décharger le procureur général des tâches administratives.

Un travail de fond a été fait sur la composition du personnel du ministère public en y intégrant des greffiers. C'est un soutien juridique pour les procureurs et les substituts. Ils auront ainsi une assistance précieuse pour les dossiers importants. L'article 9a nouveau de la loi d'application du Code de procédure pénale traite des compétences du greffier. Il assiste les magistrats du ministère public, notamment par l'étude de dossiers, la rédaction d'avis de droit, la tenue de procès-verbaux et l'élaboration de projets de décision. L'alinéa 2 lui confère des compétences dans toutes les affaires où le prévenu encourt une amende ou une peine pécuniaire de 90 jours-amendes.

2 visions se discutent à ce sujet: faut-il ou non donner des compétences propres à des magistrats, à ces nouveaux postes de greffier? Où sont les besoins? D'un côté, afin de soulager les procureurs des affaires dites de masse, nous pouvons réfléchir à l'opportunité d'augmenter leurs compétences jusqu'à 180 jours-amendes. L'avantage de cette augmentation de compétences est également de rendre attractive cette fonction afin de former des greffiers comme substituts ou procureurs. De l'autre, dans le cas d'une procédure pénale, il paraît nécessaire pour tout justiciable d'avoir accès à un magistrat qualifié comme un substitut ou un procureur. Leur laisser des compétences élargies risque de phagocyter leur temps au détriment des grosses affaires sur lesquelles leur aide pourrait être nécessaire. Nous souhaitons des clarifications du Conseil d'État lors de la séance de commission sur les amendements. C'est pourquoi Le Centre Valais romand a déposé 5 amendements, l'un élargissant les compétences propres du greffier et les 4 autres en les supprimant. Nous relevons également que cette réforme engendrera un certain coût. Le message du Conseil d'État nous parle de 15 EPT supplémentaires, dont 2,9 déjà accordés au budget 2023 et 6 EPT greffiers intégrés au budget 2024. Notre groupe s'est interrogé sur plusieurs points: le niveau élevé des salaires des greffiers. En effet, quelle est la motivation de faire carrière si les salaires des greffiers sont très proches de ceux d'un substitut ou d'un procureur? Est-ce que la notion d'unité juriste comprend les procureurs? Si oui, pourquoi on ne peut pas réduire et augmenter inversement leur nombre? Pourquoi la commission ne s'est pas réunie plutôt pour auditionner les candidats pour le procureur général et le procureur général adjoint?

Le groupe du Centre Valais romand pense que ce projet est désormais mûr et que nous devons aller de l'avant dans cette réforme. Cependant, il faut relever que la nouvelle Constitution, si acceptée, aura une incidence sur cette réforme. Nous acceptons l'entrée en matière du projet de loi sur la réorganisation du ministère public du canton du Valais et remercions la commission IF et les services concernés pour le travail accompli. Je vous remercie pour votre attention.

Theiler Maud, députée, PS/GC

Le groupe PS/GC a étudié avec attention la réorganisation du ministère public qui nous est proposée ce jour. Cette réorganisation entre dans une réforme globale de la justice valaisanne. L'objectif est d'améliorer le fonctionnement du ministère public.

Elle a été réfléchiée pour donner des responsabilités claires au procureur général afin qu'il puisse avoir de réels outils de direction du ministère public, comme la rédaction du règlement, tout en lui dégageant du temps administratif. Les responsabilités du procureur général sont clairement clarifiées. Au final, nous sommes d'avis que plus les rôles sont clarifiés, plus les responsabilités en cas d'erreur ou de dysfonctionnement sont claires, ce qui est une bonne chose pour nous. Nous soutenons également la création d'un secrétariat général afin de décharger des tâches administratives le procureur général. Notre groupe est favorable à cette réforme qui devrait permettre un meilleur fonctionnement du ministère public.

Cependant, nous regrettons le manque d'outils RH afin de pouvoir évaluer objectivement la quantité et la qualité du travail de chaque magistrat, comme cela est d'ailleurs le cas dans n'importe quelle entreprise. Des outils de ce type permettraient également au Grand Conseil de réunir les magistrats sur une base claire. Nous attendons que des outils de gestion RH soient introduits pour le ministère public en même temps que la réforme du Tribunal cantonal afin que ces 2 organismes aient la même base de contrôle. Nous relevons encore que le choix du ou de la procureur générale ainsi que son numéro 2 est d'une importance capitale afin que le ministère public sorte de la crise de ces dernières années et notre groupe souhaite que la justice valaisanne mette tout en œuvre pour que les affaires n'atteignent plus les délais de prescription par respect pour les victimes et leurs familles. Notre groupe accepte l'entrée en matière, ne déposera pas d'amendement et acceptera cette réorganisation telle que présentée en une seule lecture. Merci de votre attention.

Kalbermatter Martin, Abgeordneter, neo – Die sozialliberale Mitte

Die mit diesem Gesetz über die Reorganisation der Staatsanwaltschaft des Kantons Wallis angestrebten Hauptziele sind: Klärung der Aufgaben und Befugnisse des Generalstaatsanwalts, Einrichtung eines Generalsekretariats, Schaffen der Funktion der Gerichtsschreiber. Diese werden aus Sicht der neo mit dem vorliegenden Gesetzesentwurf erreicht.

Der Bedarf einer Reorganisation ist bereits seit Jahren bekannt und wurde durch verschiedene Vorstösse aus dem Parlament bereits mehrmals gefordert. Die vor zwei Jahren intern bei der Staatsanwaltschaft eingeleitete Umstrukturierung hat nicht den erwarteten Erfolg gebracht und hat die Notwendigkeit einer gesetzlichen Abstützung aufgezeigt.

Mit einer klaren Organisationsstruktur und Kompetenzzuteilung auf gesetzlicher Stufe wird die Basis für eine effiziente Staatsanwaltschaft geschaffen. Der Generalstaatsanwalt wird mit diesem Gesetz entlastet und Doppelfunktionen werden eliminiert. Dies gibt dem Generalstaatsanwalt den notwendigen Spielraum für die Betreuung von wichtigen und für den Kanton bedeutenden Dossiers.

Der vorliegende Entwurf wird von neo – Die sozialliberale Mitte unterstützt. Mit Änderungsanträgen will die neo einige Punkte wieder in die Diskussion einbringen, die aus unserer Sicht anders besser geregelt wären. Die von uns eingereichten Änderungsanträge betreffen Vorschläge zu verwendeten Begriffen und im Bereich der Kompetenzzuteilung. Hier ist aus unserer Sicht die Rolle des Büros im Bereich der Erlasse von Reglementen zu stärken.

Unsere Fraktion dankt den Kommissionsmitgliedern, dem Departement und dem Parlamentsdienst für die geleistete Arbeit.

Wir unterstützen diesen Gesetzesentwurf und sind für Eintreten.

Besten Dank.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Si je devais résumer cette loi en 3 mots, on pourrait dire efficacité, efficience et rationalisation.

Je ne vais pas vous faire l'insulte de répéter ce qui a été dit par mes collègues, mais on va quand même appuyer sur certains points qui sont importants. L'introduction des greffiers notamment avec des compétences étendues, aussi en instruction et pas seulement comme aide juridique. Le Valais fait œuvre, c'est important de le dire, le Valais fait œuvre de pionnier en la matière, ce n'est pas un mode de faire qui a lieu dans tous les cantons et nous saluons évidemment cette introduction. Une gestion autonome des ressources par le ministère public sur la base d'unités juristes qui peuvent être des greffiers, des procureurs, des substituts en fonction des besoins. Là aussi ça amène de la flexibilité à l'organisation qu'on ne peut que saluer.

Et enfin, ça a été réclamé parfois à cor et à cri par ce Parlement, la mise en place d'un secrétariat général avec du personnel administratif non juridique, qui là encore permettra d'appuyer l'efficacité du ministère public.

Le groupe UDC a déposé quelques amendements qui visent encore à accroître l'efficacité de cette loi et donc de notre institution, notamment l'article 9 alinéa 2 sur la compétence des greffiers qui a été retenue, comme vous l'avez lu dans le rapport de la commission, à 90 jours. Nous trouvons que cette limite est trop timide. Il faut permettre aux greffiers de gérer indépendamment les cas du greffe de masse, ce qui permet de soulager les procureurs et rajoute à l'intérêt de la fonction et anticiper aussi bien sur la modification du Code de procédure pénale qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024 obligeant le ministère public à procéder à l'audition de prévenus condamnés à une peine privative de liberté, indépendamment de la quotité de la peine, ce qui va occasionner un surcroît de travail non négligeable.

Et, enfin, toutes les ordonnances pénales sont validées par le chef d'office avant notification, donc, nous pensons que nous pouvons permettre aux greffiers de disposer de la pleine et entière de la compétence, soit 180 jours et non 90.

Enfin, dernier point sur lequel je veux insister, l'article 40 sur la question de la capacité à recourir. Le groupe UDC trouve cohérent que ce soit le magistrat qui porte le dossier qui dispose de la qualité pour recourir. Si on nomme des magistrats, on a confiance en eux, par cohérence aussi et économie de moyens. Il est en revanche intéressant de laisser aux cadres la possibilité de recourir, si les cas le nécessitent d'un point de vue de politique criminelle. Voilà, en résumé, le groupe UDC est satisfait de ce texte de loi et vous propose d'accepter l'entrée en matière.

Praz Elodie, députée-suppléante, Les Vert.e.s

Le groupe des Vert.e.s a pris connaissance du nouveau projet de loi, du message du Conseil d'État l'accompagnant ainsi que du rapport de la commission IF.

Comme les autres groupes, nous sommes satisfaits de constater que ce projet tient compte des interventions parlementaires récentes ainsi que du rapport Ecoplan afin d'assurer un fonctionnement plus efficace de notre ministère public.

Nous relevons particulièrement la volonté de clarifier le rôle du procureur général et de le décharger de certaines tâches administratives qui limitaient jusqu'ici ses possibilités de dégager du temps pour se saisir des affaires sensibles et complexes et/ou médiatiques. La création d'un secrétariat général est notamment plus que pertinente ainsi que la modification de l'article 5 alinéa 1 de la LCDM qui permet à un membre du Bureau du ministère public de siéger au CDM de façon similaire à ce qui se fait au sein du Tribunal cantonal et à l'ordre des avocats valaisans. Nous saluons la création du poste de greffier au sein du ministère public, poste qui devrait permettre d'assister les procureurs dans leurs tâches et d'apporter une véritable plus-value dans la bonne marche des procédures et leur traitement. Nous souhaiterions d'ailleurs, à des fins de valorisation de ce poste, que le nombre de postes de greffiers ne puisse pas être diminué en faveur d'autres fonctions, comme le permettrait l'article 26 alinéa 2bis de

la proposition de loi et déposerons un amendement allant dans le sens de supprimer ledit alinéa. La tâche du greffier, telle que définie dans le projet de loi, ne doit pas être considérée comme dispensable, mais au contraire valorisée pour permettre un fonctionnement optimal des offices. Nous acceptons donc l'entrée en matière et remercions les différents acteurs pour le travail accompli. Merci pour votre attention.

Amherd-Burgener Andrea, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Die Mitte Oberwallis hat den Entwurf zum Gesetz über die Reorganisation der Staatsanwaltschaft eingehend geprüft und folgende Punkte sind uns sehr wichtig – dort haben wir auch Abänderungsanträge eingegeben:

1. Das Erstellen von Reglementen sollte generell in der Kompetenz des Büros und nicht des Generalstaatsanwalts sein. Dies beruht auf dem Kollegialitätsprinzip und ist vergleichbar mit dem Pendant Kantonsgericht.
2. Die Entbindung von Staatsanwälten sollte nicht durch den Justizrat, sondern immer durch das Büro der Staatsanwaltschaft erfolgen. Dies ist effizienter, denn der Justizrat tagt weniger und die Verfahren können so beschleunigt werden.

Grundsätzlich sind wir mit dem Gesetz einverstanden. Die Mitte Oberwallis ist für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Birbaum Thomas, député, PLR/FDP

Tous les groupes ont parlé de ministère public, mais d'où vient-il? De tradition juridique française, le terme ministère public est formalisé par Monsieur Charles-Louis de Secondat, Baron de la Brède et de Montesquieu, plus connu sous le nom de Montesquieu. Il en fait mention dans son ouvrage «De l'esprit des lois» publié en 1748. Dans cet ouvrage, il a défendu l'idée que le pouvoir judiciaire devait être indépendant de l'exécutif et du législatif pour garantir la justice et la protection des droits des individus. Il a également mis en avant le terme de ministère public en tant qu'organe chargé de représenter l'intérêt de la société dans les affaires judiciaires. Il est dérivé de l'ancien français ministre qui signifie serviteur ou fonctionnaire et donc le ministère public désigne ainsi l'ensemble des magistrats et des autorités responsables de représenter l'État et la gestion dans le cadre des procédures judiciaires et de la protection de l'ordre public. Il y a donc cette notion de serviteur et le ministère public est donc ainsi au service de la société.

Cependant, pour qu'il puisse remplir pleinement sa mission, il est impératif de l'adapter aux défis et aux besoins de notre époque et cette réforme de son organisation proposée cette semaine en est une preuve flagrante. Du côté du procureur général ayant pour rôle de mener la politique criminelle du canton, il a vu certaines de ses compétences renforcées avec moins de tâches administratives, avec une création d'un secrétariat général et de nouveaux postes de greffiers, à l'instar des tribunaux ordinaires, il est prévu à dessein de décharger ces procureurs. Le groupe PLR propose 2 amendements: le premier à l'article 9 alinéa 2 de la loi d'application du Code de procédure pénale suisse, selon la proposition de la commission, la compétence du greffier comme définie n'est pas assez large. Tous les délits de masse ne sont pas pris en considération alors que le but de cet article est de justement donner des compétences aux greffiers pour décharger les procureurs. En bref, il faut être plus large qu'amendes et peines pécuniaires pour ne pas exclure les délits dits de masse.

A l'article 23 alinéa 2 de la loi sur l'organisation de la justice, le groupe PLR souhaite prévoir le pire en évitant toute vacance de la fonction si et le procureur général et le procureur général adjoint sont empêchés.

Avec le dépôt de ces 2 amendements, le PLR se montre satisfait du projet de réorganisation. Respectueux des institutions, le PLR n'a néanmoins par le passé pas retenu ces critiques pour dire quand les choses n'allaient pas. Sans vouloir faire de procès, s'il est compréhensible que l'organisation

du passé n'ait pas totalement pu répondre aux besoins d'aujourd'hui, les personnes qui ont habité ces institutions par le passé n'ont pas été toutes irréprochables. Mais nous ne sommes pas ici pour ressasser le passé. Et pour terminer sur une note claire et concise, à l'image d'une justice efficiente, le PLR a confiance dans ce projet de réorganisation.

Nous demandons donc au procureur qui, je pense, nous regarde aussi aujourd'hui, d'avoir confiance avec nous dans ce projet qui, nous l'espérons, amènera une stabilité et une efficacité pour la justice pénale rendue par le ministère public. Et l'organisation ne fait pas tout. Nous sommes convaincus que l'envie et la motivation, encore plus pour un magistrat, sont fondamentales pour le bon fonctionnement des institutions. Et parlementaires comme ministère, nous avons un point commun, nous sommes tous les deux services de la société.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Die Fraktion der SVPO hat mit Interesse diese Gesetzesänderung verfolgt. Wir haben uns erlaubt, einige Abänderungsanträge einzugeben und zwar in Bezug auf die anderen Gesetze, die mit dieser Änderung tangiert wurden.

Wir sind der Meinung, dass nicht nur der Generalstaatsanwalt weitere Rechtsmittel ergreifen soll, sondern dass dies auch bei anderen Staatsanwälten verbleiben soll. Weil wir müssen dort ein bisschen ehrlich sein, im ganzen Wallis gibt es pro Jahr mehrere Tausend Rechtsfälle, und dass eine Person alleine entscheiden soll, welcher Fall weitergezogen wird oder welcher nicht... der wird schlichtweg die Zeit nicht haben, alle Fälle exakt zu lesen und zu prüfen.

Des Weiteren sind wir für Eintreten.

Herzlichen Dank.

La discussion est close.

Revaz Damien, député, PLR/FDP, président de la commission des institutions et de la famille

Ça a été rappelé à plusieurs reprises, ce sont différentes interventions qui ont eu lieu dans cette assemblée et différents rapports qui ont montré la nécessité d'apporter des modifications à l'organisation du ministère public et à entendre les prises de parole de ce matin, on voit qu'il y a un courant favorable qui va permettre d'aboutir à une modification de l'organisation actuelle. Lors des différentes prises de parole, vous avez toutes et tous souligné les modifications qui sont apportées, je ne vais donc pas revenir, nous aurons l'occasion d'en débattre. On voit que certaines et principalement s'agissant des greffiers si je vous ai bien compris, vont occuper la commission. On peut encore relever qu'effectivement, comme cela a été souligné, nous devons doter le ministère public des outils nécessaires, mais que cela ne suffit pas. Encore faut-il que les personnes qui sont à la tête et qui occupent les sièges de l'institution la mènent avec toute la diligence et tout le savoir-faire requis. Donc, à ce titre, je pense que nous pouvons modifier l'organisation comme nous le souhaitons, ce sont aussi les personnes qui occuperont les fonctions qui vont déterminer comment fonctionnera cette institution. À ce sujet, j'aimerais apporter une petite correction puisqu'on a posé la question de savoir pourquoi la commission n'avait pas encore entendu les candidats ou l'avait fait avec retard, je précise donc qu'il ne s'agit pas de la mission de la commission IF, mais que c'est la COJU qui s'occupe de cette question qui reviendra ultérieurement. La commission a pris note des différentes prises de position qui ont été exprimées, a pris note des amendements qui ont été annoncés. Elle se réunira demain après-midi pour les traiter et les commissaires recevront par e-mail les indications nécessaires.

Favre Frédéric, Conseiller d'État, chef du département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Merci pour cette entrée en matière.

Me semble-t-il, et ça a été relevé, le travail a fait son temps et nous sommes arrivés avec un projet qui était, me semble-t-il, mûr. Il y a eu un excellent travail de commission. Les éléments qui restent aujourd'hui sur la table sont un arbitrage finalement du législateur que vous devrez faire, je pense qu'il n'y a pas de juste, il n'y a pas faux. C'est surtout la question, et on en avait déjà discuté avec la commission, où on veut mettre le curseur. Par exemple lorsque vous dites, Monsieur le député Gasser ou Monsieur le député Desmeules, qu'il faudrait laisser chacun pouvoir faire recours, c'est là où on doit dire: est-ce qu'on veut laisser cette liberté et on fait confiance? Mais ça veut dire que tout un chacun peut prendre l'image de l'institution au plus haut niveau du Droit fédéral, jusqu'à interjeter au Tribunal fédéral, peut-être contre l'avis du chef de l'institution ou à l'inverse, est-ce qu'on veut dire, à partir d'un certain niveau, l'image de l'institution est sur la responsabilité par exemple du procureur général, son adjoint ou autres. C'est là où vous devrez arbitrer d'ici quelques jours. De la même manière pour les greffiers, jusqu'où on veut avoir des quasi-procureurs ou est-ce qu'on veut vraiment mettre une limite un petit peu plus basse? Je crois que tout le monde s'entend, ce sera en tout cas quelque chose de bénéfique pour le ministère public. De toute manière, on va pouvoir décharger nos procureurs, nos premiers procureurs, le procureur général et son adjoint. Et ça, je crois que c'est ce qui est voulu. Maintenant, il faut fixer effectivement la limite.

Effectivement, la question, Madame Bonvin, des salaires, alors si vous vous intéressez à la classification des greffiers, d'autres c'est le personnel des APEA, d'autres, ce sera peut-être les cantonniers bientôt ou autres, donc là-dessus, c'est une vision qui doit être transversale. Et pour comparer les échelons, les salaires, il faut la comparaison interne à l'État du Valais et externe avec le marché. Et là, mon collègue Roberto Schmidt a cet élément sur sa table, donc c'est quelque chose qui viendra dans les prochaines années. Mais, à l'instar de la réponse qu'on a donnée pour le personnel des APEA, je crois qu'on ne doit pas discuter d'une fonction ou d'une autre dans cette assemblée, c'est une question de politique de ressources humaines. La classification est un travail encore une fois de comparaison interne et externe, ça se fera dans les prochains mois, prochaines années, sous l'égide de mon collègue Roberto Schmidt.

Et puis, il y avait la question aussi du remplacement, effectivement, Monsieur Birbaum, je crois que c'est une bonne chose si on peut prévoir, effectivement, qu'est-ce qui se passerait le cas échéant, lorsque les 2, hypothétiquement, ne pourraient pas être là pour faire recours, à qui cela pourrait être la responsabilité, on peut penser à une vacance, on peut penser à un déplacement à l'étranger, on peut penser à un accident, une maladie, quelqu'un qui gagne au loto et qui part du jour au lendemain, etc., etc. donc, je pense qu'effectivement on peut saisir l'opportunité, on en discutera en commission. Merci beaucoup et je remercie encore une fois le service qui a depuis plusieurs mois regardé toutes vos demandes, les rapports qui sont venus pour vraiment trouver le chemin et en tout cas les auditions qu'on a eues en commission elles saluaient ce travail de fond émanant, et maintenant c'est vous qui pouvez faire les derniers ajustements de ce que vous pensez juste pour la suite de notre ministère public. Merci.

Le président

L'entrée en matière n'est pas combattue. Les amendements seront discutés en commission et la lecture aura lieu jeudi matin.

(Suite à la page 140 / Fortsetzung Seite 140)

4. Entrée en matière

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la prise en compte d'un renchérissement de 2,8 pour cent des salaires des hautes écoles spécialisées et pédagogiques, des écoles supérieures, des institutions en faveur des enfants et des adultes en difficulté, ainsi que d'autres institutions paraétatiques au bénéfice d'un mandat de prestations

Eintretensdebatte

Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits für die Berücksichtigung einer Lohnsteigerung von 2,8% der Fachhochschulen, pädagogischen Hochschulen, höheren Fachschulen, Institutionen für Kinder und Erwachsene in Schwierigkeiten sowie weiteren parastaatlichen Institutionen mit Leistungsauftrag

Message du Conseil d'État

Botschaft des Staatsrats

Décision (tableau synoptique)

Beschluss (Synopsis)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission des finances

Finanzkommission

Président: Michaël Vieux

Rapporteuses: Claire-Lise Bonvin et Rahel Pirovino-Indermitte

Discussion sur l'entrée en matière:

Le président

Je cède la parole à Madame Sarah Constantin.

Constantin Sarah, députée, PS/GC

Avant de me prononcer sur le fond de ce crédit, permettez-moi un petit commentaire sur la forme.

La manière de procéder de la Commission des Finances pour le traitement des crédits que nous traitons ce jour n'est pas acceptable. Même si l'unanimité de la commission a accepté de le faire par voie de circulation, nous pensons que le président n'aurait jamais dû proposer cette méthode lorsque des millions sont en jeu.

On peut procéder par voie de circulation lorsqu'il s'agit de valider un rapport, par exemple, mais pas lorsque l'on dépense des millions. Je tiens à dire ici au nom de mon groupe que nous sommes déçus du fonctionnement de certaines commissions de haute surveillance. Je parle ici spécifiquement de la COFI, mais la COJU n'est pas en reste lorsqu'il s'agit de ne pas se réunir durant l'été. Cela met en péril le bon fonctionnement des institutions. Sachez que la COGEST se réunit une fois par mois, également en juin, juillet et août. Donc il semblerait que ce soit possible de travailler même en été. Nous avons un rôle primordial à jouer dans le bon fonctionnement des institutions et ces dernières semaines la COFI et la COJU n'ont pas donné une image reluisante de notre Parlement.

Ceci étant dit, mon groupe entre en matière sur ce crédit, mais dépose les amendements nécessaires pour revenir à la version du Conseil d'État et octroyer le renchérissement total aux divers services et institutions concernés par ce crédit supplémentaire. Ce ne sont pas aux travailleuses et travailleurs de payer ce qui semble être un manque d'organisation du Conseil d'État, car, en effet, Roberto Schmidt, lors du traitement du budget 2023, nous avait dit que le renchérissement pourrait être total et serait

pris dans des fonds. Visiblement, ça n'a pas pu être réalisé. De plus, si ce Parlement avait suivi mon groupe lors du traitement du budget 2023, nous ne serions pas dans cette situation, car nous avons déposé les amendements adéquats pour que le renchérissement à 2,8% soit déjà intégré dans le budget. Nous acceptons donc l'entrée en matière et défendrons nos amendements pour les conditions salariales des travailleurs et travailleuses concernés. Merci pour votre attention.

Schöpfer-Pfaffen Marie-Claude, Suppléant, neo – Die sozialliberale Mitte

neo – Die sozialliberale Mitte hat die Unterlagen zum vorliegenden Nachtragskredit geprüft.

Der Staatsrat beantragt einen Kredit in der Höhe von 5 Millionen Franken zugunsten der Schulen und weiterer halbstaatlicher Institutionen, welche den Ausgleich der Teuerung von 2,8% vollumfänglich sicherstellt. Erst am 11. Januar 2023 hat unsere Regierung die Indexierung der Lohn Tabellen der Staatsangestellten angepasst und auf diesen Wert justiert, nachdem im Budget angeblich noch mit dem längst überkommenen Teuerungssatz vom März 2022 operiert wurde.

Da der vor allem kriegsbedingt steile Anstieg der Teuerung sich aber bereits zwischen Februar und Juni 2022 in den massgeblichsten Zügen abzeichnete und die Finanzkommission mehrfach beim Staatsrat nach dem relevanten Satz nachfragte, also sensibilisierte, können wir die Argumentation, dass die Arbeiten am Budgetentwurf zu diesem Zeitpunkt bereits fast abgeschlossen waren und die genauen Zahlen erst zum Jahresende auf dem Tisch lagen, nicht gelten lassen. Wie in der Privatwirtschaft muss es doch auch beim Kanton möglich sein, den Budgetentwurf, der in der Dezembersession im Grossen Rat beraten wird, noch anzupassen, wenn sich derart grosse Mehraufwände abzeichnen. Der Staat muss fähig sein, in ausserordentlichen Lagen auch finanztechnisch auf ausserordentliche Umstände agil zu reagieren.

Unsere Fraktion hat, weil wir erkannten, dass die Teuerung im Budget 2022 nicht hinreichend berücksichtigt wird, in der Debatte der Dezembersession auch eine Budgetänderung eingereicht, die verlangte, für das Kantonspersonal und die Mitarbeiter in den parastaatlichen Institutionen den vollumfänglichen Teuerungsausgleich vorzunehmen. Sowohl die Kommission als auch Sie wollten uns damals nicht folgen, weshalb wir uns nun an dieser Stelle mit diesen Nachtragskrediten herumschlagen müssen.

Wir fragen uns nun: Wieso wurde der Teuerungssatz von 1,9% im Verlauf der Folgemonate bei den Budgetierungsarbeiten nicht angepasst, obschon der Aufwärtstrend sich bereits vor der Jahresmitte deutlich abzeichnete? Wieso hat die Finanzkommission dem Staatsrat gegenüber, den sie zu Recht kritisiert, nicht deutlicher insistiert, um die tatsächlich budgetierten Teuerungssätze in Form harter Zahlen zu eruieren? So bleibt für uns auf der Grundlage der zugestellten Dokumente bis heute unklar, was denn nun genau die Berechnungsgrundlage der geforderten Beträge in der staatsrätlichen Botschaft darstellt. Die den Parlamentarierinnen und Parlamentariern zugestellten Unterlagen vermögen in unseren Augen keine vollumfängliche Transparenz zu schaffen: Die FIKO verlangt eine Reduktion der verlangten Nachtragskredite auf den Ausgleichssatz von 0,9%, der Staatsrat 5 Millionen Franken, jedoch ohne aber einen genauen Berechnungsschlüssel zu liefern.

Wir teilen die Ansicht, dass auf diesem Feld der Budgetplanung Fehler gemacht wurden, welche künftig vermieden werden sollten. In unseren Augen gilt es nun aber in erster Linie abzuwenden, dass wegen eines zu niedrig veranschlagten Betrags die Departemente und die Dienststellen in Bedrängnis geraten. Ob der sich verschärfenden Finanzlage stehen diese ohnehin unter Druck. Im Zentrum unserer Bemühungen stand und steht zudem grundsätzlich das Personal, für das es die Teuerungssätze zu sichern gilt, zumal die Lebenskosten in etlichen Bereichen weiter steigen – wir haben das heute bereits mehrfach gehört.

Wir sind – mit einem starken Zähneknirschen – für Eintreten, haben aber, da Unklarheiten darüber bestehen, welcher Betrag nun *over all* dem korrekten Teuerungsausgleich entspricht, eine Abänderung eingegeben und machen das Aufrechterhalten und unser abschliessendes Abstimmungsverhalten abhängig von den Erklärungen des Staatsrats.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Melly Blaise, député, UDC

Aujourd'hui, nous devons donc nous prononcer sur 2 demandes de crédits supplémentaires pour l'indexation des salaires à l'inflation. Ce matin, nous prenons une décision au sujet d'une demande du Département de l'économie et de la formation, et cet après-midi au sujet d'une demande similaire du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Comme l'inflation a été mesurée à 2,8% en 2022, le Conseil d'État a décidé d'augmenter du même pourcentage les salaires des employés du canton et ceux qui ont un statut paraétatique. D'abord sur le fond et de façon générale, il est évident qu'il est souhaitable que la hausse des salaires compense le renchérissement.

Autrement, nous assisterions à l'appauvrissement de la population. Le groupe UDC soutient donc évidemment l'adaptation des salaires à la hausse des prix. En même temps, il faut quand même aussi garder à l'esprit que les employés du secteur privé n'ont pas eu cette chance. En 2023, ils subissent pour la troisième année consécutive une baisse de leurs salaires réels. Ça ne sera pas tenable sur le long terme que les salaires augmentent plus dans le secteur public que dans le privé.

Il faut espérer que la situation se corrige rapidement pour éviter l'appauvrissement des employés valaisans ainsi qu'un déséquilibre public/privé, mais cela passe évidemment par une hausse des salaires dans le privé et non pas par la non-compensation du renchérissement dans le public. L'UDC ne remet donc absolument pas en question cette augmentation de salaire.

Maintenant, sur la forme, pourquoi avons-nous à faire à 2 demandes de crédits supplémentaires venant de 2 départements? Si l'inflation a atteint un niveau très élevé en 2022, 2,8%, cela n'était pas entièrement imprévu lors de l'élaboration du budget. En fait, au moment de la validation du budget, il était déjà connu que l'inflation se monterait à au moins 1,9%. Interrogé à ce sujet, le Conseil d'État avait affirmé qu'une augmentation de salaire équivalente à l'inflation prévue était déjà incluse dans le budget. Une demande de crédit supplémentaire pour la totalité des 2,8% n'est donc pas défendable. En ceci, nous suivons totalement la Commission des Finances.

En outre, le groupe UDC ne peut pas s'empêcher de constater que seuls 2 départements sur 5 viennent avec des demandes de budget supplémentaire. Il y a visiblement les bons et les mauvais élèves au sein du Gouvernement. Certains respectent la discipline budgétaire et trouvent des compensations dans leur département lorsqu'un imprévu survient. D'autres privilégient la communication et vont ensuite présenter la facture au Grand Conseil. Ils espèrent que, mis devant le fait accompli, nous avalerons toutes les couleuvres. Le groupe UDC prend au sérieux le travail budgétaire que nous réalisons chaque année. Il acceptera donc le crédit complémentaire uniquement si l'amendement de la COFI est accepté. Pour le moment, nous acceptons naturellement l'entrée en matière.

Zurbriggen Fabian, Abgeordneter, SVPO

Wir haben heute zwei Beschlüsse über einen Nachtragskredit zu fällen, den vorliegenden und am Nachmittag den im Gesundheitswesen. Ich nehme zu beiden Beschlüssen gleichzeitig jetzt Stellung. Die SVPO unterstützt die Gewährung des Nachtragskredits in dem Rahmen, den die Finanzkommission vorschlägt. Mit 1,9% Teuerungsausgleich konnte bereits bei der Erstellung des ordentlichen Budgets gerechnet werden. Daher soll der Grosse Rat hier lediglich einen Nachtragskredit für die Differenz zu den 2,8%, also 0,9% gewähren.

Wir begrüßen das Vorgehen der Finanzkommission und erfreuen uns darüber, dass sie hier ein korrektes Handeln vorschlagen in dieser Hinsicht. Wir sind erstaunt hingegen über das Vorgehen der zwei Departemente, die um einen Nachtragskredit für die Deckung des gesamten Teuerungsausgleichs in der Höhe von 2,8% ersuchen. Zumindest die 1,9% müssten im ordentlichen Budget enthalten sein. Dieser Teuerungsausgleich ist mit dem Budget der betroffenen Departemente zu ermöglichen und eventuell notwendige Kompensation sind innerhalb des Departements zu tätigen.

Besten Dank.

Lamon Anthony, député, Le Centre

Avant d'entrer sur le fond, notre groupe aimerait également faire une remarque sur la forme, je ne répéterai pas ce qu'a dit Madame Sarah Constantin par rapport au mode de fonctionnement de la Commission des Finances. J'aimerais quand même relever ici à l'adresse des membres de la Commission des Finances que l'article 33 du règlement du Grand Conseil pose que des décisions par voie circulaire peuvent être prises à la condition que des points secondaires soient abordés. Notre groupe estime que voter des crédits supplémentaires de plus de 5 millions ne sont pas des points secondaires.

Deuxièmement et toujours sur la forme, notre groupe a constaté les faits suivants: par décision du 27 avril 2022, le Conseil d'État avait retenu un renchérissement de 1,5% pour la masse salariale du personnel de l'administration et n'avait pas retenu l'augmentation des subventions versées aux institutions paraétatiques.

Par décision du 11 janvier 2023, le Conseil d'État a fixé l'indexation de l'administration à 2,8% en prenant également en compte un renchérissement de 2,8% pour le subventionnement des hôpitaux, EMS, CMS, hautes écoles spécialisées. Comment expliquer cette évolution? Et là la COFI a demandé des réponses et voici la réponse de l'exécutif: tout d'abord selon l'administration cantonale des finances, les questions relatives aux crédits relèvent des départements concernés en application de l'article 33 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'État. Ensuite, le Département de l'économie et de la formation explique qu'une décision commune à tous les départements doit être privilégiée pour la fixation du renchérissement et sa prise en compte dans les enveloppes. Nous constatons que les réponses données sont différentes et nous avons le sentiment qui est peut-être erroné, que Jean veut mettre la faute sur Jacques. Le Parlement ne devrait pas trancher si l'exécutif ne parle pas à l'unisson, mais au demeurant, le résultat est là et nous devons l'assumer.

Sur le fond, nous partageons l'analyse de la COFI qui conclut que les 3 critères d'imprévisibilité, de nécessité et d'urgence sont remplis en l'espèce. Donc, vu que les 3 critères sont remplis, nous ne comprenons pas pourquoi la COFI fait des amendements.

C'est pour ça que notre groupe ne va pas suivre les amendements de la COFI qui demandent que le crédit supplémentaire soit limité au renchérissement résiduel de 0,9%. En effet, nous devons être cohérents avec ce que nous avons décidé préalablement. Ainsi nous allons accepter de déposer des amendements pour revenir au texte du Conseil d'État et ainsi assurer une égalité de traitement avec le parapublic, et a fortiori, c'est important de le dire, ça n'a pas été dit, quand les dépenses ont déjà été engagées.

Toutefois, en conclusion, l'historique des événements que j'ai relatés nous interroge et nous espérons que le débat de ce jour permettra que ce genre de situation ne se reproduise plus. Pour toutes les raisons évoquées, notre groupe acceptera l'entrée en matière et déposera des amendements pour un retour au texte du Conseil d'État. Je vous remercie pour votre attention.

Moulin Daria, députée, Les Vert.e.s

Le Conseil d'État a soumis à ce Parlement un projet de décision concernant la demande d'un crédit supplémentaire de 5 millions bruts au DEF pour la prise en compte d'un renchérissement de 2,8% des salaires au sujet des secteurs mentionnés en titre. La progression abrupte et imprévue du renchérissement en 2022, provoquée notamment par la guerre en Ukraine, ne pouvait pas être intégrée dans le projet de budget 2023. La COFI a étudié le dossier par voie de circulation. Il nous paraît difficile d'avoir une bonne communication sur un tel dossier par cette formule. Il s'agit bien d'une commission de haute surveillance et le traitement de ce dossier pourrait avoir manqué d'échanges nécessaires. Bien que la commission ait reconnu dans son rapport les clauses d'imprévisibilité, de nécessité et d'urgence de la dépense, elle estime que la demande de crédit supplémentaire doit être limitée au renchérissement résiduel de 0,9% par rapport au taux de 1,9 qui avait été retenu pour le

budget 2023 des charges du personnel de l'État. Nous traitons ici du renchérissement des institutions paraétatiques et non étatiques. Rappelons que le subventionnement des salaires des institutions paraétatiques est déjà engagé depuis le mois de janvier 2023. En cas d'acceptation des amendements de la COFI, compte tenu du fait de l'argent déjà engagé, quelles répercussions seraient à déplorer sur les institutions concernées? Le groupe des Vert.e.s Valais refuse la proposition de la COFI qui a effectué une coupe drastique de 3,4 millions sur les 5 millions déjà engagés, ce qui nous paraît aberrant et contre-productif.

Nous acceptons l'entrée en matière et vous invitons à en faire de même. Merci pour votre attention.

Rieder Christian, Suppleant, Die Mitte Oberwallis

Wir stehen für einen vollen Teuerungsausgleich von 2,8% ein. Dieser wurde beschlossen und muss umgesetzt werden. Wir haben uns ja im Rahmen des Budgets – am Nachmittag, nach dem Mittagessen werden wir jenen des Gesundheitsdepartements behandeln – für die sieben Millionen für das Pflegepersonal im Spital ja bereits eingesetzt.

Die Mitte Oberwallis unterstützt nach wie vor die Lohnteuering, nicht aber den nun angestrebten Weg. Ich fasse jetzt nicht nochmals alles zusammen, was jetzt alles missachtet werden soll oder geschehen ist vom Staatsrat. Ich habe gehört: schlechte Schüler, gute Schüler – der Herr Staatsrat hat da mit dem Kopf genickt. Ich gehe davon aus, Herr Staatsrat, Sie werden Antworten liefern darauf. Wir sind schon auch der Meinung, die Budgetdebatte soll eine Budgetdebatte bleiben, und das soll nicht an Wichtigkeit verlieren.

Aus diesem Grund sind wir mit diesem Weg natürlich nicht einverstanden. Das heisst, wir sind für Eintreten und folgen dem Vorschlag der Finanzkommission. Aber ganz klar sind wir da gegen den Vorschlag, wie es der Staatsrat möchte. Das muss man auch mal explizit sagen. Ich glaube, ich bin der Erste, der es jetzt explizit sagt. Ich möchte die Zeit nicht weiter verlieren, sondern eher dem Staatsrat die Erklärungen liefern. Die Zeit dafür, wird er brauchen, um unnötig die Mittagszeit zu verlängern.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Mottet Xavier, député, PLR/FDP

Effectivement, le groupe PLR s'est penché avec attention et surtout avec cohérence sur cette proposition d'entrée en matière relative à la décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le financement de la prise en compte d'une part résiduelle du renchérissement de 2,8% des salaires. La part résiduelle, c'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Le Parlement a accepté, sur proposition du Conseil d'État, le budget 2023 qui prévoyait un taux de renchérissement de 1,9% des charges de personnel de l'État selon le rapport de la COFI. Pour atteindre le renchérissement de 2,8%, il manque donc 0,9%, 2,8, moins 1,9 égale 0,9, calcul et cohérence.

Le groupe PLR/FDP fait totalement siennes les conclusions du rapport de la COFI et tient également à s'adresser à l'ensemble des employés des institutions suivantes: Valais-Wallis Promotion, Antenne région Valais romand, Regions -und Wirtschaftszentrum Oberwallis, Centre de cautionnement et de financement, CimArk, les institutions d'enseignement spécialisé, Haute École pédagogique, HES-SO Valais-Wallis et les institutions d'éducation spécialisée. Le renchérissement de vos salaires est garanti, indépendamment de la décision de ce Parlement aujourd'hui. Contrairement à la volonté du Parlement lors de la validation du budget 2023, le Conseil d'État reconnaît n'avoir retenu aucune augmentation des subventions versées aux institutions paraétatiques en lien avec un éventuel renchérissement des salaires. Il s'agira donc de la responsabilité du Conseil d'État, et du Conseil d'État seul, de boucler les comptes 2023 avec ce renchérissement de 2,8%. Merci de votre attention.

La discussion est close.

Vieux Mikaël, député, UDC, président de la commission des finances (COFI)

Ce matin, je vais essayer d'expliquer un petit peu mieux la décision de la COFI pour bien comprendre pourquoi cet amendement est venu en fait sur ce crédit supplémentaire.

Mais je vais d'abord commencer par la question du traitement puisque, ce matin certaines personnes relèvent la question sur ce point-là.

Alors, il est clair que ce n'est pas nous, la COFI, qui décidons de l'ordre du jour et des éléments à traiter. Donc, nous avons reçu, mon secrétaire, Monsieur Blaise Rey, a reçu au retour de ses vacances les crédits supplémentaires à traiter. Il m'a fait part de cette information, pour ma part, je pense comme tout le monde, j'avais déjà fixé mes vacances. Ensuite par rapport au fonctionnement de la COFI, il est clair qu'on ne peut pas des fois traiter en une seule séance de commission, et ça, je pense que les membres de la COFI pourraient bien l'expliquer à tous les membres du Parlement que pour certaines choses, quand on traite aussi des amendements des fois, c'est soit on le fait par circulation ou soit on le fait avec une nouvelle séance. Alors, il est clair qu'ici, en discutant avec mon secrétaire de commission, je lui ai dit: est-ce que c'est possible de le faire? Il m'a répondu: oui, c'est possible. Maintenant, posons la question aux membres de la COFI et je lui ai dit: si on a l'unanimité, on fera cela par voie de circulation. Donc voilà, j'ai eu l'unanimité en fait des membres de la COFI qui ont accepté de traiter ces crédits supplémentaires par circulation. Donc voilà le pourquoi du comment, pourquoi nous avons traité ces points. Il est clair que nous avons eu une séance vendredi passé de la COFI dans laquelle nous avons exprimé notre mécontentement de recevoir des objets à traiter pour la période estivale. De notre côté, nous allons faire la remarque que l'été prochain, si de nouveau des crédits supplémentaires ou des objets à traiter pour la COFI revenaient, à ce moment-là oui, on refuserait. Mais là on était un peu dos au mur. Pour ma part, en étant président, je ne savais pas que personnellement on pouvait refuser le traitement, mais, dans le cas de figure qui était là, on a eu l'unanimité des membres de la COFI.

Maintenant, le rôle de la COFI, il est bien de traiter la question financière et pas la question thématique. C'est pour ça que sur le fond, je pense que même dans les membres de la COFI, personne ne revient sur la question du renchérissement de 2,8. Mais notre point à nous, c'est vraiment la question financière et des modalités en fait de ce financement et comment le Conseil d'État voit la chose.

Nous par rapport à ce crédit supplémentaire, on entre en matière puisqu'on ne remet pas en question le sujet. On accepte les 3 critères, pourquoi on les accepte? Pour nous ils sont partiellement remplis. Ils sont partiellement remplis avec l'ajout de cet amendement puisque, pour notre part à nous, on parle du taux de 1,9, ce taux était les prévisions du SECO en mars 2022. Donc, c'est pour cela en fait que nous parlons de 1,9 par rapport à ces 2,8 et que sur la partie résiduelle, c'est sur cette question-là que nous, aujourd'hui, nous acceptons ces critères qui sont remplis, parce que conjointement, on ajoute cet amendement. Alors c'est clair que, si je prends Monsieur Lamon, il ne le comprend pas, mais pour nous, c'était logique de se dire, alors à ce moment-là, c'est soit on remet en question les 3 critères ou soit on les accepte avec l'ajout de cet amendement. Donc, de notre point de vue aujourd'hui, sur le fond, la COFI travaille à faire des rapports pour ce Parlement. Nous avons lors, du séminaire au niveau des budgets, posé des questions. Nous avons eu des réponses, des réponses qui étaient un peu floues, des réponses qui n'étaient pas très claires, nous avons essayé de creuser, nous avons insisté, et c'est clair qu'aujourd'hui, je pense oui qu'il y a un flou par rapport à cette question-là, par rapport à ce renchérissement. On voit la réponse du DFE qui relève comme quoi peut-être la pratique à l'avenir devrait être différente. Mais aujourd'hui on est là avec un budget qui a été voté, accepté, avec une situation que le SECO relevait quand même qu'on était déjà avec un renchérissement de 1,9, pour nous, la COFI, il n'est pas normal et concevable d'accepter aujourd'hui la totalité ce renchérissement de 2,8. Donc voilà, c'est pour cela que nous sommes venus et nous avons proposé cet amendement avec 10 pour et 3 contre. Voilà, les éléments que je voulais ajouter ce matin par rapport à ce choix de la COFI. C'est clair que ce sont des montants importants. Après sur le département, je pense que ce

sont des montants qui sont à bien réfléchir, mais c'est clair qu'aujourd'hui, c'est un signal que la COFI donne. Il y a un travail qui est fait lors des budgets et ce travail doit être respecté ensuite du point de vue du travail de la COFI. Voilà, merci pour votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

Il y a un certain flou autour de la question du renchérissement, le président de la Commission des Finances l'a dit, et je crois qu'on est tous d'accord là-dessus. La question du renchérissement devrait être un paramètre donné en central lorsqu'on établit le budget pour le Conseil d'État et pour le Grand Conseil, on doit savoir quel est l'hypothèse qu'on a posée en matière de renchérissement, si c'est un 5, si c'est un 9, si on n'a pas pris de renchérissement en compte, ça, c'est une évidence et je pense qu'on devra tous faire un peu mieux à l'avenir. Parce que personne ne sait vraiment, ce n'est pas le SECO et ses prévisions et ses spécialistes de la conjoncture qui disent combien on prend dans le budget pour le renchérissement. Lorsqu'on fait un budget, on commence longtemps à l'avance. Les finances commencent à travailler pour le budget dont on parle aujourd'hui pour le crédit complémentaire, commencent à en parler à la fin 2021, ensuite de quoi le Conseil d'État se saisit de cet objet pendant à peu près 6 mois, on travaille au travers de différentes discussions et décisions sur le budget de l'année suivante. Et ensuite de quoi vous allez vous pencher en session de décembre définitivement sur le budget et c'est vous qui avez le dernier mot. Donc, c'est là qu'on travaille. Au tout début de l'année, il n'est pas du tout question de renchérissement. La guerre n'a pas encore éclaté en Ukraine, on ne parle pas de renchérissement et petit à petit, cette question vient sur la table avec toutes sortes de prévisions qui sont régulièrement corrigées par le SECO.

Et on a abordé cette question au Conseil d'État et la seule décision tangible à ce sujet, c'est celle d'avril, lorsque le Conseil d'État se met d'accord sur les lignes directrices du budget 2023 et là il est question d'un renchérissement de 1,5%, mais écoutez bien, c'est le point 5 de la décision, si vous voulez la voir, j'ai tout ressorti. Toutes les décisions. C'est le secret du Conseil d'État, mais tout est là. Et là, c'est 1,5% pour le personnel de l'administration. Il n'est pas question du paraétatique. Et chaque fois qu'on revient sur cette question, puisque mon collègue qui est absent et qui viendra cet après-midi, Mathias Reynard, de la même manière, on a plusieurs fois posé cette question. On nous a dit, on prendra cette décision au début de l'année prochaine, au début 2024, ce qu'on a fait au mois de février, lorsqu'on a su le chiffre définitif du renchérissement qui était de 2,8, et on a décidé à ce moment-là de donner ces 2,8 à l'ensemble de l'administration ainsi qu'au paraétatique pour traiter, et je m'en réjouis, tout le monde de la même manière. Donc, aujourd'hui, ce n'est pas parce que nous sommes plutôt cigale que plutôt fourmi et qu'il y a des bons et des mauvais, Monsieur Melly. Moi, je n'ai jamais dépassé tellement mes budgets, chaque fois que je suis venu vous en demander des supplémentaires, c'était en cas de catastrophes. Il y a eu le Covid, si vous vous en souvenez encore.

Donc on est là dans des secteurs régaliens de l'État, dans des tâches que nous devons assumer, on parle quand même de la santé, on parle Monsieur Melly, aussi d'éducation.

Donc, ce sont des secteurs très importants et je pense qu'on a promis, on a aussi une promesse à tenir vis-à-vis de nos collaborateurs, qu'ils soient directement rattachés à l'administration ou indirectement.

Es gibt nur eine Frage, die wir uns stellen müssen: Warum hat der Staatsrat geschlossen entschieden, diesen Nachtragskredit der Kommission zu unterbreiten? Weil für die parastaatlichen Organisationen und Institutionen diese 2,8% nie gerechnet wurden. Das ist die Frage.

Man kann nicht davon ausgehen, dass jedes Departement oder dass jede Dienststelle für sich sagen muss, wie hoch die Teuerung sein soll. Das wäre nicht seriös. Das machen wir auch nicht. Das ist ein zentraler Parameter, der für alle gelten soll. Und wir haben eigentlich nur für unser Personal, das staatliche Personal, die 1,5% gerechnet. Das war im April, und das wurde nachher nicht korrigiert bis

zur definitiven Zahl, die erst anfangs 2024 bekannt war. Das ist die Frage. Deswegen können wir nicht nur den Unterschied zwischen 1,9– und diese 1,9 wurden nie offiziell entschieden – und 2,8 zahlen. Also das kann doch nicht sein, weil die Teuerung für die parastaatlichen Organisationen nie gerechnet wurde. Und das wurde vom gesamten Staatsrat entschieden und nicht von den «Bösen», die einfach viel zu viel ausgeben. Wir müssen uns nur kümmern und die Gesundheit und um die Erziehung, Herr Melly.

Das ist die aktuelle Situation, das ist die Wahrheit. Es gibt ein Missverständnis. Es gab eine Information an die Finanzkommission, die offensichtlich nicht ganz kosher war, aber das ist jetzt die Situation, die wir zusammen lösen können. Und ich kann mir nicht vorstellen, dass ich einfach mein Budget überstrapazieren muss oder kann. Ich kann schon mit Restposten ein bisschen kompensieren, aber das reicht leider nicht für fünf Millionen. Man kann durchaus gewisse Projekte etwas bremsen, aber das reicht nicht bis Ende Jahr, um diese fünf Millionen kompensieren zu können. Und für die Spitäler ist es genau dasselbe. Mein Kollege wird heute Nachmittag genau die gleiche Theorie halten.

Le Conseil d'État a décidé de ses budgets et à ma connaissance et sans trahir les secrets, on était unanime sur ces questions, donc il n'y a pas de cigale et de fourmi en la matière. Merci beaucoup.

Le président

Monsieur Mikaël Vieux, je vous cède la parole.

Vieux Mikaël, député, UDC, président de la commission des finances (COFI)

Je vais peut-être juste rajouter un petit élément, c'est une question qu'on s'est posée au sein de la COFI. Nous avons eu la chance de pouvoir obtenir ces informations avant ce plénum, par rapport au fonctionnement de ce crédit supplémentaire, s'il devait y avoir un rejet ou pas. C'est clair que puisque la COFI avait amendé ce crédit, si aujourd'hui il n'y avait pas eu de dépôt d'amendement, on aurait dû voter oui, non et si ça avait été oui à l'amendement, ça aurait été dans le sens de l'amendement de la COFI. Et si ça avait été non, il y aurait eu le rejet catégorique du crédit supplémentaire. Maintenant, ici il faut juste relever une chose, puisque comme ça a été une décision du Conseil d'État anticipée, donc le côté dépenses a déjà été décidé par le Conseil d'État. Il est clair que même si on vient à rejeter ce crédit supplémentaire, je ne pense pas que ça devrait être le cas, mais ce n'est pas pour autant perdu la question du paiement de ce renchérissement. Il faut savoir qu'ensuite le Conseil d'État a d'autres outils avec la possibilité d'utiliser ces crédits budgétaires et si ça ne venait pas est être utile, bien sûr que ça partirait en perte au niveau du résultat de l'État.

Donc il est clair qu'aujourd'hui, le rejet de ce crédit supplémentaire ne remet pas en question le renchérissement ou le paiement puisque ça a déjà été décidé par anticipation, donc il est clair qu'aujourd'hui, le Conseil d'État aussi des outils de son côté pour pouvoir régler ces choses. Je voulais encore juste rajouter une information, les membres de la COFI, nous siégerons demain à l'issue des débats en salle de conférence 3 pour le traitement des amendements pour ce crédit supplémentaire. Merci pour votre attention.

Darbellay Christophe, Conseiller d'État, chef du département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

Ca veut dire en clair, ce que vous venez de dire, que le seul choix que nous avons, on doit évidemment payer, on ne peut pas dire aux gens de [...], de Saint-Raphaël, de Cité Printemps, de la HES ou de la HEP qu'on ne va pas payer les 2,8%, ça on est au moins tous d'accord.

Vous nous dites en clair que nous avons qu'un seul choix, c'est de dépasser nos budgets et ça, ce n'est pas ma religion.

Vieux Mikaël, député, UDC, président de la commission des finances (COFI)

Je vais peut être rectifier, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que vous aviez des outils pour contourner ces questions aujourd'hui qu'on traite là. Si vous n'êtes pas d'accord avec notre amendement ou pas, ou si ce Parlement venait à accepter notre amendement, vous devriez assumer ce montant.

Alors il est clair que c'est d'abord dans vos budgets que vous devez trouver cette solution et puis ensuite, après la question viendra dans le débat du compte où il y aurait une justification de votre part qui expliquera pourquoi vous n'avez pas pu et comment. Je n'ai pas dit comme quoi la COFI, ou moi-même j'ai accepté comme quoi le Conseil d'État dépasse ... voilà, je voulais juste rectifier ce point-là. Merci.

Le président

Des amendements ont donc été déposés, ils seront examinés par la Commission des Finances et la lecture aura lieu vendredi matin.

(Suite à la page 203 / Fortsetzung Seite 203)

Nous en avons terminé avec le programme de notre matinée. Nous nous donnons rendez-vous cet après-midi à 14 heures pour la suite des débats. Bon appétit.

La séance est levée à 11:31.

Séance du mardi après-midi 5 septembre 2023

Présidence: Delaloye Mathias

Ouverture de la séance: 14 heures

Ordre du jour:		Pages
1.	Entrée en matière et première lecture Loi d'adhésion de la convention intercantonale en matière de santé numérique Eintretensdebatte und erste Lesung Gesetz über den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung über die Digitalisierung des Gesundheitswesens	46
2.	Entrée en matière Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le financement du renchérissement de 2,8 pour cent des salaires du secteur sanitaire Eintretensdebatte Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits zur Finanzierung der Teuerung von 2,8% der Löhne im Gesundheitssektor	52
3.	Entrée en matière Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire 2023 en lien avec la crise ukrainienne et migratoire Eintretensdebatte Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits 2023 im Zusammenhang mit der Ukraine- und Migrationskrise.....	59
4.	Entrée en matière et lecture Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire sur l'exercice 2023 pour solder financièrement les projets de transformation 2021 et 2022 (pandémie COVID-19) Eintretensdebatte und Lesung Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits im Rechnungsjahr 2023, um die Transformationsprojekte 2021 und 2022 (Pandemie COVID-19) finanziell abzuschliessen ...	66
	Traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)	
5.	Postulat Mathilde Michellod, Les Vert.e.s, et Maud Theler, PS/GC: Facilité l'inclusion des personnes sourdes en Valais: une priorité 2022.05.178 Postulat Mathilde Michellod, Les Vert.e.s, und Maud Theler, PS/GC: Bessere Inklusion gehörloser Menschen im Wallis: eine Priorität 2022.05.178	70
6.	Motion PLR/FDP, par Martine Tristan: Infirmiers en pratique avancée IPA: et si le Valais suivait le canton de Vaud et légiférait? 2022.06.216 Motion PLR/FDP, durch Martine Tristan: Advanced Practitioner Nurse (APN): gesetzliche Regelung nach dem Vorbild des Kantons Waadt? 2022.06.216	71
	<i>Séance du mardi après-midi 5 septembre 2023</i>	43

7. Postulat Le Centre, par Laurent Rey, Ludivine Luy, Sarah Délèze et Alexandre Maret: Relancer le projet «rapid responder» 2022.06.263 Postulat Le Centre, durch Laurent Rey, Ludivine Luy, Sarah Délèze und Alexandre Maret: Wiederbelebung des Projekts «Rapid Responder» 2022.06.263	71
8. Postulat Maud Theler, PS/GC, Alexia Héritier, Le Centre, Julien Dubuis, PLR/FDP, et Bruno Perroud, UDC: Pour une véritable autodétermination dans le choix du logement d'une personne en situation de handicap 2022.06.304 Postulat Maud Theler, PS/GC, Alexia Héritier, Le Centre, Julien Dubuis, PLR/FDP, und Bruno Perroud, UDC: Für eine echte Selbstbestimmung bei der Wahl der Wohnform für Menschen mit Behinderungen 2022.06.304	72
Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)	
9. Postulat neo – Die sozialliberale Mitte, par Alexander Allenbach et Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen: Des directives réalistes et conformes au marché en matière de loyers 2022.11.404 Postulat neo – Die sozialliberale Mitte, durch Alexander Allenbach und Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen: Realistische, marktübliche Mietzinsrichtlinien 2022.11.404	72
10. Postulat Marie-Josée Reuse, PS/GC, et Paola Riva Gapany, PS/GC: Augmentation des charges des locataires: information 2022.11.413 Postulat Marie-Josée Reuse, PS/GC, und Paola Riva Gapany, PS/GC: Information über die höheren Nebenkosten für Mieterinnen und Mieter 2022.11.413	74
11. Postulat SVPO, par Christian Gasser: OCVS - pas de diplôme offert, mais des compétences professionnelles pour le bien des patients 2022.11.437 Postulat SVPO, durch Christian Gasser: KWRO - Kein geschenktes Diplom, sondern Fachkompetenz für das Wohl der Patienten 2022.11.437	76
12. Postulat Frédéric Carron, Indépendants, et Sophie Sierro, Indépendants: Grave dysfonctionnement au sein du Service de Protection des Travailleurs et des relations du travail 2022.11.439 Postulat Frédéric Carron, Indépendants, und Sophie Sierro, Indépendants: Schwerwiegende Missstände bei der Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse 2022.11.439	76
13. Postulat Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, Andrea Amherd-Burgener, Die Mitte Oberwallis, Stefanie Aufdenblatten, Die Mitte Oberwallis, et Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis: Manque de personnel à l'hôpital: comment va-t-on faire cet hiver? 2022.11.446 Postulat Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, Andrea Amherd-Burgener, Die Mitte Oberwallis, Stefanie Aufdenblatten, Die Mitte Oberwallis, und Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis: Personalmangel im Spital - Wie sollen sie durch den kommenden Winter kommen? 2022.11.446	76

14. Postulat Patrik Zimmermann, SVPO, Andreas Aquilino, SVPO, Bernhard Frabetti et André Imstepf, SVPO: L'ambulance de Conches doit rester à Conches **2022.11.453**
 Postulat Patrik Zimmermann, SVPO, Andreas Aquilino, SVPO, Bernhard Frabetti und André Imstepf, SVPO: Die Gommer Ambulanz gehört ins Goms **2022.11.453** 79
15. Postulat Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis, Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, et Rahel Pirovino-Indermitte, Die Mitte Oberwallis: Egalité de traitement pour toutes les fonctions dans la classification salariale de l'Hôpital du Valais **2022.11.454**
 Postulat Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis, Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, und Rahel Pirovino-Indermitte, Die Mitte Oberwallis: Gleichbehandlung bei allen Funktionen in der LohnEinstufung im Spital Wallis **2022.11.454** 79
16. Postulat Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis, Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, et Rafael Welschen, Die Mitte Oberwallis: Adapter le facteur de rentabilité utilisé pour le financement des ambulances **2022.11.455**
 Postulat Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis, Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, und Rafael Welschen, Die Mitte Oberwallis: Anpassen des Wirtschaftlichkeitsfaktors im Ambulanzwesen **2022.11.455** 80
17. Postulat Anja Katharina Schmid, neo – Die sozialliberale Mitte, Martin Kalbermatter, neo – Die sozialliberale Mitte, Patrick Amoos, neo – Die sozialliberale Mitte, et Jens Blatter, neo – Die sozialliberale Mitte: À travail égal salaire égal: inégalités de salaire à l'Hôpital du Valais **2022.11.460**
 Postulat Anja Katharina Schmid, neo – Die sozialliberale Mitte, Martin Kalbermatter, neo – Die sozialliberale Mitte, Patrick Amoos, neo – Die sozialliberale Mitte, und Jens Blatter, neo – Die sozialliberale Mitte: Gleicher Lohn für gleiche Arbeit - Lohnungleichheiten im Spital Wallis **2022.11.460** 80
18. Postulat Julien Dubuis, PLR/FDP, Céline Dessimoz, Les Vert.e.s, Martin Kalbermatter, neo – Die sozialliberale Mitte, et Benoît Bender, Le Centre: Prestations complémentaires cantonales en faveur du maintien à domicile **2022.11.486**
 Postulat Julien Dubuis, PLR/FDP, Céline Dessimoz, Les Vert.e.s, Martin Kalbermatter, neo – Die sozialliberale Mitte, und Benoît Bender, Le Centre: Kantonale Ergänzungsleistungen für den Verbleib zu Hause **2022.11.486** 81

Le président

J'espère que vous avez eu un bon appétit. Nous allons rattaquer nos travaux, mais en préambule, je voulais féliciter l'équipe du FC Grand Conseil qui a remporté une magnifique deuxième place lors du 37^e tournoi fédéral de football des parlementaires suisses qui s'est déroulé les 18 et 19 août à Delémont, dans le canton du Jura. 19 équipes ont participé au tournoi qui a été remporté par le Parlement du canton de Schwytz. La prestation d'ensemble fut remarquable sous une chaleur assez éprouvante avec un nombre de joueurs trop réduit pour pouvoir faire tourner l'effectif durant les matches. Notre équipe a cruellement manqué de fraîcheur l'après-midi lors des dernières rencontres face à de bonnes équipes au contingent bien plus fourni que la nôtre. Donc, si vous n'avez pas compris le message, il faut absolument garnir les rangs si l'on veut que cette deuxième place se transforme un jour en première. Je pense qu'on peut les féliciter en les applaudissant.

(Applaudissements)

(Applaus)

Le 24 août 2024, ça se passera en Argovie. Je vous donne le rendez-vous pour rejoindre le prochain tournoi fédéral.

Donc, nous allons passer à notre programme de l'après-midi.

1. Entrée en matière et première lecture

Loi d'adhésion de la convention intercantonale en matière de santé numérique

Eintretensdebatte und erste Lesung

Gesetz über den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung über die Digitalisierung des Gesundheitswesens

Message du Conseil d'État

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Délégation aux affaires extérieures

Delegation für auswärtige Angelegenheiten

Présidente: Géraldine Arlettaz-Monnet / Rapporteure: Andrea Duchoud

Discussion sur l'entrée en matière:

Le président

Je passe la parole à Madame Fabienne Rime.

Rime Fabienne, députée, PLR/FDP

Le PLR/FDP entre en matière sur la loi d'adhésion de la convention intercantonale en matière de santé numérique. La Confédération a pour objectif dans ses programmes santé 2020 et santé 2030 le renforcement de la santé numérique. La loi sur le dossier électronique du patient, entrée en vigueur en 2017, lui permet d'être un acteur volontaire dans sa prise en charge médicale. Par un choix éclairé, il donne accès aux professionnels à une plateforme sécurisée d'informations indispensables à ses soins. Pour nourrir cette culture collaborative chère à nos hôpitaux, les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais, Vaud, on créé l'association CARA pour mutualiser les stratégies et les ressources autour

du DEP. Ce projet de loi est finalisé, non ouvert à des amendements. Sa mise en application est prévue pour le 1^{er} janvier 2024. Il aurait été intéressant de connaître aussi la prise en charge et la compatibilité des patients germanophones, mais dans le respect du délai référendaire, tous les législatifs concernés votent actuellement si oui ou non, ils adhèrent à cette convention.

Par conséquent, le PLR/FDP vous encourage à adopter ce texte en l'état et montrer que le Valais promeut les nouvelles technologies dans la santé de ses habitants.

Merci.

Luy Ludivine, députée-suppléante, Le Centre

Parlons santé électronique et ceci, je vous rassure, ne concerne ni la mise à jour de votre smartphone ni la réparation de votre robot aspirateur. Il s'agit bel et bien de santé humaine et du défi de sa numérisation. La Suisse accuse un certain retard dans l'échange et le partage électronique de données. Or, dans le domaine de la santé, la numérisation offre des opportunités considérables, notamment le développement d'applications de santé ainsi que la télémédecine, l'amélioration de la communication. Ça participera directement à la maîtrise, voire la réduction des coûts, en évitant la redondance d'actes ou d'examen prescrits parfois onéreux.

Le DEP permettra à l'avenir à chaque professionnel de la santé d'accéder aux données que le patient voudra bien lui partager puisqu'elles lui appartiennent. La mise en réseau des informations offrira également une amélioration de la qualité en matière de santé par une communication plus efficace, donc un meilleur suivi.

Le groupe du Centre a pris connaissance du projet d'adhésion à la convention intercantonale sur la santé numérique qui vise à donner un cadre général commun pour son développement dans une optique de collaboration étroite entre les 5 cantons signataires. Nous y sommes favorables et nous désirons accélérer le mouvement. C'ARA aujourd'hui ne rencontre pas le succès escompté avec trop peu d'utilisateurs inscrits. Nous espérons qu'il s'agit là d'erreurs de jeunesse qui seront corrigées. Demeurent aussi au sein de notre groupe quelques interrogations notamment: quels seront les coûts à la charge des professionnels de la santé pour la mise à niveau de leurs systèmes informatiques? Y aura-t-il des répercussions sur la facture adressée aux patients? Nous vous remercions pour ces clarifications.

Ceci dit, la plupart des études menées sur le dossier électronique du patient démontrent la plus-value d'un tel outil. Elles relèvent toutefois que des conséquences imprévues sont apparues, y compris la frustration des cliniciens, tous métiers confondus, à l'égard des dossiers électroniques et le temps considérable passé à travailler dans ces systèmes. L'utilisation des dossiers électroniques des patients a été associée à une diminution de la satisfaction au travail et à l'épuisement professionnel chez les cliniciens, les décideurs et les dirigeants du système de santé. Donc, les parlementaires que nous sommes doivent envisager de minimiser les incertitudes et de consolider les exigences en matière de documentation afin de ne pas alourdir le fardeau administratif pesant sur les professionnels. Le Centre soutiendra l'adhésion à la convention en restant attentif aux points relevés et nous vous invitons à en faire de même. Merci de votre attention.

Pirovino-Indermitte Rahel, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Die Mitte Oberwallis hat die Vereinbarung geprüft und spricht sich für eine Ablehnung dieser aus.

Meine Vorrednerinnen haben es bereits gesagt, die Digitalisierung des Gesundheitswesens ist ein entscheidender Schritt, um die Qualität, Effizienz und Patientensicherheit zu erhöhen und die Gesundheitskosten zu senken. Heute fehlt allerdings eine gemeinsame Strategie aller Akteure. Es ist ein nationales Programm notwendig, um für eine übergreifende Koordination zu sorgen. Dies haben auch der Bundesrat und das Parlament erkannt und in diesem Jahr das Programm «DigiSanté» gegründet. Mit diesem Programm sollen ein klarer rechtlicher und organisatorischer Rahmen und die

fachlichen Voraussetzungen geschaffen werden, damit Informationen nahtlos ausgetauscht werden können. Und es soll eine nationale Infrastruktur geschaffen werden.

In der uns hier vorliegenden interkantonalen Vereinbarung steht, dass zwischen den fünf beteiligten Kantonen eine eigene Stammgemeinschaft geschaffen und verwaltet und eine eigene Infrastruktur bereitgestellt werden soll. Im Bericht der Kommission steht weiter, dass die einzelnen Gesundheitsakteure Investitionen tätigen müssen für die nötigen IT-Schnittstellen und Prozessanpassungen.

Wir produzieren also eine Insellösung, welche mit grossen Kosten verbunden ist und zur späteren Anbindung an die nationale Infrastruktur werden nochmals enorme Aufwände und Ressourcen auf uns zukommen.

Seit Jahren ist das elektronische Patientendossier bereits ein dringliches Thema. Der Kanton Wallis hat seit 2018 sieben Millionen Franken in dieses Projekt des Verbands CARA gesteckt. Und über die nächsten Jahre werden weitere 13,4 Millionen folgen. Dies ohne die internen Kosten des Kantons. Der bisherige Output davon: knapp mehr als 600 aktivierte Patientendossiers im Wallis. Dies entspricht gerade einmal 0,2% der Walliser Bevölkerung. Zugleich berichten Patienten und Gesundheitseinrichtungen von komplizierten, aufwändigen Eröffnungsprozessen zur Einrichtung dieses Dossiers. Viele, der im Kanton tätigen Pflegedienstleister, haben sich dem System denn auch nicht angeschlossen. Was läuft hier falsch?

Gemäss Jahresbericht des Finanzinspektorats 2023 fehlen die nötigen Tools für die Mitgliederkantone zur Steuerung des Projekts. Die Eröffnung stelle heute noch eine grosse Hürde dar und müsse vereinfacht werden, und es müssen die Sicherheit und die Optimierung der Zugangs- und Einreichungsprozesse für Dokumente im EPD verstärkt werden.

Es ist also fraglich inwiefern der Kanton Wallis die Aktivitäten und die Leistung von CARA steuern kann. Trotzdem fliessen Millionen an Steuergeldern in das Projekt, ohne entsprechenden Output bis dato.

Der Kanton Wallis muss seine Rolle aktiv wahrnehmen und schauen, dass die gesprochenen Mittel effizient und zielführend eingesetzt werden, damit zeitnah eine gute Lösung auf dem Tisch liegt. Das kaum in Anspruch genommene elektronische Patientendossier als Insellösung für fünf Kantone ist zu hinterfragen.

In der Septembersession können wir hier im Parlament die Vereinbarung lediglich annehmen oder ablehnen. Wir werden unter Zeitdruck gestellt, da die Vereinbarung am 1.1.2024 in Kraft treten soll und ein Referendum ermöglicht wird.

Die Gesundheitskommission macht seit Monaten auf die unzulängliche Praxis aufmerksam. Wir fragen uns, warum hier nicht die Gesundheitskommission als vorberatende Kommission eingesetzt wurde.

Die Mitte Oberwallis hat bereits in der Junisession eine Resolution eingereicht, in der wir die Geschäftsprüfungskommission auffordern tätig zu werden, und aus Sicht des Kantons Wallis das Projekt «Elektronisches Patientendossier» auf seine Führung und Steuerung hin, aber auch betreffend Wirksamkeit zu analysieren und Massnahmen vorzuschlagen.

die Mitte Oberwallis lehnt diese Vereinbarung ab und empfiehlt euch, uns zu folgen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Carruzzo Sébastien, député-suppléant, Les Vert.e.s

Nous devons soit accepter soit refuser l'adhésion du canton du Valais à la convention intercantonale en matière de santé numérique. Celle-ci a déjà été négociée. Des représentants de l'administration et du Parlement ont été partie prenante à sa rédaction. Elle ne peut donc pas être modifiée par le Parlement cantonal dont la compétence se limite son acceptation ou à son refus.

Les Vert.e.s, par respect du travail fourni par les représentants des divers cantons romands ayant pris part à ces négociations et devant l'obligation légale découlant de l'ALDEP se montrent favorables à l'acceptation de cette convention. Quelques points néanmoins méritent d'être soulevés et demandent une attention soutenue:

Premièrement, les données médicales contenant souvent des informations individuelles sensibles, un niveau particulièrement élevé de protection doit s'appliquer à leur utilisation et à leur stockage.

Deuxièmement, la possibilité d'*option-out* d'un patient sur une partie de ces données médicales peut être source de problèmes dans l'administration de certains traitements. S'il est normal que le patient choisisse de conserver la confidentialité sur certaines données médicales le concernant, il faudrait que le personnel médical puisse avoir une indication sur le fait que des informations additionnelles peuvent être demandées soit au patient, soit au médecin qui a prescrit le traitement.

Troisièmement, la constitution d'un dossier électronique du patient est une opération chronophage pour le personnel soignant et ce sont surtout les médecins traitants qui sont le plus impactés. Or, c'est justement dans cette discipline médicale qu'il y a le plus de pénurie et de difficultés de trouver de la relève. Il y a donc nécessité de trouver un outil facile d'accès, de donner des moyens financiers, du personnel, du temps ou des moyens pour les aider à remplir cette tâche.

Quatrièmement, certaines catégories de patients, dont les personnes âgées, mais aussi celles qui ne sont pas familières avec les outils informatiques, les personnes en situation de handicap, les personnes allophones qui sont souvent des personnes qui ont le plus de problèmes de santé et qui ont par conséquent le plus recours au système sanitaire risquent d'être victimes de la fracture numérique que peut représenter l'accessibilité et l'adhésion au DEP.

Malgré ces quelques points, nous soutiendrons donc l'acceptation de cette convention. Merci pour votre attention.

Kalbermatter Martin, Abgeordneter, neo – Die sozialliberale Mitte

Die Digitalisierung im Gesundheitswesen hat in den letzten Jahren weltweit an Bedeutung zugenommen und verändert die Art und Weise, wie Gesundheitsdienstleistungen erbracht werden.

Wir von der neo – Die sozialliberale Mitte sind von den Vorteilen dieser Stossrichtung überzeugt. Digitale Gesundheitsakten ermöglichen einen schnellen und genauen Zugriff auf Patienteninformationen, was dann zu besseren Diagnosen und Behandlungen führen sollte. Die angebotenen telemedizinischen Dienste ermöglichen die Fernkonsultation von Ärzten, was insbesondere für Patienten in abgelegenen Gebieten oder mit eingeschränkter Mobilität von Vorteil ist. Durch die Analyse von Gesundheitsdaten können Krankheiten frühzeitig erkannt und präventive Massnahmen ergriffen werden, um ihre Entwicklung zu verhindern oder zu verlangsamen.

Die Nutzung von diesen Daten wird sicher die Arbeit erleichtern. Ich als Direktbetroffener in diesem Bereich – in einem Alters- und Pflegeheim – kann bereits heute von dieser Entwicklung profitieren. Die Ärzte sind nicht mehr gezwungenermassen darauf angewiesen direkt in das Haus zukommen, da sie diese Daten über die Informatik bekommen.

Betreffend die Einwände von Rahel Pirovino-Indermitte muss ich ihr zum Teil Recht geben. Das System hat noch Mängel. Das System ist in der Aufbauphase. Es wurde viel Geld investiert. Aber ich bin der Meinung, wenn man jetzt den Start schon gemacht hat, sollte man diesen Weg weitergehen. Betreffend Insellösung: Die Erfahrung, die wir gemacht haben, ist, dass es doch bereits Schnittstellen gibt zwischen dem System CARA und zum Beispiel dem System, das im Inselspital in Bern verwendet wird, dass auf diesem Gebiet sicher Lösungen gefunden werden könnten.

Wir von der neo – Die sozialliberale Mitte unterstützen diese Vereinbarung und werden ihr zustimmen. Besten Dank.

Raboud Damien, député-suppléant, UDC

Le groupe UDC comprend bien l'intérêt du projet CARA et le gain de temps théorique et donc d'argent que celui-ci pourrait faire gagner à la société tout entière.

Théoriquement oui, il est impératif de travailler la facilitation de l'accès au dossier électronique du patient pour les médecins, c'est indéniable. Il est indéniable aussi que certains points du dossier que

nous traitons ici sont positifs, comme le financement entre les cantons au prorata de la population ou encore l'accès total à son dossier médical en tout temps, y compris la mainmise sur les informations qui y figurent. Mais, dans la pratique, comme souvent, il nous semble être face à une chimère risquant de poser plus de problèmes qu'autre chose. Bientôt 10 ans que cette plateforme est en développement, soit une véritable éternité dans le monde de l'informatique, failles dans la protection des données, hackages possibles, on l'a vu avec les tests réalisés par La Poste qui utilise le même système de surveillance que notre CARA. Selon nous, la garantie de protection des données n'est donc pas suffisante. On rejoint aussi Madame Pirovino-Indermitte qui dit que finalement ce projet devrait être un projet fédéral plutôt qu'un projet intercantonal romand.

Pour le reste, ce n'est pas une obsession, en tout cas pour moi, mais ajoutez à cela l'utilisation ridicule de l'écriture dite inclusive dans la convention et vous obtiendrez, après pesée d'intérêts de notre groupe, une abstention sur ce vote, tant que de réelles garanties, un système infaillible et qui ne laisse pas planer le doute nous soit proposé dans le futur. Merci de votre attention.

La discussion est close.

Arlettaz-Monnet Géraldine, députée, PLR/FDP, présidente de la délégation aux affaires extérieures
Au nom des membres de la délégation aux affaires extérieures, je remercie les groupes politiques qui acceptent l'entrée en matière de la loi d'adhésion de la convention intercantonale en matière de santé numérique.

La santé numérique, on le sait, est incontournable et fait partie des objectifs de la Confédération. Tout le monde est conscient que sa mise en place complète prendra du temps, d'où l'importance de ne pas louper le train ou plutôt de rester dans la locomotive de tête, car pour mémoire, notre canton avait été précurseur avec Infomed. Je vous invite donc à soutenir cette loi d'adhésion. Merci.

Reynard Mathias, Conseiller d'État, chef du département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Beaucoup de choses ont été dites, je pourrai donc être relativement court. La convention intercantonale a été signée par les ministres de la santé des 5 cantons réunis le 11 mai dernier.

Le but: les 5 cantons avec cette signature de convention, c'est de se donner un cadre général commun. Pourquoi?

Déjà pour donner à CARA ce rôle de fournir, de mettre en œuvre la plateforme de santé numérique et puis d'autre part, pour avoir des bases légales pour tout ce qui n'est pas déjà prévu par la loi fédérale, c'est-à-dire les choses dont on parle beaucoup comme des espoirs pour l'avenir de la santé numérique qui ont été évoqués par certains d'entre vous, par exemple, le transfert des données médicales, le plan de soins partagé, le plan de médication partagé etc. Si vous ratifiez la convention que 2 cantons au minimum ont ratifiée, elle entrera en vigueur au premier janvier de l'année prochaine. Merci d'ailleurs à la présidente et à sa commission d'avoir fait preuve de souplesse cet été, on a dû faire passer ça de façon rapide à cause du délai référendaire qui est un peu plus long que dans les autres cantons. On a dû venir déjà à la session de septembre, sans pouvoir attendre celle de novembre.

Les aspects positifs, vous les avez soulevés, les aspects positifs, disons les espoirs d'un tel projet sont nombreux, je pense que c'est incontestable et partagé par toutes et tous. On voit bien les aspects positifs, que ce soit pour la communication des données, éviter l'explosion des coûts, éviter des doublons qui peuvent être faits au niveau de certains examens ou encore avoir toutes les informations au moment du traitement. Ça semble quelque chose d'évident, très terre-à-terre et qui serait évidemment saluée, qui a été citée par la députée Rime, la députée Luy, le député Kalbermatter. À vrai dire, nous sommes aussi assez critiques et on partage les critiques qui ont été évoquées par plusieurs d'entre vous sur la lenteur du système et sur le fait que jusqu'à aujourd'hui, il y a peu de DEP qui sont ouverts par rapport

à tous les moyens qui sont mis par les différents cantons. Ce qu'il faut dire toutefois, et c'est peut-être ce qui peut mettre un petit peu de nuance dans les propos critiques sur cette convention, c'est que les cantons ont une marge de manœuvre assez limitée. Vous avez raison, Monsieur Raboud, Madame Indermitte, on aimerait bien que ce soit la Confédération qui fasse ça. On s'est déjà positionné, les cantons, à plusieurs reprises dans ce sens-là.

La Confédération ne le fait pas, elle laisse la balle au canton pour mettre en œuvre ce dossier électronique du patient. Et en même temps, on a une obligation, c'est une obligation fédérale, on est obligé d'avoir un DEP. Le Conseil fédéral a d'ailleurs annoncé l'année passée que le DEP serait considéré comme un instrument central de l'AOS, de l'assurance obligatoire des soins, ils sont en pleine révision de la loi sur le dossier électronique du patient qui court jusqu'au mois prochain. Donc on voit qu'il y a une volonté plutôt de renforcer le DEP au niveau fédéral. Si on refuse cette convention, si on ne veut pas aller de l'avant, concrètement, ce qui sera réalisé, c'est que le Valais sera mis de côté. C'est simplement ce qui va se passer. Les autres cantons vont continuer d'avancer et puis nous on ne sera plus dans cette convention et on ne pourra plus réaliser les développements futurs.

Ce qu'il faut bien voir, c'est que oui, ça coûte cher, mais imaginez combien ça coûterait si on était le seul canton à devoir développer notre propre solution informatique rien que pour le Valais. Évidemment qu'en mutualisant les ressources en se mettant avec 4 autres cantons, on réduit un petit peu les coûts, on améliore l'efficacité, on améliore l'efficacité.

Je vais juste vous donner un chiffre pour terminer. Jusqu'à maintenant, dans toute la Suisse, il n'y a que 21'000 dossiers électroniques du patient qui ont été ouverts, c'est rien du tout. Mais sur ces 21'000, il y en a 15'000 qui sont dans CARA. Donc, on voit que grosso modo, les trois quarts des dossiers qui sont aujourd'hui ouverts en Suisse, ils le sont sur nos 5 cantons. Si on prend l'autre plateforme qui a été évoquée tout à l'heure, qui regroupe notamment le canton de Berne et d'autres cantons, ils ont à peine dépassé les milliers de dossiers ouverts alors que c'est une zone encore plus grande que la nôtre. Alors on voit que dans les faits, cette plateforme CARA, même si elle n'est pas idéale, semble la moins mauvaise des solutions et on espère qu'en ayant fait ces investissements durant les premières années, on pourra arriver à un dossier électronique du patient qui sera accessible pour toutes et tous. Je termine sur le processus, puisqu'il a été évoqué, comment ça s'est passé, pas très clair sur qui a dû ratifier, quelle commission a dû se réunir. La convention a été soumise à consultation. D'abord une consultation interne pour les 5 cantons, puis ensuite il y a eu une consultation publique en 2021. Suite à cette consultation publique, c'est la commission interparlementaire qui s'est réunie avec pour certains d'entre vous, il y a 35 députés au total des 5 cantons, qui se sont réunis et qui ont accepté à l'unanimité cette convention, en y faisant quelques ajustements, notamment la gratuité pour les patients qui a été évoquée notamment par la députée Luy et plusieurs d'entre vous sur le fait qu'on ne voulait pas que ça vienne à la charge du patient et ça clairement, ça a été inscrit dans la convention. Voilà donc, en quelques mots, le Conseil d'État vous remercie de soutenir l'adhésion à la ratification de cette convention.

Le président

L'entrée en matière est combattue, nous allons donc procéder au vote.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 100 voix / Stimmen

Contre l'entrée en matière / gegen Eintreten: 11 voix / Stimmen

(11 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté l'entrée en matière. Il n'y a pas d'amendement. Nous passons donc à la discussion sur l'ensemble du texte.

La discussion sur l'ensemble du texte n'est pas utilisée.

Débat final: Pas de prise de parole non plus. Nous passons donc immédiatement au vote final.

Vote final:

La Loi d'adhésion de la convention intercantonale en matière de santé numérique est adoptée par 100 voix contre 11, avec 12 abstentions, en première lecture.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Vous avez accepté la loi d'adhésion.

Demande sur la lecture unique. Oui Géraldine Arlettaz-Monnet, je vous cède la parole.

Arlettaz-Monnet Géraldine, députée, PLR/FDP, présidente de la délégation aux affaires extérieures Effectivement, une lecture unique, je pense, par rapport au résultat s'impose. Je me permets de remercier les membres de la délégation aux affaires extérieures, monsieur le conseiller d'État, Monsieur Mathias Reynard et les différents intervenants sur ce dossier pour leur travail.

Je crois qu'un pas important a été fait aujourd'hui par ce Parlement vers la santé numérique à travers l'acceptation de cette loi d'adhésion. J'espère que ça passera en une seule lecture. Je vous remercie.

Le président

Madame la présidente, vous faites preuve de beaucoup de discipline, vous ne dépassez pas votre temps de parole. Le vote sur la lecture est donc prêt.

La lecture unique est acceptée par 124 voix contre 0 et 1 abstention.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Vous avez accepté la lecture unique, la majorité des 2 tiers est atteinte. Nous avons fini avec ce point et nous passons au point 2 de notre programme de l'après-midi.

2. Entrée en matière

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le financement du renchérissement de 2,8 pour cent des salaires du secteur sanitaire

Eintretensdebatte

Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits zur Finanzierung der Teuerung von 2,8% der Löhne im Gesundheitssektor

Message du Conseil d'État

Botschaft des Staatsrats

Décision (tableau synoptique)

Beschluss (Synopsis)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission des finances

Finanzkommission

Président: Mikaël Vieux

Discussion sur l'entrée en matière:

Le président

Je passe la parole à Madame Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen.

Schöpfer-Pfaffen Marie-Claude, Suppléantin, neo – Die sozialliberale Mitte

neo – Die sozialliberale Mitte hat die Unterlagen zum vorliegenden Nachtragskreditbegehren geprüft. Der Staatsrat beantragt einen Nachtragskredit in der Höhe von 20,5 Millionen Franken zugunsten der Gesundheitseinrichtungen, welche den Ausgleich der Teuerung von 2,8% vollumfänglich sicherstellt. Über Restbeträge und das Budget für individuelle Krankenkassenprämienverbilligungen kann die Gesamtsumme auf 14,25 Millionen Franken reduziert werden. Klammer auf: Wir fragen uns in diesem Zusammenhang schon ernsthaft, ob hier nicht das nächste Desaster droht, nachdem unlängst bekannt geworden ist, dass die Prämien im Kanton belastend stark ansteigen werden. Klammer geschlossen. Erst am 11. Januar 2023 hat unsere Regierung die Indexierung der Lohntabellen der Staatsangestellten angepasst und – wie wir am Vormittag gehört haben – auch der parastaatlichen Institutionen, nachdem eben im Budget angeblich noch mit dem Teuerungssatz vom März 2022 von 1,9% operiert wurde. Grundsätzlich stellen wir auch für dieses Departement die Argumentation, dass die Arbeiten am Budget Ende Mai bereits abgeschlossen gewesen seien, infrage. Es muss doch möglich sein, die entsprechenden Posten, nachdem sich bis zur Jahresmitte 2022 eine massiv höhere Teuerung abzeichnete, anzupassen.

Ich weise auch an dieser Stelle gern nochmals darauf hin, dass unsere Fraktion, weil wir der Meinung waren, dass die Teuerung im Budget 2022 nicht hinreichend berücksichtigt wurde, in der Debatte der Dezembersession einen Abänderungsantrag eingereicht hatte, der eine vollumfänglich Teuerung für das Personal forderte, eben auch der parastaatlichen Institutionen. Den vorgesehenen Betrag hatten wir auf der Grundlage einer groben departementsübergreifenden Analyse berechnet. Sowohl die Kommission als auch Sie wollten uns damals nicht folgen.

Auch in diesem Departement stellen sich uns Fragen: Wieso wurde der im März 2022 vom SECO angekündigte Teuerungssatz im Verlauf der Folgemonate nicht angepasst? Auf der Grundlage der zugestellten Dokumente bleibt für uns höchst unklar, was denn nun genau die Berechnungsgrundlage der geforderten Beträge in der staatsrätlichen Botschaft darstellt: Die nackte Zahl 2,8% erklärt aus unserer Optik rein gar nichts, da selbst für die Finanzkommission – der Bericht zeigt das eindeutig – offensichtlich bis zu einem gewissen Grad unklar bleibt, ob und wie umfassend im Globalbudget 2023 des Departements bereits finanzielle Mittel für eine Teuerung von 1,9% vorgesehen waren oder nicht. Die zugestellten Unterlagen vermögen in unserer Optik keine vollumfängliche Transparenz zu schaffen. Es gilt nun zwingend abzuwenden, dass wegen eines zu niedrig veranschlagten Nachtragskredits – die Finanzkommission fordert wie Sie gesehen haben 0,9% – die Defizitdeckungen nicht gestemmt werden können. Im Zentrum sollten auch hier das Personal und die systemrelevanten Gesundheitsinstitutionen stehen, für welche im Umfeld des akuten Fachkräftemangels unbedingt finanzielle Sicherheit geschaffen werden muss.

Wir sprechen uns auch hinsichtlich dieses Nachtragskredits zwecks Verhinderung einer finanziellen Schieflage für Eintreten aus, obschon die Faktenlage für uns einigermaßen verwirrend bleibt. Da nicht klar ist, welche Summe nun über das gesamte Spektrum hinweg dem korrekten Teuerungsausgleich entspricht, haben wir einen Abänderungsantrag eingegeben. Unsere Haltung – also zurückziehen oder nicht – und auch das Abstimmungsverhalten machen wir auch in diesem Kontext abhängig von Ihren Erklärungen, Herr Staatsrat Reynard.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Luy Ludivine, députée-suppléante, Le Centre

Que dire dans ce débat? Nous avons déjà ce matin traité une situation similaire pour le Département de l'économie et de la formation. Que dire donc si ce n'est que le Grand Conseil se trouve dans une position peu confortable pour se déterminer dans ce dossier?

Bref historique, dans le rapport de la COFI du 13 octobre 2022, en page 16, il est relevé et je cite: à la suite du communiqué de presse de l'État du Valais du 11 octobre 2022, la COFI relève qu'une indexation de 2% sera octroyée aux institutions de soins de longue durée à l'Hôpital du Valais et à la partie valaisanne de l'Hôpital Riviera-Chablais. Selon les informations reçues du Conseil d'État, le budget du DSSC présenterait les coûts liés à cette indexation qui s'élèverait à 15 millions. Vous l'aurez peut-être relevé, notre groupe l'a fait, la formulation de la COFI est au conditionnel. Certains considèrent que ce temps de conjugaison se traduit par l'affirmative et que les montants sont ainsi pris en compte, d'autres, au contraire, se disent qu'il est peu probable que ces montants aient pu être intégrés au budget du DSSC, étant donné que l'élaboration de celui-ci a eu lieu avant les événements qui ont fait évoluer le renchérissement en Suisse et qu'il est principalement calculé, dans le cas du DSSC, selon l'activité des prestataires et les tarifs applicables non indexés à ce moment-là.

En décembre dernier, nous avons fait part de notre préoccupation quant au renchérissement, notamment pour les institutions paraétatiques, et notre groupe a annoncé être ouvert à un crédit supplémentaire en fonction du taux réel de l'indice des prix à la consommation. Celui-ci a été fixé ultérieurement à 2,8%.

Quoiqu'il en soit, nous devons nous prononcer aujourd'hui sur un crédit complémentaire de 20,5 millions de francs permettant de financer le renchérissement des salaires du secteur de la santé. Le groupe du Centre ne souhaite pas revenir sur cette décision. Nous avons d'ailleurs déposé un amendement pour un retour à la version du Conseil d'État.

D'autre part, les salaires du secteur ont été ajustés par les différentes institutions concernées. Ne pas accorder ce crédit reviendrait à faire peser sur ces mêmes institutions et sur leurs salariés la charge que nous nous sommes engagés à financer. Toutefois, nous sommes indignés par la manière dont ce dossier a été traité et nous est présenté. Tout d'abord, nous relevons la difficulté à obtenir des réponses claires sur la part de renchérissement budgétisée ou non par les services ainsi que le manque de concordance entre les réponses données par les départements concernés. Cet état de fait a créé un flou que nous refusons de croire volontaire. Deuxièmement, nous considérons comme légère la manière de procéder de la COFI, ça a été relevé déjà ce matin. Pour nous, il n'est pas acceptable que dans un tel dossier, avec autant d'incertitudes, la décision de la commission puisse être prise par voie de circulaire. Si une réunion en présentiel n'aurait peut-être pas modifié le résultat, elle aurait tout au moins permis de nourrir le débat et possiblement de clarifier certains points. Enfin, nous nous interrogeons sur le rôle du législatif dans une décision prise en début d'année et dont il est demandé l'application en liant le Parlement. Est-ce vraiment au Grand Conseil de faire le ménage?

Je l'ai dit en préambule, le groupe du Centre ne souhaite pas revenir sur la décision prise quant au renchérissement des salaires des secteurs de la santé, mais nous regrettons le manque de vision à long terme sur les politiques salariales de l'État. Les ajustements automatiques des salaires via des échelles de salaires, le maintien de ceux-ci en période de déflation font pression sur les secteurs privés, toutes activités confondues, et la concurrence que l'État leur fait devient difficile, voire impossible à soutenir. Le secteur de la santé souffre particulièrement depuis l'émergence du Covid, il y a 3 ans. Vous l'aurez compris, Le Centre combattra l'amendement de la COFI et nous vous invitons à faire de même. En revanche, nous acceptons l'entrée en matière. Merci de votre attention.

Melly Jean-Daniel, député, Les Vert.e.s

Je vais essayer de ne pas revenir trop sur les discussions de ce matin si ce n'est pour vous dire que notre groupe soutient des remarques concernant la méthode par voie de consultation choisie pour ces demandes de crédit, puisqu'elles ont été source d'informations contradictoires et n'ont pas pu faire l'objet de débats au sein de la commission.

En préambule, il me semble nécessaire de préciser que la dernière adaptation au renchérissement remonte à 2011.

Il faut aussi le dire, indexer les salaires au coût de la vie, ce n'est pas une augmentation de salaire, cela correspond plutôt à une diminution du pouvoir d'achat et donc, par extension, une diminution indirecte du salaire. Pour notre groupe, étendre cette indexation au parapublic était nécessaire, juste. Et elle mérite tout notre soutien.

Lors des débats de ce matin, Monsieur Darbellay l'a précisé, le budget ordinaire avait été adapté pour les employés d'État, mais pas pour les professions paraétatiques. Il est donc maintenant nécessaire de trouver un financement pour ces professions. Si on se réfère aux propos de ce matin, je prends acte tout d'abord que le renchérissement n'est pas remis en cause puisque déjà entré en vigueur, qu'ensuite le département concerné aura la charge de trouver le financement au sein de son département et qu'enfin une perte liée à cette dépense pourrait être prise sur un fonds de l'État.

Notre groupe est préoccupé par le moyen que le département devra déployer pour pouvoir clôturer ses comptes sans dépassement budgétaire. Nous craignons qu'au final, ce soit le financement des prestations de santé qui soit touché et que les institutions soient encore une fois de plus mises sous pression. En cas d'acceptation de l'amendement de la COFI, monsieur le conseiller d'État pourrait-il nous dire comment le département compte-t-il trouver ce financement? Dans quelle rubrique va-t-il puiser pour maintenir l'équilibre budgétaire? Quelles répercussions sur l'ensemble des prestations sanitaires pourra-t-il avoir, ainsi que sur la qualité de la prise en charge de notre population?

J'aimerais pour terminer rappeler que lors de la session de décembre 2022, comme il a déjà été dit, nous avons traité de quelques amendements, dont un de la commission SAI, pour augmenter le budget du département de la santé par rapport à ces questions de renchérissement. La compensation proposée était alors le fonds de fluctuations des recettes. La COFI et ce noble Parlement avaient refusé ces amendements. La COFI était d'avis qu'il n'était pas possible de dire si un ajustement du budget était nécessaire et constatait l'existence de reliquats budgétaires. On peut le dire aujourd'hui, l'ajustement était nécessaire, quant au reliquat sur les comptes 2022 et celui sur les réductions individuelles de primes d'assurance-maladie de 2023, ils ne suffiront qu'à alléger le crédit de 6 millions. Les différents fonds alimentés par les différentes recettes de l'État sont là pour faire face à des situations inhabituelles. Le contexte mondial de cette année n'était pas prévisible.

Libérer ce crédit dans cette autorité nous paraît donc justifié. Vous l'aurez compris, notre groupe soutiendra les amendements qui demandent un retour à la proposition du Conseil d'État et accepte l'entrée en matière. Je vous remercie pour votre attention.

Secco Anne-Laure, députée, PS/GC

Je ne vais pas reparler de la manière dont ce crédit a été traité, ma collègue Sarah Constantin l'a bien souligné ce matin et mes préopinants l'ont relevé à l'instant. Je vais m'attarder sur le fond. Certes, selon ce que nous allons décider cette semaine, le renchérissement de 2,8% ne va pas disparaître selon si nous acceptons la version du Conseil d'État ou celle de la COFI qui nous sort le grand jeu des comptes d'apothicaire. Toutefois, le signal que nous donnerons est le suivant: considérons-nous que ce renchérissement mérite un financement exceptionnel, un geste fort ou simplement d'aller justement puiser dans des petits comptes par-ci par-là? Notre groupe ne souhaite pas rentrer dans ce jeu. En effet, nous refusons que d'autres prestations du département soient impactées par la décision de ce Parlement et que les services doivent faire des économies ailleurs sur le dos de celles et ceux

qui n'ont pas à faire les frais de nos petites guerres de chiffres, je pense par exemple aux subsides LAMal. À noter que pour ce point précis du renchérissement pour le département, la commission SAI avait pris les devants en déposant un amendement que notre groupe a unanimement soutenu. Malheureusement, ce Parlement n'a pas voulu en faire de même.

Aujourd'hui, nous déposons un amendement pour demander un retour à la version du Conseil d'État concernant ce crédit supplémentaire.

Pour terminer, à l'aube du traitement de notre budget 2024, en sachant que le renchérissement est projeté à environ 2%, il serait de bon augure d'avoir cela dans un coin de notre tête lors de nos différents débats et pourquoi pas cette année faire le choix d'adapter directement dans le budget plutôt que de botter en touche. Je vous remercie pour votre attention.

Rieder Christian, Suppleant, Die Mitte Oberwallis

Die Mitte Oberwallis steht ein für den vollen Teuerungsausgleich von 2,8%. Dieser wurde nämlich beschlossen und muss umgesetzt werden.

Wie schon am Vormittag erwähnt, waren wir es ja auch, die uns im Parlament innerhalb der Budgetdebatte – insbesondere für den Gesundheitsbereich mit sieben Millionen – dafür eingesetzt haben. Das ist Indiz und Beweis genug dafür. Nur, auch hier – analog dem Vormittag – stimmt für uns der Weg dahin nicht.

Die Mitte Oberwallis ist für Eintreten und wird dem Vorschlag der Finanzkommission folgen.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Claivaz Christophe, député, PLR/FDP

Notre groupe a examiné la proposition concernant la demande d'un crédit supplémentaire de 20,5 millions pour le Service de la santé et pour le financement du renchérissement des salaires du secteur sanitaire.

Le groupe PLR/FDP, à l'instar de la position de ce matin concernant le DEF, suit la COFI qui demande de limiter ce crédit à la différence entre le renchérissement accordé par le Conseil d'État et ce qui était prévu dans le budget 2023 pour ce poste.

Je tiens à préciser que notre groupe n'est pas du tout opposé à la décision prise par le Gouvernement d'accorder le plein renchérissement à l'ensemble de l'administration du secteur public. Par symétrie il est logique également que les salaires des employés des établissements et institutions du paraétatique bénéficiant de mandats de prestations soient également annexés au même taux de 2,8%.

Par contre, ce qui pose souci à notre groupe, c'est que l'Administration cantonale des finances a affirmé à la COFI, lors de son séminaire pour le budget 2023, qu'une augmentation de l'enveloppe du DSSC a été accordée pour faire face à un éventuel renchérissement de l'ordre de 1,9%. Il était ensuite de la responsabilité des services et départements d'introduire ces montants dans leurs budgets pour faire face à cette éventualité. Bien entendu, la hauteur de ce renchérissement ne pouvait être connue lors de l'établissement du budget. Mais si un montant a été prévu, alors seule la différence entre ce dernier et le plein renchérissement accordé par le Conseil d'État doit être libérée aujourd'hui en faveur du Service de la Santé Publique. Lors du débat sur le budget 2023, notre cheffe de groupe avait évoqué son inquiétude par rapport à ce fait et au risque des crédits supplémentaires. Le Conseil d'État avait répondu que le renchérissement avait été budgétisé. Le renchérissement aurait pu être inférieur à 1,9%, alors le service aurait pu affecter les montants libres à d'autres tâches, mais l'inverse est plutôt particulier. On a l'impression de se retrouver en présence du dossier traité en juin où certaines communes ont utilisé à d'autres fins le montant de compensation pour les abris, et ensuite ne disposent plus des liquidités pour rembourser le canton. Dans cette situation, il n'y avait pas la possibilité de passer par la case crédit supplémentaire. Les montants ayant été engagés, la décision de ce Parlement n'a aucune influence sur le salaire accordé et indexé au renchérissement de 2,8%,

et c'est tant mieux. Si on refuse le crédit dans sa totalité, il y aura un manco en fin d'année, et là, les mécanismes existent pour équilibrer les comptes au niveau des reliquats du département, au niveau des reliquats de l'ensemble du secteur public ou dans les réserves budgétaires. L'issue est connue, vu que les bons camarades sont rentrés dans le rang. Mais c'est un message politique que notre groupe veut annoncer aujourd'hui. Par notre position, nous entendons rappeler au DSSC que le Grand Conseil et ses commissions ne sont pas que de simples chambres d'enregistrement et que le respect des processus doit être au cœur des relations harmonieuses que nous souhaitons entre les institutions dans la conformité à la LOCRP. D'après les rapports de la COFI, les montants concernant un nouveau renchérissement ont été prévus au budget 2024, ce qui est satisfaisant à notre appréciation. Merci pour votre attention et votre soutien à la position de la Commission des Finances que nous défendons.

La discussion est close.

Vieux Mikaël, député, UDC, président de la commission des finances (COFI)

Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit ce matin, je voulais juste compléter un petit peu sur les propos qui ont été tenus cet après-midi. Par rapport à Madame Luy, donc je pense qu'on n'est pas avec cet amendement à remettre en question le renchérissement. Comme je l'ai dit ce matin, on n'est pas du tout dans cette volonté-là de remettre en question, puisque le Parlement l'a accepté. On respecte, mais je crois que c'est vraiment comme j'ai dit ce matin sur la question financière, sur les modalités, et c'est ce point-là qui est pour nous important vis-à-vis de la COFI.

Pour répondre à Monsieur Melly, un des points, c'est que je pense que les 3 autres départements ont aussi eu la même problématique puisque 1,5% avait été budgété pour finir à 2,8. Donc, le 1,3 ils ont dû le trouver certainement dans leur département, trouver des solutions à combler ce renchérissement. Après il reste néanmoins la responsabilité des départements.

Pour répondre à Madame Secco, de notre côté, quand un budget est effectué, quand un budget est mis en place, c'est chaque département qui est responsable de mettre en place un budget.

Puis, je pense aujourd'hui la chose la plus importante, c'est pour nous, le Parlement, c'est cette maîtrise de ce budget qui est pour nous primordiale, puisque c'est sur le budget qu'on peut agir, c'est sur le budget qu'on peut tenir les choses. C'est pour ça qu'aujourd'hui, de venir à la COFI et de dire voilà, le Conseil d'État est venu avec un budget, nous a présenté un budget, a répondu à nos questions. Pour finir, il faut qu'ils tiennent compte de leurs budgets et que derrière tout ça, on ne vienne pas avec des crédits supplémentaires, comme ça a été proposé. C'est pour ça que vraiment, pour ne pas revenir sur ce que j'ai dit ce matin, on ne veut vraiment pas remettre en question ce renchérissement, mais vraiment sur le côté financier. Voilà, merci de votre attention.

Reynard Mathias, Conseiller d'État, chef du département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Sur la forme, vous avez déjà eu le débat ce matin, nous sommes en train de faire un peu un remake de vos débats matinaux. Quelques explications peut-être à répéter sur le fonctionnement. Les enveloppes budgétaires sont faites par les départements dans les premières semaines de l'année, au mois de janvier.

La décision sur le plein renchérissement octroyé à l'ensemble du public et du parapublic, c'est janvier, mais de l'année suivante. Que vous ayez un petit peu une idée de comment ça se passe. Il y a une année entre le moment où nous établissons nos enveloppes, chacun dans nos départements, puis la décision finale du Gouvernement de dire c'est le plein renchérissement à tout le monde et ce sera 2,8. Expliquer aussi peut-être que dans le cadre des discussions que nous avons eues, évidemment que Christophe Darbellay et moi avons à plusieurs reprises alerté sur la question du parapublic et pourquoi on est que les deux aujourd'hui, alors ça arrange bien visiblement de dire que certains savent gérer et

d'autres ne savent pas gérer, sortez un tout petit peu de la politique politicienne, enlever vos œillères et regardez quelle est la réalité des départements. Il n'y a que 2 départements qui ont du parapublic. Il n'y en a que deux qui ont du parapublic avec une certaine ampleur, c'est le département de Christophe Darbellay et c'est le mien. C'est la seule raison pour laquelle on est les deux d'aujourd'hui. Je pensais que ça avait quand même été lu notamment par le président de la COFI avant de faire ces affirmations, ça semble quand même assez essentiel, c'est pour ça que nous sommes là aujourd'hui, parce que ces éléments du renchérissement du parapublic n'avaient pas été pris en compte dans les premiers budgets, pourquoi?

Et pourquoi est-ce qu'on ne s'est pas dit, on va regarder en fonction de la position et des prévisions du SECO? Parce qu'il n'y a pas, et c'est ainsi, il n'y a pas un côté automatique. On n'octroie pas automatiquement au parapublic, et d'ailleurs même au public, le plein renchérissement. Et heureusement nous diraient ceux qui sont très soucieux d'avoir des finances publiques qui soient gérées avec rigueur. On regarde en fonction de la situation et puis on donne ce que l'État peut se permettre. Et là le Conseil d'État avait pris une première décision et je pense, Monsieur Claivaz, il faut vraiment revoir le dossier parce que ce que vous avez affirmé est totalement erroné. Vous nous avez dit que le Conseil d'État était venu devant le Parlement en disant voilà ce qui va être donné à l'ensemble du public et du parapublic. Ce n'est pas juste, la décision, et mon collègue Darbellay vous l'a déjà dit ce matin, la décision que vous évoquez du printemps de cette année, cette décision, elle, concernait les employés d'État, le personnel de l'État et puis ensuite le Conseil d'État a dû se positionner. La députée Luy l'a évoqué tout à l'heure.

En fait, on a dû se positionner au moment où les CMS, les EMS sont venus vers le Conseil d'État pour savoir sur quel soutien ils pourraient compter pour le renchérissement. C'est à ce moment-là qu'il y a une première décision qui s'est faite en disant 2%, mais on est en octobre, on n'est plus en janvier, les budgets chez nous ils sont finis depuis des mois. Donc c'est à ce moment-là qu'il y a une première décision qui a été prise.

Puis décision finale avec votre soutien aussi lors de la session consacrée au budget pour avoir un plein renchérissement octroyé à l'ensemble du personnel du public et du parapublic. Pourquoi, peut-être, il y avait un certain conditionnel qui a été utilisé et des éléments pas très clairs? Là il y a des processus qu'on doit améliorer, on doit aussi faire, nous Conseil d'État, notre mea culpa. Le processus n'a pas été transparent, il n'est pas satisfaisant pour nous 5 et on a des choses qui ont dû être améliorées et qui le sont dorénavant dans le budget 2024 qui va vous être présenté. Et ça évidemment que ça peut s'expliquer un peu parce qu'il n'y a pas eu souvent dans ces dernières années de l'inflation à 2,8%. On était face à une situation assez unique et le Conseil d'État a un peu hésité sur la bonne façon, le bon processus et on doit faire aussi notre mea culpa qui a d'ailleurs déjà aussi été fait ce matin pour améliorer par la suite.

Pourquoi est-ce qu'il y avait un conditionnel peut-être qui a été donné à un certain moment? C'est parce que si ça avait été un renchérissement de 1%, peut-être qu'à ce moment-là il y aurait eu des solutions qui auraient pu être réfléchies avec tous les départements. Vous avez vu que l'ensemble du Département de la santé, et si on prend juste le Service de la santé, c'est un budget de 800 millions. Donc évidemment qu'un reliquat de quelques millions a pu être dans ce cas-là trouvé, c'est ce qui nous permet aujourd'hui de venir avec une demande concrète de crédit supplémentaire qui est seulement de 14 millions et pas de 20, puisque 6 sont déjà trouvés par des mesures à l'interne du département. Pour répondre enfin la question du député Melly, on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre, vous imaginez bien, pour celles et ceux qui ont des responsabilités dans des exécutifs communaux, si on vous dit de faire des économies sur le budget de l'année au mois de septembre, voyez les marges de manœuvre qui vous restent d'autant plus dans un secteur où l'essentiel des dépenses sont extrêmement liées. Le seul endroit où on peut couper, c'est évidemment dans des subventions, c'est la seule marge de manœuvre que nous aurions.

Voilà, vous dire enfin que ce renchérissement, il est important, je crois que vous l'avez tous souligné, c'est un signal très positif qu'on ne donne pas seulement au personnel de l'État dont on doit bien sûr prendre soin, mais aussi envers tout le personnel des hôpitaux, des CMS, des EMS, des institutions et toutes les institutions également liées au département de mon collègue, on donne un signal clair, un signal qui n'est pas celui d'une augmentation salariale, ça a bien été tout à l'heure, juste un maintien du pouvoir d'achat. On a essayé de faire au mieux, il y a eu des choses sans doute de votre part et de notre part qui peuvent être améliorées pour l'année prochaine et comptez dessus pour que ce soit fait. Nous vous remercions d'avance de soutenir cette proposition du Conseil d'État de crédit supplémentaire pour les 2 départements.

Monsieur Christophe Claivaz, normalement on n'intervient pas après le Conseil d'État, mais je pense que c'est pour une correction?

Claivaz Christophe, député, PLR/FDP

C'est pour une correction matérielle et le règlement le permet vu que j'ai été interpellé par monsieur le conseiller d'État dans sa réponse que je n'avais pas lu ou compris l'ensemble du dossier. Juste un point du rapport de la Commission des Finances, alors c'est peut-être ce rapport qui est faux, c'est la Commission des Finances, il est mentionné que selon l'Administration cantonale des finances, ces questions relatives aux crédits supplémentaires de l'année 2023 relèvent des départements concernés, auxquels il appartient d'apporter les réponses en application de l'article 33 de la LGCAF. Il est de la responsabilité des départements et des services de construire un budget tenant compte de tous les paramètres disponibles au moment de son élaboration, à commencer par le renchérissement. Pour rappel, l'inflation a été estimée à 1,9% pour 2022, prévisions du SECO de mars 2022. Les charges salariales du projet de budget 2023 de l'État retenaient un taux de renchérissement de 1,9%, fin de citation. Merci.

Le président

Finalement, après ce débat qui cristallise un petit peu, l'entrée en matière n'est pas combattue. Des amendements ont été déposés, ils seront examinés par la Commission des Finances et la lecture aura lieu vendredi matin.

(Suite à la page 209 / Fortsetzung Seite 209)

Nous avons fini avec ce point et nous passons au point 3.

3. Entrée en matière

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire 2023 en lien avec la crise ukrainienne et migratoire

Eintretensdebatte

Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredites 2023 im Zusammenhang mit der Ukraine- und Migrationskrise

Message du Conseil d'État

Botschaft des Staatsrats

Décision (tableau synoptique)

Beschluss (Synopsis)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission des finances
Finanzkommission

Président: Mikaël Vieux

Rapporteuses: Claire-Lise Bonvin et Rahel Pirovino-Indermitte

Discussion sur l'entrée en matière:

Le président

Je passe la parole à Monsieur Cyrille Fauchère.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Dans son message au Grand Conseil, le Conseil d'État a annoncé le chiffre estimé de 2020 personnes relevant de l'asile attribué au Valais pour la seule année 2023. En date du 17 juillet, le DSSC attestait la présence de 981 personnes.

Est-ce que le département peut nous informer au 31 août du nombre effectif des demandeurs d'asile installés en Valais, si ce chiffre actualisé correspond toujours aux prévisions du service, du SEM pardon.

Dans le rapport de la COFI cette fois, une réponse à la question de l'un des commissaires suscite l'étonnement de notre groupe.

En effet, bien que l'instabilité de la situation internationale empêche d'estimer les charges effectives que l'arrivée de requérants d'asile va engendrer, il est surprenant que le Département des finances n'ait pas provisionné un montant dans le budget 2023, sur la base des expériences précédentes, se contentant d'utiliser l'outil du crédit supplémentaire. Si cela peut se justifier pour l'année 2022, il n'en est rien pour 2023. Notre groupe espère que cette manière de faire sera corrigée dans le projet 2024, compte tenu de l'expérience des 18 mois écoulés depuis le début du conflit ukrainien, sans quoi nous proposerons un amendement budgétaire pour le faire.

Enfin, il est un premier élément qui est passé sous silence et qui nous déplaît, à savoir l'impact de ces mesures, certes urgentes, sur les communes. En effet, l'arrivée massive de nouveaux requérants sont autant de dossiers administratifs à traiter. Le Service de la population et des migrations a lui-même accumulé un certain retard qu'il a dû rattraper en fermant ses guichets pendant près de 3 semaines. Si la pratique a peut-être permis de ménager les collaborateurs du SPM, ce que nous saluons, elle a en revanche impacté de manière très significative les administrations communales qui ont été submergées par un tsunami de dossiers après la réouverture des prestations du SPM et cela en sus de ses tâches ordinaires quotidiennes. Cette manière de faire est, à notre sens, inadmissible et dangereuse, car elle a fait reporter la pression du traitement des dossiers aux collaborateurs des offices communaux qui en ont néfastement ressenti les effets.

Notre groupe se recommande qu'une telle manière de travailler ne devienne en aucun cas la règle et que le ménagement légitime des collaborateurs des services de l'État n'engendre pas une surcharge de travail pour les services municipaux.

Un second point que le message du Conseil d'État ne mentionne pas est l'impact financier humain et infrastructurel que fait peser sur les communes l'augmentation des traitements de ces cas. Certaines administrations ont dû adapter leurs effectifs par l'engagement de personnels pour lesquels aucun financement n'est prévu, si ce n'est par les finances publiques communales. D'autres ont dû déployer des moyens financiers pour mettre à jour des infrastructures demandées, mais qui n'ont pas toujours été utilisées. Si la solidarité exige que chaque collectivité participe à l'effort d'un accueil digne des personnes nécessitant une protection, une attention particulière sur la réalité de chaque commune

aurait été la bienvenue. Afin de manifester son mécontentement dans la gestion administrative de l'accueil de requérants d'asile dans notre canton, notre groupe s'abstiendra lors de l'entrée en matière. Merci.

Squaratti Daiana, Suppleantin, SVPO

Unsere Fraktion ist für Eintreten. Wir haben aber einen Änderungsantrag eingegeben.

Wir fordern, dass aus dem Titel «Ukraine» gestrichen wird. Kurz gesagt sind drei Viertel der in der Schweiz gewährten Asylgesuche nicht aus der Ukraine. Deshalb ist dieser Titel irreführend. Im Zusammenhang mit der Migrationskrise im Titel ein Land zu erwähnen, ist nicht richtig. Vor allem in Anbetracht der Tatsache, dass die vom 1.1.2018 bis zum 31.12.2022 gewährten Asylgesuche in der Schweiz, zu 36% aus der Türkei, 24% aus Eritrea, 12% aus Afghanistan, 11% aus Syrien, 3% aus Sri Lanka und 14% aus übrigen Ländern, darunter die Ukraine, stammen. Der Nachtragskredit wird für alle Migranten gesprochen und nicht nur für Angehörige aus einem einzigen Land. Die Migranten werden durch einen Verteilschlüssel auf die Kantone verteilt. Es sollte keine Rolle spielen, aus welchen Ländern man die meisten Migranten zugeteilt bekommt. Die Migrationskrise ist nicht allein durch die Ukraine entstanden.

Die SVPO stört, dass so der Eindruck vermittelt wird, dass der Nachtragskredit nur für Flüchtlinge aus der Ukraine gesprochen wird. Auch Flüchtende aus anderen Ländern sind in ihrer Freiheit oder sogar mit dem Leben bedroht. Hier schon im Titel auf ein einziges Land hinzuweisen, ist nicht richtig.

Danke.

Grichting Valériane, députée, PLR/FDP

Le groupe PLR/FDP s'est penché attentivement sur la demande de crédit supplémentaire en lien avec la crise ukrainienne et migratoire adressée par le Conseil d'État au Grand Conseil. Le montant de ce crédit, financé à plus de 80% par la Confédération, s'élève à 43,6 millions, mais la charge nette pour le canton équivaut à 8,2 millions qui pourraient au besoin être couverts par un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire.

Notre groupe a bien pris note que cette demande de crédit se justifie selon le message du Conseil d'État, par la stratégie cantonale d'hébergement dans le cadre de la crise ukrainienne et migratoire, l'instabilité politique et économique des pays à faible revenu, l'augmentation importante de demandeurs d'asile depuis mars 2022, ainsi que le contingent de demandeurs d'asile attribué par le SEM pour le canton du Valais, qui correspond à 4,04% de l'ensemble des demandes qui s'élèvent elles à environ 56'000.

Il a également pris en considération les différents domaines dans lesquels ce crédit devait être affecté comme les loyers des logements, les frais pour le personnel encadrant avec notamment l'engagement de 107,7 nouveaux EPT, le versement d'assistance financière, les frais de subsistance, de santé ou encore de déplacement.

Le groupe PLR/FDP tient également à saluer la proposition de la COFI d'inscrire dans la décision concernant l'octroi de ce crédit supplémentaire à l'article 1 alinéa 2 la répartition du montant alloué par service. En effet, ainsi cet article donne à la fois une vue d'ensemble et détaillée du montant du crédit. Au vu de ces différents éléments et du côté imprévisible, nécessaire et urgent de la situation, en accord avec l'engagement humanitaire historique de notre pays, est conscient du contexte conjoncturel et politique instable dans de nombreuses régions du monde, le groupe PLR/FDP soutient cette demande. Notre groupe s'interroge toutefois sur 2 points: le premier concerne l'évolution de la situation migratoire. Les projections de la Confédération laissent-elles plutôt entrevoir une stabilisation de cette situation ou alors une augmentation? Le second a trait au budget 2024. En effet, il serait intéressant de savoir si ce budget tient compte de la situation migratoire actuelle. Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'État pour sa réponse ainsi que l'assemblée pour son attention.

Salzmann-Briand Charlotte, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Es wurde schon vieles gesagt. Ich halte mich kurz.

Aufgrund der Einhaltung der angewandten Beurteilungskriterien der Unvorhersehbarkeit, der Notwendigkeit und der Dringlichkeit der Ausgaben ist es angemessen, dem Nachtragskreditbegehren in der Höhe von 43,6 Millionen Franken zuzustimmen.

Die Mitte Oberwallis schliesst sich somit der Finanzkommission an und unterstützt dieses Vorgehen.

Duc-Bonvin Romaine, députée-suppléante, Le Centre

L'ouverture de la Suisse sur le monde, la diversité de notre société et la sécurité de notre pays nous ont permis d'assurer un niveau de prospérité parmi les plus élevés qui soient. Les récents événements comme la pandémie Covid-19, la guerre en Ukraine, l'instabilité politique et économique dans beaucoup de pays nous montrent que nous vivons une époque différente.

La gestion des flux migratoires fait partie du programme politique de notre groupe qui est sensible à ce qui se passe en Ukraine ainsi que dans d'autres pays.

D'après différents experts, cette situation devrait encore perdurer des mois, voire des années. C'est pourquoi le Conseil Fédéral a décidé au printemps ne pas lever le statut de protection S avant début mars 2024. Il va ainsi sans dire que notre groupe parlementaire va soutenir cette demande de crédit supplémentaire 2023 en lien avec la crise ukrainienne et migratoire de 43,6 millions, dont la charge nette pour notre canton et de 8,2 millions. Nous avons bien pris note que notre canton a déjà accueilli près de 6'000 personnes relevant du domaine de l'asile. Et à cela devraient encore s'ajouter les nouvelles demandes de statut S2, qui représentent 4% des arrivées en Suisse, statut qui permet notamment aux enfants d'aller à l'école. Nous avons pleinement conscience que ces demandes d'asile occasionnent des coûts supplémentaires ainsi que l'engagement de ressources dans plusieurs services qui sont en partie couvertes par les indemnités forfaitaires que verse la Confédération. Par ailleurs, nous avons noté qu'au moment de la préparation du budget, il avait été convenu avec l'Administration cantonale des finances de ne pas tenir compte des conséquences financières alors inconnues de ce conflit dans le projet du budget, à l'instar de ce qui avait été fait dans le cadre de la crise du Covid-19 et que le cas échéant, le Conseil d'État viendrait avec un crédit supplémentaire.

En conclusion, notre groupe accepte l'entrée en matière en une seule lecture ainsi que l'amendement de la COFI à l'article 1 alinéa 2 de la décision pour la répartition des montants entre les différents services concernés. Merci pour votre attention.

Furrer Urban, Abgeordneter, neo – Die sozialliberale Mitte

Der Krieg in der Ukraine und die Migrationskrise verursachen in unserem Kanton erhebliche Mehraufwände, was nun zu einem Nachtragskredit für das laufende Rechnungsjahr führt. Fast 44 Millionen brutto fordert unsere Kantonsregierung als Nachtragskredit, um die nicht vorgesehenen Aufwände zu decken.

Im Verlaufe des Jahres zeigt sich im Budget, dass der vom Grossen Rat bewilligte Voranschlag bei einzelnen Finanzpositionen nicht ausreicht. Lässt er sich denn nicht auf das Folgejahr verschieben, muss ein Nachtragskredit beantragt werden und genau darüber debattieren wir heute.

Die Situation im Asyl- und Flüchtlingswesen ist beweglich und kann sich jederzeit weiter verschärfen oder hoffentlich auch entschärfen. 3'500 Menschen sind seit Kriegsausbruch in der Ukraine ins Wallis gekommen. Sie brauchen Unterkünfte, Bildungsmöglichkeiten, Jobs und auch Geld. Nicht ausser Acht zu lassen, ist medizinische Versorgung. Dies stellt die zuständigen Ämter vor grosse Herausforderungen. Die bestehenden Personalressourcen reichen auf keiner Art mehr, um den Zustrom an Schutzsuchenden zu bewältigen.

Wir sprechen hier über einen Nachtragskredit in der Höhe von rund 44 Millionen – 19% oder 8,2 Millionen müssen vom Kanton übernommen werden. Berechtigt stellt sich die Frage, warum nicht

die gesamten Kosten vom Bund übernommen werden. Unser, wie auch andere Kantone, wurden beim Bund vorstellig. Und die Antwort war, dass sich der Bund mit einem Pauschalbetrag an den anfallenden Kosten beteiligt, und so bleibt uns nichts anderes übrig, als den Netto-Saldo von 8,2 Millionen zu übernehmen.

Wir von neo – Die sozialliberale Mitte sind für die Zustimmung zu diesem Nachtragskredit und hoffen, dass sich die Lage in den einzelnen Ländern nun verbessert und ihre Bewohner wieder in ihr eigenes Land zurückgehen können.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Dubuis Alexandre, député, Les Vert.e.s

Notre Parlement se prononce sur l'octroi d'un crédit supplémentaire de 43,6 millions dans le cadre de la crise ukrainienne et migratoire, dont la charge nette pour le canton s'élève à 8,2 millions. Cette demande est due au nombre important de personnes migrantes accueillies et concerne différents services: l'enseignement, la formation professionnelle, la santé publique, la population, les migrations, l'action sociale et le service de la jeunesse. Comme cela a été dit et c'est vrai que l'intitulé prête à confusion, les personnes viennent de 2 circuits, le premier en provenance d'un pays en guerre, l'Ukraine, et le second une forte augmentation des migrants en provenance d'Afghanistan, de Syrie, de Turquie et d'Érythrée. Pour gérer cette crise migratoire, le Service de l'action sociale par exemple a engagé 192 équivalents plein-temps, le Service de l'enseignement, 30 équivalents plein-temps, 10 pour l'école primaire et 10 pour le CO, ce qui englobe le soutien destiné aux élèves allophones dans les foyers de premier accueil. On sait l'importance de cette formation, mais également dans les classes où les élèves sont intégrés. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons que soutenir l'octroi du crédit supplémentaire. Nous profitons de remercier l'ensemble des services de l'État qui doivent et ont dû faire face aux flux migratoires avec pragmatisme et agilité.

En conclusion, nous soutenons l'entrée en matière et acceptons l'amendement de la COFI.

Secco Anne-Laure, députée, PS/GC

Notre groupe a pris connaissance de ce crédit supplémentaire. Par rapport à ces différents aspects, nous souhaitons relever en fait le travail des services qui font preuve de créativité sur l'accueil des réfugiés dans notre canton, avec de magnifiques projets mis en place, comme on a pu le voir dernièrement, mais aussi sur l'accueil dans le Chablais de ces 60 jeunes orphelins ukrainiens. Tous ces projets-là sont portés à bout de bras depuis des mois en lien avec la crise ukrainienne, mais la crise migratoire dans son ensemble. Il est vrai que les flux migratoires ne sont pas prévisibles et dépendent fortement de la situation géopolitique dans le monde.

Pour terminer, je voulais aussi relever un certain point qui n'a pas été relevé, l'augmentation des jeunes mineurs non accompagnés. Aussi, avec sur cet axe-là le service qui travaille et qui met en place différents projets, parce que ces jeunes ont aussi besoin d'être pris en charge sur différents niveaux de leur vie. Donc en l'état, notre groupe accepte ce crédit et nous vous remercions d'en faire de même.

La discussion est close.

Vieux Mikaël, député, UDC, président de la commission des finances (COFI)

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit par rapport à notre rapport, je vais rentrer directement sur la question de l'entrée en matière. Donc la COFI en fait, à l'unanimité, accepte cette entrée en matière sur la base des différentes questions qui ont été soulevées et les réponses que nous avons pu obtenir des services. Par rapport à la question des critères, on relève également que les 3 critères, l'imprévisibilité, la nécessité et l'urgence de la dépense sont remplis, donc légalement on relève ce point-là. Comme vous avez déjà pu le relever, nous avons émis un amendement par rapport à la

question de la répartition du montant du crédit supplémentaire. Cette information n'était pas présente et pour nous il était important que cela soit mentionné.

Donc, à l'article 1 alinéa 2, nous avons mis en fait le montant réparti d'une manière qui est présentée ici. Merci pour votre attention.

Reynard Mathias, Conseiller d'État, chef du département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Merci, tout d'abord aux membres de la COFI et puis à vous toutes et tous pour ces retours très positifs sur ce crédit supplémentaire.

Il s'agit évidemment de faire face à la crise ukrainienne tout en sachant que l'essentiel des coûts revient à la Confédération et donc ce n'est qu'une part, une petite part finalement de l'ensemble des coûts de la crise ukrainienne et migratoire qui revient pour les cantons.

Peut-être tout d'abord rendre attentif et le titre du crédit a été soulevé, crise ukrainienne et migratoire. Évidemment pour nous, c'était important d'avoir ces 2 éléments parce qu'il y a d'une part la crise en Ukraine avec cette guerre qui s'éternise et on voit peu d'issues à court terme. Et puis avec parallèlement les chemins de la migration qui ont repris à des niveaux très élevés et qui, évidemment, viennent s'ajouter aux migrants que nous accueillons en provenance d'Ukraine. Vous m'avez demandé, plusieurs m'ont demandé des chiffres, voilà quelques chiffres que je peux vous donner qui sont d'ailleurs très régulièrement mis à jour, vous retrouvez ces informations sur le site de l'État du Valais avec une mise à jour du nombre de personnes qui arrivent, du nombre de personnes qui repartent aussi, c'est une spécificité que nous avons avec la situation ukrainienne, avec également des migrants qui repartent après quelques temps passés chez nous.

Vous le savez, le Valais a une obligation légale de prendre en charge par rapport à sa population en l'occurrence dans une clé de répartition.

Nous devons prendre en charge 4%, pour être précis 4,04% des arrivées en Suisse. Depuis le 15 mars 2022, 3712 personnes en provenance d'Ukraine sont arrivées en Valais. À fin août 2023, il y a donc 2'395 personnes qui y séjournent encore puisqu'il y a eu, comme je l'ai dit, des départs. La répartition par type de logement également de ces 2'395 personnes, 71%, sont en appartement, 22% en hébergement collectif, 7% en familles d'accueil. Il y avait un nombre beaucoup plus élevé de familles d'accueil au début, il y a eu une très grande solidarité dans la population valaisanne. Évidemment petit à petit, les structures de l'État, voire les appartements ensuite, prennent le relais.

Un mot aussi sur le nombre d'enfants puisque ça a évidemment un impact sur les structures scolaires de notre canton, tous les services en lien avec la jeunesse et l'éducation. 870 enfants de 0 à 17 ans sont pris en charge, du système préscolaire pour les tout petits jusqu'au secondaire 2. À fin août, voilà le chiffre que je peux vous donner le plus récent, celui de la semaine passée, 6096 personnes de toutes les provenances et relevant du domaine de l'asile sont en Valais, 6'096 personnes. Vous m'avez également demandé les perspectives, dans quel sens est-ce que ça allait évoluer, et c'est ça qui n'est pas évident, il faut le dire, ce n'est pas évident de construire un budget puisqu'on parle du budget 2024, ce n'est pas évident de le construire, dans une période de crise où on ne sait pas combien de personnes vont arriver. On essaye de se fier aux perspectives du SEM. Le SEM prévoit une augmentation de ces arrivées, avec un phénomène qu'on a bien connu les autres années ou bien peut-être vous vous en rappelez pendant l'année 2015, avec une augmentation des arrivées à la fin de l'été puis durant l'automne, avant la période plus fraîche, plus froide, des arrivées qui augmente durant cette période-là. C'est en tout cas là-dessus qu'on table pour cette fin de cette année. Puis le SEM prévoit une poursuite de cette situation pour l'année prochaine.

La gestion de toutes ces personnes migrantes, évidemment, elle a demandé des ressources supplémentaires, c'est pour ça que nous sommes devant vous aujourd'hui. Le Conseil d'État a donc autorisé les services concernés et ce n'est pas que le SAS, c'était sans doute pertinent de la part de

la COFI de nous demander le détail, pas uniquement de voir ce qui se passe au niveau de l'office de l'asile, mais également de voir dans les autres services, le Service de l'éducation, selon le SFOP, le service de la jeunesse, le Service de la population et migration. Pour ce qui est des remarques du député Fauchère sur le SPM, sur le Service de la population et migration, étant donné qu'il n'est pas dans mon département, je ne peux pas y répondre et je pense le mieux serait de reposer vos questions à mon collègue Favre en charge du SPM. Donc, ces différents services ont pu réaliser évidemment les engagements qui sont des engagements un peu spéciaux. Ce sont des engagements durant la durée de la crise. C'est-à-dire que tant que nous avons les financements fédéraux, ces gens sont engagés, puis ensuite, évidemment, vu les règles de l'État, ce nombre d'emplois sera réduit.

Tous les engagements sont réalisés évidemment avec le Service des ressources humaines selon leurs standards. La durée des contrats, je l'ai dit, qui est limitée à la durée des financements des forfaits fédéraux. Évidemment que sans le travail vraiment très impressionnant de ces collaboratrices et collaborateurs, on n'aurait pas une aussi bonne prise en charge, je tiens à vous remercier, parce que si nous avons depuis le début de cette crise, une situation à quelques exceptions près, qui se passe quand même dans une grande sérénité et pas mal de bienveillance, c'est aussi grâce à vous toutes et tous, parce que, comme députés, comme formateurs de l'opinion publique, vous participez aussi à ce climat qu'il y a, et je pense qu'on peut être assez fier de dire que dans le climat actuel dans notre canton, il est positif, il est bienveillant, il permet à ces gens d'arriver dans de bonnes conditions, en se sentant en sécurité, dans la sérénité et en ayant la possibilité de reconstruire leur avenir avec aussi toute une série de beaux projets qu'on essaye de mettre en œuvre pour avoir davantage de lien entre les populations du domaine de l'asile et puis la population valaisanne.

Merci aux collaboratrices et collaborateurs et puis merci à vous pour le soutien que vous apportez depuis le début de cette crise. Voilà, je terminerai par relever que la Confédération finance en bonne partie cette prise en charge, elle ne couvre pas totalement les frais, c'est une revendication sans arrêt de la part de la CDAS et des différentes conférences intercantionales. On essaye d'obtenir des budgets supplémentaires, ça a été soulevé, la question des mineurs non accompagnés. On a beaucoup de MNA, en particulier sur le site de Sion au Rados, c'est un vrai défi pour nous de prendre en charge ces jeunes dans de bonnes conditions. On essaye de le faire au mieux, et puis évidemment que ces jeunes demandent davantage d'encadrement que d'autres migrants, c'est pour ça qu'on essaye d'obtenir un soutien supplémentaire de la Confédération qu'on n'a pas pour l'instant pu avoir.

Merci pour ce soutien et puis pour les questions de la députée Grichting et du député Fauchère par rapport au budget 2024, encore une fois, ça a été mis en tout début d'année, on s'est basé sur les prévisions du SEM, c'est-à-dire sur plutôt une stabilité de ce que nous avons eu durant les premiers mois, enfin durant l'année 2022, et puis les premiers mois de 2023. S'il n'y a pas une aggravation de la situation, on pourra tenir ce budget et donc cela sera discuté j'imagine lors de la prochaine session. Merci au Grand Conseil pour le soutien et l'acceptation de ce crédit supplémentaire.

Le président

L'entrée en matière n'est pas combattue. Des amendements ont été déposés et seront examinés par la Commission des Finances et la lecture aura lieu vendredi matin.

(Suite à la page 211 / Fortsetzung Seite 211)

4. Entrée en matière et lecture

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire sur l'exercice 2023 pour solder financièrement les projets de transformation 2021 et 2022 (pandémie COVID-19)

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits im Rechnungsjahr 2023, um die Transformationsprojekte 2021 und 2022 (Pandemie COVID-19) finanziell abzuschliessen

Message du Conseil d'État

Botschaft des Staatsrats

Décision (tableau synoptique)

Beschluss (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission des finances

Finanzkommission

Président: Mikaël Vieux

Rapporteuses: Claire-Lise Bonvin et Rahel Pirovino-Indermitte

Discussion sur l'entrée en matière:

Le président

Je passe la parole à Monsieur Rainer Studer.

Studer Rainer, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Die Mitte Oberwallis hat diesen Nachtragskredit für die Transformationsprojekte aus den Jahren 2021/2022, anfallend durch die Corona Pandemie, unter die Lupe genommen und intensiv diskutiert.

Wie schon in einigen vergangenen Debatten gehört, unterstützt Die Mitte Oberwallis die kulturellen Begehren in unserem Kanton und wird auch diesen Nachtragskredit vollumfänglich gewährleisten.

Es war immens wichtig, dass man gerade während der trostlosen und schwierigen Zeit, diesen Berufszweig unterstützen konnte. Man könnte sich kaum vorstellen, was geschehen wäre, wenn dies nicht der Fall gewesen wäre. Viele dieser Kulturschaffenden wären wahrscheinlich vollends von der Bildfläche verschwunden.

Vor allem die Abobo-Initiative kann als Erfolg gewertet werden. Hier muss den Initianten ein Kränzchen gewidmet werden. Hoffen wir, dass diese Aktion auch in Zukunft weiter vorangetrieben werden kann und von der Walliser Bevölkerung rege benutzt wird. Zumindest die Zahl der Neuabonnenten in diesem Jahr ist sehr vielversprechend und zeigt eine steigende Tendenz auf.

Nun einige Fakten zu diesem Nachtragskredit: Der Betrag von rund 880'000 Franken, der uns vorgelegt wird, ist die letzte Tranche, die noch ausstehend war und die wird heute durch das Parlament hoffentlich ratifiziert. Auch die Modalitäten bei der Auszahlung dieser Gelder wurden bereits klar während der Pandemie geregelt und der Bund und der Kanton teilen dieses hälftig.

Was der Mitte Oberwallis aber ein wenig sauer aufstösst, ist die regionale Verteilung dieser Gelder – wie immer. Das Oberwallis steht hier wieder an letzter Position und aus der Aufteilung zwischen Ober-, Mittel- und Unterwallis ist klar ersichtlich, dass das Oberwallis den letzten Rang einnimmt.

Wir fordern deshalb den Staatsrat erneut auf, dies bei weiteren Entscheidungen genauer zu überprüfen im Sinne der Bevölkerung beider Landesteile.

In diesem Sinne ist Die Mitte Oberwallis klar für Eintreten und folgt dem Entscheid der Finanzkommission. Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Rey Edouard, député-suppléant, Le Centre

Le groupe du Centre Valais romand a pris connaissance de la demande de crédit supplémentaire. Pour rappel, la Confédération a mis en œuvre plusieurs trains de mesures pour soutenir le domaine de la culture et maintenir sa diversité dans le cadre de la pandémie Covid-19. Parmi ceux-ci figurent les projets de transformation qui permettent à des structures de consolider leur organisation et leur fonctionnement et de proposer des projets innovants. Les projets retenus devront être terminés pour le 31 octobre 2023.

Concernant le financement, un projet de transformation peut être soutenu jusqu'à un montant de 300'000 francs financés paritairement entre la Confédération et le canton. Les 80% de ce montant sont payés au moment de l'acceptation du projet, les 20% restants au terme de celui-ci. Les crédits alloués par le Grand Conseil lors de la ratification de la 4^e tranche de crédits supplémentaires du 7 juin 2022 sont suffisants pour financer les projets. Néanmoins, l'administration cantonale n'admet pas la provision pour un paiement l'année suivante. La seule option envisageable dans la situation qui nous occupe aujourd'hui est de passer par la demande de crédit supplémentaire.

Concernant les projets de transformation 2021, les rapports de ces projets ont été examinés par une commission ad hoc et sur 86 requêtes déposées, 34 ont été retenues pour un montant total de plus de 4,74 millions francs. Les rapports finaux de 30 projets ont été validés et ainsi le versement des 20% restant accordés. 2 projets n'ont pas été réalisés, dont l'un fait l'objet d'un recours pour lequel une provision de 40'000 francs serait judicieuse. 2 autres projets ont connu des retards, les rapports finaux ayant été validés en 2023. Le solde à verser pour ces 2 projets est de 120'000 francs. Il faut ajouter à cela 2 projets dont le traitement est en cours pour un montant de 164'000 francs. Un montant total pour 2021 donc de 324'692 francs 50 est demandé.

Concernant 2022, 57 requêtes pour des projets ont été déposées. 20 ont été retenues pour un montant total de plus de 2,4 millions francs. Les 80% ont déjà été versés, le solde des 20% restant le sera après validation des rapports finaux au plus tard le 30 novembre prochain. 2 projets ont fait l'objet d'un nouveau dépôt et doivent être à nouveau examinés. Les 20% restant doivent être financés à hauteur d'un peu moins de 70'000 francs. Pour 2022 un montant total est demandé de 535'640 francs.

En conclusion, le Conseil d'État nous soumet à ratification ce crédit supplémentaire pour un montant total de 879'000 francs. En considérant que ce montant avait déjà été prévu dans la 4^e tranche de crédits supplémentaires acceptés par notre Parlement en juin 2022 et qu'aucune provision n'a pu être effectuée pour des dépenses cette année, le groupe du Centre Valais romand accepte cette demande de crédit supplémentaire et vous invite à en faire de même. Merci de votre attention.

Collenberg Graziella, Suppléant, neo – Die sozialliberale Mitte

Die Corona-Krise stellte erhebliche Auswirkungen auf sämtliche Tätigkeitsbereiche des Staates dar, mitunter den Kulturbereich, den man mit Transformationsprojekten beziehungsweise mit Ausfallentschädigungen der Kulturschaffenden unterstützen und fördern möchte. Diese Massnahmen tragen nicht nur dazu bei, eine nachhaltige Schädigung der Schweizer Kulturlandschaft im Allgemeinen und der Walliser Kulturlandschaft im Besonderen zu verhindern, sondern auch einen Beitrag zum Erhalt kultureller Vielfalt zu leisten.

In der daraus resultierenden Verordnung wurden die Anspruchsvoraussetzungen für die verschiedenen Finanzhilfen zusammengefasst, mit denen die Auswirkungen der Pandemie auf Kulturschaffende und Kulturunternehmen abgedeckt werden sollen. Diese Verordnung wurde von allen Kantonen beziehungsweise Dienststellen für Kultur in einer Notsituation angewendet. Es wurde beschlossen, dass Kulturunternehmen mit Sitz in der Schweiz für Projekte, welche die strukturelle

Neuausrichtung eines Kulturunternehmens zum Gegenstand haben (zurückgewinnen von Publikum oder neue Publikumssegmente schaffen), die Möglichkeit erhalten, bis am 3. November 2022 bei den Kantonen Finanzhilfen zu beantragen – dies als ergänzende Massnahmen für den Kultursektor. Die Kosten für diese Transformationsprojekte werden paritätisch von Bund und Kanton übernommen. Es wurden Kriterien vom Bund aufgestellt, die zur Vergabe dieser Kredite führend. Dabei wurde bei einem positiven Entscheid 80% direkt ausbezahlt und 20% bei Abschluss (Frist 30.10.2023). 2021 wurden 30 Projekte von 86 genehmigt, 2022 wurden 20 von 57 genehmigt. Die Finanzkommission beschliesst einstimmig Eintreten auf das Nachtragskreditbegehren in Höhe von 879'000 Franken, um die Transformationsprojekte 2021 und 2022 finanziell abzuschliessen.

neo – Die sozialliberale Mitte unterstützt den Nachtragskredit und ist für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Gay-Fraret Jean-Philippe, député-suppléant, UDC

Notre groupe a pris connaissance de la demande de crédit complémentaire de 879'000 francs de la part du Service de la culture concernant les projets de transformation Covid 2021-2022. L'objet ayant déjà été résumé en détail par Monsieur Rey, je ne reviendrai pas dessus. Nous avons bien compris qu'il s'agit justement d'une demande formelle qui est due justement à la lenteur de procédure sur certains dossiers et surtout à certains recours.

Et puis nous prenons note, comme annoncé dans le message du Conseil d'État, que ce sera la dernière demande concernant ce projet, ce qui clôturera le volet des aides économiques pour le Covid, en tout cas pour ce secteur.

Nous remercions aussi le service qui, dans un souci de transparence, a accepté la demande de la Commission des Finances de publier la liste des bénéficiaires de ce programme, comme on l'a en annexe du rapport de la commission. Vu que cette liste était publique, je me suis aussi permis de regarder plus en détail. Et puis suite à cela, j'ai une question à poser au Conseil d'État. J'étais un peu surpris que dans la liste, au milieu des nombreuses associations et fondations reconnues, il y ait 2 sociétés, dont une SA et une SÀRL qui ont été déclarées éligibles à ce programme. Il faut savoir que ces sociétés étaient entièrement détenues par des privés, j'ai regardé sur le registre du commerce. Bien entendu on ne va pas remettre en question le programme, on ne va pas se mêler dans l'opérationnel, mais je trouve que ces deux subventions interrogent: est-ce que le Conseil d'État peut apporter une précision là-dessus? Bien entendu, le groupe UDC du Valais romand acceptera cette demande de crédit supplémentaire.

Card Corinne, députée, Les Vert.e.s

Le groupe des Vert.e.s a pris connaissance de la demande du Service de la culture relative à un crédit supplémentaire de 879'000 francs pour solder financièrement les projets de transformation culturelle. Comme nous le savons toutes et tous, la pandémie Covid-19 a particulièrement touché le secteur de la culture et les mécanismes mis en place pour soutenir le secteur ont joué un rôle central. Le Conseil d'État et le Service de la culture ont fourni à la Commission des Finances un décompte très documenté et précis des aides octroyées à ce jour. Nous les en remercions. Au total, entre 2020 et 2023, les subventions versées s'élèvent à 6,8 millions sur les 7,1 millions attribués. Ces montants ont été distribués entre les 54 projets culturels soutenus. Nous avons pu constater une répartition correcte des projets sur le territoire valaisan. Cette répartition s'est également effectuée entre l'ensemble des secteurs concernés, les arts de la scène, la musique, les arts visuels, musées, littérature, patrimoine. De nombreuses manifestations culturelles reconnues ont pu bénéficier de cette aide.

Je citerai le Palp festival, Zeughaus Kultur Brig, la Ferme Asile ou encore le festival Lettres de soie. Ces aides ont également permis la création de nouvelles offres ou la structuration d'offres existantes.

Je reprendrai l'exemple de mon préopinant sur l'Abobo, la société des écrivains valaisans et Studio 13 de Valais Films. Grâce à ces soutiens, l'offre culturelle valaisanne est plus professionnelle et nous espérons que la culture valaisanne pourra ainsi répondre aux défis futurs.

Cette dernière demande permettra de solder les projets de transformation culturelle et le lien avec les exigences de la Confédération sera fait ainsi puisque cette dernière ne versera plus de fonds en lien avec l'ordonnance Covid-19 culture après le 31 décembre 2023.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Vert.e.s accepte cette demande de crédit supplémentaire pour les projets de transformation dans le domaine de la culture. Je vous remercie.

Guérin Jérôme, député-suppléant, PLR/FDP

Le groupe PLR/FDP, sans complément ni remarque particulière aux documents à disposition et selon mes préopinants qui ont déjà été très en détail dans leurs interventions, accepte l'entrée en matière de la demande de crédit supplémentaire suite à la pandémie, d'un montant de 879'000 francs pour le Service de la culture pour solder, comme ça a été dit financièrement sur l'exercice 2023, des projets de transformation de 2021 et 2022, selon la liste reçue et dont nous avons tous pu prendre connaissance. Merci de votre soutien.

La discussion est close.

Vieux Mikaël, député, UDC, président de la commission des finances (COFI)

Je ne vais pas revenir en détail sur ce qui a déjà été très bien relevé par rapport à notre rapport. Je vais revenir sur la question de l'entrée en matière, donc à l'unanimité, la COFI entre en matière sur la question de ce crédit supplémentaire.

Également, les 3 critères, l'imprévisibilité, la nécessité et l'urgence de la dépense pour nous sont également remplis. Donc, je n'ai rien d'autre à ajouter par rapport à ce crédit supplémentaire.

Je voulais profiter déjà aujourd'hui de remercier le service et les services en question par rapport à toutes les questions qui nous ont déjà été répondues, aussi pour leur disponibilité. Je profite également de remercier Monsieur Nicolas Sierro qui a été très réactif par rapport à une demande de la COFI pour qu'on puisse avoir aujourd'hui ces réponses, mes collègues de la COFI par rapport à leur activité puis surtout le travail qui a été fourni pour ces crédits supplémentaires et également, sans oublier notre secrétaire de commission, Monsieur Blaise Rey, qui nous fournit un travail très précieux pour la commission, merci.

Reynard Mathias, Conseiller d'État, chef du département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Merci aux membres de la COFI et à vous pour le soutien à ce crédit supplémentaire qui consiste à solder financièrement les projets de transformation. Ces projets de transformation que nous avons durant la période de Covid qui avaient été initiés au niveau fédéral avec un financement moitié Confédération, moitié canton, et puis qui durant les années 2021-2022 venait aider les acteurs culturels.

Le montant en question concerne en fait le solde des soutiens financiers. Quand un projet est accepté, il y a 80% qui est versé, puis les 20% restant, eh bien ils sont versés à la fin, quand il y a le rapport final, qu'il y a la vérification par le service, que tout est en ordre au niveau du respect des bases et de ce qui a été promis et du respect des bases, que ce soit au niveau cantonal et au niveau fédéral. À noter que ces montants avaient bien été inscrits dans les budgets, ils avaient été anticipés dans le 4^e volet des aides Covid. Vous avez accepté ça l'année passée et puis ils y avaient donc été validés par vos soins, mais il s'agit simplement de revenir, puisqu'on est obligé, au niveau des années comptables, pour passer cette demande de crédit supplémentaire qui d'ailleurs comme les 2 autres crédits supplémentaires ont été élaborés, soutenus et préavisés favorablement par l'Administration

cantonale des finances. On dénombre 3 cas où cela a été validé, soutenu par les finances et par le Conseil d'État. Je pense que c'est important de voir qu'on ne fait pas ça par plaisir, on s'en passerait bien, mais on se retrouve dans des situations où on n'a pas d'autre choix.

Ces projets de transformation visent à une réorientation de certaines entreprises culturelles, le fait d'acquérir de nouveaux publics, d'aller chercher de nouveaux segments du public, améliorer la diffusion, vous avez cité à plusieurs reprises l'Abobo, c'est un bon exemple, mais il y en a plein d'autres peut-être un petit peu moins connus, qui sont tout autant intéressants. Ces mesures de soutien aident les entreprises culturelles, et là pour répondre au député Gay-Fraret, oui, des SA ou des SÀRL, aux yeux de l'ordonnance, selon l'ordonnance, peuvent aussi postuler pour obtenir ces soutiens. Donc ça peut être des associations, des fondations, mais ça peut aussi être une entreprise privée, une SA, par exemple un cinéma qui est parmi les entreprises qui ont obtenu le soutien parce qu'elles correspondaient à tous les critères fixés par l'ordonnance fédérale.

Voilà, donc au total c'est une cinquantaine d'acteurs et d'institutions culturelles qui ont pu être soutenues.

Il me reste à vous remercier pour ce soutien et à remercier le Service de la culture pour l'excellent travail ainsi que le Conseil de la culture pour l'excellent travail de choix et d'accompagnement de ces différents projets.

Le président

L'entrée en matière n'est pas combattue, aucun amendement n'a été déposé.

Nous pouvons donc passer à la lecture. Je n'ai pas de demande de parole.

La discussion sur l'ensemble du texte n'est pas utilisée.

Débat final. Pas de demande de parole.

Vote final:

Ainsi décidé par 114 voix contre 0, avec 0 abstention, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 5 septembre 2023.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Vous avez accepté.

Je vous propose de faire une petite pause d'un quart d'heure. On reprend nos débats à 16 heures.

Traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

5. Postulat Mathilde Michellod, Les Vert.e.s, et Maud Theler, PS/GC: Facilité l'inclusion des personnes sourdes en Valais: une priorité **2022.05.178**

Postulat Mathilde Michellod, Les Vert.e.s, und Maud Theler, PS/GC: Bessere Inklusion gehörloser Menschen im Wallis: eine Priorität **2022.05.178**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (17.11.2022)

Entwicklung (17.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Voilà, nous allons poursuivre notre programme de l'après-midi avec les traitements, je vous laisse prendre place.

Juste avant de poursuivre avec les traitements, je ne saurai passer à côté d'un événement un petit peu particulier, l'anniversaire de notre cher ami Vincent Roten, pour qui j'ai beaucoup d'affection parce qu'on fait partie de la même famille, pas la même famille politique, mais la famille agricole, au sens du terme. Donc on vous a quand même prévu un petit présent, monsieur le député, pour votre anniversaire.

(Applaudissements)

(Applaus)

Nous allons donc passer aux traitements, c'est le point 5 sur votre programme.

Il est proposé d'accepter le postulat dans le sens de la réponse. Je n'ai pas de demande de parole. Il est donc accepté dans le sens de la réponse (et transmis au Conseil d'État pour exécution).

- 6.** Motion PLR/FDP, par Martine Tristan: Infirmiers en pratique avancée IPA: et si le Valais suivait le canton de Vaud et légiférerait? **2022.06.216**

Motion PLR/FDP, durch Martine Tristan: Advanced Practitioner Nurse (APN): gesetzliche Regelung nach dem Vorbild des Kantons Waadt? **2022.06.216**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (10.02.2023)

Entwicklung (10.02.2023)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Le Conseil d'État propose de refuser la motion.

Je n'ai pas de demande de parole. Cette motion est donc classée.

- 7.** Postulat Le Centre, par Laurent Rey, Ludivine Luy, Sarah Délèze et Alexandre Maret: Relancer le projet «rapid responder» **2022.06.263**

Postulat Le Centre, durch Laurent Rey, Ludivine Luy, Sarah Délèze und Alexandre Maret: Wiederbelebung des Projekts «Rapid Responder» **2022.06.263**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (10.02.2023)

Entwicklung (10.02.2023)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé d'accepter le postulat.

Je n'ai pas de demande de parole. Il est donc transmis au Conseil d'État pour exécution.

8. Postulat Maud Theler, PS/GC, Alexia Héritier, Le Centre, Julien Dubuis, PLR/FDP, et Bruno Perroud, UDC: Pour une véritable autodétermination dans le choix du logement d'une personne en situation de handicap **2022.06.304**

Postulat Maud Theler, PS/GC, Alexia Héritier, Le Centre, Julien Dubuis, PLR/FDP, und Bruno Perroud, UDC: Für eine echte Selbstbestimmung bei der Wahl der Wohnform für Menschen mit Behinderungen **2022.06.304**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (10.02.2023)

Entwicklung (10.02.2023)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Le postulat est également accepté.

Je n'ai pas de demande de parole, il est donc transmis au Conseil d'État pour exécution.

Nous en avons fini avec les traitements. Nous passons aux développements.

Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

9. Postulat neo – Die sozialliberale Mitte, par Alexander Allenbach et Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen: Des directives réalistes et conformes au marché en matière de loyers **2022.11.404**

Postulat neo – Die sozialliberale Mitte, durch Alexander Allenbach und Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen: Realistische, marktübliche Mietzinsrichtlinien **2022.11.404**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je cède la parole à Monsieur Jérôme Guérin.

Guérin Jérôme, député-suppléant, PLR/FDP

Le groupe PLR/FDP combat ce postulat. La demande de ce postulat est une demande afin que le Service de l'action sociale fasse son travail et d'être plus précis sur les contrôles. Nous estimons que ce postulat n'est pas du tout adéquat. D'une part, nous rentrons dans l'opérationnel du service concerné qui n'a pas la responsabilité de cette situation au complet, car, selon la loi de l'intégration et de l'assistance sociale, c'est la responsabilité des communes de gérer ces dossiers.

Et, d'autre part, après discussions et informations prises auprès des diverses structures touchées par ce postulat, respectivement auprès des organismes en charge de tels dossiers, il ressort clairement que les communes à ce jour font leur travail, certaines il est vrai, parfois ont du retard, mais, au bout du compte, elles s'adaptent au marché de l'immobilier et autres et c'est factuel.

Nous confirmons donc que le travail est fait correctement par tous les organismes, avec les adaptations adéquates en temps et en heure, ainsi qu'avec le contrôle et l'appui du Service de l'action sociale avec les pouvoirs qu'ils ont. De ce fait, le groupe PLR/FDP recommande de refuser ce postulat.

Zurbriggen Fabian, Abgeordneter, SVPO

Die SVPO unterstützt die Autonomie der Gemeinde und bekämpft daher diesen Vorstoss.

Wir halten es nicht für notwendig, dass der Staat in dieser Situation interveniert. Es ist die Pflicht und die Verantwortung der Gemeinden, die Mietzinsrichtlinien zu prüfen und nach marktüblichen Preisen festzusetzen. Wir sprechen den Gemeinden und ihren Bürgern das Vertrauen aus.

Besten Dank.

Zenhäusern Marcel, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Die Postulanten beanstanden, dass die Mietzinsrichtlinien bei der heutigen Marktlage von einigen Gemeinden zu tief angesetzt sind. Im Weiteren bemerken sie, dass mehr als 30% der betroffenen Sozialhilfeempfänger keine Wohnung gemäss den definierten Mietlimiten finden.

Die aktuell gültige kommunale Mietzinsrichtlinie vom 1. Januar 2022 geben zum Beispiel für einen Fünf-Personen-Haushalt einen durchschnittlichen Mietpreis inklusive Nebenkosten von ca. 1'400 Franken vor. Dass dieser Mietpreis je nach Gemeinde stark variieren kann, versteht sich von selbst. Es scheint mehr als logisch, dass die Gemeinde Zermatt nicht die gleichen Ansätze wie eine kleine Talgemeinde vorweisen kann. Die Gemeinden haben die Ortskenntnisse und sind deshalb bestens befugt, über die Höhe der Wohnungsmieten zu entscheiden.

Die Postulanten verlangen von der Dienststelle für Sozialwesen, die Gemeinden diesbezüglich genauer zu kontrollieren und gegebenenfalls mit einer Beschwerde unter Druck zu setzen. Dies würde wiederum die Gemeindeautonomie zutiefst beschneiden und das Vertrauen in die Gemeinden gänzlich schmälern.

Die Mitte Oberwallis lehnt dieses Postulat entschieden ab und empfiehlt dem Parlament dasselbe zu tun.

Besten Dank.

Allenbach Alexander, Abgeordneter, neo – Die sozialliberale Mitte

Von der Sozialhilfe abhängige Familien und Sozialhilfeempfänger, die aufgrund der Teuerung, hohen Energiepreisen und steigenden Lebenskosten jeden Franken mehrmals umdrehen müssen, sind bei den Wohnungsmieten auf die Unterstützung durch die Sozialhilfe angewiesen. Dabei legen die Gemeinden in Mietzinsrichtlinien die Höhe der Wohnungsmieten inklusive Nebenkosten fest, welche zur Sozialhilfe berechtigen. Diese Richtlinien müssen sich, laut Gesetz über die Eingliederung und Sozialhilfe, auf einen durchschnittlichen regionalen Mietzins stützen. Die Wohnungskosten werden dabei zu 70% vom Kanton und zu 30% von den Gemeinden übernommen.

Es zeigt sich, dass diese Mietzinsrichtlinien – wie vorher gesagt wurde – von einigen Gemeinden zu tief angesetzt werden, fanden doch 2021 30% der Betroffenen keine Wohnung gemäss definierten Richtlinien. Letztes Jahr wurde zum Beispiel der durchschnittliche Mietpreis inklusive Nebenkosten für einen Fünf-Personen-Haushalt – entspricht einer 4 ½ Zimmerwohnung - auf 1'400 Franken festgelegt. Eine solche Wohnung in dieser Preisklasse zu finden, ist beim heutigen Wohnungsmangel nicht immer einfach, zumal die Marktmieten aufgrund höherer Hypotheken steigen.

Zu tiefe Mietzinsrichtlinien führen dazu, dass Sozialhilfeempfängerinnen vermehrt den ungedeckten Betrag über ihren gesetzlichen Grundbedarf decken müssen. Dies führt dazu, dass die ohnehin knappen Budgets nicht im Sinne der kantonalen Normen und jene der SKOS eingesetzt werden. Ein Teufelskreis.

Werte Kolleginnen und Kollegen, dieses Postulat verlangt, dass die Dienststelle für Sozialwesen seine Aufgabe, laut Gesetz über die Eingliederung und Sozialhilfe, wahrnimmt. Die von den Gemeinden vorgelegten Mietzinsrichtlinien sind zu kontrollieren und gegebenenfalls anzupassen, wie dies gesetzlich verlangt wird. Eine reine Kenntnisnahme der Mietzinsrichtlinien hilft Sozialhilfebezügern, denen nur wenig zum Leben übrigbleibt, nicht. Die Dienststelle hat ihre Verantwortung gegenüber

Menschen, die am Rande der Armut sind, wahrzunehmen.

Übrigens, wenn hier von einer Beschränkung der Gemeindeautonomie gesprochen wird, ist dies doch etwas irritierend. Denn zu tiefe Mietzinsrichtlinien können dazu führen, dass die ärmsten Mitbewohner sich andere Gemeinden suchen müssen, wo sie bezahlbare Mieten finden. Die Sozialhilfeempfänger und -empfängerinnen werden so quasi in andere Gemeinden exportiert – abgeschoben.

Und nochmals: Die Gemeinden können weiterhin autonom ihre Richtlinien aufstellen. Dieses Postulat verlangt nur, dass die Dienststelle anschaut, ob diese Mietzinsrichtlinien dem gesetzesmässigen Rahmen entsprechen, um diese dann gegebenenfalls anzupassen.

Übrigens ist noch zu sagen, dass laut meinen Kenntnissen in den letzten Jahren keine Mietzinsrichtlinien angepasst wurden durch die Dienststelle.

Danke.

Le président

Ce postulat est combattu, nous allons donc voter.

Postulat 2022.11.404/ Postulat 2022.11.404

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 62 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 56 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat, il est transmis au Conseil d'État pour réponse.

10. Postulat Marie-Josée Reuse, PS/GC, et Paola Riva Gapany, PS/GC: Augmentation des charges des locataires: information **2022.11.413**

Postulat Marie-Josée Reuse, PS/GC, und Paola Riva Gapany, PS/GC: Information über die höheren Nebenkosten für Mieterinnen und Mieter **2022.11.413**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je cède la parole ... je n'ai plus de demande de parole? Oui, Monsieur Urs Juon.

Juon Urs, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Wir gehen davon aus, dass der Inhalt des Postulats nicht mehr aktuell ist.

Wenn wir schauen, die Ausgleichskasse und die AHV-Zweigstellen der Gemeinden informieren ausführlich über die Ergänzungsleistungen, über die Teuerung, über die generelle Erhöhung um 2,5% beispielsweise auf dieses Jahr hin über die Mieten, über die Nebenkosten, und diese Nebenkostenentschädigung ist pauschal jetzt für 2023 um mehr als 20% erhöht worden. Also im selben Postulat erwähnen Sie, dass die Kantone die Ergänzungsleistungsbeziehenden nachdrücklich auffordern, bereits heute Schritte zur Abdeckung der hohen Nebenkosten zu unternehmen, also nachdrücklich aufzufordern. Das geht für mich schon fast unter aufdringliche Information. Was wollen Sie eigentlich sonst noch?

Wir gehen davon aus, dass Ihr Anliegen vollends erfüllt ist und von daher bitten wir den Grossen Rat, dieses Postulat abzulehnen.

Danke.

Cheseaux Baudat Laila, députée-suppléante, Le Centre

Notre groupe a pris acte du postulat de Mesdames les députées Reuse et Gapany demandant que le canton devrait informer les locataires bénéficiaires de prestations complémentaires, de demander l'obtention d'un avenant à leur contrat de bail pour permettre la prise en charge des augmentations des frais d'énergie par les PC.

Nous profitons de la présente pour rappeler que tous les locataires et propriétaires dont les logements sont chauffés aux énergies fossiles doivent s'attendre à une explosion des charges à laquelle viendront s'ajouter de sensibles hausses de l'électricité. Inévitablement, le budget de tous les ménages s'alourdit. Revenons à cette demande pour les bénéficiaires de prestations complémentaires. Cette demande est honorable. Par contre, cet avenant au contrat de bail doit être proposé directement par l'ASLOCA, l'association qui s'engage pour la défense des intérêts des locataires dans le canton du Valais. Par conséquent, notre groupe refuse ce postulat. Je vous remercie pour votre attention.

Zimmermann Patrik, Abgeordneter, SVPO

Auch wir bekämpfen das Postulat.

Urs Juon hat hier schon eine gute Argumentation gegeben. Es liegt ja auch irgendwo in der Eigenverantwortung eines jeden Einzelnen, und man kann auch nicht von morgens bis abends alles dem Kanton abdelegieren.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Reuse Marie-Josée, députée, PS/GC

Ce postulat avait été déposé en urgence au mois de novembre. Par celui-ci, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que les augmentations de charges qui ne seront répercutées qu'en fin d'année devraient être prises en compte dans le contrat de location. Cela ne nécessite pas une grande bureaucratie. Juste une note glissée dans une lettre mensuelle que les bénéficiaires de prestations complémentaires reçoivent, car il n'est pas si simple avec toutes ces augmentations de savoir comment s'en sortir à la fin de chaque mois.

Je viens d'entendre à la radio que le canton de Genève croule sous les demandes d'aide. Cela pourra éviter à un grand nombre de personnes de se retrouver aux poursuites, car ils ou elles n'auront pas pu planifier ces augmentations.

Il leur suffit de demander à leur bailleur un avenant au contrat de location, mais bien souvent ils ne le savent pas. Prenons soin des plus faibles. Le groupe PS/GC soutient ce postulat et vous demande d'en faire de même.

Le président

Ce postulat est combattu, nous allons donc voter.

Postulat 2022.11.413 / Postulat 2022.11.413

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 53 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 70 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez refusé ce postulat. Il est donc classé.

11. Postulat SVPO, par Christian Gasser: OCVS - pas de diplôme offert, mais des compétences professionnelles pour le bien des patients **2022.11.437**

Postulat SVPO, durch Christian Gasser: KWRO - Kein geschenktes Diplom, sondern Fachkompetenz für das Wohl der Patienten **2022.11.437**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Il est retiré par l'auteur.

12. Postulat Frédéric Carron, Indépendants, et Sophie Sierro, Indépendants: Grave dysfonctionnement au sein du Service de Protection des Travailleurs et des relations du travail **2022.11.439**

Postulat Frédéric Carron, Indépendants, und Sophie Sierro, Indépendants: Schwerwiegende Missstände bei der Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse **2022.11.439**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Vous vous êtes mis d'accord avec Monsieur Claivaz, je vous cède la parole en tant que président de la commission de gestion.

Claivaz Christophe, député, PLR/FDP, président de la commission de gestion (COGEST)

Au début de la présente législature, le député Frédéric Carron était membre de la Commission de Gestion. Durant cette période, il a soulevé les problèmes au sein du service du SPT repris dans le texte de son postulat.

La Commission de Gestion, par sa délégation du DSSC, s'est saisie du dossier. Elle a examiné déjà de nombreux documents transmis et auditionné plusieurs personnes. Les travaux sont encore en cours et couvriront, entre autres, les demandes du présent postulat. La COGEST, au terme de ses travaux, déposera un rapport qui sera discuté au Grand Conseil. Elle ne pourra pas prendre directement des mesures demandées au Gouvernement par les postulants dans la conclusion de leur texte, mais émettre des recommandations. Dans le sens où la Commission de Gestion s'est saisie du dossier du SPT en lien avec les demandes du postulat, j'invite les auteurs de ce texte à le retirer. Merci pour votre attention.

Carron Frédéric, député, Indépendants

Je fais confiance au travail de la COGEST vu que j'y ai siégé, leurs investigations vont beaucoup plus loin que ce qui est dans le postulat, ce qui est une bonne chose.

Je retire le postulat et je me réjouis de consulter ce rapport. Merci.

13. Postulat Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, Andrea Amherd-Burgener, Die Mitte Oberwallis, Stefanie Aufdenblatten, Die Mitte Oberwallis, et Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis: Manque de personnel à l'hôpital: comment va-t-on faire cet hiver? **2022.11.446**

Postulat Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, Andrea Amherd-Burgener, Die Mitte Oberwallis, Stefanie Aufdenblatten, Die Mitte Oberwallis, und Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis: Personalmangel im Spital - Wie sollen sie durch den kommenden Winter kommen? **2022.11.446**

Le président

Madame Martine Tristan, je vous cède la parole.

Tristan Martine, députée, PLR/FDP

Bien que la préoccupation lisible dans ce postulat concerne l'hiver passé, je suppose que l'auteur ne manquera pas de signaler que les problèmes sont les mêmes actuellement.

Au nom du groupe PLR/FDP, il est de mon devoir de porter à votre attention les points suivants: la moitié des soignants de ce canton ne se trouvent pas à l'hôpital, mais bien dans les soins de longue durée, à savoir les CMS et les EMS.

Donc, la problématique soulevée ici concernant l'hôpital est la même, voire éminemment plus cruciale dans l'extra-hospitalier.

Vous n'êtes pas sans savoir, pour l'avoir évidemment lu dans les moindres détails, que dans sa planification des soins de longue durée 2023-2025, le Département de la santé met l'accent sur la prise en charge à domicile tout particulièrement, mais également sur les lits de courts séjours en EMS et les foyers de jour. Pour faire face au vieillissement de la population et assumer le surcroît de prestations, c'est bien hors hôpital que les besoins sont les plus importants.

Or, déjà l'an passé, pour des raisons financières, mais pas que, notre groupe avait refusé la proposition de donner 6 millions pour les employés de l'Hôpital du Valais. Même si nous ne nions pas que la crise du Covid-19 ait mis à mal les soignants de l'hôpital, il faut avouer qu'ils ne furent pas les seuls et que des efforts financiers leur avaient déjà été consentis. Ce qui nous choque également, c'est de demander de l'argent pour le seul hôpital, alors même que les salaires y sont déjà plus élevés que dans l'extra-hospitalier. En agissant ainsi, le fossé se creuse de plus en plus et il sera difficile de soigner des personnes âgées à domicile ou en institution, d'attirer des soignants avec des conditions inférieures à celle de l'hôpital. Certes une CCT est en travail pour les soins de longue durée, mais cela ne résoudra en aucune manière la différence d'avec l'hôpital.

Je demanderai donc à l'ensemble de mes collègues de cesser de faire des interventions différenciées lorsqu'il s'agit de conditions de travail de mêmes professions. Vous pouvez, si le budget le permet et si les votes vous sourient, bien évidemment défendre les soignants, mais vous devez le faire pour tous les soignants du Valais. Je vous fais également remarquer qu'en termes de pénibilité, ce sont bien les soignants à domicile qui ont des conditions ergonomiques souvent mauvaises et qui doivent travailler seuls, sans aucun bras supplémentaire comme c'est le cas à l'hôpital.

Je me permettrai une remarque en guise de conclusion: à trop dire partout et tout le temps que les métiers sont pénibles et les situations des soignants pénibles, nous ne risquons pas de faire envie aux jeunes de les pratiquer, et c'est vrai dans beaucoup de secteurs. Vous l'aurez compris, le groupe PLR/FDP combat ce postulat. Dans tous les cas très attentif au processus budgétaire, il en sera de même pour toutes les interventions et toutes les demandes non égalitaires concernant les conditions de travail du personnel des soins. Il refuse donc ce postulat et vous invite à en faire de même. Je vous remercie pour votre attention.

Ançay Tarcis, député, PS/GC

Le groupe PS/GC partage les soucis des postulants au sujet du manque de personnel qualifié à l'Hôpital du Valais et ça ne date pas d'hier.

Mais nous sommes très sceptiques vis-à-vis du caractère urgent du postulat où seules les mesures de stabilité des emplois à long terme peuvent venir à bout de ces problèmes épineux. Le but étant de rendre la vie dans nos hôpitaux la plus agréable possible, autant pour le personnel soignant que pour les patients.

Plusieurs mesures ont déjà été mises en place pour réagir à cette situation difficile et intenable.

- Comme par exemple légifération précoce pour mettre en œuvre l'initiative fédérale sur les soins infirmiers, car je vous rappelle que le Valais est l'un des trois cantons avec Berne et le Tessin, disposant déjà des bases législatives pour mettre en œuvre l'initiative fédérale sur les soins infirmiers.
- Augmentation des nombres de places de stage et d'apprentissage pour le secteur des soins, de la physiothérapie et des secteurs sanitaires.
- Aussi augmentation des salaires à hauteur du renchérissement, diminution d'horaire de 50 à 46, voire 42 heures hebdomadaires pour les médecins et j'en passe.

Le rapport de gestion de l'Hôpital du Valais nous apprend également que les passages aux urgences en 2022 retrouvent un niveau d'activité d'avant pandémie, tout comme le nombre de journées en chirurgie aiguë. Il nous apprend également que le nombre d'employés à l'Hôpital du Valais n'a cessé d'augmenter ces 10 dernières années et atteint 5'900 employés, soit 400 places de travail supplémentaires en 2 ans. Alors, il est clair que ces efforts sont ce qu'ils sont, mais ils permettent avec certitude d'améliorer les conditions du travail, d'augmenter les effectifs et surtout de les maintenir.

En définitive, le département ne possède pas de baguette magique pour faire apparaître des employés qualifiés quand ça nous arrange, ni pour le domaine de la santé et ni pour tous les autres domaines. Pour notre groupe, la demande n'aboutira à rien à court terme et c'est pour cette raison que nous combattons ce postulat et nous vous invitons à en faire de même.

Biner Franziska, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Sie haben es bemerkt, es ist ein Postulat, das wir dringlich eingereicht haben im letzten Herbst. Damals war die Situation besorgniserregend, weil wir zu wenig Pflegefachpersonal in den Operationssälen hatten. Das heisst, dass Operationssäle geschlossen werden mussten und somit Notfälle beziehungsweise gewisse Unfällen nicht in unseren Spitälern behandelt werden konnten, sondern verlegt werden mussten.

Jetzt weiss ich ehrlich gesagt nicht, wie die Situation aktuell ist. Ich weiss nicht, ob Sie wissen, ob der Pflegefachpersonalmangel in den Operationssälen immer noch vorhanden ist. Auf jeden Fall steht der Winter wieder vor der Tür, und es wäre sicher wieder für diesen Winter von Vorteil, wenn die Unfälle und Notfälle, welche hier in unserem Kanton passieren, auch in unserem Kanton behandelt werden können.

Im vorliegenden Postulat handelt es sich um eine Entwicklung. Aus diesem Grund würde ich Ihnen vorschlagen, dass Sie es nicht bekämpfen und dass Sie es durchlassen. Dann kann der Staatsrat antworten, er kann sagen, wie die aktuelle Situation ist und was seine Strategie ist für die Ausbildung von Pflegefachpersonal für die Operationssäle.

Ich bitte Sie, dieses Postulat zu unterstützen.

Danke.

Le président

Ce postulat est combattu. Nous allons donc voter.

Postulat 2022.11.446 / Postulat 2022.11.446

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 46 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 73 voix / Stimmen

(5 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé ce postulat. Il est donc classé.

- 14.** Postulat Patrik Zimmermann, SVPO, Andreas Aquilino, SVPO, Bernhard Frabetti et André Imstepf, SVPO: L'ambulance de Conches doit rester à Conches **2022.11.453**
Postulat Patrik Zimmermann, SVPO, Andreas Aquilino, SVPO, Bernhard Frabetti und André Imstepf, SVPO: Die Gommer Ambulanz gehört ins Goms **2022.11.453**

Texte déposé
Hinterlegter Text

Le président

Il est retiré par les auteurs.

- 15.** Postulat Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis, Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, et Rahel Pirovino-Indermitte, Die Mitte Oberwallis: Egalité de traitement pour toutes les fonctions dans la classification salariale de l'Hôpital du Valais **2022.11.454**
Postulat Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis, Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, und Rahel Pirovino-Indermitte, Die Mitte Oberwallis: Gleichbehandlung bei allen Funktionen in der LohnEinstufung im Spital Wallis **2022.11.454**

Texte déposé
Hinterlegter Text

Le président

Madame Martine Tristan, je vous cède la parole.

Tristan Martine, députée, PLR/FDP

Je ne prendrai qu'une seule fois la parole au nom du groupe PLR/FDP, et ce pour combattre les postulats 454 et 460 qui traitent exactement du même sujet.

Il ne vous aura pas échappé que l'Hôpital du Valais est un établissement autonome de droit public. Son Conseil d'administration et sa direction ont donc toute latitude pour traiter des salaires sans passer par les instances politiques. De même, l'Hôpital du Valais in corpore est doté d'une CCT négociée par les partenaires sociaux. Ces 2 postulats n'ont donc aucune raison d'être. Pour cette raison, le groupe PLR/FDP s'y oppose et vous invite à en faire de même. Merci pour votre attention.

Rieder Christian, Suppleant, Die Mitte Oberwallis

So oder so, aber jetzt insbesondere aufgrund des Votums von Frau Tristan denke ich, müssen wir uns nochmals auch hier in Erinnerung rufen, was der Ursprung ist dieses Postulats. Es kommt auch dies aus einer Dringlichkeit hervor. Vielleicht erinnern wir uns noch, die Medien haben das damals aufgegriffen. Es gab diese Lohndifferenz insbesondere im Pflegebereich und Die Mitte Oberwallis hat darauf reagiert und klargestellt, dass die Lohndifferenz nicht nur im Pflegebereich besteht. Umgehend haben dann der Chef des Gesundheitsdepartements und die Direktion des Spital Wallis reagiert und die Löhne der Pflegenden – und dort liegt der Hund begraben – korrigiert. Bis heute entzieht sich dem Parlament die Kenntnis darüber, was mit den anderen Funktionen, überhaupt mit Lohngleichheit geschehen ist. Wir sprechen beim Spital Wallis von über 350 Funktionen. Es steht wirklich der Verdacht im Raum, dass die Lohngleichheit nicht da ist.

Ich bitte jetzt also alle hier im Saal, die sonst auch für Lohngleichheit sind, Links und Rechts in allen Belangen, auch hier sich dafür einzusetzen, dass auch beim Spital Wallis die Lohngleichheit da ist. Es spricht ja meines Erachtens nichts dagegen. Dies nur noch als kurze Erinnerung.

Wir verlangen die Abstimmung.

Danke.

Le président

Nous allons donc procéder au vote. Ce postulat est combattu.

Postulat 2022.11.454 / Postulat 2022.11.454

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 52 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 70 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez refusé ce postulat. Il est donc classé.

16. Postulat Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis, Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, et Rafael Welschen, Die Mitte Oberwallis: Adapter le facteur de rentabilité utilisé pour le financement des ambulances **2022.11.455**

Postulat Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis, Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, und Rafael Welschen, Die Mitte Oberwallis: Anpassen des Wirtschaftlichkeitsfaktors im Ambulanzwesen **2022.11.455**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Il a été retiré, c'est juste?

Oui, très bien.

17. Postulat Anja Katharina Schmid, neo – Die sozialliberale Mitte, Martin Kalbermatter, neo – Die sozialliberale Mitte, Patrick Amoos, neo – Die sozialliberale Mitte, et Jens Blatter, neo – Die sozialliberale Mitte: À travail égal salaire égal: inégalités de salaire à l'Hôpital du Valais **2022.11.460**

Postulat Anja Katharina Schmid, neo – Die sozialliberale Mitte, Martin Kalbermatter, neo – Die sozialliberale Mitte, Patrick Amoos, neo – Die sozialliberale Mitte, und Jens Blatter, neo – Die sozialliberale Mitte: Gleicher Lohn für gleiche Arbeit - Lohnungleichheiten im Spital Wallis **2022.11.460**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

J'ai pris note du combat du PLR. Est-ce que j'ai d'autres demandes de parole?

Ce n'est pas le cas. Nous allons donc procéder au vote. Oui, Anja Katharina Schmid, Sie haben das Wort.

Schmid Anja Katharina, Suppleantin, neo – Die sozialliberale Mitte

In der Tat wurden die Lohnanpassungen der Pflegefachpersonen im vergangenen November in Angriff genommen, und erfreulicherweise kam es dort zu Lohnanpassungen. Die Schritte verdanken wir sicherlich der Umsetzung der Pflegeinitiative.

Das von uns eingegebene Postulat geht jedoch noch weiter. Es befasst sich nicht ausschliesslich mit dem Pflegefachpersonal, wie bereits Herr Rieder vorhin gesagt hat. Ich spreche auch von den medizintechnischen Diensten, zu welchen auch ich als Physiotherapeutin gehöre, des Weiteren das Radiologiefachpersonal und die Ergotherapie.

Wie bereits erwähnt, im Zuge der Pflegeinitiative wurde dem gesamten Pflegepersonal des Spital Wallis eine Lohnerhöhung von 1'000 Franken pro Jahr zugesprochen. Die eben erwähnten Berufsgruppen, welche ebenfalls dem Gesamtarbeitsvertrag unterstehen, wurden dabei nicht mitberücksichtigt. Nachdem am 1. Juli 2022 ein für alle Spitalstandorte des Wallis verbindliches Funktionsbewertungssystem eingeführt wurde, das für gemeinsame Funktionen dieselbe Bezeichnungen führt, ist nun nunmehr eine Transparenz ermöglichende Vergleichsgrundlage geschaffen. Und darin unterscheidet sich unser Postulat. Uns geht es um die Transparenz, was die Lohngleichheit angeht. Der Grundsatz des gleichen Lohns für die gleiche Arbeit kann nun umgesetzt werden. Da auch Berufsgruppen ausserhalb des Pflegewesens betroffen sind, sind die im Rahmen der Umsetzung der Pflegeinitiative auf kantonaler Ebene angedachten Massnahmenfelder nicht ausreichend.

neo – Die sozialliberale Mitte setzt sich für eine Lohntransparenz in allen Bereichen ein, welche aufzeigt, in welchen Fällen überall Lohnungleichheiten auftreten, damit diese behoben werden können und Ereignissen, welche die Unzufriedenheit im Spitalalltag fördern, aktiv entgegenzuwirken und damit in diesem Punkt zusätzlich den Fachkräftemangel nicht weiter zu verschärfen. Noch einmal, ich spreche hier nicht von Budgetierungen, ich spreche hier lediglich von Transparenz.

Auch hier handelt es sich um ein Postulat in der Entwicklung, und ich danke Ihnen für Ihre Unterstützung.

Le président

Ce postulat est combattu, nous allons donc voter.

Postulat 2022.11.460 / Postulat 2022.11.460

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 55 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 65 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé ce postulat, il est donc classé.

18. Postulat Julien Dubuis, PLR/FDP, Céline Dessimoz, Les Vert.e.s, Martin Kalbermatter, neo – Die sozialliberale Mitte, et Benoît Bender, Le Centre: Prestations complémentaires cantonales en faveur du maintien à domicile **2022.11.486**

Postulat Julien Dubuis, PLR/FDP, Céline Dessimoz, Les Vert.e.s, Martin Kalbermatter, neo – Die sozialliberale Mitte, und Benoît Bender, Le Centre: Kantonale Ergänzungsleistungen für den Verbleib zu Hause **2022.11.486**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Nous passons à notre dernier point du programme de l'après-midi. Je vous remercie pour votre rigueur. On a fait preuve d'une efficacité redoutable.

Je n'ai pas de demande de parole. Vous avez donc accepté ce postulat; il est transmis au Conseil d'État pour réponse.

Je vous remercie pour votre travail de cet après-midi et je vous souhaite une bonne rentrée chez vous. À demain matin!

La séance est levée à 16:36.

Séance du mercredi 6 septembre 2023

Présidence: Delaloye Mathias

Ouverture de la séance: 9 heures

<i>Ordre du jour:</i>	<i>Pages</i>
1. Rapport annuel de gestion 2022 de l'HVS Geschäftsbericht 2022 des Spital Wallis	86
2. Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur sa politique sanitaire 2022 Bericht des Staatsrats zur Gesundheitspolitik 2022	105
3. Rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention romande sur les jeux d'argent pour l'année 2022 (CIP CORJA) Bericht der Interparlamentarischen Aufsichtskommission der Westschweizer Vereinbarung über Geldspiele für das Jahr 2022 (IPK CORJA)	106
4. Rapport annuel 2022 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) Jahresbericht 2022 der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR)	109
Traitements: Département de l'économie et de la formation (DEF) Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)	
5. Postulat François Pellouchoud, UDC, et Lukas Jäger, SVPO: Faisons entendre la voix de nos agriculteurs à Berne avant qu'il ne soit trop tard. 2020.09.277 Postulat François Pellouchoud, UDC, und Lukas Jäger, SVPO: Unseren Landwirten in Bern Gehör verschaffen, bevor es zu spät ist. 2020.09.277	114
6. Postulat Christian Gasser, SVPO, Daiana Squaratti, SVPO, Bernhard Frabetti et Marco Schnydrig, SVPO: Échec de l'expérience de protection des troupeaux – éleveurs de moutons victimes d'un chantage 2021.09.256 Postulat Christian Gasser, SVPO, Daiana Squaratti, SVPO, Bernhard Frabetti und Marco Schnydrig, SVPO: Experiment Herdenschutz gescheitert - Erpressung der Schafhalter 2021.09.256	115
7. Postulat Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo – Die sozialliberale Mitte, et Urban Furrer, neo – Die sozialliberale Mitte: Pour une meilleure valorisation de l'agriculture de montagne! 2021.09.342 Postulat Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo – Die sozialliberale Mitte, und Urban Furrer, neo – Die sozialliberale Mitte: Mehr Wertschätzung für die Berglandwirtschaft! 2021.09.342	116

8. Postulat Anne-Laure Secco, PS/GC, Romaine Duc-Bonvin, Le Centre, Martine Tristan, PLR/FDP, et Daria Moulin, Les Vert.e.s: Structure d'accueil extra-familiale: trop de disparités entre les communes de notre canton **2021.12.543**
 Postulat Anne-Laure Secco, PS/GC, Romaine Duc-Bonvin, Le Centre, Martine Tristan, PLR/FDP, und Daria Moulin, Les Vert.e.s: Familienexterne Betreuung: zu grosse Disparitäten zwischen den Walliser Gemeinden **2021.12.543** 118
9. Postulat Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis, Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis, Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis, et Vincent Roten, Le Centre: Davantage de transparence dans le décompte agricole **2022.03.056**
 Postulat Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis, Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis, Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis, und Vincent Roten, Le Centre: Mehr Transparenz bei der landwirtschaftlichen Hauptabrechnung **2022.03.056** 121
10. Postulat Serge Rey, UDC, Michel Cretton, PLR/FDP, Tarcis Ançay, PS/GC, et Romaine Duc-Bonvin, Le Centre: Les écoles professionnelles en Valais; services informatiques sous-dotés? **2022.03.057**
 Postulat Serge Rey, UDC, Michel Cretton, PLR/FDP, Tarcis Ançay, PS/GC, und Romaine Duc-Bonvin, Le Centre: Unterdotierte Informatikdienste in den Walliser Berufsfachschulen? **2022.03.057** 124
11. Postulat Nicolas Bonvin, Le Centre, Natacha Albrecht, PLR/FDP, Valériane Grichting, PLR/FDP, et Julien Dubuis, PLR/FDP: Win3: réunissons trois générations dans les salles de classe de notre canton **2022.03.059**
 Postulat Nicolas Bonvin, Le Centre, Natacha Albrecht, PLR/FDP, Valériane Grichting, PLR/FDP, und Julien Dubuis, PLR/FDP: Win3: In den Klassenzimmern unseres Kantons drei Generationen zusammenbringen **2022.03.059** 124
12. Postulat Nathan Tornay, PS/GC, Aude Rapin, PS/GC, Patricia Meylan, Le Centre, et Valériane Grichting, PLR/FDP: Pour une meilleure inclusion des élèves transgenres et non binaires à l'école **2022.03.071**
 Postulat Nathan Tornay, PS/GC, Aude Rapin, PS/GC, Patricia Meylan, Le Centre, und Valériane Grichting, PLR/FDP: Für eine bessere Inklusion von trans und nicht-binären Kindern in der Schule **2022.03.071** 124
13. Postulat Emilie Teixeira, PS/GC, Carole Melly-Basili, Le Centre, Konstantin Bumann, neo – Die sozialliberale Mitte, et Jérôme Fournier, Les Vert.e.s: Réévaluer les conditions-cadres de médiation scolaire **2022.03.088**
 Postulat Emilie Teixeira, PS/GC, Carole Melly-Basili, Le Centre, Konstantin Bumann, neo – Die sozialliberale Mitte, und Jérôme Fournier, Les Vert.e.s: Neubeurteilung der Rahmenbedingungen für die schulische Mediation **2022.03.088** 128
14. Postulat Florian Chappot, PS/GC, Kathleen Rossier Moll, PLR/FDP, Marcel Bayard, Le Centre, et Alexandre Dubuis, Les Vert.e.s: Conseil psychologique pour les élèves du secondaire II **2022.03.094**
 Postulat Florian Chappot, PS/GC, Kathleen Rossier Moll, PLR/FDP, Marcel Bayard, Le Centre, und Alexandre Dubuis, Les Vert.e.s: Psychologische Beratung für Schülerinnen und Schüler der Sekundarstufe II **2022.03.094** 130

15. Postulat PLR/FDP, par Mathieu Couturier et Andrea Duchoud: Pour une meilleure valorisation du bilinguisme dans nos écoles! **2022.05.139**
 Postulat PLR/FDP, durch Mathieu Couturier und Andrea Duchoud: Aufwertung der Zweisprachigkeit in unseren Schulen! **2022.05.139** 132
16. Postulat Guillaume Sonnat, PS/GC, Françoise Métrailler, Le Centre, et Thomas Birbaum, PLR/FDP: Création d'un Musée cantonal de l'Industrie **2022.05.173**
 Postulat Guillaume Sonnat, PS/GC, Françoise Métrailler, Le Centre, und Thomas Birbaum, PLR/FDP: Schaffung eines kantonalen Industriemuseums **2022.05.173** 132

Le président

Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième journée de session. Je vous rappelle qu'à l'issue de nos débats à midi, un apéritif est organisé par notre nouveau juge cantonal Frédéric Fellay auquel je vous encourage bien entendu à participer dans la salle des pas perdus.

Avant d'entamer le programme de la matinée, le Bureau du Grand Conseil a reçu une demande de levée de fonction de la part de l'ancien préposé à la protection des données. Il l'a examinée hier et il vous propose d'ajouter un point à l'ordre du jour de jeudi après-midi pour traiter de cette requête. Est-ce qu'il y a des demandes de parole? Si ce n'est pas le cas, l'ordre du jour de jeudi après-midi sera adapté en conséquence et la documentation vous sera transmise dans la journée.

Nous commençons avec le point 1 du programme de la matinée.

Nous traiterons conjointement le point 2: rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur la politique sanitaire 2022. Les députés qui s'expriment sur les 2 rapports sont priés de le dire avant leur prise de parole s'il vous plaît. Je vous remercie. Je passe la parole à Monsieur Julien Dubuis.

1. Rapport annuel de gestion 2022 de l'HVS Geschäftsbericht 2022 des Spital Wallis

Rapport

Bericht

Discussion générale:

Dubuis Julien, député, PLR/FDP

J'interviens sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour comme demandé par notre président.

Tout d'abord, je souhaiterais remercier l'ensemble du personnel soignant qui s'engage jour après jour au domicile des patients, dans les EMS et les hôpitaux afin de prodiguer à la population valaisanne des soins de qualité malgré des conditions parfois difficiles.

Le rapport de l'Hôpital du Valais met en évidence le retour à une situation ordinaire.

L'activité stationnaire augmente, mais elle reste inférieure à la période d'avant pandémie, tandis que l'activité ambulatoire est en constante hausse. Le virage de l'ambulatoire est donc bien amorcé.

Néanmoins, la dualité entre ces 2 domaines est l'une des faiblesses révélées par la pandémie, selon le directeur de l'Hôpital du Valais. Il est nécessaire de perméabiliser le domaine hospitalier et ambulatoire afin de garantir une continuité des soins avant et après les hospitalisations. Le groupe PLR/FDP partage cette constatation. La population se rend toujours plus aux urgences, ce qui pose un véritable problème, accentué avec la fermeture temporaire des urgences de Martigny. La pénurie de personnel impose à l'hôpital de faire des choix. Or selon son directeur, la marge de manœuvre est faible, voire inexistante, car le pilotage de la santé est un choix politique.

Autre défi auquel doit faire face notre système de santé est le vieillissement de la population et la volonté de cette dernière de vivre le plus longtemps possible à domicile. Des solutions doivent être trouvées et pour notre groupe, des pistes sont à explorer du côté des partenariats publics/privés afin de garantir les prestations à la population.

Sur le plan financier, la situation de notre hôpital est inquiétante et le contexte ne lui est pas favorable. Nous avons pris note qu'un expert sera mandaté pour aider l'hôpital à définir de nouvelles mesures d'économicité. Notre groupe s'inquiète de la capacité de l'hôpital à financer les projets d'infrastructures en cours, Sion et Brigue, ainsi que les futurs projets de rénovations des autres sites. L'inflation, la guerre en Ukraine ont engendré des dépassements de 51 millions sur les travaux en cours. La situation à court terme ne devrait pas s'améliorer et devrait encore augmenter malgré l'engagement de l'équipe des projets stratégiques pour limiter ces surcoûts. Au vu de ce qui précède et du contexte

incertain expliqué notamment par des tarifs qui ne couvrent plus les coûts et leur adaptation semble compromise à la suite d'un courrier du conseiller fédéral Berset qui prie les cantons de veiller à ne pas répercuter le renchérissement sur les tarifs pour contenir l'augmentation des coûts de la santé. Est-ce là la bonne voie? Je vous laisse vous faire votre propre opinion.

La spécialisation toujours plus importante du personnel réduisant fortement sa flexibilité qui pourrait être bienvenue pour répondre aux besoins engendrés par la pénurie. La mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, l'évolution rapide des pratiques de la médecine qui rend extrêmement difficile la planification des besoins, notamment en termes d'infrastructures, ce qui est vrai aujourd'hui ne l'est plus forcément demain. Nous savons tous que les grands projets d'infrastructures mettent du temps, trop de temps à voir le jour, et nous devons espérer que les infrastructures de l'Hôpital du Valais seront toujours adaptées aux besoins et à la pratique de la médecine lors de leur mise en fonction.

À ce stade, le groupe PLR/FDP s'interroge sur le statut de l'hôpital, à savoir un institut autonome de droit public. Est-ce toujours le statut adapté pour notre hôpital, vu les défis auxquels il doit faire face? Ne serait-il pas le moment d'étudier d'autres statuts comme par exemple une société anonyme, modèle qui existe en Suisse alémanique, ou une intégration complète de l'hôpital au sein de l'État du Valais? À travers la lecture du rapport de l'hôpital, nous avons l'impression que les instances dirigeantes sont poings et pieds liés à cause des décisions politiques et le département lui, est cantonné à un rôle de surveillance. Finalement, on a l'impression que personne n'est responsable. Pour nous, il faut que cela change et nous espérons que le DSSC entamera une réflexion sur le statut de l'hôpital et sa possible évolution.

Je terminerai par quelques éléments que le groupe PLR/FDP souhaite mettre en lumière dans le rapport du Conseil d'État sur sa politique sanitaire 2022. Le dossier électronique du patient enthousiasme peu la population, son démarrage est lent. Que faire pour inciter les gens à ouvrir leur DEP? Créer des synergies avec des fondations ou des associations, à l'instar de celles créées avec Pro Senectute afin d'inciter et d'aider les seniors à ouvrir un DEP. Au niveau des soins de longue durée, la marge de manœuvre du canton dans la planification est nulle, car effectuée au niveau fédéral.

Notre groupe salue les projets-pilotes pour revoir la perméabilité institutionnelle entre les CMS et les EMS, avec notamment un concept d'EMS à domicile et la création de structures de transition. Il est aujourd'hui plus que nécessaire d'améliorer et de diversifier les offres de soins de longue durée. Notre groupe s'interroge tout de même sur la problématique des lits d'attente à l'hôpital qui sont en augmentation. Est-ce que la planification des soins de longue durée tient compte de cette réalité et prévoit-elle suffisamment de lits d'EMS afin de résoudre cette situation qui n'est satisfaisante pour personne?

Pour conclure, une dernière remarque sur ce rapport: à nos yeux, il est trop descriptif et il manque de propositions novatrices et de mise en réseau afin de faire évoluer notre politique sanitaire pour qu'elle reste réellement en adéquation avec les besoins. Merci pour votre attention.

Michaud Delphine, députée, Le Centre

Je vais prendre la parole sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Le groupe du Centre a lu avec attention ces 2 rapports. Nous pouvons relever de nombreux points positifs, mais d'autres qui portent à questionnement et réflexion.

Débutons par les aspects positifs. Nous saluons vivement les 7 millions accordés en 2022 qui ont bien été dévolus aux salaires du personnel soignant, l'avancée de la CCT pour les soins de longue durée, le maintien de capacités à Malévoz ainsi que la création de capacités hospitalières dans le Valais central, l'ouverture de la clinique gériatrique à Monthey, le développement et le renforcement du projet-pilote mis en place pour venir en aide aux jeunes souffrant de détresse psychologique ainsi que la création de la structure CAP'Ado à Sion. Il y a aussi l'ouverture de la Maison Azur qui répond à un réel besoin et le dossier électronique du patient qui est aujourd'hui accessible à la population valaisanne, un petit

coup de pub. Nous vous encourageons vivement à vous y inscrire, et pour vous aider dans cette démarche, plusieurs bureaux d'accueil ont été ouverts dans les sites hospitaliers de Brigue, Viège, Sion, Martigny et à l'Hôpital Riviera-Chablais. Cela va permettre de contribuer à la baisse des coûts de la santé en évitant les doublons de certains examens.

Aussi, un point positif, c'est la facture finale du parking de l'Hôpital de Sion qui est de 3,6% inférieure aux prévisions, donc c'est possible, on arrive.

Passons aux aspects plutôt de questionnement et de réflexion. Nous ne pouvons que constater les surcoûts exorbitants dus au renchérissement. Nous déplorons le surcoût de 7% engendré par des oppositions qui ont retardé le début des travaux de Brigue. Nous espérons aussi que le désaccord entre le SSP et le HVS concernant un montant de 21 millions destinés à financer l'assainissement des mesures parasismiques des bâtiments existants soit aujourd'hui réglé.

Et qu'en est-il des urgences de Martigny pour la réouverture de nuit et des nouveaux horaires? Une solution est-elle prévue pour les 10 jours qui arrivent intenses de la Foire du Valais? Et la période de crise a laissé de nombreuses traces derrière elle. Coûts inquiétants, finances inquiétantes et personnel en souffrance et en manque. De nombreux défis attendent le Conseil d'administration, le Conseil d'État et le Département de la santé. Il est également à relever que les hôpitaux sont entrés dans une phase difficile: la pénurie de personnel, le renchérissement salarial, l'inflation, la hausse des prix de l'énergie et des taux d'intérêt entraîneront des conséquences durables malgré les soutiens accordés, autant d'enjeux pour la suite.

J'aimerais, pour terminer, dire un grand merci, un merci à tout le personnel soignant qui jour et nuit assure une prise en charge et des soins de qualité pour toute la population valaisanne. Merci pour votre attention.

Schmid Anja Katharina, Suppléant, neo – Die sozialliberale Mitte

Wie auch meine Vorredner werde ich mich nur einmal zu Wort melden.

Wir von der neo – Die sozialliberale Mitte haben die beiden vorliegenden Berichte eingehend studiert und können Folgendes festhalten:

Der Geschäftsbericht zeigt die Schwierigkeiten auf, mit denen die Spitäler heute zu kämpfen haben. Der Geschäftsbericht zeigt zuverlässig auf, welche zukünftigen Probleme sich stellen und auf die sich das Spital Wallis konzentrieren muss. Es sind dies die Themen: Investitionen, Digitalisierung, Personalpolitik und Kostenexplosion. Aus dem Bericht wird ersichtlich, dass all diese Themen, sowohl beim Betrieb wie auch bei den Investitionen, stets der Schwierigkeiten der Finanzierung zugrunde liegt. Dementsprechend ist es wichtig, dass gemeinsam mit den Verantwortlichen des Spital Wallis die Finanzdebatte viel aktiver geführt wird. Wir dürfen nicht kurzfristige Finanzentscheide treffen, sondern müssen vielmehr die Finanzkapazität für die nächsten 30 Jahre im Betrieb und bei den Investitionen planen.

Insgesamt stehen das Spital Wallis und seine finanzielle Stabilität vor erheblichen Herausforderungen aufgrund externer Faktoren wie Inflation, steigende Kosten und geopolitische Entwicklungen. Beide Bauten in Sion und Brig sind voll im Gange. Die lokale und nationale Teuerung macht aber die Kostenfestlegung für alle Beteiligten, das heisst für die Führung des Spital Wallis, aber auch für den Staatsrat kaum fassbar. Jeden Monat werden neue und dabei stets höhere Teuerungszahlen in Umlauf gebracht. Die politischen Entscheidungsträger und das Spital Wallis werden daher auch weiterhin gefordert sein, gemeinsam Lösungen zu finden, um die finanziellen Folgen dieser Herausforderungen zu mildern.

Insgesamt konnte das Spital Wallis die steigenden Kosten im Jahr 2022 nicht vollständig durch Mehreinnahmen decken, was zu einem akzeptablen, aber dennoch spürbaren Defizit führte. Die anhaltende Inflation, steigende Betriebskosten und die beschlossenen Massnahmen zur Verbesserung der Arbeitsbedingungen werden voraussichtlich zu noch höheren Defiziten im Spital Wallis führen.

Zusätzlich belastet ein unverständliches Urteil des Bundesverwaltungsgerichts vom Juni 2022 die Situation. Es betraf die Unterfinanzierung der ambulanten TARMED-Leistungen, für die bisher keine Einigung erzielt wurde. Und es wird erwartet, dass dieses Problem weiterhin ungelöst bleibt.

Wir weisen darauf hin, dass die aktuellen Rahmenbedingungen sowie der erhöhte Druck auf das Personal und teilweise Leistungseinschränkung (zum Beispiel der Schliessung von Operationssälen) das Spital Wallis vor kaum überwindbare finanzielle Herausforderungen stellen wird.

Trotz allen Herausforderungen ist es erfreulich festzustellen, dass die Lohnunterschiede zwischen den verschiedenen Zentren im Wallis im vergangenen November endlich ausgeglichen worden sind. Gemäss den Medienmitteilungen vom Frühling läuft momentan im Spital Wallis das Projekt «Funktionsbewertung», welches mit einem Einreichungsplan die Unterschiede zwischen den Stelleninhabern, den Funktionen und den Zentren aufzeigen wird.

Abschliessend ist es erstaunlich zu sehen, dass das Spitalzentrum des französischsprachigen Wallis jedes Jahr finanziell deutlich schlechter abschliesst, als dies beim Spitalzentrum Oberwallis der Fall ist. Dies lässt sich unserer Meinung nach nur damit erklären, dass das CHVR einen grossen Dampfer darstellt, der für flexible Richtungsänderungen nicht geeignet ist. Die Literatur zeigt auf, dass Spitäler mit 300-400 Betten und 1'000-1'500 Mitarbeitenden sowohl qualitativ wie ökonomisch eine Idealgrösse repräsentieren. Im laufenden Geschäftsjahr 2023 werden aufgrund der Kostenexplosion in allen Bereichen die Abschlüsse von beiden Spitalzentren schlechter ausfallen. Wir sind gespannt, ob die Direktionen trotz dieser schwierigen Rahmenbedingungen sich im Interesse der Steuerzahler für ökonomische gangbare Anpassungen einsetzen können.

Wir von der neo – Die sozialliberale Mitte nehmen mit Genugtuung zur Kenntnis, dass die Arbeiten beim Parking in Sitten abgeschlossen sind und jene beim Parkhaus in Brig-Glis trotz Verzögerung bekannten Ursprungs, welche insgesamt Mehrkosten von rund 15% nach sich ziehen werden, in vollem Gange sind. Wir geben unserer Hoffnung Ausdruck, dass die Synergien zwischen dem geplanten neuen Bildungscampus und dem Spitalzentrum Oberwallis optimal geplant und in Zukunft genutzt werden können, ist dies doch für die Aus- und Weiterbildung des Pflegepersonals in der aktuellen Situation des Fachkräftemangels von entscheidender Bedeutung.

Wir danken dem ganzen Personal im Gesundheitswesen, die trotz den Herausforderungen ihren Alltag tagtäglich gewissenhaft erfüllen.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Garcia Ilan, député-suppléant, UDC

Je prends la parole devant vous aujourd'hui pour vous faire part de certains éléments qui ont retenu l'attention du groupe UDCVr découlant du rapport de gestion 2022 de l'Hôpital du Valais.

Je commencerai par relever que ce rapport indique que les effets de la pandémie s'estompent et que l'activité hospitalière de notre canton revient gentiment à un rythme d'avant Covid.

L'UDC du Valais romand retient les points suivants: le volume des activités stationnaires augmente, mais la durée des séjours aussi, ce qui n'est économiquement pas favorable aux finances de l'hôpital, surtout dans le Valais romand, ce qui dénote d'une certaine manière un manque d'efficacité. Espérons que la nouvelle équipe dirigeante pilotée par le docteur Triverio puisse améliorer cela.

La surcharge des urgences et l'augmentation constante des activités ambulatoires, principalement dans le Valais romand, démontrent une certaine faiblesse de la médecine de premier recours privée. Pourtant, la loi sur la santé met l'accent sur ce maillon de la chaîne des soins à l'article 5 alinéa 2, je cite: en principe, la médecine de premier recours est assurée prioritairement par les fournisseurs privés. Les fournisseurs publics la dispensent de façon subsidiaire dans le cadre des mandats de prestations qui lui sont confiés.

Ces éléments, par ricochet, provoquent un déficit d'environ 8 millions, 9 millions pour l'hôpital du Valais romand et un bénéfice d'1,2 million pour l'hôpital du Haut-Valais.

Face à ce constat récurrent, il paraît nécessaire de redéfinir une politique sanitaire cantonale en mettant l'accent sur l'implantation accrue des médecins de famille qui éviteront les engorgements aux urgences et limiteront les actes ambulatoires coûteux au sein d'un hôpital. Pour cela, la politique se doit de redéfinir des priorités et aussi apporter un soutien aux médecins de famille en valorisant le point TARMED par exemple, ou en favorisant et soutenant l'émergence de maisons de santé ou d'équipes mobiles, pour assurer le suivi de patients avant et après les hospitalisations. En outre, une meilleure collaboration avec les pharmaciens et les autres professions médicales pour décharger les hôpitaux devrait être explorée.

Au niveau des infrastructures, les chantiers avancent, celui de Sion tient le rythme, celui de Brigue a pris énormément de retard. Les oppositions de particuliers ont créé des coûts supplémentaires d'environ 11 millions sur le matériel. Quant au retard à ce sujet sur l'exploitation, il est estimé à 5 millions par année. L'UDC du Valais romand demande à nos amis haut-valaisans de trouver des solutions pour éviter ces recours très coûteux pour l'hôpital. Les surcoûts globaux du renchérissement des matériaux sont estimés à plus de 51 millions et nécessiteront probablement l'augmentation du cautionnement de la part de l'État. Où en sont les discussions avec l'hôpital?

Autre aspect au niveau des infrastructures, il s'agit des mises aux normes parasismiques. Un litige oppose Département de la santé et hôpital afin de savoir qui doit payer la mise aux normes sismiques. Les montants estimés s'élèvent à 21 millions. Sachant que les murs de l'hôpital appartiennent au canton, est-ce à l'hôpital qui en est le locataire de payer? Où en sont les discussions avec l'hôpital?

Au niveau du personnel, les importantes mesures prises pour améliorer les conditions de travail et salariales ont un coût que nous paierons dans nos primes de caisses maladie dès janvier 2024. Pour la suite, il paraît judicieux de lisser ces nouvelles charges et de voir effectivement l'efficacité dans les prestations. Avoir de nouvelles infrastructures, des conditions-cadres, améliorées, des formations accrues nécessite aussi d'avoir un retour sur investissement. Par de la qualité et de l'efficacité, comme stipulé dans la LAMal. Nous notons également le manque de personnel soignant au sein de l'Hôpital du Valais dans certains secteurs alors que le personnel administratif ne cesse d'augmenter. Ne serait-il pas judicieux que l'inverse s'opère?

Dans l'attente des réponses de la part du Conseil d'État, je conclurai en remerciant l'ensemble des acteurs de l'Hôpital du Valais ainsi que les différents services qui collaborent à la bonne marche de l'hôpital et je profite de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'administration qui auront de grands défis à relever. Merci de votre attention.

Hildbrand Matthias, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Ich werde ebenfalls zu beiden Berichten sprechen.

Nach der Umklammerung der Corona-Pandemie schien 2022 ein ruhigeres Jahr für das Gesundheitswesen und das Spital Wallis zu werden. Doch dies traf nur bedingt ein. Bald einmal traten neue Herausforderungen auf. Hier zu nennen, ist sicherlich der Ukraine-Konflikt, welcher für höhere Energie- und Rohstoffpreise gesorgt hatte. Aber auch im täglichen Betrieb des Spital Wallis gab es im vergangenen Jahr zahlreiche Herausforderungen. Beispielsweise wuchsen der stationäre Bereich, der ambulante Bereich und die Notfalleintritte im letzten Jahr weiter an.

Wobei sich auf der anderen Seite der Fachkräftemangel weiter zugespitzt hat und sich auch weiterhin zuspitzen wird. Einfach gesagt: Es gibt mehr Patienten, aber definitiv nicht mehr Gesundheitspersonal. Ein Problem, welches uns als Mitte Oberwallis grosse Sorgen bereitet.

Der Bericht vom Spital Wallis zeigt vor diesem Hintergrund auf, dass der Personalschlüssel in allen Berufsgruppen von 2021 zu 2022 zugenommen hat. Dies ist aber eben erstaunlich, da folgende zwei Fakten aus unserer Sicht dagegen sprechen:

- In ganz Europa herrscht in den medizinisch/pflegerischen Berufen akuter Personalmangel. Wie kann es also sein, dass in diesem Bereich Aufstockungen realisiert werden können und gleichzeitig andere Spitäler ganze Abteilungen schliessen müssen, da sie kein Personal mehr finden?

- Des Weiteren nimmt die Tätigkeit des Spital Wallis, wie dem Bericht zu entnehmen ist, insgesamt ab. Dementsprechend müssten eigentlich Einsparungen im Personalbereich möglich sein. Trotzdem steigen die Personaleinstellungen von Jahr zu Jahr. Wieso das?

Auch gefällte Bundesratsbeschlüsse stellen die Spitäler in der ganzen Schweiz vor Herausforderungen. So werden die Spitäler beispielsweise angehalten, ihre Tätigkeit vom stationären in den ambulanten Bereich zu verschieben. Dies hat aus Sicht des Bundesrats vor allem das Ziel, die Kosten zu senken. Wir stellen uns als Fraktion Die Mitte Oberwallis hierzu folgende Fragen:

- Mit welchen Massnahmen stellt das Gesundheitsdepartement mit dem Spital Wallis sicher, dass ältere und schwächere Patienten aufgrund fehlender Pflegeplätze im Kanton und dem ambulanten Entwicklungstrend adäquate Pflege erhalten?
- Durch diese Verschiebungen vom stationären in den ambulanten Bereich entstehen zudem Einsparungen beim Gesundheitsdepartement. Wo gedenkt das Gesundheitsdepartement, diese Einsparungen einzusetzen?

Abschliessend und zusammenfassend hält die Fraktion Die Mitte Oberwallis fest, dass das Gesundheitsdepartement in folgenden Themen gefordert ist:

1. Sicherstellung einer allgemeinen Gesundheitsversorgung durch ausreichend Hausärzte im ganzen Kanton. Hier sehen wir zunehmend Gefahren.
2. Einnehmen einer proaktiven Rolle bei der notwendigen Bereinigung der Ärztetarife.
3. Schaffung von vereinfachten Prozessen zur Aufnahme von ausländischen Ärzten und Erteilung von Betriebsbewilligungen im Sinne des Bundesparlaments.
4. Überwachung und Eindämmung des finanziellen Defizits des Spital Wallis infolge ansteigender Betriebskosten. In diesem Zusammenhang möchten wir das dringliche Postulat von Aron Pfammatter und Christian Rieder von dieser Woche erwähnen.

An meinen Kollegen Herr Garcia: Bezüglich Beschwerden müsste sich der Sprecher der UDC auf die linke Seite drehen.

Abschliessend möchte sich Die Mitte Oberwallis bei allen Mitarbeitenden im gesamten Departement, sowie bei allen Akteuren in den betroffenen Bereichen, aber selbstverständlich auch beim Departementsvorsteher für ihre wertvolle geleistete Arbeit bedanken.

Schmid Diego, Suppleant, SVPO

Ich spreche lediglich zum Punkt 1.

Dabei möchte ich mit einem aktuellen Ereignis beginnen.

Vor kurzem wurden drei neue Verwaltungsräte des Spital Wallis präsentiert. Ein Name ist dabei besonders aufgefallen: Mauro Poggia. Er ist Mitglied des *Mouvement citoyens genevois* (kurz MCG). Für die SVPO ist es stossend, dass seitens des zuständigen Gesundheitsdepartements ein Genfer Muslim aus einer umstrittenen Partei für einen Verwaltungsratsposten des Spital Wallis ausgewählt wurde. Zudem kennt er als Genfer kaum unsere lokalen Verhältnisse und die damit verbundenen Herausforderungen. Für die SVPO ist eine solche Wahl schlicht unverständlich, und wir sind überzeugt, dass ein Walliser für diese Aufgabe besser geeignet gewesen wäre.

Erfreulich hingegen war der Spatenstich vom 4. April 2022 für die Erweiterung und Renovation des Spitals Brig. Die Arbeiten für die erste Etappe konnten allesamt an regionale Unternehmen vergeben werden. Dies begrüsst die SVPO. Mit dem Beginn der Bauarbeiten am Standort Brig wurde ein wichtiger Meilenstein für die Gesundheitsversorgung im Oberwallis gesetzt. Angesichts der Weitläufigkeit des Oberwallis mit seinen verschiedenen Seitentälern und Berggemeinden ist eine Stärkung des Spitalzentrums Oberwallis notwendig. Ein Schritt in diese Richtung wurde gemacht.

Auch der künftig geplante Bildungscampus im Oberwallis ist ein wichtiger Meilenstein für unsere regionale Gesundheitsversorgung. Dadurch können Synergien zwischen der Ausbildungsstätte und dem Spitalzentrum Oberwallis optimal genutzt werden. Insbesondere in der aktuellen Situation des Fachkräftemangels beim Pflegepersonal ist dies dringend notwendig.

Erfreulich ist zudem, dass das Spitalzentrum Oberwallis wiederum einen Gewinn erwirtschaften konnte und dies trotz den Einbussen beispielsweise aufgrund der Umsetzung der Pflegeinitiative. Davor, dass die Pflegeinitiative Produktivitäts- und Wirtschaftlichkeitseinbussen mit sich bringen wird, hat die SVPO im Vorfeld der Abstimmung gewarnt. Im Vergleich zum Jahre 2019 beispielsweise hat sich der Gewinn mehr als halbiert. Damals machte das Spitalzentrum Oberwallis noch einen Gewinn von beinahe 3 Millionen – mittlerweile im Jahre 2022 sind es noch 1,1 Millionen Franken. Gleichzeitig weist aber das Spitalzentrum Unterwallis einen Verlust von 9 Millionen Franken aus. Einmal mehr also hat das Spitalzentrum des französischsprachigen Wallis seine Finanzen nicht im Griff. Dies hat zur Folge, dass das Spital des französischsprachigen Wallis durch das Oberwallis einmal mehr quersubventioniert wird. Diese Verschiebung der finanziellen Mittel darf so nicht weitergehen. Wir fordern deshalb ein Umdenken und dass das französischsprachige Spitalzentrum gesunde Finanzen und Eigenwirtschaftlichkeit erreicht.

Und schliesslich gehört an dieser Stelle natürlich auch ein herzliches Dankeschön an alle Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter im Gesundheitswesen, dazugehört natürlich auch das Departement. Danke für Ihren Einsatz, den Sie täglich für uns leisten!

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Melly Jean-Daniel, député, Les Vert.e.s

Je prendrai une seule fois la parole pour les 2 rapports.

Le groupe des Vert.e.s souhaite, en préambule, féliciter les personnes nouvellement arrivées au sein du Département de la santé publique, Madame Tissonnier, cheffe de service, Monsieur Masserey, médecin cantonal, mais aussi les engagements à l'Hôpital du Valais de Madame Christelle Carrupt, directrice des soins, Monsieur Thomas Nierle à la direction médicale et Monsieur Pierre-Alain Triverio à la direction du CHVR.

Le groupe des Vert.e.s félicite chaleureusement ces 5 personnes et se réjouit de collaborer avec elles. L'année 2022 aura été une année avec un niveau d'investissements encore jamais atteint. La perte d'exploitation de 7,8 millions annoncée par l'Hôpital du Valais ainsi que le renchérissement estimé de 13,4% dans le milieu de la construction et l'incertitude liée au taux d'intérêt, tout cela met, vous en conviendrez, l'hôpital sous pression.

Une mise à jour du rapport sur la capacité de financement des investissements a d'ailleurs dû être reportée de l'automne 2022 au début 2023.

Monsieur le chef de département peut-il nous dire où en est-ce processus? Au vu des finances et de ces constats, notre groupe salue la volonté du chef de département de nommer un expert auprès de l'Hôpital du Valais pour définir des mesures d'économicité. Mais nous nous montrons tout de même surpris que ce même hôpital ne soit pas en mesure de trouver ces compétences à l'interne, ce d'autant plus qu'année après année, l'effectif de la direction générale ne fait qu'augmenter. Notre groupe est tout particulièrement satisfait des mesures en faveur du personnel soignant entreprises en 2022 et 2023. Pour gagner du temps dans mon temps de parole, je dirai simplement que la valorisation de ces professions est grandement appréciée. Nous espérons que ces mesures donneront leurs fruits à l'avenir pour pallier la pénurie importante de personnel.

À propos des collaborateurs de l'Hôpital du Valais, je souhaiterais vous parler des médecins assistants et chefs de clinique pour qui la direction de l'Hôpital du Valais se voit obligée de réfléchir à une réduction des horaires de 50 à 46 heures, 50 à 46 heures par semaine. Même si nous comprenons très bien les difficultés qu'une telle mesure peut engendrer pour l'institution, il nous semble néanmoins nécessaire de trouver le moyen de réduire ce temps de travail. Dans un sondage effectué très récemment par l'ASMAVal, 70% des médecins disent faire en moyenne plus de 2 heures supplémentaires par semaine et seuls 38% des sondés disent ne pas devoir faire des séries de 7 jours d'affilée, 7 jours.

Les conditions de travail que l'on peut qualifier d'extrêmes. La difficulté à trouver des médecins pour certaines disciplines peut à notre avis être une conséquence de cette surcharge de travail instaurée en début de carrière.

Concernant les soins chroniques, comme l'a dit Monsieur Dubuis, mon collègue Julien Dubuis, les chiffres concernant les lits d'attente mis à disposition par l'Hôpital du Valais démontrent une nette augmentation de personnes qui attendent en milieu hospitalier une place en EMS. Il est à relever que cette situation est très problématique pour les hôpitaux qui sont régulièrement confrontés au manque chronique de places libres pour leurs patients et en réadaptation et en soins aigus. Il faut en plus, relever que les personnes maintenues en hospitalisation se voient dans l'obligation de payer des montants de frais d'hôtellerie de 160 francs par jour alors que dans un EMS, ceux-ci se montent en moyenne à 130 francs. Si vous multipliez ces 30 francs supplémentaires par 19, c'est l'équivalent à la durée moyenne de séjour dans ces lits d'attente, vous obtenez un montant de 570 francs par mois, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas rien quand on a un revenu AVS. Les patients institutionnalisés en EMS souffrent de pathologies toujours plus complexes et de troubles cognitifs de type démence.

Une charge de travail qui n'est malheureusement pas suffisamment prise en compte par la codification BESA qui permet aux institutions d'être correctement dotées en personnel. L'amélioration de cet outil nous paraît indispensable. Le CMS et Spitex privé sont aussi confrontés à une complexification des situations. On peut en effet constater que le nombre d'heures de soins pour 1000 habitants est en augmentation constante. Une dotation appropriée et un temps de présence ajusté aux situations cliniques sont indispensables pour éviter l'essoufflement des équipes.

D'un point de vue écologique, notre groupe souhaite relever que la direction de l'Hôpital du Valais souhaite installer des panneaux photovoltaïques qui leur permettraient de viser l'autonomie énergétique et que le département a confié un mandat à l'institut tropical de santé publique suisse pour la réalisation d'une étude sur l'exposition aux pesticides issus du traitement des vignes et des exploitations arboricoles et sur leur et éventuel impact sur la santé respiratoire des enfants.

Pour terminer, nous aimerions remercier chaleureusement toutes les personnes qui travaillent consciencieusement pour la santé de notre population ainsi que le chef de département et ses collaboratrices et collaborateurs. Je vous remercie pour votre attention.

Seipelt Weber Christine, Abgeordnete, PS/GC

Ich werde auch zu den Punkten 1 und 2 der Tagesordnung sprechen.

Die SP/GC-Fraktion hat den Bericht des Staatsrats zur Gesundheitspolitik des Kantons und den Geschäftsbericht des Spital Wallis mit grossem Interesse zur Kenntnis genommen. Mehrere Elemente der Berichte haben unsere Fraktion aufhorchen lassen.

Zunächst in Bezug auf das Spital Wallis:

Die angekündigten Zahlen zu den Finanzergebnissen des Spitals beunruhigen unsere Fraktion. Im Bericht der Gesundheitskommission kündigt das Departement an, einen Experten zu beauftragen, der das Spital Wallis bei der Festlegung von möglichen Sparmassnahmen unterstützt. Können Sie uns, geschätzter Herr Staatsrat, informieren, wie sich dieses Vorgehen entwickelt und können Sie uns Informationen zur aktuellen finanziellen Situation des Spital Wallis geben?

Im Zusammenhang mit den Spitalbauten wird die Zahl von 51 Millionen zusätzlicher Finanzmittel genannt, die mit der Inflation und der Ukraine-Krise zusammenhängen. Wie gedenkt das Spital Wallis, diese Mehrkosten, aber auch die 21 Millionen für die Sanierung der erdbebensicheren Massnahmen zu finanzieren? Sind dem Departement aktualisierte, genaue Zahlen für diese Mehrkosten bekannt, damit es über die zu ergreifenden Massnahmen entscheiden kann?

Unsere Fraktion weist darauf hin, dass das Problem der zusätzlichen Baukosten nicht nur beim Bau des Spital Wallis besteht, sondern bei allen Gebäuden, die der Kanton errichtet (zum Beispiel das neue Kollegium in Sitten). Für unsere Fraktion ist es wichtig, dass der Staatsrat eine globale Analyse

der Mehrkosten vornimmt und diese dem Parlament vorlegt, damit der Grosse Rat die tatsächliche Situation kennt.

Die sich abzeichnende Entwicklung aus finanzieller Sicht präsentiert sich alles andere als rosig. Für die SP/GC ist klar, dass wir das Spital Wallis unterstützen müssen, um ein starkes öffentliches Spital zu haben.

Unsere Fraktion möchte die Verbesserungen der Arbeitsbedingungen für das Personal des Spital Wallis hervorheben, die eingeführt wurden und dankt dem gesamten Personal des Spital Wallis für die geleistete sorgfältige Arbeit herzlich. Auch die Zusammenarbeit mit dem Departement Bildung heben wir hervor. Diese ermöglicht, dass zurzeit genügend Praktikumsplätze in den Spitälern zur Verfügung stehen. Weitere Anstrengungen müssen unternommen werden, um dem Personalmangel entgegenzuwirken und dem Bedarf an Nachwuchspersonal nachzukommen.

Zum Bericht der Gesundheitspolitik möchte ich im Namen der Fraktion Folgendes erwähnen:

Der SP/GC-Fraktion waren das Wohlergehen und die Betreuung von Kindern in Schwierigkeiten schon immer ein Anliegen. Wir freuen uns daher zu lesen, dass das Pilotprojekt zur Stärkung der kinderpsychiatrischen Notaufnahme verlängert wurde und im November 2022 eine neue Einrichtung eröffnet wurde. Mit der Struktur CAP'Ado (dem *Centre d'accueil et de projet pour ados*), einer Anlauf- und Projektstelle für Jugendliche zwischen 12 und 18 Jahren, wurde das psychiatrische Angebot ausgebaut. Dieses Dossier muss genau verfolgt werden, da die Jugend in unserem Kanton zunehmend mit grossen Schwierigkeiten zu kämpfen hat.

Im Bereich der Gesundheitsförderung und Prävention wurde die neue Strategie 2022 formalisiert. In diesem Bereich sind einige Projekte entstanden, in Entwicklung oder werden fortgesetzt: die Kampagne zur psychischen Gesundheit zusammen mit den anderen Westschweizer Kantonen, der kantonale Aktionsplan zur Gesundheitsförderung und Prävention von Diskriminierung von LGBTIQ+-Personen, die Langzeitkampagne «Gesunder Lebensstil», das Programm zur Früherkennung von Darmkrebs, um nur einige zu nennen.

Zum Schluss danken wir dem gesamten Personal der Gesundheitseinrichtungen des Kantons, allen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Departements für die Arbeit, die sie das ganze Jahr über geleistet haben herzlich.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Zurbriggen Fabian, Abgeordneter, SVPO

Ich spreche zum Punkt 2 der Tagesordnung.

Die SVPO hat den Bericht des Staatsrats zur Gesundheitspolitik mit Interesse zur Kenntnis genommen. Herzlichen Dank für den ausführlichen Bericht. Und allen Mitarbeitern im Gesundheitswesen vielen herzlichen Dank für ihre wertvolle Arbeit.

Es gibt da einen Punkt, den wir hier hervorheben möchten, der uns in der SVPO besonders beschäftigt. Laut dem Kommissionsbericht kam es hier zu Medienpolemik betreffend die Ambulanzversorgung, also die Notfalldienste mit der Ambulanz. Kann man das denn als Polemik abtun? Ist das nicht viel eher ein sehr ernstzunehmendes Problem, ein berechtigtes Anliegen, das dahintersteht und welches auch verständlicherweise zu sehr viele Emotionen führt? Gerade für die Bewohner von Seitentälern und Bergdörfern ist dieses Thema sehr emotional und ein grosses Anliegen.

Meine Damen und Herren, stellen Sie sich einmal die Situation ganz anders vor. Wir setzen die Spitäler ans Ende der Seitentäler, in die Peripherie, und hier in den Städten wie Sitten beantworten wir ihre Anliegen mit Rapid Respondern und in 40 Minuten wird dann die Ambulanz da sein. Was würde passieren in den Städten? Die Leute würden auf die Barrikaden gehen. Es wäre doch niemand damit einverstanden. Diese Situation würde doch in den Städten nicht toleriert werden. Ist denn das Leben eines Menschen in den Bergen weniger wert als das eines Städters?

Wir haben hier den Wirtschaftlichkeitsfaktor und führen wir uns einmal vor Augen, es geht um Rettung von Leben, den Schutz von Leib und Leben. Der Kanton subventioniert Kultur. Der Kanton subventioniert Sport. Der Kanton subventioniert Kunst am Bau. Gibt es dort einen Wirtschaftlichkeitsfaktor?

Wenn wir anschauen, was die Privatwirtschaft, was die Privaten, was für Unsummen Geld die Leute in die Sicherheit investieren. Sicherheit heisst, es ist nicht ein Notfall, es wird versucht, das Potenzial eines Notfalls zu verhindern. Nur das Risiko wird verhindert, und dort fliessen ungeheure Summen Geld hinein, bloss um einen Notfall zu verhindern. Hier geht es aber nicht darum, einen Notfall zu verhindern, hier haben wir einen Notfall und wollen hier einfach nur die bestmögliche Versorgung durch eine Ambulanz und durch einen Notfalldienst. Im Notfall – nicht für die Vorbeugung eines Notfalls. Wenn wir auch sehen, wie der Staat sich entwickelt. Unsere Kosten steigen Jahr für Jahr, mit mehr Bürokratie, mit mehr Regulierung treiben wir die Kosten des Staates wie auch der Privatwirtschaft in die Höhe. Und hier wollen wir aber sparen?

Wir sehen die Entwicklung mit dem Hausärztemangel, ein Thema, das auch die Bergbevölkerung sehr stark beschäftigt und das uns vor Herausforderungen stellt. Wir sehen die Bemühungen der Gemeinden, dem entgegenzuwirken. Früher war es normal, dass die Hausärzte vielleicht 150% gearbeitet haben und Notfalldienste geleistet haben. Heute ist die Situation anders, und es sind andere Herausforderungen. Auch das ist ein Hintergrund, den man bedenken muss. Wenn man das Oberwallis und das Unterwallis vergleicht: ca. 25% der Bevölkerung leben auf 50% der Fläche. Oberwallis und Unterwallis eins zu eins zu vergleichen, das kann man nicht. Das ist wie Äpfel mit Birnen zu vergleichen. Wir sind unterschiedlichen Herausforderungen gegenübergestellt, und das eins zu eins zu vergleichen, ist einfach nicht richtig.

Wenn wir auch schauen, jetzt hatten wir beim Spital im Oberwallis ein Plus von einer Million, im Unterwallis ein Minus von 9 Millionen. Wenn wir sehen, was der Kanton subventioniert für die Ambulanzversorgung, ist das weniger, als die roten Zahlen, die wir im Spital geschrieben haben. Also auch da muss man doch ein Verhältnis setzen. Es geht hier um den Schutz von Leib und Leben, um die bestmögliche Versorgung durch Notfalldienste. Aktuell haben einige Ambulanzdienste bereits aufgehört. Im Saastal ist es nicht, wie es im Bericht geschrieben steht, die Schwierigkeit Personal rekrutieren zu können, sondern es sind finanzielle Überlegungen: Kann das überhaupt überleben?

Diese kleinen Bergdörfer wie Saas-Fee mit 1'500 Einwohnern verändern sich in der Hochsaison zu einer kleinen Stadt von ca. 10'000 Leuten, Zermatt noch mehr. Also diese kleinen Dörfer haben ...

Der Präsident: Kommen Sie bitte zum Schluss!

Vor diesem Hintergrund muss ein Umdenken im Parlament und im Staatsrat stattfinden. Ich möchte Sie bitten, dies bei einem Postulat, das wir auf dem Weg haben, zu berücksichtigen.

Besten Dank.

Jacquod Eric, député, UDC

J'ai d'abord une question, donc là on a abordé le point numéro 2 de l'ordre du jour?

Vous pouvez intervenir sur un point en particulier vu que le groupe est déjà intervenu en son nom.

Non j'aborde la politique sanitaire. Excusez-moi, je ne suis pas très en forme, c'est très bien. D'ailleurs, une partie de ce rapport, je l'ai écrit dans une salle d'attente d'un ... comment on appelle ça ... bon je reviendrai.

Notre groupe s'est penché avec intérêt sur le rapport du Conseil d'État sur la politique sanitaire 2022. En effet, la politique sanitaire a un effet très important sur la santé des Valaisans bien sûr, mais aussi sur la santé financière de notre canton. L'année 2022 a vu la fin des mesures extraordinaires, pour ne pas dire extra-constitutionnelles, liées à la pandémie de Covid-19. Ces mesures ont bien sûr eu un effet en 2022 et auront encore des effets longtemps. Cette crise a mis en lumière la fragilité de nos systèmes de santé. Si, en effet, une pandémie planétaire, dont la surmortalité n'apparaît quasiment pas dans les statistiques, a fragilisé à ce point notre système sanitaire, l'on n'ose pas imaginer les

conséquences d'une pandémie avec une forte létalité ou d'un tremblement de terre de la puissance de celui de 48. Mais, finalement, cette problématique est révélatrice des inquiétudes que peut réveiller la lecture de ce rapport. Oui, toutes les problématiques prises une à une ont été réglées. La planification hospitalière suit son cours, la santé psychique des jeunes est étudiée, même la gestion de l'hôpital du Chablais semble retrouver un cours presque rationnel.

Mais a-t-on vraiment une vision d'ensemble? Existe-t-il une vraie coordination entre les soins hospitaliers stationnaires et ambulatoires en permanente augmentation et les médecins privés de premiers secours? Voilà c'est cela dont je voulais louer l'efficacité testée avant-hier.

Tient-on compte de tous les surcoûts dont le canton fixe les salaires des différents intervenants de la santé. Par ailleurs, parmi les problèmes importants traités par la politique sanitaire, on insiste toujours sur la vaccination, unique solution de lutte contre le Covid, alors qu'un vaccin par définition, est une substance qui est inoculée à un individu, lui confère l'immunité contre cette maladie, ce qui n'est clairement pas le cas ici. Et d'ailleurs beaucoup de problèmes psychiques chez les jeunes n'ont-ils pas été créés par les services de santé, en tout cas favorisés par les services de santé, car on a voulu régler le problème de la pandémie que sous le seul aspect enfermement et isolement. Et que dire de la priorité du département à encourager les comportements LGBTIQ parmi la jeunesse? Va-t-on réellement régler un problème existant, ou va-t-on en créer d'autres qui se seraient résorbés si on ne les avez pas exacerbés? D'ailleurs, le fait d'utiliser l'acronyme LGBTIQ montre bien l'implication politico-idéologique de ces mesures et n'a à notre sens rien à faire dans une politique sanitaire.

Les énormes moyens investis dans le dossier électronique du patient sont-ils vraiment nécessaires ou adaptés? Ou un protocole de transmission des informations nécessaires ne pourrait pas être d'un meilleur rapport, car le modèle CARA semble effectivement dépassé.

Notre groupe se rend compte que les problématiques actuelles ne simplifient pas la tâche de ceux qui doivent fixer, coordonner et ordonner la politique sanitaire cantonale. Et si les augmentations de primes de l'assurance-maladie sont effectivement en deçà des moyennes suisses, de la moyenne suisse, elles n'en restent pas moins un des coûts les plus importants pour les ménages.

Monsieur le député, je vous prie de conclure.

Si l'on ne veut pas se trouver dans un avenir proche face à un risque d'effondrement de notre système de santé par des primes maladie impayables, il nous semble urgent d'améliorer la coordination de la vue d'ensemble de tous les secteurs de soins. Notre groupe se demande dès lors si les compétences pédagogiques de la nouvelle cheffe de service seront suffisantes pour mener à bien cette tâche.

Pour terminer, nous remercions tous les acteurs de la santé pour leur implication dans la très bonne santé générale des Valaisans. Nous les encourageons à œuvrer ensemble pour un système de santé et de proximité efficace.

Perroud Bruno, député, UDC, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Humilité, courage, innovation! Ce sont les 3 mots de conclusion de mon intervention, je les dis déjà au départ pour ne pas les oublier.

Merci aux différents groupes qui ont pris position sur ces 2 rapports. On se rend rapidement compte que la santé est autant complexe que le corps humain et surtout aussi très émotionnelle.

Je vais prendre un petit rappel historique sur le contexte du domaine de la santé. Je suis rentré au Grand Conseil en 2009. J'ai rencontré 4 chefs de département, Monsieur Burgener, fin de législature, Maurice Tornay, Esther Waeber, Mathias Reynard, 3 chefs de service, docteur Dupuis, qui était un peu l'empereur puisqu'il gérait depuis l'entrée des écoles infirmières jusqu'aux soins EMS, donc toute la filière de A à Z. Ensuite Monsieur Victor Fournier, actuellement, Madame Danielle Tissonnier. J'ai rencontré aussi 3 médecins cantonaux, docteur Dupuis, qui avait les 2 fonctions à l'époque, docteur Ambord, et maintenant le docteur Masserey. Au niveau du Parlement, le Service parlementaire est le

gardien un peu du suivi des travaux des commissions. Depuis 12 ans, on a eu à l'intérieur de notre commission 6 personnes qui ont œuvré actuellement, c'est Madame Sophie Delaloye.

Au niveau de la députation, si je prends depuis 2010, il y a un député qui a une vision sur l'histoire. C'est celui qui vous parle. Actuellement, cette commission, chaque année, depuis 2 ans, on a perdu plus de la moitié des commissaires à l'intérieur de cette commission, pour vous dire comment ça change. Voilà, un petit résumé assez rapide sous l'angle, je dirais un peu plus politique du fonctionnement du domaine de la santé en Valais. Dès lors, des questions se posent: est-ce qu'on a une clarté? Est-ce qu'on a une continuité dans les tâches que nous accomplissons au niveau de la santé? Parce que si on regarde d'un peu plus près ce qu'on a dit ce matin, ce que vous avez dit ce matin, nous sommes dans un domaine plutôt quantitatif, on va compter le nombre de lits EMS, on va compter le nombre d'interventions à domicile. On va compter le nombre de patients qui ont quitté le Valais. On va compter aussi le nombre de médecins. Alors aussi un autre rappel sous un autre angle: comment les fournisseurs de la santé fonctionnent depuis 10 ans, à peu près?

Je vous rappelle, à une certaine époque, on avait ce qu'on appelle le RSV, on est passé à l'Hôpital du Valais.

On a eu beaucoup de tensions par rapport aux régions. Ensuite sont arrivées les tensions entre le secteur privé et public de l'hospitalier. On a eu les problématiques liées à l'affaire Bettschart, on a eu l'arrivée des Spitex, qui ont créé des tensions. On a eu l'arrivée des écoles ES de formation des soins qui a créé des tensions. Tout cela, tous ces ensembles, si on prend le contexte du personnel au niveau politique et des tensions au sein des fournisseurs de soins, a provoqué quoi? Une certaine défiance. Cette défiance s'est manifestée il n'y a pas longtemps. Vous vous rappelez, en session de juin, on a accepté une motion pour limiter, supprimer en fait cette ordonnance sur la limitation des soins, qui a été imposée par le Conseil fédéral pour passer sous forme de loi. Et qu'est-ce qui était intéressant par rapport à ça? Ce qui était révélateur, c'est la levée de boucliers des fournisseurs de soins. Donc, face à tous ces éléments, je pense qu'on doit avoir de l'humilité, de l'humilité dans le sens que chaque fournisseur de soins, chaque politique, chaque département ou service, n'aura pas la solution tout seul. Et ça, je pense qu'il est vraiment intéressant de le reconnaître, et d'être capable de travailler ensemble. Certains groupes l'ont déjà dit tout à l'heure.

Je dirais aussi du courage, du courage pourquoi? Parce que le Conseil d'État, par le Département de la santé, devra assurer ce pilotage et surtout mettre tous ces acteurs autour de la table. Ce qui actuellement, je vous le dis, n'est pas optimal. D'autant plus qu'il faudra aussi trouver des solutions pour les investissements. On a parlé de l'hôpital, des infrastructures qui nécessitent de l'argent. Dans le rapport vous avez aussi vu une question qui concernait l'investissement en lien avec le parasismique, est-ce au propriétaire ou au locataire de le payer? Mais ce sont tous des éléments qui ont des coûts et qui devront avoir une décision qui sera politique.

Innovation: les propositions sont venues de la part du PLR de réfléchir sur la manière dont on allait travailler, de réfléchir sur le rôle de l'hôpital. Est-ce que c'est parapublic, est-ce que c'est privé, est-ce que c'est un service? Voilà, je pense que ces questions sont intéressantes. Nous n'avons pas de réponse à vous proposer maintenant, mais je pense qu'on doit sortir de nos schémas habituels et créer de l'innovation avec les fournisseurs de soins. Et ça, je pense que c'est important de recréer un climat de confiance et ce sera un peu, je pense, puisque notre commission a été reconstituée au mois de mai, mais nous n'avons pas eu encore l'occasion de nous rencontrer, ce sera peut-être un de nos rôles de notre commission, c'est de recréer du lien, recréer de la confiance entre les différents services. Pour tout ce qui est des questions un peu plus techniques et pratiques, je vois que le chef de département a déjà appuyé sur son bouton et que ça clignote au vert, je vais lui laisser donc la parole et en remerciant les commissaires qui ont travaillé pour ce rapport, à tous les services ainsi qu'à tous les acteurs de la santé. Merci pour votre attention.

Reynard Mathias, Conseiller d'État, chef du département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Je commencerai peut-être par un bref retour sur l'année 2022 puisque, même si nous traitons aujourd'hui ce rapport de l'Hôpital du Valais ainsi que ce rapport sur la politique sanitaire, il s'agit bien de revenir sur ce qui s'est passé durant l'année précédente. En 2022 la situation a été encore complexe pour l'Hôpital du Valais au niveau de la gestion des cas Covid, ça semble aujourd'hui très loin. Mais durant les premiers mois de l'année 2022, il y avait encore cette question à gérer pour l'Hôpital du Valais avec toutes les conséquences évidemment que ça a eu en termes de reports d'opérations non urgentes, en termes de soucis évidemment au niveau de la perturbation de leur activité. Donc voilà, qu'on ait ça dans la tête quand on traite le rapport de l'hôpital et le rapport de politique sanitaire.

Le Conseil d'État avait alors décidé à nouveau d'apporter un soutien, vous aviez apporté un soutien, en termes de compensation pour ces pertes, le canton du Valais s'était d'ailleurs montré plus généreux que certains cantons voisins en soutiens aux institutions sanitaires et en particulier évidemment notre hôpital cantonal qui avait été soutenu comme durant les années précédentes pour compenser ces pertes d'activités et les turbulences causées par la crise Covid. Le personnel avait à nouveau été mis à rude épreuve, mais l'hôpital avait tenu le coup. Je pense important de le rappeler, on est parfois un peu pollué par le débat politique français, en tout cas pour le Valais francophone, et quand on voit la comparaison avec le pays voisin, la situation de nos hôpitaux, la situation dans nos urgences, la situation de notre système de santé est complètement incomparable et je pense qu'on doit aussi être fier de ce qui est réalisé dans notre pays, dans notre canton et de la qualité des soins et le fait que l'hôpital ait tenu la baraque durant une situation très très complexe doit nous rassurer.

L'occasion évidemment de féliciter et de remercier l'ensemble du personnel, le personnel de l'Hôpital du Valais en particulier, mais aussi, puisqu'on parle de la politique sanitaire, l'ensemble du personnel des soins des EMS, des CMS, des cliniques privées, des autres institutions, des cliniques du Haut-Plateau, des médecins et autres acteurs privés, pharmaciens et autres qui toutes et tous ensemble jouent un rôle clé dans dans notre système.

Pour poursuivre avec l'Hôpital du Valais, remerciements aussi pour la collaboration avec la direction de l'hôpital et puis avec le Conseil d'administration qui est notre interlocuteur direct lors des différentes discussions, que ce soit pour le Conseil d'État puis en particulier pour le département. Saluer la présence d'ailleurs du président du Conseil d'administration, Monsieur Pascal Strupler, qui est présent en tribune aujourd'hui, et qui est aussi toujours présent pour répondre à vos éventuelles questions. Vous aurez sans doute l'occasion d'en parler avec lui après ce débat, et donc l'occasion de remercier Monsieur Strupler pour son engagement et l'excellente collaboration que nous avons ensemble.

Je vais essayer de passer en revue toutes les questions que vous avez posées, si je venais à en oublier n'hésitez pas à revenir en bilatéral tout à l'heure.

Monsieur Dubuis, vous avez évoqué les partenariats entre public et privé. Il faut dire que tant le Conseil d'État que, en particulier le département et le Service de la Santé Publique, sont tout à fait favorables à ça, ouverts à ça. Et ce n'est pas que du concept, ça se traduit aussi dans la pratique. Vous savez peut-être que tous les hôpitaux du pays sont aujourd'hui en train de réfléchir au besoin de robots Da Vinci qui viennent les soutenir dans toutes les opérations chirurgicales de haut niveau, le département a demandé à la clinique de Valère et à l'Hôpital du Valais de se mettre autour de la table pour un partenariat public/privé autour de ce robot qui a un certain coût et où on pourrait mutualiser les forces, les discussions sont en cours entre la clinique et l'hôpital pour l'utilisation de ce robot. Vous avez aussi évoqué le statut de l'hôpital. C'est une question qui revient de temps en temps. Parfois nous nous disons qu'il faut faire comme le CHUV, un service de l'État.

Parfois, à l'inverse, nous nous disons qu'il faut faire comme dans certains cantons alémaniques, une société anonyme. On n'a pas de religion en la matière, il n'y a pas de décision ferme du département ou du Conseil d'État sur cette question, on est évidemment ouvert, si un tel postulat nous était soumis, à

comparer ces différentes variantes, à évaluer ça. Globalement, on a quand même l'impression que ça fonctionne plutôt bien, que le système actuel permet une bonne collaboration avec finalement l'hôpital en donnant les grandes lignes via notre planification, via le mandat qui est donné à l'hôpital, et puis que l'hôpital, pour tout ce qui est opérationnel gère et n'a pas besoin de remonter vers le département ou le Conseil d'État. Évidemment que quand on regarde les autres modèles, on constate aussi que peu importe le système qui est choisi, un système de services de l'État, un système d'établissement autonome de droit public ou un système de SA, tous les hôpitaux aujourd'hui sont confrontés aux mêmes problèmes financiers. On voit bien que ça ne réglerait en tout cas pas la question financière. Après c'est une question de gestion, de façon de gérer, de management de l'hôpital et on serait ouvert à évidemment comparer ces différents systèmes.

Sur les soins longue durée, vous avez évoqué la planification 2023-2025 et puis les soucis qui ont aussi été évoqués par le député Melly, sur les lits d'attente, le souci que ça crée, une sorte d'embouteillage que ça crée à l'hôpital. Vous dire 2 choses, tout d'abord que la planification pour les années 2023-2025, même dans un contexte financier difficile, permet une augmentation des lits assez importante, on parle de 400 lits supplémentaires, on parle d'heures supplémentaires pour les CMS. On reste dans une logique assez ambitieuse, mais aussi parce qu'on n'a pas tellement le choix. Avec le vieillissement de la population, avec les attentes de la population, c'est un endroit dans lequel on aura des dépenses qui vont continuer à augmenter. On peut faire ce qu'on veut, on aura ces dépenses qui vont augmenter puisque cette population arrive aujourd'hui dans ces situations de vulnérabilité ou du moins de besoin de soins et donc ces lits supplémentaires sont nécessaires. Vous dire également que dans cette planification des soins de longue durée, on a innové avec des unités de transition. Le but est de créer une trentaine d'unités de transition sur les différentes régions du canton et qui permettraient justement pour des patients qui sont aujourd'hui dans des lits d'hôpitaux de se retrouver plutôt dans ces lits qui seraient spécialisés avec une médicalisation un peu plus forte que dans un lit d'EMS et qui évitent de finalement venir prendre des places soit dans les EMS avec des lits standards, soit dans les hôpitaux. Ça a, je crois, été assez salué unanimement d'ailleurs lors de la procédure de consultation.

Vous dire enfin que pour ce qui est des lits d'attente, tant le Service de la Santé Publique que l'Hôpital du Valais, puisqu'ils m'aident un petit peu pendant le débat et m'envoient quelques informations pendant que vous intervenez, ils viennent tous les deux de me confirmer que les lits d'attente à l'Hôpital du Valais avaient largement diminué ces derniers mois. On est dans une situation heureusement un peu moins tendue aujourd'hui.

La question des urgences a aussi été évoquée, notamment par la députée Michaud. Il y avait une question tout d'abord sur la Foire du Valais, alors vu qu'il y a une interpellation qui a été déposée sur ce sujet avec les conséquences notamment en termes d'urgences, mais aussi d'ambulances pendant la période de la Foire du Valais, je vous réserve la réponse pour vendredi, sinon ça deviendrait caduc. Sur ce qui est des urgences de Martigny, je ne peux que vous redire ce qui a déjà été dit, c'est-à-dire que l'Hôpital du Valais, devant le Conseil d'État in corpore, a assuré, a promis de rouvrir les urgences de nuit dès que possible. C'est une promesse qui a été faite. Ensuite, c'est de la responsabilité et de la compétence de l'hôpital de trouver cette solution. Ils ont essayé évidemment de trouver des médecins pour venir compléter. Le département a fait ce qu'il pouvait aussi pour les soutenir en octroyant des postes de médecins-cadres supplémentaires pour leur permettre de monter un petit peu en puissance. Le problème il est que le marché est complètement sec dans ce domaine-là des médecins urgentistes. L'hôpital a des soucis à trouver le personnel pour ouvrir la nuit, mais il y a leur volonté, il y a leur promesse. Et puis on attend évidemment que ce soit fait dans les meilleurs délais. Vous dire également que parallèlement à ça, le département et le Conseil d'État essaient de mettre en place d'autres mesures pour venir un petit peu soulager les urgences. Parce que ce constat, il a été évoqué par vous Madame Michaud, et par plusieurs d'entre vous, sur le fait que les urgences sont de plus en plus utilisées pour des cas qui ne sont pas des urgences vitales et évidemment qu'on doit

donner une meilleure information à la population, mais on doit aussi proposer des alternatives parce que durant les horaires où votre médecin n'est pas là et puis où typiquement la clinique de Valère n'a pas les horaires d'ouverture, évidemment que la seule solution bien souvent, c'est de se rendre aux urgences de l'hôpital public.

C'est pour soulager cela, il y a différents éléments qui doivent être mis en place. Une des solutions, c'est la mise en place de l'EMUS que nous venons de lancer il y a 3 jours maintenant, cette équipe mobile d'urgence sociale qui, sur la région du Valais central, intervient dorénavant durant ces périodes assez sensibles dans des cas d'urgence sociale qui se retrouvaient jusqu'à maintenant à l'hôpital. Ça, c'est une des mesures que nous avons mises en place. Une autre mesure que nous souhaitons mettre en place est la maison de la garde, qu'on souhaite mettre en place à l'hôpital de Sion pour commencer, à côté des urgences. Ce que je peux vous dire, c'est que le médecin cantonal a eu des contacts non seulement avec l'Hôpital du Valais, le docteur Triverio a donné son feu vert et avec l'équipe de la garde de Sion qui s'est aussi montrée ouverte et réceptive sur cette solution. Avant la fin de l'année, on espère que ça pourra se mettre en place. Le médecin cantonal en tout cas est très actif pour tenir ce délai qui nous arrangerait toutes et tous avant la période assez complexe de Noël. Il n'y a pas de solution miracle, mais il y a toute une série de solutions, toute une série de mesures qui sont mises en place et qui montrent que ni le Conseil d'État, ni le département, ni l'hôpital ne restent les bras croisés face à cette situation.

Madame Schmid, vous avez évoqué la comparaison entre le CHVR et puis le SZO. C'est aussi revenu avec un peu moins de nuances de la part de Monsieur Schmid sur la situation financière.

Alors, peut-être 1 ou 2 éléments, c'est vrai que nous prenons souvent aussi comme exemple le SZO pour sa gestion, une gestion qui est sans doute plus agile parce que c'est un plus petit bateau. Mais il faut aussi tenir compte de 1 ou 2 éléments du CHVR, le CHVR, c'est un multisite et on pourrait imaginer un changement, mais j'imagine les réactions si le Conseil d'État venait devant vous en disant: on va fermer l'hôpital de Saint-Amé, on va fermer l'hôpital de Martigny, on va tout concentrer à Sion. On va fermer Sierre également. Je pense que si on arrivait avec une proposition de ce type-là, complètement radicale, fin du multisite, il y aurait une levée de boucliers dans toutes les régions et qu'on comprend très bien. Évidemment que le multisite il a un coût, et ça a des conséquences évidemment financières sur le CHVR. À cela s'ajoute aussi que le CHVR traite aussi des cas plus lourds, qui ne sont parfois pas traités au SZO et donc évidemment, ça pèse aussi dans la balance.

Vous dire enfin que l'opposition entre CHVR et SZO est assez dangereuse, parce que sinon la prochaine étape, c'est la comparaison entre le CHVR et SZO pour les investissements, et là la situation est beaucoup plus préoccupante dans le Haut-Valais. Donc, je pense que tant le CHVR que le SZO ont des gens très compétents, très bien à leur direction, font du mieux qu'ils peuvent pour tenir la baraque de ces hôpitaux et puis il y a certaines contingences qui ne dépendent pas vraiment d'eux, notamment le multisite, notamment la lourdeur des cas.

Madame Schmid et Monsieur Garcia, vous avez évoqué la VPT, la valeur du point TARMED. La situation actuelle que je peux vous donner et qui date d'il y a seulement quelques jours, c'est un échec des négociations entre les partenaires. C'est-à-dire que le Conseil d'État, pour rappel, avait fixé une valeur du point. Il y a eu un recours notamment des assureurs contre cette valeur du point que le Conseil d'État dans sa précédente législature voulait lever. Il y a eu un recours. Nous avons perdu au tribunal, le Tribunal Fédéral a dit au Conseil d'État, ça ne va pas cette valeur du point que vous avez levée, vous devez recommencer le processus. Très bien, on a donc recommencé le processus. On a remis les partenaires autour de la table, les hôpitaux, les assureurs, les médecins, les assureurs. À la fin, l'échec des négociations. Maintenant, nous sommes en attente des chiffres tant de la société médicale que des hôpitaux. Dès que nous aurons ces chiffres, le Conseil d'État reprendra une décision de fixation d'autorité de la valeur du point TARMED, en sachant que cela doit passer d'abord par une consultation. Donc, avant la fin de l'année, il y aura une consultation puis ensuite fixation de la

valeur du point le TARMED. On espère que cette fois, on ne se retrouvera pas de nouveau devant les tribunaux, ce qui bloque la situation. Je crois que le Conseil d'État partage complètement votre avis. La valeur du point est trop basse. Le Conseil d'État avait voulu l'augmenter et on a perdu devant les tribunaux, c'est indépendant de la volonté du précédent Gouvernement.

Monsieur Garcia, vous avez aussi évoqué les questions de sismique et de mise aux normes sismiques. Alors, la discussion n'est pas entre le département et l'hôpital, elle est entre le Conseil d'État, qui est l'autorité décisionnelle et l'Hôpital du Valais.

Jusqu'à présent, la position du Conseil d'État a toujours été de dire que ce n'est pas au canton de payer, c'est à l'hôpital. Le l'hôpital maintient sa position que c'est au canton de payer. Voilà, pour l'instant, on ne s'est évidemment pas mis d'accord cette question. À moins que le Grand Conseil nous dise de faire autre chose, la position du Gouvernement a été prise, elle est de ne pas prendre en charge ce renchérissement, ce qui a évidemment des conséquences financières pour les investissements de l'hôpital.

Monsieur Hildbrand, vous avez évoqué les médecins de famille, votre préoccupation pour les médecins de famille qui manquent et on partage complètement évidemment cette préoccupation. Même si la réalité est un peu plus nuancée que ce qu'on peut parfois imaginer. Le nombre de médecins de famille est plutôt en augmentation par rapport à la densité. Vous avez peut-être vu ces statistiques qui viennent de nous être fournies par notre office de la statistique, qui montraient plutôt une amélioration, mais la situation dépend beaucoup des régions. Vous avez des communes qui ont mis sur place des maisons de la santé, ces communes-là aujourd'hui, elles ont suffisamment de médecins et elles répondent sans problème à ces problèmes-là. Les communes qui n'en ont pas, et en particulier les communes décentrées, les communes de régions plus périphériques et notamment de vallées latérales se retrouvent confrontées à d'importants problèmes.

Il y a une part de responsabilité chez les communes directement qui ont selon la loi, la responsabilité de mettre en place des maisons de la santé. Mais il y a aussi tout ce que peut faire l'État. L'État met sur pied depuis plusieurs années un soutien à la formation dans les cabinets, avec pas mal de succès, des gens qui sortent de leurs études, puis qui viennent se former en cabinet, il y a un soutien de l'État pour pour ce faire. Ensuite, c'est clair que ça va plutôt les favoriser à rester dans les médecins généralistes plutôt que de partir dans des spécialités. Peut-être aussi les pousser à rester plutôt dans cette région où ils auraient eu une formation. Ça donne du succès, mais évidemment ça ne répond pas complètement aux problèmes qui touchent toutes les régions périphériques.

Vous dire également qu'avec le masterplan de la santé c'est un des objectifs qui est fixé, puis vous dire aussi que le Conseil d'État s'est beaucoup engagé contre la règle fédérale, et avec notre députation à Berne, on s'est beaucoup engagé contre la règle fédérale des 3 ans. Vous avez sans doute entendu parler de cette règle où il fallait 3 ans de pratique en Suisse avant de pouvoir reprendre un cabinet. C'est une règle qui correspond très bien à Genève, mais qui ne va pas du tout en Valais. Donc, on s'est battu contre cette règle et on a pu la faire sauter au niveau fédéral. Aujourd'hui, elle n'existe plus pour les médecins généralistes. Ça ne règle pas le problème et notamment dans un problème très précis dans le Haut-Valais, ou un médecin qui n'est pas un médecin généraliste, mais spécialiste souhaiterait reprendre le cabinet, et ça la loi fédérale nous l'interdit. Donc on essaye d'utiliser au maximum la marge de manœuvre, mais c'est vrai que cette législation fédérale qui a été faite par les grands centres urbains et par les régions où il y a trop de médecins, elle nous pose aujourd'hui des problèmes dans les régions périphériques comme le Jura ou le Valais.

Monsieur Schmid, vous avez évoqué la nomination par le Conseil d'État de Monsieur Poggia au Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais. Je suis assez étonné que la question et la critique vienne de vous, je m'attendais plutôt me faire attaquer par mes camarades de parti plutôt que par l'allié traditionnel du MCG, puisque le MCG est plutôt l'allié de votre parti au niveau fédéral. Au-delà de la politique, on a essayé de faire des dénominations en fonction des compétences. Et même si je

suis assez rarement d'accord avec Monsieur Poggia sur le fond, je pense que c'est quelqu'un qui a des compétences au niveau de la santé qui sont assez unanimement reconnues, et qu'il y a des liens avec le Valais assez étroits puisque vous n'êtes pas sans savoir que les HUG sont présents dans notre canton avec la clinique genevoise sur le Haut-Plateau. Donc ce lien-là, il existe aussi puis évidemment qu'on aura besoin de compétences aussi hors canton pour venir avoir un regard un peu critique sur notre fonctionnement, venir nous montrer les bonnes pratiques qu'il y a ailleurs. Et puis, on va avoir des négociations extrêmement difficiles. L'hôpital va avoir des négociations extrêmement difficiles sur les tarifs et il nous faut des gens qui connaissent cette question-là et qui puissent venir renforcer les compétences du Conseil d'administration sur cette question.

Madame Seipelt Weber, vous avez évoqué les questions de finances et notamment de situation financière actuelle de l'Hôpital du Valais. Ce que je peux vous dire, c'est que ces dernières années l'Hôpital du Valais a toujours fait des bénéfices, a toujours eu de bons résultats financiers. Pour ceux qui connaissent un peu les hôpitaux, ce n'est pas vraiment la norme en Suisse d'avoir des hôpitaux qui font de bons résultats. Ils ont eu de bons résultats et ça leur a permis chaque année d'investir dans un fonds pour les investissements, ce qui leur permet aujourd'hui de financer leurs propres investissements qui sont nombreux en ce moment.

Je peux vous dire que ce n'est pas le cas partout, je suis en contact régulier avec notamment mon collègue fribourgeois, pour prendre peut-être un canton qui nous ressemble, et la situation de l'hôpital fribourgeois est inquiétante depuis des années. On échange régulièrement avec mon collègue Demierre là-dessus et on voit bien ce n'est pas une exception ce qui est en train d'arriver en 2023 à l'Hôpital du Valais.

Pour les informations très précises sur la situation financière de l'Hôpital du Valais, vous savez que le Conseil d'administration avait déposé un budget avec une perte prévue de 15 millions, la perte à la mi-année, donc au 30 juin qui a été remontée, c'est une perte de 9,5 millions déjà. À partir de là, le Conseil d'administration a pris ses responsabilités et vient lors de sa dernière réunion d'annoncer toute une série de mesures d'économies qui vont devoir être mises sur pied, recherche de mesures d'économies qui ne doit pas se faire au détriment du personnel soignant puisque ça irait complètement dans la contradiction de tout ce qu'on met en place, la politique, mais bien d'autres types de mesures. Puis vous dire aussi que puisque ça a été évoqué par vous, mais aussi par Monsieur Melly, par Monsieur Dubuis, Monsieur Garcia également, cet expert que nous avons mandaté avec le département, le Conseil d'administration prend ses responsabilités, mais c'est aussi le rôle du Conseil d'État de suivre cela de près. Et quand on nous annonce des déficits importants, désolé, mais on ne peut pas rester les bras croisés. Donc ça nous semblait normal d'immédiatement nommer un expert externe spécialiste des gestions hospitalières qui maintenant est en train d'analyser tous les endroits où il y a des potentiels d'économies. On ne le fait pas de gaieté de cœur, mais c'est de notre responsabilité politique de s'assurer qu'on ne se retrouve avec des déficits gigantesques et qu'on intervienne avant de voir les comptes 2023. Et je pense que vous ne pourrez pas nous reprocher de nous montrer assez fermes et puis de suivre la situation financière de l'hôpital de près.

Vous avez également, Madame Seipelt Weber, mais également Monsieur Melly et Monsieur Perroud, la question des investissements. Le rapport qui a été promis par l'hôpital sur les investissements de façon générale sur ces prochaines années, il devrait nous arriver dans ces prochaines semaines, je crois, semaine prochaine ou semaine d'après, le Conseil d'administration le traite. On se retrouve comme dans toutes les constructions avec du renchérissement. Alors autant on peut être un peu critique et je pense que c'est notre rôle d'être ferme avec l'hôpital sur les questions de gestion de l'hôpital et de ne pas se retrouver avec des déficits importants, c'est notre rôle, on doit les aider, mais on doit aussi avoir ce rôle de surveillance. En revanche, quand on parle du renchérissement, l'hôpital n'y peut pas grand-chose. Toutes nos constructions actuellement, qu'on construise un collège ou un pôle santé qui sont des beaux projets en cours, ou qu'on construise un hôpital, évidemment que

le renchérissement pèse. Et ça ils n'y peuvent pas grand-chose avec la situation internationale. Le renchérissement à l'heure actuelle, les derniers chiffres qui nous ont été donnés, il est de 33 millions à l'hôpital de Brigue, donc le site unique, parking et site unique à Brigue et de 30 millions à Sion. Donc, vous voyez bien qu'avec le cautionnement qui a été donné par le Conseil d'État, l'Hôpital du Valais va se retrouver face à un énorme problème, évidemment. Et comme nous aurons, vous aurez le débat sur le fonds FIGI, qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on revoit, est-ce qu'on abandonne des projets? Ça pourrait être une des réponses qu'on donne à l'hôpital, vous abandonnez des projets, vous faites Sion, Brigue et puis rien d'autre, c'est une des possibilités de réponse du canton. Ça vous appartiendra au final. Ou bien, l'autre possibilité, c'est d'apporter un soutien qui peut passer par un élargissement du cautionnement qui peut passer par un soutien financier, comme c'est le cas dans plusieurs cantons. À la fin, le Conseil d'État va devoir traiter ça, des décisions difficiles, ça vous appartiendra à la fin de trancher là-dessus avec différentes variantes possibles, question de priorités évidemment, mais aussi qu'est-ce qui peut vraiment être abandonné ou pas en termes de projets, ou qu'est-ce qui peut être décalé, la réponse finale vous appartiendra.

Voilà pour ces questions. Encore Monsieur Melly sur les pesticides. Le Conseil d'État a effectivement confié un mandat à Swiss TPH, ce n'est pas uniquement le département, c'est le Conseil d'État en collaboration avec le Département de l'économie et de la formation qui est aussi particulièrement concerné tant par le volet éducation que par le volet agriculture. Le but pour nous, c'est vraiment d'avoir une étude de haut niveau. Avec Swiss TPH on a les meilleurs. Et avec eux on va pouvoir avoir une étude de haut niveau sur les conséquences des pesticides sur la santé respiratoire des enfants. On pourrait nous dire que c'est très dangereux de la part du Conseil d'État de partir dans cette étude. Nous, on pense au contraire que maintenant on doit sortir de l'émotionnel dans ce dossier, avoir des faits scientifiques, avoir des mesures si nécessaires à prendre, et qu'on doit le faire avec les agriculteurs qui sont aussi, s'il y a des conséquences sur la santé, qui sont aussi les premières victimes de ces conséquences. Donc, on doit le faire de façon tout à fait rationnelle et c'est pour ça qu'on a donné ce mandat qui est unique d'ailleurs en Suisse.

Monsieur Zurbruggen, vous avez évoqué le passionnant dossier des ambulances. Très rapidement, vous dire que le Conseil d'État ces dernières années a augmenté les moyens dans les ambulances et massivement. Donc qu'on ne vienne pas nous dire qu'on fait des économies sur le dos du système ambulancier. C'est tout l'inverse, on a mis plus d'argent année après année. Vous dire également que lorsque vous dites qu'on ne peut pas comparer le Haut et le Bas-Valais, quand on parle de subventions pour la culture, vous trouvez qu'on peut comparer, quand on parle de subventions pour les ambulances, vous trouvez qu'on ne peut pas comparer. Il faut faire attention avec ce jeu entre le Haut et le Bas-Valais. On a déjà eu plusieurs fois cette discussion et je le regrette vraiment, aujourd'hui, trois quarts des subventions pour les ambulances partent dans le Haut-Valais, c'est ça la réalité. Et à la fin, ça va finir par agacer tout le monde, si malgré ça, il y a des plaintes continues.

Aujourd'hui, le Conseil d'État a pris la décision d'avoir une analyse qui est faite, analyse de tout le système d'ambulances, pour pouvoir comparer et voir où on doit avoir les bonnes bases d'ambulances. Les exemples que vous avez évoqués, 2 régions extrêmement importantes qui ont vu des soucis avec leurs ambulances. Ce n'était pas tellement parce qu'il y a eu des décisions du Conseil d'État ou du département de réduire le soutien. Je vous l'ai dit, on a augmenté le soutien. Ces éléments ils sont liés à de la topographie, à de la géographie, et en fonction de l'endroit où vous mettez l'ambulance, évidemment elle ne sortira pas suffisamment. Et ça ne sera non seulement pas intéressant pour le personnel et ensuite, évidemment ça ne sera pas efficient.

On doit avoir maintenant cet exemple concret, cette vision concrète sur l'ensemble du territoire, parce que vous évoquez de magnifiques vallées du haut du canton qui ont besoin d'ambulances. Mais alors il y a aussi de magnifiques vallées dans le Valais romand, le Val d'Hérens, le Val d'Anniviers, le Val d'Illeiez, qui pourraient tout aussi légitimement demander une ambulance. Donc, on va faire ça de façon

posée, avec cette étude puis on reviendra vers vous pour la présenter et la commission SAI sera évidemment impliquée dans ce processus.

Monsieur Jacquod, je ne vais pas refaire avec vous le débat sur la vaccination, je pense qu'on peut passer au débat suivant. Vous avez dit qu'on encourageait les comportements LGBTIQ. Alors, j'espère que quand vous voyez des affiches contre l'homophobie et la transphobie, ça ne risque pas de vous faire virer de bord. Et je pense que ce n'est le cas pour personne. Quand on a de cette façon-là des campagnes qui sont menées, ce n'est pas de la promotion de je ne sais quoi. C'est de la prévention contre l'homophobie et la transphobie, ce n'est rien d'autre. Je pense que c'est important de le rappeler, de rappeler aussi les souffrances qui peuvent exister, souffrances psychiques, taux de suicide beaucoup plus élevé, tentatives de suicide beaucoup plus élevées chez les jeunes homosexuels que chez les jeunes hétéros, c'est la réalité et c'est le résultat aussi d'un climat homophobe qui existe. Voilà, c'est juste notre respect comme État. Et d'ailleurs, on a la responsabilité depuis la votation fédérale de mettre en place des mesures de prévention, et on ne fait rien d'autre. Je vous assure, si vous avez des doutes ou si vous voulez être informés sur les éléments qu'on met en place en termes de campagnes et autres, on est volontiers à l'écoute aussi pour adapter ces campagnes. Mais quand on met en place une campagne qui clairement dénonce l'homophobie, je pense qu'on est loin d'une promotion de je ne sais quoi.

Deux points essentiels pour terminer sur la politique sanitaire, les deux peut-être priorités qui ont été mises en place et ce sont évidemment des priorités du département, mais ce sont des priorités qu'on a pu mettre en place grâce à vous et donc je tenais à vous remercier. La première, c'est sur la psychiatrie. Ça a été sans doute le grand chantier de ces 2 dernières années, la psychiatrie et la pédopsychiatrie, avec non seulement le rapport sur Malévoz où on a décidé de maintenir les capacités globales à Malévoz, maintenir ce site, le rénover, avec un travail qui est fait en ce moment, avec un lancement du concours d'architecture qui devrait arriver à l'été prochain, comme annoncé. L'hôpital nous a confirmé tenir ces délais. Des éléments qui sont importants pour la région et pour la psychiatrie dans le Valais romand.

Vous dire aussi que grâce à votre soutien, on a pu mettre en place un renforcement des mesures pour la pédopsychiatrie et on en avait vraiment besoin. Donc renforcement avec le projet-pilote «urgence crise» qu'on espère bien maintenant pouvoir pérenniser tant dans le Haut-Valais à Brigue que dans le Valais romand à Sion. Également la mise sur pied de Cap'Ado qui a été aussi possible grâce à l'augmentation de budget que vous aviez votée. Donc cette structure d'accueil et de prise en charge pour des jeunes, accueil de jour, structure qui est déjà pleine aujourd'hui et qui montre à quel point on a eu raison de le faire.

Merci d'avoir soutenu ces mesures qui sont vraiment hyper-importantes pour les jeunes et je pense que cette prise de conscience politique, tant de la part du Conseil d'État que du Grand Conseil a sans doute permis d'améliorer la vie de nombreux jeunes. Je pense que voilà, le fait que l'année passée, la présidente du Grand Conseil en avait fait son thème, a sans doute participé à cette prise de conscience.

Et enfin dernier point, c'est les conditions de travail du personnel hospitalier, grande priorité tant du Grand Conseil que du Conseil d'État. Le canton du Valais a été cité en exemple déjà avant ces mesures parce qu'on était un des seuls cantons à être en règle avec notre législation pour l'aspect formation de l'initiative populaire pour des soins infirmiers. Et vous dire que dorénavant, on est aussi cité en exemple et encore une fois grâce au vote du Grand Conseil l'année passée au budget, on est cité en exemple pour le volet conditions travail. Les moyens supplémentaires que vous avez octroyés à l'hôpital pour augmenter les salaires et augmenter les indemnités de nuit, de week-end et de jours fériés font vraiment que le canton est devenu le premier canton de Suisse à mettre en place des mesures d'amélioration. Elles ne vont pas tout régler, ce n'est pas avec une augmentation de salaire ou une augmentation des indemnités pour le travail irrégulier qui règle tout, mais c'est un signal et

ce n'est pas n'importe quoi comme signal. Donc voilà, je pense que là on a pris collectivement nos responsabilités pour pouvoir améliorer cette situation. On n'oublie pas non plus le personnel des EMS et des CMS, c'est très important de ne pas opposer le personnel de l'hôpital et le personnel des soins longue durée. Une convention collective de travail a été, sur son principe, approuvée dernièrement par le Conseil d'État avec des moyens supplémentaires pour l'année 2024 pour la mettre en vigueur, ça vous sera montré aussi dans le cadre du budget 2024. On espère ainsi en 2024 avoir cette CCT dans les soins longue durée EMS et CMS, puis avoir en 2025, comme on l'avait annoncé en conférence de presse, avoir à ce moment-là l'amélioration aussi en termes de dotation du personnel de l'Hôpital du Valais dans les secteurs où c'est le plus critique et puis amélioration des conditions dans les EMS et CMS pour essayer de se rapprocher un peu de l'Hôpital du Valais. On le sait, c'était une motion du groupe des Noirs, du CVPO, Die Mitte Oberwallis, je vais y arriver, d'avoir une convention collective le travail dans le domaine de la santé. On est allé par étapes, on commence avec les soins longue durée puis l'idée ce serait effectivement à long terme, à moyen terme, d'avoir une convention pour l'ensemble, donc soins longue durée et hôpital, ce qui serait évidemment profitable pour l'ensemble des acteurs.

J'ai beaucoup parlé, je m'arrête. Merci pour votre intérêt pour cette question, pour les nombreuses interventions et questions et remarques dont on a bien pris note. C'est un domaine qui est passionnant, on peut difficilement faire plus passionnant dans le domaine politique, mais un domaine complexe avec de nombreux acteurs et avec des blocages de la Berne fédérale depuis des années. On fait au mieux pour parvenir à régler ces blocages, à améliorer notre système. Il ne faut pas oublier qu'on a un excellent système de santé en Valais et en Suisse, on doit parfois se le rappeler un petit peu, on a tendance à s'autoflageller. Soyons aussi fiers de nos hôpitaux, de la formation de nos médecins, de la qualité de la prise en charge dans notre canton. Merci encore à l'ensemble du personnel, à l'ensemble des acteurs, à toute l'équipe du Service de la Santé Publique et au responsable de ces dossiers au sein de mon état-major, Monsieur Philippe Rech, merci beaucoup.

2. Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur sa politique sanitaire 2022 Bericht des Staatsrats zur Gesundheitspolitik 2022

Rapport
Bericht

Discussion générale:

Le président

(n.d.l.r.: ce point est traité conjointement au point 1 de l'ordre du jour).

Je vous propose de faire une petite pause. On reprend les débats à 10 heures 40 tapantes.

3. Rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention romande sur les jeux d'argent pour l'année 2022 (CIP CORJA)
Bericht der Interparlamentarischen Aufsichtskommission der Westschweizer Vereinbarung über Geldspiele für das Jahr 2022 (IPK CORJA)

Rapport
Bericht

Discussion générale:

Le président

Nous passons au point 3 de notre programme de la matinée: le rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention romande sur les jeux d'argent pour l'année 2022. Je cède la parole à Madame Daria Moulin.

Moulin Daria, députée, Les Vert.e.s

Le groupe des Vert.e.s a pris connaissance du premier rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention romande sur les jeux d'argent pour l'année 2022. Celui-ci montre l'importance d'avoir une coordination et des représentants de chaque canton afin d'uniformiser les règles et échanger sur les pratiques, car le jeu excessif est un problème important. Le risque à vie du jeu excessif en Suisse est de 3,3%, dont 2,18% concernent les joueurs à risque et 1,14%, les joueurs pathologiques. Ceci correspond à environ 220'000 personnes majeures. Pour les mineurs, la prévalence s'élève à 6%, ce qui est 2 fois plus élevé que chez les adultes. La part des jeux à problématiques, c'est-à-dire à risque de dépendance, a doublé en passant de 2,3% en 2018 à 5,2% en 2021. Les jeunes de la tranche d'âge 18 à 29 ans sont les plus touchés, puisque 18,8% d'entre eux sont concernés par un comportement de jeux à risque modéré ou de jeux problématiques.

Le rapport montre bien les risques du jeu pathologique, car des joueurs interdits en Suisse jouent sur des plateformes illégales. On ne peut que saluer toutes les mesures mises en œuvre afin d'éviter que des jeunes jouent avant l'âge de 18 ans. En revanche, il est nécessaire de rester prudent sur l'analyse des critères de repérage de la Loterie Romande. En ce sens, la poursuite des échanges avec les acteurs de la prévention et de la thérapie est nécessaire. Le groupe des Vert.e.s remercie les différents intervenants qui ont travaillé sur le présent rapport et se sont penchés sur la question importante du risque des jeux d'argent, merci pour votre attention.

Luyet Swen, député-suppléant, PLR/FDP

Le groupe PLR/FDP s'est penché sur le rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention romande sur les jeux d'argent. Ce premier rapport nous a permis de nous familiariser avec cette nouvelle commission interparlementaire ainsi qu'avec les organismes et acronymes y afférant.

Il est porté précisément à notre connaissance le fonctionnement de la Loterie Romande, mais surtout de la répartition des bénéfices au profit de la culture et du sport en Suisse romande. Ces bénéfices répartis dans les cantons puis dans les organes précis pour le sport, le hors sport, et pour 4 cantons sur 6 dans un organe pour un contrôle plus étroit du Conseil d'État. La question sous-jacente: le Valais possède-t-il cet organe? Si oui, quels sont les projets traités et quel est le poids du Conseil d'État dans ces différents choix?

Nous apprenons également que 225 millions de francs sont redistribués auprès de 3'000 institutions. Pour le Valais, les documents présents sur le site de la Loterie Romande nous apprennent que plus de 37 millions permettent de contribuer à un large panel de projets, ce qui est réjouissant, nécessaire et important pour nos associations et sociétés. Cependant, nous nous permettons de poser une ou

deux questions: comment la répartition intercantonale est-elle faite? Est-ce la densité des associations et sociétés présentes ou les montants demandés dans les cantons qui expliquent les décalages des montants reversés, plus de 2 fois plus pour le canton de Vaud par exemple? Et en ce qui concerne les nouvelles subventions, quels sont les critères principaux pris en compte, hormis ceux qu'on peut trouver sur la Loterie Romande notamment, y a-t-il un montant minimal pour obtenir des subventions? La préoccupation quant aux pratiques de jeu excessif est parfaitement compréhensible et nous rassure sur une prévalence similaire aux autres pays. La nouvelle étude de l'OFSP n'a pas l'air selon mes recherches disponible à l'heure actuelle. Est-ce que l'on pourrait avoir l'information quand est-ce que cette nouvelle étude sera disponible?

Pour finir et en ce qui concerne l'exclusion des jeux, l'augmentation nette entre 2019 et 2020 puis 2021 du nombre de joueurs peut sans doute s'expliquer par la crise Covid et l'isolement social qui a pu en découler. Il conviendra d'y être attentif durant ces prochaines années pour que ces chiffres baissent à nouveau.

Le groupe PLR/FDP remercie les auteurs de ce rapport ainsi que la présentation de la Loterie Romande dont le compte rendu était tout à fait intéressant. Il remercie également la nouvelle Commission interparlementaire pour le travail effectué ainsi que notre conseiller d'État pour la bonne tenue de la CORJA. Je vous remercie pour votre attention.

Le président

Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Très bien. Donc nous en avons fini avec ce point 3.

Ah, Monsieur Christophe Darbellay, excusez-moi, Monsieur le conseiller d'État, je vous cède la parole.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

J'ai été un peu pris de vitesse, désolé, je serai assez bref sur ces questions.

Donc, ce rapport de la Commission de contrôle pour la Convention romande des jeux d'argent vous est soumis chaque année, c'est une obligation légale qui est liée à l'article 27 alinéa 5 de la Convention romande sur les jeux d'argent. On se plie à cet exercice, on traite dans ce rapport, donc la commission traite le cadre législatif. Là il n'y a pas de commentaire particulier à apporter. Vous avez eu l'information sur la marche des affaires et je félicite la Loterie Romande par son directeur Jean-Luc Moner-Banet puis par son président Jean-René Fournier, président du Conseil d'administration, pour la bonne marche des affaires. Ça nous permet aussi d'être le plus grand mécène de Suisse romande dans toutes sortes de domaines. On parle beaucoup de prévention et d'addiction au jeu. C'est clair que le jeu d'argent présente un certain nombre de dangers. Les deux sociétés de loterie suisse, que ce soit Swisslos en Suisse alémanique ou la Loterie Romande pour les cantons romands, s'efforcent à offrir des jeux de manière responsable, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas dans ces jeux-là un risque d'addiction, mais je crois qu'on est très attentif à ça, que les 0,5% du produit brut des jeux sont reversés directement pour des tâches de prévention, donc à des fins vraiment de santé publique, parce que c'est un problème de santé publique, et là ce sont les autorités de la santé. Vous avez cité d'ailleurs le rapport attendu de l'Office Fédéral de la Santé Publique. Je n'en suis pas le responsable. Donc je ne sais pas à quel moment ce rapport vous parviendra, je ne peux malheureusement pas, Monsieur Luyet, répondre à cette question.

Lorsqu'il y a une demande de nouvelle subvention en Valais, on a la chance d'avoir plusieurs organes de répartition, y en a 2 principaux: d'abord, c'est la délégation de la Loterie Romande, qui représente un peu tous les pans de la société valaisanne et tous les domaines d'activité avec des compétences de pointe dans les domaines d'activité que traite la délégation. Ça va du patrimoine en passant par le social, les personnes âgées, et autres activités, manifestations touristiques, pour citer quelques exemples, qui distribuent grosso modo une trentaine de millions de francs par année, c'est énorme. Ça

dépasse évidemment tous les budgets qu'on a au niveau de l'État dans ces domaines respectifs. Et puis vous avez la Commission du sport, qui distribue en gros 6 à 7 millions pour différentes manifestations sportives.

Et enfin pour un tout petit montant, en général 500'000 francs, si on n'a pas une demande de la caserne de la Garde Suisse à Rome, qui a fait couler beaucoup de salive et beaucoup d'encre, eh bien en général, c'est 500'000 francs que le Conseil d'État se réserve pour aider ici ou là dans des cas de rigueur ou dans des cas d'urgence ou dans des cas de catastrophe. Ce qu'on fait en général. On ne tient pas à distribuer l'essentiel de ces montants et à passer tous nos dimanches après-midis à recevoir des gens, des associations qui auraient un nouveau projet à lancer. L'indépendance pour nous de la délégation de la Loterie Romande dont nous avalisons systématiquement toutes les décisions est sacrée et on tient à la garder en Valais, on a des gens très compétents, elle a été présidée pendant longtemps par Jean-Maurice Tornay, maintenant c'est Béatrice Meichtry du Haut-Valais qui fait ça avec beaucoup de rigueur, beaucoup de systématique. Ils ont des règles, vous pouvez les consulter, ce n'est pas moi qui vais répondre à leurs critères ou bien qu'est-ce qu'ils font ou bien qu'est-ce qui justifie telle ou telle décision, ils le font en toute indépendance et je pense que c'est la force de cette institution de le faire de manière très réglé et puis sans se laisser influencer par qui que ce soit. Je pense que c'est absolument sacré.

Dans d'autres cantons, c'est très différent. Le Conseil d'État s'arroge des droits à distribuer des millions à toutes sortes d'organisations, toutes sortes de manifestations. Et, dans ces cantons-là d'abord, il y a aucune stabilité et il y a passablement d'histoires qui finissent devant le Parlement, qui viennent vraiment des affaires politiques et qu'on nous en préserve parce que franchement, je pense que c'est vraiment mettre le doigt dans un engrenage qui est très délicat.

Donc, pour ce qui est des 0,5% qui sont attribués à des fins de prévention, ce sont vraiment les organismes qui font de la prévention pour la santé, par exemple Prévention Santé Valais, qui utilisent ces montants pour des campagnes de prévention. Vous êtes de temps en temps comme moi dans les gares si vous prenez aussi régulièrement les transports publics, eh bien vous verrez des affiches contre le jeu addictif, pour la prévention, il y a d'autres types de mesures qui sont mises en œuvre et c'est heureux dans un domaine comme celui-là.

Pour les jeux de petite envergure, parce que ça intéresse beaucoup, il y a visiblement quelques joueurs de poker et les politiciens aiment bien, certains politiciens aiment bien jouer au poker, ce n'est pas mon cas, mais on a remis quelques autorisations, c'était le cas dans le canton de Fribourg, c'est aussi le cas dans le canton du Valais, mais ça ne prend pas l'ampleur qui était imaginée.

Madame Moulin, le gros problème qu'on a dans les jeux d'argent et c'est un problème de santé publique, je crois qu'il ne faut pas le nier, c'est surtout le jeu illégal, c'est surtout le jeu en ligne, parce que là le contrôle est beaucoup plus difficile, même si la loi fédérale sur les jeux d'argent a prévu que seuls pouvaient offrir légalement des jeux en ligne des institutions, des casinos qui sont présents physiquement sur le territoire national et puis idem pour les loteries. Donc, seule la Loterie Romande et Swisslos pourraient offrir des jeux en ligne en Suisse.

Swisscom et d'autres fournisseurs d'accès internet sont d'ailleurs censés bloquer les accès, mais c'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire.

Donc c'est surtout là le problème, je ne dis pas que ça n'existe pas dans les jeux de la Loterie Romande ou dans les jeux de casino. D'ailleurs on met toutes sortes de politiques en œuvre pour l'éviter, mais c'est surtout dans le domaine de l'illégalité qui est beaucoup plus difficile à contrôler que ça se passe. Merci infiniment.

Le président

Nous passons au point 4, je passe la parole à Madame Elodie Praz.

4. Rapport annuel 2022 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR)
Jahresbericht 2022 der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR)

Rapport
Bericht

Discussion générale:

Praz Elodie, députée-suppléante, Les Vert.e.s

Le groupe des Vert.e.s a pris connaissance du rapport de la commission avec intérêt. Comme ce dernier le mentionne, l'école fait face à de gros défis depuis quelques années entre le Covid, les réfugiés de la guerre ukrainienne et la nécessité d'intégrer le numérique dans le PER. De plus, comme dans de nombreuses professions actuellement, celle des enseignants connaît une période tendue où les futurs postes ne sont pas assurés de trouver preneur. Face à toutes ces difficultés, il est heureux que les cantons romands puissent s'apporter soutien et entraide de manière efficace et coordonnée et mener une politique scolaire commune.

Parmi les avancées 2022, nous sommes heureux de constater l'entrée des nouveaux MER de français dans les classes de début de cycles 1 et 2. En faisant couler tant d'encre et en déclenchant tant de débats, ils ont déjà prouvé leur efficacité pour développer le langage écrit et oral.

De même, l'élaboration et la publication du PER Éducation numérique est une bonne nouvelle qui ancre l'enseignement dans la réalité du présent. Cette éducation au numérique implique bien des défis au niveau pratique pour les cantons pour trouver les heures supplémentaires dans les grilles horaires et déployer les moyens nécessaires aux niveaux matériel et humain dans les écoles. Nous espérons que ce déploiement de moyens permettra de prévenir une partie des problèmes que rencontrent les jeunes et surtout les très jeunes, à travers l'utilisation souvent sans garde-fou ou presque des outils informatiques. La meilleure méthode de prévention reste à nos yeux l'éducation et on peut affirmer sans risque qu'il reste beaucoup de travail dans ce domaine comme dans d'autres.

Nous remercions tous les acteurs pour leur travail et adressons un merci tout particulier à Monsieur Nicolas Sierro qui a assuré le secrétariat du CIP CSR avec brio. Merci pour votre attention.

Métraiiller Françoise, députée, Le Centre

Notre groupe a pris connaissance du rapport annuel de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande et souhaite revenir sur quelques points qui ont retenu toute notre attention. Durant l'année 2022, le Bureau s'est réuni à 3 reprises. Durant ces réunions, il a été question entre autres du numérique. Nous apprenons que le plan d'études romand pour l'éducation numérique est prêt à être mis en œuvre dans les différents cantons. Celui-ci s'articule autour de 3 axes: tout d'abord, l'usage approprié des différents outils en lien avec le numérique, l'initiation à la science informatique et l'éducation aux nouveaux médias. Nous sommes convaincus que ceci est nécessaire quant à l'usage et l'apprentissage de tout ce qui tourne autour du numérique. Cependant, nous nous questionnons un peu sur l'exposition aux écrans de nos élèves. Par exemple, la Suède réintroduit certains livres version papier.

Notre groupe salue le travail effectué afin de mettre sur pied des outils pour aider nos jeunes dans leur choix professionnel. L'orientation de ceux-ci est fondamentale et essentielle. Nous relevons le fait que le langage épïcène, qui est une alternative à l'écriture inclusive, ne sera pas appliqué dans les manuels scolaires. Nous relevons également que l'orthographe rectifiée entre dans les manuels scolaires, le but étant d'avoir moins d'exceptions et plus de cohérence orthographique. Notre canton assurera la

présidence de la commission en 2024, grâce à Monsieur Julien Dubuis, nous le remercions d'ores et déjà.

Nous remercions également Monsieur Nicolas Sierro pour le travail effectué au sein de cette commission en tant que secrétaire.

En guise de conclusion et pour faire écho aux différents outils travaillés au sein de la commission, notre groupe salue la mise sur pied de Reglo.ch, certes, ce n'est pas en lien avec ce rapport, mais en lien avec notre jeunesse de 12 à 20 ans qui, grâce à cette plateforme, pourra trouver des réponses à ses différents questionnements. Je vous remercie pour votre attention.

Luyet Swen, député-suppléant, PLR/FDP

Le groupe PLR/FDP s'est à nouveau penché attentivement sur le rapport de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande. Nous saluons la mise en place du programme d'éducation numérique. Les enjeux actuels et surtout futurs sont primordiaux et l'aspect numérique de l'éducation doit nous permettre d'éviter un maximum l'illettrisme numérique des enfants tout en préservant des écrans selon les normes définies. Nous avons notamment eu l'étude Promotion Santé Valais qui nous en a appris plus à ce sujet. Effectivement, lancer une vidéo Youtube ou commander une publication Instagram n'est pas de l'éducation numérique. L'enjeu de la citoyenneté numérique ainsi que l'utilisation efficiente de ces moyens est un objectif important de l'école d'aujourd'hui et de demain.

Nous saluons également la mise en œuvre de la plateforme Profilsd'exigences sur l'éducation des choix, par exemple, à l'époque, en tout cas à mon époque, a souvent été un parent pauvre de l'éducation avec des programmes peu adaptés aux élèves du CO notamment.

Le groupe PLR/FDP remercie les auteurs de ce rapport ainsi que la commission pour son suivi des travaux. Elle remercie notre conseiller d'État, président de la CIP pour la bonne tenue de la conférence. On peut voir que les projets avancent, que plusieurs sont finalisés, notamment ce qui avait fait grand débat sur les manuels de français et que certains sont déjà mis en application, ce qui est rassurant pour la formation des jeunes écoliers. Pour finir, nous remercions également Monsieur Nicolas Sierro pour la bonne tenue du secrétariat et tout le travail accompli. Merci de votre attention.

Kuonen Manfred, Abgeordneter, neo – Die sozialliberale Mitte

Auch wir von der neo – Die sozialliberale Mitte haben den Jahresbericht 2022 der interparlamentarischen Aufsichtskommission gelesen und zur Kenntnis genommen. Allen voran danken wir für die geleistete Arbeit und die gemachten Projektfortschritte, dem Abgeordneten Julien Dubuis, dass er die Interessen des Wallis vertritt, Staatsrat Christophe Darbellay für sein Engagement und selbstverständlich auch Nicolas Sierro für die Führung des Sekretariats.

Als deutschsprachiger Politiker werde ich mich natürlich hüten, zur Entwicklung der französischsprachigen Lehrmittel etwas zu sagen. Wir haben mit unseren eigenen Lehrmitteln genügend zu tun.

Erlauben Sie mir aber, einen Hinweis beziehungsweise eine Anregung zu machen.

Die Westschweizer Schulvereinbarung ist eine gute Sache und stärkt den gemeinsamen Auftritt der französischsprachigen Kantone. Einige gesamtschweizerische Entwicklungen machen uns aber etwas Sorge. In den Artikeln 12 bis 14 der Schulvereinbarung ist beschrieben, dass die Westschweizerkantone auch in der Grundausbildung und der Weiterbildung der Lehrpersonen sowie der Ausbildung der Schulkader zusammenarbeiten sollen. Hier beobachten wir, dass es unterschiedliche Entwicklungen in der französischsprachigen und der deutschsprachigen Schweiz gibt. Während die Deutschschweiz stark auf individualisierte Studienpläne, digitalisierte, flexibilisierte Lehre in der Aus- und Weiterbildung setzt, so wie es «swissuniversities» fordert, gewichten die Westschweizerkantone dies nicht ganz gleich. Ebenso bei der Ausbildung der Schulkader stellen wir unterschiedliche Tendenzen fest. Während in der französischsprachigen Schweiz an der herkömmlichen Ausbildung der Schuldirektorinnen

und Schuldirektoren festgehalten wird, wird in der Deutschschweiz das Ausbildungsniveau deutlich angehoben. Mehr und mehr wird in der Deutschschweiz für die Schulkader ein ähnlicher Management-Abschluss verlangt, wie dies in der Privatwirtschaft auch gefordert wird. Denn eine Schule zu leiten, ist heute ein höchst anspruchsvoller Beruf.

Als deutschsprachige Minderheit im Kanton geraten wir hier gerade in der obligatorischen Volksschule ab und zu zwischen Stuhl und Bänke. Deshalb möchten wir anregen, dass die Westschweizer Schulvereinbarung darauf achtet, dass sich der Röstigraben gerade in der Volksschule nicht weiter öffnet. Das Beispiel anforderungsprofile.ch hat es gezeigt, dass es möglich ist, schweizweit zusammenzuarbeiten.

Danke nochmals für die Arbeit.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Le groupe UDC demeure quelque peu circonspect à la lecture du rapport annuel 2022 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande. Il est définitivement toujours intéressant de cerner les thèmes qui sont débattus et l'importance qui leur est donnée. Ainsi, on lit dans un rapport écrit en écriture inclusive que la commission renonce à l'intégration du langage épïcène dans les manuels scolaires.

Puis, on lit plus loin qu'il est prévu d'appliquer l'orthographe dite rectifiée dans ces mêmes manuels scolaires, tout en autorisant l'ancienne graphie. Rien de tel pour embrouiller les élèves. Seraient-ce là les symptômes d'une nouvelle pédagogie à la carte qui vient s'ajouter à ces nouvelles modes d'enseignement comme le recours au concept de classes libres ou ouvertes, le terme m'échappe, dans lesquelles l'élève est libre de s'asseoir sur une chaise, sur un canapé, par terre ou encore de déambuler?

Certes, il y a bien quelques fugaces mentions de branches dites, pour combien de temps encore, principales, comme les maths et l'orthographe qui tentent de survivre entre le numérique, la durabilité et les banques d'items. Les récentes réunions de parents que je viens de fréquenter me font pourtant penser que certaines matières réclament bien plus notre attention, comme la lecture, l'écriture, l'expression orale, etc., pour ne citer que les plus importantes et qui sont autant de piliers sur lesquels les élèves développent leurs compétences et affirment leur identité.

En revanche, ce que le rapport ne dit pas, c'est l'impact dans la grille horaire de l'intégration d'une période numérique dans les enseignements. Pratiquement, c'est une demi-période de maths et une demi-période de français qui sautent. Pédagogiquement, c'est une perte sèche pour les enfants qui répondent toujours plutôt à des stimuli au lieu de favoriser le développement de leur imagination et leur créativité. Les enfants développent ainsi une vision sectorielle au détriment d'une vision plus globale et nous le regrettons. L'exemple de la Suède, qui vient de revenir en arrière du tout numérique à l'école, après 10 ans d'utilisation et la baisse constatée du niveau des élèves, devrait nous inspirer. Les tablettes ont été rangées au placard et ont été ressortis papier, crayons et ces bons vieux manuels scolaires, favorisant ainsi l'apprentissage et améliorant les relations entre les élèves et leurs enseignants. Cet exemple, je me permets d'attirer l'attention de notre Parlement sur une nouvelle réalité pour les enseignants qui est la multiplication des demies-périodes qui engendrent de nouvelles complexités en termes de planification des enseignements et de gestion informatique.

Et bien que cela ne soit pas l'objet du présent rapport, nous souhaitons tout de même connaître l'avis du chef de départements et les directives qui sont données en termes d'orthographe rectifiée et d'éducation numérique. Le chef de département souhaite-t-il rendre obligatoire le recours à l'orthographe rectifiée? L'éducation au numérique ne devrait-elle pas débuter plus tard, soit au troisième cycle, afin de permettre aux enfants de rêver encore un peu? Merci de votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

Je réponds volontiers aux différentes questions qui ont été posées parce que tant pour la Convention sur les jeux d'argent dont je préside la conférence romande, je préside aussi celle de l'instruction publique de la Suisse romande, de Berne et du Tessin, je crois que le Valais n'a jamais occupé cette fonction pour l'instant. Peut-être que je présiderai bientôt la Suisse pour remplir un peu le Röstli Graben, ce que notre député Manfred Kuonen a cité tout à l'heure.

Es gibt Differenzen in diesem Land. Es gibt Sensibilitäten. Wir wissen, dass das Oberwallis nicht genau gleich tickt wie das Unterwallis, und wir geben uns Mühe, tagtäglich das wirklich in Kauf zu nehmen. Und es geht nicht darum, alles anders zu machen, da bin ich mit Ihnen einig, aber diese Sensibilitäten sind da, diese Kulturen sind unterschiedlich. Wir tragen dazu Sorge im Kanton Wallis, und das müssen wir auch in der Schweiz machen. Hier bin ich in der Mehrheit und jahrelang war ich in der Minderheit in Bern, und ich habe diese Sensibilität, und das muss man wirklich nicht ganz gleich haben.

Diese Direktoren können Sie durchaus in Management-Schulen nach London oder nach Paris schicken. Die Verantwortung von Schuldirektionen ist eine Gemeindehoheit. Das ist nicht Aufgabe des Kantons, das wollten Sie nie. Ausser es kommt ein anderes Zeichen mal vom Gemeindeverband, werde ich das nicht antasten. Das ist für mich auch so klar. Also können Sie sie ruhig in die Management-Schule schicken. Wir haben ein anderes System, das funktioniert gut im Unterwallis, das funktioniert auch gut in der Westschweiz. Und da sage ich immer, die Persönlichkeit vom Schuldirektor, egal welchen Abschluss er oder sie hat, ist entscheidend für die ganze Schule. Also meistens haben wir sehr gute Direktoren, manchmal haben wir Sorgenkinder – das wissen Sie bestens – und das hat wirklich Einfluss auf die ganze Wertschöpfungskette der Schule.

Alors sur l'éducation numérique, j'ai vu que vous n'étiez pas d'accord entre vous, parce que quand j'entends Monsieur Luyet ou bien Monsieur Fauchère, il y a celui qui veut le futur, préparer cette génération aux défis de la digitalisation, et puis il y a celui qui veut un système comme les Amishs.

Alors, ce n'est évidemment pas la volonté, le fondamental à l'école reste les savoirs fondamentaux, les compétences fondamentales, lire, écrire, calculer et la culture générale, ça reste fondamental, même s'il y a des machines qui font ça très vite et très bien. Je crois qu'il faut le dire, mais on ne peut pas ignorer que l'éducation numérique, tout en étant conscient, Madame Praz, des dangers que comporte l'éducation numérique, on doit préparer cette génération, on doit lui apprendre à utiliser les principaux outils informatiques, c'est le premier pilier que Madame Métrailler a cité. Le deuxième pilier, c'est la pensée computationnelle, les sciences informatiques. J'ai appris ça quand j'étais au Poly, les algorithmes, on a fait les mêmes études avec Monsieur Jacquod. On a appris ça avec une feuille de papier et un crayon les algorithmes. Ça allait aussi, et on peut le faire encore aujourd'hui avec une feuille de papier et un crayon.

La Suède, attention à ce qu'on lit dans les journaux, ils étaient tout au numérique, c'était beaucoup trop extrême, ce n'est pas du tout notre cas. Maintenant ils ne veulent pas passer tout au papier. Moi, j'ai vu mes enfants qui ont les nouveaux moyens d'enseignement du français, eh bien ils ont un livre, ils ont des cahiers, ils ont des fiches, y a aussi des choses qui se font sur l'informatique, on ne va pas mettre tous les enfants toute la journée devant une tablette quand ils sont petits et ensuite devant un écran d'ordinateur, ce serait une faute. Mais de ne pas leur donner ces instruments-là, de ne pas leur apprendre à vivre dans ce monde qui est le monde d'aujourd'hui et de demain, ce serait une faute grave pour le système d'éducation. Donc, on fait la part des choses et on met en cohérence les messages des spécialistes de la prévention et de la santé publique. On a fait une conférence d'ailleurs commune avec mon collègue Reynard, pour dire que c'est très clair, pas d'écran avant 4 ans, 0, rien du tout, pas pour passer le temps, pas pour passer la crise, pas pour passer la crise de nerfs, pas d'écran, c'est tout! Et petit à petit jusqu'à l'âge de 15 ans, on apprend à utiliser ce qu'on est capable d'utiliser jusqu'à être un consommateur responsable de ces moyens digitaux à l'âge de 15 ou 16 ans. C'est ça

notre volonté, et c'est cohérent avec la politique qu'on essaie de mettre en place dans le domaine de l'éducation. On a adopté maintenant le PER numérique.

C'est clair que le monde germanique est beaucoup plus en avance dans ce domaine-là. Il faut le souligner. *Da haben Sie recht, Sie sind etwas früher dran, weil der Lehrplan 21, der den Unterricht im Oberwallis regiert, ist jung. Unser Plan, le PER en Suisse romande, il a plus de 10 ans, ce n'était pas une problématique qui existait à l'époque, c'est pour ça qu'on a un peu de réalité, mais on est en train de les mettre en cohérence, même si on ne fait pas tout haargenau de la même manière parce que ce serait faux.*

L'écriture inclusive, on ne l'enseigne pas, l'écriture inclusive, avec les points et les... moi je suis aussi allergique que vous, Monsieur Fauchère. Seulement de temps en temps, dans un document de la HES, dans un document de la HEP, dans un document d'une université ou d'une conférence intercantonale, il y a des gens qui oublient qu'en principe on ne devrait pas l'enseigner, donc on ne devrait pas l'utiliser. Mais il y a des cantons qui sont plus stricts en la matière que d'autres et c'est une problématique. L'orthographe rectifiée, alors là, je ne suis pas d'accord avec vous.

On a eu un long débat, le numérique, les nouveaux moyens d'enseignement et l'orthographe rectifiée, c'étaient les 3 grands sujets qu'on a traités dans cette conférence et lors d'un débat homérique avec Jean Romain eh bien voilà, à 2/3, la commission qui est composée de parlementaires de tous les bords et de toute la Suisse romande a décidé qu'on adopterait l'orthographe rectifiée, on a eu ce combat dans tous les parlements cantonaux. Dernier combat en date, aussi à une large majorité, mon collègue Borloz dans le canton de Vaud a liquidé cette affaire, l'orthographe rectifiée aujourd'hui, c'est une réalité dans toute la Suisse romande, parce que l'Académie française a décidé, et c'est elle qui fixe ce qui est juste en matière d'orthographe en 1999 déjà, ces nouvelles règles. Ensuite la Conférence des directeurs de l'instruction publique les a adoptées et puis maintenant, c'est la réalité parce que qu'est-ce qu'on fait avec ça?

On a pour la première fois des moyens d'enseignement de français en Suisse romande, c'est notre culture, des moyens propres d'enseignement du français. Jusqu'ici, on avait des moyens français, belges et autres, on utilisait L'île aux mots des éditions Larousse et d'autres éditions de ce type pour enseigner le français. On a des moyens d'enseignement qui, apparemment, donnent grande satisfaction, on vient de les introduire. Le nombre de mots qui sont concernés, parce qu'on a enlevé quelques exceptions à la langue française qui étaient très chères à Maurice Grevisse, qui en a vécu pendant toute sa vie. Alors, on a maintenant un style plus simple, par contre, on a par transparence les mots avec l'ancienne orthographe et l'orthographe rectifiée ou l'orthographe classique et l'orthographe rectifiée, on les a dans chaque manuel, on a la liste des mots avec l'ancienne orthographe et avec l'orthographe rectifiée. Donc il n'y a absolument aucun problème, on joue là même la transparence. Pour les tout petits degrés, pour le premier moyen d'enseignement qu'on a introduit, ça concerne 4 mots, pour la 5H où on vient d'introduire le nouveau moyen d'enseignement pour l'orthographe et pour le français, évidemment, eh bien ça concerne moins de vingt mots qu'on a listés dans le document.

Donc, vous pouvez continuer à écrire *nénuphars* comme vous voulez, ou *clé*, comme vous voulez, il n'y a absolument aucun problème tant que vous avez utilisé une des deux orthographes, nous ne comptons pas la faute et nous ne ferons pas non plus de dictée comme ça se faisait chez Bernard Pivot.

Voilà pour les différents éléments. Je crois qu'on a répondu sur les principales questions. Merci pour Regloplus, mais ça, c'est un projet valaisan qu'on met à disposition gracieusement des autres cantons. Je pense que c'était une demande des jeunes et des parents parce que souvent ils se mettent dans des positions très difficiles parce qu'ils ne connaissent pas leurs droits et leurs obligations légales. Donc ça, je crois que c'est un projet qui est fantastique, qui ne dépasse pas la compétence de 4 millions du Conseil d'État, puisqu'on est à moins de 40'000 francs pour un projet qui est assez génial. Donc je vous remercie pour ça et je remercierai surtout les collaborateurs qui ont fait tout ce travail. Merci infiniment.

Traitements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

5. Postulat François Pellouchoud, UDC, et Lukas Jäger, SVPO: Faisons entendre la voix de nos agriculteurs à Berne avant qu'il ne soit trop tard. **2020.09.277**

Postulat François Pellouchoud, UDC, und Lukas Jäger, SVPO: Unseren Landwirten in Bern Gehör verschaffen, bevor es zu spät ist. **2020.09.277**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (11.11.2020)

Entwicklung (11.11.2020)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le classement de ce postulat, car déjà réalisé.

Monsieur François Pellouchoud, je vous passe la parole.

Pellouchoud François, député, UDC

J'ai bien lu la réponse du Conseil d'État. Celle-ci m'a fait sourire, car on répond mot pour mot au postulat, mais surtout on n'en fait pas plus.

Il est vrai que j'ai demandé dans mon postulat d'intervenir auprès du Conseil Fédéral.

Donc ayant répondu à la consultation, vous avez répondu au postulat, mais on peut quand même le dire que c'était le minimum syndical. Si vous partagiez le souci des auteurs du postulat, vous auriez pu, mais il fallait vouloir aller plus loin, rajouter que vous suivez le dossier et qu'en temps voulu vous feriez du lobbying sur les parlementaires fédéraux. De ce fait, je ne vais pas demander le vote, car le minimum du travail est fait. Mais, je souhaite savoir si malgré que je n'ai pas demandé explicitement de faire du lobbying auprès des parlementaires, que quand le Parlement fédéral traitera du contre-projet, que vous preniez l'engagement d'intervenir auprès de nos représentants et des groupes parlementaires, ou si je dois refaire un postulat pour aller dans ce sens. Merci.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

Vous devriez savoir qu'on le fait de toute façon, et que vous n'avez pas besoin de faire un postulat. Alors ayez confiance, mais on continuera à faire du lobbying, c'est clair, sur l'administration et sur le Parlement fédéral.

Je pense que le Service cantonal de l'agriculture est [...], et on lui reproche parfois d'être un peu trop proche des milieux agricoles, je vois que Madame Dessimoz a l'air d'accord avec moi, donc franchement, on va continuer, mais il ne faut pas non plus en faire trop.

Le président

C'est en ordre avec les explications? Ce postulat est donc classé.

6. Postulat Christian Gasser, SVPO, Daiana Squaratti, SVPO, Bernhard Frabetti et Marco Schnydrig, SVPO: Échec de l'expérience de protection des troupeaux – éleveurs de moutons victimes d'un chantage **2021.09.256**

Postulat Christian Gasser, SVPO, Daiana Squaratti, SVPO, Bernhard Frabetti und Marco Schnydrig, SVPO: Experiment Herdenschutz gescheitert - Erpressung der Schafhalter **2021.09.256**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (08.03.2022)

Entwicklung (08.03.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le rejet du postulat.

Herr Christian Gasser, Sie haben das Wort.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Wenn man sich einem Thema nicht annehmen will, dann liefert man am besten eine Antwort, die nichts mit dem Postulat zu tun hat. Genau so kommt es mir hier vor.

Ich lese hier: «Dem Staatsrat sind keine Fälle bekannt, wo Druck auf die Eigentümer der Tiere ausgeübt wurde (...).» In meinem Postulat habe ich die Alpe genannt, ich habe den Fall genannt, soweit es möglich war. Es hätte ein bisschen guten Willen und einen Telefonanruf gebraucht und schon hätte die Dienststelle den ersten Fall gehabt.

Und dann im zweiten Teil zu den Risszahlen, dass man keine Dunkelziffer veröffentlichen kann. Zur Erinnerung, letztes Jahr habe ich das Postulat eingegeben. Als kleines Beispiel die Alpe Blitzingen: 44 tote Schafe; 3 wurden dem Wolf zugerechnet. Wenn wir sehen, was wir an Geld für das Wolfsmonitoring ausgeben, bin ich durchaus der Meinung, dass es eine Dunkelziffer gibt. Das korrekte Monitoring braucht vier Spalten: einmal die toten Tiere; die direkt dem Wolf zugerechneten Tiere; die verletzten Tiere und die verletzten Tiere, die genesen sind. Erst dann hat man den totalen Überblick, was unsere Tierhalter für einen Blutzoll an den Wolf bezahlen müssen. Und erst dann kann man die ganzen Schäden abschätzen.

Aus diesem Grund halte ich mein Postulat aufrecht und möchte die Abstimmung.

Herzlichen Dank.

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB) und Regierungspräsident

Es gibt wirklich keinen Willen von unserer Seite irgendetwas zu verstecken zum Thema Wolf. Ich teile genau eure Auffassung, ich habe den Wolf satt. Wir haben viel zu viele Wölfe in diesem Kanton. Wir müssen damit leben, müssen Vorsorgemassnahmen ergreifen, aber die wirken immer weniger. Das wissen wir. Der Wolf hat sich angepasst. Er weiss, was wir machen, und er weiss, was er kann und nicht machen kann. Das ist unser Problem.

Und jetzt sind wir einfach froh, dass wir ab anfangs Dezember, wir haben lobbyiert – nicht nur geschrieben – beim neuen Bundesrat Albert Rösti, dass diese Möglichkeit, einen Wolf präventiv zu regulieren, uns zugestellt wird. Und das werden wir auch machen. Wir erwarten also von der zuständigen Dienststelle, dass das Notwendige gemacht wird, damit wir bereit sind, nachher haben wir 60 Tage Dezember-Januar 2024 zum Handel. Das Problem werden wir nicht ganz lösen, aber zum Teil zu lösen, und dann schauen wir das an.

Von der Dienststelle für Landwirtschaft gibt es keine Dunkelziffer. Das Protokoll im Fall einer Attacke ist ganz klar: Der Wildhüter kommt vor Ort. Er weiss, was er zu tun hat, und leider findet er nicht alle Tiere. Zum Teil werden sie von den Vögeln schon gefressen. Also es geht sehr schnell, in einem Tag ist zum Teil nichts mehr da. Es ist schwierig, ein totes Tier zu finden auf diesem Gelände, wo ein Chaos ist. Und da werden wir das Beste daraus machen.

La semaine passée, il y a eu des génisses qui ont déroché sur l'alpage de Bise, côté français. Depuis l'alpage suisse en direction de la France, il y a plus de 10 animaux qui sont morts.

Quelle est la cause? On peut penser que ça peut être le loup, mais on n'en sait rien du tout. Qui est-ce qui les a poussés en bas de cette falaise? Certainement le loup, mais on n'en sait rien. Donc, le Dunkelziffer, il est surtout là, sur ces animaux qu'on ne retrouve pas, sur ces animaux qui ont déjà été mangés par des oiseaux qui sont des prédateurs et qui mangent de la viande ou des os. Et puis il y a le vautour fauve, le gypaète barbu qui passent et qui les mangent. On ne les retrouve pas. Donc c'est comme ça, le Dunkelziffer, on n'en sait rien du tout.

C'est le propre d'un Dunkelziffer. On n'a strictement rien à cacher et personnellement, jamais le service ne m'a rapporté de pressions, et si une fois le service fait pression sur un agriculteur qui a été victime de dégâts pour cacher la réalité, alors je serai extrêmement fâché et je prendrai des sanctions contre ce collaborateur. Mais, pour l'instant, je n'ai pas de cas qui ont été portés à ma connaissance. Je n'ai pas de raison de douter, en tout cas les collaborateurs que j'ai chez moi qui s'occupent du loup ou de la prévention anti-loup, ils n'aiment pas beaucoup les loups, ça, je peux vous l'assurer, monsieur le député.

Le président

Monsieur le député, vous maintenez le postulat? Je vous cède la parole.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Ich halte das Postulat aufrecht.

Nur eine kurze Berichtigung: Es war nicht geschrieben, dass die Dienststelle Druck aufsetzt, sondern die Tierhalter werden von den Hirten, die von den Organisationen gestellt werden, unter Druck gesetzt. Und die Dienststelle sollte für eine Möglichkeit schauen, damit das den Tierhaltern nicht passiert. Das steht in meinem Postulat. Es ist mit keinem Wort erwähnt, dass irgendeine Dienststelle Druck aufsetzt.

Le président

Nous allons donc voter.

Postulat 2021.09.256 / Postulat 2021.09.256

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 43 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 84 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé ce postulat, il est donc classé. Nous passons au point 7.

7. Postulat Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo – Die sozialliberale Mitte, et Urban Furrer, neo – Die sozialliberale Mitte: Pour une meilleure valorisation de l'agriculture de montagne! **2021.09.342**
Postulat Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo – Die sozialliberale Mitte, und Urban Furrer, neo – Die sozialliberale Mitte: Mehr Wertschätzung für die Berglandwirtschaft! **2021.09.342**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (08.03.2022)
Entwicklung (08.03.2022)
Réponse écrite du Conseil d'État
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le classement du postulat, car déjà réalisé. Oui, Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Sie haben das Wort.

Schöpfer-Pfaffen Marie-Claude, Suppléant, neo – Die sozialliberale Mitte

Auch wir anerkennen natürlich, dass der Staatsrat sich für eine rasche Revision des Jagdgesetzes eingesetzt hat, und wie Herr Darbellay soeben auch richtig festgehalten hat, dass man sich in Bern weiterhin auch einsetzt, um die Wolfsproblematik zu lösen, indem man fleissig lobbyiert. Das erkennen wir.

Uns bereiten aber zwei andere grundlegende Entwicklungen grosse Sorgen:

Und zwar das eine, das sind die frühzeitigen Abalpungen. Es gibt immer mehr Tierhalter, die gehen auf die Alpe und nach wenigen Wochen – oder Tagen sogar – verlassen sie die wieder. Also das führt dazu, dass diese Alpen nicht mehr richtig bestossen werden. Das ist das eine Problem.

Das andere Problem, das sich in Gesprächen mit den Landwirtinnen und Landwirten zeigt, sowohl denjenigen im Haupt-, also auch denjenigen im Nebenerwerb, ist, dass immer mehr Bäuerinnen und Bauern aufgeben, sie sind nicht mehr bereit, diesen Aufwand zu betreiben. Es gibt immer mehr Bürokratie, immer mehr Auflagen, immer mehr Aufwand, und hier fühlen sich diese Leute wirklich vom Kanton zu wenig gehört. Wir haben uns mit diesen Leuten wirklich intensiv unterhalten und auseinandergesetzt. Hier besteht wirklich ein Handlungsbedarf.

Deshalb erhalten auch wir unser Postulat aufrecht und verlangen die Abstimmung. Wir möchten, dass man die Anliegen dieser Leute besser berücksichtigt.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

Madame Schöpfer-Pfaffen, je partage complètement ce que vous avez dit, mais on essaie de faire le maximum pour l'agriculture de montagne, et ce qui se passe nous cause beaucoup de soucis.

Wir tragen wirklich Sorge dazu und das ist wirklich ein grosses Problem. Der Druck auf die Berglandwirtschaft ist enorm gross. Wir machen vom Kanton aus, von der Dienststelle aus sehr viel. Die Wolfsproblematik werden wir nicht noch mal diskutieren, aber wir waren schneller und grosszügiger als der Bund. Im Falle einer frühzeitigen Abalpung sagt der Bund, man sollte Direktzahlungen kürzen. Das nehmen wir auf unsere Kappe und kürzen das nicht

Das ist wirklich ein grosses Problem, die Leute geben die Nebenerwerbslandwirtschaft auf. Im Unterschied zur schweizerischen Situation ist die im Wallis sehr wichtig. Wir müssen auch hier Sorgen tragen zu dieser Nebenerwerbslandwirtschaft. Die Leute haben diese Situation satt, und die mögen nicht mehr.

Man hat die Möglichkeit, die Situation zu verbessern. Jetzt werden wir endlich das Problem präventiv zum Teil lösen können mit der Flinte und das ab anfangs Dezember. Und nachher haben wir die Möglichkeit, auch positivere Sachen zu machen für die Berglandwirtschaft.

On a dans le Valais romand des programmes de développement régionaux dans le Val d'Illeaz. On en a eu dans le Val d'Hérens, on en a dans le Val d'Entremont, il y en a d'autres qui sont dans le pipeline

à Fully, du côté de Chamoson, il y en a du côté de Conthey, il y en a du côté de Crans-Montana et dans le Haut-Valais: nichts! Wir haben versucht, im Goms ein regionales Entwicklungsprogramm zu lancieren, was sehr positive Auswirkungen hat im Entremont oder im Val d'Illeiez. Tote Hose! Auch im Saas ist tote Hose. Ich bin einfach sehr überzeugt, dass es dort ein Riesenpotenzial gibt für diese Projekte. Machen Sie das, wir unterstützen das. Ich werde das pushen. Also kommen Sie auf mich zu. Nehmen Sie das Präsidium, Herr Grossrat, von diesen regionalen Entwicklungsprojekten. Ich werde das hundertprozentig unterstützen. Es gibt noch Möglichkeiten, der Berglandwirtschaft noch Wertschöpfung zu generieren, noch mehr daraus zu machen.

Et puis un peu plus de produits régionaux feront du bien à tout le monde et feront du bien aussi au climat. Et un peu moins de viande rouge, mais ça je n'arrive pas encore.

Le président

Ce postulat est maintenu. Nous allons donc voter.

Postulat 2021.09.342 / Postulat 2021.09.342

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 43 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 82 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé ce postulat.

8. Postulat Anne-Laure Secco, PS/GC, Romaine Duc-Bonvin, Le Centre, Martine Tristan, PLR/FDP, et Daria Moulin, Les Vert.e.s: Structure d'accueil extra-familiale: trop de disparités entre les communes de notre canton **2021.12.543**

Postulat Anne-Laure Secco, PS/GC, Romaine Duc-Bonvin, Le Centre, Martine Tristan, PLR/FDP, und Daria Moulin, Les Vert.e.s: Familienexterne Betreuung: zu grosse Disparitäten zwischen den Walliser Gemeinden **2021.12.543**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (08.06.2022)

Entwicklung (08.06.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le rejet du postulat.

Madame Anne-Laure Secco, je vous cède la parole.

Secco Anne-Laure, députée, PS/GC

J'aimerais revenir sur différents points de la réponse à ce postulat. La problématique des listes d'attente. À la lecture de la réponse, si j'ai bien pris note du nombre de places, je me questionne sur le fait que le canton soit réellement au fait des listes d'attente et de la réalité que vivent les familles lorsqu'ils attendent un retour de la part des structures d'accueil.

Quelques contacts rapides et de rapides coups de fil m'ont suffi à pouvoir affirmer que rares sont les structures qui n'ont pas de liste d'attente. Et qui dit liste d'attente dit parents laissés sur le carreau. Comme je n'ai pas la réponse à ma question, est-ce que le service sait combien de structures ont des

listes d'attente? Si j'ai bien compris qu'il y avait des discussions, quelles sont donc les mesures qui sont prises lors de ces fameuses discussions?

Au final, je me demande s'il ne faudrait pas anticiper plutôt que d'attendre un engorgement. Je salue les communes qui réagissent, mais le temps que cela se passe, les besoins augmentent. Oui, je vais aussi l'entendre, je l'entends aussi, le Valais n'est pas l'un des pires cantons.

Toutefois, le nombre d'emplois à plein-temps pour la garde d'enfants est presque 2 fois moins élevé qu'à Neuchâtel ou sur Vaud, par exemple. J'entends déjà la réponse, en Valais, les familles comptent beaucoup sur les grands-parents. Toutefois, nous sommes en 2023. Je ne suis pas sûre que les familles puissent toujours, de manière inconditionnelle, compter sur cette ressource. La question que l'on pourrait se poser: est-ce que les ressources familiales sont utilisées par choix ou par défaut, faute de places?

Par ailleurs, je relève des disparités entre les communes, elles sont grandes. Le rapport entre le district de Martigny et le district d'Entremont par exemple est de 4. Des régions pour un bassin de population de près de 8'000 habitants n'ont jusqu'à peu eu que 5 places en nurserie. Aujourd'hui, si les deux parents travaillent, vaut mieux vivre à la proximité des grandes villes, et encore, pour être sûr d'avoir une solution de garde, c'est bien ça le cœur de ma demande.

Le deuxième point c'est le refus d'un outil de planification. Que l'on soit clair, je n'ai aucunement envie de toucher à notre fierté cantonale: l'autonomie communale, mais bien que le canton puisse prendre des mesures pour soutenir les communes dans leur planification. Le choix de ce Parlement lors de la mise à jour en 2001 de la loi sur la jeunesse a voulu laisser la responsabilité aux communes comme évoqué dans la réponse. Il est évoqué à l'article 32 alinéa 2 autour de l'évaluation des besoins et de la coordination des ressources. Toutefois, j'aimerais revenir sur l'article 32 alinéa 1, je cite: il appartient aux communes ou aux groupements de communes de prendre les mesures utiles afin que l'offre privée ou publique réponde aux besoins de places d'accueil extra-familial pour les enfants, de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire. Alors, comment expliquer, année après année, des listes d'attente qui continuent d'exister, comment expliquer que des communes n'ont pas de nurserie ou parfois même pas de crèches? Lorsque je lis la position de la Fédération des communes valaisannes, j'en reste quelque peu pantoise. Si je ne nie pas que les communes réagissent de manière adaptée, elles réagissent néanmoins avec quelques années de retard par rapport à l'évolution de notre société. Je l'ai déjà dit, je ne suis pas là pour taper sur les communes, mais bien pour changer une réalité qui me dérange. La réalité aujourd'hui, le canton nous explique que c'est de la responsabilité des communes et, à mes yeux, vous m'excuserez, se dédouane un petit peu de toute responsabilité. Les communes revendiquent leur autonomie, tout en réclamant plus de soutien du canton. Car oui aussi étonnant que cela puisse paraître, ce texte a été déposé après avoir échangé avec le canton et avec les communes et pas toute seule dans mon coin. Et là, je vous fais un petit résumé des discussions, très succinct.

Alors monsieur le conseiller d'État, je vous le demande: que doivent faire les Valaisans et les Valaisannes pour que la loi soit respectée? Et est-ce que c'est la norme d'avoir des lois pour lesquelles l'application fait défaut? Je vous remercie de soutenir ce texte qui, j'en suis sûr, permettrait d'améliorer considérablement la vision globale des structures d'accueil extra-familiales dans notre canton et de soutenir les communes dans cette démarche. Je vous remercie pour votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

Il n'est pas question de nous dédouaner de nos responsabilités, il faut quand même rappeler les responsabilités du canton et des communes en matière de structures d'accueil. Aujourd'hui, toutes les communes, même les plus éloignées, même les plus petites, les plus rurales et les plus conservatrices sont conscientes, je crois, de la nécessité d'offrir des places de crèche ou alors d'avoir un réseau de familles d'accueil. On a les deux choses, on a 310 unités dans le canton, dont 310 crèches qui sont à

99% des crèches publiques qui font ces prestations. Il y a quelques crèches privées, il y a des crèches d'entreprises qui sont en train de naître, l'entreprise Univerre Pro Uva à Sierre, l'Hôpital du Valais dans le cadre du Pôle Santé, on a aussi prévu une crèche, il y a d'autres entreprises privées qui font ce pas et je pense que c'est vraiment de très très bon augure.

C'est une grande charge pour le canton et c'est une grande charge aussi pour les communes d'offrir ces structures d'accueil. Mais chacun est libre d'en profiter ou pas et de s'organiser comme il l'entend. Il n'est pas question dans le canton de créer une place d'accueil pour chaque enfant parce que chacun doit s'organiser comme il l'entend, c'est une décision qui appartient à la famille, à la sphère privée. Ensuite, on doit offrir un nombre de crèches suffisant, il y a des communes qui offrent des nurseries. Donc, on peut aller, même des tout petits, dans les premiers mois, vont à la nurserie, par exemple Fully le fait, il y a des communes voisines de Fully qui ne le font pas, ça, c'est chaque commune qui décide parce que c'est une tâche communale. Les crèches, c'est une tâche communale.

Le canton fait quoi? Le canton subventionne à hauteur de 30, respectivement maintenant 34%, les frais de l'accueil de la petite enfance et puis surveille aussi les crèches dans le cadre des normes qui ont été fixées par le canton parce qu'il y a des normes pour l'intérêt des enfants qui sont obligatoires. Puis il y a aussi tout un réseau de familles d'accueil, de parents d'accueil à la journée, ils sont 3'768 dans le canton à recevoir des enfants, en général 2 à 3 enfants on peut compter par nombre de personnes, ça fait aussi 10'000 places, donc il y a 10'000 places en crèche, 10'000 places en familles d'accueil, c'est beaucoup par rapport à une classe d'âge puisqu'on a un peu plus d'enfants que 20'000 par année, mais c'est quand même un montant très important.

On a passé en 20 ans, et le Valais a été souvent cité comme pionnier avec sa nouvelle loi sur la jeunesse, on a passé d'un peu plus de 1 million de subventions du canton à 30 millions pour les structures d'accueil et en général, les structures d'accueil sont payées à peu près 30% par les parents, grosso modo, 30% par le canton et 30% par par les communes. Donc c'est vraiment un gros engagement. On ne pourra pas du jour au lendemain tout changer. Il y a effectivement un certain nombre de listes d'attente, moi, je n'ai pas la prétention d'avoir la vue d'ensemble sur chacune de ces listes d'attente, mais on est en contact régulièrement avec les communes. On sait que les communes font leur travail, certaines mieux que d'autres. Par exemple la ville de Monthey, le président Coppey m'a expliqué l'autre jour qu'ils avaient fait une étude démographique sur l'évolution de la structure de la population et du nombre de jeunes qui allaient arriver ces prochains temps, qui étaient arrivés puis qui arrivaient dans une structure d'accueil, les communes sont censées faire ce travail, elles sont responsables de ce travail. Moi, je tiens à ce que les crèches restent une tâche de proximité, dans le respect du principe de subsidiarité. Le canton continuera à soutenir l'accueil de la petite enfance, mais il faut vraiment que les communes restent responsables dans un domaine comme celui-là.

Et puis sur la question de la planification, alors est-ce que notre service, puisque désormais un service de la statistique pourrait un jour faire une étude sur l'évolution démographique pour les prochaines années pour l'évolution des besoins dans le domaine de la petite enfance, qu'on pourrait le faire pour toutes les communes, toutes les régions du canton, c'est peut-être une idée, c'est exactement ce que vous demandez et puis peut-être qu'on devrait discuter avec le Service cantonal de la statistique, il n'y a pas beaucoup de monde qui travaille dans ce service, mais c'est typiquement le genre de statistique qui servirait à l'ensemble du système et je pense à tous les services de l'État dans l'avenir. Vous avez eu cette réponse, mais je pense qu'on peut en discuter avec le service compétent sur ce point-là et ça éviterait à chaque commune de devoir mandater un démographe pour savoir comment la commune de Monthey, comment la commune de Val d'Illiez, comment la commune de Rarogne va voir sa population augmenter ou pas ces prochaines années dans le domaine de la petite enfance.

Le président

Nous allons donc voter sur ce postulat.

Postulat 2021.12.543 / Postulat 2021.12.543

Vote / Abstimmung

(*nominatif / namentlich*)

Pour / dafür: 31 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 95 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez refusé ce postulat, il est donc classé.

9. Postulat Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis, Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis, Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis, et Vincent Roten, Le Centre: Davantage de transparence dans le décompte agricole **2022.03.056**

Postulat Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis, Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis, Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis, und Vincent Roten, Le Centre: Mehr Transparenz bei der landwirtschaftlichen Hauptabrechnung **2022.03.056**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (18.11.2022)

Entwicklung (18.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le rejet du postulat.

Frau Daiana Squaratti, Sie haben das Wort.

Squaratti Daiana, Suppleantin, SVPO

Mit der Antwort sind wir nicht zufrieden.

Der Entscheid des Landwirtschaftlichen Amtes für Direktzahlungen ist rechtlich gesehen eine Verfügung. Verfügungen müssen nach geltendem Recht begründet werden. Vernünftige Beschwerden sind nur gegen begründete Verfügungen möglich. Begründungen können Betroffene von der Richtigkeit der Verfügung überzeugen oder Mängel aufzeigen. Der Beschwerdeführer muss die Argumente der verfügenden Behörde kennen, wenn er sich dagegen zur Wehr setzen will. Eine fehlende, mangelhafte oder eine falsche Begründung kann der Betroffene mit einer Beschwerde anfechten. Die heutige Praxis ist klar rechtswidrig.

Es erstaunt uns, dass der Staatsrat in seiner Antwort zu der wichtigsten Frage dieses Postulats – ich meine zu dieser Gesetzeswidrigkeit – nicht geäußert hat. Es ist zwingend notwendig, dass die entscheidende Behörde dem Betroffenen alle Informationen weitergeben muss. Die Frage, ob der Bewirtschafter sich selbst auf die Suche nach den abgewiesenen Objekten begeben muss, stellt sich gar nicht.

Zusammenfassend halte ich fest, dass das Amt für Direktzahlungen seine Praxis überdenken muss und sich zukünftig an die geltenden gesetzlichen Regeln zu halten hat und dem Bewirtschafter eine regelkonforme Verfügung zukommen lässt.

Die SVPO unterstützt dieses Postulat und bittet Sie, es uns gleichzutun.

Danke.

Rieder Christian, Suppleant, Die Mitte Oberwallis

Schon einmal vorneweg ein Dankeschön an die SVPO für die Unterstützung meines Postulats.

Ich teile die Meinung, ich sage mal weitgehend, doch eigentlich geht es jetzt bei der Debatte «rechtswidrig oder nicht» um die Digitalisierung der Landwirtschaft. Und das möchte ich jetzt kurz ausführen, weil wenn wir die Antwort des Staatsrats bis zum Schluss lesen, dann sehen wir, dass wir eigentlich vom selben sprechen. Nur beim Schlusssatz sagt der Staatsrat dann, er empfehle das Postulat zur Ablehnung. Aber ich denke, inhaltlich sprechen wir vom selben. Ich wage die Hypothese, schauen wir mal, was als Antwort kommt.

Also ich bin selber kein Landwirt, aber ich musste schon jetzt auch sehen und lernen, wie weit es eigentlich gehen kann und was eigentlich die Gründe sind. Es geht im Wesentlichen um Flächenänderungen. Das Departement nimmt Flächenänderungen vor und in der Tat herrscht eine grosse Intransparenz. Folgende Gründe könnten für eine Flächenänderung durch den Staat sprechen: Das kann sein Waldeinwuchs, es kann sein überbaute Teilfläche, bebaute Parzellen kleiner als 1'500 m² etc. Aber in der Tat ist es halt schon nicht transparent genug, wenn man dann einsprechen muss, aber man weiss nicht aufgrund von was. Also die Begründung müsste man schon kennen. Ich teile da die Meinung zum Teil, wenn es auch analoge Systeme gibt, Beispiel bei Gerichtsurteilen, wo man auch immer zuerst noch die Begründung abwarten sollte, aber hier man sie nicht kriegt.

Ich denke, das ist jetzt eine Chance, mit der Digitalisierung diese Transparenz zu schaffen. Ich bin überzeugt, das geht ohne Vollzeitstellen. Das geht ohne zusätzliche Kosten. Wenn wir das jetzt digitalisieren, wie es andere Kantone auch tun, und das nun mal den einen oder anderen Monat dauert, bis wir so weit sind in unserem Departement, dann ist ja das okay. Aber hier müssen wir im Sinne der Landwirtschaft, aber auch im Sinne der Effizienz bei uns im Kanton diesen Schritt jetzt tun. Wer auch unserer Meinung ist, den bitte ich, unserem Postulat Folge zu leisten.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Furrer Urban, Abgeordneter, neo – Die sozialliberale Mitte

Wir neo – Die sozialliberale Mitte unterstützen den Vorstoss unserer Kollegen der Mitte Oberwallis und Le Centre.

Die Antwort auf den Vorstoss scheint uns ein wenig fadenscheinig. Es darf in der heutigen digitalen Zeit keine grosse Herausforderung sein, nicht korrekte Daten oder Angaben automatisch zu vermerken. Ich bin absolut kein Informatiker, eher ein praxisbezogener passionierter Handwerker. Ich traue es mir zu, wenn etwas nicht automatisiert werden kann, es manuell auszuführen, in diesem Fall eine Taste zu drücken, welche dann schon weiss, was zu tun ist.

Herr Darbellay, vor knapp einer halben Stunde haben Sie das digitale Zeitalter angesprochen, an dem man heute nicht vorbeigehen kann. Sie sprechen hier von mehreren Zehntausend Franken, was eine Softwareanpassung kosten würde. Wie viel kann nicht gesagt werden. Sind es zweimal oder dreimal Zehntausend? Falls dies nicht gemacht werden kann, steigt der Arbeitsaufwand um zwei Vollzeitstellen, also jährlich wiederkehrend eine Viertelmillion Franken.

Es gibt in anderen Kantonen ein Informationssystem mit dem Namen «GELAN», welches möglicherweise diese Agrardaten anpassen kann. Hier fragen wir uns: Hat man einmal nachgefragt, ob das Programm dies kann? Denn sicher werden nicht nur bei uns im Wallis landwirtschaftliche Flächen unter den Landwirten ausgetauscht.

Wir bitten Sie, diese Angelegenheit noch einmal zu überprüfen und das Postulat in diesem Sinne zu verwirklichen. Wir neo – Die sozialliberale Mitte stehen zu unseren Landwirten – ich selbst nicht am wenigsten. Und darum sollte die Arbeit nicht nur in der Dienststelle, sondern auch beim Landwirt möglichst erleichtert werden. Beide haben anderes zu tun, als sich ständig mit langwierigen Fragen und Korrekturen zu befassen.

In diesem Sinn sind wir für Annahme des Postulats und bitten Sie, es uns gleichzutun.

Ich danke.

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB) und Regierungspräsident

Das Direktzahlungssystem ist sehr komplex, vielleicht komplexer als die Krankenversicherungsgesetzgebung. Es ist wirklich ein Sammelsurium von Massnahmen und ganz kleinen Details. Zehn Prozent der landwirtschaftlichen Flächen im Kanton Wallis werden jährlich ausgetauscht. Es gibt Flächen, die doppelt, also von zwei Landwirten angemeldet werden. Das können Sie nicht bestreiten. Es ist sehr komplex. Es gibt 40'000 bäuerliche Betriebe in der Schweiz und fünf digitale Direktzahlungssysteme zu managen. Das ist zu viel. Und unser System ist nicht wirklich aufdatiert, also nicht topmodern. Das muss sich ändern und darum sind wir daran. Wir werden das nicht nur für das Wallis neu entwickeln. Das kostet zu viel, das wäre Blödsinn. Wir schauen, mit welchem Kanton wir kooperieren könnten in dieser Sache. Es gibt da zwei Systeme, die sind genau wie das Walliser System praktisch veraltet, und es gibt nur «GELAN» und «Agricola».

Bei Agricola haben wir angeklopft. Sie haben uns nein gesagt, sie möchten das Wallis nicht. Gut, das haben wir zur Kenntnis genommen. Und nachher haben wir GELAN angefragt und GELAN hätte durchaus den Vorteil, dass zweisprachige Kantone dort auch dabei sind (z. B. Kanton Bern und Kanton Freiburg). Und da werden wir mit höchster Wahrscheinlichkeit relativ schnell auf GELAN umstellen. Das ist noch nicht alles fix, wir haben noch nicht unterzeichnet, aber das ist unsere Idee. Nachher haben wir höchstwahrscheinlich mehr Möglichkeiten, wirklich Auskünfte so präzise zu geben.

Aber Frau Squaratti, dass wir rechtswidrig handeln würden, können wir uns nicht anhören. Das ist falsch. Wir verteilen 127 Millionen Direktzahlungen pro Jahr im Wallis. Das ist enorm viel Geld. Das müssen wir rechtskonform machen und das passiert nach Begriffsverordnung und nach Direktzahlungsverordnung. Das machen wir wirklich aus dem Effeff.

Aber unser System ist noch nicht auf dem neusten Stand der Modernität und Technologie, und darum müssen wir jetzt wechseln auf das GELAN-System. Aber wenn Leute nicht sicher sind, wenn sie Fragen haben, dann sollen sich in Châteauneuf oder in Visp anrufen. Die Leute sind wirklich hilfsbereit. Sie können auf jede Frage eine Antwort geben, bis wir vielleicht ein neues System haben. Aber dass man ein Telefonbuch mit Daten an jeden Landwirt schickt, da werden die auch keine Freude haben. Dafür haben wir zu wenig Wälder.

Le président

Nous allons donc voter.

Postulat 2022.03.056 / Postulat 2022.03.056

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 47 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 78 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé ce postulat.

- 10.** Postulat Serge Rey, UDC, Michel Cretton, PLR/FDP, Tarcis Ançay, PS/GC, et Romaine Duc-Bonvin, Le Centre: Les écoles professionnelles en Valais; services informatiques sous-dotés? **2022.03.057**
Postulat Serge Rey, UDC, Michel Cretton, PLR/FDP, Tarcis Ançay, PS/GC, und Romaine Duc-Bonvin, Le Centre: Unterdotierte Informatikdienste in den Walliser Berufsfachschulen? **2022.03.057**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (18.11.2022)
Entwicklung (18.11.2022)
Réponse écrite du Conseil d'État
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat est donc transmis pour exécution.

- 11.** Postulat Nicolas Bonvin, Le Centre, Natacha Albrecht, PLR/FDP, Valérieane Grichting, PLR/FDP, et Julien Dubuis, PLR/FDP: Win3: réunissons trois générations dans les salles de classe de notre canton **2022.03.059**
Postulat Nicolas Bonvin, Le Centre, Natacha Albrecht, PLR/FDP, Valérieane Grichting, PLR/FDP, und Julien Dubuis, PLR/FDP: Win3: In den Klassenzimmern unseres Kantons drei Generationen zusammenbringen **2022.03.059**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (18.11.2022)
Entwicklung (18.11.2022)
Réponse écrite du Conseil d'État
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat. Je n'ai pas de demande de parole. Il est donc transmis au Conseil d'État pour exécution.

- 12.** Postulat Nathan Tornay, PS/GC, Aude Rapin, PS/GC, Patricia Meylan, Le Centre, et Valérieane Grichting, PLR/FDP: Pour une meilleure inclusion des élèves transgenres et non binaires à l'école **2022.03.071**
Postulat Nathan Tornay, PS/GC, Aude Rapin, PS/GC, Patricia Meylan, Le Centre, und Valérieane Grichting, PLR/FDP: Für eine bessere Inklusion von trans und nicht-binären Kindern in der Schule **2022.03.071**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (18.11.2022)
Entwicklung (18.11.2022)
Réponse écrite du Conseil d'État
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat. Oui, j'ai une demande de parole, Monsieur Damien Raboud, vous combattez le postulat?

Raboud Damien, député-suppléant, UDC

On peut lire dans la conclusion de la réponse au postulat: afin d'améliorer encore plus l'accompagnement des élèves transgenres et non binaires dans le cadre scolaire, nous proposons la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer des directives encadrant les points mentionnés par les postulants. Ces directives seront accompagnées d'une lettre informative pour les écoles.

À aucun moment, notre groupe UDC du Valais romand ne remet en question l'écoute, la bienveillance et l'accompagnement scolaire dont tous les élèves, quelles que soient leurs différences ou problèmes (ici les problématiques de genre et de non-binarité) ont droit. D'ailleurs, nous remercions tout le corps professoral valaisan pour le travail qu'il effectue déjà dans ce domaine au quotidien.

Mais le groupe UDC conteste la réponse sur le principe et veillera à ce que l'école ne se substitue ni aux parents, ni aux thérapeutes, ou encore moins à l'état civil. Personnellement, je ne sais pas comment vous faites de la politique de votre côté, mais du mien j'ai pour habitude de regarder ce qu'il se passe chez nos voisins proches ou plus lointains. Alors oui, ça ne fait pas de moi un avant-gardiste, c'est sûr, certains diront peut-être même Amish, mais cette méthode a le modeste avantage de laisser à d'autres la primeur de l'erreur et de débroussailler les bons chemins à emprunter. Observer sur la durée la pertinence et l'efficacité des mesures, analyser les plus et les moins de celles-ci, puis juger si potentiellement elles sont importables et applicables sous nos latitudes. Voilà comment j'essaye de fonctionner.

Concernant ces problématiques très à la mode de genre et de non-binarité, il est intéressant de voir que tous les pays qui sont allés trop loin dans cette voie, pays anglo-saxons et nordiques en tête, font aujourd'hui machine arrière. Tous sans exception, car les dégâts sur le psyché des jeunes est phénoménal. Alors, laissons à d'autres les erreurs et tâchons de ne pas détruire trop de vies ici, car, à part voir augmenter significativement les consultations chez les psychanalystes, constater des augmentations de suicides chez les jeunes en mal de repères et voir apparaître chez nous dans peu de temps le phénomène de détransition de genre massive qui, dans les pays susmentionnés, arrive, on ne va pas faire avancer le Schmilblick et il n'y aura aucune plus-value pour la société.

Pour conclure, je vous invite tous à lire la dernière édition de l'excellent mensuel *Le Peuple* dans lequel on peut notamment lire un article intéressant de Vincent Mc Doom, une personnalité androgyne bien connue dans la francophonie depuis plus de 20 ans qui dénonce la sexualisation précoce des enfants et le phénomène trans. Je me permets, j'ai encore un petit peu de temps de parole, je me permets quelques extraits pas inintéressants.

«Que pensez-vous de la diversité des points de vue sur ces sujets dans les médias, par exemple? Certains débats sont devenus tabous, qu'il dit: on ne parle par exemple pas du taux de suicide au sein des membres de la communauté trans confrontés à des souffrances psychologiques terribles et contraints de prendre des hormones toute leur vie. On ne parle pas non plus de ceux qui regrettent, mais ne peuvent plus revenir en arrière.

Pourquoi est-ce si tabou? Mon intuition est qu'on instrumentalise cette communauté trans pour tenter de légitimer une sexualité entre adultes et enfants. Sinon pourquoi sexualiser les enfants dès le plus jeune âge? Il y a beaucoup de malveillance envers les enfants? Lui-même abusé durant l'enfance, Vincent Mc Doom s'est beaucoup engagé dans le combat de la protection de l'enfance, le trafic des mineurs est désormais devenu plus lucratif que la drogue. Depuis quelque temps, il y a de plus en plus de scandales de démantèlement de réseaux criminels liés aux enfants. Dans certains milieux, la pédophilie a été renommée en MAP, *minor attracted person*, et certains ont des revendications de cet ordre également. Pourquoi vous battez-vous? Pour la liberté individuelle et les enfants, je ne veux

pas voir des enfants souffrir et je ne veux pas qu'on leur impose des choses non adaptées, car cela mène à la confusion inutile. La liberté d'un enfant, c'est de pouvoir faire un choix personnel sans qu'on lui dise ce qu'il doit choisir. Chacun est comme il est et cette diversité enrichit notre société, mais ce mouvement est en train de faire du mal à la jeune génération et aux prochaines. Dans les années 90, personne n'était d'accord pour abuser des enfants. En 2023, certains fascistes trans tentent de normaliser la castration, les abus sur les enfants et une grande partie de ces gens vous traite de transphobe pour l'avoir dénoncé. Vit-on le déclin de la liberté selon vous? On nous fait croire que toutes les choses se passent en faveur de la liberté, mais ce n'est pas le cas, c'est même l'inverse. On ne peut souvent plus les remettre en question, mais si je n'en parle pas, je me sentirais complice.» Bref l'article est long et intéressant, je vous le recommande.

Pour le reste, fort de ce que vous avez entendu, ce que j'ai pu dire et citer, je vous remercie donc de refuser la réponse à ce postulat, car ce qui est demandé et octroyé par le Conseil d'État va déjà pas trop loin et emprunte un chemin de non-retour sur ces questions marginales de trans-identité qui prennent une importance démesurée eu égard à ce qu'elles représentent vraiment. Merci de votre attention.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Die Fraktion der SVPO bekämpft dieses Postulat ebenfalls.

Wir haben bereits eine Richtlinie für die Lehrer, wir haben eine Mediation. Das Thema wird regelmässig in den Schulen behandelt und die Lehrpersonen wissen Bescheid. Es gibt einen Flyer, der aufliegt. Die Informationen sind vorhanden. Das Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur hat eine Prävention gestartet. Für uns ist jetzt hier einmal der Punkt gekommen, wo man das Ganze ruhen lassen muss, wo die Lehrpersonen so arbeiten sollen, bevor man eine Arbeitsgruppe einsetzt und ein Problem bewirtschaftet und so hochstilisiert.

Wir sind der Meinung, die Schule hat genug andere Herausforderungen, die gemeistert werden müssen, und wir möchten nicht, dass diesem Thema eine zu grosse Aufmerksamkeit zuteilwird, die nur einen sehr geringen Teil betrifft. Wir sind der Meinung, die Schulen sind bereit für diese Problematik. Lassen wir sie arbeiten, nutzen wir die Energie für andere Probleme, wie sie vielleicht im Bereich Mobbing und digitaler Missbrauch herrschen.

Darum lehnen wir dieses Postulat ab.

Herzlichen Dank.

Meylan Patricia, députée-suppléante, Le Centre

LGBTQIA+. Je m'arrêterai à la lettre I, que signifie le I? Il signifie intersexe.

Il y a des enfants qui naissent et ce n'est pas de leur faute, c'est la faute à personne, il y a des enfants qui naissent avec une partie des attributs masculins, une partie des attributs féminins, ils ne sont ni tout à fait féminins ni tout à fait masculins, ou alors ils sont les 2 quand ils sont hermaphrodites. C'est un problème strictement personnel, savoir si ce sont des hommes ou des femmes, ce choix leur appartient. Ce que nous devons faire à l'école, c'est les encadrer. J'avais déjà cosigné le postulat quand il m'est arrivé l'expérience suivante: j'enseigne à des très grands, des très grands adolescents et à la fin du cours, une personne est venue vers moi et m'a demandé: vous m'avez appelé monsieur, il faut m'appeler madame. J'avais déjà cosigné ce texte et je ne savais pas quoi correspondre. J'ai répondu, excusez-moi. Pour m'éviter, pour éviter à tous mes collègues de devoir s'excuser devant quelqu'un dont on n'a pas compris l'appartenance genrée, eh bien pour éviter aux enseignants, aux élèves de devoir s'excuser et de ne pas savoir quoi faire, je vous prie d'accepter que le Conseil d'État nomme un groupe de travail afin de pouvoir élaborer une directive. Merci beaucoup.

Tornay Nathan, député-suppléant, PS/GC

Tout d'abord, je souhaite remercier le Conseil d'État pour sa réponse détaillée et les précisions qu'il a apportées. En réponse aux propos de mes préopinants, sans passer par la partie qui relève presque du complot, je tiens à réaffirmer concrètement que non, l'identité de genre n'est pas une lubie, une mode, une dérive wokiste ou tout autre qualificatif péjoratif que vous avez pu utiliser. Non, ce n'est pas tout ça. Ces propos illustrent parfaitement la nécessité aujourd'hui de ce postulat et une méconnaissance flagrante de ce sujet et de ces réalités d'ailleurs. La directive demandée offre un cadre de référence qui est lui bien manquant, contrairement à ce qui a été dit juste avant, non seulement pour les élèves, mais également pour les enseignants et les directions d'établissement. Il ne s'agit pas d'ajouter une charge de travail, mais de fournir une meilleure compréhension du sujet permettant ainsi une réaction adaptée et uniforme sur l'ensemble du territoire.

Juste aussi un petit mot par rapport au taux de suicide. Je vous invite aussi à regarder peut-être le taux de suicides chez les jeunes LGBT, on ne parle pas forcément que de personnes transgenres ou non binaires, qui est extrêmement élevé et je pense que ce type de propos ne les aident pas.

Pour revenir sur la réponse du Conseil d'État, la mise à disposition de ressources comme la brochure de la fondation Agnodice constitue effectivement une première étape positive. Mais, à ce sujet, le département poursuit en expliquant que les établissements ressentant un besoin d'aide supplémentaire peuvent faire appel à Agnodice ou le SIPE. Là vient ma question, nous savons que certaines écoles préfèrent collaborer avec l'Avifa, qui a une orientation plutôt chrétienne. En quelques recherches sur cet organisme, ça nous montre rapidement qu'il n'aborde pas cette thématique sous aucun aspect, en tout cas sur leur site et selon différents documents. Comment, dès lors, on garantit une approche uniforme et une égalité de traitement entre les élèves dans une école? Que ce soit dans une école bénéficiant du conseil du SIPE et dans celles avec les conseils de l'Avifa. Ce point mériterait d'être éclairci.

Par ailleurs, par rapport à l'initiative de créer un groupe de travail, si je la trouve salubre, cependant je m'interroge sur sa composition. Il est impératif que ce groupe soit composé de professionnels du domaine, dotés d'une expertise avérée sur les questions d'identité de genre et d'inclusion dans le milieu scolaire, cela afin de garantir d'éviter des propos comme ce jour, mais aussi pour la pertinence de la nouvelle directive.

Pour conclure, je souhaite rappeler ici que nous parlons de santé autant physique que mentale de ces jeunes et que la réalité peut être encore dure par endroit. Je pense que ce matin, on en a eu une belle preuve. L'école doit se tenir à leurs côtés sans constituer une nouvelle source d'ennuis et de problèmes.

Je vous remercie donc de soutenir ce postulat.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

Brièvement sur cette question, vous avez lu notre réponse. C'est une réalité, ça existe, ce n'est pas une mode, on ne fait pas de prosélytisme, on n'en fait pas le sujet principal de l'école.

Il y a des interventions dans les centres scolaires, on peut assister aussi la direction ou les personnes concernées lorsqu'il y a des questions liées à la transition, liées au genre ou au non-genre.

Tout ça existe et on le fait avec je crois beaucoup de sensibilité. J'avais entendu passablement de choses, parce qu'il y a des parents qui m'écrivent, des parents qui me téléphonent et qui me disent, mon fils, ma fille a été confrontée, elle a été blessée, enfin quelque part dérangée dans ses sensibilités par cette intervention qui a été faite et qui ne la concernait pas. Dans le fond, si j'ai constaté, en demandant à mes services d'aller mettre leur nez et de regarder ce qui se passait vraiment, qu'il y avait beaucoup de légendes urbaines, beaucoup de désinformation et puis beaucoup de choses qui étaient très tronquées dans cette affaire.

Donc, on essaie de rester objectif, ce n'est pas la préoccupation principale. Mais par rapport à ces personnes qui sont dans une situation difficile, qui souffrent et puis qui peuvent en venir au pire, tout ça doit faire partie de notre mission, d'essayer de les inclure et de leur donner une vie qui leur permette de progresser dans leurs apprentissages comme n'importe quel enfant ou jeune qui est confié à l'école valaisanne. Ça, c'est notre mission.

Alors, il y a une partie de cette mission publique qui est confiée au SIPE, c'est une immense partie, et il y a une partie qui est confiée à l'Avifa et le choix entre ces 2 organisations qui ont effectivement une sensibilité un peu différente est laissé aux communes. Il y a des communes d'obédience plus conservatrice, et je ne vais pas vous faire de dessin, vous les connaissez, qui ont fait le choix de l'Avifa, mais l'immense majorité des communes et l'immense majorité des enfants et des jeunes ont l'information qui leur parvient via les centres SIPE et ça fonctionne bien, et ce n'est pas la seule activité des centres SIPE, loin s'en faut, l'éducation sexuelle au sens large, la prévention des maladies sexuellement transmissibles et tout ce qui s'ensuit, fait plus partie de leur mission que celle-là, mais celle-là existe, et je pense que ce serait faux de la nier, sauf à vouloir ou à devoir s'excuser. Moi, j'ai rencontré aussi des jeunes à qui j'ai remis la maturité ou autres et on m'a dit, ben voilà, on ne va pas l'appeler selon le prénom qui est sur le certificat, on va lui donner un autre prénom parce que c'est le choix de cette personne, elle est en transition, et très franchement, ce n'est pas une situation qui est facile pour cette personne, parce que ça se voit. Et puis ceux-là ont aussi droit à notre respect.

Le président

Ce postulat est combattu, nous allons donc voter.

Postulat 2022.03.071 / Postulat 2022.03.071

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 89 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 32 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. *(n.d.l.r.: il est donc transmis au Conseil d'État pour exécution)*. Nous passons au point 13.

13. Postulat Emilie Teixeira, PS/GC, Carole Melly-Basili, Le Centre, Konstantin Bumann, neo – Die sozialliberale Mitte, et Jérôme Fournier, Les Vert.e.s: Réévaluer les conditions-cadres de médiation scolaire **2022.03.088**

Postulat Emilie Teixeira, PS/GC, Carole Melly-Basili, Le Centre, Konstantin Bumann, neo – Die sozialliberale Mitte, und Jérôme Fournier, Les Vert.e.s: Neubeurteilung der Rahmenbedingungen für die schulische Mediation **2022.03.088**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (18.11.2022)

Entwicklung (18.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat. Monsieur Jacquod vous combattez le postulat? Je vous cède la parole.

Jacquod Eric, député, UDC

Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du postulat et de la réponse du Conseil d'État.

Si effectivement la réponse est très intéressante et que notre groupe est totalement conscient de l'importance de la médiation scolaire, l'augmentation des 5 EPT nécessaires nous paraît assez peu appropriée justement à la veille d'un exercice budgétaire qui va être très compliqué. Finalement, ce n'est pas le souci de l'encouragement de la médiation qui nous fait rejeter ce postulat, mais ces 5 EPT supplémentaires. Il semble qu'on va devoir quand même utiliser d'autres moyens que de toujours augmenter les EPT pour régler les problèmes de ce canton. Merci.

Bumann Konstantin, Abgeordneter, neo – Die sozialliberale Mitte

Nachdem 1985 die schulische Mediation eingeführt wurde und auch ausgebaut wurde, sehen wir, dass das eine sehr wichtige Massnahme ist. Alle erkennen eigentlich die Wichtigkeit und den Gewinn durch diese installierte Massnahme. Doch die bisherige Dotation dieser Entlastungsektion ist wirklich viel zu klein und absolut ungenügend.

Eine Lehrperson besucht während der Weiterbildung zehn Module und diese sind verteilt auf zwei Jahre. Wenn sie dann aufs Feld geht, dann hat sie sehr wenige Lektionen. Ich gebe euch das Beispiel von den Schulen Saas: Für die Primarschule Saas-Fee mit 100 Kindern in sechs Klassen hat sie eine halbe Lektion, eine weitere halbe Lektion für die anderen 100 Kinder der anderen drei Gemeinden des Saastals. Eine Lektion in der Woche, verteilt auf vier Gemeinden, an einer Schule im Saastal – das genügt einfach nicht.

Wir hätten gestern die Rede hören sollen von Staatsrat Christophe Darbellay. Er hat eine ausgezeichnete Rede gehalten an der Diplomfeier von eben diesen Mediatoren und Mediatorinnen, und er hat dort hervorgehoben, wie wichtig, dass diese Pädagogen für unser Feld seien.

Diesen Worten sollten jetzt Taten folgen. Wir Autoren von diesem Postulat verlangen lediglich eine Neubeurteilung, dass man die Situation anschaut und dann kommt man wieder mit einem neuen Vorschlag vor den Grossen Rat.

Aus diesem Grund bitte ich euch, dieses Postulat anzunehmen.

Ich danke.

Teixeira Emilie, députée-suppléante, PS/GC

Je ne sais plus lequel d'entre vous ce matin, c'était peut-être vous, Monsieur Jacquod, a mis en avant que vous étiez pour la bienveillance et l'écoute, etc., c'est exactement le travail des médiateurs.

Alors je comprends votre préoccupation des coûts, maintenant, les coûts que vous voulez économiser maintenant sur 5 EPT, ce sont peut-être des coûts qui seront décuplés par la suite si les problèmes qui existent maintenant on ne les résout pas et qui eux aussi seront décuplés par la suite.

J'ai rencontré plusieurs médiateurs qui sont convaincus de leur mission, qui sont passionnés par ce qu'ils font, qui voient le vrai intérêt pour les enfants, mais qui sont aussi fatigués parce qu'ils me disent: j'ai 4 périodes pour tout le centre scolaire par semaine et puis dans les faits, j'en fais 6 ou 7 que je ne peux pas revendiquer, je prends sur mon temps libre, parce que je ne peux pas laisser des enfants qui ont demandé de l'aide sans réponse. Et c'est pour cette question-là que nous avons déposé ce postulat. Voilà, je crois qu'on a tous été enfant, je suis sûre même, qu'on a tous été enfant et qu'on a tous des souvenirs de l'école, soit de situations qu'on a vécues, soit qu'on a observées, qui nous ont marqués, peut-être même qui ont fait qu'on s'engage en politique aujourd'hui, allez savoir. Et je crois que si on peut régler certaines choses, si on peut écouter, rien qu'entendre les problèmes, j'ai été aussi à des réunions de parents hier justement qui mettaient ça en avant, ça permet de décanter énormément de choses. Et on le sait, la société aujourd'hui, il y a eu la crise sanitaire qui a créé plein de soucis, les médiateurs l'ont relevé aussi, mais il y a toutes les nouvelles choses, il y a les réseaux sociaux, il y a les écrans, etc., qui rendent les choses complexes et qui enveniment très vite des situations. Donc, je vous remercie d'accepter la réponse et de soutenir le postulat.

Le président

Je vous annonce qu'on n'arrivera pas à traiter la fin du programme de cette matinée.

Donc, je vous prie d'être un petit peu plus brefs dans les prises de parole, monsieur le conseiller d'État, je vous cède la parole.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

Très brièvement, les médiateurs sont centraux dans le système scolaire. Il y a 138 médiateurs dans l'ensemble de l'école valaisanne, ils ont traité l'année passée 4'000 situations qui vont de la plus anecdotique parce qu'une prof donne trop de devoirs jusqu'à des situations graves, familiales, sociales ou à des conflits entre pairs, donc entre enfants. Ce sont tous ces problèmes-là qui peuvent être très souvent réglés simplement avant que tout s'envenime et que les avocats s'emmêlent parce que de plus en plus ça existe aussi, donc il faut être là très attentif. Il ne faut en tout cas pas affaiblir le système. On a prévu dans le paquet attractivité pour la profession enseignante et pour l'école valaisanne, pour améliorer encore le système, de renforcer un peu la médiation scolaire. Ce sont tous ces problèmes-là que le directeur, la directrice d'école, que l'inspecteur, que le chef de service de l'enseignement, le chef de département n'a pas besoin de résoudre par la suite parce qu'ils sont tellement montés en sauce que ça devient inextricable.

Donc c'est très important, ça fait 40 ans, le Valais a joué dans ce rôle-là un rôle de pionnier, c'était Maurice Nanchen à une époque. Et franchement, on est très très reconnaissant de ce système, c'est un des éléments, une des soupapes qui nous permet vraiment de maintenir un bon climat dans l'école parce que vous l'avez dit, le Covid et tout ce qui s'ensuit, on ne va pas vers le beau temps. La société devient de plus en plus difficile et l'école en est le réceptacle ou le paratonnerre très direct. Donc, il faut vraiment qu'on renforce encore un peu ce système même si on n'aime pas augmenter les EPT.

Le président

Nous allons donc voter.

Postulat 2022.03.088 / Postulat 2022.03.088

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 106 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 13 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté ce postulat. *(n.d.l.r.: il est transmis au Conseil d'État pour exécution).*

14. Postulat Florian Chappot, PS/GC, Kathleen Rossier Moll, PLR/FDP, Marcel Bayard, Le Centre, et Alexandre Dubuis, Les Vert.e.s: Conseil psychologique pour les élèves du secondaire II
2022.03.094

Postulat Florian Chappot, PS/GC, Kathleen Rossier Moll, PLR/FDP, Marcel Bayard, Le Centre, und Alexandre Dubuis, Les Vert.e.s: Psychologische Beratung für Schülerinnen und Schüler der Sekundarstufe II **2022.03.094**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (18.11.2022)

Entwicklung (18.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat. Monsieur Jacquod, vous combattez le postulat, je vous passe la parole.

Jacquod Eric, député, UDC

C'est dans la même logique que le précédent postulat, on ne met pas en question la question de fond, mais on augmente de nouveau les EPT, ça n'est pas une solution durable. Merci.

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

Je vais parler en mon nom, mais je suis quand même obligée de rebondir sur ce que dit Monsieur Jacquod.

On vient effectivement de donner 5 EPT, mais juste il y a 10 minutes, voire 15 minutes avant, on a eu un postulat qui a été déposé par les UDC, intitulé: les écoles professionnelles en Valais, services informatiques sous-dotés. Et là, on n'a pas parlé, mais il y a 3 EPT supplémentaires qui ont été rajoutés. Puis là vous n'avez pas dit ah non non on ne veut pas parce qu'il y a 3 EPT supplémentaires, donc il faut avoir après un discours un peu cohérent. Merci Monsieur Jacquod.

Chappot Florian, député, PS/GC

Je remercie le Conseil d'État pour sa réponse qui me satisfait grandement. Il n'y a pas que les EPT qui sont proposés, il y a l'extension du CDTEA du domaine psychologique de 18 à 20 ans, jusqu'à maintenant on ne prenait pas les enfants de 18 à 20 ans, puis dans le secondaire 2, il existe des enfants ou des adolescents de cet âge-là. Il y a surtout de meilleures ou de plus amples relations qui doivent exister entre le CDETA et les écoles du secondaire 2. On sait aujourd'hui qu'il représente 30% des élèves et qu'il ne représente que 12% des consultations psychologiques au CDTEA. Alors même que c'est une population qui est en grande difficulté, plusieurs études le démontrent, l'OFS a évoqué le nombre croissant d'hospitalisations pour des cas psychologiques des personnes de 15 à 20 ans. Donc, on doit pouvoir prendre des mesures.

Et puis finalement, ces mesures, c'est déjà d'étendre ce service à 20 ans, d'améliorer les relations avec le CDTEA et puis peut-être aussi d'engager de nouvelles personnes, mais ça, c'est quand même une décision qui est prise au niveau du budget, on ne l'apprend pas maintenant en acceptant ce postulat, donc la discussion va avoir lieu au niveau budgétaire.

Voilà, le service est transparent, le département est transparent pour nous dire que pour mettre en œuvre totalement ce postulat, il faut des postes en plus. Si le Parlement décidera de ne pas les accorder, on ne les accordera pas. Je serai probablement très déçu, mais ces 2 décisions qui sont séparées entre un vote du postulat et un vote budgétaire. Merci de soutenir ce postulat qui est pour le bien de la santé psychique et mentale de nos jeunes.

Le président

Nous allons donc voter.

Postulat 2022.03.094 / Postulat 2022.03.094

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 109 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 13 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Il est transmis au Conseil d'État pour exécution.

Nous passons au point 16.

15. Postulat PLR/FDP, par Mathieu Couturier et Andrea Duchoud: Pour une meilleure valorisation du bilinguisme dans nos écoles! 2022.05.139

Postulat PLR/FDP, durch Mathieu Couturier und Andrea Duchoud: Aufwertung der Zweisprachigkeit in unseren Schulen! **2022.05.139**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (18.11.2022)

Entwicklung (18.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Je n'ai pas de demande de parole, il est donc transmis au Conseil d'État pour exécution.

16. Postulat Guillaume Sonnati, PS/GC, Françoise Métrailler, Le Centre, et Thomas Birbaum, PLR/FDP: Création d'un Musée cantonal de l'Industrie 2022.05.173

Postulat Guillaume Sonnati, PS/GC, Françoise Métrailler, Le Centre, und Thomas Birbaum, PLR/FDP: Schaffung eines kantonalen Industriemuseums **2022.05.173**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (18.11.2022)

Entwicklung (18.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le rejet du postulat. Madame Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, vous avez la parole.

Schöpfer-Pfaffen Marie-Claude, Suppléant, neo – Die sozialliberale Mitte

Die Bedeutung der Industrie für die wirtschaftliche Entwicklung unseres Kantons ist unbestritten, auch in Fachkreisen. Nun fordern aber die Postulanten – ganz offensichtlich angestachelt vom sich stark akzentuierenden ökonomischen Wachstum der Lonza im Oberwallis – mehr Anerkennung und Wertschätzung für den Bereich der Industriegeschichte, indem der Kanton eine Machbarkeitsstudie zur Standortbestimmung eines Industriemuseums im Chablais finanziert. Das Ziel besteht darin, den Tourismus der Region anzukurbeln und das Image der Branche aufzupolieren.

Dies sind an und für sich sicher löbliche Ziele, doch sind wir wie der Staatsrat der Ansicht, dass der Kanton Wallis mit der Umsetzung des grossen Museumsprojekts hier in Sitten bereits ein sehr teures Vorhaben am Laufen hat, dass die Umsetzung eines weiteren Grossprojekts verunmöglicht. Zudem muss ich darauf hinweisen, dass im Wallis zahlreiche dezentral gelegene Museen existieren, die wegen den Kürzungen der öffentlichen Mittel grosse Schwierigkeiten bekunden.

Die Einrichtung eines Industriemuseums würde zudem auf dem Feld der Beschaffung von geeigneten Exponaten – und das kann ich als Expertin wirklich belegen – zwangsläufig auf massive Beschaffungsprobleme stossen. Setzt man nur beschriftete Stellwände um, ist eine von industriellen Akteuren finanzierte temporäre Ausstellung sicher das geeignetere Gefäss, als ein grosses Vorhaben. Zudem bekunde ich Mühe damit, dass mit einer von der Politik an den Staat und indirekt

an die Wissenschaft herangetragenen externen Forderungen ein Grossprojekt, das mindestens acht Vollzeitäquivalente braucht, umgesetzt werden soll, während zahlreiche kleinere Institutionen des Bereichs der geisteswissenschaftlichen Forschung im Wallis wirklich um ihr Überleben kämpfen, weil der Wille zu ihrem Erhalt fehlt.

Was das Feld der Industriegeschichte anbelangt, würde sich doch am ehesten eine Finanzierung durch die Stakeholder des Bereichs anerbieten. Die Akteure der Geschichtswissenschaft haben auf dem Gebiet auch bereits die Erfahrung machen müssen, dass bei Jubiläen und Ähnlichem mittlerweile lieber die Event- und Feierschiene bedient wird, statt dass eine sorgfältige Aufarbeitung der eigenen Geschichte finanziert wird, und ich betone eine sorgfältige und nicht eine schnell dargeworfene Schnellbleiche.

Die Autoren gehen zudem davon aus, dass Touristen für den Besuch der Einrichtung, die man in bestehenden Gebäuden unterbringen könnte, mehrere Tage in der Region verbleiben werden. Wie die Erfahrungswerte und Besucherzahlen zu äquivalenten und grösseren Einrichtungen verdeutlichen, wird dies ein Wunschtraum bleiben.

Wir bekämpfen daher das Postulat in erster Linie, weil wir der Meinung sind, dass bevor neue Grossprojekte angestossen werden, der Erhalt der bestehenden dezentralen Museen und kleinen Forschungsinstituten, die sich in unserem Kanton teils seit Jahrzehnten um Forschung, Vermittlung, Mediation und Tourismus bemühen, gesichert werden sollten, und zwar nicht nur hier in Sitten, sondern auch in den übrigen Kantonsteilen, bevor noch mehr Geld in Grossprojekte investiert wird.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Le président

J'ai une demande de parole des 3 auteurs du postulat, j'espère que vous avez eu l'intelligence de vous mettre d'accord pour ne pas dire la même chose, sinon ce ne sera pas très constructif. Madame Françoise Métrailler, je vous cède la parole.

Métrailler Françoise, députée, Le Centre

Je prends la parole ici en tant que cosignataire afin de combattre la réponse du Conseil d'État. Cela fait bien longtemps que l'industrie est un secteur primordial dans notre canton. 25% de la valeur ajoutée y est créée. Et nous sommes le deuxième canton en termes de sciences de la vie.

Des musées de l'industrie dans le monde, il y en a des milliers, ce sont des institutions qui prennent acte du fait que les industries au sens large ont créé la richesse des sociétés et l'ingéniosité des hommes. Ce patrimoine est un formidable vecteur d'apprentissage pour les enfants et les jeunes. C'est une magnifique façon de mettre en valeur le savoir-faire et l'intelligence. Nous sommes en Valais, sur une terre où il a fallu forcer la nature pour construire des barrages, où la robotique aide au développement d'entreprises à la pointe de la recherche. Nous sommes un canton innovant où la chimie a produit des dizaines de milliers d'emplois.

Nous imaginons qu'un tel musée aurait en Valais toute sa place et permettrait aussi de décrire les aspects plus problématiques de l'industrie en Valais. Certes, il y a l'aspect économique, mais il semblerait que les entreprises et les communes n'aient pas été approchées afin de participer à ce beau projet. Elles auraient peut-être accepté d'être un peu actrices dans l'idée du départ. Pour toutes ces raisons, je propose de refuser la réponse du Conseil d'État.

Merci pour votre attention.

Sonnati Guillaume, député, PS/GC

D'ores et déjà, je dois vous signaler que je ne serai pas bref.

Étant donné que le sujet est beaucoup trop important pour le canton du Valais et pour la délégation et la région chablaisienne. En tant que premier signataire, je vais répondre point par point à l'argumentaire réalisé par les services du Conseil d'État.

Autant le dire tout de suite, nous ne sommes pas d'accord avec la réponse du Conseil d'État, que nous considérons comme légère. Pour clore rapidement le sujet, nous avons tout bonnement reçu une non-entrée en matière de la part du Conseil d'État qui estime que notre proposition ne fait tout simplement pas sens.

Nous avons toujours l'intime conviction que créer un musée cantonal de l'industrie amènerait une réelle plus-value sur les plans économique, touristique, culturel et symbolique pour notre canton. Autrement dit, le Valais en sortirait gagnant.

C'est pourquoi il vaut vraiment la peine de creuser cette idée au travers d'une logique de gestion de projets. Tout d'abord, il est important de relever que nous sommes conscients de la réalité financière du canton qui s'annonce délicate, alors qu'il doit déjà assumer une multitude de tâches régaliennes. Soyez rassurés, chères et chers collègues, nous n'avons pas pour objectif de grever le budget de l'État avec un tel musée. Néanmoins, nous nous opposons à l'argument économique avancé par le Conseil d'État pour expliquer le refus de notre postulat. Nous sommes convaincus qu'il est possible de créer un tel musée cantonal de l'industrie, qualitatif, et d'en assumer son fonctionnement avec un budget qui soit financièrement supportable pour les pouvoirs publics. Nous n'aurons pas besoin d'autant d'EPT et on peut trouver des collaborations avec les communes et d'autres partenaires. Il existe réellement des pistes, chères et chers collègues, que l'on doit creuser pour financer un tel projet. Par exemple un partenariat pourrait être passé avec la commune de Monthey pour financer la construction d'un tel projet et pour en assumer son coût de fonctionnement. On pourrait aussi explorer des partenariats avec les grandes industries qui seraient peut-être enclines à financer un tel projet et à en assumer son fonctionnement. Il y a des fonds, comme la Loterie Romande, qui pourraient financer la création d'un musée cantonal de l'industrie.

Autre argument pour lequel nous ne nous retrouvons pas, c'est l'argument voulant concentrer les musées dans la région sédunoise. À notre sens, dans un souci de rééquilibrage des prestations publiques sur l'ensemble du territoire, y compris dans le secteur culturel, il serait bien d'implémenter un musée estampillé cantonal dans une région autre que celle de la capitale. Ceci permettrait de valoriser l'ensemble du territoire auprès de potentiels touristes, sans se concentrer uniquement dans la région du Valais central. Il est selon nous fondamental de promouvoir une marque de fabrique valaisanne auprès des touristes que s'arrachent de multiples destinations.

Enfin, comparer le secteur industriel avec le FC Sion est tout bonnement ridicule, pour ne pas dire irrespectueux vis-à-vis des milliers de personnes qui ont œuvré au cours de l'histoire pour bâtir des fleurons industriels sur tout le territoire. Aux yeux du Chablaisien que je suis, une telle comparaison dévalorisante reflète juste la valeur que l'on accorde malheureusement à l'industrie dans notre canton, malgré son poids historique, symbolique et économique indéniable pour l'essor de celui-ci.

Pour finir, nous saluons la création d'une vitrine permettant de valoriser les compétences produits et projets dans le secteur industriel, même si cette réalisation ne correspond pas à notre demande initiale. À l'instar du Conseil d'État, nous pensons également qu'une telle plateforme serait judicieuse pour toucher de potentiels investisseurs ainsi que de la clientèle dans un secteur industriel mondialisé et ultra-compétitif. Une telle plateforme, au vu de ses objectifs et de son public cible, serait donc complémentaire à un musée cantonal de l'industrie dont les buts sont fort différents.

Pour conclure, nous sommes convaincus de l'importance de poursuivre les démarches avec d'autres partenaires, tels que des communes, des faïtières professionnelles, des industries, pour créer un musée cantonal de l'industrie sur le territoire qui soit supportable sur le plan financier et attractif pour

les visiteurs. Nous demandons donc au Conseil d'État de s'investir réellement de ce projet, raison pour laquelle nous refusons sa réponse et nous appelons au vote. Et puis on vous remercie d'ores et déjà pour le soutien. Merci de votre attention.

Birbaum Thomas, député, PLR/FDP

Donc je vais être très très très bref, je pense en 60 secondes ça passe, juste pour répondre à Madame Schöpfer qui parlait d'un grand musée. Donc on n'a pas ces ambitions d'avoir un musée, un nouvel espace qui serait créé ex nihilo, un nouveau bâtiment. On peut prendre des halles industrielles qui existent déjà par exemple, un espace d'exposition, ça pourrait être aussi une plus-value. Le but, c'est de travailler avec le secteur privé et éventuellement les communes.

Et un point qui m'a spécialement gêné dans la réponse était les EPT pour développer une structure à Monthey. En fait, dans notre postulat initial, on était large, on ne voulait pas que ce soit spécialement Monthey, je pense notamment à Fully, à la belle usine, il y a une magnifique structure qui pourrait héberger un tel espace. Donc, je pense que ça mérite aussi d'être étudié, de prendre contact avec... je vois Monsieur Bender qui est satisfait par ma prise de parole, mais c'est vrai, je pense qu'on peut étudier ça à l'échelle du canton et pas dans une région spécifique et nous on estime que le travail n'a pas été fait. En tout cas, la réponse au postulat n'est pas correcte vis-à-vis de cela. Donc on combat la réponse. Merci.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

Loin de moi l'idée de diminuer l'importance de l'industrie valaisanne. On n'a jamais vécu en 50 ans une période aussi prolifique, une période aussi dynamique, avec des développements à Monthey, à Evionnaz, dans toutes les régions, à Martigny avec Debiopharm, ou encore du côté de Viège avec la Lonza qui a déjà été citée. C'est extraordinaire, c'est de très loin le premier secteur de l'économie valaisanne et je pense que c'est celui qui m'a le plus occupé depuis le début et on continue de le soutenir, on continue de le développer et c'est très heureux. Ce n'est pas qu'on n'en a rien faire, au contraire.

On a créé par exemple, cette année, la plateforme Mint à Viège, ce n'est pas à Monthey, c'est à Viège, avec la Lonza qui a mis plusieurs millions dans l'affaire, le canton qui a mis plusieurs millions dans l'affaire pour une plateforme de démonstration à disposition des parents, à disposition surtout des élèves, des écoles pour les sensibiliser à l'importance de ces métiers de la technique et des sciences. Et ça marche à fond, c'est extraordinaire. Il y a des gens là-haut qui travaillent, qui sont très dynamiques, qui sont très intéressants et je vois même les enseignants et des enseignantes qui n'ont pas forcément beaucoup d'intérêt pour ces sciences-là qui sont allés là-haut et qui sont revenus complètement transformés et qui adorent ça.

Et ça, c'est ce qu'on doit faire. Cette plateforme pour l'industrie, présentation de tout ce que peut faire l'industrie, c'est aussi quelque chose qu'on doit pouvoir imaginer. Mais les musées, je n'ai rien contre les musées. Moi, je suis le plus chablaisien des Bas-Valaisans, j'y vais tout le temps, mais je n'y vais pas pour voir un musée personnellement. Parce qu'il y a de belles choses à voir dans le Chablais qui sont extraordinaires avant de voir un musée pour l'industrie. Moi, je rencontre des industriels toutes les semaines. Il n'y en a pas un qui m'a demandé de faire un musée pour l'industrie, il n'y en a pas un qui m'a parlé de votre truc.

Alors, c'est moi qui devrais aller faire le colporteur et leur dire, mais alors il y a une super idée, ça va coûter un peu de ronds, et puis on va faire un beau musée pour l'industrie. Des idées de musées, il y en a chaque semaine quasiment qui nous sont soumises. On en a cité quelques-uns et ce n'est pas qu'on confond, parce qu'alors moi en foot, j'ai aucune l'idée, je ne confonds pas le FC Sion à une industrie et c'est vrai que ce serait lui faire outrage. Mais il y a eu plein d'idées de nouveaux musées

qui vont du vélo, au sauvetage, des choses qui m'intéressent, d'autres un peu moins, il y en a eu de toutes sortes, même le musée Porsche, il y en a eu toutes sortes et on demande toute le temps le soutien de l'État, mais dans le fond, les projets, ils doivent venir de privés, ils doivent venir de bonnes volontés et puis ensuite l'État peut aider, ensuite la Loterie Romande peut intervenir, mais ça doit d'abord être une initiative privée, ça ne doit pas être une initiative de l'État.

On a de grands projets avec le Pôle Muséal à Sion pour en faire quelque chose d'attractif parce que pour l'instant les seuls musées qui attirent vraiment du monde, il y a une centaine de musées en Valais, une centaine, la plupart ont un nombre de visiteurs annuels qui est quasiment anecdotique. Et il y en a quelques-uns qui marchent à fond. Et chaque fois qu'on veut faire un musée, on me dit: mais ça va être mieux que des transports, ça va être mieux que la fondation Beyeler à Bâle, parce qu'il y a plein de gens qui vont accourir vers ces musées. Le dernier exemple en date, ce n'est pas un musée, mais presque, le UNESCO Welterbe. Ils ont aussi dit qu'ils allaient faire un nombre absolument stratosphérique de visiteurs, on connaît maintenant les chiffres. On m'a proposé un musée de l'énergie sur Goms depuis Fiesch jusqu'à Oberwald, dans toutes les anciennes cabanes de l'armée qui ont été rachetées on ferait une partie du musée et tout le monde allait venir là et chaque personne, y compris les scouts, allait dépenser plus de 120 francs par jour. Ça, c'est ce qu'on m'a dit, on a montré un business plan, c'est toujours comme ça. Donc, il faut être un tout petit peu prudent.

Il y a 2 musées qui ramènent vraiment du monde en Valais actuellement, c'est la Fondation Pierre Gianadda depuis 40 ans et plus, et puis c'est le Bariland qui a 75'000 visiteurs par année, c'est assez extraordinaire et ça va continuer de se développer. Alors, voilà la situation, moi, je n'ai rien contre l'industrie, mais ce projet-là, désolé, mais le Conseil d'État ne peut pas suivre.

Le président

Ce postulat est combattu. Nous allons donc voter.

Postulat 2022.05.173 / Postulat 2022.05.173

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 37 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 85 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé ce postulat, il est donc classé.

J'ai fait une promesse au début de mon mandat que par égard envers les restaurateurs où vous allez manger, nous interrompions notre session à midi et demi, puis également par respect pour le juge cantonal qui va nous offrir l'apéro dans les pas perdus, je vous propose d'interrompre nos débats et de reporter les points qui étaient à l'ordre du jour ce matin à la prochaine session. Est-ce que j'ai des demandes de parole? C'est en ordre? Alors nous en avons terminé pour aujourd'hui, je vous souhaite un bon appétit et à demain.

La séance est levée à 12:31.

Séance du jeudi matin 7 septembre 2023

Présidence: Delaloye Mathias

Ouverture de la séance: 9 heures

<i>Ordre du jour:</i>	<i>Pages</i>
1. Première lecture	
Loi sur la réorganisation du ministère public du canton du Valais	
Erste Lesung	
Gesetz über die Reorganisation der Staatsanwaltschaft des Kantons Wallis.....	140
2. Rapport de la Commission interparlementaire «détention pénale» aux parlements des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève, du Jura et du Tessin du 10 mai 2023	
Bericht der interparlamentarischen Kommission «strafrechtlicher Freiheitsentzug» an die Parlamente der Kantone Freiburg, Waadt, Wallis, Neuenburg, Genf, Jura und Tessin vom 10. Mai 2023.....	151
Traitements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)	
Behandlungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)	
3. Postulat Bernd Kalbermatten, Die Mitte Oberwallis, et Charlotte Salzmann-Briand, Die Mitte Oberwallis: École de police sur le campus de formation à Brigue 2022.06.256	
Postulat Bernd Kalbermatten, Die Mitte Oberwallis, und Charlotte Salzmann-Briand, Die Mitte Oberwallis: Polizeischule Bildungscampus Brig 2022.06.256.....	157
4. Postulat Aurélie Pont, PS/GC, Stéphane Ganzer, PLR/FDP, Konstantin Bumann, neo – Die sozialliberale Mitte, et Maryke Bonjean, Le Centre: Pour une adhésion au concordat romand en matière de naturalisation des jeunes étrangers 2022.09.371	
Postulat Aurélie Pont, PS/GC, Stéphane Ganzer, PLR/FDP, Konstantin Bumann, neo – Die sozialliberale Mitte, und Maryke Bonjean, Le Centre: Beitritt zur Gegenrechtskonvention über die kantonalen Voraussetzungen für die Einbürgerung junger Ausländer 2022.09.371.....	157
5. Postulat neo - Die sozialliberale Mitte, par Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Patrick Amoos et Anja Katharina Schmid: Des processus répondant mieux aux besoins des entreprises au sein de l'administration cantonale 2022.09.384	
Postulat neo - Die sozialliberale Mitte, durch Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Patrick Amoos und Anja Katharina Schmid: Wirtschaftsfreundlichere Prozesse in der Kantonsverwaltung 2022.09.384.....	159
6. Interpellation Aude Rapin, PS/GC, et Florian Chappot, PS/GC: Audit sur les risques suicidaires en prison: quelles mesures prises? 2022.12.545	
Interpellation Aude Rapin, PS/GC, und Florian Chappot, PS/GC: Audit über das Suizidrisiko in den Untersuchungsgefängnissen: Welche Massnahmen wurden ergriffen? 2022.12.545 .	159

7. Interpellation Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo – Die sozialliberale Mitte, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, Melanie Burgener, neo – Die sozialliberale Mitte, et Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis: Collaboration entre la police et l'Organisation des secours: les raisons du changement de paradigme **2022.12.557**
 Interpellation Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo – Die sozialliberale Mitte, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, Melanie Burgener, neo – Die sozialliberale Mitte, und Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis: Gründe für den Paradigmenwechsel in der Zusammenarbeit Polizei-Rettungsorganisation? **2022.12.557** 160
- Traitements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)**
Behandlungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)
8. Postulat Frank Wenger, neo – Die sozialliberale Mitte, et Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis: Optimiser l'offre de ferroutage dans la vallée de Conches **2022.03.047**
 Postulat Frank Wenger, neo – Die sozialliberale Mitte, und Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis: Optimierung des Autoverlad-Angebots im Goms **2022.03.047** 160
9. Postulat Bernd Kalbermatten, Die Mitte Oberwallis, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, et Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis: Des applications «dangers» pour le canton du Valais? **2022.03.068**
 Postulat Bernd Kalbermatten, Die Mitte Oberwallis, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, und Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis: Gefahren-App für den Kanton Wallis? **2022.03.068** .. 160
10. Postulat Nathalie Cretton, Les Vert.e.s, Carole Morisod, Les Vert.e.s, Olivier Ostrini, PS/GC, et Françoise Métrailler, Le Centre: Décharge de type D dans le Chablais: limitation des apports **2022.03.096**
 Postulat Nathalie Cretton, Les Vert.e.s, Carole Morisod, Les Vert.e.s, Olivier Ostrini, PS/GC, und Françoise Métrailler, Le Centre: Deponie des Typs D im Chablais: Begrenzung des Einzugsgebiets **2022.03.096** 162
11. Postulat Thomas Birbaum, PLR/FDP, Anthony Lamon, Le Centre, Damien Raboud, UDC, et Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Pour un respect de la hiérarchie du réseau routier **2022.05.182**
 Postulat Thomas Birbaum, PLR/FDP, Anthony Lamon, Le Centre, Damien Raboud, UDC, und Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Wahrung der Hierarchie des Strassennetzes **2022.05.182** 167
12. Postulat Lucien Barras, Les Vert.e.s, David Marquis, Le Centre, Emilie Teixeira, PS/GC, et Fabian Zurbruggen, SVPO: Utilisation des véhicules de service de l'État à titre privé (auto-partage) **2022.05.189**
 Postulat Lucien Barras, Les Vert.e.s, David Marquis, Le Centre, Emilie Teixeira, PS/GC, und Fabian Zurbruggen, SVPO: Private Nutzung von Dienstfahrzeugen des Staates (Carsharing) **2022.05.189** 167

13. Postulat Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis et Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Infrastructures cyclables: examen supplémentaire d'un financement par la Confédération! **2022.06.257**
 Postulat Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis und Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Veloinfrastrukturen: Weitere Prüfung der Finanzierung durch den Bund! **2022.06.257** 168
14. Postulat Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis, et Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Des surfaces pour installer des panneaux solaires le long des routes cantonales! **2022.06.258**
 Postulat Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis, und Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Flächen für den Bau von Photovoltaik-Anlagen entlang der Kantonsstrassen! **2022.06.258**..... 168

Le président

Je vous souhaite la bienvenue à cette troisième journée de session. On a du pain sur la planche aujourd'hui, comme vous avez pu le remarquer. Nous allons immédiatement commencer avec le point 1 de notre programme de la matinée. Et nous commençons avec le traitement des amendements.

1. Première lecture

Loi sur la réorganisation du ministère public du canton du Valais

Erste Lesung

Gesetz über die Reorganisation der Staatsanwaltschaft des Kantons Wallis

(Suite de la page 32 / Fortsetzung von Seite 32)

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopsis)

Liste der Abänderungsanträge

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Président: Damien Revaz / Rapporteure: Maud Theler

Titre et considérants: adoptés.

L'acte législatif intitulé Loi sur la réorganisation du ministère public du canton du Valais est modifié comme suit:

Discussion à l'article 23, alinéa 2:

Theler Maud, députée, PS/GC, rapporteure

Amendements 1 et 1.1:

Proposition du groupe PLR/FDP par Thomas Birbaum. Décision de la commission: refusé à l'unanimité au profit de la proposition de la commission.

1.1 proposition de la commission. Accepté à l'unanimité. La commission trouve important de légiférer sur le cas de figure où ni le procureur général ni le procureur général adjoint ne pourraient exercer leurs fonctions.

Cipolla Alexandre, député, UDC

C'est une émotion non contrôlée, je prendrai la parole un peu plus tard.

Le président

Donc pas de prise de parole sur ces amendements. Donc la proposition de la commission 1.1 est tacitement acceptée.

Nous passons à l'amendement 2. Il est retiré. Amendement 3, retiré également. Amendement 4, on m'a annoncé également ce matin qu'il était retiré. Amendement 5.

Discussion à l'article 31a, alinéa 2:

Theier Maud, députée, PS/GC, rapporteure

Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis par Gilles Florey. Avant de développer la décision de la commission, juste vous préciser qu'il y avait une erreur dans la traduction française et c'est la traduction allemande qui fait foi. Alors, la commission a décidé de la refuser par 5 oui, 8 non et 0 abstention. La commission souhaite que le Conseil de magistrature puisse garder cette compétence pour les juges cantonaux et les membres du Bureau du ministère public.

Les autorités judiciaires et le ministère public doivent demeurer indépendants l'un de l'autre.

Amherd-Burgener Andrea, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Die Mitte Oberwallis ist überzeugt, dass die Entbindung von Staatsanwälten nicht durch den Justizrat erfolgen sollte. Dies ist effizienter, denn der Justizrat tagt weniger und die Verfahren können beschleunigt werden. Zusätzlich birgt es weniger Konfliktpotenzial.

Wir bitten euch, dies zu unterstützen.

Besten Dank.

Le président

Monsieur Martin Kalbermatter, vous avez la parole.

Kalbermatter Martin, Abgeordneter, neo – Die sozialliberale Mitte

Ebenfalls neo – Die sozialliberale Mitte unterstützt diesen Antrag mit den gleichen Argumenten.

Wir haben oft die Situation, wenn jemand vor dem Justizrat aussagen muss und dann gleichzeitig vom Justizrat vom Amtsgeheimnis entbunden wird, finden wir das störend. Und auch im Sinne der Effizienz der rascheren Behandlung dieser Anfragen, stimmen wir diesem Antrag zu.

Besten Dank.

Revaz Damien, député, PLR/FDP, président de la commission des institutions et de la famille

J'aimerais apporter quelques précisions sur les motifs qui ont poussé la commission à refuser ces propositions. Pour dire 2 choses, d'abord, il y a certainement une incompréhension.

Le cas de figure dans lequel un magistrat doit intervenir devant le Conseil de la magistrature parce qu'une procédure disciplinaire est ouverte à son encontre est réglé dans une autre disposition dans laquelle il est prévu que le magistrat ne peut pas alors invoquer son secret de fonction pour refuser de répondre aux questions que lui poserait le Conseil de la magistrature dans le cadre de cette procédure. Et puis sur l'amendement qui est proposé ici, ce qui est proposé, c'est que ce soit le Bureau du ministère public qui délie du secret de fonction non seulement les membres du ministère public, mais également les juges cantonaux et les juges de district. La commission IF ne peut pas accepter cette proposition. La loi d'organisation judiciaire est assez claire, il y a dans notre canton, une organisation judiciaire avec le Tribunal cantonal et les tribunaux de district et les juges de commune, et il y a un ministère public indépendant qui ne fait pas partie des autorités judiciaires et nous ne souhaitons pas que le ministère public intervienne dans les affaires des juges pour décider s'ils peuvent ou non être libérés du secret de fonction.

Favre Frédéric, conseiller d'État, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Je vais même plus loin que le président de la commission, à notre sens, ce serait même potentiellement anticonstitutionnel. Il faudrait encore qu'on analyse la situation effectivement où un pouvoir se mêle de libérer, pas un pouvoir, mais une partie d'un pouvoir qui est indépendant se mêle de libérer une autre partie du pouvoir qui est aussi indépendant dans l'exécution de ses tâches.

Donc là-dessus, effectivement le Conseil d'État vous propose de refuser cet amendement. Merci.

Le président

Nous allons donc voter sur cet amendement 5.

Proposition 5 / Antrag 5

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 25 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 94 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez soutenu la commission. Nous passons aux amendements 6, 7 et 8 qui sont tous les 3 retirés. Amendements 9 et 10 qui sont identiques. Nous allons donc les traiter conjointement, madame la rapporteure.

Discussion à l'article 36, alinéa 2:

Theler Maud, députée, PS/GC, rapporteure

Amendement 9: proposition du groupe neo – Die sozialliberale Mitte par Martin Kalbermatter. Décision de la commission: refusé par 5 oui, 8 non et 0 abstention. La commission souhaite un procureur fort qui dirige l'institution et qui puisse assumer pleinement ses responsabilités.

Kalbermatter Martin, Abgeordneter, neo – Die sozialliberale Mitte

Aus Sicht der neo sollten wir hier die gleichen Regeln haben wie beim Kantonsgericht, und ebenfalls beim Kantonsgericht ist es ein Gremium, das über die interne Organisation entscheidet und sich festlegt. Darum halten wir an diesem Antrag fest. Ebenfalls ist die Akzeptanz von Entscheiden, die in einem Gremium getroffen sind, innerhalb der Staatsanwaltschaft dann grösser und die Umsetzung einfacher. Ich bitte Sie, diesen Antrag zu unterstützen.

Besten Dank.

Revaz Damien, député, PLR/FDP, président de la commission des institutions et de la famille

Au vu des arguments développés par le groupe neo, j'aimerais apporter une précision sur ce qui a été discuté en commission pour justifier le refus de l'amendement. Effectivement, nous avons pris en considération la comparaison qui peut être faite avec le Tribunal cantonal et nous avons estimé que cette comparaison n'était pas justifiée. En effet, la loi d'organisation judiciaire de notre canton est assez claire. S'agissant du Tribunal cantonal, elle prévoit qu'il s'agit d'une autorité collégiale, les juges à tour de rôle remplissent la fonction de président et il y a une commission administrative qui statue sur les questions techniques à régler pour le Tribunal cantonal. La loi d'organisation judiciaire prévoit par contre que s'agissant du ministère public, nous avons un procureur général qui est l'autorité suprême du ministère public. C'est la raison pour laquelle nous avons une situation différente entre le Tribunal cantonal et le ministère public, raison pour laquelle nous n'avons pas suivi ces arguments.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons donc voter sur ces amendements 9 et 10.

Propositions 9 et 10 / Anträge 9 und 10

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 26 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 96 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission. Nous passons à l'amendement 11 qui est retiré. Amendements 12 et 13 qui sont identiques. Nous allons donc les traiter conjointement. Madame la rapporteure.

Discussion à l'article 41, alinéa 1:

Theiler Maud, députée, PS/GC, rapporteure

Amendement 12: proposition du groupe Die Mitte Oberwallis par Gilles Florey, la décision de la commission: refusé par 5 oui, 7 non et 1 abstention. Le terme de siège est plus adapté aux institutions citées.

De plus, on ne peut pas utiliser le terme Amt pour les tribunaux et si l'on fait une modification à cet endroit, on doit le faire dans toute la loi.

Amendement 13: proposition du groupe neo – Die sozialliberale Mitte par Martin Kalbermatter. Décision de la commission: refusé par 5 oui, 7 non et 1 abstention, pour les mêmes raisons que l'amendement 12.

Amherd-Burgener Andrea, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Wir ziehen den Abänderungsantrag 12 zurück.

Besten Dank.

Le président

Donc le 12 est retiré, il nous reste le 13 sur lequel nous allons voter.

Proposition 13 / Antrag 13

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 16 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 105 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. Amendement 14 retiré. Amendement 15, madame la rapporteure.

Discussion à l'article 24, alinéa 2 (LCDM):

Theiler Maud, députée, PS/GC, rapporteure

Proposition du groupe UDC, par Alexandre Cipolla. Décision de la commission: refusé par 5 oui, 8 non et 0 abstention. Cette disposition concerne les procédures disciplinaires menées par le Conseil de la magistrature. Il faut éviter que le magistrat sous enquête puisse bloquer la procédure en invoquant le secret de fonction.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Cet amendement est donc classé. Nous allons passer aux amendements 16, 17 et 18. Le 19 est retiré. L'amendement 16 est accepté par la commission.

Madame la rapporteure.

Discussion à l'article 9a, alinéa 2 (LACPP):

Theier Maud, députée, PS/GC, rapporteure

La commission a traité les amendements 16 à 18 ensemble et a effectué des votes de principe pour définir quelles compétences nous voulons donner aux greffiers. De ce vote, il est ressorti que nous ne voulons pas supprimer la compétence des greffiers pour prononcer certaines sanctions. Nous ne voulons pas étendre leurs compétences aux peines privatives de liberté et nous ne voulons pas élargir leurs compétences à plus de 90 jours-amendes.

Suivant donc ces votes de principe, on a quand même opposé tous les amendements et il ne restait plus que l'amendement 16 qui a été accepté par 12 oui, 0 non et 1 abstention. Cet amendement a été préféré au texte initial, car dans la plupart des affaires de masse, le prévenu est passible d'une peine privative de liberté ou de plus de 90 jours-amendes. Il était donc nécessaire de modifier le projet pour que les procureurs puissent déléguer aux greffiers les affaires qui ne paraissent pas nécessiter une peine supérieure à 90 jours-amendes. Le greffier devra retourner le dossier au procureur si l'instruction amène à la conclusion qu'une peine plus lourde serait nécessaire.

Le président

Nous allons donc opposer les amendements 17 et 18.

Ah oui, monsieur le président de la commission.

Revaz Damien, député, PLR/FDP, président de la commission des institutions et de la famille (IF)

On a peut-être une compréhension différente du règlement, mais il me semble que personne n'a demandé la parole, donc nous ne devrions pas voter sur ces propositions d'amendement.

Le président

J'ai une demande de parole. Monsieur Alexandre Cipolla, je vous cède la parole.

Cipolla Alexandre, député, UDC

Ici nous voulions simplement rajouter justement aussi la peine privative de liberté aux 90 jours-amendes. Simplement augmenter les compétences finalement de cette autorité.

Le président

Donc vous maintenez l'amendement? *Oui*. Nous allons donc voter.

Proposition 17 contre proposition 18/ Antrag 17 gegen Antrag 18

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour la proposition 17 / für Antrag 17: 61 voix / Stimmen

Pour la proposition 18 / für Antrag 18: 60 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté l'amendement 18, 17 oui – vert. Nous allons donc mettre en opposition le 17 avec la proposition initiale de la commission. Oh là là là là, alors attendez, on va mettre en opposition l'amendement 16 contre le 17.

Proposition 16 contre proposition 17/ Antrag 16 gegen Antrag 17

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour la proposition 16 / für Antrag 16: 104 voix / Stimmen

Pour la proposition 17 / für Antrag 17: 19 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. Nous passons à l'amendement 20 qui est retiré. Il est voté le 16. Nous passons aux amendements 21 et 22, également retirés. Nous passons à l'amendement 23, madame la rapporteure.

Discussion à l'article 40, alinéa 1 (LACPP):

Theiler Maud, députée, PS/GC, rapporteure

Proposition du groupe UDC, par Alexandre Cipolla. Décision de la commission: refusé par 6 oui, 7 non et 0 abstention.

En tant que dirigeant du ministère public, c'est au procureur général de définir la politique criminelle et d'assumer les décisions du ministère public à l'extérieur.

Cipolla Alexandre, député, UDC

L'idée ici, c'est simplement que le magistrat qui s'est occupé de l'affaire ait la possibilité justement de la suivre jusqu'au bout, c'est-à-dire également de pouvoir interjeter recours.

Je vous demande bien entendu de suivre cette proposition. Merci.

Birbaum Thomas, député, PLR/FDP

Nous allons également soutenir cet amendement, notamment pour soutenir l'indépendance du magistrat qui a traité l'affaire en première instance. Pour nous il est normal qu'il puisse également aller plus loin et, cas échéant, faire recours. Merci. Et on va soutenir également l'amendement 26 juste après, parce que les 2 vont ensemble.

Favre Frédéric, conseiller d'État, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Concernant cet élément, je crois que l'indépendance de la personne qui traite le dossier n'est pas remise en question. Par contre, l'institution qui à un moment donné va faire recours contre une décision d'une instance de son propre canton va mettre en lumière l'institution, n'aura pas eu de deuxième œil critique sur le traitement du dossier et on pourrait se retrouver par recours des uns et des autres au Tribunal Fédéral, avec un procureur général qui devra assumer quelque chose qu'il n'a pas pu décider si, selon lui, ça valait la peine de mettre l'institution sur la place publique, sur une affaire qui pourrait aller jusqu'à la plus haute cour de ce pays. Donc je crois que si on veut avoir un procureur général qui à un moment donné ose et peut dire à un procureur que sa manière de traiter, il ne la partage pas, eh bien c'est aussi son rôle et c'est le bon moment.

Sinon chacun a la voie directe pour faire ce qu'il veut, si je schématise, et si, à la fin, alors, tout le monde est outré d'une décision de la plus haute instance et qu'on redemande des comptes à l'institution, alors c'est le procureur général à qui on va demander des comptes, mais celui-là même qui n'aura rien eu à dire, pour partir en procédure au Tribunal cantonal, voire de facto au Tribunal Fédéral, si l'autre partie ne serait pas d'accord et ferait cours au TF, ce qui n'aurait pas eu lieu si le procureur général avait dit: non, sur ce dossier-là, je ne partage pas ton avis et je ne veux pas que nos institutions aillent plus loin. C'est aussi une manière de remettre en question le travail des uns et des autres, lorsqu'on est un chef, un responsable, ce qu'est le procureur, à l'inverse d'un président du Tribunal cantonal ou un président du Conseil d'État qui n'est pas responsable ou chef de ses collègues. Donc je vous propose de rester sur la proposition initiale. Merci.

Le président

Nous allons donc voter sur cet amendement 23.

Proposition 23 / Antrag 23

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 87 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 35 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté cet amendement. Amendements 24 et 25 sont retirés. Amendement 26, il a déjà été annoncé qu'il était maintenu par le groupe PLR. Je n'ai pas de demande de parole. Oui, Monsieur Alexandre Cipolla.

Discussion à l'article 40, alinéa 3 (LACPP):

Cipolla Alexandre, député, UDC

Je maintiens oui, mais on n'est pas PLR, on le maintient parce que c'est dans l'ordre d'idée que l'on vient de défendre, c'est-à-dire que le procureur général garde toujours cette possibilité de pouvoir faire recours.

Theiler Maud, députée, PS/GC, rapporteure

Proposition du groupe UDC, par Alexandre Cipolla. Décision de la commission: refusé par 6 oui, 7 non et 0 abstention. En fait, il est en lien avec l'amendement 23 qui avait également été refusé par la commission.

Revaz Damien, député, PLR/FDP, président de la commission des institutions et de la famille (IF)

Alors, effectivement, la commission avait refusé cet amendement parce qu'elle avait refusé l'amendement 23. Mais si on suit la volonté de la commission qui était quand même de donner un pouvoir au procureur général de pouvoir faire recours même si le procureur en charge du dossier ne le fait pas.

Alors, effectivement, je pense que l'esprit de la décision de la commission, même si on n'a pas eu de vote formel là-dessus, c'était plutôt d'accepter cet amendement puisque le 23 est accepté.

Le président

Nous allons voter sur cet amendement 26.

Proposition 26 / Antrag 26

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 121 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 1 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté cet amendement.

Nous en avons fini avec le traitement des amendements.

La discussion sur l'ensemble du texte n'est pas utilisée.

Réouverture de la discussion sur certains amendements? Pas de demande de parole.

Débat final:

Monsieur Thomas Birbaum, je vous cède la parole.

Birbaum Thomas, député, PLR/FDP

Le PLR est satisfait du traitement. Ses 2 amendements ont été acceptés.

Donc je vous rappelle, si le procureur et le procureur général adjoint sont empêchés, il est donc normal et sain pour l'institution de prévoir un remplaçant. Ça sera évidemment le doyen du Bureau subsidiairement d'âge qui assumera cette fonction. Ainsi, nous n'aurons pas de vide institutionnel.

Un autre amendement qui est l'article 9a alinéa 2 de la loi d'application du Code de procédure pénale suisse, qui était sur ce rôle des greffiers et la possibilité pour les greffiers de traiter des délits dits de masse, je pense notamment aux infractions routières ou d'autres infractions courantes en matière de stupéfiants. Donc, pour le PLR, il est normal, si on veut donner plus de rôles aux greffiers, que ceux-ci puissent traiter ces délits de masse et décharger les procureurs et les substituts du procureur également.

Finalement, cette notion de ministère public, je l'avais développée lors de l'entrée en matière qui est une institution qui est au service de la société, au service de sa population.

Et pour nous, c'est l'esprit de ce terme qui doit habiter l'esprit de la loi. Donc, on l'a vu à l'article 40 alinéa 1, lorsqu'on a parlé juste avant que le procureur qui a traité l'affaire en première instance puisse faire recours. Pour nous, on part également dans cette notion de confiance qu'on a dans le procureur, ce magistrat qui doit traiter l'affaire et rendre une justice pénale qui soit efficiente et juste. Et pour nous, donc, ces personnes qui incarnent ces institutions, elles doivent avoir cette thématique de service au cœur de leur mission et doivent également avoir cet esprit. On pourrait mettre les cautions que l'on veut, les contrôles que l'on veut, les limites que l'on veut, mais finalement, c'est le magistrat qui reste seul maître à bord pour rendre la justice pénale et pour le PLR, nous avons confiance dans cette réforme et également dans les magistrats qui devront l'appliquer. Merci.

Bonvin Claire-Lise, députée, Le Centre

La loi sur la réorganisation du ministère public du canton du Valais est sous le toit, y compris avec ces amendements, Le Centre est satisfait. Lors de l'entrée en matière, je vous avais fait part du questionnement de notre groupe sur le fait de donner ou de ne pas donner de compétences aux greffiers. Nous avons eu les réponses attendues, nous avons pris acte qu'il est raisonnable de les limiter au seuil de 90 jours-amendes. C'est pourquoi nous n'avons pas combattu notre amendement. Comme déjà annoncé lors de l'entrée en matière, les points principaux de cette réforme sont la redéfinition de la gouvernance du ministère public et des tâches du procureur, la création d'un secrétariat général, l'intégration de greffiers dans le personnel du ministère public ainsi que la définition de leurs compétences. Cette loi nous permet d'aller en avant dans notre justice valaisanne.

Au nom de mon groupe, je remercie la commission IF ainsi que les chefs de service, leurs collaborateurs et le Service parlementaire pour le travail effectué pour l'élaboration de cette loi.

Notre groupe accepte cette loi et vous demande d'en faire de même. Je vous remercie pour votre écoute.

Amherd-Burgener Andrea, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Das Ziel war es, die zahlreichen Vorstösse des Parlaments umzusetzen und die Strukturen zu optimieren. Und dies ist mit diesem Gesetz gelungen.

Die Mitte Oberwallis ist aber immer noch der Meinung, dass die Entbindung von Staatsanwälten nicht durch den Justizrat erfolgen sollte, da hier die Unabhängigkeit besser gewährleistet werden würde. Es ist zentral, dass Öffentlichkeit und Politik wieder Vertrauen gewinnen in Staatsanwaltschaft und um Vertrauen zu schaffen, sind strukturelle und personelle Wechsel dringend notwendig.

Die Mitte Oberwallis unterstützt dieses Gesetz.
Besten Dank.

Dupuis Emilie, députée, PS/GC

Le groupe PS/GC est satisfait de cette réorganisation du ministère public. À part peut-être pour les recours. Elle permet de clairement définir les rôles et donc aussi les responsabilités des différents magistrats afin que ceux-ci puissent y répondre. L'institution du ministère public n'en sera que plus crédible. Avec la mise en place du secrétariat général et des greffiers, nous espérons vivement que la question des délais de prescription sera moins souvent sur le devant de la scène, par respect pour les victimes et leurs familles. Notre groupe acceptera donc cette modification de loi, en une seule lecture si elle est demandée, pour aller de l'avant dans la réforme de la justice valaisanne.

Nous remercions le Département et le Service parlementaire pour leur travail et je vous remercie de votre attention.

Praz Elodie, députée-suppléante, Les Vert.e.s

Le groupe des Vert.e.s est satisfait de la nouvelle mouture de loi concernant l'organisation du ministère public. La nouvelle organisation administrative devrait permettre de libérer du temps pour que le procureur général puisse prendre en charge plus de cas qui le nécessitent.

Elle devrait également permettre une hiérarchisation plus claire au sein du Bureau du ministère public, ce qui ne peut qu'être avantageux pour l'efficacité de cet organe.

Le nouveau poste de greffier devrait alléger le travail des procureurs par une assistance efficace. Les compétences qui leur sont dévolues leur permettront d'accomplir un bon nombre de tâches chronophages pour le reste du personnel, tels les délits de masse. Nous espérons que ces éléments permettront une plus grande célérité dans le traitement des cas, évitant ainsi les malheureux cas de prescription. Nous accepterons donc la loi et nous remercions le service, la commission, son président et madame la rapporteure pour leur excellent travail. Merci pour votre attention.

Kalbermatter Martin, Abgeordneter, neo – Die sozialliberale Mitte

Die neo ist ebenfalls zufrieden mit diesem Gesetzesentwurf. Der wird künftig der Staatsanwaltschaft erlauben, ihre Arbeit effizienter und vielleicht auch ein wenig weg von den Medien zu gestalten.

Wir hätten gerne den Begriff «Gerichtsschreiber» aus diesem Gesetz genommen, aber aus Gründen, die in der Kommission vorgebracht wurden, war das leider nicht möglich. Ebenfalls bedauern wir, dass in der internen Reorganisation bei den Reglementen nicht dem Büro die Kompetenz zugeteilt wurde, sondern dass diese beim Generalstaatsanwalt bleiben.

Die neo ist mit diesem Gesetz zufrieden. Wenn eine einzige Lesung verlangt wird, werden wir dies unterstützen.

Ich möchte im Namen der Fraktion den Kommissionsmitgliedern, dem Departement, der Generalstaatsanwaltschaft und dem Parlamentsdienst für ihre Arbeit danken.

Ich bitte Sie um Unterstützung dieses Gesetzes.

Besten Dank.

Cipolla Alexandre, député, UDC

Le groupe UDC est globalement satisfait de cette loi. Effectivement, elle va dans le sens d'une responsabilisation accrue des magistrats en charge des dossiers en première instance, avec cette possibilité qui leur est dorénavant offerte de pouvoir recourir, tout en laissant justement la possibilité au procureur général de le faire.

Nous remercions bien entendu la commission, par son président, Monsieur Damien Revaz, pour le travail effectué, le Conseil d'État et l'ensemble des personnes intéressées de près ou de loin par ce

dossier et, bien entendu, nous allons accepter cette loi et nous vous demandons également de faire de même. Merci de votre attention.

Revaz Damien, député, PLR/FDP, président de la commission des institutions et de la famille (IF)

La commission est bien entendu satisfaite de voir l'unanimité ou l'approbation générale du projet de loi malgré quelques ajustements qui ont été opérés ce matin, le principal concernant la question de savoir qui peut recourir, mais dès lors que le procureur général peut toujours intervenir, nous estimons que l'aspect principal est sauvegardé.

S'agissant des nouveautés que la loi apporte, nous saluons le fait qu'il est mis fin à la double casquette du procureur général qui désormais est déchargé de l'office central, ce qui était demandé par plusieurs interventions et rapports.

Nous sommes également satisfaits que le procureur général ne soit plus membre de droit du Conseil de la magistrature, ce qui constituait une exception dans la manière de désigner les membres de ce Conseil. Nous nous réjouissons du fait que la hiérarchie entre le procureur général et le Bureau ait été légèrement redéfinie, c'est certainement un élément important qui a peut-être manqué par le passé. C'est important de donner les bons outils au procureur général pour qu'il puisse conduire cette institution. Nous sommes à cet égard satisfaits qu'un secrétariat général ait été prévu et que la mission de politique criminelle soit désormais spécialement et expressément ancrée dans la loi. Nous sommes également satisfaits du fait que la procédure de levée de secret de fonction ait été simplifiée et éclaircie, ce qui soulage aussi le Conseil de la magistrature qui a beaucoup de travail et il faut aujourd'hui tirer les enseignements des premières années d'expérience de cette nouvelle institution.

Et finalement, nous réjouissons encore de l'institution des greffiers avec de véritables compétences qui ne sont pas des compétences exagérées, mais des compétences qui sont limitées aux délits de masse et il est important justement que ces nouvelles personnes qui seront engagées par le ministère public puissent soulager effectivement cette institution et les nombreuses affaires qui lui sont dévolues. Désormais, nous avons, je pense, accompli notre travail en acceptant la loi aujourd'hui, si j'entends ce qui a été préavisé par les différentes personnes qui se sont exprimées aux noms des groupes. Nous doterons le ministère public de nouveaux outils qui permettront de répondre aux critiques qui ont été émises par de nombreuses interventions et par différents rapports, et désormais la balle sera dans le camp des personnes que nous allons nommer à la tête de cette institution, à elles de faire que ce bateau soit désormais bien mené.

J'aimerais terminer en remerciant un certain nombre de personnes, le chef de département, la cheffe de service et sa juriste, les personnes qui ont été entendues par la commission, s'agissant du président du Tribunal cantonal, des différents représentants du ministère public, du Conseil de la magistrature et de la Commission de Justice, toutes ces personnes ont amené leur grain de sel à nos débats et ont certainement favorisé les délibérations de la commission. J'aimerais remercier également le collaborateur scientifique qui accompagne la commission, mes collègues de commission et surtout Chantal Voeffray Barras, qui était présidente de la commission lorsque ce projet de loi est arrivé sur la table de la commission et qui a présidé la dernière fois la commission en traitant de cet objet, donc merci à elle.

Le président

Monsieur le conseiller d'État, vous voulez intervenir? C'est bon?

Vote final:

La Loi sur la réorganisation du ministère public est adoptée par 123 voix contre 0, avec 0 abstention, en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Vous avez accepté cette loi. Monsieur Damien Revaz, je vous passe la parole.

Revaz Damien, député, PLR/FDP, président de la commission des institutions et de la famille (IF)

La commission IF sollicite l'approbation de ce plénum pour adopter cette loi en une seule lecture.

2 raisons commandent cette proposition, d'abord, on voit aujourd'hui l'unanimité qu'il y a eu autour du projet de loi et de la nécessité de réorganiser le ministère public et, ensuite, nous pensons qu'il est important que les nouvelles personnes qui seront prochainement nommées à la tête de l'institution puissent immédiatement mettre en œuvre les nouvelles organisations que nous avons prévues dans la loi. Il faut que les personnes qui entrent en fonction puissent réfléchir à la question des greffiers immédiatement, puissent prendre en main la question des nouveaux règlements qui devront être adoptés par le procureur général. Dans ces circonstances, pour que la loi entre en vigueur immédiatement, nous proposons de l'adopter en une seule lecture.

Le président

Je vous rappelle que pour traiter une loi en une seule lecture, il faut la majorité des 2/3, donc nous avons cette demande de lecture unique. Nous allons donc voter.

La lecture unique est acceptée par 123 voix contre 0 et 0 abstention.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Vous avez accepté de traiter cette loi en une seule lecture. Monsieur le conseiller d'État Frédéric Favre.

Favre Frédéric, conseiller d'État, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

J'aime bien attendre la fin des débats parlementaires pour reprendre la parole et ne pas m'immiscer au milieu des votes, mais simplement pour vous remercier pour l'excellente collaboration. Ça a été dit tout à l'heure, autant le président actuel que la dernière présidente en fonction ont fait un gros travail au niveau de cette révision de loi. Il y avait un besoin réel, on l'a tous compris, certains voulaient peut-être aller très vite à un moment donné, mais je crois que finalement, les travaux que nous avons commandés vous ont permis d'arriver sereinement, avec un projet qui a été relevé par tous les acteurs comme abouti et bon. Vous avez fait les derniers réglages, ceux que vous jugez justes pour le bon fonctionnement de ce ministère public et je suis persuadé qu'avec vos décisions et tout ce qui a été fait, les personnes qui vont continuer avec ce ministère public auront un outil à disposition qui a été amélioré maintenant grâce à ces travaux et je crois que la seule personne qui est la gagnante, sans aucune concession, c'est le justiciable, qui pourra par la suite avec cet outil avoir un répondant efficace et efficient.

Et là on a parlé des structures, monsieur le président, vous avez parlé des personnes tout à l'heure. Effectivement, je pense que le choix d'une lecture permettra aux personnes qui se présenteront devant pour accéder à ces nouvelles fonctions, de savoir quel est l'outil qu'ils auront à disposition. Donc je vous remercie. Je remercie aussi effectivement le service, c'était un gros travail, il n'est pas terminé, on avait commencé avec le ministère public, suivront évidemment les tribunaux, mais là il y a encore la question de la Constituante, donc évidemment le chômage technique n'est pas prévu pour demain sur la réorganisation de notre justice, mais merci beaucoup pour ce travail intermédiaire qui était consacré au ministère public.

Le président

Nous en avons donc fini avec ce point, nous passons au point 2 de notre programme de la matinée.

2. Rapport de la Commission interparlementaire «détention pénale» aux parlements des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève, du Jura et du Tessin du 10 mai 2023
Bericht der interparlamentarischen Kommission «strafrechtlicher Freiheitsentzug» an die Parlamente der Kantone Freiburg, Waadt, Wallis, Neuenburg, Genf, Jura und Tessin vom 10. Mai 2023

Rapport
Bericht

Discussion générale:

Le président

Je passe la parole à Monsieur Alexandre Cipolla.

Cipolla Alexandre, député, UDC

Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du rapport de la Commission interparlementaire de détention pénale, présidée par notre brillant collègue, Monsieur Stéphane Ganzer.

Celui-ci appelle cependant plusieurs remarques de notre part. Saluons tout d'abord le souci de la Conférence des directeurs de départements cantonaux de justice et police d'éviter les redondances dans le but d'une plus grande efficacité et d'économie pour le porte-monnaie de nos concitoyens.

Deuxième point qui nous a particulièrement interpellés, c'est celui du coût des pensionnaires du centre d'application des mesures thérapeutiques à Genève, le bien nommé Curabilis: 1'286 francs les 24 heures. Montant qui, bien que partagé approximativement par moitié entre les cantons et la LAMal, reste néanmoins à la charge du contribuable et des assurés. Cela nous interroge sur le coût de ces mesures thérapeutiques et surtout sur leur efficacité qui devrait permettre une réintégration de ces individus dans la société. En effet, si les charges pour les cantons devraient diminuer de près de moitié, celles-ci seront néanmoins reportées sur la LAMal et cela contribuera certainement à la prochaine hausse nos primes d'assurance-maladie.

Le groupe UDC salue également toutes les mesures dans le projet-pilote Objectif Désistance qui pourrait permettre une diminution de la récidive et la réinsertion des délinquants. Nous rappelons que pour l'UDC un bon moyen pour éviter la récidive, sous nos cieux, et les coûts exorbitants mentionnés plus tôt, est de mettre en pratique de manière beaucoup plus conséquente le renvoi effectif des criminels étrangers comme voulu par le peuple. Nous nous félicitons également de l'augmentation, enfin à bout touchant, de la capacité d'accueil destinée à l'exécution des mesures pénales en milieu fermé pour les mineurs à Fribourg, à Genève et à Pramon dans notre beau canton. Nous rappelons que l'une des tâches régaliennes de l'État est la sécurité de la population. Nous demandons donc au Conseil d'État de prioriser ces tâches qui sont souvent en manque de moyens plutôt que des tâches annexes qui peuvent plus facilement être reportées.

Enfin, nous rappelons au Conseil d'État qu'un bon moyen d'éviter de devoir payer d'autres cantons pour nos ressortissants devant exécuter une mesure thérapeutique institutionnelle en milieu fermé serait de réactiver le projet Camti. Il permettrait au Valais de pouvoir combler les besoins criants dans le domaine et de traiter lui-même ces cas et éventuellement encaisser la prise en charge des détenus d'autres cantons. Ce projet, soutenu par le tribunal des mesures de contrainte, est à l'arrêt depuis 2019. Nous serions très intéressés, monsieur le conseiller d'État, de connaître votre position sur ce sujet.

Merci pour votre attention.

Putallaz Charles-Albert, député, PLR/FDP

Le rapport de la commission interparlementaire du 10 mai 2023 a retenu toute l'attention du PLR/FDP. La mission de la commission interparlementaire est de contrôler l'exécution des concordats latins sur la détention pénale.

Pour cela, elle a mis en place une commission pour l'exécution des sanctions pénales au niveau national. Elle sera opérationnelle en 2024.

Le Centre suisse de compétences en matière d'exécution de sanctions pénales a été créé en 2018. Elle est actuellement située sur 3 sites. À l'automne 2025, elle sera rassemblée sur un seul site comprenant 2 bâtiments, dont un, partie administrative, et un autre pour la partie hôtellerie comprenant 180 chambres. Comme il a été dit déjà tout à l'heure, le prix des pensions a été fixé au 31 mars 2022, et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023, spécialement Curabilis à Genève 1'286 francs par jour, soit 670 francs pour la partie sécuritaire et 616 francs pour la partie thérapeutique. Pour la partie thérapie, les cantons pourront la soumettre aux assureurs LAMal.

Ainsi, à la charge des cantons, restent la partie sécuritaire et la partie non couverte par l'assurance-maladie. Le projet-pilote Objectif Désistance a été mis en route en 2019 et s'est terminé en 2023. Ce projet propose d'accompagner les délinquants sur le chemin de la réinsertion. Les premiers résultats non officiels permettent de constater que les probationnaires qui ont suivi ce programme ont moins récidivé et ils avaient gagné en stabilité dans la vie professionnelle et privée. Les premiers résultats officiels seront publiés prochainement.

Pour le canton de Vaud, il est prévu la construction de la future prison des Grands Marais pour environ 410 places dont la mise en service sera faite en 2030, pour une enveloppe budgétaire de 279 millions. Pour Genève, suite à l'abandon de la construction des Dardennes en 2020, le Grand Conseil genevois met en route le projet de construction d'un nouvel établissement à Champ-Dollon d'ici 2030.

Concernant les ressources humaines, il y a une volonté de la part de la commission d'harmoniser la formation du personnel pénitentiaire. Concernant la détention des personnes mineures, depuis 2019, on constate un manque de places. La commission salue le volontarisme du Parlement valaisan, le projet d'extension de Pramont prévoit 18 places supplémentaires d'ici 2030. Le Parlement valaisan a accepté le 7 juin 2022 un postulat pour la construction d'une nouvelle prison à Pramont. Aux établissements Léchaies à Palézieux, le taux d'occupation est relativement bas et en diminution: en 2022, 156 occupations et en 2020, 200.

Finalement, la commission remercie particulièrement le Grand Conseil et le Conseil d'État du canton du Valais pour avoir revu l'ordre de priorités de ces constructions pénitentiaires. Je vous remercie de votre écoute.

Kreuzer-Pfammatter Caroline, Suppléant, neo – Die sozialliberale Mitte

neo – Die sozialliberale Mitte hat den Bericht der interparlamentarischen Kommission «strafrechtlicher Freiheitsentzug» vom 10. Mai zur Kenntnis genommen.

Wir begrüßen die Entflechtung der Aufgaben und Verantwortlichkeiten innerhalb der Organe und die damit verbundene Klärung von Kompetenzen. Wir erhoffen uns mit der Errichtung der ständigen Kommission für den Justizvollzug ab 2024 eine Garantie für mehr Effizienz. Dass für das Schweizerische Kompetenzzentrum für den Justizvollzug (SKJV) neu ein Campus geschaffen wird, um die derzeitigen drei Standorte zu vereinen, begrüßen wir. Auch hiervon versprechen wir uns mehr Effizienz und eine bessere Koordination. Wir begrüßen auch die Bestrebungen, dass die Pensionspreise bei den verschiedenen strafrechtlichen Einrichtungen für die Bereiche Sicherheit und therapeutische Massnahmen separat verrechnet werden. Wir unterstützen und fordern dieses Vorgehen auch für die Genfer Einrichtung «Curabilis». Werden die Kosten für die therapeutischen Leistungen separat in Rechnung gestellt, können diese über die Grundversicherung der Krankenkasse abgerechnet werden und die Kantone werden damit entlastet. Im geschlossenen Vollzug von strafrechtlichen Massnahmen

für Jugendliche fehlen in den Regionen der Westschweiz seit Jahren freie Plätze. Das geschlossene Erziehungszentrum «Pramont» renoviert nicht nur die bestehenden Anlagen, sondern erweitert auch das Angebot. Diesen Entscheid unterstützen wir.

Gerne bedanke ich mich im Namen von neo – Die sozialliberale Mitte für die Arbeit der interparlamentarischen Kommission und deren Bericht.

Für die Aufmerksamkeit danke ich.

Morisod Carole, députée-suppléante, Les Vert.e.s

C'est avec attention que le groupe des Vert.e.s a pris connaissance du rapport de la Commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats latins sur la détention pénale.

Notre groupe salue la mise en place d'une commission permanente pour l'exécution des sanctions pénales qui sera opérationnelle en 2024.

Celle-ci permettra une clarification des tâches, des compétences et des responsabilités au sein des organes de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police. Nous relevons également avec satisfaction la volonté de positionner le Centre suisse de compétences en matière d'exécution de sanctions pénales comme une organisation purement professionnelle, sans mandat de pilotage politique. Concernant les prix de pension, plus précisément ceux de Curabilis, il nous paraît pertinent tout comme le souligne la CIP, que le montant dédié aux prestations thérapeutiques soit repris par la LAMal et non pas facturé aux cantons. En effet, les pathologies psychiques sont considérées comme maladies. Nous attendons des HUG qu'ils acceptent sans tarder la facturation spécifique de leurs prestations en vue d'un règlement par les assurances-maladie.

Autre sujet qui nous a fortement interpellés et qui mérite des explications: il s'agit du projet-pilote Objectif Désistance. Les premiers résultats du projet-pilote Objectif Désistance qui a débuté en 2019 et s'est terminé en janvier 2023 ont donné satisfaction. En effet, l'étude préliminaire a montré que les récidives ont diminué et que les probationnaires ont gagné en stabilité dans leur vie professionnelle et dans leurs relations personnelles.

Il est encourageant de constater que la mise en œuvre de cette stratégie sera poursuivie dans les cantons concordataires. Par contre, notre groupe s'étonne, tout comme la CIP, du refus du soutien financier de la part de 4 cantons de la Conférence latine, dont le Valais, pour le financement de la création de postes concordataires, de coordinateurs animateurs chargés de l'organisation d'activités et de rencontres entre les probationnaires et la société civile. Il ne s'agit que de l'engagement de 2 EPT pour un montant total de 360'000 francs à répartir entre tous les cantons. Si l'on peut éviter que des jeunes se retrouvent en prison, n'est-ce pas plus bénéfique pour eux, pour leur avenir, pour la société et pour les finances de l'État?

Dernier point récurrent: la problématique du manque de places en milieu fermé pour mineurs et jeunes adultes. Le projet du centre de Presles ayant été abandonné en 2022, la solution la plus concrète reste l'agrandissement de Pramont. La mise en ordre de priorités par le Grand Conseil valaisan de réaménager et d'agrandir Pramont est saluée par la CIP. Une solution devrait être trouvée rapidement, car, selon les dernières données de mars 2023, 18 mineurs et 3 jeunes adultes sont en attente de placement. Nous pouvons nous questionner sur la pertinence de condamner des jeunes à des peines privatives de liberté si ces mesures ne peuvent pas être mises en application relativement rapidement. En conclusion, le groupe des Vert.e.s est satisfait de la création d'une commission permanente pour l'exécution des sanctions pénales, tout comme la nouvelle répartition des coûts et des prises en charge entre prestations sécuritaires et thérapeutiques. Par contre, notre groupe s'étonne du refus de notre canton de participer au financement de la création de postes concordataires de coordinateurs animateurs, équivalents à 2,1 EPT, pour le projet Objectif Désistance qui a montré des résultats satisfaisants et encourageants. Cette prise de position nécessite des explications. Merci de votre attention.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Ma préopinante m'a ôté les mots de la bouche parce que, bon, le rapport a été bien développé aujourd'hui, mais je vais revenir sur ce point d'Objectif Désistance. Il y a quelques mois, je me réjouissais de la mise en place de ce projet parce que c'est vraiment bénéfique en fait pour toute notre société de réinsérer les gens par le biais de la société civile. Donc, je rappelle juste ce projet, c'est vraiment d'avoir en fin d'incarcération un agent de probation qui va accompagner la personne vers la société civile par des activités sociales ou culturelles ou sportives, et je pense qu'on a tout à gagner d'avoir un tel programme en Valais. Vraiment, je trouve que c'est dommage. Donc, j'attendrai volontiers vos explications, monsieur le conseiller d'État, sur ce qui se passe en Valais, ce qui peut être mis en place ou ce qui est déjà en place parce que je pense que c'est fondamental.

Je pense aussi que, Monsieur Cipolla l'a relevé, on veut tous des mesures de réinsertion, je rappelle aussi que tous les délinquants et les criminels ne sont pas des étrangers, qui ne tombent pas tous sous le coup de l'expulsion obligatoire et puis qu'ils se retrouvent parmi nous. Donc, c'est vraiment le constat que je fais dans ma pratique, c'est qu'on ouvre la porte puis on leur dit... au revoir. Merci, vous avez été incarcéré, c'est la fin de votre incarcération. En gros, c'est ça. Je sais qu'il y a des mesures qui sont en place et je pense que Monsieur Favre va nous en parler, mais je pense qu'un accompagnement serait bénéfique. Parce que ce que je constate aussi, c'est que quand on est incarcéré, on perd tous ses liens avec la société civile qui peuvent être plutôt sains, parce qu'on est vu comme un paria de la société quand on est en prison et puis que vraiment on a tendance à retourner vers quelque chose de malsain ou on retourne vers les contacts qu'on a eus peut-être à travers de la criminalité ou de la délinquance. Donc, je pense sincèrement qu'au vu du coût d'un détenu par année, et ça n'a peut-être pas été mentionné ici aujourd'hui, mais c'est 140'000 francs pour un détenu par année. C'est quand même un coût relativement élevé que la société doit affronter, qu'on doit tous payer ici avec nos impôts. Je pense que si on budgétise un peu mieux ces mesures de réinsertion, plus d'assistance sociale en prison, peut-être qu'on ira vers un mieux et un bénéfice pour l'ensemble de la société.

Je reviens aussi sur le coût qu'a mentionné ma préopinante par rapport à l'investissement dans le projet Désistance, c'est 360'000 francs sur l'ensemble des cantons cosignataires du concordat, ça fait 50'000 francs pour le canton du Valais, ce qui est vraiment relativement bas. Donc à moins qu'il ait vraiment l'équivalent en Valais, je pense qu'on peut vraiment pouvoir investir et compter sur cet investissement dans notre canton.

Donc voilà, c'est le point que je veux relever et j'attends volontiers vos explications, monsieur le conseiller d'État, je vous vois prêt et je vous remercie toutes et tous pour votre attention.

Meylan Patricia, députée-suppléante, Le Centre

Le groupe du Centre a pris connaissance du rapport 2023 de la Commission interparlementaire détention pénale, la CIP. Il a été analysé à l'aune des précédents rapports. Le constat est préoccupant. S'agissant de la structure d'exécution des mesures pour les jeunes filles, dans le rapport 2016: La CIP se réjouit du projet de construction à Fribourg de 4 places, 2017, elle appelle la Conférence et a réalisé les structures dans les 3 ans, 2018, elle réitère sa demande, 2019, elle constate qu'il n'existe toujours pas de lieu d'exécution des mesures pour les filles, 2020 Covid, pas de rapport, 2021 la CIP espère que les gouvernements concordataires sont conscients de l'urgence qu'il y a à créer ces 4 places, 2022, l'inauguration prévue en juin 2023 est repoussée à la fin de l'année. Le rapport 2023 annonce au conditionnel que les 4 places devraient être opérationnelles en mai 2024.

Structures pour l'exécution cette fois des mesures des garçons: rapport 2016, la fermeture du Foyer des Presles crée des problèmes, la CIP se réjouit d'apprendre qu'ils sont en voie de résolution, 2017, la commission ne sourit plus, les places manquent, elle demande des mesures urgentes sur le site des Presles, en 2018, le CIP appelle la construction d'une structure appropriée dans les 3 ans. Le rapport 2019 fustige la Conférence des chefs de département qui se contente année après année de rappeler

la problématique sans amener de solutions concrètes. La commission se fâche, qualifie la situation d'inadmissible et dépose un postulat. 2021, la commission réitère sa demande d'infrastructures dans les 3 ans, 2022, la Conférence se rend compte que la réhabilitation du site des Presles est irréaliste. Notre Parlement, le Parlement valaisan, propose un nouveau projet, mais à Pramont. Le rapport 2023 salue le volontarisme du Parlement valaisan qui a accepté un postulat du Centre visant à doubler les infrastructures sur le site de Pramont. Dans 6 mois au plus tard, ce postulat devra être mis à exécution. Dans un autre registre, le rapport 2023 nous apprend que la Conférence se dotera d'une commission pour l'exécution des sanctions pénales. Étant donné que le droit d'exécution des peines et des mesures est la dernière compétence cantonale en matière de droit pénal, que certaines structures d'exécution sont insuffisantes, voire inexistantes, que la nouvelle partie générale du Code pénal est en vigueur depuis 2007, il est légitime de se demander pourquoi cette commission n'existe pas encore. S'agissant du prix des pensions, il préoccupe la commission depuis 2008, l'historique vous sera donc épargné. Les nouveaux tarifs sont en vigueur depuis janvier de cette année. Ils reflètent désormais le coût réel de la détention. Le détail figure dans le rapport.

Nous remercions les membres de la commission pour leur travail détaillé et patient. Nous saluons également les chefs de département de justice et police des 2 concordats pour leur travail dans ce domaine politiquement impopulaire de l'exécution des sanctions pénales. Merci pour votre écoute.

Ganzer Stéphane, député, PLR/FDP, président de la Commission interparlementaire

Je remercie l'ensemble des groupes qui se sont exprimés et qui ont pris la peine de lire ce rapport détaillé de cette commission interparlementaire que j'ai l'honneur de présider durant cette année.

Merci au passage, avant de les oublier, mes 2 collègues de la délégation valaisanne, à savoir la présidente de la COJU, Charlotte Aymon et la députée Aude Rapin.

Vous avez relevé, chers collègues, un ensemble de faits qui, si on les cumule et qu'on en fait une petite synthèse, révèlent que la situation s'améliore, certes lentement, comme vient brillamment de le rappeler la députée Meylan, avec un historique très précis, mais néanmoins les choses avancent, le bouchon n'est plus au même stade où il était il y a quelques années en arrière, la commission a fait son travail, vous l'avez relevé, des résolutions à un postulat également aussi. Mais effectivement des choses pourraient être mieux.

Je relève personnellement avec satisfaction le prix de pension qui a été désormais clarifié. Le député Cipolla a relevé le prix faramineux que coûte la détention journalière d'un détenu valaisan auprès de Curabilis, un établissement que nous avons l'année passée au mois d'octobre visité avec les membres de la commission de justice, ce qui nous avait permis de voir aussi où partait notre argent. Il faut savoir qu'il y a quelques mois, 7 détenus valaisans purgeaient une peine de prison auprès des établissements de Genève, rattachés donc à Champ-Dollon, et qu'effectivement, Curabilis, c'est 100 personnels d'encadrement, 50 sécuritaires, 50 médicaux, donc effectivement un gros encadrement à la fois sécuritaire, mais aussi médical qui a son prix, et on ne peut que saluer ici la nouvelle stratégie pénitentiaire valaisanne qui vise dans les différents modules qui seront construits sur le site de Crêtelongue et sur le site de la Prison de Sion de permettre au Valais d'accueillir à terme ce genre d'exécution de peines qui nécessite un fort encadrement sécuritaire et médical, mais qui nous permettra de jouer notre rôle au sein du concordat latin et d'éviter de devoir verser cet argent à d'autres cantons, fussent-ils compétents en ce domaine comme le canton de Genève.

La formation des agents a peu été relevée, vous avez vu qu'un campus va être mis sur pied sur le site de Marly afin d'encadrer et de centraliser la formation des agents de détention qui sont une pierre angulaire importante de la prise en charge des détenus. Les projets vaudois avancent également aussi, le canton de Vaud annonce plus de 400 places de prison, il manque 1000 places en Suisse romande, actuellement. Le canton de Vaud, en plusieurs phases, proposera à terme dans le projet des Grands Marais près de 400 places qui seront complétées par, si on estime que le Parlement genevois prend ses responsabilités, par la réfection également de la prison de Champ-Dollon.

Donc, chers collègues députés, nous ne sommes pas les seuls ici à prendre le taureau par les cornes. Par contre, nous avons été les premiers et il faut le relever au cours des 10 dernières années avec la mise en place de cette stratégie pénitentiaire. Le projet Désistance, je vous laisserai, monsieur le conseiller d'État, le soin d'y répondre. Il faut juste savoir que ce projet est un projet neuf, que nous avons eu à la commission au printemps dernier un rapport, on va dire préliminaire, un premier rapport sur les résultats qui ont été faits par l'université de Lausanne, mais ce rapport est un rapport qui doit encore être validé sur un laps de temps un peu plus long, c'est un premier rapport qui nécessitera à mon avis une analyse plus fine avant d'engager des moyens trop conséquents. Néanmoins, ce premier rapport est encourageant, mais laissons-le aussi se concrétiser dans le temps. Voilà, chers collègues, j'en ai terminé. Je vous remercie pour votre patiente attention.

Favre Frédéric, conseiller d'État, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Effectivement, il me semble que j'ai entendu mon nom une ou deux fois. Donc je vais essayer de répondre aux interpellations et questionnements qui ont eu lieu sur ce thème.

Le premier, Monsieur le député Cipolla vous avez demandé par rapport à cette notion de détention en milieu fermé qui pourrait avoir lieu, donc dans la stratégie pénitentiaire 2030, c'était une volonté de le mettre en place, mais dans un deux ou troisième temps, étant entendu, et ça a été dit, que Pramont est la priorité absolue aujourd'hui, du moment où on pourra dégager les moyens de le faire. Par contre, on avance sur le modèle puisque que le fait de pouvoir utiliser, comme c'est le cas par exemple au CAD à Saxon, une entité parapublique qui pourrait le faire ou alors comme c'est le cas à Sion, que ce soit au niveau étatique, on est en train d'étudier toutes ces possibilités-là et je peux vous dire que ce n'est pas une sinécure. On est en discussion avec l'Office fédéral de la justice, avec les autres cantons. J'ai donné un mandat maintenant à des experts pour nous accompagner. Entre le début de ma demande où j'étais assez clair sur le fait que je n'en faisais pas une priorité absolue de garder ça au sein de l'État, on pourrait très bien collaborer au niveau de l'économie privée, comme ça se fait avec du paraétatique ou certaines choses, un partenariat privé-public. Les règles ont évolué, je dirais dans le bon sens.

Il y a une ouverture de plus en plus vers un modèle qui se veut peut-être un peu hybride, ce qui ferait qu'on aurait, au niveau du financement et la prise en charge, les possibilités d'aller un petit peu plus vite que si on doit absolument attendre sur la construction d'un bâtiment ou de quelque chose. Donc, ça avance, ça avance bien, au niveau suisse on a aussi des nouvelles directives qu'on est en train de valider au niveau national et ça va aussi dans ce sens-là. Donc, les travaux se poursuivent, il n'y aura pas de retard, mais comme pour Pramont et je fais le retour sur Pramont, Madame la députée Meylan, moi, je ne peux pas construire plus vite que tant, donc Pramont est une priorité, est LA priorité. Ça, c'est clair. Maintenant les moyens sont ce qu'ils sont. Me concernant, je commence demain si vous me donner une pelle, une pioche et le budget qui va avec, mais en l'occurrence on a plus de problèmes aujourd'hui de constructions bloquées que de lancer des nouvelles constructions, mais je peux vous assurer que le Conseil d'État a compris la situation.

Et au niveau du département, c'est la priorité numéro 1. Tout n'est pas entre mes mains, vous aurez à vous saisir des questions des budgets du fonds FIGI, de ces choses-là, une chose après l'autre. Je rappelle aussi que la première priorité était la détention à Sion de ces bâtiments 31 où nous avons un vrai manco et Pramont, on avait fait notre travail. Entre-temps, la situation a évolué. C'est, je le répète, la priorité 1, absolue pour la prochaine étape qu'on me laissera franchir.

Concernant Objectif Désistance, oui, alors tout ce que vous avez dit, mesdames les députées, je partage et on le fait.

Alors, on va toujours améliorer les choses, les choses ne sont pas optimales, mais je crois qu'on a aussi pu, grâce à certaines personnes qui ont été d'accord de collaborer avec leur expérience,

qu'on a pu modifier certaines choses. Mais si vous lisez bien, on nous demande un coordinateur principalement, et si le Valais est seul, je pourrais comprendre votre étonnement, mais on est de loin pas seul. Pourquoi? Parce que, lorsqu'on lance un projet en 2019, on s'arrête en 2023 et les conclusions sont: alors il faudrait encore qu'on valide dans la durée pour... à un moment donné, il faut que ça s'arrête. Et la problématique, ce n'était pas de ne pas appliquer les principes. Ça, je tiens à être clair, mais c'est de ne pas mettre de l'argent pour faire un coordinateur qui, in fine, si on met un 100% pour tous les cantons latins, il y a quasiment peanuts dans chaque canton, il passe plus de temps à se déplacer en Suisse latine que d'être avec des détenus qui ont besoin de soutien. Donc l'idée était plutôt de dire cet argent-là, chaque canton l'utilise pour permettre d'avoir un soutien pour les détenus plutôt que de faire de la coordination entre tous nos cantons où il y a un savoir-faire, et il n'y a pas besoin de payer un coordinateur. Si on a besoin de se coordonner, nos chefs de service sont là pour ça, ils se voient, ils discutent, ils se font accompagner. Mais là, l'idée était de ne pas prendre un coordinateur en plus sur tous les cantons latins, on ne voyait pas la plus-value, mais pas les mesures, ça qu'on soit clair, on fait la différence entre les 2. Voilà pour les réponses aux questions.

Le président

Nous en avons terminé avec ce point de notre programme de la matinée. Nous allons passer aux traitements.

Traitements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Behandlungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

3. Postulat Bernd Kalbermatten, Die Mitte Oberwallis, et Charlotte Salzmann-Briand, Die Mitte Oberwallis: École de police sur le campus de formation à Brigue **2022.06.256**
Postulat Bernd Kalbermatten, Die Mitte Oberwallis, und Charlotte Salzmann-Briand, Die Mitte Oberwallis: Polizeischule Bildungscampus Brig **2022.06.256**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (10.02.2023)

Entwicklung (10.02.2023)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le refus du postulat dans le sens de la réponse.

Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat est donc classé.

4. Postulat Aurélie Pont, PS/GC, Stéphane Ganzer, PLR/FDP, Konstantin Bumann, neo – Die sozialliberale Mitte, et Maryke Bonjean, Le Centre: Pour une adhésion au concordat romand en matière de naturalisation des jeunes étrangers **2022.09.371**
Postulat Aurélie Pont, PS/GC, Stéphane Ganzer, PLR/FDP, Konstantin Bumann, neo – Die sozialliberale Mitte, und Maryke Bonjean, Le Centre: Beitritt zur Gegenrechtskonvention über die kantonalen Voraussetzungen für die Einbürgerung junger Ausländer **2022.09.371**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat. Monsieur Damien Fumeaux, vous combattez? Je vous cède la parole.

Fumeaux Damien, député, UDC

Je tiens à exprimer notre ferme opposition, au nom du groupe UDC, à l'adoption de ce postulat visant à ratifier la convention de réciprocité sur les conditions cantonales requises pour la naturalisation des jeunes étrangers, notamment pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cette convention semble négliger les spécificités propres à chaque canton. La demande de naturalisation sur notre territoire ne se limite pas à devenir uniquement Suisse, mais implique également de devenir citoyen valaisan.

En approuvant ce concordat, nous craignons qu'il ne sous-entende une volonté de compromettre nos particularités fédéralistes. De plus, cette convention concordat restreint l'autonomie cantonale sur le sujet, ce qui est particulièrement inopportun puisqu'une révision de la loi sur le droit de cité valaisan est actuellement en cours et nécessitera un débat approfondi. Cette limitation de notre autonomie cantonale est source de préoccupation pour notre groupe.

En conséquence, notre groupe s'oppose donc à l'adhésion à ce concordat romand et vous invite à en faire de même. Merci de votre attention.

Pont Aurélie, députée-suppléante, PS/GC

[micro éteint] ...Simplifier et harmoniser la procédure de naturalisation [micro éteint] ... et la naturalisation, on associe souvent les questions qui sont relatives à l'intégration. Alors, Monsieur le député Fumeaux, vous semblez embêté par le fait que [micro éteint]

Madame Aurélie Pont, prenez peut-être le micro de votre voisin parce qu'il a l'air défaillant.

Pardon, ça va mieux là? Du coup, j'en reviens où j'en étais restée, à la question relative à l'intégration, alors, Monsieur le député Fumeaux, vous dites que ce concordat ne tient pas compte des spécificités cantonales. Il existe tout de même 2 ans de résidence dans le canton et je vous rappelle qu'on parle de jeunes qui sont souvent nés dans notre pays, qui ont accompli l'entier ou une grande partie de leur scolarité en Suisse. Ce sont donc des jeunes qui a priori parlent parfaitement notre langue, qui sont tout à fait familiers de nos us et coutumes, nos traditions, notre histoire et j'en passe. Et en toute vraisemblance, après 2 ans passés dans notre canton, je pense que ces jeunes ont les ressources nécessaires pour s'y intégrer au sens de la loi.

Et dans tous les cas, la procédure ordinaire de naturalisation à laquelle ils resteront soumis, même si ce postulat est accepté, prévoit des tests d'intégration.

En Valais, ces tests sont effectués souvent dans un premier temps par la commune puis par certains de nos collègues qui font partie de la sous-commission de naturalisation. Donc, si ces 2 ans ne s'avéraient pas être suffisants, leur demande de naturalisation serait tout simplement ajournée ou rejetée.

Je ne vais prolonger plus loin ce débat, mais en conclusion, chères et chers collègues, je pense qu'il faut qu'on se demande quel intérêt on aurait à mettre des bâtons dans les roues à des jeunes qui sont désireux de devenir citoyens de notre pays et qui souhaitent pouvoir participer à notre démocratie. À travers ce postulat, on a une occasion d'envoyer un signal d'ouverture et d'accueil à des jeunes qui sont souvent nés en Suisse et qui très probablement participeront à la construction future de l'économie de notre pays et de notre canton et pour cette raison, je vous remercie d'accepter la réponse du Conseil d'État.

Le président

Ce postulat est combattu. Nous allons donc voter.

Postulat 2022.09.371 / Postulat 2022.09.371

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 103 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 18 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Il est donc transmis au Conseil d'État pour exécution.

5. Postulat neo - Die sozialliberale Mitte, par Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Patrick Amoos et Anja Katharina Schmid: Des processus répondant mieux aux besoins des entreprises au sein de l'administration cantonale **2022.09.384**

Postulat neo - Die sozialliberale Mitte, durch Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Patrick Amoos und Anja Katharina Schmid: Wirtschaftsfreundlichere Prozesse in der Kantonsverwaltung **2022.09.384**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (14.03.2023)

Entwicklung (14.03.2023)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est recommandé le rejet du postulat. Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat est donc classé. Avant de traiter les interpellations, je vous propose de faire une petite pause. Nous nous revoyons à 10 heures 45 pour la suite des débats.

6. Interpellation Aude Rapin, PS/GC, et Florian Chappot, PS/GC: Audit sur les risques suicidaires en prison: quelles mesures prises? **2022.12.545**

Interpellation Aude Rapin, PS/GC, und Florian Chappot, PS/GC: Audit über das Suizidrisiko in den Untersuchungsgefängnissen: Welche Massnahmen wurden ergriffen? **2022.12.545**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Nous allons reprendre notre programme de la matinée, je vous laisse prendre place, s'il vous plaît.

Nous continuons avec les traitements du Département de la sécurité, des institutions et du sport. Point 6 de l'ordre du jour.

Je n'ai pas de demande de parole.

Nous passons au point 7.

7. Interpellation Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo – Die sozialliberale Mitte, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, Melanie Burgener, neo – Die sozialliberale Mitte, et Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis: Collaboration entre la police et l'Organisation des secours: les raisons du changement de paradigme **2022.12.557**

Interpellation Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo – Die sozialliberale Mitte, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, Melanie Burgener, neo – Die sozialliberale Mitte, und Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis: Gründe für den Paradigmenwechsel in der Zusammenarbeit Polizei-Rettungsorganisation? **2022.12.557**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Pas de demande de parole. Nous passons au département suivant.

Traitements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Behandlungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

8. Postulat Frank Wenger, neo – Die sozialliberale Mitte, et Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis: Optimiser l'offre de ferroutage dans la vallée de Conches **2022.03.047**

Postulat Frank Wenger, neo – Die sozialliberale Mitte, und Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis: Optimierung des Autoverlad-Angebots im Goms **2022.03.047**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (17.11.2022)

Entwicklung (17.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est recommandé d'accepter le postulat dans le sens de la réponse. Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat est donc transmis au Conseil d'État pour exécution.

9. Postulat Bernd Kalbermatten, Die Mitte Oberwallis, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, et Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis: Des applications «dangers» pour le canton du Valais? **2022.03.068**

Postulat Bernd Kalbermatten, Die Mitte Oberwallis, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis, und Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis: Gefahren-App für den Kanton Wallis? **2022.03.068**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (17.11.2022)

Entwicklung (17.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est recommandé de rejeter le postulat.

Monsieur Bernd Kalbermatten, Sie haben das Wort.

Kalbermatten Bernd, Suppleant, Die Mitte Oberwallis

Es kommt mir vor, als ob dieses Postulat zur Ablehnung vorgeschlagen wird, ohne dass sich irgendjemand eingehend mit der aktuellen Problematik beschäftigt hat.

Gerne möchte ich den Nutzen dieser App am Beispiel des Saastals an dieser Stelle aufzeigen: Bei einer Gefahrensituation der Saastal-Strasse informiert der regionale Lawinen- und Sicherheitsdienst den zuständigen Strassenmeister und beantragt diesem eine Sperrung der Strasse. Die Sperrung wird an die Einsatzzentrale der Kantonspolizei weitergeleitet, diese ist nun für die Veröffentlichung auf einzelnen wenigen Plattformen zuständig. Zusätzlich kontaktiert der Strassenwärter eine Privatperson im Saastal, die anschliessend über einen SMS-Infodienst mittels einer Push-Nachricht über 1'000 interessierte Personen über die Schliessung informiert. Derselbe Prozessablauf erfolgt nicht nur im Saastal, sondern auch in Zermatt sowie in anderen Seitentälern im Ober- und Unterwallis. Der Strassenmeister muss jeweils mehrere Quellen über die Sperrungen informieren, was in derartigen Fällen eine unnötige Mehrarbeit darstellt, die mit einer gesamtheitlichen Lösung behoben werden soll. Wie Sie sehen, existieren somit bereits einzelne lokale Lösungen auf dem Markt, die genau das umsetzen, was wir Postulanten eigentlich verlangen. Der Kanton Wallis muss kein neues System entwickeln, er kann aus einer Vielzahl von Angeboten die beste Lösung evaluieren.

Die Argumentation in der Antwort zum Postulat zum Betrieb und Unterhalt einer solchen Gefahren-App durch den Kanton lässt mich nur den Kopf schütteln!

Die personellen Ressourcen sind in der Einsatzzentrale des Kantons vorhanden, diese empfangen ja bereits heute Meldungen über Sperrungen und Naturgewalten und geben diese weiter.

Der Unterhalt der App mit möglichen technischen Neuerungen muss durch den App-Anbieter geregelt werden. Hier muss seitens des Kantons kein zusätzlicher Aufwand generiert werden.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, es muss definitiv keine eigene, selbsterarbeitete App sein, die wir verlangen. Wir fordern jedoch eine gesamtheitliche Lösung für alle Bewohner des Kantons Wallis, so dass diese nicht vier Apps für vier verschiedene Regionen herunterladen müssen. Es soll eine Vereinfachung des Systems sein. Die Gefahrenmeldungen sollen für den gesamten Kanton an einem Ort abgeholt werden können. In einem Kanton wie dem Kanton Wallis müssen wir mit den Naturgefahren leben. Der Informationsfluss muss einfach und logisch sein. Wir haben eine neue Dienststelle für Naturgefahren geschaffen, da ist es mehr als schlüssig, dass auch die Informationen an die Bevölkerung kanalisiert werden.

Lösungen sind bereits heute vorhanden – nur muss der Wille zur Umsetzung vorhanden sein. Eine kantonale Lösung bringt viele Vorteile mit sich und die unmittelbare und zielgerichtete Information kann bei Naturgefahren eventuell auch Leben retten.

Wir bitten Sie entsprechend, das Postulat anzunehmen und unserer Argumentation zu folgen.

Besten Dank.

Rey Serge, député, UDC

Les postulants demandent que le Conseil d'État planche au plus vite sur la mise en place d'une solution globale pour l'ensemble du canton pour les applications de dangers pour le canton. Ce postulat est surprenant, car le canton du Valais fait partie d'un projet commun de la Confédération et des cantons qui s'appelle Alertswiss. Cette plateforme de la Confédération génère les principales informations concernant les événements qui surviennent en Suisse, sa localisation, ses effets et le comportement à adopter. Les 3 niveaux de notification alarme, alerte, information permettent de toucher rapidement et efficacement des groupes cibles, même pour des événements localisés par exemple une pollution dans un réseau d'eau communal.

De plus, cette plateforme décline aussi un site internet comportant un blog et un mur social, une application téléchargeable gratuitement sur Apple Store et Google Play. Alertswiss est également présent sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook afin de renforcer sa visibilité.

La plateforme Alertswiss fait partie des outils de communication régulièrement utilisés par l'organe de contrôle de conduite en cas de besoin. En collaboration avec cet organe, l'IVS rédige les textes selon des formats demandés et la police cantonale les diffuse via Alertswiss. Les annonces relatives aux dangers naturels entrent dans ce cadre. Alertswiss a notamment été utilisé le 6 juin et le 11 juillet pour des avis d'intempéries. Dans sa réponse à ce postulat, le Conseil d'État insiste sur les difficultés relatives à l'organisation, à la technique et au financement d'une telle organisation interne pour le canton du Valais. Pourquoi donc faire une valaisannerie quand nous avons des moyens déjà existants au niveau suisse. Dans la liste énumérée par le Conseil d'État, on peut simplement aussi rajouter Swisstopo, qui est un programme qui fonctionne bien. Je l'ai ouvert ce matin et effectivement les informations sont justes et à jour concernant la fermeture de certains itinéraires. Dans un souci d'économies et d'efficacité, le groupe UDCVr vous propose de suivre l'avis du Conseil d'État et de ne pas soutenir ce postulat. Merci.

Le président

Ce postulat est combattu. Nous allons donc voter.

Postulat 2022.03.068 / Postulat 2022.03.068

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 41 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 77 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez refusé ce postulat, il est donc classé.

10. Postulat Nathalie Cretton, Les Vert.e.s, Carole Morisod, Les Vert.e.s, Olivier Ostrini, PS/GC, et Françoise Métrailler, Le Centre: Décharge de type D dans le Chablais: limitation des apports
2022.03.096

Postulat Nathalie Cretton, Les Vert.e.s, Carole Morisod, Les Vert.e.s, Olivier Ostrini, PS/GC, und Françoise Métrailler, Le Centre: Deponie des Typs D im Chablais: Begrenzung des Einzugsgebiets
2022.03.096

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (17.11.2022)

Entwicklung (17.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le refus du postulat. Madame Carole Morisod, je vous cède la parole? Vous êtes auteure, je vous laisse intervenir en dernier ou vous voulez intervenir avant?

(n.d.l.r.: le président s'adresse à Nathalie Cretton, auteure du postulat) Très bien, Nathalie Cretton, je vous cède la parole.

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

Il est essentiel, en premier lieu de différencier les déchets de type D des déchets de type E. Les déchets de type D sont des résidus des déchets produits principalement par la population qui, après incinération, sont appelés mâchefers ou scories. Il est donc normal que la gestion de ce type de déchets se fasse localement. C'est pour cela que par exemple, le canton de Genève a déclaré, je cite: nous ne pouvons continuer d'exporter nos mâchefers, il est du devoir d'une collectivité d'en assumer un traitement responsable sur son propre territoire.

Identifier un nouvel espace de stockage pour non-mâchefers sur notre territoire cantonal est essentiel. Le directeur de la SATOM, Monsieur Baillifard, avait mentionné en 2022: nous devons gérer nos mâchefers localement, prendre nos responsabilités.

Les déchets de type E quant à eux sont des déchets très spéciaux, vu leur teneur en polluants. Ils doivent être stockés dans des décharges spécifiques. Ils proviennent en particulier d'industries appartenant à de grands groupes nationaux, voire internationaux. On trouve également ces déchets de type E entreposés dans diverses décharges non contrôlées, voire même directement dans la nature. Ce n'est pas à notre canton seul de devoir répondre à ces polluants, c'est un problème national qui touche l'ensemble de notre pays. On ne peut donc faire l'amalgame entre les déchets produits par la population locale et ceux issus de l'industrie.

Concernant la réponse dans le deuxième paragraphe, il est vrai que les autres cantons cherchent des sites où déposer leurs mâchefers, mais aujourd'hui, grâce à l'information, la population est consciente de la teneur en polluants de ces décharges et de ce fait les refuse. Pour exemple Genève, face au refus de la population, elle envoie ses mâchefers en Franches-Montagnes dans le Jura, Fribourg ayant comblé ces décharges, achemine ses mâchefers également en Franches-Montagnes, Neuchâtel a signé une convention renouvelée en 2018 avec Vaud pour les déchets de type B, D, E, Vaud cherche de nouveaux emplacements, mais la population fait opposition. Pour obtenir l'acceptation de celle-ci, le canton a revu le dimensionnement de ses décharges à la baisse. Malgré tout, les oppositions persistent. D'ailleurs, la réponse du Conseil d'État à l'interpellation déposée en 2020 confirme cette situation. Je cite: étant donné la forte résistance populaire des projets sur le canton de Vaud, il est du devoir du Valais de chercher des solutions sur son propre territoire. L'exportation des déchets implique des surcoûts économiques et écologiques qui sont supportés par les citoyennes et citoyens. Pour les auteurs du postulat, ce discours doit être tenu par tous les cantons.

Concernant le troisième paragraphe, nous sommes étonnés de lire que le Conseil fédéral pourra intervenir si ce postulat devait être accepté. En effet, comme mentionné, le canton de Vaud a redimensionné le volume des décharges en projet suite aux oppositions de la population et le canton du Jura qui accueille les mâchefers de Genève et Fribourg, a fixé une durée maximale de 5 ans. Alors pourquoi le Valais ne pourrait-il pas aussi fixer ses propres exigences, à savoir limiter les apports de mâchefers en s'appuyant sur l'article 40 alinéa 3 let. b de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets?

Il faut prendre conscience ici dans ce plenum que le volume de la décharge de type D dans le Chablais est de 3,2 millions de m³. Il faudrait donc plus de 120 ans pour la remplir avec les mâchefers issus des usines d'incinération valaisannes.

Or, il est prévu de combler cette décharge en 30 ans. De ce fait, en plus des 40'000 tonnes annuelles de «mâchefers valaisans», il faudra importer environ 120'000 à 170'000 tonnes de mâchefers issus d'autres cantons, soit 75 à 80% de mâchefers proviendront de l'extérieur. Ainsi, en acceptant de recevoir les scories de nombreux cantons comme ceux de Genève qui n'a pas encore de taxe au sac, de Neuchâtel, de Fribourg qui n'a plus de place, de Vaud qui se heurte à sa population, nous allons permettre à ces cantons de se dédouaner de leur devoir de gérer leurs propres mâchefers produits par leurs populations.

Est-il réellement responsable de créer une décharge aussi volumineuse, l'équivalent de 1'200 piscines olympiques, alors que l'on se rend compte de la problématique d'assainir une décharge qui fuit comme celle par exemple du Châtelet au Bouveret? Pour la sécurité de la population, ne serait-il pas plus pertinent de se contenter de décharges moins volumineuses?

Pour finir, le Chablais comprend de nombreuses zones polluées, avec des matériaux des terres excavées issus de son lourd passé industriel entre autres. Aujourd'hui, les Pfas sont venus s'ajouter à la longue liste des pollutions dans le Chablais. Notre région mérite aujourd'hui que l'on prenne soin d'elle. Nous ne sommes pas défavorables, et je le dis bien, on n'est pas favorable à accueillir les mâchefers de nos usines d'incinération, mais nous refusons l'étiquette de poubelle de Suisse romande, comme le mentionnait un journaliste concernant la décharge du Jura, qui accueille aujourd'hui les scories de Genève et Fribourg. Cela ne nous fait pas du tout rêver. Nous souhaitons autre chose à mettre en avant pour notre région.

Pour toutes les raisons évoquées, nous espérons vous avoir convaincus qu'il est essentiel que chaque canton gère sur son territoire ses propres mâchefers issus de sa population, afin d'assurer une gestion pleinement responsable de ces déchets. Je vous remercie et vous encourage donc à refuser la réponse de l'État.

Imboden Olivier, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Bei der Beantwortung dieses Postulats war der Staatsrat recht deutlich. Dieses Postulat ist gefährlich und absolut nicht zweckdienlich.

Ich bin mit Nathalie Cretton grundsätzlich auch einverstanden. Wir haben ein Deponieproblem im Kanton Wallis und der Staatsrat ist bemüht, dieses Problem zu lösen. Fakt ist, dass der Kanton Wallis wirklich ein riesiges Deponieproblem hat, nicht nur was Deponie D betrifft, sondern ebenfalls Deponie A und B.

Eigentlich ist der Kanton gemäss Richtplan verpflichtet, Deponieplatz zu schaffen. Ihm fehlt hier leider die Weisungsbefugnis über die Gemeinden. Wir werden uns demnächst mit dieser Thematik hier im Grossen Rat sicherlich befassen müssen, denn hier ist ein dringender Handlungsbedarf angezeigt.

Im vorliegenden Postulat wird verlangt, dass die bewilligte Deponie oberhalb Monthey einzig Schlacke enddeponieren kann, die aus dem definierten Kantonsgebiet stammt. Das ist gefährlich und darf nicht sein, denn das Wallis war seit 2007 auch froh, seine Schlacke nach St-Triphon und nach Hinwil bringen zu dürfen. Nun diese Deponie anderen Kantonen nicht zugänglich zu machen, ist alles andere als partnerschaftlich. Wollen wir uns wirklich auf dieses gefährliche Spiel einlassen? Das Wallis würde sich isolieren und letztlich verlieren.

Lehnen Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, dieses gefährliche Postulat ab und folgen Sie dem Staatsrat. Die Mitte Oberwallis folgt dem Staatsrat.

Birbaum Thomas, député, PLR/FDP

La guerre des déchets, si je peux utiliser ce titre pour résumer un peu ce débat. Pour le groupe PLR, si le Parlement accepte ce postulat, nous déclarons aux cantons romands que nous ne voulons plus de leurs déchets. Mais personne ne veut de déchets chez soi, comme personne ne veut d'éoliennes dans le jardin de son voisin ou de pompes à chaleur devant la fenêtre de sa chambre. Mais voilà les déchets existent, il faut les recycler, les valoriser, les stocker, les brûler et finalement entreposer les scories.

Face à cet état de fait, les cantons ont décidé de collaborer pour traiter leurs déchets et nous exportons nos déchets spéciaux et, comme l'a dit Monsieur Imboden, nous avons par le passé exporté nos déchets de mâchefers.

Si nous acceptons ce postulat, pour le groupe PLR, nous disons simplement aux autres cantons: nous ne voulons plus de vos déchets. Et que vont-ils faire? Alors peut-être qu'au Parlement vaudois, une motion ou un postulat sera déposé en disant: nous ne voulons plus des déchets valaisans à

l'usine de Tridel ou bien au Parlement zurichois, nous ne voulons plus des déchets valaisans sur notre site d'Inwil. Chacun restera avec ses déchets et le Valais sera perdant. Accepter ce postulat pour le groupe PLR, c'est un peu se tirer une balle dans le pied. Donc nous comprenons bien évidemment les préoccupations de Madame Cretton et des cosignataires de ce texte. Pour nous, c'est une mauvaise solution et l'accepter, ce n'est pas rendre service au Valais ou au Chablais. Il faut pouvoir collaborer au niveau intercantonal. Si on refuse la collaboration, notre région et les régions du Valais seront perdantes. Donc le PLR vous invite à suivre la réponse du Conseil d'État. Merci.

Rey Serge, député, UDC

Ce postulat qui touche une région bien précise peut nous interpeller et nous questionner sur l'utilité d'une telle décharge.

Je pense qu'il doit surtout nous interpeller dans le sens de que fait-on de nos déchets? Et ceci quels que soient nos déchets. Nous produisons des déchets et ceci nous ne pouvons l'ignorer, et qui dit production de déchets dit entreposage de ceux-ci.

Chaque région de notre canton fait un effort pour le stockage des déchets, le Valais central à Bramois principalement pour les déchets inertes, le Haut-Valais à Gamsenried pour les mâchefers, la décharge de la région de Monthey serait plutôt destinée également à des déchets comme le mâchefer. La loi suisse interdit le recyclage des mâchefers et oblige une mise en décharge contrôlée pour éviter la dissémination de ces résidus dans la nature. En France, la maison Saint-Gobain produit des bétons à base de mâchefers. Donc, le problème résiderait principalement dans la loi fédérale qu'il faudrait adapter. Si on devait faire une comparaison avec les matériaux de construction actuels, le béton de mâchefer équivaldrait à un béton cellulaire au plan structurel, relativement léger et produisant des murs autoportants. En tant que producteurs de déchets, nous avons des responsabilités, nous ne pourrions pas systématiquement exporter nos déchets sous peine de dépendance vis-à-vis d'autres cantons ou d'autres pays. Cette dépendance entraînerait probablement des contre-affaires qui pourraient devenir plus contraignantes que de devoir stocker des déchets chez nous. De plus, il est un fait certain que si le traitement de certains de nos déchets était en mains privées, la dépendance en serait d'autant plus délicate et sujette à des aléas et des contraintes qui ne seront pas maîtrisables. Je pense particulièrement à des situations qui se sont produites en Italie et que personne ne voudrait voir ici en Valais. La maîtrise de nos déchets est un challenge que le canton du Valais doit et devra relever au même titre que l'eau ou l'énergie.

De plus, l'exportation de nos déchets entraînerait une situation qui ne serait pas durable et écologique. De ce fait, le groupe UDC, dans sa majorité, propose de refuser ce postulat et de suivre la réponse du Conseil d'État.

Morisod Carole, députée-suppléante, Les Vert.e.s

La production des déchets ménagers par habitantes et habitants en Suisse est supérieure à 700 kilos par année. La moyenne européenne est de 492 kilos.

La Confédération et les cantons préconisent de tendre vers une réduction significative des déchets. Régulièrement, on met en avant notre pays comme exemple à suivre concernant le tri des déchets et le recyclage. Or, contrairement à l'Union Européenne, le recyclage a stagné dans notre pays entre 2007 et 2017, ce qui veut dire que la politique nationale, cantonale et communale de réduction des déchets ne marche pas. Ce n'est pas en mettant à disposition une décharge gigantesque prévue pour accueillir des déchets durant des décennies que la population et les politiques vont se sentir concernés par cette problématique importante.

En acceptant de remplir la décharge de Famsa avec les mâchefers de toute la Suisse romande, la population genevoise, vaudoise, fribourgeoise ou d'ailleurs, est déchargée de sa responsabilité. En effet, elle ne peut pas prendre conscience de l'impact de ses gestes et les risques qui en découlent

sur l'environnement et la santé en exportant dans une même région et sur un même site tous ces détritiques. Chaque citoyen et citoyenne doit assumer ses déchets. Personne ne souhaite retrouver les poubelles de ses voisins devant sa porte. C'est pourquoi chaque canton doit mener une politique efficace de réduction des déchets auprès de leurs populations et assumer leur élimination sur leur propre territoire. Ainsi, nous pourrions peut-être quitter le podium européen des pays les plus grands producteurs de déchets.

Je veux juste rebondir sur les propos de Monsieur Birbaum. Je cite quand même que dans le Chablais, nous avons eu la décharge du Pont Rouge, nous avons la décharge des Mangettes, nous avons sous le site chimique une très grande décharge, donc chimique, qui celle-ci ne peut même pas être assainie. Tous ces déchets-là proviennent d'une industrie qui n'est pas seulement pour la population locale, mais nationale, voire internationale.

Donc, je pense que nous assumons largement la responsabilité des déchets de toute la population, voire plus loin. Donc, pour toutes ces raisons, je vous recommande de refuser la prise de position du Conseil d'État. Merci de votre soutien.

Le président

Merci madame la députée. Vous voyez, Madame Nathalie Cretton, je savais que vous alliez intervenir à la fin pour argumenter. Pour la deuxième prise de parole, vous n'avez que la moitié du temps, c'est en ordre.

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

Juste pour rebondir concernant Monsieur Imboden, la décharge en question, on n'en a pas parlé, mais il y a aussi des déchets de type A et des déchets de type B, les déchets de type B, par exemple, il y en a pour 3 millions de m³. Pour les déchets de type A, c'est encore beaucoup plus de millions. Donc, on n'est pas en reste. Simplement nous ce qu'on aimerait, c'est juste qu'on limite les apports, parce qu'effectivement, comme l'a dit ma préopinante, il est essentiel que les cantons prennent leurs responsabilités concernant les déchets de leur population, ce n'est pas concernant les usines, qui sont effectivement nationales ou internationales et qui ont des déchets très spécifiques.

Merci de soutenir notre postulat et de refuser la réponse.

Ruppen Franz, conseiller d'État, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) et vice-président du Gouvernement

Ca a été dit et il faut le souligner, la majorité de nos mâchefers cantonaux, environ 40'000 tonnes par année, sont aujourd'hui stockés hors de notre canton, ce qui implique une forte dépendance envers les autres cantons.

Cette dépendance existe également pour des dizaines de milliers de tonnes de déchets spéciaux, en moyenne 100'000 tonnes par année, issus de nos sites pollués qui sont éliminés dans divers types d'installations comme par exemple les cimenteries suisses ou les décharges de type E. Alors ainsi, notre développement économique est fortement dépendant de la solidarité intercantonale. En plus, il serait alors très malvenu que notre canton refuse les mâchefers des autres cantons si des pénuries devaient exister ailleurs, étant donné notre dépendance passée et actuelle pour de nombreux types de déchets. Cette décision serait en forte opposition avec l'esprit collaboratif et avec la solidarité. Et en plus, un cadre clair qui prend en considération les points qui ont été évoqués par les postulants sera fixé dans l'autorisation d'exploiter délivrée par le canton. L'acceptation de ce postulat serait un parfait autogoal pour le canton du Valais. Ce postulat est vraiment dangereux.

En plus, ça a été dit, les autres cantons peuvent se décharger, mais il est faux de considérer le site valaisan comme l'unique solution romande. Je peux vous le dire, je peux vous préciser que le site

de Famsa n'est pas l'unique décharge prévue en Suisse romande, mais qu'il a aussi 2 projets sur le canton de Vaud qui sont également dans la phase de procédure relativement similaire à Famsa.

Et encore une chose pour le PV, tout à la fin de notre réponse, quand on l'a élaborée le 16 mars 2023, on a écrit que le nouveau plan cantonal de gestion des déchets arrive dans sa phase de consultation finale. Aujourd'hui, vous le savez, cette phrase n'est plus juste, car le plan cantonal de gestion des déchets a été approuvé par le Conseil d'État en juin et on a fait une conférence de presse là-dessus, juste pour le procès-verbal, parce qu'il y a eu une évolution entre-temps.

Alors je vous recommande fermement de refuser ce postulat. Merci.

Le président

Ce postulat est combattu. Nous allons donc voter.

Postulat 2022.03.096 / Postulat 2022.03.096

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 30 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 94 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé ce postulat, il est donc classé.

- 11.** Postulat Thomas Birbaum, PLR/FDP, Anthony Lamon, Le Centre, Damien Raboud, UDC, et Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Pour un respect de la hiérarchie du réseau routier **2022.05.182**
Postulat Thomas Birbaum, PLR/FDP, Anthony Lamon, Le Centre, Damien Raboud, UDC, und Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Wahrung der Hierarchie des Strassennetzes **2022.05.182**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (17.11.2022)

Entwicklung (17.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

Je n'ai pas de demande de parole. Il est donc transmis au Conseil d'État pour exécution.

- 12.** Postulat Lucien Barras, Les Vert.e.s, David Marquis, Le Centre, Emilie Teixeira, PS/GC, et Fabian Zurbriggen, SVPO: Utilisation des véhicules de service de l'État à titre privé (auto-partage) **2022.05.189**
Postulat Lucien Barras, Les Vert.e.s, David Marquis, Le Centre, Emilie Teixeira, PS/GC, und Fabian Zurbriggen, SVPO: Private Nutzung von Dienstfahrzeugen des Staates (Carsharing) **2022.05.189**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (17.11.2022)

Entwicklung (17.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

Je n'ai pas de demande de parole. Il est donc transmis au Conseil d'État pour exécution.

13. Postulat Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis et Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Infrastructures cyclables: examen supplémentaire d'un financement par la Confédération! **2022.06.257**

Postulat Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, Christian Rieder, Die Mitte Oberwallis und Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Veloinfrastrukturen: Weitere Prüfung der Finanzierung durch den Bund! **2022.06.257**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (10.02.2023)

Entwicklung (10.02.2023)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est recommandé de rejeter le postulat. Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat est donc classé.

14. Postulat Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis, et Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Des surfaces pour installer des panneaux solaires le long des routes cantonales! **2022.06.258**

Postulat Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis, und Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Flächen für den Bau von Photovoltaik-Anlagen entlang der Kantonsstrassen! **2022.06.258**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (10.02.2023)

Entwicklung (10.02.2023)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est recommandé de classer le postulat. Pas de demande de parole. Ce postulat est donc classé.

Nous arrivons au terme de nos débats de la matinée.

Est-ce que vous êtes d'accord de recommencer plus tôt que 14 heures? Donc, si on commence à 13 heures, ça va? Trop tôt? Nous reprenons les débats à 13 heures 30, à tout à l'heure. Merci beaucoup et bon appétit.

La séance est levée à 11:01.

Séance du jeudi après-midi 7 septembre 2023

Présidence: Delaloye Mathias

Ouverture de la séance: 13 heures 30

<i>Ordre du jour:</i>	<i>Pages</i>
1. Rapport du Conseil d'État concernant l'exercice 2022 de la Banque cantonale du Valais Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2022 der Walliser Kantonalbank	171
2. Première lecture	
Initiative parlementaire 2021.06.233: Primes d'assurances maladie: pour une augmentation des déductions fiscales Erste Lesung Parlamentarische Initiative 2021.06.233: Erhöhung der Steuerabzüge für Krankenkassenprämien	179
Traitements: Département des finances et de l'énergie (DFE) Behandlungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)	
3. Motion Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis, et Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Promotion des installations photovoltaïques sur des surfaces libres 2021.09.372 Motion Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis, und Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Förderung von Photovoltaik-Freiflächenanlagen 2021.09.372	188
4. Interpellation Guillaume Sonnati, PS/GC, et Blaise Carron, PS/GC: Personnel de l'administration cantonale valaisanne, représentative de la population valaisanne? 2021.11.384 Interpellation Guillaume Sonnati, PS/GC, und Blaise Carron, PS/GC: Widerspiegelt die Zusammensetzung des Personals der Kantonsverwaltung die Walliser Bevölkerung? 2021.11.384	190
5. Motion PLR/FDP, par Richard Nanchen: Tous ensemble dans cette transition énergétique 2021.11.402 Motion PLR/FDP, durch Richard Nanchen: Gemeinsam schaffen wir die Energiewende 2021.11.402	190
6. Postulat Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, et Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis: Stratégie en matière d'hydrogène pour le canton du Valais! 2021.11.410 Postulat Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, und Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis: Wasserstoffstrategie für den Kanton Wallis! 2021.11.410	190
7. Postulat Mischa Imboden, Die Mitte Oberwallis: Introduction d'une plateforme de données sûre pour le Grand Conseil et les commissions 2021.11.418 Postulat Mischa Imboden, Die Mitte Oberwallis: Einführung einer sicheren Datenplattform für den Grossen Rat bzw. die Kommissionen 2021.11.418	191

8. Postulat PLR/FDP, par Alexandre Georges et David Crettenand: Incitation à l'installation de bornes de recharge dans les logements locatifs 2021.11.434 Postulat PLR/FDP, durch Alexandre Georges und David Crettenand: Anreize für die Installation von Ladestationen in Mietobjekten 2021.11.434	191
9. Interpellation neo – Die sozialliberale Mitte, par Melanie Burgener et Michel Schnyder: Imposition minimale de l'OCDE: imposition des petites et moyennes entreprises en Valais 2022.03.046 Interpellation neo – Die sozialliberale Mitte, durch Melanie Burgener und Michel Schnyder: Mindestbesteuerung OECD. Besteuerung kleiner und mittlerer Unternehmen im Wallis 2022.03.046	193
10. Interpellation Doris Schmidhalter-Näfen, PS/GC, Marc Kalbermatter, PS/GC, Christine Seipelt Weber, PS/GC, et Laetitia Heinzmann Bellwald, PS/GC: Milliardaires russes sur liste noire: quelle est la situation en Valais? 2022.03.091 Interpellation Doris Schmidhalter-Näfen, PS/GC, Marc Kalbermatter, PS/GC, Christine Seipelt Weber, PS/GC, und Laetitia Heinzmann Bellwald, PS/GC: Russische Milliardäre auf der schwarzen Liste - Und im Wallis? 2022.03.091	194
11. Interpellation SVPO, par Andreas Briggeler, Christian Gasser et Patrik Zimmermann: Quelle est la valeur énergétique utile des usines d'incinération des ordures ménagères en Valais? 2022.06.248 Interpellation SVPO, durch Andreas Briggeler, Christian Gasser und Patrik Zimmermann: Wie steht es um den Energienutzungswert unserer Kehrichtverbrennungsanlagen im Wallis 2022.06.248	194
12. Rapport annuel du Bureau interparlementaire de coordination (BIC) pour l'année 2022 Tätigkeitsbericht der Interparlamentarischen Koordinationsstelle für das Jahr 2022.....	194
Traitement: Grand Conseil	
Behandlung: Grosser Rat	
13. Résolution PLR/FDP, par Martine Tristan: Notre administration ne cesse d'enfler: participons aux efforts de diète! 2022.12.533 Resolution PLR/FDP, durch Martine Tristan: Aufgeblähte Verwaltung: höchste Zeit für eine Diät! 2022.12.533	196
14. Demande de l'ancien préposé à la protection des données et à la transparence de levée du secret de fonction Gesuch um Entbindung vom Amtsgeheimnis des ehemaligen Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten.....	196

Le président

Nous allons recommencer nos débats. Je vous laisse prendre place, s'il vous plaît.

Chers collègues députées et députés, j'espère que vous avez bien mangé. Nous allons reprendre nos débats de cet après-midi. J'ai une petite information à vous passer. Le canton du Valais a le plaisir d'accueillir sur ses terres la délégation du Grand Conseil bernois qui sont présents aujourd'hui à Naters. Une délégation du Bureau s'y rendra ce soir afin de créer des liens fraternels avec nos confrères bernois.

Nous avons reçu le tableau des amendements de la loi sur l'énergie pour demain. Une multitude d'amendements sont similaires. Une bonne partie ont été retirés, ce qui fait que notre ordre du jour va être plus restreint que ce que nous avons planifié, donc nous avons un petit peu de temps à disposition. Raison pour laquelle le Bureau vous propose de reprendre les traitements du DEF que nous n'avons pas pu terminer hier, demain en fin de planning de la session. Est-ce que j'ai des demandes de parole? Le Conseil d'État nous a assuré sa présence, si certains doutaient de la présence du Conseil d'État, ils seront là pour répondre à vos questions. Donc s'il n'y a pas de demande de parole, je considère cette modification... Oui, Madame Nicole Carrupt? Donc s'il n'y a pas de demande de parole, je considère la modification de l'ordre du jour de demain comme acceptée. Nous allons prendre notre planning avec le point 1.

1. Rapport du Conseil d'État concernant l'exercice 2022 de la Banque cantonale du Valais
Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2022 der Walliser Kantonalbank

Rapport
Bericht

Commission de gestion Geschäftsprüfungskommission

Président: Christophe Claivaz

Discussion générale:

Le président

Madame Nicole Carrupt, je vous cède la parole.

Carrupt Nicole, députée, PLR/FDP

Quel bonheur de lire, comme l'an dernier, comme en 2021 et en 2020, le rapport peut faire état quasiment au mot près de l'atteinte parfaite des axes stratégiques définis. Quel bonheur! Ainsi, nous ne pouvons que saluer la continue augmentation des fonds propres de la banque ainsi que sa bonne santé. Ce n'est pas anodin, le paysage mondial ayant été secoué en mars dernier par la faillite que l'on connaît. Heureusement la BCVs ne joue pas dans cette autre cour et même si aucun élément d'analyse, de comparaison, de pondération qu'aurait éventuellement pu évoquer le Conseil d'État dans son rapport ne vient rassurer le citoyen lambda, le groupe PLR ose conclure qu'à ce jour aucun élément ne risque de fragiliser de manière impromptue l'état de la Banque cantonale.

Le principe d'universalité est relevé comme un succès avec cette année un accent mis sur le développement des services en ligne, comme l'an dernier du reste. C'est en effet, un développement positif centré sur les besoins largement partagés par la clientèle, mais peut-on toutefois qualifier cela d'universel? L'an dernier déjà notre collègue Fauchère relevait que des personnes plus fragiles, âgées ou issues de contextes défavorisés, ne pouvaient de fait pas avoir accès aux services en ligne de

manière totale ou autonome. Cette année encore, le rapport mentionne le plébiscite de ces services digitaux, plus 25% de croissance, mais omet de mentionner qu'à la lecture du fascicule de 12 pages décrivant les frais et tarifs bancaires créatifs, qui vous collent la migraine, solliciter un service non digital est quasiment tout le temps largement plus onéreux que le même service en ligne.

En effet, à coups de 5 francs par-ci, d'un papier imprimé payé par là, un guichet disparu ou fermé justement l'après-midi de congé, ceux qui le peuvent se débrouillent tout seul. Le tout numérique omet également qu'une partie de la population, heureusement minoritaire, se trouve du mauvais côté de la fracture numérique. Même si l'on peut rétorquer qu'une banque n'a pas vocation d'assistance, le fait que l'État en soit l'actionnaire majoritaire donne un poids particulier au volet de la responsabilité sociale de l'entreprise Banque cantonale du Valais.

Enfin, le rapport mentionne que pour la première fois, l'évolution des avances à la clientèle, dues principalement aux créances hypothécaires, dépasse la barre des 12 milliards.

Quelle réalité décrit ce chiffre? Que peut-on en conclure de ce constat en matière d'économie valaisanne? Comment se portent financièrement nos PME? Je rappelle que nous sommes encore dans la période post-Covid, que le contexte économique suisse et international est morose et qu'il existe encore et toujours un spectre de faillites consécutives aux années pandémie.

En conclusion, le groupe PLR, positif, salue les bons résultats et remercie le personnel de la banque pour son engagement indéfectible. Toutefois, la satisfaction affichée dans le rapport ne saurait taire son caractère lapidaire. L'an dernier déjà, mon collègue Girard dans l'introduction de sa prise de parole, posait la question de savoir s'il s'agissait d'un rapport sur l'exercice de la banque ou d'un rapport de complaisance. Ce sera ma conclusion et je vous remercie pour votre attention.

Schmid Diego, Suppleant, SVPO

Trotz der weltweit instabilen Wirtschaftslage erzielte die Walliser Kantonalbank ein ausgezeichnetes Jahresergebnis. So konnte die WKB ihre Bilanzsumme um 4,4% auf 19,3 Milliarden erhöhen. Auch der Gewinn konnte gegenüber dem Vorjahr um 6,4% gesteigert werden und beläuft sich nun auf 72,9 Millionen. Erfreulich ist natürlich auch die Stärkung der Eigenmittel auf mittlerweile 1,49 Milliarden. Die Walliser Kantonalbank ist also auf Kurs und sehr stabil, was die SVPO sehr freut.

Wir stellen aber auch fest, dass dem politischen Druck und den Forderungen der SVPO Rechnung getragen wurde. So hat die WKB die Darstellung der Vergütungen der Verwaltungsräte im Geschäftsbericht angepasst, nachdem die SVPO verlangt hatte, dass kein Verwaltungsrat mehr als ein Staatsrat verdienen darf. Es muss jedoch klar festgehalten werden, dass nur die Darstellung angepasst wurde. Der Verwaltungsratspräsident der WKB verdient genau gleich viel wie im Vorjahr. Bisher wurden im Geschäftsbericht sämtliche Sozialversicherungsbeiträge - also auch die Arbeitgeberbeiträge - für die berufliche Vorsorge als Teil der Entschädigung ausgewiesen. Daraus ergibt sich für den Verwaltungsratspräsidenten ein Aufwand von 353'000 Franken. Dies ist übrigens auch das übliche und korrekte Vorgehen, da dargestellt wird, welchen Aufwand das Unternehmen hat. Nun aber wird im Geschäftsbericht der Arbeitgeberanteil an die berufliche Vorsorge weggelassen und damit der Eindruck erweckt, der Lohn des Verwaltungsratspräsidenten betrage nur 255'000 Franken beziehungsweise der Lohn sei gesunken. Dies ist jedoch falsch. Die WKB übernimmt zudem Zweidrittel der Beiträge an die berufliche Vorsorge anstelle der üblichen 50%. Allein dies kostet das Unternehmen für den Verwaltungsratspräsidenten jährlich 98'000 Franken. Jetzt fragen Sie sich vielleicht, warum das relevant ist und warum das Sache des Grossen Rates ist. Es handelt sich um die Bank der Walliser Bevölkerung. Die WKB gehört zu 70% dem Kanton. Sie ist also unser aller Eigentum, unser aller Vermögen. Sie ist nicht die Bank des Staatsrats, sie ist die Bank der Walliserinnen und Walliser. Und deshalb ist es auch wichtig, dass wir als ihre gewählten Volksvertreter genau hinschauen.

Zum Schluss noch einige allgemeine Bemerkungen: Die Hauptaufgabe der WKB besteht darin, Investitionen in unserem Kanton zu ermöglichen und die Walliser Wirtschaft und unsere KMU zu

stärken. Dies kann noch verbessert werden, insbesondere beim Tourismus. Der Tourismus bringt gerade den Berggemeinden und auch den Seitentälern Wohlstand und Perspektiven. Deshalb muss die WKB aus Sicht der SVPO touristische Akteure wie die Bergbahnen oder die Hotels stärken und bei der Realisierung von Projekten noch besser unterstützen. Weiter fordert die SVPO von der WKB Kundennähe und die Aufrechterhaltung der Dienstleistungen – und zwar in allen Regionen. Ob dies mit nur noch acht Filialen im Oberwallis noch der Fall ist, ist fraglich. Hier erwartet die SVPO, dass die WKB ihren Auftrag als Bank der Walliser Bevölkerung wahrnimmt – und dies in allen Regionen unseres Kantons.

Ich danke Ihnen für Ihre geschätzte Aufmerksamkeit.

Brunner Nino, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

«Die Walliser Kantonalbank gehört zu den effizientesten Banken der Schweiz. Sie ist solide, kundennah und verantwortungsvoll.» So lautet die Botschaft der beiden Präsidenten Pierre-Alain Griching und Oliver Schnyder.

Die Mitte Oberwallis teilt diese Ansicht und möchte der WKB für ihr erfolgreiches Geschäftsjahr 2022 gratulieren.

Der Kanton nimmt seine Verantwortung als Hauptaktionär wahr und legt gemeinsam mit dem Verwaltungsrat und der Geschäftsleitung den strategischen Kurs fest. In die operativen Geschäfte mischt sich der Staatsrat nicht ein. Das ist richtig und wichtig.

Eine gut geführte Bank und das Vertrauen aller Stakeholder ist das eine, nicht weniger wichtig ist aber natürlich auch, was schlussendlich dabei finanziell rausspringt. Im Jahr 2022 zahlte die WKB dem Kanton für die oft diskutierte Staatsgarantie etwas mehr als viereinhalb Millionen Franken. Diese Staatsgarantie ist in der jetzigen Krisenzeit sicherlich ein Vertrauensbonus bei den Kunden. Zudem wird die Bank eine Dividende von 3 Franken 55 pro Aktie ausschütten. Unter dem Strich bezahlt die WKB für die Dividenden, Staatsgarantie und Steuern dem Kanton rund 59 Millionen Franken.

Dass der Kanton eine Dividende erhält, die mittlerweile gleich hoch ist, wie diejenige der übrigen Aktionäre, ist übrigens auf ein Postulat der CVPO aus dem Jahr 2014 von Mischa Imboden zurückzuführen.

Einige Inputs zur zukünftigen Strategie der WKB möchten wir dem Staatsrat jedoch mitgeben.

Aufgrund der rasanten weltweiten Digitalisierung und Automatisierung wird sich das zukünftige Umfeld im Finanzsektor radikal verändern. Die Banken werden in starker Konkurrenz mit den globalen Tech-Giganten stehen, welche von weltweiten Skaleneffekten profitieren können. Regionalbanken werden in diesem Wettbewerb mit den heutigen Dienstleistungen praktisch keine Chance gegen diese Übermacht haben. Deshalb die Frage an den Staatsrat: Sollten die Kantonalbanken nicht aufgefordert werden, verstärkt zusammenzuarbeiten, wenn nicht gar eine Fusion ins Auge fassen, um auf diese Entwicklung rechtzeitig reagieren zu können? Wir werden hierzu in dieser Session noch einen Vorstoss einreichen. Abschliessend gratuliert Die Mitte Oberwallis der WKB für ein weiteres erfolgreiches Geschäftsjahr und bedankt sich beim Staatsrat für den alljährlichen Standardbericht.

Besten Dank.

Trombert Cynthia, députée, UDC

Au nom du groupe UDC, nous souhaitons exprimer notre satisfaction quant au rapport de l'exercice 2022 de la Banque cantonale valaisanne.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les collaborateurs pour leur excellent travail durant cette longue année.

Cependant, le rapport met en lumière plusieurs points qui nécessitent notre attention et notre réflexion, notamment la diminution constante du réseau d'agences de la Banque cantonale.

Nous regrettons de constater que notre banque voit son réseau d'agences réduire année après année.

Cette tendance est d'autant plus préoccupante lorsque nous la comparons à certaines banques concurrentes dans le canton, n'est ni actionnaire ni garante, et semble offrir un meilleur service de proximité, notamment par plus de densité d'agences. Il est essentiel de garantir la satisfaction et la fidélité de nos contribuables en assurant un accès aisé aux services bancaires.

Le deuxième point c'est la suppression de distributeurs automatiques de billets. Cette mesure semble entraîner une réduction de la disponibilité d'argent liquide, ce qui peut avoir un impact sur la vie quotidienne de nos contribuables, en particulier les personnes âgées ou celles vivant dans les zones rurales ou montagneuses, qui dépendent des transactions en espèces. Nous devons prendre des décisions réfléchies et prudentes en matière de services bancaires, en tenant compte des besoins de tous nos concitoyens.

Et puis, le troisième point c'est le montant de la rémunération de la garantie d'État. Nous notons que les avances à la clientèle consenties par la Banque cantonale s'élèvent à plus de 14 milliards, mais que la rémunération de la garantie d'État n'a été que de 4,542 millions. Cette disparité interpelle. En comparaison, je me permets d'illustrer l'illustration suivante: si un particulier achète une voiture d'une valeur de 80'000 francs en conservant le même ratio, sa prime annuelle d'assurance ne dépasserait pas 30 francs. Ne devrions-nous pas sérieusement envisager de revoir à la hausse la rémunération de la garantie de l'État pour les avances accordées? L'article 5 de la loi sur la Banque cantonale du Valais est-il encore adapté? Le montant ne devrait-il pas être revu à la hausse? Cela contribuerait à mieux rémunérer les risques encourus par le canton.

En conclusion, il est de notre devoir de veiller à ce que la Banque cantonale valaisanne continue de servir au mieux les intérêts de notre canton et de nos contribuables. Nous devons examiner de près les questions liées à la diminution de réseau d'agences, à la garantie d'État ainsi qu'à la réduction des guichets et des distributeurs automatiques de billets. Notre objectif doit être de garantir un accès équitable aux services bancaires tout en préservant la stabilité financière de notre canton. Je vous remercie pour votre attention.

Schöpfer-Pfaffen Marie-Claude, Suppléant, neo – Die sozialliberale Mitte

Die Fraktion neo – Die sozialliberale Mitte hat den Geschäftsbericht 2022 der Walliser Kantonalbank und die Beurteilung des Staatsrats zur Kenntnis genommen.

Es ist erfreulich, dass das Unternehmen in einem höchst schwierigen Umfeld der steigenden Inflation und des wegen des Kriegs volatilen Wirtschaftsumfelds ein ausgezeichnetes Geschäftsergebnis mit einem Reingewinn von 6,4% im Vergleich zum Vorjahr erwirtschaften konnte. Gleichermassen erfreulich ist, dass die WKB als Universalbank die Walliser Wirtschaft und die Unternehmungen in einem ökonomisch schwierigen Milieu mit den angebotenen Dienstleistungen aktiv stützen konnte.

Die Ereignisse, die während den vergangenen Monaten auf dem schweizerischen Bankenplatz stattfanden, haben bestätigt, dass die vom Verwaltungsrat in die Wege geleitete Strategie der Stärkung der Eigenmittel der goldrichtige Weg ist. Dass die Walliser Kantonalbank diesen zentralen Schritt in durchdachten, schrittweise umsetzbaren Etappen bewältigt, ist zwecks Erhalt der finanziellen Stabilität wichtig und zielführend.

Die Mehrjahresstrategie der WKB umfasst auch Anpassungen an das digitale Umfeld, wie die Schaffung einer App und die stetige Berücksichtigung an veränderte Kundenbedürfnisse. Im Sinne der Steigerung der Wettbewerbsfähigkeit auf dem umkämpften Markt, ist dies sicher eine effektive Massnahme. Wichtig scheint – wir haben das bereits mehrfach gehört –, dass diejenigen Personen, die mit diesen digitalen Hilfsmitteln nicht umgehen können, immer noch analoge Angebote zur Verfügung gestellt bekommen.

Die Bemühungen der Bank um mehr Nachhaltigkeit, die Förderung von Investitionen in nachhaltige Energien, die Unterstützung von Eco-Portfolios ist ohne Zweifel zukunftsorientiert zu verstärken, doch sind wir, verehrte Damen und Herren, den wirtschaftlichen Globalkontext und die Realitäten und

Spielregeln der Anlagemärkte in Rechnung ziehend, auch der Ansicht, dass ein erfolgreicher Übergang und die Wettbewerbsfähigkeit nur garantiert werden können, wenn die Bank dabei wie bis anhin mit unternehmerischer Freiheit und Flexibilität agieren kann. Ein abruptes politisches Verbot würde den Erfolg der WKB auf diesem Feld ankratzen. Wie die landesweite Entwicklung der Anlagestrategien der Banken grundsätzlich zeigt, sind auf dem Markt zur Abwicklung von Umwälzungsprozessen gewisse Anlaufzeiten erforderlich, um ein dekarbonisiertes Portfolio auf die Beine stellen zu können.

Insgesamt ist doch die WKB mit Blick auf Umwelt-, Sozial- und Governance-Kriterien auf sehr gutem Weg, weshalb künstliche politische Eingriffe ins Operationelle nicht gerade förderlich sind.

Der Staatsrat bestärkt in seiner Beurteilung für den Kanton Wallis als Aktionär und Garant den mit der laufenden Mehrjahresplanung von der WKB eingeschlagenen Weg. Der Erfolg im schwierigen Umfeld schafft Vertrauen. Vertrauen, das der regionalen Wirtschaft zuträglich ist, Vertrauen, das für den Zugewinn neuer Kunden wichtig ist und Vertrauen, das für das Schaffen weiterer Erfolge zentral ist. Die Nachwehen der vergangenen Jahre sind deutlich am Abklingen – da sind wir froh darum –, und wenn keine anderen Probleme mehr in Sichtweite sind, können wir uns nun wieder intensiv über die Höhe und Angemessenheit der Verwaltungsratsentscheidungen unterhalten.

Wir danken allen am erfolgreichen Jahresergebnis beteiligten Akteuren, vor allem den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern der Walliser Kantonalbank, aber auch der strategischen und operativen Führung für die grossartige geleistete Arbeit.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Héritier Alexia, députée, Le Centre

Le rapport présenté par le Conseil d'État du canton du Valais concerne l'exercice 2022 de la Banque cantonale. Au cours de cette période, la BCVs a continué à développer ses services en tant que banque universelle dans l'intérêt de l'ensemble du canton et à contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans le respect des règles prudentielles de l'industrie.

L'année 2022 a été marquée par une instabilité économique mondiale avec une accentuation de l'inflation due à la situation géopolitique. La Banque Nationale Suisse a augmenté son taux de référence de moins 75% à plus 1%, mettant ainsi fin à la période des taux négatifs.

Malgré ces éléments, la BCVs a réalisé un excellent exercice 2022. Son bilan a progressé de 813,6 millions de francs pour atteindre 19,3 milliards de francs.

Le bénéfice net a augmenté pour atteindre 72,9 millions. Le résultat d'entreprise apuré qui correspond au bénéfice net augmenté de l'attribution aux réserves pour risques bancaires généraux s'élève à 109,3 millions. Les avances à la clientèle ont augmenté de 5,1%, démontrant ainsi la volonté de la BCVs de soutenir l'économie et les entreprises valaisannes. Cette évolution est principalement due aux créances hypothécaires qui ont enregistré une croissance de 639,4 millions de francs, dépassant pour la première fois le seuil des 12 milliards.

Le fonds à la clientèle, les provisions et les fonds propres de la BCVs ont également augmenté. Le rapport souligne également l'augmentation du résultat brut des opérations d'intérêts et l'environnement défavorable qui a entraîné une légère baisse des avoirs administrés. Cependant, la BCVs enregistrait un apport net d'argent frais et a maintenu un bon ratio coûts/revenus. Le capital social ainsi que les réserves légales issues du capital restent inchangés, s'élevant respectivement à 158 millions et 145,3 millions. La réserve légale issue des bénéfices s'élève à 534,8 millions. Malgré le positif de ce rapport, le groupe du Centre trouve pourtant dommageable la fermeture des guichets à la clientèle de plus en plus nombreux avec les années. Une banque de proximité n'est pas dans la fermeture à la clientèle. Le rapport se termine par l'appréciation du Conseil d'État qui confirme la stratégie de l'État en tant qu'actionnaire et garant de la BCVs, notamment le maintien de la BCVs dans sa forme juridique actuelle. La confirmation de sa mission est le renforcement des fonds propres. Le rapport souligne également la solide assise financière de la banque. Un petit bémol cependant, malgré les

différentes interventions parlementaires déposées à ce sujet, nous trouvons toujours inadaptée la rémunération annuelle du président du Conseil d'administration et, en moyenne, la rémunération des autres membres du Conseil d'administration. Merci de votre attention.

Card Corinne, députée, Les Vert.e.s

Le groupe des Vert.e.s a pris connaissance du rapport concernant l'exercice 2022 de la Banque cantonale du Valais. Tout comme mes collègues, nous nous réjouissons des excellents résultats figurant dans ce rapport, et ce malgré une situation relativement instable pour l'économie, avec la progression de l'inflation notamment. La solidité de la banque est grande et l'économie valaisanne ainsi que les citoyens et les citoyennes peuvent ainsi s'appuyer sur un pilier fort.

Le bilan progresse et atteint plus de 19 milliards. Le bénéfice est en nette hausse pour un peu moins de 73 millions. Les fonds propres de la banque sont renforcés, les charges sont maîtrisées. Bref, tout comme la météo actuelle, le soleil brille au-dessus de la Banque cantonale.

Néanmoins, comme pour les bons élèves, nos attentes sont donc un peu plus importantes et précises et nous souhaitons mettre en exergue les points suivants:

Dans le rapport figurent notamment les mesures entreprises par l'entreprise en termes de durabilité. Nous nous arrêterons plus particulièrement sur la collaboration de la banque avec la Romande Énergie pour la centrale photovoltaïque flottante sur le barrage des Toules. Les résultats des 3 dernières années d'exploitation ne sont pas tout à fait à la hauteur des attentes. La projection de produire 50% de plus d'électricité que pour une installation identique en plaine n'a pas été atteinte. Ce sont uniquement 30% de plus qui ont pu être produits. Cette différence est, d'après la Romande Énergie, essentiellement due à des imperfections dans la conception et nous espérons que les chiffres avancés pourront être atteints. Cependant, la production d'électricité par ces moyens reste intéressante et l'agrandissement du parc solaire flottant est prévu.

Un autre projet mis en avant est l'installation des tuiles photovoltaïques sur une maison individuelle. Nous ne pouvons que suggérer activement à l'entreprise d'accroître le soutien à ce genre de projet afin d'équiper le bâti existant et ainsi profiter d'un taux d'ensoleillement important, comme mentionné dans le rapport. Ces démarches coordonnées permettraient ainsi de ne pas avoir besoin d'équiper des espaces libres de toute construction.

Nous félicitons également la banque pour sa RSE, responsabilité sociétale de l'entreprise, et nous avons constaté une augmentation des fonds durables de la banque, mais serait-il possible d'avoir des chiffres précis sur ces fonds en comparaison avec les fonds traditionnels?

Pour terminer, nous tenons à féliciter l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la banque pour le bon travail effectué durant l'année 2022, ainsi que la direction élargie composée de ces nombreux directeurs et de ces deux directrices, tout comme le Conseil d'administration. Je vous remercie de votre attention.

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Wie es verschiedene Fraktionen bereits erwähnt haben, erzielte die Walliser Kantonalbank auch im letzten Jahr ein ausgezeichnetes Geschäftsergebnis mit einer Bilanzsumme von 19,3 Milliarden (Zuwachs von 4,4%) und einem Reingewinn von 72,9 Millionen (Zuwachs von 6,4%). Dieses gute Geschäftsergebnis – und es wurde, glaube ich, von Frau Schöpfer-Pfaffen gesagt – ist in Anbetracht der unbeständigen Weltwirtschaft, der geopolitischen Lage, aber auch der anhaltenden Inflation gar nicht so selbstverständlich, wie wir das eigentlich hier so alle Jahre zur Kenntnis nehmen. Es ist leider schon fast normal geworden, dass unsere Kantonalbank jedes Jahr höhere Gewinne ausweist. Aber eben, ganz so einfach ist das eben nicht. Es braucht vom Verwaltungsrat, von der Generaldirektion, von allen Mitarbeitenden immer wieder ein grosses Engagement, um das Ergebnis des Vorjahres zu toppen und ein besseres Ergebnis zu erwirtschaften.

Plusieurs chiffres clés nous montrent que la Banque cantonale s'est efforcée l'an dernier de remplir aussi sa mission légale et c'est ça qui est important pour nous, comme actionnaire majoritaire, d'offrir les services d'une banque universelle, dans l'intérêt de l'ensemble du canton, d'offrir aussi les crédits nécessaires à la population, aux entreprises valaisannes et de contribuer ainsi au développement et de l'économie valaisanne. Cela se traduit par exemple par les avances à la clientèle de 14,4 milliards, une croissance de 5,5% des créances hypothécaires, dépassant pour la première fois le seuil de 12 milliards, ou ce ratio coûts/revenus opérationnel qui s'est amélioré de 47,3 et qui place la BCV valaisanne, si vous faites la comparaison avec les autres banques, parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

Alors, le très bon résultat de l'année 2022 se traduit donc par un renforcement des fonds propres et c'est le point principal, ça a été dit, de notre stratégie du Conseil d'État. On a pu augmenter ses fonds propres de 48,8 millions à 1,49 milliard après répartition du bénéfice.

Alors, ce renforcement des fonds propres qui est salué par plusieurs groupes toujours fait partie de ces axes stratégiques du Conseil d'État et puis on veut encore renforcer ces fonds propres.

Je rappelle que le ratio relatif aux fonds propres globaux s'établit aujourd'hui à 17,8% et dépasse ainsi largement, et je crois que c'est aussi important pour nous, ça nous donne la confiance aussi, à la clientèle, ce ratio est beaucoup plus élevé, ça dépasse largement les exigences des fonds propres réglementaires, mais même l'objectif qu'on a fixé de 12%, on est à 17,8%, et l'objectif était de 12%. Alors c'est l'objectif qui était fixé par le régulateur pour les banques de catégorie 3. Alors ça on a dépassé largement et ça fait beaucoup de confiance. Ça témoigne aussi de la solidité financière de notre Banque cantonale.

Après, c'est clair, on peut dire, vu que ça va tellement bien on pourrait un peu plus payer cette garantie, ça a été dit par Madame Trombert, par Monsieur Schmid et d'autres, on devrait peut-être réfléchir si on devrait augmenter cette garantie de banque, mais je crois que ce n'est peut-être pas le moment de pénaliser la banque en prélevant l'argent. Ça réduit le bénéfice, ça réduit après les dividendes des actionnaires, on aura moins de confiance dans cette banque et je crois que le chemin est de plutôt augmenter les fonds propres que de payer à l'État plus pour le dividende, pour la garantie de l'État du Valais dont on n'a pas eu besoin jusqu'à ce jour. Je crois que ce n'est pas le bon chemin. Quand on parle des rémunérations, c'est vrai que les rémunérations, d'ailleurs sur demande du Conseil d'État, étaient un peu corrigées et adaptées en comparaison avec les autres banques.

Le Conseil d'État a demandé encore l'année passée qu'on nous dise à peu près où elles se trouvent ces rémunérations du président de la banque et du Conseil d'administration en comparaison avec les autres banques cantonales, les autres banques cantonales de la Suisse, et on a pu constater que c'est toujours à peu près au milieu des banques cantonales.

Es ging also nicht darum, den Lohn zu reduzieren vom Verwaltungsratspräsidenten oder von anderen Verwaltungsräten, aber ihn richtig auszuweisen in der Rechnung und eben auch die entsprechenden Darstellungen zu machen, wie sie auch andere Banken machen.

D'ailleurs, on a examiné sur le plan juridique si le Conseil d'État comme actionnaire peut fixer les rémunérations du président ou des autres membres du Conseil d'administration, et la réponse est non. Sur la base actuelle de la loi, on n'a pas la possibilité directe de nous-mêmes fixer les salaires. C'est la tâche aujourd'hui du Conseil d'administration, on aurait éventuellement indirectement, par nos représentants au Conseil on peut souhaiter dans quelle direction il faut aller avec ces rémunérations, mais nous-mêmes, on n'a pas cette possibilité juridique de fixer ces rémunérations. Mais comme je l'ai dit, elles se trouvent en moyenne à peu près là où les autres cantons se trouvent.

Quand Madame Carrupt a dit que ce serait un rapport de complaisance, ben non! Il faut rappeler que nous ne sommes pas là pour contrôler la banque. Le Conseil d'État n'est pas là pour critiquer la

banque, pour s'immiscer dans l'opérationnel, non, notre rôle, notre mission c'est de fixer nos stratégies, et donner au Parlement un rapport si la stratégie de l'État du Valais comme actionnaire, s'il les remplit ou pas, et c'est pour cette raison que les rapports à peu près chaque année sont à peu près les mêmes. Mais ce n'est pas à nous d'aller à la banque et de nous immiscer dans l'opérationnel, ça on ne va pas faire.

Pas mal de gens ont parlé de cette question de banque de proximité, on pourrait dire que les services en ligne deviennent toujours plus importants eh ben, c'est clair, on a toujours une banque qui a quand même presque 30, 26 je crois, ou 28 agences dans tout le canton du Valais. Ils ont aujourd'hui 250 conseillères et conseillers. Et c'est ça qui est aujourd'hui demandé par la clientèle, ce ne sont plus les guichets. Dans les derniers 10 ans, si je me rappelle bien, 70% de clients en moins aux guichets, 70%. Pourquoi? Les gens veulent des conseils, deux personnes ensemble dans un local qui peuvent aller discuter, pas devant le guichet pour discuter, ils veulent surtout avoir des prestations en ligne, ils préfèrent gérer leurs opérations courantes depuis leur smartphone, depuis les ordinateurs, mêmes dans le train, partout et c'est ça qui est demandé aujourd'hui, c'est pour ça que la BCVs doit s'adapter. C'est l'évolution digitale, mais on demande toujours, comme vous aussi, de garder quand même les guichets ouverts pour les personnes âgées, pour ceux qui ne peuvent pas utiliser ces prestations ou ces services en ligne.

Alors je rappelle quand même que dans certains villages, la BCVs est la seule banque qui a encore des guichets ouverts, même si aujourd'hui ce n'est que le matin. Mais je crois qu'il faut aussi suivre cette évolution, ce développement que la banque doit faire, parce que ce sont les attentes de la clientèle et on ne peut pas maintenir des prestations ou des guichets où personne ne vient les chercher.

Il y avait encore une question de Madame Card, ou bien des remarques sur la durabilité. Le Conseil d'État salue que la banque s'engage de ce domaine de la durabilité. Je ne voulais pas citer ce qui était marqué déjà dans le rapport et tout ce qu'ils font. Il nous donne encore plus de détails de notre rencontre qu'on a annuellement avec la BCVs, tout ce qu'ils font, et on a aussi négocié avec eux dans le domaine de l'énergie. Vous savez que dans la nouvelle loi de l'énergie qu'on va traiter demain, il y a aussi la possibilité que le canton cautionne ces investissements pour les énergies renouvelables et la banque est prête à donner des taux préférentiels à la clientèle si elle fait quelque chose dans ce domaine. Je crois que c'est aussi un soutien actif qu'ils vont faire encore plus dans le domaine de l'énergie verte, dans le domaine de la durabilité et autres, je crois que l'on ne peut que saluer ce que la banque fait déjà dans cette direction.

Alors, j'aimerais, pour terminer remercier quand même les membres du Conseil d'administration, les membres de la direction, et aussi tous les employés de notre institut bancaire. C'est un institut bancaire, comme ça a été dit, pas de tous les Valaisannes et Valaisans indirectement, mais surtout aussi des actionnaires, les actionnaires minoritaires, et je crois qu'on ne peut que les remercier pour leur engagement exceptionnel en faveur de la population et de l'économie valaisanne, surtout aussi dans cette situation où il faut créer et maintenir cette confiance quand on voit ce qui se passe sur la place financière suisse avec les autres banques.

Alors, merci également la COFI pour l'examen de notre rapport et pour le soutien du Gouvernement dans la poursuite de sa stratégie qu'on a confirmée à travers ce rapport. Merci.

Le président

Nous en avons fini avec ce point. Nous passons au point 2.

2. Première lecture

Initiative parlementaire 2021.06.233: Primes d'assurances maladie: pour une augmentation des déductions fiscales

Erste Lesung

Parlamentarische Initiative 2021.06.233: Erhöhung der Steuerabzüge für Krankenkassenprämien

(Suite de la page 26 / Fortsetzung von Seite 26)

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopsis)

Liste der Abänderungsanträge

Commission de l'économie et de l'énergie

Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Präsidentin: Brigitte Wolf / Rapporteur: Alexandre Luy

Le président

Nous avons un seul amendement déposé, je propose au rapporteur de rester à sa place, si ça lui convient, afin de le traiter et je passe la parole à Alexandre Luy pour commenter cet amendement.

Luy Alexandre, député-suppléant, PLR/FDP, rapporteur

Proposition du groupe Die Mitte Oberwallis par Aron Pfammatter. L'amendement consiste en résumé à modifier les montants maximums pour les versements des cotisations et primes d'assurance ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne.

Chiffre 1: pour les personnes mariées vivant en ménage commun, 8'640 au lieu de 7'200 francs,

Chiffre 2: pour les autres contribuables, 4'320 au lieu de 3'600 francs.

2.2: 1'308 francs par enfant au lieu de 1'090 ou personne nécessiteuse pour laquelle le contribuable peut faire valoir la déduction et c'est tout.

La commission a refusé l'amendement par 7 voix contre 5, et 1 absence, la commission estime l'incidence financière excessive et propose d'attendre la réforme fiscale à venir.

Imboden Olivier, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Ich finde es interessant, dass unser Finanzminister jetzt weg ist. Aber um s interessanter wird es jetzt. Die Mitte Oberwallis wird an ihrem Abänderungsantrag festhalten.

Wir haben ja bereits in der Debatte von der neo-Präsidentin Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen gehört, dass der Finanzminister bei der Teilrevision des Steuergesetzes wahrscheinlich noch höhere Steuerabzüge zulassen will. Zudem vergessen wir nicht, dass wir bereits vor über zehn Jahren dem nun zur Diskussion stehenden Steuerabzug zugestimmt haben, dieser aber nie umgesetzt worden ist. So sind die Bürgerinnen und Bürger seit dem Entscheid nie in den Genuss des höheren Steuerabzugs gekommen.

Uns ist sehr wohl bewusst, dass dies zu erhöhten Steuerausfällen beim Kanton und den Gemeinden führt. Es gibt in unserer Fraktion auch Gemeindevertreter, die diesen Vorschlag nicht gutheissen. Wir sind aber der Meinung, dass eine Steuererleichterung bei den Privaten mehr wirtschaftliche Substanz hat, weil ja dadurch die Kaufkraft erhöht wird. Wir alle wissen, die Lebenshaltungskosten steigen.

Die Prämien fürs nächste Jahr um bis zu 10%. Die Krankenkassenprämien belasten mittlerweile ein Haushaltsbudget von um die 7 bis 10%. Für viele unserer Mitbürger ist das nicht mehr tragbar.

Setzen wir jetzt ein Zeichen und gewähren wir den um 20% höheren Steuerabzug. Die Bürgerinnen und Bürger haben es verdient. Es wäre ein gutes und wichtiges Signal. Stimmen Sie für unseren Abänderungsantrag.

Danke.

Luyet Swen, député-suppléant, PLR/FDP

Je me permets de prendre la parole pour soutenir l'amendement Die Mitte qui souhaite augmenter les déductions fiscales et aller plus loin que l'initiative parlementaire. Malgré le refus de la commission, malgré la limite donnée par la Fédération des communes, notre groupe souhaite accepter cet amendement et donner un signal clair et fort.

La baisse des coûts et des charges des ménages valaisans doit être une priorité.

Nous voulons du concret qui peut être rapidement mis en place, dès l'année prochaine donc. Comme déjà dit lors de l'entrée en matière, la loi fiscale n'arrive pas et n'est pas encore entre nos mains malgré les demandes répétées tant de ce Parlement que de la population.

Nous avons maintenant la possibilité d'agir concrètement et directement en augmentant ces déductions pour un gros poste de dépenses des ménages valaisans. Les calculs sont clairs, ils ont déjà été faits lors de l'entrée en matière et les augmentations, elles, sont incessantes depuis plusieurs années. Les groupes opposés à cette initiative lors de l'entrée en matière parlaient d'un retour sur les dépenses minimales de quelques centaines de francs. Comme l'a déjà dit le député Logean, c'est déjà ça et c'est déjà bien. De ce fait, cet amendement ne peut que les satisfaire, car les retours sur les ménages seraient encore plus importants. Il est vrai que tout le monde ne remplirait pas en plein ces déductions, mais rappelons que pour arriver à 6'000 francs de déduction, il faut deux primes à 250 francs et pour 7'200 il faut deux primes à 300 francs, des primes qui se font de plus en plus rares. Nous ne sommes donc pas dans une mesure pour les plus fortunés, mais pour une réelle mesure en faveur des Valaisannes et des Valaisans. Cette mesure s'inscrit parfaitement dans les volontés exprimées par la population pour une baisse des coûts des ménages et une baisse de la facture de tout un chacun. De nouveau, la loi fiscale ne doit pas interférer dans notre réflexion. La mesure de cette initiative et de cet amendement est pour l'année prochaine en 2024, avec une hausse des primes qui est déjà prophétisée comme démesurée. Pour toutes ces raisons, nous soutenons l'amendement et vous invitons à en faire de même. Merci pour votre attention.

Schöpfer-Pfaffen Marie-Claude, Suppléant, neo – Die sozialliberale Mitte

Noch in der Vernehmlassung hat sich Die Mitte Oberwallis gegen diese parlamentarische Initiative ausgesprochen. Nun wird hier eine Kehrtwende vollzogen, die sozusagen dem Kapern eines Schiffs gleichkommt. 53 Millionen Franken: 26,5 Millionen Franken Steuereinbussen für den Kanton und derselbe Betrag Steuereinbussen für die Gemeinden auf eine sehr unvorhergesehene Art und Weise. neo – Die sozialliberale Mitte spricht sich gegen dieses Danaergeschenk für die Gemeinden aus. Wir sind für eine moderate Lösung und sprechen uns für die Lösung aus, welche die Kommission erarbeitet hat. Diese verspricht eine moderate Anhebung, die mit den bereits erstellten Budgets in Einklang zu bringen ist. Danach kann man die Steuergesetzrevision abwarten und weitere vernünftige Hebel ansetzen, die eben nicht nur das Giesskannenprinzip berücksichtigen. Unsere Fraktion hat gestern beispielsweise ein Postulat eingereicht, das fordert, dass die Prämienverbilligungen den jährlichen Krankenkassen-Erhebungsschritten angepasst werden. Dies wurde in den vergangenen zehn Jahren im Wallis nicht mehr angeschaut. Wir haben minus 24,1 Millionen Prämienverbilligungen weniger ausgeschüttet an unsere Bürgerinnen und Bürger, die das notwendig haben. Also hier muss man ganz klar schauen, dass man Lösungen findet, die weniger nach dem Giesskannenprinzip operieren und das wollen wir mit unserem Postulat erwirken.

Wie gesagt, wir sprechen uns für eine effiziente und rasche Massnahme aus. Man muss jedoch abkommen, um in dieser Grössenordnung mit dem Giesskannenprinzip in einer Dimension Mittel auszuschütten, die auf kantonaler und kommunaler Ebene alle Budgets in Schieflage bringen wird. Vielen Dank.

Logean Grégory, député, UDC

Je donnerai mes considérations pour le débat final, considérations philosophiques et je me limiterai ici à l'amendement qui nous est proposé. Notre groupe va le soutenir dans la mesure où il est sensible aux baisses fiscales, mais je souhaite néanmoins apporter quelques éléments et le premier, c'est peut-être de rappeler la position de la Fédération des communes valaisannes qui, de manière majoritaire en tout cas, soutient l'initiative parlementaire que nous avons déposée avec mon collègue Gasser et pour laquelle je vous remercie d'ores et déjà du soutien que vous avez eu précédemment dans cet hémicycle.

Néanmoins, cette prise de position ainsi que la consultation qui avait été opérée par les services du chef de département des finances nous montre que la Fédération des communes valaisannes et une trentaine de communes sur les 33 qui ont répondu sont en accord avec la mesure proposée. Par contre, si nous allons plus loin, et nous allons vous soutenir les Noirs du haut, mais si nous allons plus loin, il faut se garantir qu'il y ait une lecture unique. Ça, c'est très important, parce que ce qu'on doit avoir, c'est que la mesure entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Donc, je vous rends attentifs, en tout cas soyez conséquents. Si vous soutenez cet amendement, il s'agira aussi d'être conséquent tout à l'heure avec une lecture unique et puis de préciser aussi pour le soutien à la famille puisqu'ici, ce n'est pas forcément uniquement la famille dont on parle, mais c'est la problématique des caisses maladie. Et ça, je viendrai tout à l'heure dans le débat final, sur cette problématique des caisses maladie, mais dire qu'au regard de ce que j'ai entendu tout à l'heure sur la famille, on aurait aussi espéré entendre ce même discours par certains groupes sur l'augmentation finalement des allocations familiales, mais ça on en parlera tout à l'heure dans le débat final. Merci.

Sonnati Guillaume, député, PS/GC

Pour le groupe PS/GC, accepter un tel amendement, c'est vraiment manquer de retenue, c'est charger la barque avec des conséquences économiques beaucoup trop douloureuses pour les cantons et les communes. Avec un tel amendement, on ne parle plus de 11 millions de baisses de capacité financière pour les communes et le canton, mais de 26 millions, et qui dit 26 millions, inéluctablement, tout autant de prestations et de services à la population qui seront réduits. Raison pour laquelle on appelle vraiment le Parlement à faire preuve de mesure sur ce coup-ci et à maintenir la position de la commission en refusant cet amendement qui péjore drastiquement la capacité économique du canton et des communes. Je vous remercie de votre attention.

Clerc Mathieu, député, Les Vert.e.s

Nous voici devant un amendement qui va aggraver considérablement les finances publiques cantonales, mais également communales. Les pertes en cas d'acceptation, comme l'a rappelé Monsieur Sonnati, de cet amendement vont passer de 11 millions à 26 millions pour le canton et 11 millions à 26 millions pour les communes. Je le répète, 26 millions pour le canton et les communes, soit 52 millions de pertes pour cet amendement.

Cet amendement, tout comme cette initiative parlementaire, ne va profiter qu'aux personnes qui n'en ont pas besoin. C'est une politique arrosoir, que l'on veuille ou pas, et Les Vert.e.s sont contre cette politique. Il faut cibler les personnes qui en ont le plus besoin. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait avec nos collègues PLR et UDC du Haut pour les allocations familiales, petite mémoire en arrière.

Nous ne pouvons être pour cet amendement et nous vous demandons, bien chers collègues, de refuser cet amendement pour le bien commun de notre canton et de nos communes. Merci pour votre attention.

Rey Laurent, député, Le Centre

Comme je l'ai dit à l'entrée en matière, le groupe du Centre soutiendra le contre-projet de la commission EE pour les déductions fiscales en lien avec les primes d'assurance-maladie. Toutefois, l'amendement sur lequel nous allons voter dans quelques instants, l'amendement proposé causerait un manque de revenus de 26,5 millions pour le canton, et du même montant pour les communes, ce qui n'est tout simplement pas supportable pour leurs finances.

Pour cette raison, notre groupe votera contre cet amendement et vous invite à faire de même.

Le président

Nous allons donc voter sur cet amendement-

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 59 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 68 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement. Nous en avons fini avec le traitement des amendements.

La discussion sur l'ensemble du texte n'est pas utilisée.

Débat final:

Monsieur Laurent Rey, vous avez la parole.

Rey Laurent, député, Le Centre

Comme je l'avais dit au moment de l'entrée en matière, l'impact financier des primes d'assurance toujours plus important sur les citoyens est une préoccupation majeure pour Le Centre.

En acceptant la modification de l'article 29 alinéa 1 de la loi fiscale cantonale, notre Parlement permettra de diminuer l'impact des primes d'assurance-maladie sur le budget des ménages valaisans par le biais de l'augmentation des déductions fiscales, et ce dès l'année prochaine, soit dès 2024. Cette mesure est d'autant plus la bienvenue qu'elle permettra d'atténuer un tant soit peu l'annonce de l'augmentation des primes qui devrait survenir ces prochains jours.

Même si l'amendement proposant d'augmenter encore les déductions fiscales paraît d'un bon sentiment, notre groupe est satisfait qu'il vient d'être refusé. En effet, des déductions fiscales accordées en acceptant le contre-projet de la commission EE va grever les finances du canton et des communes de 12 millions pour chacun. Tandis que l'amendement proposé, comme je viens de le dire, aurait causé un manque de revenu de 26,5 millions pour le canton et du même montant pour les communes, ce qui n'est pas supportable pour leurs finances.

En conclusion, notre groupe accepte la modification de la loi fiscale proposée par la commission EE et remercie cette dernière pour le travail qu'elle a réalisé. Notre groupe est favorable à une acceptation de cette modification de la loi fiscale en une seule lecture. Je vous remercie de votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

Une grande satisfaction d'arriver, et c'est là peut-être pour nous aussi députés un exercice parlementaire réussi, enfin j'espère qu'au vu des prises de position, ce sera le cas dans quelques instants. Nous posons régulièrement des motions et des postulats et on voit que parfois si l'on dépose une motion, le premier jour de notre assermentation, celle-ci n'est pas forcément implémentée ou réalisée à la fin de la législature, raison pour laquelle, las aussi de certaines promesses de réforme fiscale, nous avons souhaité avec mon collègue Christian Gasser du SVPO déposer une initiative parlementaire pour que le Parlement reprenne la main et tienne enfin ses promesses envers les personnes physiques et apporte une mesure, une mesure peut-être relative aux yeux de certains, mais une mesure concrète à notre niveau, à notre échelon cantonal à la problématique des caisses maladie qui est un problème récurrent, comme vous le savez, comme l'a d'ailleurs rappelé un récent sondage tout récemment justement à ce sujet.

Et cette mesure est tout sauf anecdotique, on peut bien ergoter que finalement, pour un revenu, un couple, on avait pris la ville de Sion puisque c'est la capitale qu'a choisie le Service des contributions pour estimer l'incidence fiscale de notre proposition, effectivement, un couple qui aurait un revenu imposable de 75'000 francs à Sion, verrait sa facture économisée d'environ 200 francs, 200 francs c'est toujours plus que l'augmentation de la facture d'électricité que ce même ménage aura l'année prochaine et qui, elle aussi, avoisinera entre 80 et de 200 francs. Donc, c'est une mesure importante aussi pour les familles. Et si on parle pour finalement un couple qui aurait 100'000 francs de revenus, là on est à plus de 230 francs d'économies.

Donc c'est aussi essentiel d'agir sur les baisses fiscales, c'est un ensemble de mesures. Il y a les allocations familiales que certains ont citées. Il y a aussi les baisses fiscales parce que ça faisait 10 ans, je l'ai rappelé dans la chronologie, en 2012, ce Grand Conseil avait décidé, d'augmenter ces déductions aux caisses maladie et celles-ci avaient été gelées en raison des mesures d'économies ETS1, ETS pour finalement être renvoyées aux calendes grecques, c'est-à-dire à jamais. Et en 2021, nous avons décidé de remettre l'ouvrage sur le métier pour qu'aujourd'hui, nous l'espérons en lecture unique, ce signal, à l'heure où le renchérissement pointe dans tous les domaines, frais de chauffage, électricité, mazout, etc. ou essence devrais-je dire, en Valais les véhicules sont encore nécessaires, des augmentations ne cessent de croître et ce sera aussi le cas des primes d'assurance-maladie pour lesquelles une augmentation de 7 à 9% est attendue l'année prochaine.

Donc merci en tout cas au Parlement, à ce plenum d'avoir accepté lors de l'opportunité, ce n'était pas anodin puisque la commission économie et énergie avait refusé par 12 voix et 1 abstention le débat d'opportunité initialement avant que ce Parlement reconnaisse la nécessité, dans sa majorité, d'avoir une mesure concrète en lien avec les primes d'assurance-maladie et ensuite, je tiens aussi à le souligner, la commission a vraiment fait un excellent travail puisque, malgré que ce n'était pas son avis initial qui a été suivi, avec sérieux et application et par son président Nathan Bender, elle a pris ce dossier pour arriver avec la proposition et le contre-projet que nous avons aujourd'hui sur la table, contre-projet qui n'en est pas un, puisque, finalement, ce n'est qu'un élément technique avec l'article 241h qu'il s'agit de supprimer, mais ce se sont bien ces 7'200 francs pour les couples et 3'600 francs pour les personnes seules qui verront l'augmentation des déductions. C'était une mesure essentielle attendue depuis plus de 10 ans, donc c'est aussi de cette manière que l'on montre que députés valaisans, on est à l'écoute de notre population et de ses préoccupations, en tout cas, je vous remercie de votre soutien en lecture unique pour mise en œuvre dès 2024.

Clerc Mathieu, député, Les Vert.e.s

En préambule, j'aimerais rappeler et je pense qu'il est bon de le faire, que Les Vert.e.s sont pour la durabilité. Cette durabilité se mesure au niveau du social, à savoir aider les personnes qui en ont le plus besoin. Cette durabilité se traduit au niveau environnemental, à savoir en protégeant l'ensemble

du vivant. Pour finir, cette durabilité se définit également en termes économiques, en préservant les finances publiques et les entreprises.

Je l'ai déjà dit pour l'amendement précédent, mais je le redis, petit retour en arrière de quelques mois. On parlait du débat sur les augmentations des allocations familiales. Le groupe des Vert.e.s s'était opposé à cette augmentation pour plusieurs raisons, mais notamment, car c'était une mesure arrosoir alors qu'il aurait été plus judicieux d'aider les familles les plus nécessiteuses. Le groupe PLR ainsi que les UDC du Haut-Valais avaient suivi ce raisonnement. Étonnamment, ces 2 groupes ne suivent pas le même raisonnement pour cette initiative parlementaire UDC, alors même que la hausse des déductions fiscales concernant l'assurance-maladie est une mesure totalement arrosoir. On se retrouve, comme l'avait rappelé ma collègue Nathalie Cretton à l'entrée en matière, dans une situation relativement dramatique concernant l'augmentation, on peut presque dire perpétuelle, de l'assurance-maladie. Cette augmentation suit visiblement la hausse constante des coûts de la santé. Ce qui fait peur aux groupes des Vert.e.s, c'est qu'il y a une telle inertie dans ce système, que la politique est incapable de proposer des raisonnements et des réformes qui feraient sens. Tout le monde a des intérêts et protège son petit coin de privilèges, les lobbys n'aidant pas à une réflexion saine et bienveillante. Malgré ces non-réformes, il y a quand même des propositions qui font visiblement sens, comme par exemple l'initiative du Parti Socialiste pour plafonner à 10% du revenu les primes d'assurance-maladie ou encore l'initiative du Centre qui demande un frein des coûts de l'assurance-maladie.

Il y a d'autres propositions qui font peur et je pèse mes mots, comme celle du PLR qui propose une assurance-maladie low cost ou pire la proposition de la conseillère d'État en charge de la santé de Zurich UDC qui propose tout simplement de supprimer l'assurance-maladie obligatoire. Toutes ces propositions sont issues du malaise général de l'augmentation des primes d'assurance-maladie et de l'incapacité du monde politique, économique et des acteurs de la santé à trouver des solutions. L'initiative parlementaire UDC va faire perdre, selon différentes sources, 11 millions de francs au canton et 11 millions de francs aux communes, alors même que les finances publiques se retrouvent serrées et que nous ne toucherons momentanément plus d'argent de la BNS.

De plus, bon nombre de communes peinent à boucler leur budget communal. Ne l'oublions pas, cet argent qui manquera dans le budget cantonal et communal, fera diminuer les prestations publiques. Est-ce vraiment cela que nous voulons? Comment peut-on se réjouir que les personnes qui n'en ont pas besoin verront leurs impôts diminuer d'environ quelques centaines de francs, 100 francs par année. Je suis fier de payer des impôts et l'ensemble du groupe des Vert.e.s est fier et content de payer des impôts. Je ne veux pas, et l'ensemble du groupe des Vert.e.s ne veut pas une diminution de quelques dizaines de francs de nos impôts. Cela va se retourner contre ceux qui en ont le plus besoin de la collectivité, c'est-à-dire souvent les plus faibles de notre société, mais pas seulement. Le fait de payer ses impôts, c'est un signe d'engagement collectif pour que notre société devienne plus forte et meilleure, a contrario, le fait de vouloir diminuer les impôts des personnes qui n'en ont pas besoin, c'est comme un signe de défiance envers les institutions et envers notre société. Nous ne soutiendrons pas cette initiative et nous ne soutiendrons pas non plus la prochaine réforme fiscale des personnes physiques si son seul but est de diminuer les impôts des personnes aisées. Merci pour votre attention.

Schmid Diego, Suppleant, SVPO

Die Krankenkassenprämien werden 2024 erneut massiv ansteigen. So muss die Walliser Bevölkerung im nächsten Jahr mit einer Prämienerrhöhung von über 9% rechnen. Ein schwerer Schlag vor allem für den Mittelstand, denn dieser ist zu reich, um Subventionen für die Krankenkassenprämien zu erhalten, aber zu arm, um sorgenfrei leben zu können.

Werte Kolleginnen und Kollegen, wir haben heute hier die Möglichkeit, genau diesen Mittelstand zu entlasten. Wenn wir heute Ja sagen zu dieser parlamentarischen Initiative, dann sagen wir Ja zum Mittelstand, wir sagen Ja zum grössten Teil unserer Bevölkerung, und wir sagen Ja zu unseren Familien.

Die Erhöhung der Steuerabzüge für die Krankenkassenprämien ist längst überfällig. Sie hätte bekanntlich schon vor elf Jahren erfolgen sollen – ist sie aber nicht.

Die SVP hat mit dieser parlamentarischen Initiative eine Lösung gegen die steigenden Krankenkassenprämien präsentiert. Schaffen wir gemeinsam einen Mehrwert für unseren Mittelstand. Jetzt müssen wir ernst machen und den Mittelstand und auch unsere Familien endlich entlasten.

Wirdanken Ihnen, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, für die Unterstützung unserer parlamentarischen Initiative und damit für die Unterstützung des Walliser Mittelstands in einer einzigen Lesung.

Ich danke Ihnen.

Luyet Swen, député-suppléant, PLR/FDP

Juste pour répondre à Monsieur le député Clerc, je ne crois pas que le PLR est pour une politique arrosoir. D'ailleurs, on l'a bien combattue au référendum, vous l'avez très bien rappelé. Les baisses d'impôts et les augmentations des déductions fiscales sont des chevaux de bataille du PLR depuis bien avant que le groupe des Vert.e.s n'existe. Je pense qu'on y est même avant ma naissance, c'est pour dire.

Actuellement on paie aussi des impôts pour augmenter justement un paquebot administratif, nous, on a envie d'avoir un paquebot qui est un peu plus allégé et puis d'avoir une efficacité bureaucratique qui se retrouve améliorée. Actuellement, ces économies d'argent ne sont pas à faire auprès des ménages, on a l'impression, les ménages sont en souffrance, on a encore vu hier avec la conférence de presse de Monsieur prix, les économies d'argent sont à faire auprès de l'administration, selon nous. Pour rappel, le budget de l'État du Valais est de plus de 4 milliards, on parle d'une baisse de 12 millions, ça ne nous semble pas inaccessible, de même si on fait un rapide calcul qui est, je l'accorde, assez faux, mais qui donne une idée, 12 millions pour les communes, c'est en moyenne 100'000 francs par commune, en comptant qu'on a des grandes villes qui ont des budgets de plusieurs dizaines de millions.

Je vous remercie pour le suivi de cette initiative parlementaire. Je remercie également les auteurs et les signataires et la commission pour l'acceptation de cette augmentation, bien qu'on aurait voulu une plus grande augmentation et on acceptera bien évidemment une lecture unique pour une mise en application dès 2024. Je vous remercie pour votre attention.

Kalbermatter Martin, Abgeordneter, neo – Die sozialliberale Mitte

Die neo – Die sozialliberale Mitte ist glücklich mit dem Entscheid, der nun getroffen worden ist. Diese Geste gegenüber dem Mittelstand ist sicher ein Tropfen auf den heissen Stein, aber löst in keiner Art und Weise die steigenden Probleme, die mit den steigenden Gesundheitskosten und mit den damit einhergehenden steigenden Krankenkassenprämien erfolgen.

Wir sind auch glücklich darüber, dass der Antrag der Mitte Oberwallis nicht mehr angenommen wurde, weil es gibt noch andere Bereiche, in denen die Möglichkeit besteht, den Mittelstand effizient zielgerichtet zu entlasten, wie zum Beispiel Entlastung von Familien mit Kindern, die Problematik der Doppelverdiener, Kinderbetreuung etc.

Mit dem Entscheid, den wir nun in dieser Grössenordnung unterstützen, bleibt immerhin noch etwas. Wir haben nicht das ganze im Budget 2024 vorgesehene Budget für die Entlastung der natürlichen Personen vorgesehene Betrag verschossen.

Wir danken allen, die diesen Vorschlag der Kommission für die Entlastung des Mittelstands unterstützen und sind auch für die Behandlung dieser Thematik in einer einzigen Lesung.

Besten Dank.

Sonnati Guillaume, député, PS/GC

Le PS/GC considère toujours que cette modification est une fausse bonne idée, qu'elle rate sa cible. Avec une telle modification, on favorise les personnes les plus aisées de notre canton sur le plan économique et pire que cela, cette modification va péjorer la capacité financière des cantons et des communes. Ça sera donc moins d'argent pour les prestations sociales, moins d'argent pour la santé et moins d'argent pour la formation notamment. Et chères et chers collègues, si on veut vraiment soulager les familles sur un plan financier, en améliorant leur pouvoir d'achat, il faut vraiment attaquer le mal à la racine en luttant directement sur les primes maladies et non pas sur les déductions de celles-ci. Il y a vraiment des solutions qui existent, qui peuvent être appliquées. On pense par exemple, à l'instauration d'une caisse unique. On pense par exemple, à un plafonnement des primes à 10%, on pense aussi à renforcer les subsides pour les caisses maladie. Autrement dit, des mesures fortes, efficaces pourraient être appliquées et soulager fortement la capacité économique des citoyennes et des citoyens, car nous sommes tous et toutes d'accord que l'augmentation systématique des primes maladie est insupportable et étouffante pour la population qui a de plus en plus de peine à boucler les fins de mois, particulièrement les classes populaires et les classes moyennes basses.

Mais malheureusement, avec une telle modification, ce n'est pas pour celles-ci qu'on va trouver des solutions et améliorer leurs conditions de vie. Raison pour laquelle le PS/GC campe sur son positionnement, refuse cette modification et on appelle à une deuxième lecture en refusant une lecture unique. On en profite pour remercier le travail de la commission et le Service parlementaire qui a contribué à ce travail.

Je vous remercie de votre attention.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Je vais faire très court, tous les groupes qui ont l'air d'être tout à fait satisfaits de ce projet, de cette initiative, brandissent la classe moyenne, c'est le mot très à la mode en cette période. J'aimerais juste rappeler la définition de ce qu'est cette classe moyenne parce qu'il existe une vraie définition de cette classe. Les personnes qui sont issues de la classe moyenne sont des personnes qui ont des revenus qui sont compris entre 70% et 150% du revenu médian. Le revenu médian en Valais, c'est à peu près 6'300 francs, ce qui veut dire que la classe moyenne en Valais, ce sont des personnes qui touchent entre 4'300 francs et 9'200 francs. Alors quelle classe moyenne on va soutenir aujourd'hui avec la mesure que nous avons acceptée? Certainement pas la classe moyenne inférieure qui, elle, ne paie pas d'impôts et pour la classe moyenne médiane, de la même manière, je ne pense pas qu'elle paie beaucoup d'impôts.

Donc, en fait, ne brandissez pas la classe moyenne pour dire que vous allez la soulager parce que la classe moyenne que vous allez soulager, c'est seulement la classe moyenne supérieure qui touche à peu près 8'000 francs par mois. Je ne suis pas sûre que ce soit celle qui ait le plus besoin d'être soutenue aujourd'hui. Merci pour votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

Je serai dans les 2 minutes 30 qui me sont imparties. Faire son devoir d'État à notre place, là où nous sommes. C'est de cela qu'il s'agit, on peut parler de la politique fédérale, mais la problématique de la santé et des caisses maladie et de la LAMal, il y a plusieurs candidats, dont certains dans cette salle, on laissera les Chambres fédérales traiter de la question. Nous sommes des députés de la République et Canton du Valais, agissons à notre niveau.

Quelques éléments. La classe moyenne, les couches populaires, s'il vous plaît. Je crois qu'à gauche, on oublie de rappeler qu'avec le soutien de l'UDC d'ailleurs du Valais romand en tout cas, la prestation RIP, réduction individuelle des primes, est passée de 183 millions en 2014 à 235 millions en 2023.

Les classes que vous appelez populaires ou qui ont des revenus moindres sont aujourd'hui aidées à hauteur de près de 240 millions chaque année. Par contre, et c'est de ça qu'il s'agit dans cette initiative, il y a la classe moyenne, oui, Madame Céline Dessimoz, mais moi, je ne veux pas être dans des éléments philosophiques, techniques ou universitaires, la classe moyenne, qui c'est? C'est celles et ceux qui se lèvent le matin pour aller travailler et qui ne bénéficient d'aucun soutien ou de très peu de soutien parce qu'ils sont dans les effets de seuil. Et ces gens aussi, on ne doit pas les oublier parce que trop souvent ce sont les laissés-pour-compte, ce sont eux qui payent plein pot l'augmentation des primes maladie qui nous occupent ce matin. Ce sont eux qui paient plein pot l'augmentation des frais d'électricité, l'augmentation parfois aussi des taxes et ils n'ont pas d'aide. Donc, d'un côté, il y a 240 millions que nous soutenons, je le répète, pour les plus nécessiteux, mais il faut aussi penser à celles et ceux qui se lèvent tous les matins pour créer de la richesse et par là permettre le financement des œuvres sociales. Ça, c'est la responsabilité et je remercie en tout cas les forces bourgeoises raisonnables de notre canton de se joindre à cette initiative parlementaire.

Pour le reste, je ne serai pas plus long simplement qu'à dire qu'on peut parler de tout ce que l'on veut, mais il y a un principe en politique et c'est le nôtre: les théories, c'est bien, les actes c'est mieux et à l'UDC, on passe de la parole aux actes. Merci.

Kalbermatter Marc, Abgeordneter, PS/GC

Wir haben viel gehört, einiges trifft zu, das andere weniger.

Erstens mal, lieber Kollege, wenn Sie sagen, das ist eine Lösung gegen die Erhöhung der Krankenkassenprämien. Das ändert gar nichts am System. Das ist keine Lösung, die Sie da produzieren. Das ist einfach schlichtweg ein Steuergeschenk an Leute, die es nicht nötig haben. Diese Massnahme entlastet nicht den Mittelstand, sie entlastet nur die Oberschicht, und wer schon nicht viele Steuern zahlt, dem werden diese zehn Franken mehr oder weniger auch nicht viel bringen, im Gegenteil, das Geld wäre besser eingesetzt für andere Massnahmen.

Und dann bin ich auch noch erstaunt über die Slalomfahrt anderer Parteien, die sonst auch sehr vernünftige Voten produzieren. Wenn man gegen das Giesskannenprinzip ist, dann sagt man eigentlich konsequent Nein zu Steuergeschenken an Gutverdienende, und dann ist es eigentlich egal, ob es zweimal 25 oder zweimal 11 Millionen sind, dann wäre es konsequent zu sagen: Nein, wir müssen andere Lösungen suchen.

Wer heute Ja sagt zu diesem Vorschlag, macht das sicherlich auch bis zu einem gewissen Grund wahltaktisch. Eine spürbare Entlastung für den Grossteil der Bevölkerung wird das nicht sein, eher ein Geschenk an die die schon gut verdienen und die das nicht nötig haben. Seien wir doch so ehrlich und geben wir das hier zu, wenn wir dann Ja stimmen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Wolf Brigitte, Abgeordnete, Les Vert.e.s, Präsidentin der Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE)

Wenn es um Steuern geht, werden die Diskussionen hitzig – wir haben es gehört. Ich versuche, das wieder ein bisschen zu temperieren.

Wie ich die Diskussion in der Kommission und jetzt im Parlament wahrgenommen habe, haben wir nun einen guten Kompromiss gefunden, der auch schnell umgesetzt werden kann und der das Budget des Kantons und auch dasjenige der Gemeinden nicht übermässig belastet.

Ich möchte mich beim Parlament bedanken, dass es mehrheitlich der Kommission gefolgt ist und den Abänderungsantrag abgelehnt hat, wenn auch knapp mit 68 zu 59 Stimmen. Wie ich es höre, ist die Mehrheit der Fraktionen nicht grundsätzlich gegen eine zusätzliche Erhöhung der Steuerabzüge für Krankenkassenprämien, möchte dies aber im Rahmen der Steuergesetzrevision diskutieren, dann, wenn wir eine globale Sicht auf das Geschäft haben.

Zudem, die Mehrheit der Kommission schlägt vor, dass wir die Gesetzesänderung in einer einzigen Lesung beschliessen. Damit wird garantiert, dass die Erhöhung der Steuerabzüge bereits im nächsten Jahr in Kraft treten kann.

Ich bedanke mich beim Parlamentsdienst, der mich da unterstützt hat, und bei den Kommissionsmitgliedern für ihre Arbeit und die konstruktive Diskussion gestern Nachmittag.

Vielen Dank.

Le président

Vote final:

Ainsi décidé par 93 voix contre 31, avec 3 abstentions, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 7 septembre 2023.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Vous avez accepté cette initiative. Nous avons une demande de lecture unique. Nous allons donc voter sur la lecture unique.

La lecture unique est acceptée par 98 voix contre 30 et 0 abstention.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Vous avez accepté la lecture unique, la majorité des 2 tiers étant atteinte.

Nous avons terminé avec ce point, nous passons au point 3 de notre programme de l'après-midi.

Traitements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Behandlungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

3. Motion Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis, et Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Promotion des installations photovoltaïques sur des surfaces libres **2021.09.372**
Motion Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis, und Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis: Förderung von Photovoltaik-Freiflächenanlagen **2021.09.372**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (07.03.2022)

Entwicklung (07.03.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est recommandé d'accepter la motion dans le sens de la réponse.

Monsieur Pierre Contat, vous avez la parole.

Contat Pierre, député, UDC

Le groupe UDC combat fortement cette motion et surtout cette philosophie d'expansion irréfléchie, quasi hystérique d'installations photovoltaïques sur toutes les surfaces disponibles ou possibles. Stop! Stop à cette frénésie, cette mode électorale de multiplication des installations qui devrait sauver le monde, soyons raisonnables et dans un premier temps utilisons déjà les surfaces qui se trouvent en

plaine sur le bâti existant en priorité et nous pouvons aussi concevoir les nouvelles halles industrielles et les bâtiments dans les zones adéquates. Les grandes installations photovoltaïques alpines, dites Solar Express seront un nouveau Rhône 3, un gouffre financier. Il suffit de reprendre les promesses faites dans ce Parlement pour faire passer la pilule, il y a seulement quelques années et les chiffres actuels corrigés officiels. Des centaines de millions de dépassements absolument inacceptables. Est-ce que c'est cela qu'on veut? Non. Et ne soyez pas non plus envoûtés par le miroir aux alouettes des subventions. Vous y aviez succombé avec Rhône 3 et on voit le résultat. L'UDC dit clairement non. Certes, l'UDC reste consciente qu'il faut trouver des solutions aux problèmes énergétiques, mais pas n'importe comment et à n'importe quel prix, dans l'urgence hystérique des annonces des gros producteurs qui, ne soyons pas naïfs, voient une manne substantielle à l'horizon. Ils seront les seuls vrais bénéficiaires de cette urgence idéologique. La technique de la peur, on aurait pu mettre en parallèle énergie et Covid, la technique de la peur peut faire avaler n'importe quoi, ne vous laissez pas faire. Nos montagnes sont notre patrimoine, notre fortune, notre potentiel touristique. Voulons-nous transformer ce joyau en installation électrique hors de prix? Je ne parle pas de la suite de la facture avec l'entretien, les coûts inévitables qui vont arriver par le fait de l'accessibilité très difficile. Puisque les débats y relatifs sur la loi d'approvisionnement par les énergies renouvelables sont en cours à Berne, c'est dit dans la réponse du Conseil d'État, s'il vous plaît, chers collègues, soyons raisonnables, montrons à nos représentants du Palais fédéral qu'il faut protéger notre patrimoine en exploitant déjà ce qui est existant en plaine, il y a un potentiel qui est déjà énorme. Je vous remercie donc de voter non à cette motion. C'est un signal fort à donner. Bonne journée et merci pour votre attention.

Moulin Daria, députée, Les Vert.e.s

Dans quelques jours aura lieu le résultat du référendum du décret cantonal. Le résultat aura malgré tout une teinte, qu'on le veuille ou non, de savoir si l'on est pour ou contre le fait d'installer des panneaux solaires en montagne. Que va-t-il se passer si la population valaisanne rejette ce décret? Comment le Conseil d'État va-t-il mettre cette motion en application? Quels besoins avons-nous de construire ces grandes installations solaires dans des espaces libres? C'est un non-sens énergétique, économique et un non-respect de notre aménagement du territoire. Je cite la réponse du Conseil d'État: Les installations aménagées sur des bâtiments et des infrastructures suffiraient pour atteindre les buts de production d'électricité fixés. C'est ce qui ressort en particulier des perspectives énergétiques 2050 + publiées en novembre 2020 par la Confédération. Fin de citation.

Alors, nous n'avons pas besoin de ces installations. Par conséquent, nous n'avons pas besoin de modifier notre plan directeur cantonal. Ce dont nous avons besoin c'est que le canton s'engage dans la transition énergétique et que les citoyens se sentent pleinement concernés. Nous avons également besoin d'une politique ambitieuse afin de diminuer notre consommation énergétique.

Le groupe des Vert.e.s refuse la réponse du Conseil d'État et vous propose de rejeter cette motion, de classer cette motion.

Merci pour votre attention.

Schmidt Roberto, conseiller d'État, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Juste une petite correction matérielle, Madame Moulin, cette motion à laquelle le Conseil d'État répond en proposant d'accepter dans le sens de la réponse, ça n'a rien à voir avec le décret solaire de dimanche. Le décret solaire règle la procédure d'autorisation et les Chambres fédérales, ce mois encore, vont demander aux cantons de définir dans leur plan directeur des emplacements adaptés pour accueillir des installations solaires d'intérêt national. Le reproche de la gauche qui a toujours dit pourquoi vous ne planifiez pas, premier arrivé, premier servi, ce n'est pas normal, vous devriez choisir, il faut faire une planification. Ce qu'on n'a pas pu faire dans le cadre du Solar Express. Mais si les Chambres fédérales décident ça au mois de septembre, ils vont obliger les cantons à le faire, on

va bien le faire. C'est pour ça qu'on a dit dans le sens de la réponse, si c'est décidé à Berne, on va, comme le demandent les motionnaires, faire cette planification sur le territoire cantonal. On n'a rien dit d'autre, alors je vous propose quand même d'accepter cette motion.

Le président

Cette motion est combattue. Nous allons donc voter.

Motion 2021.09.372 / Motion 2021.09.372

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 80 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 40 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté cette motion, elle est transmise au Conseil d'État pour exécution.

4. Interpellation Guillaume Sonnati, PS/GC, et Blaise Carron, PS/GC: Personnel de l'administration cantonale valaisanne, représentative de la population valaisanne? **2021.11.384**

Interpellation Guillaume Sonnati, PS/GC, und Blaise Carron, PS/GC: Widerspiegelt die Zusammensetzung des Personals der Kantonsverwaltung die Walliser Bevölkerung? **2021.11.384**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Je n'ai pas de demande de parole.

5. Motion PLR/FDP, par Richard Nanchen: Tous ensemble dans cette transition énergétique **2021.11.402**

Motion PLR/FDP, durch Richard Nanchen: Gemeinsam schaffen wir die Energiewende **2021.11.402**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (09.05.2022)

Entwicklung (09.05.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le classement de cette motion, car déjà réalisée.

Je n'ai pas de demande de parole.

6. Postulat Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, et Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis: Stratégie en matière d'hydrogène pour le canton du Valais! **2021.11.410**

Postulat Stefan Diezig, Die Mitte Oberwallis, und Iwan Eyholzer, Die Mitte Oberwallis: Wasserstoffstrategie für den Kanton Wallis! **2021.11.410**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (09.05.2022)
Entwicklung (09.05.2022)
Réponse écrite du Conseil d'État
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est recommandé d'accepter le postulat dans le sens de la réponse.

Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat est donc accepté dans le sens de la réponse. Il est transmis au Conseil d'État pour exécution.

7. Postulat Mischa Imboden, Die Mitte Oberwallis: Introduction d'une plateforme de données sûre pour le Grand Conseil et les commissions 2021.11.418

Postulat Mischa Imboden, Die Mitte Oberwallis: Einführung einer sicheren Datenplattform für den Grossen Rat bzw. die Kommissionen **2021.11.418**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (09.05.2022)
Entwicklung (09.05.2022)
Réponse écrite du Conseil d'État
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation de ce postulat dans le sens de la réponse. Pas de demande de parole.

Ce postulat est donc accepté dans le sens de la réponse et transmis au Conseil d'État pour exécution.

8. Postulat PLR/FDP, par Alexandre Georges et David Crettenand: Incitation à l'installation de bornes de recharge dans les logements locatifs 2021.11.434

Postulat PLR/FDP, durch Alexandre Georges und David Crettenand: Anreize für die Installation von Ladestationen in Mietobjekten **2021.11.434**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (09.05.2022)
Entwicklung (09.05.2022)
Réponse écrite du Conseil d'État
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le rejet de ce postulat.

Monsieur David Crettenand, vous avez la parole.

Crettenand David, député, PLR/FDP

Je prends la parole pour m'opposer à la réponse donnée à notre postulat.

Ce dernier demandait au Conseil d'État d'étudier les incitations possibles, afin d'accélérer le rythme d'installations des bornes de recharge dans les logements locatifs.

Dans sa réponse, le Conseil d'État se contente de justifier en quoi une déduction fiscale n'est pas envisageable en raison des prescriptions fédérales existantes, prescriptions d'ailleurs qui pourraient changer prochainement. La seule autre piste étudiée est la déduction des subsides pour l'installation des bornes de recharge alors que cette mesure s'est terminée il y a un an déjà. Nous devons décarboner notre mobilité afin d'atteindre nos objectifs climatiques.

Nous devons diminuer fortement notre dépendance aux importations d'énergie étrangère en particulier fossile. Nous risquons à court terme de manquer ponctuellement d'électricité sur notre réseau. Comment pouvons-nous faire face à tous ces défis parfois même contradictoires? Si nous voulons garantir la mobilité individuelle tout en diminuant notre dépendance aux importations d'énergie et aux recours aux énergies fossiles, nous n'avons guère le choix. Le développement de la mobilité électrique fait partie des solutions essentielles pour nous permettre de respecter nos engagements environnementaux et, d'autre part, de mener à bien notre volonté d'indépendance énergétique pour notre pays. Il ne s'agit bien sûr pas d'une solution miracle, comme toute solution technique, elle a ses avantages et ses inconvénients, mais elle peut également être utilisée comme un moyen performant et actuellement totalement inexploité de réguler le réseau électrique lorsque la production est excédentaire ou au contraire insuffisante. Encore faut-il que les véhicules soient connectés au réseau au travers de bornes de recharges bidirectionnelles. Les subsides à l'achat aux véhicules électriques et aux bornes de recharge ont eu l'effet escompté. Ils ont donné un signal fort qui a entraîné une dynamique positive en faveur de la mobilité électrique et encouragé de nombreuses Valaisannes et de nombreux Valaisans à acquérir un véhicule électrique. Selon un sondage publié récemment dans la presse, 29% des sondés déclarent que l'achat d'une voiture électrique n'est pas envisageable pour eux, et 47% citent l'absence d'une borne de recharge à domicile comme l'un des principaux freins à cet achat.

Vous l'avez compris, les différents intérêts du déploiement de bornes de recharge dans les logements locatifs sont avant tout des intérêts collectifs. Le but de notre démarche n'est pas d'offrir une déduction fiscale aux propriétaires. Il s'agit uniquement d'une option parmi de nombreuses autres que nous attendions que le Conseil d'État envisage. Nous souhaitons garantir que le choix de la mobilité individuelle électrique ne soit pas réservé à la part la plus aisée de la population, que le fait d'être locataire ne constitue pas un frein à ce choix.

Le groupe PLR/FDP s'engage pour la mobilité individuelle et pour garantir un accès universel à la mobilité électrique, tout en mettant en œuvre de nouvelles technologies permettant d'offrir des solutions innovantes de régulation désormais essentielles au réseau. Nous souhaitons le faire par des incitations et sans contrainte et nous vous encourageons à faire de même en soutenant ce postulat. Merci pour votre attention.

Moix Maxime, député-suppléant, Le Centre

Le groupe du Centre rejoint les arguments du PLR. Nous nous opposons nous aussi la réponse du Conseil d'État et nous soutenons ce postulat.

Les émissions de gaz à effet de serre générées par les transports en Suisse sont responsables d'environ 31% des émissions totales. Dans ce sens, la transition vers l'électromobilité est nécessaire et fait partie de la transition énergétique.

Cela dit, nous sommes conscients que le manque d'infrastructures de recharge constitue aujourd'hui un frein important à la transition énergétique et c'est clair que dans le cas des locataires, c'est bien plus compliqué qu'un propriétaire. Le propriétaire peut lui-même décider d'installer son infrastructure de recharge, le locataire est bien souvent dépendant des décisions du propriétaire de son immeuble. Nous pensons donc que ce postulat est pertinent. Dans sa conclusion, il demande d'étudier les mesures nécessaires qui pourraient faciliter cette transition.

Sur la mesure principale à la déduction fiscale, nous sommes d'avis qu'elle est intéressante et pertinente et je souhaite ici brièvement réagir aux 2 arguments principaux du Conseil d'État qui

justifient son refus. Le premier, c'est la question de l'inégalité de traitement qui adviendrait entre propriétaires et locataires. Alors, nous partageons cette préoccupation et Le Centre, c'est clair, s'il devait y avoir une telle déduction, nous souhaiterions qu'elle s'applique à tous les contribuables pour une question tout simplement d'égalité de traitement. La deuxième, plus compliquée bien sûr, c'est le fait qu'effectivement, aujourd'hui, le Droit fédéral ne permet pas d'instaurer une déduction fiscale au niveau cantonal. Ça nécessite une modification de l'ordonnance du Département fédéral des finances, c'est vrai, mais cette ordonnance devrait prochainement être modifiée puisque la conseillère aux États Marianne Maret a déposé une motion qui a été acceptée récemment au mois de mai par le Conseil des États qui demande exactement la modification de cette ordonnance. Le Conseil Fédéral s'est engagé dans sa réponse à proposer une modification de l'ordonnance en question au Conseil National, autrement dit, tout pourrait aller très vite. La déductibilité fiscale des frais d'installation des bornes de recharge pourrait être possible au niveau fédéral très prochainement. Simplement, ce que nous faisons aujourd'hui, Le Centre en soutenant ce postulat, c'est de vous demander, monsieur le conseiller d'État, si bien sûr les bases légales fédérales sont acceptées, nous ne vous demanderons pas de violer la loi, mais enfin si l'ordonnance est modifiée, nous souhaitons que cette déduction fiscale soit également appliquée en Valais, puisque nous avons discuté aujourd'hui de déductions fiscales, puisque la présidente de la commission EE est dans la salle, j'incite la commission à se pencher sur cette possibilité de déduction dans le cadre des travaux sur la future révision fiscale qui devrait arriver prochainement au Parlement. Pour toutes ces raisons, nous combattons la réponse du Conseil d'État et nous vous invitons à soutenir le postulat. Merci de votre attention.

Schmidt Roberto, conseiller d'État, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Juste une précision à Monsieur Crettenand, le postulat demandait de chercher et d'analyser des solutions uniquement pour les logements locatifs, ce que le Conseil d'État ne voulait pas faire vu l'inégalité qu'on créerait. Après si l'ordonnance fédérale change pour tout le monde on peut y réfléchir pour faire pour tout le monde, mais nous ne pensons pas qu'on devrait uniquement chercher des solutions pour les locataires.

Le président

Nous allons donc voter sur ce postulat.

Postulat 2021.11.434 / Postulat 2021.11.434

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 59 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 63 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez refusé ce postulat. Il est donc classé.

9. Interpellation neo – Die sozialliberale Mitte, par Melanie Burgener et Michel Schnyder: Imposition minimale de l'OCDE: imposition des petites et moyennes entreprises en Valais **2022.03.046**

Interpellation neo – Die sozialliberale Mitte, durch Melanie Burgener und Michel Schnyder: Mindestbesteuerung OECD. Besteuerung kleiner und mittlerer Unternehmen im Wallis **2022.03.046**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Je n'ai pas de demande de parole.

10. Interpellation Doris Schmidhalter-Näfen, PS/GC, Marc Kalbermatter, PS/GC, Christine Seipelt Weber, PS/GC, et Laetitia Heinzmann Bellwald, PS/GC: Milliardaires russes sur liste noire: quelle est la situation en Valais? **2022.03.091**

Interpellation Doris Schmidhalter-Näfen, PS/GC, Marc Kalbermatter, PS/GC, Christine Seipelt Weber, PS/GC, und Laetitia Heinzmann Bellwald, PS/GC: Russische Milliardäre auf der schwarzen Liste - Und im Wallis? **2022.03.091**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Je n'ai pas de demande de parole.

11. Interpellation SVPO, par Andreas Briggeler, Christian Gasser et Patrik Zimmermann: Quelle est la valeur énergétique utile des usines d'incinération des ordures ménagères en Valais? **2022.06.248**

Interpellation SVPO, durch Andreas Briggeler, Christian Gasser und Patrik Zimmermann: Wie steht es um den Energienutzungswert unserer Kehrichtverbrennungsanlagen im Wallis **2022.06.248**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Je n'ai pas de demande de parole, nous en avons terminé avec les traitements du DFE.

12. Rapport annuel du Bureau interparlementaire de coordination (BIC) pour l'année 2022
Tätigkeitsbericht der Interparlamentarischen Koordinationsstelle für das Jahr 2022

Rapport

Bericht

Discussion générale:

Roduit Myriam, députée, Le Centre

Le groupe du Centre a pris connaissance du rapport annuel 2022 du Bureau interparlementaire de coordination et relève les éléments suivants:

le BIC a été créé en 2011 par la Convention sur la participation des parlements, la CoParl. La composition du BIC est constituée d'un membre titulaire et d'un suppléant par canton contractant. Ses membres sont choisis parmi les parlementaires cantonaux de chaque canton. En 2022, la présidence était assurée par le canton de Neuchâtel. Pour la période 2023-2024, la vice-présidence revient au canton du Valais et la présidence au canton de Genève.

3 séances ont été tenues en 2022. Les sujets suivants ont été abordés: l'examen et l'approbation des rapports de gestion et des comptes, l'approbation du budget, le renouvellement de la présidence.

Les discussions sur plusieurs conventions telles que la Convention intercantonale en matière de santé numérique, CARA, la Convention sur le financement de la formation médicale postgrade, la Convention intercantonale sur la surveillance et la répartition du bénéfice de loterie, la modification de la Convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais ont été aussi traitées. 3 accords intercantonaux ont été débattus. Il s'agit de l'accord intercantonal sur la formation des professionnels de la santé, l'accord intercantonal universitaire et l'accord intercantonal sur les marchés publics.

Les modifications du concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande et la modification du concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands ont été adoptées. Le rapport souligne également l'importance de la circulation des informations en cours de négociation. En 2022 une commission interparlementaire d'examen a été créée pour analyser un projet de convention intercantonale en matière de santé numérique entre les cantons de Fribourg, Genève, Valais et Jura. Il souligne la nécessité de renforcer le mécanisme de consultation intercantonale par les gouvernements et les conférences. En ce qui concerne l'année 2023, il a été décidé de poursuivre et renforcer les développements des relations avec les partenaires cantonaux et intercantonaux, intervenir dans les futures consultations en lien avec des accords intercantonaux.

En conclusion, nous remercions les députés membres de cette commission pour le travail effectué. Merci de votre attention.

Imboden-Balet Yasmine, députée-suppléante, PLR/FDP

Je serai brève. Le groupe PLR/FDP a pris connaissance du rapport du BIC et salue le travail effectué durant cette année, notamment dans la création d'une Convention intercantonale en matière de santé numérique, aussi nommée CARA. CARA permet notamment de poser les bases légales pour les dossiers électroniques des patients et elle devrait être mise en vigueur en 2024. Dans l'ensemble, le groupe PLR/FDP est satisfait et remercie l'ensemble des membres de la commission pour le travail effectué. Je vous remercie pour votre attention.

Barras Lucien, député, Les Vert.e.s

En complément des interventions de mes préopinants, j'ajouterais que le BIC constate régulièrement que la circulation des informations pour les conventions en cours de négociation n'est pas automatique entre les cantons et que celle-ci pourrait être améliorée. Afin de sensibiliser les différents gouvernements cantonaux à cette problématique, un courrier a été adressé aux 6 Chancelleries d'État romandes afin de rappeler au Conseil d'État les mécanismes de la CoParl.

Au niveau parlementaire également, j'invite les députés et commissaires qui doivent traiter les différents accords intercantonaux à prendre connaissance de son contenu.

En 2021 le BIC a été informé du souhait du Bureau du Grand Conseil bernois et de la Commission des Institutions Politiques et des relations extérieures bernoises d'adhérer à la convention romande. Les discussions se poursuivent actuellement afin d'évaluer l'extension de la CoParl au canton de Berne. En tant que canton bilingue et frontalier, Berne et le Valais auraient intérêt à augmenter encore leur collaboration en siégeant côte à côte. Je vous suggère ce soir d'en parler avec vos homologues bernois pendant l'apéro.

A titre personnel, je me réjouis de représenter notre canton au sein du BIC où j'assisterai Madame Géraldine Arlettaz-Monnet, présidente de la délégation des affaires extérieures et vice-présidente du Bureau interparlementaire de coordination pour 2023 et 2024. Je vous remercie de votre attention.

Arlettaz-Monnet Géraldine, députée, PLR/FDP, vice-présidente du Bureau interparlementaire de coordination (BIC)

Je remercie les groupes politiques qui se sont exprimés sur ce rapport. Selon le tournoi au sein du Bureau interparlementaire de coordination, en début d'été, j'ai été nommée vice-président de ce dernier.

J'ai bien pris note des différentes remarques qui sont positives, qui ont été formulées aujourd'hui et je ne manquerai pas de les rapporter lors de notre séance du 25 septembre. Merci beaucoup.

Traitement: Grand Conseil

Behandlung: Grosser Rat

13. Résolution PLR/FDP, par Martine Tristan: Notre administration ne cesse d'enfler: participons aux efforts de diète! 2022.12.533

Resolution PLR/FDP, durch Martine Tristan: Aufgeblähte Verwaltung: höchste Zeit für eine Diät!
2022.12.533

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole.

Nous allons donc voter sur cette résolution.

Résolution 2022.12.533 / Resolution 2022.12.533

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 105 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 8 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté cette résolution.

14. Demande de l'ancien préposé à la protection des données et à la transparence de levée du secret de fonction

Gesuch um Entbindung vom Amtsgeheimnis des ehemaligen Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten

Le président

Vous avez reçu les documents y relatifs. Y a-t-il des demandes de parole?

Monsieur Olivier Imboden, vous avez la parole.

Imboden Olivier, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Der Antrag des ehemaligen Datenschutzbeauftragten Sébastien Fanti kommt doch recht überraschend. Nach unzähligen Diskussionen, Anfeindungen, Unterstellungen haben wir seit diesem Jahr einen neuen Datenschutzbeauftragten. Es wurde merklich ruhiger – zum Glück.

Und jetzt soll die ganze Aktenübergabe, die ja alles andere als optimal und kollegial verlief, nochmals medial thematisiert werden. Wollen wir das wirklich? Wollen wir nicht endlich Ruhe in diesem Bereich haben?

Die Mitte Oberwallis ist nie gegen Transparenz, aber es ist de facto so, dass der Antrag von Fanti einzig eine Ego-Geschichte ist. Er will sich erklären. Damit gelangt die ganze Sache nochmals in die Medien. Wir sind nicht verpflichtet, seinem Gesuch zu entsprechen. Zudem: Wieso soll die ganze Geschichte neun Monate nach Amtsantritt des neuen Datenschutzbeauftragten nochmals aufgekocht werden? In diesem Sinne ist Die Mitte Oberwallis gegen die Gewährung der Aufhebung des Amtsgeheimnisses. Stimmen Sie bitte auch dagegen.
Danke.

Le président

Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Nous allons donc voter sur cette décision.

Ainsi décidé par 91 voix contre 27, avec 4 abstentions, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 7 septembre.2023.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Vous avez accepté cette décision.

Nous en avons terminé avec le programme de cet après-midi. Je vous souhaite une bonne rentrée chez vous et à demain matin.

La séance est levée à 15:12.

Séance du vendredi matin 8 septembre 2023

Présidence: Delaloye Mathias

Ouverture de la séance: 9 heures

Ordre du jour:

Pages

1. Lecture

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la prise en compte d'un renchérissement de 2,8 pour cent des salaires des hautes écoles spécialisées et pédagogiques, des écoles supérieures, des institutions en faveur des enfants et des adultes en difficulté, ainsi que d'autres institutions paraétatiques au bénéfice d'un mandat de prestations

Lesung

Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits für die Berücksichtigung einer Lohnsteigerung von 2,8% der Fachhochschulen, pädagogischen Hochschulen, höheren Fachschulen, Institutionen für Kinder und Erwachsene in Schwierigkeiten sowie weiteren parastaatlichen Institutionen mit Leistungsauftrag 203

2. Lecture

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le financement du renchérissement de 2,8 pour cent des salaires du secteur sanitaire

Lesung

Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits zur Finanzierung der Teuerung von 2,8% der Löhne im Gesundheitssektor 209

3. Lecture

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire 2023 en lien avec la crise ukrainienne et migratoire

Lesung

Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits 2023 im Zusammenhang mit der Ukraine- und Migrationskrise..... 211

Urgences

Dringlichkeiten

Présidence

Präsidium

4. Interpellation urgente Die Mitte Oberwallis, par Aron Pfammatter: Combien nous coûte la nouvelle Constitution? **2023.09.284**

Dringliche Interpellation Die Mitte Oberwallis, durch Aron Pfammatter: Was kostet uns die neue Verfassung? **2023.09.284** 213

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

5. Postulat urgent Emmanuel Chassot, Le Centre, Françoise Métrailler, Le Centre, Julien Monod, PLR/FDP, et Cyrille Fauchère, UDC: Grêle du 24 juillet 2023 **2023.09.290**

Dringliches Postulat Emmanuel Chassot, Le Centre, Françoise Métrailler, Le Centre, Julien Monod, PLR/FDP, und Cyrille Fauchère, UDC: Hagelsturm vom 24. Juli 2023 **2023.09.290** . 217

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

6. Interpellation urgente Die Mitte Oberwallis, par Aron Pfammatter et Bernd Kalbermatten: Qualité de l'auteur de plans dans la procédure d'autorisation de construire: la confusion règne! **2023.09.283**
Dringliche Interpellation Die Mitte Oberwallis, durch Aron Pfammatter und Bernd Kalbermatten: Qualität des Planverfassers im Baubewilligungsverfahren – die Verwirrung ist gross! **2023.09.283**..... 218

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

7. Interpellation urgente PLR/FDP, par Emilien Roduit: Grandes manifestations et urgences de Martigny fermées la nuit; quelles mesures prises par le DSSC? **2023.09.259**
Dringliche Interpellation PLR/FDP, durch Emilien Roduit: Grossveranstaltungen und nächtliche Schliessung der Notfallstation des Spitals Martinach: Was unternimmt das DGSK? **2023.09.259** 220
8. Interpellation urgente PLR/FDP, par Thomas Birbaum: Coûts de la santé qui explosent – le canton est-il responsable? **2023.09.274**
Dringliche Interpellation PLR/FDP, durch Thomas Birbaum: Explodierende Gesundheitskosten – Ist der Kanton dafür verantwortlich? **2023.09.274**..... 221
9. Postulat urgent Die Mitte Oberwallis, par Aron Pfammatter et Christian Rieder: Énorme déficit de l'Hôpital du Valais: des mesures urgentes s'imposent! **2023.09.281**
Dringliches Postulat Die Mitte Oberwallis, durch Aron Pfammatter und Christian Rieder: Massives Defizit im Spital Wallis – Umgehende Massnahmen sind nötig! **2023.09.281**..... 222

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

10. Interpellation urgente UDC, par Cyrille Fauchère: Vétroz et Bitsch, un avant et un après **2023.09.300**
Dringliche Interpellation UDC, durch Cyrille Fauchère: Vétroz und Bitsch, ein Vorher und ein Nachher **2023.09.300**..... 222
11. Postulat urgent Le Centre, par Françoise Métrailler et Eric Lattion: Incendies en Valais **2023.09.262**
Dringliches Postulat Le Centre, durch Françoise Métrailler und Eric Lattion: Brände im Wallis **2023.09.262** 224
12. Interpellation urgente Guillaume Frossard, UDC, et Stève Delasoie, PLR/FDP: Comment éviter de voir démissionner des conseils communaux au complet? **2023.09.266**
Dringliche Interpellation Guillaume Frossard, UDC, und Stève Delasoie, PLR/FDP: Wie kann der Rücktritt ganzer Gemeinderäte verhindert werden? **2023.09.266** 224

13. Postulat urgent Die Mitte Oberwallis, par Grégory Logean, Aron Pfammatter, Christian Gasser et Vincent Roten: Régulation des populations de loups: pour un plan d'action efficace! **2023.09.288**
 Dringliches Postulat Die Mitte Oberwallis, durch Grégory Logean, Aron Pfammatter, Christian Gasser und Vincent Roten: Regulierung von Wolfsbeständen: für einen wirksamen Aktionsplan! **2023.09.288** 226

Heure des questions

Fragestunde

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

14. Question Le Centre, par Alexia Héritier: Révision de la directive cantonale pour la formation d'adulte **2023.09.265**
 Frage Le Centre, durch Alexia Héritier: Revision der kantonalen Weiterbildungsweisungen **2023.09.265** 232

15. Question PS/GC, par Florian Chappot: Délai d'annonce pour les jours «joker» **2023.09.273**
 Frage PS/GC, durch Florian Chappot: Gesuchsfrist für Jokertage **2023.09.273** 232

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

16. Question Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo – Die sozialliberale Mitte, et Martin Kalbermatter, neo – Die sozialliberale Mitte: Le canton est-il disposé à introduire le système «FireNiche»? **2023.09.269**
 Frage Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo – Die sozialliberale Mitte, und Martin Kalbermatter, neo – Die sozialliberale Mitte: Ist der Kanton gewillt, «FireNiche» einzuführen? **2023.09.269** 233

17. Question Die Mitte Oberwallis, par Marcel Zenhäusern: Les cartes des dangers naturels doivent-elles créer de l'incertitude? **2023.09.285**
 Frage Die Mitte Oberwallis, durch Marcel Zenhäusern: Sollen Gefahrenkarten für Verunsicherung sorgen? **2023.09.285** 233

18. Question UDC, par Arnaud Genolet: Autoroute A9: changement de paradigme? **2023.09.286**
 Frage UDC, durch Arnaud Genolet: Autobahn A9: Paradigmenwechsel? **2023.09.286** 234

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

19. Question Le Centre, par Nathan Bender: Lenteur administrative dans le traitement des recours de droit administratif **2023.09.263**
 Frage Le Centre, durch Nathan Bender: Administrative Trägheit bei der Bearbeitung von Verwaltungsgerichtsbeschwerden **2023.09.263** 235

20. Question Le Centre, par Christelle Farquet: Exemption de servir pour les conseillers bourgeoisiaux 2023.09.267	
Frage Le Centre, durch Christelle Farquet: Dienstbefreiung für Burgerräte 2023.09.267	235
21. Question Die Mitte Oberwallis, par Charlotte Salzmänn-Briand: Se préparer à la pénurie d'énergie! 2023.09.277	
Frage Die Mitte Oberwallis, durch Charlotte Salzmänn-Briand: Vorbereitung Energiemangel! 2023.09.277	236
22. Question UDC, par Grégory Logean, Raphaël Filliez, Cynthia Trombert et Arnaud Genolet: Tir du loup: droit de grâce du Grand Conseil pour les agriculteurs? 2023.09.287	
Frage UDC, durch Grégory Logean, Raphaël Filliez, Cynthia Trombert und Arnaud Genolet: Wolfsabschuss: Begnadigung der Landwirte durch den Grossen Rat? 2023.09.287	236
 Département des finances et de l'énergie (DFE) Departement für Finanzen und Energie (DFE)	
23. Question PLR/FDP, par Sonia Tauss-Cornut: Une projection de la situation financière 2023 pour élaborer le budget 2024 2023.09.260	
Frage PLR/FDP, durch Sonia Tauss-Cornut: Prognosen zur Finanzlage 2023 zwecks Erarbeitung des Budgets 2024 2023.09.260	237
24. Question PLR/FDP, par Sonia Tauss-Cornut: Un calendrier concret et réaliste pour soulager la charge fiscale des citoyens 2023.09.261	
Frage PLR/FDP, durch Sonia Tauss-Cornut: Konkreter und realistischer Zeitplan für die steuerliche Entlastung der Bürgerinnen und Bürger 2023.09.261	237
25. Question PS/GC, par Maxime Collombin: Quelles pratiques autour du prix de l'électricité? 2023.09.268	
Frage PS/GC, durch Maxime Collombin: Wie sehen die Praktiken im Zusammenhang mit dem Strompreis aus? 2023.09.268	238
26. Question Les Vert.e.s, par Emmanuel Revaz: Quelle production de courant solaire en Valais ces trois dernières années? 2023.09.275	
Frage Les Vert.e.s, durch Emmanuel Revaz: Wie viel Solarenergie wurde in den letzten drei Jahren im Wallis produziert? 2023.09.275	238
27. Deuxième lecture	
Loi sur l'énergie	
Zweite Lesung	
Energiegesetz	239

Le président

J'ai le plaisir d'ouvrir cette dernière journée de session. Je vous y souhaite la bienvenue. Une journée où l'on siègera sous le signe de l'énergie en particulier. Nous passons au point 1 de notre programme de la matinée.

1. Lecture

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la prise en compte d'un renchérissement de 2,8 pour cent des salaires des hautes écoles spécialisées et pédagogiques, des écoles supérieures, des institutions en faveur des enfants et des adultes en difficulté, ainsi que d'autres institutions paraétatiques au bénéfice d'un mandat de prestations

Lesung

Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits für die Berücksichtigung einer Lohnteuering von 2,8% der Fachhochschulen, pädagogischen Hochschulen, höheren Fachschulen, Institutionen für Kinder und Erwachsene in Schwierigkeiten sowie weiteren parastaatlichen Institutionen mit Leistungsauftrag

(Suite de la page 41 / Fortsetzung von Seite 41)

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopsis)

Liste der Abänderungsanträge

Commission des finances

Finanzkommission

Président: Mikaël Vieux

Rapporteuses: Claire-Lise Bonvin et Rahel Pirovino-Indermitte

Le président

Nous avons 3 amendements qui ont été déposés, ils sont identiques, nous allons les traiter ensemble. C'est Claire-Lise Bonvin la rapporteure. Vous restez à votre place pour le traitement de ces amendements. Je vous passe la parole.

Propositions de modification 1 à 3 (voir tableau des amendements)

Abänderungsanträge 1 bis 3 (siehe Liste der Abänderungsanträge)

Pirovino-Indermitte Rahel, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis, Berichtstatterin

Abänderungsantrag 1, neo – Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen

Abänderungsantrag 2, PS-GC-Fraktion, durch Anne-Laure Secco

Abänderungsantrag 3, Le Centre-Fraktion, durch Anthony Lamon

Die Anträge fordern «zurück zum Text des Staatsrats».

Diese drei identischen Abänderungsanträge wurden von der Finanzkommission mit Stichentscheid des Präsidenten abgelehnt (Stimmgleichheit: 6 Ja, 6 Nein und 0 Enthaltungen).

Die Finanzkommission hält an der in ihrem Bericht vertretenen Position fest, dass sie den Teuerungsausgleich von 2,8% für das Personal der parastaatlichen Institutionen unterstützt. Sie stört sich jedoch an den Modalitäten zur Finanzierung dieser Kosten über die Staatsrechnung.

Im Übrigen weist die Finanzkommission darauf hin, dass in der Vergangenheit bei der Gewährung des Teuerungsausgleichs für das Staatspersonal auch das Personal der parastaatlichen Institutionen berücksichtigt wurde. Daher ist die Kommission erstaunt, dass der Staatsrat bei der Erarbeitung des Budgets 2023 eine andere Vorgehensweise gewählt hat.

Wenn die Globalbudgets 2023 des Departements für Volkswirtschaft und Bildung und des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur nicht die nötigen Mittel zur Finanzierung des Teuerungsausgleichs im parastaatlichen Sektor umfassten, warum wurde dann nicht bereits im Oktober 2022 ein Nachtragskreditbegehren gestellt, also nach der Veröffentlichung der Medienmitteilung über den Entscheid des Staatsrats zur Gewährung eines Teuerungsausgleichs von 2% für das Personal im Spital- und Langzeitpflegebereich?

Was das Budget 2024 des Departements für Volkswirtschaft und Bildung und des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur anbelangt, so wurde der Finanzkommission bestätigt, dass ein einheitlicher Teuerungsausgleich von 1,5% für das Personal des Staates und jenes der parastaatlichen Institutionen vorgesehen wurde.

Schöpfer-Pfaffen Marie-Claude, Suppléant, neo – Die sozialliberale Mitte

neo – Die sozialliberale Mitte hält an ihrem Abänderungsantrag fest und unterstützt die Rückkehr zur Version des Staatsrats.

Die Finanzkommission hat richtigerweise angemerkt, dass die Antworten des Staatsrats zu den erbrachten Teuerungsangaben schwammig blieben. Wir verlangen klar ausgewiesene Angaben im Budget 2024.

Da der Staatsrat die Fehler eingeräumt hat und Besserung gelobt hat, möchten wir nun in erster Linie verhindern, dass sich, indem die Rechnung in Schieflage geraten wird und grössere Defizite entstehen, diese Diskussionen ins endlose drehen werden, auch wenn der Staat fähig sein muss, in ausserordentlichen Lagen auch finanztechnisch auf ausserordentliche Umstände agil zu reagieren.

Die betroffenen Angestellten im Schulwesen und in den parastaatlichen Institutionen sollen den vollen Teuerungsausgleich erhalten. Die Dienststellen sollten nicht unnötig unter Druck gesetzt werden.

Die Budgetaussichten der anstehenden Jahre werden es kaum erlauben, dass die Beträge anderweitig gefunden werden. Es droht das Szenario, dass die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse nicht eingehalten werden kann. Ein zu bitterer Denkwort. Lassen wir die Vernunft walten.

Ich kann an dieser Stelle nur noch einmal betonen, dass wenn Sie in der Budgetdebatte vom vergangenen Dezember unseren Abänderungsantrag, den vollen Teuerungsausgleich für alle Staatsangestellten und parastaatlichen Institutionen zu sprechen, angenommen hätten, wir uns heute nicht mit diesen Nachtragskrediten herumschlagen müssten.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Lamon Anthony, député, Le Centre

Notre groupe Le Centre maintient également son amendement a fortiori quand la position de la COFI a finalement radicalement changé, puisqu'on voit que maintenant, c'est la voix prépondérante du président qui a fait basculer le vote.

Je soulignerai ici les arguments que j'ai relevés lors de l'entrée en matière et qui n'ont pas changé depuis. Si les trois critères sont remplis, ce que la COFI concède, alors nous devons être conséquents et accepter ce crédit supplémentaire. La question subsidiaire est la suivante: pourquoi le refuser et le restreindre à la part résiduelle comme le martèle la COFI?

Si comme expliqué, comme l'a dit la représentante de neo, la manière de faire du Conseil d'État peut prêter le flanc à la critique et si le fait que les dépenses ont déjà été effectuées, cela nous met finalement devant le fait accompli, il serait effectivement tentant de restreindre à la part résiduelle. Pourquoi refuser la position de la COFI? Il faut reprendre l'historique des événements. Le CE l'a dit,

il n'a jamais été question en avril 2022 de prendre en compte le paraétatique et seul le personnel de l'administration était touché.

Ce n'est que lorsque le renchérissement était connu et que la décision a été prise en janvier 2023, que le paraétatique a été pris en compte, et ce dans un souci que nous partageons d'égalité de traitement. Pourtant, c'est un élément important que nous relevons, le rapport de la COFI daté du 13 octobre 2022 et qui traitait du budget 2023 parle en page 16 au conditionnel, il dit: intégrerait une indexation. Donc ce n'est pas si clair que cela et c'est ça que prétend finalement la COFI. La COFI dit qu'on a qu'un seul choix, c'est de dépasser le budget. On a un autre choix, c'est d'accepter le crédit supplémentaire, vu les doutes que nous avons exposés et l'historique budgétaire. Ce choix, selon nous, c'est d'être cohérent, Monsieur Mottet, vous l'avez dit, c'est d'être cohérent, non pas seulement avec une logique purement comptable, mais avec la volonté du Parlement que l'ensemble du personnel, directement ou indirectement rattaché à l'État, soit traité de manière équivalente. Si des erreurs ont pu être commises dans l'élaboration des enveloppes, nous souhaitons que le débat de ce jour ait pour conséquence qu'une décision commune soit à l'avenir privilégiée. Nous vous remercions de soutenir notre amendement.

Constantin Sarah, députée, PS/GC

Je m'exprimerai une seule fois pour les 2 premiers points de l'ordre du jour et tous les amendements y relatifs étant donné qu'ils sont similaires.

En décembre 2022, le groupe PS/GC avait demandé que le renchérissement de tous les services de l'État soit pris en compte dans le budget 2023, y compris les institutions paraétatiques. La droite de ce Parlement ne nous a pas suivis et voilà aujourd'hui la situation délicate dans laquelle nous sommes. Rappelons peut-être également que le DEF et le DSSC sont les seuls départements qui ont à charge de grosses institutions paraétatiques pour lesquelles le renchérissement n'avait pas été intégré au budget. Les attaques de l'UDC lors de l'entrée en matière sont donc infondées, il faut comparer ce qui est comparable, les départements ne le sont pas en l'état. Pour conclure, nous vous encourageons à soutenir notre amendement et nous espérons que nous tiendrons compte du renchérissement lors de l'établissement du budget 2024, y compris dans les institutions paraétatiques. Soyons cohérents, il en va clairement de la crédibilité de nos institutions. Merci pour votre soutien.

Melly Blaise, député, UDC

Je vais également prendre la parole une seule fois pour ces 2 objets et je ne souhaite également pas répéter la discussion de mardi pour résumer en une phrase: nous ne remettons en rien en cause la compensation du renchérissement.

De quoi s'agit-il donc? Il s'agit de défendre les pouvoirs du Parlement. Le Parlement a deux pouvoirs principaux: le premier, c'est faire les lois, nous allons le faire avec la loi sur l'énergie, le deuxième, c'est le budget. Nous prenons deux sessions sur les six annuelles pour parler du budget, novembre et décembre, et encore une pour les comptes. C'est le seul moment où nous pouvons donner des ordres au Conseil d'État par rapport à la gestion de l'État. Le reste, ce sont des postulats, nous pouvons faire des demandes qui peuvent être suivies ou pas. Donc, le budget doit être pris au sérieux et c'est pourquoi les crédits supplémentaires doivent être des exceptions qui sont très strictement régulées. Monsieur Lamon a parlé de l'imprévisibilité qui est un critère essentiel pour le crédit supplémentaire. Il fait semblant de ne pas comprendre qu'il y a une part qui était imprévisible, mais une autre qui était prévisible, prévue et mise par écrit au moment de l'établissement du budget.

C'est pourquoi le critère d'imprévisibilité est rempli pour la proposition venant de la COFI, mais n'est pas rempli si cet amendement est accepté.

Madame Constantin fait comme s'il était imprévisible que le paraétatique fasse partie de ces deux départements. Ces chefs de département savaient qu'ils avaient des parties importantes en

paraétatique. Dans le passé, les compensations du renchérissement ont toujours été les mêmes pour les fonctionnaires et les employés du paraétatique. Donc là non, plus, il n'y a pas d'imprévisibilité. Ce qui était imprévisible, c'est que vous avez changé de stratégie, que vous avez décidé cette année de vouloir donner la compensation. Et si vous vouliez changer de stratégie, il fallait le mettre au budget, il ne fallait pas venir a posteriori, avec une demande de crédit complémentaire. Donc, pour maintenir l'ordre logique des choses, pour maintenir la cohérence et la séparation des pouvoirs, il est important de refuser ce crédit complémentaire, de refuser cet amendement qui ne satisfait pas le critère de l'imprévisibilité. Si cet amendement devait être accepté, nous serions dans l'obligation de refuser la demande de crédit complémentaire en totalité. Merci pour votre attention.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Je m'exprimerai également qu'une seule fois sur les deux objets.

En préambule, je souhaite rappeler que le groupe PLR/FDP ne focalisera pas le débat sur la pertinence d'accorder le plein renchérissement des salaires ou sur la bonne ou mauvaise gestion financière des départements.

Les montants du crédit supplémentaire et le mécanisme de financement doivent être au cœur des débats. Il est essentiel pour notre groupe de rassurer les employés concernés. L'augmentation de leur salaire est garantie, indépendamment de la décision de ce Parlement, la dépense étant déjà engagée. De plus, notre groupe ne s'oppose pas à l'octroi du plein renchérissement, mais bien au mécanisme de financement. Lors de l'entrée en matière, plusieurs groupes ont émis des doutes quant au bien-fondé des décisions prises par la COFI. Relevons que la séance n'était pas en présentiel et qu'elle n'a pu entendre les explications des services. Or, la Commission des Finances s'est réunie mercredi après-midi en présentiel. Elle a entendu les explications des services, elle a examiné les conséquences de ses décisions sur le compte 2023 et elle a finalement confirmé sa position. Dès lors, notre groupe fait confiance à la Commission des Finances et la suit. Nous refuserons donc ces amendements, merci.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Es geht hier nicht darum, dass man diesen Berufsgattungen den Teuerungsausgleich nicht geben will. Aber das Vorgehen, wie es zu diesem Teuerungsausgleich kommt, ist aus unserer Sicht fraglich. Jedes mittlere und grössere Unternehmen, das an eine Budgetplanung gebunden ist, muss im Herbst Rückstellungen machen für den Teuerungsausgleich, den die Berufsverbände ausmachen. Dieser ist zum Vornherein sehr selten klar. Aus diesem Grund muss man das eben budgetieren und eine Reserve vorsehen.

Wenn wir jetzt diesen Abänderungsantrag annehmen, dann laufen wir Gefahr, dass das in Zukunft jedes Mal so laufen wird.

Ich bin der Meinung, die Dienststelle hätte eine Reserve einbauen müssen und wenn sie nicht zur vollen Ausschöpfung kommt, halt anderweitig verwenden. Aber das ist sicherlich nicht der Weg, den wir gehen sollten. Es ist klar erkennbar gewesen, dass es eine Teuerung gibt. Wie hoch, das weiss niemand, das weiss man auch in der Privatwirtschaft nicht. Aber eine saubere Budgetierung rechnet eben solche Eventualitäten ein.

Aus diesem Grunde werden wir die Abänderungsanträge ablehnen und sollte dieses scheitern, werden wir auch das Zusatzkreditbegehren ablehnen.

Herzlichen Dank.

Vieux Mikaël, député, UDC, président de la commission des finances (COFI)

Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit mardi matin par rapport à ce crédit supplémentaire, mais je voulais quand même peut-être rappeler certains éléments.

Je pense que la COFI n'est pas contre ce renchérissement. Elle n'est pas contre le fait d'accepter ce 2,8. Elle a vraiment mis le doigt sur la question financière et sur ses modalités.

C'est important de le rappeler aujourd'hui, puisqu'on a l'air de dire que la COFI est contre ce renchérissement, qu'elle ne veut pas verser cet argent, ce n'est vraiment pas le cas.

Après, par rapport au vote qui a été un peu plus serré par rapport aux discussions sur ces amendements, la question était très claire, c'est que la COFI, pour reprendre les mots de certains au sein de notre commission ont appelé ça un carton jaune cet amendement, un carton jaune dans le sens que les informations qui nous ont été fournies et les explications que nous avons pu avoir par rapport à ces amendements, du traitement des amendements, il y a des choses qui sont erronées, des choses qui sont floues, des choses qui ne sont pas claires. Pour certaines personnes, les informations qui nous ont été apportées permettaient entre guillemets de lever ce carton jaune, mais pour d'autres de le maintenir. Donc je pense que sur le fond, la COFI dans sa grande majorité, ne regrette pas d'avoir déposé cet amendement et va même plutôt dans le sens de dire que ça nous a permis d'ouvrir le débat, de poser des questions et d'avoir des clarifications.

Au niveau de la question du renchérissement entre le paraétatique et les employés d'État, je crois que la rapporteure de la COFI l'a soulevé dans les éléments. Une question a été posée mercredi lors du traitement des amendements, de savoir: est-ce que par le passé, le renchérissement était automatique ou le Conseil d'État avait pris la décision d'un renchérissement pour le personnel de l'État, est-ce que le Conseil d'État a aussi pris la décision vis-à-vis du paraétatique? Alors Monsieur Darbellay nous a dit: oui, par le passé, ça avait été le cas, c'est pour ça que la rapporteure le relève.

Ensuite, nous avons reposé la question à Monsieur Reynard où là un collaborateur de son service a été un peu plus hésitant, en disant qu'il y avait, il y a 10 ans en arrière, une décision du Conseil d'État qui relevait que s'il y avait une augmentation du renchérissement au niveau des employés d'État, qu'automatiquement l'année d'après, il y aurait une augmentation pour le paraétatique de ce renchérissement. Alors je suis étonné aujourd'hui d'entendre que ce qu'on nous a dit mercredi et lors du débat n'a plus l'air d'être le cas puisque Monsieur Schmidt a l'air de dire le contraire. Voilà, donc de nouveau, ce sont des éléments, des informations qu'on nous communique, des informations qui ne sont pas très claires et qui sont floues. Donc je pense que là derrière, il y a pas mal d'éléments et je pense que ce débat va soulever pas mal de questions sur le traitement du budget, sur les informations qui devront être formulées à la COFI et aussi de notre part, je pense d'aller peut-être encore plus loin que ce qu'on a été maintenant, chercher l'information. Et par rapport à la question du paiement de ce renchérissement, je pense que le Conseil d'État a à disposition, comme j'ai dit mardi, des outils, des outils qui lui permettent soit de regarder dans ses reliquats du budget, de ces comptes du service ou de faire appel à la réserve budgétaire. Alors il est clair qu'aujourd'hui, dans le fond, cette décision anticipée du Conseil d'État n'est pas remise en question, le renchérissement va être payé, a été payé et ça, ça ne changera rien, c'est juste la question comptable ou comment on va traiter la chose. Je voulais quand même clarifier ces éléments. Merci de votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du département de l'économie et de la formation (DEF) et président du gouvernement

Je ne voulais pas m'exprimer parce que je pense que les jeux sont faits et que les positions sont claires, les fronts sont bloqués, on l'a vu aussi à la Commission des Finances. La décision a été prise finalement à l'époque à l'unanimité, puis maintenant avec la voix prépondérante du président, donc c'était *fifty/fifty* sur la question du renchérissement. Une précision par rapport à ce que vous venez de dire et que confirme aussi mon collègue Schmidt, on a toujours payé le renchérissement après-coup, mais c'est la première fois qu'on vise une harmonisation entre l'étatique et le paraétatique. C'est ça la différence. Donc il n'y a pas du tout de contradiction là-dedans.

Il y a beaucoup de malentendus dans cette discussion sur les crédits supplémentaires, depuis le début, je crois qu'il faut le reconnaître, on fera mieux l'année prochaine. D'ailleurs pour le budget 2024, il y a un renchérissement qui a été prévu pour tout le monde de la même manière, qui était planifié partout de la même manière, pour l'étatique et pour le parastatique, sauf erreur, de mémoire 1,5% qui a été prévu pour le budget 2024 sur lequel vous aurez à vous prononcer à la fin d'année.

Le président

Nous allons voter sur ces amendements.

Propositions 1, 2 et 3 / Anträge 1, 2 und 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 70 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 52 voix / Stimmen

(6 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi le Conseil d'État, c'est juste. Oui, vous avez accepté les amendements.

La discussion sur l'ensemble du texte n'est pas utilisée.

Débat final:

Madame Sonia Tauss-Cornut, vous avez la parole.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Je n'interviendrai qu'une seule fois pour les demandes de crédits supplémentaires soumises à notre approbation.

Pour monsieur le conseiller d'État Darbellay, il semble y avoir une certaine confusion tandis que pour monsieur le conseiller d'État Reynard, le PLR semble ne rien comprendre. Chacun la responsabilité de ses propos.

Nous ne nous attarderons pas ni sur le fond, ni sur la pertinence d'accorder le plein renchérissement des salaires, ni sur la bonne ou mauvaise gestion financière des départements. Forcément, les départements du DEF et du DSSC sont les seuls concernés, car ils sont les seuls à avoir du parapublic. Il va également de soi que lors de l'élaboration des budgets, il était impossible de prévoir le pourcentage précis du renchérissement. Or, il y a eu une décision sur l'adaptation des salaires du personnel de l'État. Par le passé, une décision concernant le parapublic était également prise. Comment explique-t-on que pour 2023, le renchérissement du personnel de l'État était prévu et non celui du parapublic? Et c'est là que réside le nœud du problème. Le Gouvernement a pensé à l'un, mais pas à l'autre. Ce n'est pas au Parlement à remédier aux oublis du Gouvernement. Par conséquent, notre groupe politique s'opposera à l'octroi de ce crédit supplémentaire et renvoie la responsabilité de ces décisions au Gouvernement. Il revient à ce dernier de trouver des fonds. Le Parlement ne saurait être une simple chambre d'enregistrement. Encore une fois, il est essentiel de rassurer les employés concernés. L'augmentation de leur salaire est garantie, indépendamment de la décision de ce Parlement, la dépense étant déjà engagée. Je tiens à le souligner et appuyer mes dires, le groupe PLR/FDP ne s'oppose pas à l'octroi du plein renchérissement, mais bien au mécanisme de financement.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole. Nous passons donc au vote final.

Vote final:

Ainsi décidé par 80 voix contre 48, avec 0 abstention, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 8 septembre 2023.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Vous avez accepté cette décision. Nous passons au point 2.

2. Lecture

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le financement du renchérissement de 2,8 pour cent des salaires du secteur sanitaire

Lesung

Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits zur Finanzierung der Teuerung von 2,8% der Löhne im Gesundheitssektor

(Suite de la page 59 / Fortsetzung von Seite 59)

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Commission des finances**Finanzkommission**

Président: Mikaël Vieux

Rapporteuses: Claire-Lise Bonvin et Rahel Pirovino-Indermitte

Le président

Madame Rahel Pirovino-Indermitte, vous avez la parole.

Propositions de modification 1 à 4 (voir tableau des amendements)

Abänderungsanträge 1 bis 4 (siehe Liste der Abänderungsanträge)

Pirovino-Indermitte Rahel, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis, Berichterstatterin

Abänderungsantrag 1, neo – Die sozialliberale Mitte-Fraktion, durch Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen

Abänderungsantrag 2, Le Centre-Fraktion, durch Ludivine Luy

Abänderungsantrag 3, PS/GC-Fraktion, durch Anne-Laure Secco

Die Anträge fordern «zurück zum Text des Staatsrats».

Diese drei identischen Abänderungsanträge wurden von der Finanzkommission mit Stichentscheid des Präsidenten abgelehnt (Stimmgleichheit: 6 Ja, 6 Nein und 0 Enthaltungen).

Die Argumente zur Begründung der Position der Finanzkommission sind identisch mit den Argumenten im Zusammenhang mit dem Nachtragskreditbegehren des Departements für Volkswirtschaft und Bildung.

Le président

Le 4 est retiré, les 1, 2 et 3 sont donc identiques. Nous allons voter sur les 3.

Propositions 1, 2 et 3 / Anträge 1, 2 und 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 67 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 57 voix / Stimmen

(5 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ces amendements.

La discussion sur l'ensemble du texte n'est pas utilisée

Débat final:

Monsieur le président de la Commission des Finances, vous avez la parole.

Vieux Mikaël, député, UDC, président de la commission des finances (COFI)

Je voulais juste prendre la parole une fois en fait, pas sur chacun des crédits supplémentaires, en fait pour nous, je dirais que pour la COFI, le travail a été accompli dans le sens qu'aujourd'hui, il y a eu débat sur cette question-là, sur cette problématique.

Je pense que le Conseil d'État a fait son mea culpa, on est aussi content de ce mea culpa qui montre qu'il y a eu un flou, des informations erronées et tout ça, donc de notre côté, ça nous remet aussi, la COFI, en question d'être peut-être plus précis ou d'aller chercher les informations encore des fois un peu plus loin. Donc, pour nous, aujourd'hui, c'est clair que dans le budget 2024, comme ça a été relevé par le rapporteur, il y aura des demandes de compléments d'informations ou des informations qui seront demandées spécifiquement sur certains sujets beaucoup plus précisément afin que notre rapport soit vraiment encore un outil utile à ce Parlement. C'est pour cela qu'aujourd'hui, c'est important pour nous que notre rapport soit toujours le plus complet possible avec les informations les plus claires possibles. Voilà, je ne vais pas prolonger, je voulais encore remercier mes collègues de la commission par rapport au travail accompli mercredi par rapport au traitement de ces amendements. Je remercie aussi les conseillers d'État et leurs collaborateurs par rapport à leur disposition pour les compléments d'informations qu'on a reçues, également le Bureau qui nous a soutenus par rapport à nos différentes questions et bien entendu, sans oublier toujours les hommes de l'ombre, mon secrétaire, Monsieur Blaise Rey, par rapport à tout le travail qui a été accompli sur ces crédits supplémentaires. Merci.

Le président

Nous arrivons donc au vote final.

Vote final:

Ainsi décidé par 80 voix contre 49, avec 0 abstention, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 8 septembre 2023.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Vous avez accepté cette décision. Nous passons au point 3 de notre programme de la matinée.

3. Lecture

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire 2023 en lien avec la crise ukrainienne et migratoire

Lesung

Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredites 2023 im Zusammenhang mit der Ukraine- und Migrationskrise

(Suite de la page 65 / Fortsetzung von Seite 65)

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopsis)

Liste der Abänderungsanträge

Commission des finances

Finanzkommission

Président: Mikaël Vieux

Rapporteuses: Claire-Lise Bonvin et Rahel Pirovino-Indermitte

Le président

Herr Urban Furrer, Sie haben das Wort. Je passe d'abord la parole au rapporteur alors... Madame la rapporteure.

Proposition de modification 1 (voir tableau des amendements)

Abänderungsantrag 1 (siehe Liste der Abänderungsanträge)

Pirovino-Indermitte Rahel, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis, Berichterstatterin

Abänderungsantrag 1, SVPO-Fraktion, durch Daiana Squaratti

Der Antrag fordert die Streichung des Worts «Ukraine» aus dem Titel des Beschlusses.

Die Finanzkommission hat diesen Antrag mit 0 Ja, 11 Nein und 1 Enthaltung abgelehnt.

Laut Angaben der Dienststelle für Sozialwesen stammt denn auch ein Grossteil der Flüchtlinge aus der Ukraine.

Im Übrigen stehen die finanziellen Aufwendungen für die Dienststelle für Unterrichtswesen in Höhe von 2,8 Millionen Franken brutto im Zusammenhang mit Betreuungsmassnahmen, die sich in erster Linie an Personen aus der Ukraine richten.

Daher spricht sich die Finanzkommission gegen die Änderung des Beschlusstitels aus.

Furrer Urban, Abgeordneter, neo – Die sozialliberale Mitte

Durch den Krieg in der Ukraine kamen viele ukrainische Staatsangehörige und ihre Familienmitglieder in unser Land. Man erteilte ihnen den Schutzstatus S. Sie können sich demnach ohne Asylgesuch für eine befristete Zeit bei uns aufhalten. Während dieser Zeit dürfen sie einer Arbeit nachgehen und auch unsere Schulen besuchen.

Von den derzeit 5'127 Flüchtlingen stammen deren 2'259 aus der Ukraine. Somit hat der Titel mit der Erwähnung der Ukraine sicher auch seine Berechtigung im Zusammenhang mit dem gesprochenen Nachtragskredit.

Der Status S wurde 1998 durch die Flüchtlingsbewegung aus dem Balkan eingeführt und im März 2022 durch den Krieg in der Ukraine wiederum aktiviert. Der Ausweis S ist höchstens auf ein Jahr befristet, ist jedoch verlängerbar. Er gilt so lange, bis der Bundesrat dessen Aufhebung beschliesst. Es handelt sich bei diesem Schutzstatus um spezifische Gruppen von Flüchtlingen, deren Aufnahme aufgrund der akuten Kriegssituation schnell und pragmatisch erfolgen muss. Dies ist bei anderen Migranten nicht der Fall. Hier braucht es ein ordentliches Asylverfahren.

neo – Die sozialliberale Mitte lehnt diesen Abänderungsantrag ab.

Ich danke.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Die Fraktion der SVPO hält an diesem Abänderungsantrag fest.

Wir haben dies in der Eintretensdebatte bereits ausgeführt. Wir finden es falsch, dass hier in einem Titel zu den Nachtragskrediten explizit ein Land herausgegriffen wird. Weil es schon schweizweit Diskussionen gab zwischen anderen Asylbewerbern und der Ukraine durch die Bevorzugung durch einen Schutzstatus S, möchten wir dieses Thema nicht weiter befördern. Für uns ist das eine Migrationskrise und nicht explizit eine ukrainische Krise. Diese Krisen wird es immer wieder geben, wenn in Ländern Krieg geführt wird, und wir möchten nicht, dass diese Titel dann jeweils auf Länder spezifisch aufgegriffen werden.

Aus diesem Grund möchten wir die Abstimmung.

Herzlichen Dank.

Reynard Mathias, conseiller d'État, chef du département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Très brièvement, juste expliquer pourquoi on a choisi ce titre avec crise ukrainienne et migratoire. On était même venu dans un premier temps avec uniquement le titre de crise ukrainienne puisque l'immense majorité des cas sont effectivement des réfugiés en provenance d'Ukraine, et puis vu l'évolution de la situation, il nous semblait logique de mettre les 2 termes. Juste bien comprendre pourquoi est-ce qu'on fait référence à ce pays, c'est évidemment parce que l'immense majorité des réfugiés qui sont arrivés dans notre canton durant la période pour laquelle on demande un crédit supplémentaire, sont des réfugiés en provenance d'Ukraine, c'est la première raison. La deuxième, c'est la question du statut, ça a été très bien évoqué, sur la question du statut S qui donne des droits différents. Puis la troisième raison, elle n'est pas à sous-estimer, c'est que le profil des réfugiés en provenance d'Ukraine est différent de celui des réfugiés en provenance notamment de Syrie ou du nord de l'Afrique. Nous avons à faire à des réfugiés qui sont en grande partie des familles avec énormément d'enfants, ce qui a évidemment un impact sur plusieurs services concernés, le Service de l'enseignement, le Service de la formation professionnelle, le Service de la jeunesse. Ça nous semblait plus cohérent aussi en montrant le détail avec les conséquences pour ces services-là, évidemment de préciser qu'il s'agit de la crise ukrainienne.

Je vous remercie donc de maintenir ce soutien à la version du Conseil d'État.

Le président

Nous allons donc voter sur cet amendement.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 10 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 114 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)
Vous avez soutenu la commission.

La discussion sur l'ensemble du texte n'est pas utilisée.

Débat final: pas de demande de parole.

Vote final:

Ainsi décidé par 128 voix contre 1, avec 0 abstention, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 8 septembre 2023.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Vous avez accepté cette décision. Nous allons passer aux urgences.

Urgences

Dringlichkeiten

Présidence

Präsidium

4. Interpellation urgente Die Mitte Oberwallis, par Aron Pfammatter: Combien nous coûte la nouvelle Constitution? **2023.09.284**

Dringliche Interpellation Die Mitte Oberwallis, durch Aron Pfammatter: Was kostet uns die neue Verfassung? **2023.09.284**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Monsieur le conseiller d'État, vous avez la parole.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

Répondre à la question des incidences financières d'un projet de nouvelle Constitution n'est pas chose aisée, même en y consacrant des moyens et un temps bien supérieur à ce qui peut l'être dans le cadre d'une réponse à une interpellation urgente.

En effet, nombre de règles constitutionnelles sont formulées, comme il se doit d'ailleurs, de façon relativement ouverte et générale, donnant explicitement ou implicitement mandat au législateur de les concrétiser. Il en va ainsi des **dispositions relatives aux buts et tâches** de l'État, ainsi que celles accordant de nouveaux droits. Cependant, s'agissant de quelques **dispositions**, on peut d'ores et déjà affirmer qu'elles entraîneront **directement des charges supplémentaires** pour le canton, charges pour lesquelles il est possible d'estimer un ordre de grandeur.

A. Dispositions avec incidences financières directes chiffrables

Parmi les nouvelles dispositions qui ont une incidence financière directe qui peut être estimée, nous pouvons citer les suivantes sans vouloir prétendre à l'exhaustivité:

- La création d'une cour constitutionnelle (art.94).
- La création d'une cour du droit de la famille (art.95).
- La création d'une cour des comptes ou l'extension des missions de l'Inspection des finances (art.170).
- La suppression de l'obligation pour les communes sièges d'un établissement cantonal de fournir une contribution (art.27 Constitution actuelle, art.3 nConstitution).
- Le passage à 7 Conseillers d'État (art.78).
- La prise en charge par le canton des frais d'acheminement des votes par correspondance (art.52).
- L'institution d'un organe de médiation (art.91).
- La mise en place de 6 conférences régionales ainsi que de 6 coordinateurs régionaux (art.102), partiellement compensée par la suppression des préfets.
- La mise en place d'une instance de prospective (art.131).
- La mise en place d'un contrôle des budgets et des comptes des églises et paroisses par le canton (art.172).
- L'élaboration de la législation d'application de la nouvelle Constitution (dépense limitée dans le temps) (art.182).

En se référant à des dispositifs similaires en place dans d'autres cantons et en appliquant des coûts standards calculés sur la base de dépenses effectives connues pour l'administration cantonale, l'ordre de grandeur des incidences financières annuelles de ces nouvelles dispositions pourrait être compris entre 15 et 20 millions de francs.

B. Dispositions relatives aux droits et aux buts de l'État avec incidences financières difficilement chiffrables

À ces dispositions dont les incidences financières peuvent être raisonnablement estimées, s'ajoutent de nombreuses dispositions, faisant passer le nombre d'articles de la Constitution de 107 à 178, qui entraînent une extension du champ de l'action étatique en octroyant de nouveaux droits ou en engendrant de nouvelles obligations pour le canton et les communes.

Les incidences financières consécutives à l'extension du champ de l'action étatique sont difficilement évaluables, car, comme le soulignent les professeurs Amman et Mahon dans leur étude de 2022 mandatée par le Bureau de l'Assemblée constituante, elles sont dépendantes:

- du dispositif et des modalités d'application, c'est-à-dire de la **portée normative de certains droits fondamentaux et nouvelles tâches** publiques;
- du **caractère «justiciable» de ces droits** fondamentaux et **de ces nouvelles tâches**, c'est-à-dire la question de savoir si ces dispositions peuvent être invoquées par les particuliers devant les tribunaux;
- de l'**attitude de la cour constitutionnelle** nouvellement créée, habilitée à contrôler l'activité, respectivement le manque d'empressement du législateur en matière de mise en œuvre des nouveaux droits fondamentaux et de la réalisation des nouvelles tâches prévues par la Constitution.

Au titre des principales nouvelles dispositions engendrant une extension du champ de l'action étatique et dont la portée normative et le caractère justiciable restent à préciser, nous pouvons citer les principales suivantes, sur un total d'une trentaine:

- Soutien aux dialectes, patois, langues des signes et autres communautés linguistiques (art.5).
- Droit pour les enfants à un soutien économique et social adéquat et à un accès neutre à l'information (art.15).
- Droit pour les personnes handicapées à une participation pleine et effective à la vie en société, au libre exercice de leur autonomie, à communiquer en langues des signes et en braille sans frais supplémentaires (art.16).
- Mesures pour permettre à toute personne de participer activement à la vie en société (art.18).

- Droit à la maîtrise des données personnelles, à être protégé contre l'utilisation non consentie des données personnelles, de consulter, rectifier et détruire les données inadéquates (art.22).
- Droit à la sécurité matérielle avant et après l'accouchement (art.24).
- Droit pour les personnes dépourvues de ressources financières nécessaires à un soutien de l'État pour une formation reconnue (art.26).
- Droit pour les personnes dépourvues des connaissances et compétences nécessaires à des mesures de formation pour une insertion sociale et professionnelle (art.26).
- Droit de communiquer avec les autorités sans être tenu d'utiliser une technologie spécifique (art.28).
- Droit à la capacité d'interagir librement par le biais des technologies numériques, à un accès au réseau internet, de contrôler et de disposer de son identité numérique (art.30).
- Droit de jouir des arts et de bénéficier des bienfaits des progrès scientifiques (art.32).
- Pleine indemnité en cas d'expropriation (actuellement «juste indemnité») (art.34).
- Abandon de l'obligation pour le Grand Conseil, en cas d'initiative entraînant de nouvelles dépenses, de proposer de nouvelles recettes, de réduire des tâches ou de réaliser des économies (art.33 Constitution actuelle).
- Obligation de mettre en place des instruments permettant la participation des enfants et des jeunes à la vie politique (art.52).
- Possibilité d'accorder un soutien aux organisations de la société civile et favoriser le bénévolat (art.53).
- Institution d'une justice de paix (art.96).
- Encouragement à la justice restaurative (art.100).
- Soutien aux solidarités primaires (art.132).
- Mise en place de mesures d'accompagnement à la parentalité et instauration d'un congé parental cantonal (art.134).
- Garantie d'un accès à des structures d'accueil préscolaire et parascolaire financièrement accessibles et encouragement à l'accès à des activités de développement pour la petite enfance (art.135).
- Non-remboursabilité de l'aide sociale et maintien de la propriété du logement pour les bénéficiaires de l'aide sociale (art.144).
- Encouragement à la création de logements d'utilité publique (art.145).
- Soutien à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et au commerce équitable (art.147).
- Couverture des soins et accompagnement des victimes de violence (art.150).

Bon je vais arrêter, vous lirez tout...

- Approvisionnement énergétique sûr et suffisant et soutien à une production et à un approvisionnement indigène renouvelable (art.154).
- Mesures de lutte contre les changements climatiques, neutralité carbone et capacité adaptation (cf. loi climat) (art.155).
- Encouragement du sport d'élite (art.166).
- Atténuation des effets des cycles économiques au moyen de la gestion des finances cantonales (art.167).
- Compensation obligatoire de la progression à froid (art.168).
- Financement par le canton des églises au moyen de mandats de prestations (art.172).

Bien que très difficilement évaluables pour les motifs évoqués ci-dessus, les incidences financières de ces nouvelles dispositions devraient se révéler largement supérieures à l'ordre de grandeur compris entre 15 et 20 millions de francs pour les dispositions dont l'impact financier peut être estimé.

En effet, reportée au budget de l'État du Valais qui se monte à près de 4.5 milliards de francs en 2024, chaque augmentation d'un point de pourcentage du champ de l'action étatique pourrait entraîner d'un point de vue théorique des dépenses supplémentaires pour environ 45 millions de francs. À cette augmentation, il convient par ailleurs d'ajouter les incidences sur les budgets des communes dont le total avoisine 2 milliards de francs.

À noter qu'en 2004, dans son rapport au Grand Conseil sur la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale, le Gouvernement fribourgeois indiquait que les coûts supplémentaires dus à la nouvelle Constitution étaient estimés entre 1 et 2% du budget de l'État. Le projet de nouvelle Constitution du canton du Valais est cependant sur plusieurs aspects plus ambitieuse que son homologue fribourgeoise. On peut donc considérer que les finances cantonales et communales pourraient être impactées dans une plus grande mesure.

Pour conclure, la mise en œuvre du projet de nouvelle Constitution aura vraisemblablement des conséquences significatives sur les budgets du canton et des communes, même s'il n'est pas possible de les chiffrer avec précision, dès lors que les solutions que retiendra le législateur détermineront en définitive le coût effectif des nouvelles dispositions. Une nouvelle Constitution ne se résume toutefois pas au seul aspect financier, puisqu'il s'agit avant tout d'un acte fondamental sur l'organisation de la société, ses valeurs, le vivre ensemble, la cohésion sociale ou encore la place de chaque individu.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Ich wollte eigentlich etwas anderes sagen, aber ich bin ziemlich sprachlos. Ich hoffe, Sie haben gut zugehört. Ich bin der Meinung, diese Antwort müsste wahrscheinlich jedem Abgeordneten zugestellt werden, damit er weiss, worüber dort abgestimmt wird.

Also es ist ja völlig verrückt. Wenn ich jetzt hier kurz zusammenfasse und höre, was im Kanton Freiburg beziffert wurde, und bei uns wird noch mehr ausgebaut. Wenn wir bei 2 bis 3% von unserem Budget von viereinhalb Milliarden sind, dann sind wir weit über 100 Millionen, die zusätzlich da jedes Jahr generiert werden. Das ist in der jetzigen Zeit, Sie haben unseren Finanzminister gehört, auch schon letzte Woche, wo wir in den nächsten Jahren mit Sparprogrammen rechnen müssen. Das ist ja nicht akzeptabel!

Ich würde sagen, jeder, der hier eine gewisse finanzpolitische Verantwortung für diesen Kanton übernehmen muss und will, der muss diese Verfassung ablehnen und dafür kämpfen. Das sind Argumente, die haben wir noch nicht gehört. Ja, ich glaube, das ist schon eine ziemliche Bombe, die wir jetzt gerade hier gehört haben. Ich möchte den Staatsrat anfragen, es wurde nicht genau beziffert, aber wenn wir bei 3% sind, dann sind wir, glaube ich, bei 130 oder 135 Millionen. Geht das in diese Richtung?

Und wenn ja, dann ist für uns, jedenfalls von der Mitte Oberwallis, der Fall klar, was wir bei der Abstimmung machen.

Besten Dank.

Le président

Nous en avons fini avec cette interpellation. Nous passons aux urgences du Département de l'économie et de la formation du DEF.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

5. Postulat urgent Emmanuel Chassot, Le Centre, Françoise Métrailler, Le Centre, Julien Monod, PLR/FDP, et Cyrille Fauchère, UDC: Grêle du 24 juillet 2023 **2023.09.290**
Dringliches Postulat Emmanuel Chassot, Le Centre, Françoise Métrailler, Le Centre, Julien Monod, PLR/FDP, und Cyrille Fauchère, UDC: Hagelsturm vom 24. Juli 2023 **2023.09.290**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Le président

Monsieur le conseiller d'État, vous avez la parole.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

Le lundi 24 juillet 2023, un orage de grêle a lourdement frappé la plaine valaisanne, d'Evionnaz à Bramois. Le montant de la perte globale est estimé à 17,5 millions de francs pour le secteur des fruits et des légumes. La production de fruits à pépins a été la plus impactée, avec une perte estimée à presque 15'000 tonnes (50% de la récolte de pommes et 40% de la récolte de poires). Concernant les fruits à noyau, les pertes sont évaluées à 765 tonnes pour l'abricot et environ 500 tonnes pour les prunes et pruneaux.

Cette situation place de nombreuses exploitations arboricoles et maraîchères dans une situation économique critique mettant en péril leur survie. Dans ce contexte, le Conseil d'État a décidé d'utiliser le Fonds cantonal pour les victimes de dommages non assurables causés par les forces de la nature. Il a considéré que le risque de grêle n'est pas assurable dans la réalité compte tenu des capacités financières des exploitations arboricoles. En effet, les primes d'assurance représentent environ 50% du bénéfice escompté d'une exploitation arboricole de taille moyenne.

Cette aide spécifique et ciblée est uniquement destinée aux exploitations très touchées, pouvant être considérées comme des cas de rigueur. Les bénéficiaires potentiels sont les exploitations professionnelles du secteur des fruits et des légumes (minimum de 3 hectares de cultures fruitières et maraîchères) qui ont subi une perte de récolte d'au moins 50%. Le montant global de ces contributions extraordinaires est estimé à 3,95 millions de francs.

La prise en compte de la multiplication et de l'intensification d'événements climatiques extrêmes dans l'agriculture a fait l'objet par nos soins de réflexions poussées depuis 2021. Un projet de modification partielle de la loi cantonale sur l'agriculture visant à établir les bases légales pour la création d'un fonds de «Financement spécial pour risques météorologiques ou phytosanitaires», financé essentiellement par les professionnels eux-mêmes a été adopté le 17 mai 2023 par le Conseil d'État et à l'unanimité par la commission compétente de votre Parlement tout récemment. Il devra être débattu par le Grand Conseil lors de la prochaine session. Le but de ce nouvel instrument est d'assurer la pérennité des cultures agricoles valaisannes lors de la survenance d'aléas météorologiques ou phytosanitaires graves ou pour la gestion de risques phytosanitaires majeurs. L'utilisation du «Fonds cantonal pour les victimes de dommages non assurables causés par les forces de la nature» doit rester une solution exceptionnelle.

Il est proposé l'acceptation du postulat urgent.

Le président

Ce postulat est accepté par le Conseil d'État, mais on vote tout de même.

Il n'y a personne qui prend la parole? Donc, il n'est pas du tout combattu. Parfait, donc il est transmis au Conseil d'État pour exécution. Nous passons au point 6 avec le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

6. Interpellation urgente Die Mitte Oberwallis, par Aron Pfammatter et Bernd Kalbermatten: Qualité de l'auteur de plans dans la procédure d'autorisation de construire: la confusion règne! **2023.09.283**
Dringliche Interpellation Die Mitte Oberwallis, durch Aron Pfammatter und Bernd Kalbermatten: Qualität des Planverfassers im Baubewilligungsverfahren – die Verwirrung ist gross! **2023.09.283**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Monsieur le conseiller d'État Franz Ruppen, vous avez la parole.

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU) und Regierungsvizepräsident

Einleitend ist es wichtig, daran zu erinnern, dass die ursprüngliche Fassung von Artikel 40 Baugesetz (BauG) in der Beratung zur Verabschiedung des Entwurfs für Baugesetz und Bauverordnung im Jahr 2016 durch den Grossen Rat und somit auch durch teilweise heute noch hier anwesende Parlamentarier geändert wurde. Zweck dieser Bestimmung war es, Anforderungen an die Qualifikation des Planverfassers zu stellen, um eine hohe Qualität der eingereichten Dossiers zu gewährleisten und damit zu einer Verfahrensbeschleunigung beizutragen.

In Übereinstimmung mit den anderen Kantonen, welche eine Mindestanforderung an die Qualifikation für Planverfasser festgelegt haben, ist vorgesehen, Personen (im Bereich der Architektur und dem Ingenieurwesen) mit einem Bachelor- bzw. Masterabschluss, insbesondere einer Eidgenössischen Technischen Hochschule, einer Fachhochschule oder einer als gleichwertig einzustufenden Schule, Personen mit einem eidgenössischen Meisterdiplom oder einem eidgenössischen Fachausweis, sowie Personen, die im Register A, B und C des REG aufgeführt sind, die im Bauwesen tätig sind, zuzulassen. Es ist wichtig, darauf hinzuweisen, dass die Bestimmung nur für Pläne anwendbar ist, welche für das formelle Baugesetz verwendet werden. Sie ist nicht erforderlich für spätere Ausführungspläne, bei welchen die zuständige Behörde nicht mehr intervenieren kann. Zudem ist es ausreichend, wenn jeweils eine Person eines Architekturbüros über die dem Artikel 40 Baugesetz entsprechenden Qualifikationen verfügt und diese die Pläne unterzeichnet.

Was die Qualifikation der zuständigen Behörden betrifft, so müssen diese lediglich die Kompetenz besitzen, Pläne zu lesen und zu beurteilen. Wenn die Gemeinde hingegen ein Dossier einreichen will, dessen Pläne von ihrem Bauamt ausgearbeitet werden, muss die kommunale Fachperson die Kriterien von Artikel 40 Baugesetz ebenfalls erfüllen.

Zu den konkreten Fragen kann der Staatsrat wie folgt antworten:

1. Welche der obgenannten Diplome genügen den Anforderungen von Artikel 40 Baugesetz?
 - Dipl. Junior Bauleiter IBZ (Dieses Diplom hat keine formelle Anerkennung, die den in Art. 40 Abs. 1 Bst. a, b und c BauG genannten Titeln gleichwertig ist.)

- Dipl. Techniker HF Bauplanung (entspricht Art. 40 Abs. 1 Bst. b BauG)
- Dipl. Eidg. Bauleiter IBZ (entspricht Art. 40 Abs. 1 Bst. c BauG. Es handelt sich hier um ein Diplom mit eidgenössischer Anerkennung im Sinne von Art. 40 Abs. 1 Bst. c BauG. Also alles in Ordnung hinsichtlich Gleichwertigkeit der Titel.)
- Eidg. dipl. Bauleiter HFP (entspricht Art. 40 Abs. 1 Bst. b BauG)
- Dipl. Techniker HF Bauplanung (Schwerpunkt, Architektur, Ingenieurbau, Innenarchitektur) GIBB (entspricht Art. 40 Abs. 1 Bst. b BauG)
- CAS Bauprojektmanagement BFH (entspricht Art. 40 Abs. 1 Bst. b BauG)

Ausländische Diplome, ohne Master und Bachelor?

Die zuständige Behörde für die Anerkennung ausländischer Diplome ist das Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI). Wenn diese Stelle bestimmt, dass das Diplom als mit einem Diplom nach Artikel 40 Baugesetz übereinstimmend anerkannt wird, bedeutet dies, dass die Person die Bedingungen von Artikel 40 Baugesetz erfüllt.

Es wird auch daran erinnert, dass ein Bauzeichner mit einer Erfahrung von mehr als drei Jahren sich in das Berufsregister REG A, B oder C eintragen lassen kann und somit die Bedingungen von Artikel 40 Buchstabe d Baugesetz erfüllt. Also jeder Bauzeichner mit drei Jahren Erfahrung, der sich in das Berufsregister REG A, B oder C eintragen lässt, genügt den Anforderungen von Artikel 40 Baugesetz.

2. Ist der Staatsrat bereit, über die zuständige Dienststelle einen diesbezüglichen Leitfaden für Private und Gemeinden zu erstellen und öffentlich zu publizieren?

Der Verwaltungs- und Rechtsdienst des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt hat sich im letzten Quartal 2022 in einem Schreiben an alle Gemeinden des Kantons gewandt. Darüber hinaus steht er den zuständigen Behörden (Gemeinden und KBK) bei allen Fragen zur Verfügung. Zudem wird die Internetseite des Verwaltungs- und Rechtsdienstes meines Departements aktuell angepasst, insbesondere der Teil Bauwesen, um Informationen wie die Qualifikationen des Planverfassers und den Begriff «unbedeutende Bauten und Anlagen» besser zugänglich zu machen. Die bei Frage 1 gemachten Ausführungen zu den verschiedenen Diplomen können hier nochmals im Sinne eines Leitfadens aufgeführt werden.

Diese Implementierung wird bis Ende 2023 umgesetzt.

3. Ist der Staatsrat bereit, Anpassungen des Textes von Artikel 40 Baugesetz im Rahmen der laufenden Revision des Baugesetzes zu prüfen?

Es ist so, dass Artikel 40 Baugesetz nicht klar formuliert ist. Deshalb ist eine Änderung von diesem Artikel im Rahmen der laufenden Revision von Baugesetz und Bauvorordnung bereits vorgesehen. Die Anwendung der aktuellen Fassung dieses Artikels 40 Baugesetz hat nämlich aufgrund einer nicht ausreichend präzisen Formulierung ihre Schwächen gezeigt. Es wurden bereits Gespräche mit Berufsverbänden geführt und Kontakte mit anderen Kantonen aufgenommen.

Am Schluss entscheidet aber der Grosse Rat, also Sie, ob und wie dieser Artikel angepasst werden soll.

Le président

Merci Monsieur le Conseiller d'État.

Je profite de saluer à la tribune les participants au cours «à la découverte du Grand Conseil et du Service parlementaire» organisé par Sophie Delaloye pour les employés de l'État du Valais. Je vous remercie sincèrement de votre intérêt et vous souhaite une bonne découverte de notre Parlement cantonal. Nous passons aux urgences du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

7. Interpellation urgente PLR/FDP, par Emilien Roduit: Grandes manifestations et urgences de Martigny fermées la nuit; quelles mesures prises par le DSSC? **2023.09.259**

Dringliche Interpellation PLR/FDP, durch Emilien Roduit: Grossveranstaltungen und nächtliche Schliessung der Notfallstation des Spitals Martinach: Was unternimmt das DGSK? **2023.09.259**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Monsieur le conseiller d'État Mathias Reynard, vous avez la parole.

Reynard Mathias, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

À l'heure actuelle, en raison de la pénurie de médecins urgentistes, l'Hôpital du Valais ne parvient toujours pas à ouvrir les urgences la nuit à l'Hôpital de Martigny. L'Hôpital du Valais assure toutefois au Conseil d'État travailler dans ce sens, conformément aux promesses faites par le Conseil d'administration de l'HVS au Gouvernement lors de notre dernière assemblée annuelle de l'HVS. Le recrutement du personnel requis s'avère visiblement difficile pour les horaires du soir et surtout de nuit. En parallèle, l'HVS prend des mesures pour élargir progressivement les horaires des urgences. Il teste à Martigny depuis quelques jours une ouverture prolongée des urgences de 7 heures le matin à 20 heures le soir. Une communication à ce sujet sera effectuée lorsque le dispositif sera en place de manière durable.

La responsabilité de la mise en place du dispositif sanitaire requis lors de manifestations incombe aux organisateurs de ces dernières. En ce qui concerne la Foire du Valais, une ambulance supplémentaire est prévue comme chaque année sur le site, ainsi qu'un poste médical avancé jusqu'à 3 heures du matin. L'an dernier, durant les 14 jours de la période de la foire, il y a eu au total 61 interventions en ville de Martigny la nuit entre 19h et 7h, dont 38 patients qui ont dû être amenés à l'Hôpital de Martigny. Cette année, ces situations devront être acheminées à Sion ou à Rennaz, ce qui, comme indiqué justement dans l'interpellation, implique une sollicitation supplémentaire du dispositif préhospitalier usuel. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a ainsi chargé l'OCVS de prendre contact avec les organisateurs de la Foire du Valais afin qu'ils lui soumettent le dispositif prévu et cas échéant d'en réévaluer l'adéquation.

Le Conseil d'État reste très préoccupé pour l'avenir des urgences en Valais dans un contexte de pénurie de compétences spécifiques et de croissance des besoins. Diverses mesures sont prévues, avec dans un premier temps la création d'une maison de la garde à Sion. Il conviendra ensuite de compléter le dispositif existant de manière à pouvoir apporter une réponse globale à l'urgence, avec notamment un renforcement de la régulation médicale téléphonique et la création d'équipes mobiles d'intervention d'urgence.

Le président

Nous passons au point 8.

8. Interpellation urgente PLR/FDP, par Thomas Birbaum: Coûts de la santé qui explosent – le canton est-il responsable? **2023.09.274**

Dringliche Interpellation PLR/FDP, durch Thomas Birbaum: Explodierende Gesundheitskosten – Ist der Kanton dafür verantwortlich? **2023.09.274**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Monsieur le conseiller d'État, vous avez la parole.

Reynard Mathias, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

La Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) instaure le principe de primauté de négociation des tarifs. Ce sont ainsi en premier lieu les assureurs maladie et les fournisseurs de prestations qui doivent négocier les tarifs entre eux. En tant qu'agents payeurs des prestations hospitalières stationnaires à hauteur de 55% au moins, les cantons ont tout intérêt à ce que les tarifs soient raisonnables.

Conformément à l'article 46 de la LAMal, ensuite, les cantons doivent approuver les conventions tarifaires négociées entre assureurs maladie et établissements hospitaliers. Pour ce faire, le canton du Valais doit vérifier, indépendamment du statut de l'établissement, ce n'est pas uniquement pour l'Hôpital du Valais, que la convention tarifaire est conforme à la loi et à l'équité et qu'elle satisfait au principe d'économicité. Il s'appuie notamment sur un Benchmark national établi par les cantons pour le domaine stationnaire.

Dans le cadre des approbations tarifaires, le canton doit prendre au préalable l'avis du Surveillant des prix qui peut formuler des recommandations. Si le canton s'en écarte, il doit en justifier les raisons.

Le canton du Valais applique depuis des années de manière stricte les principes de la LAMal. Dès lors, les éléments soulevés par le Surveillant des prix sont infondés pour le canton du Valais.

Concernant les mesures prises pour réduire les coûts de la santé, les cantons ont démontré qu'ils sont en mesure d'assumer leur responsabilité en matière de surveillance des coûts et que leur action a des effets tangibles. Pour preuve, dans le secteur stationnaire, où les cantons sont responsables de la planification et du pilotage de la prise en charge, la croissance des coûts a été sensiblement moindre que dans d'autres secteurs où les cantons n'ont pas cette capacité tant de pilotage que de planification.

Au niveau cantonal, le Valais s'est engagé sur divers leviers. Dans le secteur des soins de longue durée, le canton suit depuis de nombreuses années une politique axée sur le maintien à domicile, qui non seulement correspond à la volonté de la population, mais est moins coûteuse. Au niveau de la promotion de la santé et de la prévention, des efforts ont été faits ces dernières années de manière à empêcher l'apparition de maladies et à favoriser leur dépistage précoce afin de réduire les coûts (ex.: campagnes de dépistage du diabète qui ont été menées de façon très offensive, ou encore les campagnes de dépistage, de prévention et d'information autour du cancer du côlon).

Des structures de prise en charge psychiatrique des jeunes et des adolescents ont été développées. Ainsi, grâce à une prise en charge rapide, les coûts à long terme, notamment liés à des hospitalisations, ont pu être évités. D'autres projets visant à réduire les coûts de la santé sont actuellement en cours de mise en œuvre ou en cours de préparation que ce soit l'augmentation des prises en charge ambulatoires par rapport aux stationnaires, le dossier électronique du patient, les dossiers de soins partagés, l'interprofessionnalité et la coordination des prestataires, la régulation des équipements lourds, etc.

Le président

Nous passons au point 9.

9. Postulat urgent Die Mitte Oberwallis, par Aron Pfammatter et Christian Rieder: Énorme déficit de l'Hôpital du Valais: des mesures urgentes s'imposent! **2023.09.281**
Dringliches Postulat Die Mitte Oberwallis, durch Aron Pfammatter und Christian Rieder: Massives Defizit im Spital Wallis – Umgehende Massnahmen sind nötig! **2023.09.281**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Le président

Monsieur le conseiller d'État, vous avez la parole.

Reynard Mathias, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK) Anfang Jahr hat der Verwaltungsrat des Spital Wallis das Departement über die schwierige finanzielle Lage informiert, die sich mit dem Halbjahresabschluss leider teils bewahrheitet hat. Dieser ist diese Woche dem Verwaltungsrat unterbreitet worden.

Im zweiten Quartal haben sich die Aktivitäten verlangsamt, während die Kosten weiter angestiegen sind. Dieser doppelte negative Effekt wirkt sich auf das finanzielle Ergebnis des Spital Wallis aus. Der Betriebsverlust per Ende Juni vor Zuweisung an den Investitionsfonds beträgt 9,5 Millionen Franken. Berücksichtigt man die Zuweisung an den Investitionsfonds beträgt das Defizit des Spitals sogar 17 Millionen Franken.

Gründe hierfür sind insbesondere die höheren Personalkosten aufgrund des Anstiegs des Personalbestands, höhere Materialkosten infolge der Teuerung und höherer Finanzaufwand aufgrund der Zinsentwicklung.

Gemäss der Verordnung über das Spital Wallis sollte der Verlustvortrag in der Bilanz nicht 3% des jährlichen Betriebsbudgets übersteigen. Dieser beläuft sich auf 4,2 Millionen Franken per 31. Dezember 2022. Um dieses Limit nicht zu überschreiten, darf das Defizit 2023 nicht mehr als 20 Millionen Franken betragen.

Wie Sie wissen, hat das Departement einen Experten beauftragt, um die finanzielle Situation des Spital Wallis, insbesondere die des CHVR, zu evaluieren und bis Ende dieses Jahres Verbesserungs-massnahmen vorzuschlagen. Zudem erarbeitet das Spital Wallis derzeit ebenfalls Massnahmen, die kurzfristig wirken sollen.

Der Staatsrat empfiehlt, das Postulat anzunehmen, da die entsprechenden Arbeiten zur Analyse und Verbesserung der finanziellen Situation des Spital Wallis bereits in Gang sind.

Le président

Ce postulat est accepté par le Conseil d'État. Je n'ai pas de demande de parole, il est donc transmis pour exécution. Nous passons au département de Monsieur Frédéric Favre.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

10. Interpellation urgente UDC, par Cyrille Fauchère: Vétroz et Bitsch, un avant et un après **2023.09.300**
Dringliche Interpellation UDC, durch Cyrille Fauchère: Vétroz und Bitsch, ein Vorher und ein Nachher **2023.09.300**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Réponse écrite du Conseil d'État
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Monsieur le conseiller d'État Frédéric Favre, vous avez la parole.

Favre Frédéric, conseiller d'État, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Le canton du Valais a vécu un été particulier avec deux incendies de grande ampleur. Ces événements ont nécessité l'engagement de moyens importants du feu, cantonaux et intercantonaux. Ils ont permis de mettre en lumière des points qui peuvent être améliorés en matière d'engagement des forces d'intervention. Dans ce sens, il est prévu de mettre sur pied cet automne un RETEX (retour d'expériences) avec toutes les entités cantonales et communales engagées sur les sinistres. Le but étant de tirer les précieux enseignements pour pouvoir améliorer la qualité de l'intervention des organisations feux bleus et la collaboration entre les communes et le canton.

La centrale de la police cantonale est responsable de transmettre l'alarme aux différents corps de sapeurs-pompiers répartis sur le canton. Le chef d'intervention des sapeurs-pompiers sur place a la possibilité de demander des moyens supplémentaires. Il peut également demander la mise sur pied de l'état-major de conduite communal/régional qui prendra le relais en cas d'événement majeur.

La décision d'engager des moyens extracantonaux est coordonnée par l'Office cantonal du feu (OCF), en accord avec la direction de l'intervention. Une aide spontanée peut être offerte par d'autres cantons. En fonction de la situation, et en accord avec la direction de l'engagement, des formations d'intervention externes peuvent ainsi être engagées. Elles sont subordonnées à la direction de l'intervention.

Il est précisé que le canton peut soutenir le chef d'intervention. En cas d'alarme rouge, un membre de piquet de l'appui à l'engagement de l'OCF peut intervenir pour assurer la coordination avec le canton, appuyer le chef d'intervention, mais aussi le cas échéant, reprendre la conduite de l'événement en accord avec la commune. Toutefois, nous sommes d'avis que de manière générale, les chefs d'engagement des CSP, ont les compétences et le soutien nécessaires afin de gérer des situations complexes. À préciser que le chef d'engagement d'un CSP est souvent le plus à même de connaître les spécificités de sa région.

Le concept cantonal de protection contre les incendies de forêt a été élaboré à la suite de l'incendie de forêt de Leuk (2003) par le Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP) en collaboration avec l'OCF. Ce concept a été validé par le CE en 2008. Le SFNP prépare actuellement la révision de ce concept. Les expériences de l'incendie de forêt de Viège (2011) et de Bitsch cette année seront intégrées à la révision du concept.

La décision d'interdiction de faire du feu se fait en respectant le principe de proportionnalité et en fonction du danger d'incendie. En adaptant l'interdiction de faire du feu, le chef du DSIS donne à la population la possibilité de s'adapter à l'évolution de la situation. Il est important qu'en cas d'interdiction, les restrictions soient acceptables et compréhensibles pour la population, mais également de la durée la plus limitée possible puisqu'il s'agit des libertés individuelles.

L'organisation cantonale des sapeurs-pompiers, mise en place voici plus de dix ans, doit être revue, car avec l'évolution de la société et de la technologique, ainsi qu'avec la densification de l'habitat, elle doit être adaptée en conséquence. Cette analyse est en cours au sein de l'OCF.

Ces questions seront bien évidemment approfondies dans le cadre de la révision prochaine de la «Loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels (LPIEN)».

Le président

Nous passons au point 11.

- 11. Postulat urgent Le Centre, par Françoise Métrailler et Eric Lattion: Incendies en Valais 2023.09.262**
Dringliches Postulat Le Centre, durch Françoise Métrailler und Eric Lattion: Brände im Wallis
2023.09.262

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Le président

Monsieur le conseiller d'État, vous avez la parole.

Favre Frédéric, conseiller d'État, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Les deux incendies de grande ampleur de cet été ont nécessité l'engagement de moyens importants du feu, cantonaux et extracantonaux. Ils ont permis de mettre en lumière des points qui peuvent être améliorés en matière d'engagement des forces d'intervention. Dans ce sens, il est prévu de mettre sur pied cet automne un RETEX (retour d'expériences) avec toutes les entités cantonales et communales engagées sur les sinistres. Le but étant de tirer les précieux enseignements pour pouvoir améliorer la qualité de l'intervention des organisations feux bleus et la collaboration entre les communes et le canton.

Ces questions seront bien évidemment approfondies dans le cadre de la révision prochaine de la «Loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels (LPIEN)», je l'ai dit tout à l'heure.

Le concept cantonal de protection contre les incendies de forêt a été élaboré à la suite de l'incendie de forêt de Leuk (2003) par le Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP) en collaboration avec l'OCF. Ce concept a été validé par le CE en 2008. Le SFNP prépare actuellement la révision de ce concept. Les expériences de l'incendie de forêt de Viège (2011) et de Bitsch cette année seront intégrées à la révision du concept.

Il est donc proposé l'acceptation du postulat.

Le président

Ce postulat est accepté par le Conseil d'État, je n'ai pas de demande de parole, il est donc transmis pour exécution.

- 12. Interpellation urgente Guillaume Frossard, UDC, et Stève Delasoie, PLR/FDP: Comment éviter de voir démissionner des conseils communaux au complet? 2023.09.266**

Dringliche Interpellation Guillaume Frossard, UDC, und Stève Delasoie, PLR/FDP: Wie kann der Rücktritt ganzer Gemeinderäte verhindert werden? **2023.09.266**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Monsieur le conseiller d'État.

Favre Frédéric, conseiller d'État, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

1. Le 23 août 2023, les membres du conseil municipal de Bourg-St-Pierre ont déclaré démissionner de leur fonction. Le motif invoqué à l'appui de cette démission était la volonté de protester contre la lenteur de l'administration cantonale dans le traitement notamment de deux dossiers de la commune de Bourg-St-Pierre (cf. renouvellement de la concession du barrage des Toules; plan d'aménagement détaillé du parc éolien de Barasson);

Le 29 août 2023, le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) a refusé la démission des membres de l'exécutif de Bourg-St-Pierre. Il a notamment précisé que des «motifs de protestation» ne sont pas de justes motifs d'exemption au sens de l'art. 174 al. 2 LcDP. La décision du DSIS peut faire l'objet d'un recours au Conseil d'État.

Ceci dit, le Conseil d'État est d'avis que cette démission collective doit être comprise comme un geste d'humeur, un motif de protestation, des membres de l'exécutif de Bourg-St-Pierre. Dans ces circonstances, il serait quelque peu téméraire de voir dans cette démission un manque de communication des services cantonaux concernés.

2. S'agissant de la chronologie pour le renouvellement de la concession du barrage des Toules, la demande d'approbation des concessions a été déposée en 2016. Le processus prévu par la loi cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques n'a pas été suivi dans le sens que les concessions avaient déjà été adoptées par les communes sans procédure préliminaire selon l'article 13 LcFH. Par conséquent, des demandes de compléments au dossier ont dû être formulées pour différents sujets.

L'échéance des concessions de cet aménagement est fixée au 31 décembre 2040. C'est la première fois qu'un renouvellement anticipé est pratiqué. Cela pose de nombreuses questions liées aux modifications que va générer le changement climatique jusqu'au 1^{er} janvier 2041 et pendant les huitante années suivantes, en particulier concernant les débits résiduels, mais aussi par exemple le charriage. Certaines dispositions légales sont contradictoires ou peu adaptées entre elles et il n'existe pas encore de jurisprudence sur certains aspects. Des demandes répétées aux Offices fédéraux concernés n'ont pas permis de trancher, soit par absence de réponse, soit en raison de changements d'avis au cours du temps. Le Conseil d'État sera prochainement appelé à prendre une décision qui pourrait entraîner un recours de l'Office fédéral de l'environnement.

Il faut relever également que la commune de Bourg-St-Pierre a pris un certain temps pour adapter la concession sur demande des services.

3. Concernant le plan d'aménagement détaillé du parc éolien de la combe de Barasson, il faut commencer par rappeler que, le 22 mai 2019, le Conseil d'État a homologué ce plan et son règlement y relatif (PAD Barasson).

Le 27 octobre 2020, le Tribunal cantonal a admis le recours de plusieurs associations contre la décision précitée. Je cite: «*Le recours est admis, la décision du Conseil d'État rejetant le recours administratif est annulée et celle d'homologation l'est également en tant qu'elle approuve la planification du parc éolien (zone de production d'énergie éolienne du PAZ, art. 132 RCCZ et son cahier des charges n° 2, PAO et son règlement). L'affaire est renvoyée à cette autorité pour instruction complémentaire et nouvelles décisions dans le sens des considérants.*»

Le Tribunal cantonal a écarté les griefs des associations en lien avec la planification directrice et la violation de l'art. 24 LAT, mais il a admis, au moins partiellement, les motifs liés à la production énergétique attendue, les impacts du projet sur l'avifaune et sur le paysage, ainsi qu'à la pesée globale des intérêts en présence.

L'instruction du dossier a été reprise le 21 janvier 2021. L'organe d'instruction a demandé plusieurs compléments au Service du développement territorial (SDT) et à la commune. Le 14 juillet 2021, la commune a produit quatre rapports complémentaires (cf. rapport sur la production énergétique

du parc éolien; étude avifaunistique complémentaire; évaluation complémentaire sur les impacts visuels du parc éolien; rapport complémentaire sur la pesée globale des intérêts). Ces documents complémentaires ont été évalués par le canton. Après consultation des services cantonaux concernés, le SDT a établi, le 13 décembre 2022, un nouveau rapport de synthèse. La commune a encore fait établir deux rapports complémentaires à la demande des services (cf. évaluation de la ressource éolienne; arrêt des éoliennes pour les chauves-souris et l'avifaune). Fin février 2023, les associations recourantes se sont déterminées sur ces documents complémentaires. Suite à ces écritures, l'organe d'instruction a sollicité un préavis complémentaire du SCPF que ce dernier a rendu le 20 juillet 2023. Les recourants se sont prononcés sur ce préavis le 24 août 2023. L'ordonnance du 28 août 2023 a clos l'échange d'écritures.

En définitive et sans lien avec les démissions des conseillers communaux de Bourg-St-Pierre, le Conseil d'État devrait statuer sur ce dossier d'ici la fin de cette année.

4. La nomination par le Conseil d'État d'un coordinateur dans ce genre de projets complexes, qui concerne plusieurs départements et services, n'est dans la plupart des cas pas nécessaire. Le Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) remplit déjà le rôle de coordinateur et il n'est donc pas utile de désigner un coordinateur supplémentaire.

Le président

Nous passons au point 13.

13. Postulat urgent Die Mitte Oberwallis, par Grégory Logean, Aron Pfammatter, Christian Gasser et Vincent Roten: Régulation des populations de loups: pour un plan d'action efficace! 2023.09.288
Dringliches Postulat Die Mitte Oberwallis, durch Grégory Logean, Aron Pfammatter, Christian Gasser und Vincent Roten: Regulierung von Wolfsbeständen: für einen wirksamen Aktionsplan!
2023.09.288

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Le président

Monsieur le conseiller d'État.

Favre Frédéric, conseiller d'État, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Avec au moins douze meutes, soit le minimum visé par le projet d'ordonnance (OChP) pour l'ensemble de la Suisse, le canton du Valais est tout à fait conscient de l'urgence de réguler préventivement la population de loups. Nous rappelons que les modifications prévues des nouvelles bases légales, qui entreront en vigueur le 1^{er} décembre 2023, permettront d'effectuer une vraie régulation proactive du loup pour la première fois en Suisse depuis le retour du grand prédateur. Celle-ci prendra vraisemblablement plusieurs années pour arriver totalement aux objectifs visés. De plus, le texte de l'OChP fait encore l'objet d'une consultation auprès des cantons et les modalités de régulation pourraient encore changer d'ici à début décembre. Je précise que ce n'est pas directement auprès des cantons, mais par l'intermédiaire de nos conférences respectives puisqu'il y aura une consultation des cantons à proprement dit en 2024.

Dans la planification du plan d'action loup, il est prévu d'impliquer des chasseurs pour soutenir le travail des gardes-faune. Cette pratique avait déjà été mise en place, à plusieurs reprises, ces

dernières années durant la chasse ordinaire. Des discussions et une coordination vont se faire avec la fédération valaisanne des sociétés de chasse (FVSC). L'intégration des chasseurs doit correspondre aux exigences sécuritaires et légales ainsi qu'aux connaissances minimales requises pour les actions de terrain. Une formation de base spécifique sera mise en place à cet effet par le SCPF (tir de nuit, détermination des loups à abattre, législation, etc.). L'objectif est de former rapidement des groupes de soutien de chasseurs, travaillant sous les ordres et la responsabilité du garde-faune local. Ces chasseurs devront connaître parfaitement la zone des actions de régulation. Ainsi, le Conseil d'État va utiliser au maximum la marge de manœuvre des nouvelles bases légales en impliquant les chasseurs pour les tirs de régulation.

Vu que la mise en place du plan d'action pour une régulation proactive est déjà en cours d'élaboration au SCPF, le Conseil d'État propose l'acceptation du présent postulat urgent.

Le président

Ce postulat est accepté. Monsieur Grégory Logean, vous voulez tout de même le motiver? C'est une urgence, l'auteur a le droit de motiver.

Logean Grégory, député, UDC

Quelques mots rapidement puisque nous n'avons pas les documents avant puisque c'est une urgence, remercier le chef de département pour ses réponses. Pourquoi nous avons, différents groupes politiques ici, déposé cette intervention urgente? C'est parce que nous avons le sentiment que jusqu'ici, en tout cas, le service n'était pas suffisamment préparé pour ce qui nous attend dès le 1^{er} décembre. Nous n'aurons plus d'excuses. La Confédération, le DETEC et le chef de département Albert Rösti ont tenu leurs promesses. Nous pourrons, dès le 1^{er} décembre procéder à une vraie régulation anticipée des meutes de loups et ce n'est en tout cas par Olivier Sarrazin de Val Ferret qu'on a pu voir hier soir au 19h30, Arthur Vuisseau du côté d'Hérémente, Gaëtan Meunier que vous avez entendu récemment sur Evolène, avec des bovins, des génisses de 300 kilos qui ont été attaquées, ou encore des habitants des régions de montagne qui voient ces meutes se rapprocher des zones habitées de manière inquiétante, ou encore monsieur le président Yannis Sarrazin, que vous avez à juste titre invité en ouverture d'une nos séances ici, donc ce jeune agriculteur, toutes ces personnes réclament maintenant un plan d'action urgent. Et nous devons vraiment être préparés, parce que, monsieur le chef de département l'a dit, cette ordonnance est encore en consultation.

Par contre, le DETEC souhaite la mettre en œuvre, Albert Rösti, le 1^{er} décembre pour une durée limitée parce que le DETEC reconnaît cette urgence. Donc, il faut vraiment être prêt, le pied à l'étrier pour vraiment que ce soit efficace et qu'on ne laisse pas passer cette occasion rêvée, depuis le temps qu'on réclame cela à Berne. Le canton de Vaud aussi, regardez cette semaine ils ont tiré leurs 5^e et 6^e loups, ils ont même engagé une brigade loups, des spécialistes aussi pour tirer le loup. Donc, ne laissons pas passer cette chance et je conclurai aussi en disant que finalement, c'est comme au football, les points perdus ne se rattrapent jamais, par contre les points qui sont faits eh bien ils sont faits. Donc maintenant, soyez à la hauteur, faites en sorte, monsieur le chef de département, que le service et les différents services de l'État ne déçoivent pas les Valaisans qui attendaient depuis des décennies, plusieurs années en tout cas, cette possibilité de la Berne fédérale qui nous est maintenant offerte. Donc, dans ce sens, merci de la réponse que vous nous avez faite et surtout merci du concret et des mesures que vous allez prendre en incluant aussi, ça a été rappelé, les chasseurs. Merci.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s

Originellement, je ne pensais pas forcément le combattre, vu la prise de position footballistique et solennelle de Monsieur Logean. Je pense que c'est aussi de notre devoir d'apporter un tout petit peu plus de nuances dans ce débat dans ce Parlement. Donc, notre groupe finalement va combattre

effectivement ce postulat. En préambule, on veut quand même relever que les mêmes personnes qui déplorent systématiquement les ressources que le Service de la chasse est contraint d'attribuer à la question du loup sont les mêmes que celles qui matraquent systématiquement le Parlement avec ces urgences concernant la thématique du loup. Ça provoque une pression médiatique continue sur le Service de la chasse, ce n'est en tout cas pas Monsieur Favre qui va me contredire.

Le Service de la chasse doit communiquer en permanence sur tous les objets qui concernent les tirs ou la régulation de loups. Il n'y a pratiquement plus un seul communiqué qui concerne une autre espèce sauvage en Valais. Le service est aussi responsable de tous les mammifères et oiseaux sauvages du Valais.

Le Bureau, s'il accepte ces urgences, alors que le critère d'imprévisibilité n'est pas rempli, il serait un petit peu complice de ce cercle finalement peu vertueux. Je veux aussi nuancer mes propos concernant la gradation des dégâts, je ne veux pas minimiser l'impact sur les éleveurs. Mais simplement concernant les chiffres, en 2022, on a eu 243 animaux de rente qui ont été tués, en 2023 pardon, jusqu'ici. En 2022 c'étaient 400, donc y a aussi une forme de tassement qui se fait malgré l'augmentation des loups, une augmentation qui est probablement trop prononcée effectivement, il y a un tassement des dégâts qui est le résultat des mesures de protection des éleveurs et aussi des mesures de soutien du canton sur lesquelles on doit revenir dans chaque budget, je le précise. Donc aussi bravo aux éleveurs et merci à eux pour les efforts immenses de protection des troupeaux qu'ils entreprennent dans tout le canton.

Ensuite, il y a cette question de l'ordonnance dont Monsieur Logean a fait allusion, il faut quand même souligner que la procédure de cette ordonnance au niveau fédéral, c'était quelque chose qui est totalement bâclé, le délai de consultation, autant pour les organisations que pour les cantons, les partenaires, ça a été de quelques jours seulement, elle a été mise en consultation le 26 août, à ma connaissance. C'est un procédé qui se fait au mépris des consensus précédents qui ont été faits, je pense à la révision de la loi sur la chasse de la fin de l'année dernière. Il y avait un climat de confiance constructif qui s'est établi entre les différents partenaires et c'est vraiment dommage de rompre brutalement ce climat.

Le programme d'abattage qui est proposé par la Confédération, je n'entre pas dans les émotions parce que ma formation scientifique me l'interdit, je constate qu'on parle d'une régulation immédiate d'une baisse de 70% des effectifs de loups, que ce soit en Suisse ou en Valais, on sait que ça pose de gros problèmes, notamment par rapport à la nouvelle base légale qui instaure quand même des critères dans la régulation des loups. Il faut aussi rappeler ce fameux débat démocratique qui a eu lieu en 2020 où la loi sur la chasse a été refusée et un des points d'achoppement, c'était quand même le concept de régulation préventive.

Alors, même avec une période de consultation éclair, ce projet d'ordonnance n'a pas fait réagir que les organisations, on ne s'étonne évidemment pas que les organisations de protection de l'environnement réagissent, il y a aussi des cantons qui réagissent, on a aussi pu entendre hier des réactions assez virulentes de la part du canton de Fribourg et de son Service de la chasse.

Avant de demander, Monsieur Logean, au canton de mettre en place un plan d'élimination, parce que c'est ce que vous demandez dans votre postulat, élimination des meutes, il aurait été plus sage d'attendre le résultat du retour sur le projet d'ordonnance.

Alors, évidemment, ça vous donne une visibilité politique, médiatique, ça on le sait, on sait qu'on va en parler dans les médias de cette intervention, parce que le loup a toujours du succès dans les médias. À la fin, ça ne sert l'intérêt ni du canton ni des éleveurs, dont vous avez cité des noms, je peux vous en citer aussi quelques-uns, j'en connais beaucoup des éleveurs, il n'y a pas de problème. Ces éleveurs, ils sont ballottés de débat une politique en débat politique et c'est dommage de les utiliser à des fins politiques.

Alors, on le précise, on le répète à la fin de mon intervention ici parce que je devine déjà ce que Monsieur Pfammatter ou Monsieur Logean vont me rétorquer, le groupe des Vert.e.s n'est pas opposé au tir du loup, il n'est pas opposé au principe de régulation pour autant que ce soit une régulation qui soit équilibrée. On est simplement très surpris et on est critique aussi devant la tournure prise par les événements au niveau fédéral ces dernières semaines, et on tient au respect des règles démocratiques et institutionnelles ni plus ni moins. Merci de votre attention.

Le président

J'ai encore trois demandes de parole. Les auteurs de ces demandes de parole, si on dépasse 10 heures 45, vous serez responsables d'avoir sucré la pause aux députés, parce qu'à 11 heures, nous devons prendre les débats pour l'heure des questions.

Herr Aron Pfammatter, je vous cède la parole.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Ich möchte nicht zu lange werden, aber die Worte von Herrn Revaz schockieren mich ein bisschen, weil sie immer wieder dasselbe Bild zeigen: «Wir Grünen sind nicht gegen Regulierung, aber ... Wir sind nicht gegen alpine Solarparks, aber ... Wir sind gegen vieles nicht, aber ...» Aber am Schluss sind Sie es, die genau auf die Barrikaden steigen und Ihre Politik – und das muss man einfach mal klar sagen –, führt dazu, dass eben unsere Alpenkultur vor die Hunde geht, dass unsere vom Aussterben bedrohten Rassen massakriert werden, dass Bauernfamilien einiges Leid erhalten müssen, dass unsere Alpen verganden und dass wir hier unsere Traditionen nicht mehr pflegen können. Und wenn das jemand in Zürich macht, habe ich ein gewisses Verständnis, weil die eben nicht betroffen sind und die Lage vor Ort nicht kennen. Wenn man das aber hier im Wallis macht und die ganzen Tragödien kennt, dann kann ich das wirklich nicht mehr nachvollziehen.

Wir sind sehr froh, was auf Bundesebene jetzt geht, und es ist gerade deshalb wichtig, dass wir hier jetzt rechtzeitig auch die Weichen stellen, wie es andere Kantone auch tun. Die Meinungen setzen sich langsam durch, weil so geht es nicht mehr weiter. Wir unterstützen diese quasi Feuer-frei-Vorlage. Es gibt hier nicht mehr ein Zerreden, ein «man könnte noch so» und wir sind gegen das nicht und dieses nicht. Es gibt nur noch jetzt klare Lösungen, weil sich sonst die Population exorbitant vermehrt.

Und deshalb bitte ich wirklich alle, dieses Postulat zu unterstützen, ein klares Zeichen zu setzen, weil jetzt beginnt die Zeit, wo wir im Kanton auch einiges machen können, weil uns der Bund dazu Möglichkeiten gibt und diese Mittel müssen wir ergreifen.

Besten Dank.

Constantin Sarah, députée, PS/GC

Le groupe PS/GC, contrairement à certains groupes dans cette salle, n'a jamais arrêté de position pour ou contre le loup. C'est un débat de longue date dans notre parti ou plusieurs avis émergent, sensibilité écologique, sensibilité des populations de montagne également. Cependant, malgré ces débats internes, depuis 6 ans que je siége dans ce Parlement, notre position a toujours été claire. Nous n'avons jamais apporté notre soutien aux textes qui font miroiter aux agricultrices et agriculteurs de notre canton que nous avons un quelconque pouvoir ici dans ce Parlement sur la régulation du loup, nous avons toujours rappelé que les décisions se prennent à Berne. Aujourd'hui, nous sommes face à un postulat qui fait enfin une demande réaliste et pragmatique, réalisable dans notre canton. L'ordonnance fédérale est certes encore en consultation, mais, au vu de la situation critique dans les alpages cet été, notre groupe apportera un large soutien, pas unanime, mais un soutien quand même à ce texte. Nous n'avons aucune raison de nous opposer aux décisions de la Confédération, nous qui avons tant décrié les textes qui voulaient outrepasser le droit supérieur ces dernières années. De plus, nous voyons d'un bon œil que si des tirs supplémentaires sont ordonnés, le Service de la chasse soit

suffisamment doté en ressources et prêt à les effectuer. En effet, nous ne souhaitons pas de la solution du tir par les chasseurs durant la période de la chasse. Elle nous paraît inopportune et ingérable, car le loup reste, qu'on le veuille ou non, une espèce protégée. Sa régulation doit se faire dans un professionnalisme irréprochable.

Cette semaine, la Commission Européenne a admis elle-même qu'il était temps d'agir. Nous ne pouvons pas mettre la tête sous terre et faire de l'idéologie alors que les conditions de travail sur les alpages se détériorent indéniablement. J'ai pris connaissance hier lors de la séance du Conseil communal de Nendaz, d'un courrier signé par les responsables des 6 alpages de ma région. Nous avons l'occasion aujourd'hui d'apporter un début de réponse à leur désarroi et leur abattement pour une fois, sans tenter une énième combine pour contourner le droit supérieur, mais en se préparant bel et bien à l'appliquer.

Une majorité de mon groupe soutiendra de ce fait le présent postulat. Merci pour votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

Quand même répondre, dans la mesure où il y a eu pas mal de propos que je ne peux cautionner de la part de mon préopinant des Vert.e.s, je tiens à rappeler qu'ici, nous accusons de mettre de l'émotion, nous mettons simplement les faits et la réalité Monsieur Revaz.

Derrière ces attaques, il y a des hommes et des femmes qui prennent soin de leurs bêtes, de leurs animaux de rente et ça, c'est la réalité. 415 animaux de rente massacrés en 2022 et puis cette année, on l'a vu, gradation, il faut le reconnaître, il ne faut pas le nier, gradation avec des génisses de 300 kilos qui sont attaquées. Concernant la loi sur la chasse qui a été évoquée, refusée de justesse en 2020 et qui portait sur la régulation des populations de loups, je vous rappelle qu'y a une nouvelle loi sur la chasse qui est entrée en vigueur et qui permet précisément la mise en œuvre de cette ordonnance fédérale, et c'est à celle-ci que l'on se réfère aujourd'hui.

Pour une fois, on sera d'accord avec Sarah Constantin, au moins sur ce dossier. Ce qu'il nous faut, c'est du concret, pas des théories, c'est ce qu'attendent ces éleveurs. Trop souvent, ils se sentent abandonnés par les politiques. Et là nous ne faisons pas de l'électoratisme. Faire de l'électoratisme, c'est ne pas prendre nos responsabilités, par contre proposer des mesures concrètes, comme qu'on l'a fait dans un autre registre pour les caisses maladie. Quand on propose des mesures concrètes ici et les mesures concrètes ce sont des régulations indispensables des populations de loups face à une situation incontrôlée, sans quoi, c'est le pastoralisme, l'agriculture de montagne qui sera sacrifiée. Ça, c'est du concret. Et trop longtemps on nous a justement rétorqués: Berne, Berne, Berne, eh bien aujourd'hui, avec la nouvelle orientation du DETEC, Albert Rösti à sa tête, on voit qu'il a tenu ses promesses, il a tenu ses promesses et aujourd'hui, nous pouvons enfin prétendre à cette régulation en Valais. Ne laissons pas passer le train au risque finalement de devoir le regretter.

Concernant les chasseurs, quand même une petite nuance avec Madame Constantin, ils pourront comme ils le font avec la chasse haute qui va bientôt débiter, comme ils le font avec la régulation des populations de bouquetins ou d'autres populations, viennent apporter leur soutien et le chef de département l'a rappelé, indispensable à la réussite de cette opération, par leur connaissance du terrain et leurs compétences.

En conclusion, je citerai encore Monsieur Crettenand du Service de la chasse qui avait relevé en février dans Le Nouvelliste qu'il fallait éviter de se promener seul sur le territoire d'une meute, ça voudrait dire qu'on devrait éviter de se promener seul aujourd'hui sur tout le canton du Valais, en tout cas toutes les régions de montagne puisque nous sommes envahis par ces populations de loups. Donc maintenant stop aux théories, place à l'action. Merci Monsieur le chef de département.

Favre Frédéric, conseiller d'État, chef du département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
Je vais essayer d'amener un petit peu d'éléments factuels. Je crois qu'on ne peut pas nier les problématiques d'attaques, nous en sommes, en début de semaine, à 291 animaux ayant subi les attaques du grand prédateur. Et pour vous donner peut-être un exemple d'une semaine, on va dire normale, parce que ce que je trouve intéressant, c'est que quand on n'est pas concerné dans sa région on n'entend rien pendant un certain temps, tout à coup, il y a quelque chose qui ... alors il faut tout de suite intervenir puis faire quelque chose. Ça fait un moment qu'on gère selon les règles en vigueur et on va continuer à le faire. Une semaine type aujourd'hui, du 29 août au 3 septembre, c'est pour le Valais romand une attaque à Isérables, 3 moutons, le Val de Bagnes, 5 moutons, 3 blessés, un disparu, 2 chèvres tuées, 31 août, Hérémece Allèves, 1 mouton, 3 septembre, Evolène Ferpècles, 1 veau tué, 3 septembre Hérémece Allèves, 1 mouton tué. Pour le Valais romand. Pour le Haut-Valais, 29 août, une attaque, 1 mouton, 31 août, une attaque, 2 moutons, 3 septembre, une attaque, 8 moutons, 4 septembre, une attaque, 7 chèvres, 4 septembre, une attaque, 5 moutons, 4 septembre, une attaque 9 moutons. Ça, ce sont des faits.

Donc la situation n'est plus sous contrôle, ça fait longtemps qu'on le dit. Maintenant concernant des mesures efficaces que vous demandez, il faut être clair, si vous voulez un manque d'efficacité, il faut envoyer plus de monde dans les montagnes, et là vous ne le verrez pas. Depuis le 1^{er} mai 2021, 9 animaux abattus sur 10 ordres de tir donnés. 12 jours, 26 jours, 6 mois, 6 mois, 1 jour, 10 jours, 6 jours, 17 jours, 5 jours. Donc, les compétences pour abattre le grand prédateur on les a, ce n'est pas le souci. Dans la réponse du Conseil d'État et je remercie aussi, si on arrive au bout maintenant avec l'introduction au 1^{er} décembre, ça a été dit tout à l'heure, on va pouvoir marquer un ou deux buts, qu'on n'aura plus à marquer après, on est d'accord. Mais je répète la réponse du Conseil d'État, celle-ci prendra vraisemblablement plusieurs années pour arriver totalement aux objectifs visés. N'allez pas croire ni les uns ni les autres qu'en quelques semaines, on va faire un carnage. Pour abattre un grand prédateur, c'est des fois des heures et des heures dans les pick-up, sans chauffage, vitres ouvertes, vision nocturne, pendant des heures plusieurs jours. Donc, ces éléments seront faits de la meilleure manière possible pour atteindre le meilleur objectif possible. Mais laissez les spécialistes travailler et ce n'est pas la quantité qui fera le résultat. Et ça, je tiens aussi être très clair. Et Monsieur Logean, comme vous connaissez mieux les périodes de chasse que moi, du 1^{er} décembre à fin janvier, je n'ai justement pas toute la période de chasse qui est ouverte. Donc certains on pourrait, par contre l'année prochaine, ce sera plus large, puisque là on pourra commencer avant le 1^{er} septembre, ce seront les fenêtres. Donc on va utiliser cette période au mieux, mais par contre, évidemment, nous sommes en train de regarder comment le faire de la manière la plus efficiente et efficace possible, c'est ce que vous demandez. Je crois que tout le monde pourrait se rallier finalement à cette proposition. Vous ne faites pas le débat de la gestion du loup au niveau fédéral. Ici, on nous demande un postulat, un rapport pour la mise en place, de toute manière, c'est déjà ce qui est en train d'être fait, en respect des règles et de la situation sur le terrain. Merci.

Le président

Ce postulat est combattu. Nous allons donc voter.

Postulat urgent 2023.09.288 / Dringliches Postulat 2023.09.288

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 106 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 17 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Il est donc transmis au Conseil d'État pour exécution.

On fait une pause jusqu'à 11 heures. À 11 heures tapantes, nous prenons l'heure des questions.

Heure des questions

Fragestunde

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

14. Question Le Centre, par Alexia Héritier: Révision de la directive cantonale pour la formation d'adulte
2023.09.265

Frage Le Centre, durch Alexia Héritier: Revision der kantonalen Weiterbildungsweisungen
2023.09.265

Le président

Il est 11 heures. Nous attaquons avec l'heure des questions.

Monsieur le conseiller d'État Christophe Darbellay, vous avez la parole.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

Les modalités de la validation des acquis ne sont pas de la compétence des cantons.

Tous les titres du secondaire II professionnel peuvent s'obtenir par la voie de l'apprentissage classique. Dans le cadre de la certification des adultes, chaque ordonnance mentionne les possibilités d'acquisition du titre fédéral pour des adultes qui bénéficient d'une expérience pratique de plusieurs années. Ainsi, la majorité des certifications peuvent s'obtenir par la voie de l'article 32 ou celle de la validation des acquis de l'expérience pour certaines professions.

Les commissions fédérales pour le développement des formations s'occupent avec les organisations du monde du travail de l'examen quinquennal périodique des ordonnances concernées. Ces travaux de refonte qui intègrent l'option de la validation des acquis sont gérés au niveau fédéral. Dès lors, le canton n'a pas de prise sur le calendrier, mais s'engage à la mise en application des nouvelles ordonnances dès leur entrée en vigueur.

Toutes les parties prenantes intéressées sont alors informées par le Service de la formation professionnelle. Merci.

15. Question PS/GC, par Florian Chappot: Délai d'annonce pour les jours «joker» **2023.09.273**

Frage PS/GC, durch Florian Chappot: Gesuchsfrist für Jokertage **2023.09.273**

Le président

Monsieur le conseiller d'État.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

Prendre un jour de congé sur le temps d'école doit demeurer une exception à la disposition des enfants et des parents pour des raisons familiales, sportives, culturelles ou encore liées au développement personnel. Les jours «joker» ne doivent pas devenir des congés de pure convenance au détriment de la formation de l'élève. Le COVID nous a montré l'importance du présentiel à l'école pour nos élèves et étudiants.

La directive parle aujourd'hui d'un délai d'en principe un mois pour effectuer une demande de congé jour «joker». Cette disposition offre heureusement une certaine souplesse dans son application.

Le dispositif des jours «joker» a été introduit pour un temps d'essai de trois ans dès la présente année scolaire. Un premier bilan sera néanmoins déjà effectué à fin juin 2024 et, cas échéant, d'éventuelles adaptations du système seront proposées pour l'année scolaire suivante.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

16. Question Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo – Die sozialliberale Mitte, et Martin Kalbermatter, neo – Die sozialliberale Mitte: Le canton est-il disposé à introduire le système «FireNiche»?

2023.09.269

Frage Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo – Die sozialliberale Mitte, und Martin Kalbermatter, neo – Die sozialliberale Mitte: Ist der Kanton gewillt, «FireNiche» einzuführen? **2023.09.269**

Le président

Monsieur le conseiller d'État Franz Ruppen, vous avez la parole.

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU) und Regierungsvizepräsident

Die Waldbrandstatistik im Wallis zeigt eine erfreuliche Tendenz zur Abnahme seit der Hochwelle der 90er-Jahre.

In Dezember 2008 verabschiedete der Staatsrat das kantonale Waldbrandvorsorgekonzept. Seither arbeitet der Kanton Wallis, wie der Kanton Graubünden, mit dem Tool INCENDI. Sowohl INCENDI als auch «FireNiche» verwenden für die Gefahrenbeurteilung die gleichen Grundlagen und Algorithmen und liefern grundsätzlich als ersten Output identische Resultate. «FireNiche» berücksichtigt aber zusätzlich noch die langjährige Waldbrandstatistik für den definitiven Warnvorschlag. INCENDI wird ständig weiterentwickelt und stellt die Warnstufen-Vorschläge von «FireNiche» ebenfalls und bereits seit geraumer Zeit als zusätzliche Information zur Verfügung, die nebst anderen Faktoren in die Lagebeurteilung mit einfließen.

Der Kanton Wallis plant keinen Toolwechsel für die Waldbrandgefahrenbeurteilung. INCENDI hat sich sowohl im Wallis als auch in Graubünden sehr gut bewährt und der Kanton Wallis hat schon 15 Jahre Erfahrung mit diesem Tool.

17. Question Die Mitte Oberwallis, par Marcel Zenhäusern: Les cartes des dangers naturels doivent-elles créer de l'incertitude? **2023.09.285**

Frage Die Mitte Oberwallis, durch Marcel Zenhäusern: Sollen Gefahrenkarten für Verunsicherung sorgen? **2023.09.285**

Le président

Monsieur le conseiller d'État.

Ruppen Franz, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU) und Regierungsvizepräsident

Die auf der Internetseite der Dienststelle für Wald, Natur und Landschaft publizierte Karte zeigt die kantonalen Waldbrandregionen, beurteilt je nach Waldbrandgefahrenstufe. Diese Karte ist keine Gefahrenkarte, zeigt aber zu einem bestimmten Zeitpunkt, wie gross in einer Region die Waldbrandgefahr ist. Diese Waldbrandgefahr hängt direkt von den Niederschlägen, den Tagestemperaturen, der Luftfeuchtigkeit und dem Wind ab. Diese meteorologischen Faktoren können auch auf kurze Distanz stark variieren, was sich in der Konsequenz dann auch in verschiedenen Einstufungen für die einzelnen Warnregionen widerspiegelt. Die Waldbrandgefahrenlage wird über das ganze Jahr hindurch mindestens einmal die Woche beurteilt.

Die Perimeter der Regionen wurden auf die Gemeindegrenzen abgestimmt. Die Definition der Regionen stützt sich auf eine langjährige Erfahrung bei der Waldbrandgefahrenbeurteilung mit dem

Tool INCENDI. Dieses Tool wird seit Dezember 2008 und seit der Verabschiedung des kantonalen Waldbrandvorsorgekonzepts durch den Staatsrat für die Gefahrenbeurteilung eingesetzt.

Das allgemeine Feuerverbot ist eine Massnahme, und nicht zu vergleichen mit einer Gefahrenstufe. Das Verbot gilt auch für Regionen mit tieferen Gefahrenstufen. Diese Unterscheidung zwischen Gefahr und Verbotsmassnahme ist tatsächlich nicht einfach an die Bevölkerung zu kommunizieren. Genau aus diesem Grund ist ein absolutes Verbot auf dem ganzen Kantonsgebiet die einfachste und klarste Massnahme.

Ein allgemeines Feuerverbot stellt eine Einschränkung der persönlichen Freiheit dar. In diesem Sinne muss die angeordnete Massnahme dem Grundsatz der Verhältnismässigkeit entsprechen. Aus diesem Grund durfte die Bevölkerung in diesem Sommer unter den vom Kanton geforderten Bedingungen weiterhin auf privatem Grund Feuer machen.

Abklärungen zu laufenden Verbesserungen auf Basis der Erfahrungen nach dem Waldbrand in Bitsch sind zwischen der Dienststelle für Wald, Natur und Landschaft und der Dienststelle für zivile Sicherheit und Militär am Laufen.

18. Question UDC, par Arnaud Genolet: Autoroute A9: changement de paradigme? 2023.09.286

Frage UDC, durch Arnaud Genolet: Autobahn A9: Paradigmenwechsel? **2023.09.286**

Le président

Monsieur le conseiller d'État.

Ruppen Franz, conseiller d'État, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) et vice-président du Gouvernement

Le Service de la construction des routes nationales (SCRN) met tout en œuvre afin d'assumer pleinement ses obligations dans le cadre de la réalisation des ouvrages d'art pour l'achèvement du réseau de l'A9 en Valais.

Dans le cadre de l'obligation de surveillance, les différents contrôles de qualité sont effectués pendant la construction. Dès l'appel d'offres pour les travaux de construction, un plan de vérification et de contrôle est annexé. Le prélèvement par forage carotté pour la détermination de la résistance à la compression ne constitue qu'un des nombreux contrôles. Sur la base des résultats, l'entreprise a été priée - par le biais d'un procès-verbal de non-conformité - d'indiquer comment elle comptait remédier à ce défaut ou quelles mesures elle allait prendre pour pouvoir remettre l'infrastructure au maître d'ouvrage sans défaut.

Les mesures proposées ne répondaient pas aux exigences définies dans le contrat d'entreprise en ce qui concerne la durée de vie de l'installation. En conséquence, cette partie a dû être démolie et devra être reconstruite sur ordre du maître d'ouvrage.

Il n'en résulte aucun coût supplémentaire pour les pouvoirs publics. Les coûts sont supportés par l'entrepreneur. Ces travaux n'ont aucune incidence sur le calendrier d'achèvement de l'autoroute.

Grâce au contrôle effectué dans les règles de l'art par le SCRN, des coûts de démolition plus élevés ont ainsi pu être évités à temps. Dans le domaine du contrôle de la qualité, le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) s'efforce de continuer et de renforcer ses obligations de contrôle en tant que maître d'ouvrage.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

19. Question Le Centre, par Nathan Bender: Lenteur administrative dans le traitement des recours de droit administratif 2023.09.263

Frage Le Centre, durch Nathan Bender: Administrative Trägheit bei der Bearbeitung von Verwaltungsgerichtsbeschwerden **2023.09.263**

Le président

Monsieur le conseiller d'État Mathias Reynard.

Donc Département de la sécurité, des institutions et du sport, excusez-moi, vous avez changé de département, ça vous va bien aussi celui-là non?

Monsieur le conseiller d'État Favre, à vous la parole.

Favre Frédéric, conseiller d'État, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Je ne quitterais mes gardes-chasse pour rien au monde, monsieur le président, pour l'instant.

Le texte déposé indique que la durée de traitement des recours déposés auprès du Conseil d'État contre les autorisations de construire prend l'ascenseur. Le Conseil d'État ignore sur quels chiffres se base ce constat. De même, l'allégation selon laquelle la lenteur administrative ouvrirait la porte à des abus suscite une certaine réserve.

Ceci dit, la réduction de la durée de traitement des recours passe par plusieurs mesures:

- La qualité du dossier et du prononcé entrepris: si un dossier est complet, un particulier va réfléchir à deux fois avant de recourir contre une décision solide et motivée;
- Les mesures d'instruction: l'organe d'instruction devrait plus souvent refuser les prolongations de délai requises par les parties (qui sont fréquentes); avec le risque que les avocats multiplient les procédures pour contester ces mesures (l'attitude des parties a une incidence sur la durée de traitement d'un recours);
- L'augmentation des émoluments de justice et, surtout, des dépens alloués à la partie qui obtient gain de cause (ce qui pourrait dissuader certains particuliers de recourir);
- Une augmentation des ressources humaines: davantage de personnel permet assurément de réduire la durée de traitement des recours.

On le voit, les mesures sont multiples. Ceci dit, le Conseil d'État est prêt à examiner avec attention les mesures à prendre pour réduire la durée de traitement des recours.

20. Question Le Centre, par Christelle Farquet: Exemption de servir pour les conseillers bourgeoisiaux 2023.09.267

Frage Le Centre, durch Christelle Farquet: Dienstbefreiung für Burgerräte **2023.09.267**

Le président

Monsieur le conseiller d'État.

Favre Frédéric, conseiller d'État, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Un membre de l'exécutif d'une bourgeoisie ne peut pas invoquer l'art. 30 let. g LPPCi (Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile) pour être exempté du service obligatoire. Cette disposition vise les conseillers municipaux et non pas les membres de l'exécutif d'une bourgeoisie.

L'art. 30 LPPCI doit être interprété de manière restrictive. En effet, le titre indique que l'exemption s'applique à des membres de certaines autorités dont les membres exercent des tâches qui sont incompatibles avec le service de la protection civile. En effet, pour un membre d'un exécutif communal, celui-ci pourrait devoir intervenir notamment en cas de catastrophe du fait que la maîtrise des événements en situations particulières ou extraordinaires relève du conseil municipal à l'échelon communal, respectivement de l'organe exécutif du groupement de communes à l'échelon régional (art. 4 al. 2 LPPEX). Un membre de l'exécutif d'une bourgeoisie n'a pas de telles responsabilités.

Il sied également de relever que les bourgemoisies ne sont pas des institutions reconnues dans tous les cantons et les fonctions des bourgemoisies varient d'un canton à l'autre. Partant, la notion d'exécutif communal doit être interprétée à l'aune du droit fédéral.

21. Question Die Mitte Oberwallis, par Charlotte Salzmänn-Briand: Se préparer à la pénurie d'énergie! 2023.09.277

Frage Die Mitte Oberwallis, durch Charlotte Salzmänn-Briand: Vorbereitung Energiemangellage! 2023.09.277

Le président

Monsieur le conseiller d'État, vous avez la parole.

Favre Frédéric, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)
Die Fragestellerin weist zu Recht darauf hin, dass die Gemeinden dafür verantwortlich sind, die Energieversorgung jederzeit zu gewährleisten. Darüber hinaus müssen sie in besonderen und ausserordentlichen Lagen einen minimalen öffentlichen Dienst gewährleisten.

Der Kanton hat jedoch ab Herbst 2022 die Gemeinden über den Verband der Walliser Gemeinden in die Vorbereitungsarbeiten zur Bewältigung der angekündigten Strommangellage einbezogen. Andererseits nehmen Vertreter des Kantons an der «Task Force» teil, die von den Gemeinden unter der Schirmherrschaft der Antenne Région Valais romand und der RWO eingerichtet wurde, um ihnen konkrete Hilfe bei der Bewältigung möglicher Strommangel zu bieten.

Um den Gemeinden Orientierung zu bieten und ihre Fragen und Bedürfnisse anzuhören, hat das kantonale Führungsorgan unter der Leitung des Vorstehers des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport im September dieses Jahres zudem Sitzungen für Präsidenten und Chefs von Führungsstäben organisiert. Die Gemeinden werden so über die konkrete Unterstützung informiert, die sie vom Kanton und der «Task Force» insbesondere bei der Ausarbeitung von Plänen für die Kontinuität ihrer Aktivitäten erhalten können. Diese Sitzungen bieten auch die Gelegenheit, den Stand der Einrichtung der Notfalltreffpunkte (NTP) in den Gemeinden bis Ende Februar 2024 zu überprüfen. Diese NTP, deren Grundausstattung vom Kanton finanziert wird, werden im Krisenfall, insbesondere bei schweren Stromausfällen, ein wichtiges Element für die Bevölkerung darstellen.

22. Question UDC, par Grégory Logean, Raphaël Filliez, Cynthia Trombert et Arnaud Genolet: Tir du loup: droit de grâce du Grand Conseil pour les agriculteurs? 2023.09.287

Frage UDC, durch Grégory Logean, Raphaël Filliez, Cynthia Trombert und Arnaud Genolet: Wolfsabschuss: Begnadigung der Landwirte durch den Grosse Rat? 2023.09.287

Le président

Monsieur le conseiller d'État.

Favre Frédéric, conseiller d'État, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Une personne condamnée, respectivement son avocat, peut former un recours en grâce. Selon l'article 383 alinéa 1 du Code pénal suisse, «par l'effet de la grâce, toutes les peines prononcées par un jugement passé en force peuvent être remises, totalement ou partiellement, ou commuées en des peines plus douces».

En Valais, le droit de grâce pour les jugements pénaux prononcés par les autorités cantonales n'est pas du ressort du Conseil d'État, mais du Grand Conseil conformément à l'article 21 de la loi d'application du Code pénal (LACP).

S'il demeure attentif aux discussions découlant des activités des tribunaux et du ministère public, le Conseil d'État ne se prononce pas sur leurs décisions pour garantir le respect du principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs. Dans ce contexte, il n'est habilité ni à intervenir en faveur de l'une ou l'autre des parties ni à faire connaître l'existence du recours en grâce qui relève des attributions du Grand Conseil.

Pour le surplus, le déroulement d'une procédure de demande de grâce est précisé aux articles 29 et suivants LACP.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

Departement für Finanzen und Energie (DFE)

23. Question PLR/FDP, par Sonia Tauss-Cornut: Une projection de la situation financière 2023 pour élaborer le budget 2024 **2023.09.260**

Frage PLR/FDP, durch Sonia Tauss-Cornut: Prognosen zur Finanzlage 2023 zwecks Erarbeitung des Budgets 2024 **2023.09.260**

Le président

Monsieur le conseiller d'État Roberto Schmidt, vous avez la parole.

Schmidt Roberto, conseiller d'État, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Le projet de budget 2024 est fondé sur la PIP 2023-2026. Il tient également compte des évolutions et de l'analyse des résultats du compte 2022 et des autres événements intervenus depuis l'année dernière. Les éléments du compte 2023 qui s'écartent significativement du budget ont été pris en compte dans le projet de budget 2024. On peut citer la non-distribution du bénéfice BNS ou les besoins en crédits supplémentaires pour le renchérissement dans le secteur paraétatique et pour le secteur migratoire ou encore la saturation dans les marchés de construction.

Dans ce sens, les éléments de l'exercice en cours qui influencent les résultats 2023 sont déjà intégrés dans le projet de budget 2024. Ceci se fait sans nécessairement passer par une projection chiffrée du compte 2023, rendue peu précise par le fait que de nombreux éléments financiers sont déterminés dans le deuxième semestre de l'année, par exemple le décompte de travaux, le décompte de subventions fédérales, la détermination des recettes fiscales, et j'en passe.

24. Question PLR/FDP, par Sonia Tauss-Cornut: Un calendrier concret et réaliste pour soulager la charge fiscale des citoyens **2023.09.261**

Frage PLR/FDP, durch Sonia Tauss-Cornut: Konkreter und realistischer Zeitplan für die steuerliche Entlastung der Bürgerinnen und Bürger **2023.09.261**

Le président

Monsieur le conseiller d'État.

Schmidt Roberto, conseiller d'État, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

La procédure de consultation sur le projet de révision de la loi fiscale valaisanne en vue de réduire la charge fiscale des personnes physiques s'est achevée le 16 décembre 2022.

Le Département des finances et de l'énergie et le Service cantonal des contributions ont, depuis, poursuivi les travaux nécessaires pour soumettre ce projet au Conseil d'État, puis au Grand Conseil. La première lecture est prévue pour la session du mois de décembre 2023.

Le projet de loi que le Département des finances et de l'énergie soumet au Conseil d'État propose une mise en vigueur des mesures ciblées en faveur des contribuables en deux étapes, à savoir une partie au 1^{er} janvier 2024 et la deuxième partie au 1^{er} janvier 2025.

25. Question PS/GC, par Maxime Collombin: Quelles pratiques autour du prix de l'électricité? 2023.09.268

Frage PS/GC, durch Maxime Collombin: Wie sehen die Praktiken im Zusammenhang mit dem Strompreis aus? **2023.09.268**

Le président

Monsieur le conseiller d'État, vous avez la parole.

Schmidt Roberto, conseiller d'État, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Le rapport mentionné par Monsieur le député Collombin est une communication publiée par l'EICom le 6 juin 2023. Elle est intitulée «Suppression des possibilités d'optimisation des bénéficiaires au détriment de l'approvisionnement de base».

Par cette communication de quatre pages, l'EICom informe le Parlement fédéral qui débat actuellement de l'acte modificateur unique de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité. L'EICom est d'avis que la législation actuellement en vigueur concernant la fixation des tarifs d'électricité doit être corrigée, car elle permet aux gestionnaires de réseau de distribution (GRD) d'optimiser leurs bénéfices au détriment des consommateurs finaux dans l'approvisionnement de base, ce qui n'est pas justifié sur le fond.

Il faut relever que l'optimisation précitée n'est pas illégale dans le cadre légal actuel.

Dès lors qu'il ne dispose pas des compétences de surveillance, le Conseil d'État n'a pas connaissance dans le détail de la manière dont les GRD du canton du Valais calculent leurs tarifs d'électricité en tenant compte de leur production propre et de la quantité acquise sur les marchés.

26. Question Les Vert.e.s, par Emmanuel Revaz: Quelle production de courant solaire en Valais ces trois dernières années? 2023.09.275

Frage Les Vert.e.s, durch Emmanuel Revaz: Wie viel Solarenergie wurde in den letzten drei Jahren im Wallis produziert? **2023.09.275**

Le président

Monsieur le conseiller d'État.

Schmidt Roberto, conseiller d'État, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Les statistiques de l'énergie solaire 2022 ont été publiées par l'OFEN en juillet 2023. Les chiffres résultent d'une vaste enquête auprès de producteurs, d'importateurs directs et d'installateurs. Ces statistiques ne fournissent pas d'informations par canton. Elles permettent d'estimer la production d'électricité par les installations solaires en service en 2022.

Le Service de l'énergie et des forces hydrauliques effectue une enquête auprès des distributeurs d'électricité qui peuvent indiquer l'électricité injectée sur le réseau, mais pas la quantité autoconsommée ni la production totale des installations en service.

Avec les données déjà disponibles pour 2022 en Valais, nous pouvons estimer que, par rapport à 2021, l'augmentation de l'électricité injectée est de l'ordre de 27%. Cela est inférieur à l'augmentation de 36% annoncée au niveau suisse.

Selon les données reçues, l'électricité réinjectée dans le réseau en Valais, sans l'autoconsommation, a évolué de la manière suivante:

- 91 GWh en 2019
- 101 GWh en 2020
- 108 GWh en 2021
- 138 GWh en 2022 (données provisoires).

Pour rappel, l'objectif du canton du Valais est une production (avec la quantité autoconsommée) de 900 GWh en 2035, avec un objectif intermédiaire de 178 GWh en 2020. En ajoutant une autoconsommation estimée de 30%, la production valaisanne en 2020 serait de l'ordre de 131 GWh. Elle est donc bien en dessous des objectifs fixés.

27. Deuxième lecture

Loi sur l'énergie

Zweite Lesung

Energiegesetz

(Suite de la page 19 / Fortsetzung von Seite 19)

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Président de la commission de deuxième lecture: Iwan Eyholzer

Rapporteur: David Crettenand

Titre et considérants, adoptés.

L'acte législatif intitulé Loi sur l'énergie (LcEne) est modifié comme suit:

Le président

Nous allons poursuivre avec le plat de résistance de cette journée, avec le point 5, la deuxième lecture de la Loi sur l'énergie. J'espère que vous en avez de l'énergie parce que nous avons 119 amendements à traiter. Monsieur le rapporteur, je vous laisse prendre place.

Alors, nous commençons. Les amendements 1 et 2 sont identiques, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 6, al. 1 à 3 al. 3:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Les amendements 1 et 2 concernent l'article 6 alinéa 1. Ils proposent de ne plus soumettre les modifications de l'ordonnance au Grand Conseil. La proposition a été refusée par la commission à 7 pour le refus et 4 pour la proposition.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Le Grand Conseil a déjà un droit de regard sur l'ordonnance via les commissions thématiques. Pour le groupe des Vert.e.s, c'est suffisant. C'est pourquoi nous vous proposons de tracer l'approbation du Grand Conseil pour les dispositions d'exécution qui relèvent davantage de la gouvernance que du législatif. Merci donc de soutenir cet amendement.

Logean Grégory, député, UDC

Monsieur le ministre de l'énergie, Roberto Schmidt, notre groupe combat cet amendement. Pour rappel, nous avons déjà longuement débattu précédemment lors de la première lecture et il y avait une volonté, majorité en tout cas de ce plenum, puisque ça figure dans les travaux qui en étaient ressortis, de faire en sorte que l'ordonnance d'application de cette loi fasse l'objet d'une approbation du Grand Conseil comme c'est par exemple le cas au niveau de la loi sur les constructions.

Donc nous tenons vraiment à ce que ce plenum conserve cette prérogative de pouvoir valider ou non une ordonnance. Il ne s'agit pas ici bien sûr d'amender l'ordonnance, mais d'avoir un droit de regard et, au-delà de ce droit de regard évoqué qui existe dans d'autres cadres, c'est d'avoir aussi un droit de veto si d'aventure malheureusement, l'ordonnance devait s'écarter de l'esprit du législateur que nous sommes. Même présentement et à la sortie des travaux de la commission de deuxième lecture, nous avons ressenti, en tout cas pour ma part, un chef de département bien enclin au compromis et aussi qui réservait un bon accueil à certaines propositions pragmatiques de la droite bourgeoise de ce Parlement, néanmoins on sait que les hommes passent et les lois restent, même si elles sont modifiées. Donc il est nécessaire aussi de maintenir cette disposition pour que nous, législatif, gardons ce droit de regard sur une loi qui a énormément d'incidences aussi pour la vie quotidienne de la population valaisanne.

Raison pour laquelle nous vous demandons de rejeter cette proposition.

Collenberg Graziella, Suppléant, neo – Die sozialliberale Mitte

neo – Die sozialliberale Mitte ist der Auffassung, dass die Gewaltentrennung respektiert werden soll. Lediglich die Bauverordnung wird dem Grossen Rat zur Genehmigung unterbreitet. Auf Bundesebene werden laufend Anpassungen von Bundesrecht vorgenommen. Dies hat zur Folge, dass alle zwei bis drei Jahre eine Anpassung der Ausführungsbestimmungen zum Energiegesetz anfallen und anschliessend vom Grossen Rat genehmigt werden müssen.

Wir bitten um Unterstützung unseres Abänderungsantrags.

Besten Dank.

Le président

Ces amendements sont combattus, nous allons donc voter sur les amendements 1 et 2.

Propositions 1 et 2 / Anträge 1 und 2

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 38 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 84 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission.

Nous passons aux amendements 3 et 4. Ils sont retirés. Amendement 5, je n'ai pas de demande de parole. Monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 11, al. 1 à 3 al. 2:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

La commission a refusé cet amendement à 3 contre 9, donc 9 pour le refus. Cet amendement demandait de supprimer les informations sur les ressources d'énergie et elles sont jugées essentielles pour la planification énergétique communale.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole, cet amendement est donc refusé. Nous passons à l'amendement 6. Il est retiré en faveur du 6.1 qui a été accepté par la commission, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 11, al. 1 à 3 (nouveau):

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Donc, le 6.1, l'article 11 alinéa 2bis, la proposition est: les données publiées sont limitées à celles relevant de l'intérêt public. Cette proposition a été faite par la commission pour répondre à plusieurs amendements qui ont été finalement retirés en faveur de cette proposition.

Elle propose que les informations qui seraient inutiles pour atteindre les objectifs, qui pourraient induire en erreur, prêter à confusion ou encore poser des problèmes de sécurité ne soient pas partagées.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Le 6.1 est donc accepté. Nous passons à l'amendement accepté par la commission. Monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 12 al. 1, al.3 à 7, al. 7 à 8 al.7:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 7 a été accepté avec une faible majorité à 7 pour contre 6.

Le but de la proposition était de donner plus de temps pour la planification énergétique aux communes. Cette proposition a été acceptée à 7 contre 6 par la commission, passer de 5 à 10 ans.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Pour le groupe PS/GC il y a vraiment une nécessité d'obtenir des délais qui sont raisonnables, donc plutôt court – moyen terme pour amorcer le changement qu'on souhaite avec cette loi. C'est vraiment dans le sens de la loi, je le dirai à plusieurs reprises aujourd'hui, mais ça ne va vraiment pas d'avoir des délais autant longs à 10 ans, c'est reporter le problème pour nous. Je vais reprendre ce qu'a dit Monsieur le député Logean ce matin. Ce qu'il nous faut, c'est des mesures concrètes, pas de la théorie. Ne laissons pas passer le train au risque de nous faire dépasser. J'espère qu'on pourra suivre cette ligne et que Monsieur le député Logean, les autres groupes également, pourront suivre cette ligne parce que je pense que c'est important pour tout le monde ici et en dehors de cette salle. 10 ans pour la planification énergétique des communes, c'est extrêmement long au vu des enjeux auxquels on doit faire face aujourd'hui. Il y a des guerres, il y a le changement climatique, etc. le mur est devant nous, je pense vraiment qu'on attend de nous qu'on agisse et puis qu'on aille vers un mouvement avec cette loi.

Donc vraiment, si on laisse ce délai à 10 ans, c'est-à-dire que dans 10 ans, les communes doivent encore appliquer tous ces concepts, il y aura des modifications des lois fédérales, il y aura des modifications en termes de technologie, etc., pour nous ça ne va pas. Je pense que 5 ans c'est largement raisonnable pour laisser les communes réfléchir avec tout ce qui se passe actuellement, et puis ensuite, on pourra aller de l'avant.

Donc, vraiment, merci de refuser cet amendement 7, puis pour la suite d'accepter des délais qui sont plus courts. Merci beaucoup.

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

Les communes doivent établir une planification énergétique communale, intercommunale ou régionale qui tient compte des objectifs cantonaux selon le plan directeur cantonal à la fiche E3 lettre b. Cette planification est un instrument incontournable pour atteindre les objectifs énergétiques.

Elle permet d'analyser les différents potentiels puis de définir précisément les objectifs et les plans d'action. Les communes devront prendre en compte tous les aspects territoriaux en matière d'approvisionnement et de production d'énergie, ce qui aura une influence sur les réseaux d'énergie et sur l'implantation de certaines installations. Dans le document de la Confédération intitulé Stratégie chaleur 2050, il est mentionné que les communes ou des regroupements de communes doivent établir des plans énergétiques territoriaux contraignants afin d'accélérer entre autres le développement des réseaux thermiques dont seulement la moitié du potentiel est utilisé, l'estimation du potentiel est de 17 à 22 térawattheures. Il faut donc absolument que les communes élaborent rapidement une planification énergétique performante. L'exemplarité des collectivités publiques est primordiale pour tendre vers une politique énergétique responsable. C'est pourquoi nous vous demandons de refuser l'amendement qui propose que cette planification soit réalisée dans un délai de 10 ans après l'entrée en vigueur de la loi. Ces planifications sont essentielles pour atteindre les objectifs énergétiques et c'est pour cela que le canton soutient financièrement les communes dans l'élaboration de ces planifications. La population valaisanne aura tout à gagner à ce que cela se fasse dans un délai beaucoup plus court que les 10 ans proposés par le PLR. Revenons donc à la version initiale et refusons la position de la commission. Merci de votre écoute.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

Le groupe du Centre du Valais romand s'oppose à la position de la commission sur ce point. Pour éviter les redites de mes préopinants, rappelons que cette loi se base sur le MOPEC 14, nous sommes en 2023, donc il y a déjà 10 ans. Rappelons aussi qu'énormément de communes l'ont déjà faite et qu'on parle de planification, donc pas de mise en œuvre de mesures.

Par conséquent, 5 ans, c'est raisonnable, 10 ans, c'est trop lointain. Merci de refuser cet amendement.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Comme je vais intervenir plusieurs fois, considérez-vous comme salués en tout cas pour la matinée. Les communes valaisannes sont conscientes et proactives en matière de planification énergétique. Un bon nombre d'entre elles ont déjà adopté des mesures et n'ont pas attendu cette loi. Des communes collaborent entre elles afin d'établir leur planification. La plus-value de s'unir est très intéressante. En revanche, les processus sont rallongés, dès lors, un délai de 10 ans nous semble raisonnable.

Logean Grégory, député, UDC

Je ne peux faire que écho aux propos pertinents de la députée Sonia Tauss-Cornut.

Les communes n'ont pas été attentistes, bien au contraire, d'une part et d'autre part, il faut voir aussi ce que dit cette disposition alinéa 7.

Elle parle non seulement de réaliser une planification ou de l'adapter. Donc, je pense qu'il faut aussi se mettre maintenant dans le contexte de ce qui se passe, on révise les plans de zones, on a différentes bases légales tous azimuts, où finalement si on prend un élément isolé, on se dit bon, ce n'est pas grand-chose de demander ça, par contre, quand vous voyez l'ensemble des éléments que vous devez perpétuellement finalement adapter ou revoir, c'est une charge encore supplémentaire avec un délai très restrictif de 5 ans pour les communes, alors que finalement, celles-ci n'ont pas attendu pour

passer à l'action. Et je pense que ce délai de 10 ans est raisonnable pour ne pas refaire le travail parce que si la planification est récente, puis qu'elle a été faite avant la loi, pourquoi devoir forcément la réadapter tout de suite dans un délai de 5 ans, si pour l'essentiel aussi elle va dans le sens de ce qui devrait être fait. Merci.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Für die Fraktion der SVPO ist das eine vernünftige Lösung, nämlich 10 Jahre. Alles andere sehen wir als eine Zwängerei an gegenüber den Gemeinden. Wir müssen schauen, diese Gemeinden haben viele Arbeiten. Wenn dieses Gesetz verabschiedet ist mit der Verordnung, gibt es viele Anpassungen. Jede Gemeinde hat für sich schon eine Planung vorgenommen, aber diese wird natürlich aufgrund dieser Faktoren, die wir heute hier verabschieden, nochmals infrage gestellt. Aus diesem Grund und weil man in Zusammenarbeit ist mit vielleicht anderen Leistungsträgern (mit einem Fernwärmenetz oder was auch immer), braucht eine sukzessive und effektive Planung einfach Zeit. Diese Zeit, sind wir der Meinung, müssen wir den Gemeinden geben.

Aus diesem Grund unterstützen wir die zehn Jahre.

Herzlichen Dank.

Burgener Melanie, Suppleantin, neo – Die sozialliberale Mitte

neo ist der Auffassung, dass die vorgeschlagene Verlängerung den Gemeinden einen angemessenen Spielraum bietet.

Wir unterstützen aus diesem Grund den Antrag.

Besten Dank.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter sur cet amendement 7.

Proposition 7 / Antrag 7

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 65 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 59 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. Vous avez donc accepté cet amendement. Nous passons à l'amendement 8, monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 8 concerne l'article 12. C'est une proposition du groupe Les Vert.e.s par Céline Dessimoz à l'alinéa 8. La proposition est de soumettre au service la planification énergétique communale plutôt que de simplement la transmettre pour information comme proposé actuellement. Elle a été refusée à 3 pour et 10 contre.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Donc, selon l'article 6 alinéa 3 que nous venons de voter, nous soumettons l'ordonnance à l'approbation du Grand Conseil, ce qui est déjà une exception dans notre législation cantonale, mais ensuite quand il s'agit de l'application de cette ordonnance, l'amendement présenté ici souhaite se contenter d'une information au service.

Pardon, ce n'est pas l'amendement, c'est la version qui sort de la commission. Du point de vue des Vert.e.s, la théorie, c'est bien, mais l'application du droit, c'est mieux. Nous demandons donc à ce que le service approuve la planification afin de s'assurer de sa conformité au droit dans l'exécution.

Melly Blaise, député, UDC

Suivant la formule, considérez-vous tous comme salués pour aujourd'hui.

Donc, nous ne devons pas mettre les communes sous tutelle. Donc nous nous opposons à cet amendement et suivons la commission. L'idée n'est pas de mettre les communes sous tutelle. Par contre les communes doivent naturellement respecter la loi, elles doivent le faire, la loi s'applique de toute façon, il n'y a pas besoin d'une procédure formelle d'autorisation. Il suffit d'informer le canton et il y a de toute façon la possibilité d'agir contre les communes si elles ne respectent pas la loi. Donc, je vous demande de refuser cet amendement, c'est-à-dire d'appuyer sur la touche verte pour suivre la majorité de la commission, merci.

Le président

Nous allons donc voter sur cet amendement 8.

Proposition 8 / Antrag 8

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 31 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 94 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. Nous passons à l'amendement 9, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 14 al. 1 à 4 (nouveau):

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 9 concerne l'article 14, proposition du groupe Le Centre par Fabien Schafeitel. La proposition est d'imposer un recueil des données automatisées et unifiées. La commission estime que bien que cela doit être un objectif de simplifier l'échange des données, cela doit être mis en œuvre en collaboration avec tous les partenaires. Étant donné les différents systèmes utilisés par chacun, l'unification n'est pas toujours possible.

La proposition a été refusée en commission à 10 contre 2 qui étaient pour.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

Concernant cet amendement, je veux bien comprendre que l'ensemble des branches énergétiques ne soient pas unifiées entre elles. Cependant, dans le cadre de l'électricité, il y a un manuel de branche qui s'appelle le *Sdate* qui détermine le modèle de données et la manière de le faire. La branche gaz le fait actuellement sur un manuel qui s'appelle le *metering code*. Nous sommes au 21^e siècle que diable. Pourquoi continuer de récupérer des données statistiques par fichiers Excel, qui imposent aux personnes qui doivent les transmettre: une demi-journée, une journée, une semaine de travail pour mettre en forme des données qu'ils ont dans leur système. Ce n'est plus acceptable et c'est la raison pour laquelle le groupe du Centre vous recommande et vous invite autant que possible, vu le résultat de la commission, à soutenir cet amendement.

Le président

Nous allons donc voter cet amendement 9.

Proposition 9 / Antrag 9

Vote / Abstimmung

(*nominatif / namentlich*)

Pour / dafür: 29 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 96 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission. Nous passons à l'amendement 10, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 14bis Compteurs intelligents (smart meters):

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 10 est une proposition de nouvel article 14bis, compteurs intelligents.

Il a été refusé par la commission parce que c'est une question qui doit être traitée par la législation fédérale, 1 voix pour, 11 contre et 1 abstention.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Mit grosser Verwunderung habe ich das Streichen dieses wichtigen Artikels in der zweiten Kommission festgestellt, obwohl das Parlament in der ersten Kommission und in der ersten Lesung diesem Artikel eigentlich zugestimmt hat. Noch mehr hat mich die Argumentation des Departements befremdet. Als Beispiel wird hier der Kanton Zug mit dem neuen Energiegesetz aufgeführt, der diesen Artikel gestrichen haben soll. Dies ist leider falsch. Die aktuellste und rechtsgültige Version enthält genau diesen Artikel. Er wurde nicht gestrichen. Diese Aussage stimmt so nicht.

Das Departement führt aus, im Bundesgesetz sei der Datenschutz der Smart Meter abschliessend geregelt und zwar im Bundesgesetz über die Stromversorgung (Art. 17c). Wissen Sie, was da steht? Das steht ein kleiner Satz, nämlich: Datenschutz: Auf die Datenbearbeitung im Zusammenhang mit intelligenten Mess- und Steuersystemen findet das Bundesgesetz vom 19. Juni 1992 über den Datenschutz Anwendung. Die Verordnung regelt die technischen Aspekte hierzu und darin spricht man von einer Abrufung der Daten einmal täglich. Dieses Gesetz wurde im Jahr 2016 gemacht. In den letzten acht Jahren hat sich jedoch eine grosse Entwicklung ergeben.

Mittlerweile ist es möglich, via Smart Meter deutlich detailliertere Daten zu erfassen. Zum Beispiel kann der Stromverbrauch sekundengenau gemessen werden. Dadurch ist es möglich zu ermitteln, wann und in welchem Umfang im Haushalt Strom verbraucht wird, wodurch diverse Rückschlüsse auf das Privatleben des Verbrauchers gezogen werden können, zum Beispiel wann eine Person kocht, ins Bett geht oder das Haus verlässt. Smart Meter erfassen also personenbezogene datenschutzrechtlich sensible Daten. Es lässt sich ein genaues Personenprofil erstellen. Dies entspricht nicht der aktuellen Gesetzgebung der DGSVO ohne Einschränkung. Hier gibt es seit dem Jahr 2020 mehrere Bundesgerichtsurteile, die dies so stützen.

Aus diesem Grund ist es wichtig, wenn wir schon ein neues Energiegesetz kreieren, dieses auf dem aktuellsten Stand verabschieden und ein besonderes Augenmerk auf den Datenschutz und die Persönlichkeitsdaten werfen. Daher möchten wir diesen Artikel in diesem Gesetz unbedingt drin haben. Ich hoffe, Sie unterstützen diesen Artikel nochmals, damit er im Gesetz bleibt.

Herzlichen Dank.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter sur cet amendement 10.

Proposition 10 / Antrag 10

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 11 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 111 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. Nous passons à l'amendement 11, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 17 al. 1 à 4 al. 3:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Cet amendement concerne l'article 17, c'est une proposition du groupe PLR/FDP qui propose de rajouter la précision «anonymisées» aux données personnelles transmises. La commission a jugé, avec une faible majorité, qu'il y avait un antagonisme entre anonymisation et données personnelles qui concerne précisément les rubriques nom, prénom, adresse, téléphone. La proposition a donc été refusée à 7 voix contre 6.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Cet amendement est donc refusé. Nous passons à l'amendement 12 qui a été accepté par la commission, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 17 al. 1 à 4 al. 4:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Proposition qui concerne toujours l'article 17 alinéa 4. De la même manière, la proposition d'ajouter le terme «anonymisées» a été faite, mais, par contre là, la commission a jugé avec une faible majorité cette fois qu'il y avait matière à soutenir cette proposition, parce que ça concernait uniquement les informations destinées à des instituts de recherche.

Donc, finalement, la proposition a été acceptée à 8 pour et 5 contre.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

Le groupe du Centre s'oppose à la position de la commission sur l'amendement 12, ne serait-ce que par cohérence avec l'amendement 11 qui a été refusé par la commission et ensuite pour la pertinence de données personnelles anonymisées, on a eu une vraiment de la peine au sein de notre groupe à se déterminer sur quelle était une donnée personnelle anonymisée et comment elle pourrait être transmise sans donner des données personnelles qui ne relient pas au nom.

Si on donne une adresse, c'est assez facile de se relier à la personne et donc l'anonymisation n'apporte aucune plus-value. Nous partons du principe que la Lipda suffit.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Pour notre groupe, il est inconcevable que l'on donne des données personnelles à des instituts de recherche.

Si on veut faire des statistiques, des sondages, on peut prendre un groupe de personnes, des âges, des lieux d'habitation, etc., on n'a pas besoin de donner des données personnelles.

Le président

Cet amendement est combattu, nous allons donc voter l'amendement 12.

Proposition 12 / Antrag 12

Vote / Abstimmung

(*nominatif / namentlich*)

Pour / dafür: 76 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 49 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. Nous passons aux amendements 13, 14 et 15, les 13 et 14 sont identiques. Monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 16 al. 1 à 4 al. 2:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Ces amendements concernant l'article 19. Les différentes propositions qui ont été faites dans les 13 et 14 sont effectivement identiques et elles ont été opposées à l'amendement 15 avant d'être opposées au statu quo, à la proposition de la commission. Ici on propose de revenir à l'intérêt supérieur de l'énergie par rapport aux autres intérêts cantonaux. La commission a estimé qu'il y a une meilleure pesée des intérêts avec «équivalent» et que le fait que l'énergie est désormais placée à un niveau d'intérêt cantonal est suffisant.

Donc, les propositions 13 et 14 avaient été refusées assez nettement à 3 pour le 13 et à 8 pour le 15 et 2 abstentions. Et ensuite la proposition qui était la mieux soutenue, la 15, avec l'ajout du «en principe» qui adoucit la priorité mise sur l'énergie par rapport aux autres intérêts cantonaux. La raison du refus est restée la même au sein de la commission, mais avec un vote plus serré, à 6 pour et 7 contre en commission, donc refusé aussi cet amendement 15.

Pfamatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Ich glaube, das ist auch ein bisschen eine Grundsatzdiskussion. Bundesbern wird uns wahrscheinlich hier bald überholen in diesen Fragen.

Ich habe es hier, glaube ich, bereits gesagt, in unserer Standesinitiative, die angenommen wurde in Bern, da hatten wir auch ausdrücklich drin, dass bei diesen Projekten eben das Interesse der Energieproduktion höherrangig zu werten ist als die übrigen Interessen. Diese Interessenabwägung teils vorwegnehmen muss eben manchmal auch der Gesetzgeber und ich sehe jetzt hier im Wallis – übrigens auch in anderen Fragen – verschlafen wir zum Teil die Entwicklungen. Bundesbern wird uns dann sagen, wie es geht.

Und das ist hier auch so ein Artikel. Also wenn wir nicht den Mut haben, hier auch zu sagen: Wir als Gesetzgeber machen eine gewisse Interessenabwägung bereits und gewichten eben diese Interessen der Energie etwas höher als die anderen. Wenn wir nicht einmal dazu im Stande sind, ja dann, glaube ich, können wir wahrscheinlich schlussendlich auf dieses Gesetz verzichten. Ich habe es gesagt, die Privaten machen schon vielmehr als wir hier reinschreiben.

Besten Dank.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

Pourquoi supérieur, pourquoi supérieur? Pour éviter les blocages. Pourquoi supérieur? Parce qu'actuellement nous savons que nous sommes en manque et que nous ne produisons pas suffisamment d'énergie. Pourquoi supérieur? Aussi parce que nous l'avons vu ce matin, il y a des communes du Bas-Valais qui ont un parc éolien qui péclote. Pourquoi supérieur? Parce que cet intérêt supérieur dans cette loi n'a rien à voir avec ce projet. Il a surtout à voir avec les bâtiments. L'intérêt supérieur de l'énergie dans les bâtiments, c'est aussi dire que faire quelque chose de bien pour l'énergie, c'est peut-être parfois mieux que faire quelque chose de moins bien pour autre chose. Merci de votre attention.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Nous relèverons que le projet de l'article 19 de la loi cantonale est très largement inspiré de l'article 12 de la Loi fédérale sur l'énergie. Cette disposition prévoit que l'intérêt national attaché à la réalisation des projets de production d'énergie renouvelable doit être considéré comme équivalent et non pas supérieur aux autres intérêts.

En plus de la question de la compatibilité avec le Droit fédéral, cet amendement risque de poser de gros problèmes en Valais. Pour exemple, cela signifierait que si un projet d'aménagement hydroélectrique portait atteinte à l'alimentation en eau potable d'une commune, dans la pesée des intérêts, c'est la production d'énergie qui primerait sur l'alimentation en eau potable. Accepter que l'intérêt de la production énergétique soit supérieur à tous les autres ouvre donc la porte à des situations compliquées. L'équivalence retenue par la commission permet par contre de ne pas exclure d'emblée un projet qui se situerait dans une zone de protection d'importance cantonale, ce qui constitue à nos yeux déjà un geste fort en faveur de la production d'énergie renouvelable. Nous suivrons donc l'avis de la commission.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Je prendrai juste la parole une seule fois pour les amendements 13, 14 et 15 pour lesquels la formulation intérêt supérieur est préférée à intérêt équivalent.

Je ne vais pas vous faire un cours de droit ici, mais juste pour vous rappeler le principe constitutionnel, donc qui se situe au-dessus de notre Droit fédéral prévoit le principe de proportionnalité. Le concept, c'est que pour chaque situation, on doit procéder à une pesée d'intérêts, on doit avoir une réflexion globale. Prétrancher cette situation et cette question en mettant un intérêt supérieur aux autres, c'est d'une part contraire à notre Constitution, mais c'est dangereux parce qu'on se passe de toute réflexion sur tout ce qui pourrait également avoir de l'importance, Madame Tauss-Cornut vient de le mentionner, surtout ce qui est eau potable, sécuritaire et évidemment environnemental. Pour nous, ça ne va pas. Je vous remercie vraiment de revenir à la version raisonnable et démocratique de l'intérêt équivalent. Cela ne voudra toutefois pas dire que la production ne sera pas mise en priorité et en avant. Merci de refuser les amendements considérés, merci.

Logean Grégory, député, UDC

Nous allons soutenir la proposition numéro 15 de notre groupe, qui est un peu plus nuancée que les autres avec cette notion de «en principe». J'entends les arguments de la députée Sonia Tauss-Cornut. Néanmoins, il faut aussi aller de l'avant parce que si tout est équivalent, on risque aussi d'avoir une certaine inertie, et entre certains services, parfois entre chefs de service, il peut y avoir finalement des blocages parce qu'aucune solution vraiment se dégage.

Évidemment que la question de l'eau potable que vous avez soulignée rentrerait tout à fait dans ce cadre du «en principe». Un exemple concret par contre où notre proposition finalement fait sens, l'exemple de Mont-Noble avec la commune de Mont-Noble, j'ai l'autorisation, je crois pouvoir le dire, du président de celle-ci, Bernard Bruttin pour en parler, Edmond Perruchoud, ancien grand Baillif de cet hémicycle, a eu gain de cause auprès du Conseil d'État en l'occurrence, puisqu'il y avait une zone ISOS au niveau du village de Mase. Lui-même était un peu emprunté, la majorité du Conseil communal de Mont-Noble a refusé la pose de panneaux photovoltaïques et finalement, le Conseil d'État a, à juste titre nous l'estimons, renvoyé la cause à la commune. Et le président de Mont-Noble disait ceci dans Le Nouvelliste il y a quelques jours: l'ISOS n'est pas de notre compétence et nous avons les mains liées. La décision du Conseil d'État clarifie la situation et ouvre de nouvelles possibilités pour le photovoltaïque, notamment à Mase, qui est le village, là je le cite, le plus insolite de la commune, le balcon du ciel, on peut poser des panneaux solaires et s'il n'y a pas une prépondérance des intérêts, au final, vous avez parfois l'ISOS, le patrimoine, d'autres éléments qui rentrent en conflit, ou parfois

peut-être des éléments que certains voient comme prépondérants alors qu'ils ne le sont pas forcément. Donc, nous devons aujourd'hui produire de l'électricité, il y a la mini-hydraulique, il y a l'isolation des bâtiments où on a aussi des dossiers qui sont coincés, des pompes à chaleur extérieures qui ne peuvent être posées parce qu'à proximité d'un vieux village, par exemple, c'est un cas que j'ai connu. Je pense que de mettre cette prépondérance relève finalement du bon sens, de la nécessité, en précisant que l'article 71 de la Confédération qu'Aude Rapin a cité, Confédération qu'elle cite, le Droit fédéral a aussi légiféré dans d'autres matières avec une prépondérance à la production et aussi avec ce terme «en principe».

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Laissez-moi citer la brochure explicative de la votation de 2017 sur la stratégie énergétique 2050.

Pour faciliter leur construction, les installations utilisant des énergies renouvelables pourront revêtir un intérêt national équivalent à celui que prévaut déjà la protection de la nature et du paysage.

En statuant sur l'autorisation de grandes installations hydroélectriques ou éoliennes, les autorisations devront accorder un poids égal aux 2 types d'intérêt national. Chaque cas devra toutefois faire l'objet d'une évaluation particulière qui tiendra compte des besoins. L'intention fédérale était donc d'élever le domaine de l'énergie au rang d'intérêt national et non de le mettre au-dessus des autres intérêts nationaux, et contrairement à ce qu'affirme Monsieur Aron Pfammatter, actuellement, les discussions sur la loi sur l'énergie, qu'il s'agisse du Conseil des États ou du Conseil National, on est toujours à équivalent. Et puis, par rapport à Monsieur Logean, il nous a bien été dit en commission que la décision du Conseil d'État demande à la commune de mettre à l'enquête. Elle ne demande pas à la commune de poser, d'accepter la pose de panneaux solaires ... non pas tout à fait. Donc, par analogie au niveau cantonal, Les Vert.e.s sont d'accord pour élever le domaine de l'énergie au niveau d'intérêt cantonal, mais pas de le mettre au-dessus des autres, ce qui supprime de facto toute réelle pesée d'intérêts.

Bender Nathan, député, Le Centre

Je ne voudrais pas prolonger, mais je me permets de réagir à certaines prises de parole. Je pense que cet amendement ne vise pas et n'aurait aucune compétence à outrepasser certaines lois spéciales, lois sectorielles. Bien entendu, on doit appliquer les lois sur la protection de l'environnement, sur la protection des eaux, sur l'aménagement du territoire. La question qui se pose est, avec le respect de ces différentes lois, que se passe-t-il lors d'une pesée d'intérêts?

Et là clairement, notre groupe soutient cet amendement qui favorise une prise de décision, qui favorise d'aller de l'avant dans des mesures de production d'énergie, mais aussi d'économies d'énergie.

Je me rappelle ce matin, il y avait une interpellation urgente pour Monsieur Favre au sujet de la situation à Bourg-Saint-Pierre. La réponse a été donnée qu'il n'y a pas aujourd'hui, la problématique principale est qu'il n'y a pas de décision du Conseil d'État sur des dossiers, les procédures sont à rallonge, il n'y a pas d'arbitrage qui est fait. Monsieur Nordmann, sur canal9, en parlant des éoliennes de Sainte-Croix, disait qu'avoir des procédures longues, ce n'est pas meilleur pour l'environnement. Alors, nous pensons clairement qu'un tel amendement permettrait de trancher en faveur de projets et je donne un simple exemple: je crois que le projet Lienne Raspille est toujours bloqué par des oppositions. Le projet Lienne Raspille, c'est de la production d'énergie, mais c'est également de l'eau potable et de l'eau d'irrigation, Madame Tauss, donc c'est également un projet qui est important pour l'eau potable. Merci pour votre soutien à cet amendement.

Burgener Melanie, Suppléant, neo – Die sozialliberale Mitte

neo hat sich eifrig mit dem Thema der Gewichtung von den Interessen beschäftigt, und unsere Fraktion ist zum Schluss gekommen, dass Interessen gleichwertig behandelt werden sollen. Ein Interesse zu bevorzugen, scheint uns nicht der richtige Weg – ich denke an das Beispiel der Kollegin. Da bei

gleichrangigen Interessen ein Gericht die Interessenabwägung abschätzt, ist neo der Auffassung, die Interessen gleichrangig zu bewerten.

Demzufolge folgen wir der Kommission.

Danke.

Logean Grégory, député, UDC

Pour le protocole, puisque j'ai répondu en aparté à Madame Dessimoz, c'est ce que j'ai dit, j'ai dit le Conseil d'État a renvoyé la cause à la commune, elle n'a pas dit qu'ils devaient poser des panneaux solaires. Mais encore une fois, ça permettra, si cet amendement est accepté, ça permettra peut-être d'éviter des situations telles que la commune de Mont-Noble les a connues, merci.

Le président

Nous allons donc procéder aux votes. 13 et 14 sont identiques, nous allons les opposer au 15 ans.

Propositions 13 et 14 contre proposition 15 / Anträge 13 und 14 gegen Antrag 15

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour les propositions 13 et 14 / für Anträge 13 und 14: 41 voix / Stimmen

Pour la proposition 15 / für Antrag 15: 85 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez préféré l'amendement 15. Nous allons voter sur le 15.

Proposition 15 / Antrag 15

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 63 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 64 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous m'avez été évité de devoir trancher. Vous avez préféré la position de la commission. Très bien.

Nous passons à l'amendement 16, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 23 al.1 à 4 al. 1

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 16 concerne l'article 23 alinéa 1 du groupe Les Vert.e.s. La proposition est de supprimer la possibilité de construire une installation de production d'électricité fonctionnant au fossile même si la chaleur dégagée est également valorisée. La commission souhaite elle laisser ouverte cette possibilité. 3 commissaires ont soutenu la proposition et 10 l'ont refusée.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Nous devons sortir des énergies fossiles pour répondre à nos engagements climatiques. Il ne fait donc pas sens de permettre la construction d'installations de production alimentées avec des combustibles fossiles.

C'est le sens de cet amendement, c'est une question de cohérence. Merci de le soutenir.

Pont Aurélie, députée-suppléante, PS/GC

Donc le groupe PS/GC soutient cet amendement. Je ne vais pas revenir sur la nécessité de sortir du fossile, si ce n'est pour rappeler que c'est quand même la raison même des travaux qui ont initié

cette loi. Dans un contexte de crise énergétique, sans parler du changement climatique, les citoyens attendent de nous, politiques dont le mandat est de représenter leurs intérêts, qu'on aille de l'avant et qu'on se dote d'instruments pour faire face aux défis futurs qui attendent notre société.

Là, nous faisons fausse route. L'utilisation des énergies fossiles n'est absolument pas la solution pour faire face à ces défis. Continuer d'investir dans les énergies fossiles sera même une source de précarisation à l'avenir avec la raréfaction des ressources et l'importation d'énergie provenant de l'étranger. Il est en effet fort probable que les prix continuent à prendre l'ascenseur et ceci touchera de plein fouet les locataires, les personnes à bas revenus et la classe moyenne de notre canton.

Ce seront en effet eux qui paieront la facture de cette inaction et mon groupe s'en inquiète. Merci de soutenir cet amendement.

Le président

Nous allons donc voter sur l'amendement 16.

Proposition 16 / Antrag 16

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 32 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 93 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez soutenu la commission. Les amendements 17 et 18 sont retirés.

Nous passons à l'amendement 19, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 25 al. 1 à 3 al.2:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'article 25 let. e, la commission ne souhaite pas introduire des interdictions difficilement contrôlables sans une intrusion dans la sphère privée, en ce qui concerne les bains bouillonnants et les saunas. Donc, la proposition a été refusée par la commission à 10 voix contre 3 qui étaient favorables à cette proposition.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Cet amendement 19 est donc refusé. Nous passons à l'amendement 20 qui a été accepté par la commission, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 26 al. 1 à 4 (titre):

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 20 concerne l'article 26, al. 1 à 4, l'intérêt cantonal à l'efficacité énergétique. «Cantonal» – il a été proposé de l'éliminer par le groupe du Centre et cette proposition a été acceptée à l'unanimité de la commission qui estime aussi que cet élément est superfétatoire.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Cet amendement est donc accepté. Nous passons aux amendements 21 et 22 qui sont identiques, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 26 al. 1 à 4 al. 2:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Ces amendements concernent l'article 26, alinéa 2, propositions du groupe Le Centre et Die Mitte Oberwallis. Ça rejoint exactement la discussion qu'on a eue tout à l'heure sur l'intérêt équivalent et/ou supérieur donné aux projets énergétiques. La commission a ici aussi refusé à 3 contre 10.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Ich glaube, wir haben die Diskussion geführt. Es war vorhin sehr knapp. Ich weiss nicht, ob alle sich genau bewusst waren, wie sie abgestimmt haben.

Also wenn wir hier das «höherranging» nicht zulassen, was wie gesagt in den Bundesgesetzen verankert wird, dann senden wir einfach auch ein Zeichen aus, dass wir hier im Wallis nicht vorwärtsmachen wollen. Und wenn Sie das wollen, und das ist ein klarer Widerspruch von gewissen Rednern, die hier das Gegenteil behaupten, dann kann ich das nicht begreifen.

Also wir stimmen nochmals ab, und wenn wir hier dieses Mal obsiegen, dann müssen wir dann auf den anderen Artikel auch nochmals zurückkommen.

Besten Dank.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Je reprends juste la parole, on a fait largement le débat, mais voilà. Pour moi c'est vraiment important de rappeler ce principe de proportionnalité, ce principe où on réfléchit dans une situation concrète et on ne se passe pas de cette réflexion.

J'ai vraiment de la peine à l'heure du changement climatique de voir ce Parlement qui fait front comme ça avec un intérêt supérieur. Ce n'est pas qu'on est contre la production d'énergie, c'est juste qu'on doit réfléchir de manière globale et aller de l'avant de manière globale. Moi, quand j'entends qu'on peut tout à fait mettre un intérêt supérieur et respecter la loi sur l'environnement, la loi sur la protection des paysages, sincèrement, ça me fait quand même un peu tiquer donc j'espère qu'on peut revenir à quelque chose de raisonnable, la commission était quand même d'accord là-dessus de revenir à «équivalent». Et puis on peut bien vivre avec ça. Merci.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter sur ces amendements 21 et 22.

Propositions 21 et 22 / Anträge 21 und 22

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 61 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 66 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. Nous passons à l'amendement 23, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 27 al. 1 à 2 al. 1:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 23 concerne l'article 27 alinéa 1 où il est proposé par le groupe PS de supprimer «dans la mesure du possible», qui était jugé non nécessaire. La commission estime que cela offre la marge de manœuvre nécessaire pour une mise en œuvre pragmatique. Donc, elle a refusé cette proposition à 10 qui étaient pour le refus et 3 qui étaient pour la proposition.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Pour le groupe PS/GC, il est clair que les nouvelles constructions doivent garantir une utilisation économe et efficace de l'énergie.

Les rejets de chaleur et ressources énergétiques renouvelables doivent être exploités. Pour nous, il n'y a pas un hypothétique où on peut avoir une marge de manœuvre, c'est vraiment le sens même de la loi. Avec cet amendement, on souhaite supprimer le «dans la mesure du possible» parce que ça suggère un conditionnel qui va à l'encontre de la première phrase de l'alinéa qui dit clairement que le concept c'est que les nouvelles constructions doivent garantir une utilisation économe et efficace. Dans dans un souci de cohérence, je vous remercie d'accepter cet amendement. Merci.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter sur cet amendement 23.

Proposition 23 / Antrag 23

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 31 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 97 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission.

(Suite à la page / Fortsetzung Seite...)

Monsieur le conseiller d'État Roberto Schmidt m'a dit qu'il avait envie d'aller boire l'apéro, donc nous allons interrompre la séance pour cette matinée et puis aller manger. Nous reprenons les débats cet après-midi à 14 heures.

La séance est levée à 12:16.

Séance du vendredi après-midi 8 septembre 2023

Présidence: Delaloye Mathias

Ouverture de la séance: 14 heures

<i>Ordre du jour:</i>	<i>Pages</i>
1. Deuxième lecture (suite) Loi sur l'énergie Zweite Lesung (Fortsetzung) Energiegesetz	239
Traitements: Département de l'économie et de la formation (DEF) Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)	
2. Postulat PLR/FDP, par Fabien Girard: Rapprocher le monde scolaire de celui de la formation professionnelle 2022.05.183 Postulat PLR/FDP, durch Fabien Girard: Annäherung von Schule und Berufsbildung 2022.05.183	310
3. Interpellation PLR/FDP, par Martine Tristan, Stève Delasoie et Michel Cretton: L'orientation professionnelle concernant les métiers souffrant de pénurie 2022.05.188 Interpellation PLR/FDP, durch Martine Tristan, Stève Delasoie und Michel Cretton: Berufsberatung betreffend Berufe mit Personalmangel 2022.05.188	311
4. Motion SVPO, par Andreas Aquilino, Marco Schnydrig, Christian Gasser et Bernhard Frabetti: Adaptation du délai de résiliation pour le personnel enseignant 2022.05.191 Motion SVPO, durch Andreas Aquilino, Marco Schnydrig, Christian Gasser und Bernhard Frabetti: Anpassung der Kündigungsfrist für Lehrpersonal 2022.05.191	312
5. Postulat PLR/FDP, par Swen Luyet: Valais/Wallis Promotion promeut-il les compétences valaisannes? 2022.05.192 Postulat PLR/FDP, durch Swen Luyet: Fördert Valais/Wallis Promotion Walliser Kompetenzen? 2022.05.192	313
6. Postulat Rahel Pirovino-Indermitte, Die Mitte Oberwallis, Pascal Martig, Die Mitte Oberwallis, Malvine Moulin, Le Centre, et Dina Studer, PS/GC: Le travail social en milieu scolaire dans l'intérêt du canton 2022.05.195 Postulat Rahel Pirovino-Indermitte, Die Mitte Oberwallis, Pascal Martig, Die Mitte Oberwallis, Malvine Moulin, Le Centre, und Dina Studer, PS/GC: Schulsozialarbeit im Interesse des Kantons 2022.05.195	316
7. Postulat Magali Di Marco, Les Vert.e.s, David Guglielmina, Les Vert.e.s, Nathan Bender, Le Centre, et David Crettenand, PLR/FDP: Stimuler la durabilité au service de la compétitivité économique avec la RSE 2022.05.196 Postulat Magali Di Marco, Les Vert.e.s, David Guglielmina, Les Vert.e.s, Nathan Bender, Le Centre, und David Crettenand, PLR/FDP: Wettbewerbsfähigkeit dank Nachhaltigkeit 2022.05.196	319
<i>Séance du vendredi après-midi 8 septembre 2023</i>	255

8. Interpellation Alexandre Maret, Le Centre, Paola Riva Gapany, PS/GC, et Stève Delasoie, PLR/FDP: Office Educatif Itinérant (OEI): des effectifs adaptés aux besoins de prises en charge? **2022.05.198**
 Interpellation Alexandre Maret, Le Centre, Paola Riva Gapany, PS/GC, und Stève Delasoie, PLR/FDP: Amt für heilpädagogische Frühberatung (AHFB): Entspricht der Personalbestand den Betreuungsbedürfnissen? **2022.05.198** 322

Traitement: Présidence

Behandlung: Präsidium

9. Postulat Mathieu Couturier, PLR/FDP, Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis, et Maxime Moix, Le Centre: Délais impératifs pour les autorités administratives: Une fiction plus tolérable! **2022.05.141**
 Postulat Mathieu Couturier, PLR/FDP, Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis, und Maxime Moix, Le Centre: Verbindliche Fristen für unsere Verwaltungsbehörden: Die Zeit drängt! **2022.05.141** 322

1. Deuxième lecture (suite)

Loi sur l'énergie

Zweite Lesung (Fortsetzung)

Energiegesetz

(Suite de la page / Fortsetzung von Seite...)

Le président

Nous allons poursuivre notre programme de cet après-midi avec la suite du traitement de la deuxième lecture de la loi sur l'énergie. Je remercie le rapporteur qui est déjà à son poste et prêt au travail. Nous poursuivons avec l'amendement 24, je vous laisse prendre les documents. Monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 27 al. 1 à 2 (nouveau):

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Cet amendement concerne l'article 27. C'est une nouvelle proposition à l'alinéa 1bis. Selon la commission, il s'agit plutôt d'une proposition qui devrait trouver sa place dans l'ordonnance et qui va à un niveau de détail trop avancé pour le mettre dans la loi. La proposition est donc refusée à 8 contre, 4 pour et 1 abstention.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

In dieser Entscheidung begreife ich die Kommission nicht.

Wir haben hier ein Gesetz, in dem schreiben wir, dass jeder Energie sparen soll, man soll die Energie effizient nutzen und auf den Verbrauch achten. Und dieser Artikel will eigentlich nichts anderes, als bei neuen Gebäuden mit mehr als sieben Wohneinheiten jeder einen Zähler hat und eine Abrechnung erhält, wie viel Energie, Heizung und Wasser er braucht und benötigt. Bei Minergie-Häusern ist die Standard. Bei den neueren Gebäuden muss das auch so sein. Weil wie soll jeder Einzelne sparen können, wenn er nur über die Hausgemeinschaft in einer Quote beteiligt ist? Es soll jeder selber entscheiden können, ob er seine Wohnung auf 20 Grad heizt und der andere, der darüber oder darunter wohnt, will 25 Grad in der Wohnung. Dann soll der, der 25 Grad in der Wohnung hat, auch die zusätzliche Energie bezahlen. Und nur so können wir einen effizienten Umgang mit Heizen und Warmwasserverbrauch gewährleisten.

Die Kommission respektive die Entscheidung sagt, das gehe zu sehr ins Detail, das sei zu technisch. Aber schauen wir doch mal das ganze Gesetz an. Das ist technisch, sei es in Bezug auf die Photovoltaikanlagen. Und dieser Artikel ist wichtig für jeden Einzelnen, damit er seine persönliche Energie, die er braucht, auch bezahlt. Sonst ist das ganze Gesetz infrage gestellt, sonst sind wir ja nicht im Sinn von einem effizienten Umgang mit der Energie, wenn kein Mensch die Kontrolle darüber hat.

Aus diesem Grund bitte ich Sie, diesen Abänderungsantrag zu unterstützen.

Herzlichen Dank.

Le président

Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Nous allons donc voter sur cet amendement 24.

Proposition 24 / Antrag 24

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 26 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 88 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez décidé de suivre la commission. Nous passons à l'amendement 25, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 28 al. 1 à 5 al. 5 à 7 al. 6:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Il s'agit de l'article 28 alinéa 6, c'est une proposition du groupe Les Vert.e.s. La proposition est faite pour mettre un délai pour l'assainissement des éclairages publics à 10 ans.

La commission refuse cette exigence à 3 contre 10.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

La loi, telle qu'elle est présentée aujourd'hui, ne prévoit rien pour les éclairages publics existants. Cet amendement vient combler ce vide et propose la nécessité d'un assainissement dans les 10 ans pour les éclairages trop gourmands en énergie. Avec un éclairage public efficace sur le plan technique, par exemple LED avec une gestion intelligente, une commune peut économiser jusqu'à 2/3 de la consommation d'électricité.

C'est donc une mesure actionnant à la fois les leviers de sobriété et d'efficacité nécessaires et souhaités dans la stratégie énergétique 2050. Nous vous invitons donc à accepter cet amendement.

Logean Grégory, député, UDC

Monsieur le grand Baillif Mathias Delaloye, très rapidement rappeler ce que j'avais soulevé lors de la première lecture, effectivement que cet amendement est beaucoup trop restrictif, de demander que les éclairages publics dont la consommation dépasse des valeurs définies dont on ne connaît pas aujourd'hui la teneur, ça n'est pas raisonnable. Il y a des communes qui investissent, et je crois que c'est le cas de la plupart des municipalités du canton, chaque année dans nos réseaux d'éclairage public, donc de donner obligatoirement un délai dans le cadre de la loi de 10 ans, on pourrait arriver à des aberrations où des éclairages relativement récents devraient être remplacés, ce qui serait aussi contraire aux objectifs de durabilité souvent avancés par le groupe des Vert.e.s. Donc je crois qu'il faut ici rester avec une loi pragmatique, de bon sens et ne pas aller avec des délais pour avoir des délais et puis finalement des effets qui seraient indésirés et indésirables.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter.

Proposition 25 / Antrag 25

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 31 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 86 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. Nous passons aux amendements 26 à 29. Les amendements 27, 28 et 29 sont identiques. Monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 28 al. 1 à 5, al. 5 à 7 al. 7:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Ces amendements concernent l'article 28 alinéa 7. Il y a différentes propositions qui ont été faites par rapport à des délais sur la sortie de l'utilisation du fossile pour les productions de chaleur. Il y a une proposition de 15 ans qui a été faite par le groupe PLR/FDP et plusieurs propositions qui ont été faites pour une sortie avancée à 2035 par rapport à la proposition initiale de 2040. En commission, la proposition de 15 ans a d'abord été confrontée à la proposition de passer à 2035 et cette proposition qui est l'amendement 26, a été acceptée à une courte majorité de 7 pour et 6 contre. Et ensuite, cette proposition de 15 ans a été opposée au final à la proposition initiale de la commission et c'est celle qui a été retenue, donc un délai jusqu'à 2040 pour cet approvisionnement en chaleur des bâtiments sans combustible fossile. Au final, la commission a proposé de refuser l'ensemble de ces amendements.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Nous sommes effectivement ici dans l'article traitant de l'exemplarité des collectivités publiques. 2035, c'est une question de cohérence avec ce qui est actuellement en discussion dans la loi climat cantonale qui prévoit des objectifs à l'administration cantonale pour 2035.

Les échéances de la loi fédérale sont posées en termes d'année calendaire et non en nombre d'années. Nous vous invitons donc à soutenir les amendements fixant une échéance à 2035.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Effectivement pour nous, c'est vraiment ce délai de 2035 pour l'exemplarité du canton, qui a les moyens, contrairement au citoyen lambda qui n'aurait pas ces moyens de le faire peut-être dans un délai si on ne l'aide pas.

Donc, pour nous, c'est vraiment essentiel qu'on reste sur ces délais plutôt court/moyen terme, ça nous paraît tout à fait raisonnable pour que le canton se mette au diapason et puis sorte définitivement du fossile. On l'a dit, le fossile, pour nous, c'est la ligne rouge aussi, on veut vraiment en sortir. C'est vraiment l'essence même de cette loi. Donc, je vous remercie vraiment de refuser l'amendement 26 et de suivre l'ensemble des amendements qui prévoient un délai à 2035. Merci.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

Rapidement pour éviter les redites, même s'il n'est pas inutile de le redire un peu, 2035 pourquoi?

1. par l'exemplarité de notre État et
2. par cohérence avec la loi climat que nous avons votée en première lecture, par souci de cohérence interlégislative, le 2035 fait sens. Merci de votre attention.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Pour notre groupe, il est plus judicieux de ne pas inscrire des dates dans la loi. Un délai de 15 ans nous paraît plus réaliste, car il sera effectif à l'entrée en vigueur de la loi.

D'autre part, c'est un consensus entre 2035 souhaité par certains et de 2040 par la commission. Sans accident de parcours, la loi entrera en vigueur en 2024, ce qui nous amènera avec cet amendement en 2039.

Burgener Melanie, Suppléant(e), neo – Die sozialliberale Mitte

Wie wir bereits gehört haben, benötigt es eine Koordination mit dem Klimagesetz, welches klimaneutrale Gebäude des Kantons bis 2035 und nicht bis 2040 vorschlägt. Bereits mehrere Male hat neo die Vorbildfunktion der öffentlichen Hand erwähnt. Der Kanton muss also vorbildlich handeln und kann das mit den eigenen Gebäuden am schnellsten tun.

Danke.

Melly Blaise, député, UDC

Donc juste réagir à 2 arguments. D'abord, la loi climat a passé la première lecture. Il y aura une deuxième lecture. Je peux dire de la même façon qu'il faut adapter la loi climat à la loi sur l'énergie. Donc maintenant nous prenons la décision qui sera la version finale de la loi sur l'énergie.

Un deuxième argument entendu: comme c'est l'État, il a les moyens, l'argent sort quand même des porte-monnaie des citoyens. Comme si l'argent, il pleuvait sur l'État et qu'il avait des moyens illimités pour tout remplacer. Et puis on a qu'à augmenter les impôts si on n'a pas assez d'argent.

Pourquoi 2040? Parce que les installations de chauffage, elles ont une durée d'amortissement qui est longue. On peut tenir 30-40 ans. Donc maintenant, ça fait déjà quelques années que le canton n'installe plus d'installations de chauffage au mazout ou au gaz, mais les dernières qui ont été installées, si on doit les supprimer en 2035, c'est une perte en termes d'énergie grise très importante.

C'est pour ça que notre groupe maintient la proposition de 2040. Merci de soutenir cette position.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

Juste une petite correction matérielle par rapport à la prise de parole de mes préopinants, qu'on parle d'exemplarité, on ne dit pas que l'État a des moyens, on dit qu'il doit donner l'exemple. Je vous invite à faire cette différence intellectuelle.

Melly Blaise, député, UDC

Je prie mon préopinant qui est visiblement beaucoup plus intelligent que moi de m'expliquer. L'État doit être exemplaire, donc on propose de changer en 2035, il n'y aura plus de chauffages avec de l'énergie fossile, ça va engendrer des coûts. Voilà, cet argent ne va pas tomber du ciel. Je ne vois pas la différence, exemplaire, ça veut dire dépenser et, d'après votre définition, c'est dépenser plus d'argent et cet argent sort de la poche des citoyens.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter. Comme le rapporteur l'a signalé, les 27, 28, 29 sont identiques. Nous allons donc mettre en opposition le 26 contre 27, 28, 29.

Proposition 26 contre propositions 27, 28 et 29 / Antrag 26 gegen Anträge 27, 28 und 29

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour la proposition 26 / für Antrag 26: 49 voix / Stimmen

Pour les propositions 27, 28 et 29 / für Anträge 27, 28 und 29: 73 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez préféré le groupe 27, 28, 29. Nous allons donc voter sur ce groupe.

Propositions 27, 28 et 29 / Anträge 27, 28 und 29

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 67 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 55 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté ces amendements. Nous passons à l'amendement 30, il est retiré. Amendements 31, 33 et 34, le 32 est retiré, les amendements 33 et 34 sont identiques et ils ont été acceptés par la commission.

Discussion à l'article 29 al. 1 à 2 al. 1:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Ces amendements concernent l'article 29 alinéa 1 et l'utilisation des enseignes lumineuses extérieures. La proposition 31 est de remplacer «à partir de minuit» par «durant la nuit».

Et puis pour les 33 et 34, le focus était mis plutôt sur remplacer le «peut être» par «est» limitée. Donc on a opposé d'abord la version «durant la nuit» avec la version «dès minuit» que proposent les amendements 33 et 34. Et puis la préférence de la commission a été clairement pour les 33 et 34 avec 8 voix contre 3 pour la proposition «durant la nuit» de l'amendement 31 et 2 abstentions. Ensuite, les amendements 33 et 34, qui proposent donc «est» limitée plutôt que «peut être» limitée ont été mis en confrontation avec la version actuelle de «peut être» limitée et la version qui a été retenue par la commission, c'est celle d'encourager clairement des mesures de limitation, mais sans imposer d'interdiction, c'est-à-dire de soutenir ces amendements 33 et 34. Le vote a donné 8 pour cette version-là et 5 contre la version initiale.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Nous sommes ici dans l'article consacré aux enseignes lumineuses extérieures.

Notre proposition vise à limiter effectivement et non seulement possiblement leur utilisation durant la nuit. Le terme durant la nuit permet également de limiter l'utilisation des enseignes extérieures avant minuit, raison pour laquelle je vous invite à soutenir l'amendement numéro 31.

Logean Grégory, député, UDC

Pour notre groupe, il est important de s'en tenir à la version de la commission puisque durant la nuit, c'est une vaste notion entre l'été et l'hiver et l'entre saisons et je crois qu'il y a lieu ici de définir que la nuit, c'est à partir de minuit et puis de ne pas ouvrir encore différents sujets d'interprétation et de ne pas non plus aller au-delà de l'autonomie communale. Donc à partir de minuit, eu égard aux exceptions qui sont évoquées plus loin, notre groupe peut se rallier, mais si ça devait être durant la nuit, c'est-à-dire sans la précision de minuit, nous refuserons bien sûr cela, donc nous suggérons d'en rester à la variante pleine de bon sens de la commission.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Alors je me rallie au député Logean, c'est une petite surprise, je pense que vraiment, c'est important de fixer une heure, parce qu'effectivement, sinon si c'est durant la nuit, on peut encore se poser des questions, l'hiver - l'été, quand c'est la nuit, on ne sait pas, bon bref. Donc je pense que c'est une question de bon sens de limiter de toute façon les lumières et puis que dans le sens de la loi, on pourra éteindre les enseignes lumineuses avant. Donc je pense que ça fait vraiment sens et je vous encourage à privilégier cette heure butoir de minuit plutôt que durant la nuit. Merci.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Pour notre groupe, c'est une volonté d'encourager sans imposer. Cette mesure est supportable et non contraignante et n'entrave en rien la liberté de commerce.

En revanche, elle donne un bon signal à nos concitoyens.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Oui, je vais essayer de convaincre mes amis socialistes.

Je pense que le détail de «durant la nuit», déjà la nuit, c'est quoi? C'est quand il ne fait plus jour. A priori, les communes, elles n'allument pas la lumière quand il fait jour, elles le font que quand c'est la

nuit, ce qui permet d'avoir un délai avant minuit puisque, pour l'instant la proposition qui nous est faite c'est minuit. On peut gagner encore 2 heures.

Et puis l'autre chose, c'est que ce détail-là, c'est un détail purement opérationnel qui sera réglé dans l'ordonnance. Donc voilà, si jamais il y a quelques voix qui veulent venir vers le «durant la nuit», je ne suis pas contre.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons donc opposer le 33-34 contre le 31.

Propositions 33 et 34 contre proposition 31 / Anträge 33 und 34 gegen Antrag 31

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour les propositions 33 et 34 / für Anträge 33 un 34: 109 voix / Stimmen

Pour la proposition 31 / für Antrag 31: 13 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez préféré le 33-34. Je n'ai pas de demande de parole. 33 et 34 ont été acceptés par la commission. Ils sont donc acceptés. Nous passons aux amendements 35, 36 et 38. Les amendements 37 et 39 sont retirés. Monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 30 al. 1 à 2 al. 1:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Alors ici il y a similarité avec l'article précédent, mais ici nous sommes à l'article 30 qui concerne l'éclairage nocturne des bâtiments. On a un peu le même débat avec la proposition «durant la nuit» et la proposition entre «est limitée» et «peut être» limitée. Il y a un ordre qui est un petit peu différent avec les amendements. Les 35 36 qui proposent «est limitée dès minuit» ont été opposées d'abord à l'amendement 38 qui propose «durant la nuit». La commission a préféré la version «dès minuit» en soutenant le 35-36 à 10 voix contre 1 et 2 abstentions. Et ensuite cette version 35-36 a été opposée à la version originelle qui mettait «peut être limitée» au lieu de «est limitée» et la commission a décidé soutenir le 35-36 à 9 voix pour et 4 contre.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Il s'agit ici de l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels. Beaucoup de secteurs sont éclairés de manière inutile. Cela présente au moins 2 avantages, notre amendement, j'entends. La lumière inutile consomme beaucoup d'énergie et elle nuit aux oiseaux, insectes et autres animaux. Notre amendement souhaite rendre effective la limitation de cet éclairage durant la nuit et donner la possibilité de la réduire avant minuit. La réduction, respectivement la coupure totale de l'éclairage nocturne durant quelques heures conduit à des économies de 20 à 35%, sans perte de sécurité, ni de confort. Cette proposition permet donc sobriété, efficacité et économie. Il est difficile de croire que l'on puisse être contre un tel cercle vertueux. Merci de soutenir l'amendement numéro 38. Merci.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Alors, moi, je vais soutenir notre amendement, le 35, pour les mêmes raisons quand même que ma collègue, c'est qu'on peut faire tous cet effort-là de réduire à partir de minuit tout l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels. Je pense qu'on est tous d'accord là-dessus pour dire que le grand public dort généralement à partir de cette heure-là. Pour nous, c'était aussi un compromis, avant on pensait plutôt 22 heures, mais effectivement on nous a convaincus avec des arguments pour dire minuit, ça nous semble raisonnable, donc c'est pour ça que là on affiche la couleur et on fixe une heure précise pour ces motifs-là.

Après, je pense aussi que les commerces ont tout à gagner de ces mesures d'électricité, parce que vu les factures qu'on leur envoie et puis qui ne cessent d'augmenter, on ne peut que se réjouir pour eux d'éteindre les feux quand ils ne sont pas nécessaires. Avec les risques de black-out de l'hiver, les citoyens et citoyennes se sont bien habitués aussi à ça, à ces mesures et puis je pense qu'on peut tous vivre avec ces notions d'extinction des feux à partir de minuit.

Il y a les questions des exceptions, par exemple, s'il y a des bars qui sont ouverts ou des établissements publics qui ont des autorisations d'ouverture au-delà de minuit, j'aimerais rassurer tout le monde, ces établissements pourront continuer à être ouverts, continuer à avoir de la lumière au sein de ces établissements, donc c'est vraiment un bon compromis et je vous remercie de soutenir la proposition numéro 35. Merci.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole. Les amendements 35 et 36 sont similaires, ils ont été acceptés par la commission. Nous allons les opposer à l'amendement 38.

Propositions 35 et 36 contre proposition 38 / Anträge 35 und 36 gegen Antrag 38

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour les propositions 35 et 36 / für Anträge 35 und 36: 111 voix / Stimmen

Pour la proposition 38 / für Antrag 38: 12 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez préféré les amendements acceptés par la commission. Je n'ai pas de demande de parole. Ils sont donc acceptés. Nous passons aux amendements 40 à 45. L'amendement 42 est retiré. Monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 31 al. 1 à 4 al. 3:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Dans ces amendements qui concernent l'article 31, il y a eu différentes propositions, notamment deux propositions du groupe neo qui demandent d'exempter à l'obligation de produire un CECB lors de la vente d'un bien public de nouvelles exceptions.

Ces propositions n'ont pas été suivies par la commission qui estime que ça complexifie la mise en œuvre sans apporter quelque chose d'utile. Ces 2 propositions du groupe neo ont d'abord été confrontées et la proposition qui a été retenue, c'était la moins complexe avec l'amendement 41 qui a été retenu, mais après cet amendement 41 a été écarté au profit de la version actuelle.

Ensuite il y avait un amendement du groupe du Centre qui proposait d'éliminer le terme «publiquement» pour la mise en vente publiquement, c'est-à-dire qu'on élargit à toutes les mises en vente la nécessité d'avoir un CECB, la commission a aussi refusé cette proposition à 8 contre 5. Et finalement, la commission a rejeté les différentes propositions, il y avait les amendements 43, 44 et 45 qui proposaient l'élimination de cette clause d'obligation de présenter un CECB pour la vente publique, rejetés à 8 contre 5 par la commission qui estime que c'est un élément essentiel pour protéger l'acheteur d'un bien.

Burgener Melanie, Suppléant, neo – Die sozialliberale Mitte

Eine Gebäudeanalyse in Form eines GEAK zu erstellen, bringt Transparenz. Grundsätzlich ist die Erstellung einer GEAK-Etikette wichtig, denn der Käufer weiss, was für ein Gebäude er kauft – gleich wie wir es bei Kühlschränken oder Autos kennen.

Eine energetische Analyse schafft Übersicht über den Energieeinsatz und den Zustand der Energieanlage in Gebäuden. Aus der Analyse heraus werden Massnahmen unter wirtschaftlichen Aspekten (Nachhaltigkeit und Umweltkriterien) und technischen Machbarkeiten aufgezeigt, die in einem nächsten Schritt umgesetzt werden können – ein geeignetes Instrument.

In Anbetracht der Priorität und der zur Verfügung stehenden Mittel hat sich nun die Frage gestellt, ob jeder Verkauf an einen GEAK verknüpft werden soll. Festgestellt haben wir, dass bei einem Verkauf innerhalb der Familie ein Ausweis nicht zwingend sein soll. Das haben wir bereits in der ersten Lesung so angemerkt. Ebenfalls sind wir der Auffassung, dass Gebäude, welche nach 1990 die Baubewilligung erhalten haben, sowie Gebäude vor 1990, welche in den nächsten fünf Jahren einem Ersatzneubau weichen oder energetische Gesamtanierungen planen, ebenfalls nicht zwingend einen GEAK benötigen.

Aus diesen Gründen haben wir unsere Vorschläge eingebracht. Der GEAK soll ein Hilfsmittel sein, welcher den Zustand eines Gebäudes aufzeigt und Verbesserungsmöglichkeiten präsentiert – allerdings nur dort, wo er von Vorteil ist.

Besten Dank.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Il est ici question du certificat énergétique cantonal des bâtiments dans le cadre de la mise en vente d'un bien immobilier.

Les Vert.e.s soutiendront les propositions allant dans le sens d'étendre cette obligation à tout type de vente, quelle que soit l'année de délivrance du permis de construire. C'est une question de transparence vis-à-vis de l'acheteur. Aujourd'hui, l'efficacité énergétique d'un bâtiment conditionne la qualité de vie à l'intérieur de ce même bâtiment, mais aussi conditionne la facture énergétique. Il est donc indispensable d'être transparent.

Melly Blaise, député, UDC

Rendre obligatoire un document qui n'est demandé ni par l'acheteur ni par le vendeur est une absurdité.

Mes chers collègues, j'espère que vous êtes au courant de ce que vous allez mettre dans la loi.

J'espère que vous êtes prêts à expliquer à vos électeurs qui viendront se plaindre que c'est vous qui avez accepté ça. Donc vous êtes au courant que vous allez exiger des vendeurs de payer environ 1000 francs pour l'instant à une entreprise, et les entreprises du domaine vont être débordées puisque ça va devenir obligatoire. Donc les prix vont forcément augmenter. D'obtenir un document qui va juste donner une lettre à votre bâtiment, votre villa, votre appartement, A-B-C-D. Vous avez déjà trouvé un vendeur, vous êtes prêt à le vendre, il est prêt à acheter. Est-ce que c'est à nous d'imposer ce retard? Vous allez expliquer à vos électeurs qu'ils vont devoir repousser de plusieurs mois la conclusion de l'acte, mais aussi de l'accord de l'emprunt immobilier, qui ne pourra pas fixer les taux d'intérêt, par exemple, parce qu'il doit attendre de recevoir ce document alors que l'acheteur est prêt à acheter. Pourquoi est-ce que ça ne fonctionnait pas jusqu'à maintenant? Ça fonctionnait très bien! Vous doutez de la qualité d'un bâtiment, vous payez, vous mandatez une entreprise, un architecte qui vient évaluer, qui vous dit la qualité, vous demandez les anciennes factures. Si vous voulez, vous demandez un CECB, vous le payez, mais si vous ne voulez pas, si l'acheteur ne veut pas et le vendeur ne veut pas non plus, pourquoi allons-nous forcer ça? Nous augmentons les coûts d'un achat, nous retardons la transaction, si les entreprises sont débordées, comment nous faisons, s'il y a 6 mois de retard, comment faisons-nous? Vous ne pouvez pas déménager, vous devez attendre, vous n'avez pas la sécurité d'avoir l'acte chez le notaire. Autant, il y a certaines mesures qui peuvent faire sens, moi, je suis pour la liberté en général, il y a des mesures où au moins on voit une pesée entre la liberté et l'efficacité énergétique, mais là, c'est mettre un autocollant, un nutri-score sur un bâtiment et on le met dans la loi. C'est une absurdité. Si vous acceptez de mettre ça, je compte sur vous pour expliquer à

vos électeurs, parce que je suis sûr qu'ils viendront se plaindre quand ils se rendront compte de ce que ce Parlement a voté. Moi, je n'oublierai pas la liste des gens qui ont soutenu cet objet.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Sie können schon lachen über das, was Herr Melly sagt. Und ich habe verschiedene Leute von Ihnen beobachtet, als er sagte: «Erklären Sie das Ihren Wählern.» Die haben da an die Decke gestarrt oder auf den Tisch. Sie können das Ihren Wählern nicht erklären, mindestens 90% der Leute auf der Strasse werden nicht begreifen, was wir hier beschliessen. Das ist absolut nicht nachvollziehbar!

David Crettenand als Berichterstatter, ich kenne ihn sonst wirklich als gut argumentierenden Menschen. Das einzige Argument, das die Kommission bringt, das einzige, das er hier erwähnt hat, ist: Man muss den Käufer schützen. Und ich blicke hier vor allem die liberale Fraktion an. Sind Sie die, die Gesetze machen, um den Käufer zu schützen, müssen Sie den Leuten helfen, müssen Sie den Nanny-Staat emporheben? Also ich kann das nicht begreifen. Es gibt praktisch kein Argument für diesen GEAK, aber alle sind jetzt hier irgendwie eingemittet und können nicht mehr erklären, wieso wir das am Schluss in diesem Gesetz haben. Also das ist höchst bedenklich, was wir hier beschliessen. Und ich werde jedem, der sich darüber beklagt, sagen, welche Fraktionen sich dafür eingesetzt haben, einen solchen absoluten Unsinn, der in der Praxis nicht umsetzbar ist, hier ins Gesetz zu schreiben.

Wir haben die verschiedenen Argumente gehört. Die Kosten sind eines. Die Dauer: Der Staatsrat hat es selbst festgehalten im Kommissionsbericht. Im Moment geht es über sechs Monate, bis Sie so einen GEAK erhalten. Das ist so absolut undenkbar! Ich weiss nicht, ob Sie wissen, wie Verkaufsprozesse von sich laufen – wahrscheinlich nicht. Das lähmt die ganze Wirtschaft. Sie stellen sich hier mit einem solchen Vorstoss auch gegen die Wirtschaft. Es ist nicht umsetzbar. Wie ist es bei einer einzelnen Wohnung in einem Haus von 50 Wohnungen, was machen Sie da? Da müssen Sie einen GEAK über das ganze Gebäude machen. Es kommen noch Vorstösse, die von der Kommission angenommen worden sind, die völlig gegen das Zivilrecht sind, dass wenn ein Miteigentümer dies verlangt, die ganze Miteigentümergeinschaft einen GEAK für das ganze Gebäude machen soll. Sind wir hier ein sozialistisches Parlament? Also ich denke hier an andere Mehrheiten.

Ich habe es immer wieder zitiert: Ein winddurchlässiges Haus in Töbel, aber nicht nur ein Haus, eine Immobilie, ein Stall – das Gesetz differenziert da nicht. Ein winddurchlässiger Stall, ja, dann müssen Sie einen GEAK machen, wenn Sie den verkaufen und öffentlich zum Verkauf ausschreiben ... Das ist ja ein Witz! Können Sie das irgendjemandem erklären? Mir jedenfalls nicht.

Fast kein Kanton kennt diese GEAK-Pflicht, fast keiner. Wir wollen da wieder aus irgendwelchen Gründen, ich habe jetzt mal angetönt, was vielleicht der Grund sein könnte, ich will es nicht wiederholen, aber deshalb haben wir jetzt das hier im Gesetz, und Sie haben nicht den Mut, das zu streichen. Energetisch bringt das nichts. Céline Dessimoz, energetisch bringt das nichts. Die müssen nur einen GEAK machen, um den Käufer zu schützen, aber es sind keine Konsequenzen daran gebunden.

Und schlussendlich noch die Frage: Wer kontrolliert das? Wer kontrolliert das erstens in der Verordnung? Übrigens ist der Vorschlag der neo ja schon in der Verordnung vorgesehen: nur Gebäude vor 1990. Dann müssen Sie zuerst mal schauen, wann die Baubewilligung war, Sie müssen eine riesige Bürokratie aufwenden um zu sehen, wann die Baubewilligung war, und dann muss das irgendjemand noch kontrollieren. Also das ist wirklich reine Bürokratie. Und jeder, der jetzt hier dem zustimmt, einer Bestimmung, die jeden Bürger in unserem Kanton «emmerdiert», wie man so schön sagt, den kann ich nicht begreifen.

Ich bitte Sie wirklich, diese Bestimmung einfach zu streichen.

Besten Dank.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Monsieur Pfammatter, les libéraux-radicaux de ce Parlement vont vous répondre. Notre groupe n'est pas unanime sur ces amendements. D'un côté, la volonté de protéger l'acheteur contre toute surprise et pour d'autres, la crainte de freiner des ventes par manque de personnel sur le terrain. De plus, pour la vente d'un bien immobilier en PPE, tous les copropriétaires devraient financer un CECB pour l'analyse de l'ensemble du bien, dès lors qu'un seul copropriétaire souhaite vendre son bien. Pour une majorité de notre groupe, ce procédé est injuste envers les propriétaires de biens en PPE.

Bender Nathan, député, Le Centre

J'entends les arguments de mes préopinants, Monsieur Melly, je respecte votre point de vue, je l'entends.

Je vous invite aussi à entendre les points de vue des autres et à les respecter, s'il vous plaît. On a vu les positions de la première lecture, ce n'est pas un sujet qui est nouveau, on l'a débattu en commission de première lecture. On l'a débattu en plenum en première lecture. La commission de deuxième lecture a aussi débattu, et on se retrouve aujourd'hui dans ce débat final, je dirais, sur cet article.

Notre groupe s'est très clairement positionné en faveur de ce CECB afin d'aller de l'avant. En première lecture déjà, le service et le département avaient annoncé qu'ils tiendraient compte de la réalité économique, parce qu'on est conscient qu'on ne peut pas arriver avec une mise en vigueur de la loi, je ne sais pas au 1^{er} janvier 2024, tous les bâtiments dès le 2 janvier doivent avoir une étiquette pour être vendus. On a des garanties, et je le redis ici pour protocole devant ce plénum, que la mise en vigueur pourra être faite de manière progressive, en tout cas, c'est ce que nous défendons. On peut avoir la vision de se dire on protège absolument l'acheteur, mais on peut aussi avoir une vision positive. Ça motive et ça argumente, toutes les personnes qui ont ou qui vont investir dans un assainissement d'un bâtiment, d'avoir la preuve, un papier, un certificat qui vous montre que vous avez en effet investi pas pour rien, vous avez donné de la valeur à votre bien. On peut voir le verre à moitié vide, mais on peut également voir le verre à moitié plein, et c'est ce que Le Centre a comme position et nous soutiendrons le maintien de cet alinéa, merci pour votre attention.

Gasser Christian, Abgeordneter, SVPO

Frau Dessimoz, Sie haben gesagt: Transparenz bei den Energiekosten. Sie, Herr Bender, haben gesagt: Man investiert in einen Wert. Aber dieses Parlament ist einfach nicht konsequent. Denn jetzt fordert man einen GEAK, einen Kleber, eine Energieeffizienz-Etikette wie auf jedem Kühlschrank. Aber nachher sagt man, das sei für den Käuferschutz. Aber wenn man dann gekauft hat... Noch vor fünf Abänderungsanträgen habe ich gesagt, wir brauchen eine Energiemessung, damit jeder Eigentümer sieht, wie viel er verbraucht und einsparen kann. Da waren Sie alle dagegen. Jetzt sagt man Käuferschutz, er muss wissen, was er kauft. Dann kauft er, hat eine schöne Etikette und nachher hat er gleichwohl keine Kontrolle, wie er einsparen kann. Das ist einfach nicht möglich. Vor diesem Hintergrund brauchen wir auch keine GEAK-Etikette. Die können wir dann in den Ordner kleben, wenn wir die Liegenschaft gekauft haben, und die können wir dann brauchen, um im Winter anzufeuern. Das bringt nämlich absolut nichts!

Und vielleicht noch um an die Worte anzuschliessen von Kollege Aron Pfammatter: Das, was wir hier beschliessen, entbehrt jeglicher logischer Grundlage. Das ist einfach nicht realistisch, was wir hier wollen. Wenn ich irgendwo einen Stall kaufe oder eine freistehende Garage, muss ich zuerst noch einen GEAK-Ausweis machen, der sechs Monate dauert. Wenn ich ein altes Gebäude kaufe, das ich abrisse für eine neue Überbauung, muss ich einen GEAK-Ausweis machen, den bezahlen und dann reisse ich trotzdem alles ab. Oder wenn ich so oder so eine Komplettsanierung mache. Das ist total weltfremd.

Dieser Artikel gehört einfach gestrichen. Alles andere kommt für uns nicht infrage.
Herzlichen Dank.

Logean Grégory, député, UDC

Les propos pertinents de mes préopinants Melly, Pfammatter et Gasser, m'ont également inspiré.
J'aimerais relever un exemple très concret. Est-ce qu'on prend les gens pour des bobets aussi dans certaines circonstances?

Je m'explique: lorsque vous achetez un bien immobilier, il se peut aussi que vous sachiez très bien que ce bâtiment est en D, en E ou en F, sans avoir besoin d'un expert qui va coûter entre 600 francs dans le meilleur des cas, a priori plutôt peut-être 1000, on est grosso modo entre 800 francs et 1000 francs, et les prix, comme l'a dit Blaise Melly, vont certainement croître et il y aura encore une fois un surcoût administratif et qu'ils n'arrivent pas à suivre. Donc on crée une surcharge administrative peut-être pour un bien dont j'ai la connaissance que je dois remplacer le chauffage, isoler et on m'oblige quand même à faire un CECB. Et, en plus, il y a certains amendements aussi qui sont proposés, comme Madame Dessimoz, mais pour d'autres raisons et avec une vision totalement opposée et un résultat différent, je parlerais de l'ensemble de tous ces amendements, nous allons en tout cas soutenir tous les amendements qui visent à supprimer cette obligation bureaucratique et qui n'amèneront aucune amélioration.

Certains veulent même pour la location dans des amendements. D'autres amendements souhaitent même, dans différentes circonstances dont il est peu clair, on ne sait pas jusqu'où va aller l'obligation, mais si vous achetez une passoire puis que vous savez que c'est une passoire, vous pouvez bien payer 1000 francs, ça sera quand même une passoire et que vous devrez investir. Donc là on rentre dans de l'idéologie pure pour rajouter de la bureaucratie, et tout le reste au niveau des conséquences sur l'État et les services de Monsieur Roberto Schmidt qui nous annonce au prochain budget qui il ne souhaite pas, mis à part les postes votés par le Grand Conseil, j' imagine qu'il va nous dire avec la malice positive qui le caractérise parfois, que ce seront des postes qui ont été décidés par le Grand Conseil et non pas par le Gouvernement parce que vous aurez besoin, peut-être pour des contrôles ou les communes de savoir qui va contrôler tout ça, mais on est complètement cassé. Je crois qu'il faut revenir les pieds sur terre et être pragmatique et arrêter de charger encore le bateau administratif. Celles et ceux qui veulent savoir si leur bien est en D, en B ou en A, ils demandent ce certificat et ceux qui ne le souhaitent pas, pourquoi les obliger? Aron Pfammatter l'avait dit à l'entrée en matière, il y a des semaines de retard déjà pour certains prestataires aujourd'hui, est-ce qu'on veut retarder aussi les ventes pour ces raisons?

Bref, vous l'aurez compris, notre groupe en tout cas rejette, tout comme le mail que nous avons reçu ce matin un peu tard, ils arrivent comme la grêle après la vendange, mais il reste encore aux notaires valaisans par Jean-Paul Salamin la fusée anti-grêle, c'est la seule chose maintenant qui nous reste. Les notaires valaisans ont relevé aussi ce matin des points et disent ceci, et là j'en appelle aux notaires de ce Parlement: en résumé, la formulation proposée n'est pas aboutie. Elle entraîne une inflation administrative qu'il faudrait éviter. Pour le Comité de l'Association des notaires valaisans, il faudrait permettre au Conseil d'État de prévoir davantage d'exceptions, par exemple pour les bâtiments agricoles non chauffés etc. Il est également souhaitable d'imposer une analyse globale des immeubles plutôt que par appartement, etc., mais c'est trop tard. Maintenant les amendements sont déposés sous leur forme actuelle. Par esprit de bon sens, écoutons aussi ceux dont c'est le métier de formaliser ces actes et qui voient là aussi tout le surcroît d'administratif que ces propositions vont générer. Merci.

Le président

Les Vert.e.s, vous voulez répondre au verre à moitié plein ou à moitié vide de Nathan Bender?

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Je vais répondre effectivement sur plusieurs points. J'avoue que je suis un peu surprise de l'intensité des argumentations.

Si vous avez besoin de vous détendre, j'ai un collègue qui m'a apporté quelques Ricolos, vous pouvez vous adresser à moi si jamais.

Monsieur Melly, vous parlez d'expliquer aux électeurs comment ils vont vivre cette contrainte, mais moi, j'ai envie de vous dire qu'on pourra aussi expliquer aux électeurs pourquoi vous ne leur avez pas donné le moyen de faire un choix éclairé. C'est aussi un moyen, le CECB est une information. L'information fait partie de tout processus de décision. Quand on fait un choix, on choisit en fonction d'un certain nombre de critères et ces critères, on les a par le biais d'une information, le CECB, c'est une information.

Ensuite, par rapport à tout ce que j'ai pu entendre sur le délai, la manière de faire, qu'il y aura trop etc., il y a une ordonnance qui va être édictée et qui donnera le détail de comment on s'y prend et qui posera certainement un nombre de limites. Et enfin, dernier argument, dans cette loi, il y a l'article 5 qui pose un certain nombre de dérogations et notamment 2 dérogations, une sur le principe de la non-proportionnalité économique et un autre sur la situation des bâtiments, notamment la nature, ça, c'est pour répondre à Monsieur Gasser, la nature, l'affectation et la durée d'utilisation résiduelle d'une construction. Il ne s'agit pas de contenir dans ces amendements les granges, etc. Donc, merci d'aller dans le sens de l'acceptation de ces amendements. Merci.

Bender Nathan, député, Le Centre

Je serai très bref, parce que je partage assez l'avis de Monsieur Logean, on n'est pas pour la bureaucratie et faire des papiers pour tout pour rien et c'est pour ça que j'aimerais quand même relire l'article qui est aujourd'hui proposé à l'alinéa 3, la fin de l'alinéa 3: le Conseil d'État peut prévoir des dérogations basées sur la qualité énergétique des bâtiments. Bien entendu que si vous avez une grange qui est une passoire énergétique, que vous faites un CECB ou pas, il sera de toute façon G rouge.

Voilà, ce sont tous ceux qui sont au milieu où c'est intéressant de savoir quelle est la qualité énergétique, si c'est plus ou moins bien. Il y a souvent des épaisseurs d'isolation qui sont cachées, des détails techniques qui sont cachés. Et c'est là que c'est intéressant d'aller vers de la transparence. Pour les choses où c'est clair, je pense qu'on peut utiliser la fin de cet alinéa pour l'appliquer. Merci.

Aquilino Andreas, Suppleant, SVPO

Es ist sehr amüsant, dieser Diskussion hier zuzuhören. Ich komme mir vor, als wenn ich hier mit 130 GEAK-Experten im Parlament hocke und alle sagen, was das Richtige ist.

Ich habe das in der ersten Lesung schon mehrere Male gesagt, ich selber bin GEAK-Experte. Ich stelle diese Dokumente auch aus. Über die Fristen haben wir gehört, wie lange das geht. Das geht sehr lange. Wenn Sie auf www.geak.ch schauen, können Sie die Liste der GEAK-Experten anschauen. Das sind diverse GEAK-Experten, die jetzt schon ausgelastet sind. Das kann man da ankreuzen. GEAK-Experte ist keiner vollberuflich, das machen alle zusammen nebenbei, weil die Büros das gerne machen. Was das alles für den Kanton bedeutet, bei jedem Verkauf einen GEAK beizufügen. Ich glaube, das kann man sich ausmalen.

Ich finde es aber noch spannend, wenn die neo-Fraktion von Massnahmen redet. Es wird aufgezeigt, was es zu tun gibt. Das ist nicht ein GEAK, meine Kollegen. Das ist ein GEAK Plus. Und ein GEAK Plus ist hier nicht gefordert. Also die Massnahmen werden hier noch gar nicht aufgezeigt.

Und zum Schluss möchte ich noch sagen: Weiss eigentlich jemand, ob ein GEAK kontrolliert wird? Ich glaube nicht, weil ein GEAK wird nicht kontrolliert von irgendeiner Stelle. Jeder GEAK-Experte ist selber verantwortlich für das, was er ausstellt. Und wenn das nachher Pflicht ist, kann ich Ihnen

sagen, wie die Qualität der GEAK wird. Die GEAK werden erst kontrolliert, sobald ein Bauherr bei der Dienststelle ein Fördergesuch einreicht. Erst dann werden diese Dokumente geprüft, ob diese irgendwelchen Kriterien entsprechen.

Von daher: Der GEAK gehört aus dem Gesetz.

Danke schön.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, on nous a annoncé que le 41 a été retiré.

Alors, nous allons directement opposer le 40 au groupe 43-44-45 qui sont identiques.

Proposition 40 contre propositions 43, 44 et 45 / Antrag 40 gegen Anträge 43, 44 und 45

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour la proposition 40 / für Antrag 40: 38 voix / Stimmen

Pour les propositions 43, 44 et 45 / für Anträge 43, 44 und 45: 89 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez préféré 43-44-45. Je n'ai pas de demande de parole, mais ils ont été refusés par la commission, donc nous devons quand même les voter.

Propositions 43, 44 et 45 / Anträge 43, 44 und 45

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 67 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 57 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté ces amendements. Amendement 46, retiré. Amendement 47, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 31 al. 1 à 4 (nouveau):

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

On parle toujours de l'article 31 ici, donc c'est un nouvel amendement, le 4bis, qui veut préciser que le CECB ne peut pas être lié à une obligation de rénovation énergétique du bien. Toutefois, il n'était de toute manière pas possible d'introduire des obligations à partir du CECB. La proposition ne paraissait pas utile aux yeux de la commission qui l'a refusée à 9 voix pour le refus et 4 pour l'acceptation.

Burgener Melanie, Suppléant, neo – Die sozialliberale Mitte

Wir ziehen den Antrag zurück.

Le président

Le 48 est retiré. Nous passons aux amendements 49 et 50, ils sont retirés également, ça nous mène à l'amendement 51, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 32 al. 1 à 3 al. 3:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Au niveau de la proposition d'amendement 51, il s'agit de l'article 32 alinéa 3, une proposition du groupe des Vert.e.s. La proposition de corriger à la baisse la limite de 0,5 GWh à 0,2 GWh a été refusée par la commission qui estime qu'il faut se concentrer sur les très grands consommateurs. La proposition a été refusée à 9 contre la proposition et 3 pour la proposition et 1 abstention.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Je m'excuse, mais on est sur le 50 ou sur le 51?

51 ...

Alors je prends la parole.

Nous parlons ici des bâtiments ayant une grande incidence énergétique définis comme ceux ayant une consommation supérieure à 0,5 GWh par an d'électricité ou de 1 GWh par an de chaleur.

Je cite ici les explications du département: si la valeur seuil est maintenue à 0,5 GWh, comme le Grand Conseil l'a fixée sur proposition de la commission économie et énergie à l'époque, ces discussions sur le concept énergétique n'auront lieu que pour 2 ou 3 bâtiments par année. Quelqu'un peut-il vraiment justifier ici qu'un article de loi ne concerne que 2 ou 3 bâtiments par année dans notre canton? La proposition des Vert.e.s vise à étendre la possibilité des communes pour entrer en discussion sur le concept énergétique d'un nombre de bâtiments plus grands à grande incidence énergétique. La proposition de 0,2 GWh va dans ce sens et je vous invite à la soutenir.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter sur cet amendement 51.

Proposition 51 / Antrag 51

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 32 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 93 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. Amendement 52, retiré. Amendement 53, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 33 al. 1 à 5 (nouveau):

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 53 concerne l'article 33 et c'est un nouvel alinéa 5bis proposé par Le Centre qui propose d'introduire, pour éviter les surchauffes, des critères sur le vitrage maximal autorisé.

La commission a décidé à 2 voix pour l'amendement contre 9 voix contre l'amendement de refuser cette proposition, qui allait à un niveau de détail qui n'était pas pertinent selon la commission.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

Effectivement on pourrait gloser sur le niveau de détail de cet amendement, par contre, il n'est de loin pas anodin. Tout le monde sait comment on produit des fraises en hiver. En fait on fait une serre.

On sait aussi que quand c'est un bâtiment de bureaux ou quand c'est un bâtiment d'habitations, la surface de vitrages engendre une surchauffe en été. Surchauffe qui malheureusement dénote et nécessite une dépense d'énergie supplémentaire pour le refroidissement, que ce soit par captation de froid ou par climatisation. Pour cette raison et dans le but aussi de faire de l'optimisation énergétique en été, vu qu'on parle très souvent pour d'hiver, serait cette réduction des vitrages des bâtiments qui permettrait par conséquent d'éviter cet effet de serre dont on parle beaucoup pour la planète, mais qui existe aussi au sein de nos divers bâtiments. Merci de votre soutien à cet amendement.

Genolet Arnaud, député-suppléant, UDC

Malgré les précisions apportées par l'auteur de cette proposition, notre groupe ne peut y souscrire.

En effet, nous craignons que l'introduction d'une disposition visant à viser une surface de vitrage maximale autorisée lors de constructions de nouveaux bâtiments entraîne plusieurs effets négatifs.

D'une part, il s'agit d'une mesure bureaucratique qui compliquera encore les procédures d'autorisation de construire alors même que tout le monde se plaint des lourdeurs administratives.

D'autre part, cela engendrera des postes supplémentaires au sein de l'administration cantonale qui croulera sous des centaines de demandes de préavis. Pour toutes ces raisons, nous rejetons cet amendement. Merci.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter sur cet amendement 53.

Proposition 53 / Antrag 53

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 34 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 88 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission. Nous passons à l'amendement 54: il est retiré. Amendement 55, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 34 al. 1 à 4 al. 2:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Il s'agit ici de l'article 34 alinéa 2, la proposition est faite par Le Centre de supprimer «ou des cantons limitrophes» pour ne pas permettre de compenser dans les cantons limitrophes, mais la commission est convaincue qu'il est important de maintenir cette flexibilité et a refusé la proposition à 2 contre 10.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

Le groupe du Centre peine à comprendre la décision de la commission de deuxième lecture. Effectivement, en 2019, le Gouvernement du canton du Valais a sorti un document qui s'appelle «Valais, terre d'énergie, ensemble vers un approvisionnement 100% renouvelable et indigène».

Par conséquent, l'obligation d'installation de panneaux photovoltaïques ou la participation d'une installation hors du site devrait être sur le canton du Valais, pour la simple et bonne raison qu'elle participe à cette stratégie.

Considérant ainsi le fait que c'est notre noble assemblée qui imposera cet état de fait, comment justifier que l'amélioration de notre bilan de production renouvelable en Valais soit péjorée par d'éventuels investissements dans des cantons limitrophes pour lesquels nous n'aurons ni la vision ni la maîtrise.

Par conséquent, je vous invite, par souci de cohérence avec notre vision 2035, puis 2060, d'accepter cet amendement et de rester sur des investissements des citoyens valaisans pour le canton du Valais.

Merci de votre attention.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter.

Proposition 55 / Antrag 55

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 37 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 87 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission. Nous passons à l'amendement 56, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 34 al. 1 à 4 (nouveau):

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Nous sommes à l'article 34, c'est une proposition nouvelle à l'alinéa 4bis qui est faite par le groupe Die Mitte Oberwallis. Proposition est faite ici d'exempter de l'obligation les nouveaux bâtiments qui ne seraient pas parfaitement exposés au rayonnement solaire, c'est-à-dire qui bénéficieraient de moins de 1'250 kWh par m² et par an.

Pour la commission, il ne fait pas de sens d'introduire une limitation aussi élevée, notamment parce que les panneaux solaires sont désormais très efficaces, même à 1'000 kWh par m² et par an par exemple. La commission a refusé à 8 voix pour le refus contre 5 voix pour accepter ce nouvel alinéa.

Furrer Urban, Abgeordneter, neo – Die sozialliberale Mitte

Der Antrag von Herrn Pfammatter verlangt, dass die Eigenstromerzeugungspflicht von Neubauten an Standorten mit einer Globalstrahlung von weniger als 1'250 kWh/m² und Jahr entfällt.

Wir von neo – Die sozialliberale Mitte stimmen diesem Abänderungsantrag zu mit der Begründung: Die Globalstrahlung – auch Solarstrahlung genannt – beschreibt die Solarenergie in kWh/m² und Jahren. Unser Gebirgskanton lässt es nicht zu, dass überall diese Werte erreicht werden, denn bei uns gibt es Dörfer, in denen im Winter über Monate keine Sonneneinstrahlung besteht.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Ici, nous évoquons les nouveaux bâtiments qui ont l'obligation de produire une part de l'électricité qui sera consommée par le bâtiment lui-même.

L'amendement de Die Mitte propose d'exempter les bâtiments ayant un rayonnement de 1'250 kWh par m² et par année, ce qui correspond, selon la classification des potentiels pour le photovoltaïque, à la catégorie très bonne exposition. On se priverait donc de la catégorie bonne comprise entre 1000 et 2000 et de la catégorie moyenne comprise entre 800 et 1000. Autant dire que mettre une exception de la sorte anéantit totalement la teneur et l'intention de l'article. C'est un non-sens de déposer un tel amendement quand on affirme vouloir accélérer la transition énergétique de ce canton.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Frau Dessimoz hat gesagt, das sei ein Unsinn, diesen Abänderungsantrag anzunehmen in Bezug auf die Stromproduktion. Sie haben heute dagegen gestimmt, dass in Bezug auf Gebäude die Energieproduktion höherrangig gewichtet werden soll, damit vorwärtsgemacht werden könnte. Die Grünen waren dagegen. Ich kann das nicht ganz nachvollziehen.

Wir haben uns hier eins zu eins am Kanton Graubünden orientiert, der ein bisschen vernünftiger unterwegs ist als wir. Es ist genau diese Bestimmung, die im Gesetz von Graubünden drin ist. Es macht doch keinen Sinn, einen Eigentümer zu verpflichten, Photovoltaik zu installieren, eine Rieseninvestition zu leisten, um kaum eine Produktion zu bewerkstelligen. Die Produktion machen wir in den alpinen Solaranlagen, aber nicht im Schattendorf – vor allem im Winter –, zum Beispiel, nichts gegen Agarn, aber in Agarn wäre zum Beispiel im Winter wahrscheinlich null Produktion auf der Solaranlage.

Deshalb sind wir der Meinung, dass man hier ein bisschen vernünftiger werden sollte und nicht jeden Eigentümer dazu verpflichten sollte, Solarenergie zu installieren, wo es keinen Sinn macht.

Besten Dank.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Je m'excuse, mais en fait, cet amendement, c'est le seul qui reste qui pose une petite contrainte pour améliorer et augmenter la production d'énergie renouvelable avec le photovoltaïque. C'est le seul parce qu'il impose quelque chose sur les nouvelles constructions.

Et contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas soit on accepte seulement pour les potentiels qui sont très bons ou rien du tout. Ce que vous faites, c'est seulement les très bons, mais entre rien du tout et les très bons, il y a les bons et il y a les moyens, et c'est suffisant pour couvrir un certain nombre de kilowatts par année dont le propriétaire pourra bénéficier.

Alors c'est sûr que c'est plus facile d'interdire, de dire: non, on ne promeut pas le photovoltaïque sur les bâtiments existants et d'après allez dire qu'il faut aller faire n'importe quoi dans les montagnes. Ça vous donnera un bon argument, effectivement, parce qu'il n'y aura pas d'obligation de mettre du photovoltaïque sur du bâti, on n'aura plus trop le choix, il faudra bien le mettre ailleurs.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Werte Céline, ich glaube, wir führen hier nicht mehr den gleichen Diskurs über die alpinen Solaranlagen. Sonst werden wir viel zu lang.

Sie haben gesagt, das ist der letzte kleine Zwang in diesem Gesetz. Schön wäre es, wenn es so wäre, aber wir wollen auch diesen Zwang nicht. Ich kann Ihnen nur sagen, im Kanton Graubünden wurde das mit klaren Mehrheiten angenommen und wird auch in der Praxis sehr gut umgesetzt. Es macht doch keinen Sinn, irgendwo eine Produktion zu verlangen, wo es nichts bringt.

Besten Dank.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter sur cet amendement 56.

Proposition 56 / Antrag 56

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 44 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 78 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. Nous passons aux amendements 57 et 58 qui sont identiques, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 35 al. 1 à 2, al. 1:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Ici, nous parlons de l'article 35 alinéa 1. Effectivement, les 2 amendements sont identiques. 57, proposition du groupe PS et le 58, proposition du groupe Les Vert.e.s.

La proposition est faite de supprimer l'exemption des bâtiments d'habitation de l'obligation de couvrir par du renouvelable leurs besoins en énergie pour la climatisation, l'humidification, la déshumidification. La commission juge que cette demande va trop loin, va favoriser les installations provisoires et peu efficaces énergétiquement dans les habitations. La proposition est refusée à 3 contre 9 par la commission.

Constantin Sarah, députée, PS/GC

Via cet amendement, nous souhaitons inclure les bâtiments d'habitation dans la réglementation pour l'installation des climatisations.

Mon groupe pense que c'est l'isolation des bâtiments qui doit permettre de supporter les chaleurs estivales. Le canton doit impérativement lancer une offensive en matière d'aide à la rénovation et à l'isolation. Les climatisations ne doivent pas devenir la norme. De ce fait, il n'y a pas de raison valable d'exclure les bâtiments d'habitation de cet article.

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

Le changement climatique fera augmenter indéniablement l'utilisation d'installations de ventilation douce dans les bâtiments. Les besoins énergétiques se monteront à environ 1 térawattheure d'ici 2050.

Différents cantons ont légiféré sur les installations de production de froid nouvelles ou assainies destinées à l'amélioration du confort du bâtiment. Elles doivent être alimentées à 100% par des énergies renouvelables valorisées sur le site. Notre canton a également légiféré dans ce sens, mais en mentionnant une exception pour des locaux ou des processus exigeant un climat ambiant spécial, ce que nous ne contestons pas. Par contre, nous ne pouvons pas accepter que les bâtiments d'habitation soient aussi considérés comme une exception. Pour notre groupe, cette proposition va à l'encontre des objectifs d'utilisation efficiente de l'énergie et s'écarte de l'objectif d'un approvisionnement énergétique 100% renouvelable et indigène.

Il est à relever encore que le document intitulé «politique du bâtiment 2050+» sous le chapitre énergie renouvelable pour la ventilation douce mentionne que la puissance électrique requise par l'installation de climatisation pour le maintien du confort doit être compensée par une installation photovoltaïque sur site et doit générer la même puissance. Cette exigence a été préconisée par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie en juillet 2022.

Pour finir, étant donné qu'une installation de rafraîchissement fonctionne durant les mois chauds, il semble tout à fait cohérent d'exiger que la consommation d'électricité pour les climatisations de confort dans les bâtiments d'habitation soit couverte par une production d'électricité équivalente sur site au moyen d'énergies renouvelables. Nous devons, selon notre loi sur l'énergie, utiliser la forme d'énergie la plus appropriée selon l'article 25 alinéa 1 let.b et garantir une utilisation efficace de l'énergie selon l'article 1 let.b.

Merci donc de revenir au projet de la loi du Conseil d'État et de soutenir les amendements 57 et 58 qui sont identiques et qui demandent que la consommation d'électricité d'une nouvelle installation de rafraîchissement, d'humidification et de déshumidification d'un bâtiment d'habitation soit couverte exclusivement par une production d'électricité sur site au moyen d'énergies renouvelables.

Ces amendements répondent à une politique énergétique responsable. Merci de soutenir ces amendements.

Melly Blaise, député, UDC

Très brièvement, je ne comprends pas l'asymétrie entre le chauffage et le refroidissement. C'est autant pénible de vivre dans une maison où il fait 30 que dans une où il fait 10. D'ailleurs dans notre pays, on a plus de décès durant les canicules que durant les vagues de froid.

En outre, la production d'électricité est plus forte en été qu'en hiver en Suisse et donc ce n'est pas là que ça va coïncider. C'est incompréhensible pour moi de vouloir faire cette différence et de vouloir en fait faire souffrir les gens, c'est un peu les punir pour je ne sais quoi, j'imagine pour le réchauffement climatique et donc qui méritent de souffrir. Voilà, je vous invite à refuser ces amendements.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter sur le 57 et le 58 qui sont identiques.

Propositions 57 et 58 / Anträge 57 und 58

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 32 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 96 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. L'amendement 59 est retiré. L'amendement 60 est retiré. Amendement 61, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 37 al. 1 à 2 al. 1:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 61 concerne l'article 37. C'est une proposition du groupe des Vert.e.s par Céline Dessimoz à l'alinéa 1. Il doit être précisé qu'il est lié aussi à l'amendement 62. Il est proposé ici de garder le terme moins contraignant «devrait» exclusivement pour les bâtiments construits après 1980. Ensuite, l'amendement 62 proposera que le terme plus contraignant «doit» est à appliquer pour les bâtiments construits avant 1980. Pour l'amendement 61, la commission a refusé cette proposition. Il y avait 3 pour et 10 contre.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Nous sommes ici dans l'article consacré à la rénovation énergétique du parc immobilier existant. Petit rappel des faits, 40 à 45% de l'énergie consommée en Suisse est en lien avec le bâti et le parc immobilier valaisan antérieur à 1990 représente 40% de la consommation totale d'énergie de notre canton.

Donc si l'on souhaite atteindre les objectifs de la présente loi, à savoir diminuer la consommation d'énergie, il faudra bien à un moment donné mettre l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments, qui offre à la fois un meilleur confort de vie pour les personnes qui y vivent, diminue la facture énergétique et stimule l'économie locale. La rénovation énergétique n'a que des avantages et c'est un levier d'action à privilégier pour l'économie valaisanne. Ainsi, les amendements 61 et 62 visent à introduire de la manière la plus soft et la moins contraignante une obligation de rénovation énergétique pour les bâtiments dont l'autorisation de construire a été délivrée avant 1980, autrement dit pour nos fameuses passoires énergétiques. Merci donc de soutenir ces 2 amendements.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter sur le 61.

Proposition 61 / Antrag 61

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 32 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 95 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. L'amendement 62, vous le maintenez? Très bien. Amendement 62, monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

J'ai expliqué, mais je n'ai pas dit le vote. Le vote était pareil, c'est 3 pour la proposition 62 et 10 contre, donc refusé.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter sur le 62.

Proposition 62 / Antrag 62

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 32 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 94 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. Nous passons aux amendements 63 et 64 qui sont identiques. Ils ont été acceptés par la commission, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 38 al. 1 à 3 al. 1:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Les propositions concernant l'article 38 sont faites par le groupe des Vert.e.s ainsi que Le Centre qui proposent de passer de 1980 à 1990 les bâtiments qui peuvent bénéficier du conseil. La commission a accepté la proposition avec une courte majorité de 7 voix pour et 6 contre.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Ces amendements sont donc acceptés. Nous passons à l'amendement 65, monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 65 concerne l'article 38, il propose de supprimer l'alinéa 3, c'est une proposition du groupe PLR/FDP. La commission, à une courte majorité, souhaiterait maintenir la possibilité d'étendre la subvention des bâtiments moins consommateurs.

Donc la proposition a été refusée à 6 pour 7 contre.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Nos réticences à puiser dans les fonds sous n'importe quel prétexte ne sont plus à démontrer.

L'alinéa 1 prévoit déjà la possibilité d'accompagner les propriétaires dans leurs réflexions et nous ne souhaitons pas étendre de subventions davantage.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter sur le 65.

Proposition 65 / Antrag 65

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 45 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 80 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. Le 66 est retiré. Le 67 et le 68 monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 39 al. 1 à 7:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Les 67 et 68 concernent l'article 39 alinéa 1, proposition du groupe Les Vert.e.s pour le 67 et pour le 68, proposition du groupe PS/GC. Les 2 ont été opposées, la commission veut rester moins contraignante, mais indiquer simplement une direction. Par rapport au 67 quand il a été opposé au 68, il y avait 6 pour

le 67 et 5 pour le 68 plus 2 abstentions et ensuite, le 67 a été opposé à la version actuelle et puis il a été refusé à 3 pour et 10 contre.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s

Donc l'article 39 qui concerne le remplacement des installations de production de chaleur utilise comme bien souvent dans la loi le temps verbal du conditionnel.

Mais si on utilise le conditionnel et puis qu'on ne précise pas de conditions, cela n'a pas vraiment de sens.

Donc, l'article dit: une installation de production de chaleur utilisant une ressource énergétique renouvelable devrait être privilégiée, on ne précise pas les critères. Donc en fait, cet alinéa tel qu'il est formulé actuellement ne sert pratiquement à rien. Notre amendement, donc l'amendement 67, ne fait que préciser les conditions dans lesquelles une installation de production de chaleur fonctionnant à l'énergie fossile doit être remplacée par une installation qui utilise une source renouvelable. Il y a 2 conditions qui sont très simples: la première, il faut que ce soit techniquement possible. La deuxième, elle est d'ordre financier, il faut que les surcoûts ne dépassent pas 5%. Alors qui, dans cette assemblée, peut affirmer haut et fort que ces 2 conditions sont soit exagérées, soit utopiques, soit idéologiques, ou j'en passe.

Donc c'est à l'aune de tels articles de loi que l'on mesure réellement l'adéquation entre le discours tenu notamment sur le climat, ici on parle vraiment d'énergies fossiles. C'est impossible de distinguer les débats sur l'énergie des débats sur le climat. Mais on a beaucoup parlé du climat avant l'été. Donc l'adéquation entre les discours qu'on a sur le climat, sur l'indépendance énergétique aussi et puis les décisions qui sont prises au moment d'appuyer sur le bouton. Merci pour votre soutien à cet amendement.

Pont Aurélie, députée-suppléante, PS/GC

Pour faire face aux défis énergétiques qui attendent notre société à l'avenir, il est nécessaire que nous réduisions notre dépendance aux énergies fossiles et la loi dont nous discutons aujourd'hui devrait aller dans ce sens-là et c'est là la ligne du groupe PS/GC à propos de cette loi. Ainsi, mon groupe estime qu'il est judicieux de spécifier que privilégier le remplacement des chaudières à mazout ou à gaz par une installation fonctionnant avec de l'énergie renouvelable est de l'ordre du devoir et non d'une volonté. Merci de soutenir notre amendement.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Je veux juste compléter ce qu'a dit est ma collègue et camarade, c'est qu'évidemment on va soutenir l'amendement des Vert.e.s et le nôtre parce qu'ils vont dans le même sens.

Donc merci à tout le monde.

Le président

Nous allons déjà opposer le 67 contre le 68.

Proposition 67 contre proposition 68 / Antrag 67 gegen Antrag 68

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour la proposition 67 / für Antrag 67: 102 voix / Stimmen

Pour la proposition 68 / für Antrag 68: 21 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez préféré le 67. Nous allons donc voter sur le 67.

Proposition 67 / Antrag 67

Vote / Abstimmung

(*nominatif / namentlich*)

Pour / dafür: 31 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 93 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission. Nous passons aux amendements 69 et 70, monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Ces amendements concernent l'article 39 alinéa 3 et puis ils proposent de baisser le minimum de diminution d'énergies renouvelables pour renouveler un chauffage fossile de 20 à 10%, ainsi que d'augmenter la classe énergétique des bâtiments qui sont non concernés de C à D. La commission avait accepté à une courte majorité de 7 pour 6 contre ces 2 amendements.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Je vais prendre la parole pour les amendements 69 à 74. Les amendements concernent l'article 39 traitant du remplacement des installations de production de chaleur. L'alinéa 1 mentionne en résumé que le remplacement des chaudières à gaz et à mazout devrait se faire par une installation alimentée par une énergie renouvelable. L'alinéa 3 reprend une disposition du MOPEC et prévoit une alternative si le bâtiment est équipé de manière à ce que la part d'énergie non renouvelable pour couvrir les besoins globaux soit réduite d'au moins 20% par une production de chaleur renouvelable ou par la réduction des besoins de chaleur. Sont exemptés les bâtiments dont la classe de performance énergétique globale du CECB est C ou meilleure. Les Vert.e.s refuseront catégoriquement les amendements visant à faciliter le maintien du fossile, que ce soit par la baisse du pourcentage ou l'augmentation de la catégorie d'efficacité énergétique.

Je rappelle que plusieurs cantons ont fait le choix du 100% et non du 20% et que Fribourg et Schaffhouse sont déjà passés à l'option des 20%. Le groupe des Vert.e.s rappelle que la consommation d'énergie fossile pour la production de chaleur dans le secteur du bâtiment doit être réduite à 0 d'ici 2050.

Le rapport de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie mentionne que la limite de 10% devra absolument être augmentée pour atteindre les objectifs. Autant dire que la proposition de descendre à 10% formulée par l'UDC, le SVPO, Die Mitte et le PLR correspond à la volonté de ne rien faire pour favoriser la transition énergétique.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Selon notre analyse, même avec le minimum de 10%, ainsi qu'une classe énergétique D, ce n'est plus économiquement supportable de remplacer un chauffage par un nouveau chauffage fossile, d'autant plus que la pression s'accroît au niveau international afin de taxer fortement ces énergies. Cette dépendance coûtera de plus en plus cher aux propriétaires qui y renoncent déjà logiquement.

En revanche, un passé très récent nous a démontré comment les associations lobbyistes peuvent s'engouffrer dans la moindre faille afin de lancer un référendum contre nos lois et nos décrets.

Elles recherchent par tous les moyens populistes pour retarder la transition énergétique lorsqu'elle semble défavorable à leurs activités. Nous avons fait une pesée des intérêts entre effet incitatif et risque d'argumentation populiste, difficile à contrer en cas de référendum, ce qui a fait pencher notre groupe pour un minimum de 10% plutôt que 20% et une classe énergétique D plutôt que C. Mais, pour simplifier les traitements de ces amendements, nous les retirons au profit des 71, 72, 73 et 74.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Wir sind nun ganz auf der Linie der PLR. Ich verweise auf die Argumente von Fraktionschefin Sonia Tauss-Cornut.

Wir ziehen unseren Antrag ebenfalls zugunsten der Anträge, ich glaube 71, 72 und 73 zurück.
Besten Dank.

Le président

Les 69 et 70 sont donc retirés. Monsieur Andreas Aquilino, je ne vous donne pas la parole étant donné que ces amendements sont retirés. Amendements 71 et 72, monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Donc, nous parlons toujours du même article ici et puis ces articles 71 et 72 concernent le passage du minimum de 20% à 10% pour la baisse de la consommation d'énergie non renouvelable exigée pour permettre aux propriétaires d'opter pour le renouvellement d'un chauffage fossile lors du remplacement de celui-ci.

Cette proposition a été soutenue à 8 contre 5 au niveau de la commission.

Logean Grégory, député, UDC

Je prendrai une fois la parole pour les 2 amendements. Il y a le 10% et la classe D. Effectivement, il s'agit ici de 2 éléments distincts, d'où le retrait qui a été évoqué tout à l'heure par les préopinants, et ce qui aurait d'ailleurs dû être fait au sein de la commission, mais enfin ce n'est pas très très important, l'idée, c'est que le Parlement puisse valablement se prononcer. Concernant 10% et classe D, je vous rappellerais d'une manière générale que, comme je l'ai dit à [...] peut-être de manière maladroite, mais amusante, Nathan Bender me l'a d'ailleurs rappelé, mieux vaut un tien que 2 tu ne l'auras pas. Ceci étant précisé, parfois, il vaut mieux avoir des pas pragmatiques, réalistes, que vouloir aller trop vite, mais l'élément de la classe D, finalement je prendrai quand même 2 fois la parole, mais c'est la raison pour laquelle, parce que là, c'est juste, on ne parle que du 10% hein?

Donc là aussi sur le 10%, je laisserai aussi les autres, puisqu'on a convenu qu'on se répartissait la matière et, de mon côté, je m'exprimerai sur la classe D, donc je laisserai mes collègues coauteurs préciser le propos sur le 10% et je reviendrai sur l'élément de la classe D dans un instant.

Le président

Nous allons donc voter sur les amendements 71 et 72.

Propositions 71 et 72 / Anträge 71 und 72

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 51 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 75 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez préféré les 20%. Nous passons aux amendements 73 et 74, monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

On est toujours sur le même article, mais cette fois ça concerne effectivement la classe énergétique. La commission estime que les bâtiments de la classe énergétique D selon le CECB ne doivent pas être soumis à l'interdiction de remplacement d'un chauffage fossile par un autre chauffage fossile, tout comme les bâtiments de classe énergétique A, B et C.

Ici, aussi il est estimé qu'il est de toute manière dans l'intérêt économique du propriétaire de renoncer à un chauffage fossile.

Logean Grégory, député, UDC

Cet amendement est extrêmement important à nos yeux et aussi, je l'ai dit tout à l'heure et je vais préciser maintenant mon propos, parce que j'avais appuyé sur la gâchette un poil trop vite tout à l'heure. Le propos ici, il est clair, si on met uniquement la classe C telle que certains le préconisent, enfin dès la classe C, c'est beaucoup trop restrictif.

Je vous rappelle, pour ceux qui ne le sauraient pas, que lorsque vous mettez à l'enquête une nouvelle construction, eh bien c'est forcément classe A ou B aujourd'hui. La classe B, c'est un bâtiment neuf. Donc, la classe C c'est presque un bâtiment neuf, c'est en tout cas un bâtiment très récent.

Donc, si on laisse dans la loi la classe C, au-delà du fait, mais je ne veux pas ici proférer pas des menaces, mais disons des faits, et je laisserai les faïtières en question le dire, on sait qu'il y a certaines associations de propriétaires qui sont très attentives, et certains lobbys également, quand je dis lobbys, ce n'est pas péjoratif, mais c'est corps de métier au sort de cet amendement parce que si on devait remettre, contrairement à la volonté de la commission, la classe C, cela pourrait concerner peut-être une part extrêmement importante du patrimoine immobilier valaisan et ce serait irréaliste d'une part de penser qu'on pourra assainir dans les délais voulus autant de chaudières à mazout. Et puis d'autre part, mieux vaut faire en sorte que les gens améliorent légèrement peut-être leur isolation, leurs fenêtres pour arriver à une classe D, et puissent peut-être aussi conserver dans certains cas cette chaudière à mazout. Je crois qu'il ne faut pas en faire du tout absolu, la transition énergétique, c'est du pragmatisme, c'est un tout, il n'y a pas de solution exclusive et la classe C revient presque à interdire presque totalement finalement le mazout lors des remplacements. Donc la classe D je crois est un bon compromis, tel que l'a souhaité la commission, compromis essentiel.

Et je relèverai encore 2 arguments, l'un qui avait été soulevé par l'excellent Blaise Melly lors de la première lecture, vous savez tous les soucis qu'on a en matière d'approvisionnement électrique, on en a parlé l'hiver passé, on en reparle cet hiver, lorsque vous êtes dépendants de l'étranger d'un point de vue électrique, c'est une dépendance quasiment directe puisque vous devez garantir le 50 Herz sur le réseau alors que le fossile, en tout cas à court ou moyen terme puisqu'on n'a pas encore aujourd'hui résolu le problème d'approvisionnement électrique, eh bien le fossile, finalement, vous avez au moins 6 mois à une année devant vous. Il peut se stocker et la dépendance à l'étranger vis-à-vis du fossile pour l'électrique est en tout cas à court terme moins embêtante. Donc, ça, c'est déjà une solution aussi, pas une solution, mais un raisonnement de souveraineté énergétique à moyen terme, même si le pétrole bien sûr ne vient pas de chez nous.

Et le deuxième élément, c'est tous les cas particuliers. Si on pense, et je sais qu'il y a certains élus du Centre, en tout cas des vallées, peut-être aussi le député de ma commune, je ne sais pas s'il partage cet avis, mais quand on pense à certains raccards ou mayens ou certains chalets en madrier, par exemple, qu'on peut trouver dans le Val d'Hérens, ces chalets en madrier, vous n'allez quand même pas forcément mettre de l'isolation, vous devez garder le cachet quelque part et puis vous ne pouvez pas forcément mettre une pompe à chaleur dans ces quelques cas spécifiques parce que justement, le bâtiment pourrait perdre aussi de son cachet. Vous me direz que ce sont des exceptions qui pourront être prévues.

Tout ça pour dire contre les exceptions qu'on pourrait, qu'on devrait prévoir, respectivement la volonté de la loi de Pareto, avec 20% d'efforts, 80% de résultats. Alors visons cet objectif, avec l'appui des moyens de la Confédération, l'appui du Service de l'énergie, des moyens que souhaite allouer le chef de département de l'énergie.

Concentrons-nous déjà sur les bâtiments qui seraient inférieurs à la classe D. Je crois que là, c'est une solution raisonnable, pragmatique, à laquelle notre groupe peut souscrire, ce qui ne serait pas le cas si on devait être plus exigeant.

Aquilino Andreas, Suppleant, SVPO

Ich möchte mich hier meinem Vorredner anschliessen. Es ist hier zwingend, die Gesamtenergieeffizienzklasse D im Gesetz festzuschreiben.

Stellen Sie sich vor, Sie haben im Jahr 1995 (als Beispiel) ein Haus gebaut und damals noch eine Ölheizung installiert. 25-30 Jahre später haben Sie die Hypothek allmählich abbezahlt. Und jetzt geht die Ölheizung kaputt. Und jetzt kommt der liebe Staat und sagt in einem Gesetz: «Du darfst deine Ölheizung ersetzen, wenn du die GEAK-Klasse C erreichst in der Gesamtenergieeffizienz.» Ich kann Ihnen sagen, eine Gesamtenergieeffizienzklasse von C mit einer Ölheizung, dann können Sie das Gebäude dann 30 bis 40 Zentimeter dämmen. Das ist absolut unrealistisch und schränkt den Bürger ein.

Noch eine Anmerkung: 13 Kantone haben in ihrem Energiegesetz die Energieeffizienzklasse D drin, und ich bin der Meinung, das reicht, wir als SVP Oberwallis sind der Meinung, das reicht.

Ich bitte Sie, uns zu folgen.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Juste quelques mots à l'intention de mon collègue Grégory Logean qui, on le sait, est très sensible à la question de la population de montagne, tout comme nous d'ailleurs, mais là d'évoquer les raccards, je ne suis pas sûre qu'il y ait beaucoup de raccards en l'occurrence qui soient chauffés avec une chaudière à mazout ou à gaz en l'occurrence, et je rappelle de nouveau que nous avons un article 5, avec un nombre de dérogations relativement importantes, notamment son alinéa e qui dit la situation du bâtiment, notamment la nature, l'affectation ou la durée d'utilisation résiduelle d'une construction. Donc il faut arrêter de jouer sur la corde sensible des populations de montagne alors que nous avons cet article 5 qui est valable pour toute la loi, toute la loi.

Le président

Je n'ai plus de prise de parole sur ces 2 amendements, nous allons donc voter.

Propositions 73 et 74 / Anträge 73 und 74

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 63 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 62 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez préféré la classe D. Nous passons aux amendements 75 à 78, monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Nous sommes sur l'article 39 alinéa 4, il y a plusieurs propositions, les 75 et 76 du groupe Le Centre et du groupe Les Vert.e.s concernent la même proposition, c'est-à-dire de réduire le délai de 10 ans à 5 ans. Et l'amendement 77 amène une précision, au lieu de parler des habitations collectives, de passer aux unités d'occupation et ensuite, il y a le refus pur et simple de cet alinéa 4. Au niveau du vote en commission, la commission souhaite maintenir un délai de 10 ans qu'elle juge raisonnable, c'est pour ça qu'elle a voté contre les propositions 75 et 76, avec 5 voix pour et 8 contre, donc ça a été refusé. Ensuite la proposition d'être un peu plus précis sur la description en parlant d'unité d'occupation a été acceptée par la commission par une courte majorité de 7 pour et 6 contre. Finalement, cette nouvelle proposition a été confrontée à la proposition de supprimer purement et simplement l'article et le soutien a été donné à l'amendement 77, donc avec 9 voix pour et 4 contre.

Le président

Nous allons donc procéder de la sorte: le 77 qui est la proposition de la commission et les 75 et 76 qui sont similaires. Donc 75/76 que nous mettrons en opposition avec le 78 pour voir lequel les 2 gagnera pour finalement l'opposer à la proposition de la commission. Peut-être c'est plus clair pour ceux qui interviendront. Madame Nathalie Cretton, vous avez la parole.

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

Je vais prendre la parole sur les amendements 75-76 et sur le 83-84 parce que les 2 concernent les délais de la mise en place des commandes à distance.

Dans les bâtiments chauffés de manière intermittente, résidences secondaires, églises, etc., il est simple et rentable rapidement de réduire les besoins d'un chauffage à mazout, à gaz ou électrique. L'installation d'une commande à distance permet un réglage approprié de la température du bâtiment ou de l'appartement lorsque ceux-ci sont inoccupés. Selon SuisseEnergie, le chauffage contrôlé permettrait aux résidences secondaires d'économiser au niveau national plus de 2 térawattheures, c'est l'équivalent des 2 térawattheures que préconise le Conseil fédéral pour la production des PV alpins. Cela correspond à la consommation annuelle de tous les ménages de Berne et Lausanne et entraînerait une réduction des émissions de CO₂ de plus de 600 tonnes par année. Il est à relever encore que seul, au niveau suisse, le 5% des résidences secondaires sont équipées de ces commandes à distance. L'accélération de la transition énergétique passe également par la diminution de la consommation d'énergie. Les résidences secondaires ont un rôle important à jouer, comme mentionné dans l'étude de SuisseEnergie, l'installation de la commande à distance est un réel moyen de parvenir à cette transition énergétique. Il ne faut plus tergiverser. Le délai de 5 ans est un délai raisonnable, car l'installation de ces commandes est peu compliquée et peu coûteuse avec un retour sur investissement rapide.

Nous vous enjoignons donc à refuser la proposition de 10 ans pour l'installation de ces commandes et de revenir au projet de première lecture qui proposait 5 ans. Merci de votre écoute.

Melly Blaise, député, UDC

Madame Cretton, je vous prie de m'excuser, nous discutons des problèmes de procédure. Nous ne suivons pas le même ordre qu'en commission. En commission, l'amendement qui proposait de supprimer un article était toujours proposé à la toute fin, une fois qu'il était établi quelle était la forme définitive de l'article.

Donc, je ne sais pas quelle est la juste façon de procéder, mais c'était de cela dont nous discutons.

Le président

Vous avez entièrement raison, c'est ce que Nathan Bender nous a fait remarquer. On procédera différemment, je vous expliquerai tout à l'heure.

Melly Blaise, député, UDC

Donc, je prends la parole pour défendre l'amendement 78 qui lui propose purement et simplement de supprimer cet article ou cet alinéa, je ne me souviens plus. Pourquoi? Ces commandes à distance, elles sont incontrôlables, inefficaces, paternalistes. Cette mesure de rendre obligatoire la commande à distance est incontrôlable, inefficace, paternaliste. Paternaliste pourquoi? On part de l'idée que les propriétaires ne connaissent même pas l'existence de ces commandes et que par plaisir, ils règlent le chauffage sur une température beaucoup trop élevée alors qu'ils ne sont pas là et puis que ça leur fait plaisir de dépenser et de payer ces 2 térawattheures d'énergie.

De nouveau, on prend les gens pour des idiots, on pense qu'ils n'ont pas réfléchi, on pense qu'ils ne connaissent pas et que la nounou étatique doit leur dire, mais mets cette commande à distance.

Inefficace bien sûr parce que ce scénario, il est farfelu, les gens connaissent l'existence de ces commandes. S'ils ne les installent pas, c'est parce qu'ils n'en ont pas l'utilité, donc on va les forcer de dépenser quelques centaines voire un millier de francs pour mettre cette commande qu'ils ne vont pas utiliser après. C'est finalement incontrôlable. Comment voulez-vous que le canton contrôle que les commandes à distance aient été mises en place. Est-ce qu'on veut avoir des fonctionnaires qui font le tour des chalets pour regarder si la commande à distance a été posée, si elle est en fonction, si elle est utilisée? Est-ce qu'on veut aller plus loin, on va dire qu'ils ont laissé sur 20 degrés alors qu'ils ne sont pas là pendant 2 jours, il va falloir qu'ils mettent sur 10 degrés et ainsi de suite. Donc, on met là le doigt dans l'engrenage.

Je vous invite purement et simplement à refuser cette mesure en acceptant l'amendement 78. Merci.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Je vais aussi aborder les amendements 75-76 et 83-84. J'abonde dans le sens de Madame Cretton en disant que c'est vraiment des mesures qui peuvent être mises en place, à faible coût et puis dans un délai de 5 ans, il me semble que ça paraît tout à fait raisonnable.

Alors oui, si c'est quelques centaines de francs, c'est quelques centaines de francs, mais si ça peut nous permettre d'économiser de l'énergie, je pense qu'on est là-dedans, on doit être là-dedans, dans la sobriété énergétique, il faut qu'on l'entende. On a peur du black-out, maintenant il faut qu'on s'active, donc voilà.

Et puis, j'aimerais juste dire qu'il y a des télécommandes, mais il y a aussi les smartphones et je pense qu'on en a tous un ici, qui font ça très bien avec [...] quand même faible donc on peut tout à fait aller vers ces solutions, ça me semble tout à fait pragmatique, 5 ans et pas 10 ans, parce qu'on repousse le problème et puis enfin bref, vous m'avez comprise, donc je vous recommande d'accepter tous ces amendements avec commande à distance dans un délai de 5 ans.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

Je m'exprimerai donc pour les amendements 75 et 76 que je vous invite à soutenir. Pourquoi 5 ans? 5 ans parce qu'il ne s'agit pas d'une réfection d'installation totale. Il s'agit juste d'une réfection de méthode de commande qui cependant, comme l'a dit Monsieur Melly, de quelques centaines de francs, voire un petit millier de francs, permettrait de baisser la consommation des bâtiments non occupés. Parce que rappelez-vous, chères et chers collègues, l'année passée tout le monde était assis, notre Conseil d'État aussi, devant la table de la conférence de presse du Conseil fédéral pour dire l'énergie est précieuse, ne la gaspillons pas. Loin de nous, Monsieur Melly, l'idée d'être paternaliste envers ces pauvres résidences secondaires, mais surtout de leur rappeler l'importance, l'importance peut-être de surveiller leur consommation de leurs biens.

Certes, la facture en fin de mois leur rappellera cette triste réalité, mais pour ceux pour qui la facture n'est pas d'une grande importance, peut-être que ce petit contrôle à distance permettra d'économiser quelques kilowattheures qui nous permettront d'alimenter notre industrie. Merci de soutenir ces amendements.

Logean Grégory, député, UDC

Ce sera une remarque non pas sur le fond, mes préopinants se sont très bien exprimés, mais une remarque formelle. Je crois que nous ne sommes pas dans une salle de classe, Madame la députée Cretton. À raison, nous avons échangé avec le député Melly tout à l'heure sur cet aspect formel et on a encore le droit de se lever dans ce Grand Conseil sans que cela doive susciter des remarques telles, la même remarque d'ailleurs que vous avez eue tout à l'heure sur le Ricola. Moi, je suis relativement bonne pâte, je n'ai pas trop de souci avec ça, mais vous n'êtes ni ma maîtresse... nous sommes des collègues et on a encore le droit d'échanger et de se lever dans ce Grand Conseil.

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

...excusé avec un grand sourire tout sympathique, je ne sais pas ce que Monsieur Grégory Logean vient rajouter une couche. Je trouve ça complètement hallucinant, je ne vous ai vraiment pas pris pour ces petits élèves, ça me perturbe, je suis désolée, peut-être que certaines personnes, ça ne dérange pas quand tout le monde parle. Moi personnellement, j'ai de la peine à me concentrer.

Amoos Patrick, Abgeordneter, neo – Die sozialliberale Mitte

Die neo unterstützt aus folgenden Überlegungen den vorliegenden Änderungsantrag 77 und ist bei den restlichen auf der Linie der Kommission.

Eine Fernbedienung ermöglicht es den Bewohnern, die Heizung genau dann einzuschalten, wenn sie benötigt wird. Dies reduziert den Energieverbrauch und spart Kosten. Die meisten Modelle sind einfach zu installieren, intuitiv zu bedienen und für ein paar Hundert Franken zu erwerben, was schlussendlich im Vergleich zu den Kosteneinsparungen wohl in keinem Verhältnis steht. Sie bieten dennoch einen erheblichen Mehrwert in Bezug auf die Energieeffizienz und den Komfort.

Herzlichen Dank.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons donc procéder de la sorte. Nous allons mettre en opposition le 75-76 contre le 78. En fonction de celui qui gagnera si c'est le 78 qui gagne, nous l'opposerons au 77. Si c'est le 75 et le 76 qui gagnent, nous les voterons seuls pour finalement opposer le gagnant à la décision de la commission qui, selon l'article 111 de notre règlement, est toujours votée en dernier. C'est en ordre? Très bien.

Donc, nous allons opposer le 75-76 contre le 78.

Propositions 75 et 76 contre proposition 78 / Anträge 75 und 76 gegen antrag 78

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour les propositions 75 et 76 / für Anträge 75 und 76: 87 voix / Stimmen

Pour la proposition 78 / für Antrag 78: 40 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez préféré le 75-76. Nous allons les voter seuls, mais c'est juste le temps de préparer le vote. C'est bon.

Donc, ceux qui acceptent les 75-76, donc qui soutiennent la commission, touche verte, ceux qui refusent, touche rouge. Le vote est lancé. Juste. On refait le vote.

Laisser passer le temps et on le refait. Donc ceux qui soutiennent la commission et refusent le 75-76 touche verte; ceux qui refusent touche rouge. Ceux qui sont pour la commission touche verte, ceux qui sont pour l'amendement touche rouge.

Propositions 75 et 76 / Anträge 75 und 76

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 60 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 68 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez choisi la commission. Nous avons le 77 à voter tout seul. Le 77 est accepté par la commission. Monsieur Melly.

Melly Blaise, député, UDC

Je demande le vote. Je préfère la version d'origine. Cet amendement 77 demande réglage par unité d'occupation, ça a été expliqué, par exemple, si vous avez une cure avec plusieurs salles, il faudrait installer une installation séparément par salle, je pense que cela est complètement superflu.

Le président

Nous allons voter sur le 77 qui a été accepté par la commission.

Proposition 77 / Antrag 77

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 100 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 23 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez soutenu la commission. Nous en avons terminé avec ces amendements. Nous passons à l'amendement 79, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 40 al. 1 à 2:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Ça concerne l'article 40 alinéa 2. On est toujours en discussion sur des délais, par contre c'est par rapport aux chauffages électriques fixes à résistance qui sont équipés d'un système de distribution de chaleur hydraulique et qui doivent être remplacés par des installations de production de chaleur d'origine renouvelable dans un certain délai. Le délai proposé était 15 ans et la proposition du groupe des Vert.e.s est de le ramener à 10 ans. La commission a décidé que c'était raisonnable de rester à 15 ans et la proposition a été refusée à 5 pour la proposition contre 8 qui y étaient opposés, donc refusée.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Article sur le remplacement des chauffages électriques centralisés. Notre amendement vise simplement à accélérer la transition dont nous avons besoin en ramenant le délai de remplacement à 10 ans au lieu de 15.

C'est aussi une question de responsabilité, donc je vous invite à soutenir cet amendement.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter sur l'amendement 79.

Proposition 79 / Antrag 79

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 58 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 66 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez soutenu la commission. L'amendement 80 est retiré. L'amendement 81, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 41 al. 1 à 3:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Il s'agit ici donc de l'article 41 et la proposition du groupe PS est de ne pas permettre d'étaler la production sur toute l'année, qui doit compenser ce qui est produit par le chauffage électrique, mais de le concentrer sur l'hiver. La commission souhaite toutefois laisser la possibilité d'étaler sur l'année la production nécessaire à la consommation, même si elle se concentre principalement en hiver cette consommation. 6 ont soutenu la proposition et 7 étaient contre, donc refusée.

Constantin Sarah, députée, PS/GC

Pour maintenir des chauffages électriques décentralisés, il faut exiger de produire de l'énergie durant la période hivernale et pas se baser uniquement sur la production annuelle. C'est bel et bien en hiver que le manque d'énergie se fera sentir et ça n'a aucun sens de faire ce calcul sur la moyenne annuelle. Calculé sur le rendement hivernal, c'est de cette manière qu'on tendra enfin vers l'autoconsommation. Avant, nous parlions climatisation, maintenant chauffage d'appoint. Monsieur Melly, tout à l'heure, vous avez accusé la gauche de vouloir faire souffrir les citoyennes et les citoyens dans des logements trop chauds ou trop froids.

Sachez que c'est l'inaction des politiques qui fait souffrir les citoyens. C'est la politique de l'autruche qui cause la souffrance, c'est le réchauffement climatique que l'on continue d'encourager via cette loi qui est totalement dénaturée qui fait souffrir la population, c'est la politique que j'appellerais du pansement. Quand la réponse a chaque problème au lieu de traiter la cause, c'est de mettre un pansement sur les plaies, c'est ça qui cause la souffrance et la précarité. La gauche dans ce Parlement est la seule aujourd'hui à proposer de vraies solutions et pas uniquement des pansements. Je vous remercie pour votre soutien à cet amendement.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

Le groupe du Centre a retiré l'amendement 82 en faveur de cet amendement 81. Effectivement on ne l'avait pas super bien déposé, il y avait 2 ou 3 couacs. Cependant, pour l'importance de cette production hivernale, il est clair que c'était une habitude de ces dernières années de prendre des agrégations annuelles pour la production d'énergie. On le sait maintenant, c'est faux, c'est faux, ça n'amène rien et ça fausse les calculs.

Donc, si on veut rester sur une base annuelle pour ce genre de choses, on n'amène rien, rien du tout. Raison pour laquelle je vous invite, et le groupe du Centre aussi, à soutenir cet amendement. Merci de votre attention.

Le président

Nous allons donc voter sur cet amendement 81.

Proposition 81 / Antrag 81

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 65 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 62 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté cet amendement. Nous passons au 82. Il est retiré. Amendements 83 à 85, 83 et 84 sont identiques, monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Sur ces trois articles, c'est un peu similaire à ce que nous avons eu avant, mais cette fois sur les commandes à distance pour les chauffages électriques dans les bâtiments occupés de manière intermittente.

La proposition du groupe des Vert.e.s, selon l'amendement 83 qui est le même que l'amendement 84 du groupe du Centre, c'est de passer le délai de 10 ans à 5 ans.

Et ensuite, il y a la proposition 85 par l'UDC de supprimer cet alinéa. Et ici aussi dans la commission, on avait d'abord discuté de la proposition de passer de 10 à 5 ans et on avait estimé qu'il n'était pas nécessaire de réduire ce délai. Le vote de la commission avait donné 5 pour la proposition à 5 ans et 8 contre cette proposition pour maintenir à 10 ans. Ensuite, la volonté d'éliminer l'amendement a été opposée aux 83 et 84, mais avait été refusée par la commission à 4 pour l'élimination de l'amendement et à 9 qui étaient opposés.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Nous allons donc opposer le 83-84 contre le 85.

Propositions 83 et 84 contre proposition 85 / Anträge 83 und 84 gegen Antrag 85

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour les propositions 83 et 84 / für Anträge 83 und 84: 78 voix / Stimmen

Pour la proposition 85 / für Antrag 85: 49 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez préféré le 83-84. Nous allons donc voter sur le 83-84.

Propositions 83 et 84 / Anträge 83 und 84

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 58 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 70 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez soutenu la commission. Les amendements sont refusés. Nous passons à l'amendement 86, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 42 al. 1 à 3:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 86 est un nouvel alinéa qui est proposé pour l'article 42, un nouveau chiffre, le chiffre d, lorsque le chauffe-eau centralisé est remplacé par un modèle faisant appel à la technologie de la pompe à chaleur. Après discussion, cet article ne fait pas de sens parce que, en fait, il ne concerne pas l'interdiction d'un chauffe-eau alimenté par une pompe à chaleur justement. Donc, il n'y a pas besoin de l'exempter.

Par rapport au vote, il y avait 1 pour la proposition, 10 contre et 2 abstentions.

Le président

Donc je n'ai plus de demande de parole, nous allons voter sur le 86, non, attendez il a été refusé. Donc s'il n'y a pas de demande de parole, il est refusé. Nous passons au 87, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 43 al. 1 (nouveau):

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Le 87 concerne l'article 41 (*n.d.l.r.: concerne l'article 43*) avec l'alinéa 1bis qui est nouveau et c'est la même situation: en sont exemptés les chauffe-eau décentralisés qui sont remplacés par des modèles

faisant appel à la technologie de la pompe à chaleur. De nouveau ici, ce n'est pas jugé pertinent et pas de sens avec cette proposition qui avait été refusée.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Donc refusé. Amendement 88, celui-là a été accepté par la commission. Monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 44 al. 1 à 3:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'article 44 concerne une proposition du groupe PLR qui était de rajouter dans les exemptions les bâtiments qui ne sont utilisés que pendant la saison estivale comme des bâtiments d'alpage.

La commission juge pertinent de préciser cette exception malgré les exemptions qui existent déjà si les bâtiments ne sont pas reliés au réseau ou si une renonciation à l'investissement peut être possible par l'exception économique. Malgré tout, la commission a jugé utile d'introduire précisément cette exemption par 7 voix pour, 4 contre donc accepté.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Le groupe des Vert.e.s ne partage pas l'avis de la commission puisque, effectivement, je l'ai déjà mentionné plusieurs fois, il y a l'article 5 dans cette loi, dérogations qui s'appliquent à l'ensemble du texte qui mentionne à la fois les exceptions de proportionnalité économique et à la fois la situation de bâtiments, notamment la nature, l'affectation ou la durée d'utilisation résidentielle d'une construction ou d'une installation.

Nous refusons donc cet amendement qui est inutile et surcharge la loi.

Furrer Urban, Abgeordneter, neo – Die sozialliberale Mitte

Bei diesem Abänderungsantrag geht es um die Befreiung von Gebäuden, welche einen Teil der verbrauchten Energie selbst zu erzeugen haben. Befreit werden sollen Gebäude, bei denen nur die Nordseite des Dachs neu eingedeckt wird sowie Gebäude, welche nur während den Sommermonaten genutzt werden, sprich Alpgebäude oder eben auch grosse Alpstallungen.

Wir von neo – Die sozialliberale Mitte stimmen diesem Antrag zu, denn hier stellt sich die Frage nach den Kosten zu dem Nutzen. Zwar haben wir einen Vorstoss offen, welcher eine Studie verlangt, um auf grossen Alpgebäuden Photovoltaikanlagen zu installieren. Hier geht es aber um Alpgebäude und Garagen sowie Werkstätten von Bergbahnen, welche bereits ans Stromnetz angeschlossen sind und das ganze Jahr hindurch Energie abgeben könnten.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Pour notre groupe, il n'y a pas de cohérence à obliger les propriétaires qui n'utilisent leurs biens que l'été à faire de gros investissements pour le peu de plus-value apportée.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Je vais faire une courte redite, mais j'abonde dans le sens de ma collègue puis dans le sens qu'on a discuté en commission. En fait on a toute une liste d'exonérations au début de la loi sur cette proportionnalité économique. Par exemple, ces bâtiments tomberont clairement dans ce genre d'exception. On ne va pas faire des redites sur toute la loi. On a utilisé ce terme de superfétatoire dans le cadre de la commission. Je pense que là vraiment on est dans ce cas-là, on peut se passer de cet article, on va tous bien vivre, vraiment.

Logean Grégory, député, UDC

Notre groupe, comme en commission et avec la cohérence qui nous caractérise, soutient l'amendement déposé par le groupe PLR pour une raison assez simple. Sur le fond, vous avez rappelé Madame Sonia Tauss-Cornut, qu'il n'y a pas de nécessité en tout cas de prévoir de telles obligations sur les bâtiments d'alpage par exemple qui seraient exploités uniquement durant l'été. Quant à l'argument qui a déjà été sorti tout à l'heure, où je n'étais pas intervenu, mais cette fois je relève quand même un argument: si on veut chaque fois sortir l'article 5, on peut tous clore la loi, on met: délégation donnée au Conseil d'État et puis on fait 2 articles. Et puis, on rentre tous à la maison. À un certain moment, si on souhaite avoir des exceptions ou avoir la garantie qu'elles soient là, il faut légiférer. Nous sommes législateurs, si nous pensons que cette exception est justifiée comme une majorité de la commission, inscrivons-la dans la loi, de cette manière, pour l'administré, il y aura une clarté, une sécurité du droit. Dans le cas contraire, c'est l'administration qui devra se questionner, des formulaires à remplir, des justifications à donner et de la bureaucratie supplémentaire. Nous sommes là pour prendre nos responsabilités et inscrire dans cette législation les exceptions qui nous semblent justifiées. Merci.

Le président

Nous allons donc voter sur cet amendement 88.

Proposition 88 / Antrag 88

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 94 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 32 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. Amendement 89, monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

La proposition 89 propose de mettre le terme «devraient» à la place de «doivent» et d'enlever les exceptions pour qu'on puisse avoir de manière pragmatique toutes les exceptions nécessaires, mais la commission juge que cette proposition vide le contenu de la loi et elle a été refusée à 5 pour, 7 contre et 1 abstention.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Le 89 est donc refusé. Nous passons aux amendements 90 et 92. Monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Ces deux amendements concernent l'article 44 et l'alinéa 2. Il y a plusieurs propositions concernant une réduction du délai pour mettre en œuvre l'obligation de mettre du PV sur les toits supérieurs à 500 m². La proposition des Vert.e.s, c'est de réduire de 25 à 10 ans, c'est donc la proposition 90. Et l'autre proposition du groupe PS, c'est de diminuer le temps de mise en œuvre de 25 à 15 ans.

Les propositions ont d'abord été opposées et puis le résultat du vote était 5 pour l'amendement 90 et 8 pour le 92, donc plutôt 15 ans que 10 ans, et ensuite le vainqueur a été proposé contre le statu quo, c'est-à-dire 25 ans, et la commission a soutenu le statu quo avec 3 pour et 10 contre, donc les deux amendements ont été refusés.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s

Cet alinéa qui concerne l'aménagement d'installations solaires sur les grands toits existants est un alinéa qui a été doublement affaibli lors de la première lecture puisqu'on avait le seuil de 400 m² proposé par la commission EE qui avait été remplacé par un seuil de 500 m², celui qu'on a dans la version qui est sous nos yeux.

Et puis on a aussi un délai de 25 ans qui avait été introduit.

Alors on considère qu'il y a eu 2 affaiblissements, et de ces 2 affaiblissements, c'est de loin le second qui est le plus problématique parce qu'une telle échéance de temps, 25 ans, ça ne signifie plus rien dans une loi et ça vide complètement l'alinéa de sa substance.

On entend souvent dire que la production solaire sur les toits ça ne va pas assez vite, il y a trop d'entraves, c'est trop compliqué. Donc ça va beaucoup plus vite si, par exemple, on construit des grands parcs en altitude. Monsieur Pfammatter, qui est en échange actuellement verbal avec un collègue, mais cela ne fait rien, je m'adresse quand même à vous, vous nous parlez, vous vous êtes souvent adressé aux Vert.e.s aujourd'hui. Si vous voulez accélérer la production solaire sur les bâtiments, il ne faut pas déclarer l'intérêt cantonal supérieur de l'énergie renouvelable, il faut accepter cet amendement qui propose de changer le délai de 25 ans à 10 ans. On tient aussi compte dans le même amendement de la faisabilité technique des travaux, ça veut dire on tient compte du critère de portance des toitures. Je vous rends aussi attentifs tous à la réponse que Monsieur Schmidt a donnée ce matin à l'heure des questions concernant la production solaire valaisanne actuelle 2020, 2021, 2022. On avance plus lentement que dans le reste de la Suisse. Donc, en 2021 et en 2022, l'augmentation de la production solaire, elle est nettement plus faible que les taux qui sont observés ailleurs en Suisse. En 2020, on avait une production solaire qui était — c'est Monsieur Schmidt qui l'a dit ce matin - bien en dessous des objectifs cantonaux, que le canton s'était fixés pour l'horizon 2020. Ici, on a donc un délai de 10 ans. Je suis persuadé qu'il y a bien des entreprises privées, des PME, d'abord certaines sont déjà passées à l'action, ensuite la plupart on va aller beaucoup plus vite que ces 10 ans et puis je pense que beaucoup de leurs patrons souriraient s'ils entendaient que le canton, dans une loi, leur propose d'agir dans un délai d'un quart de siècle. Merci de soutenir cet amendement.

Constantin Sarah, députée, PS/GC

Je m'exprime ici pour les amendements 90 et 92. 25 ans, c'est une génération, 25 ans, c'est long, c'est beaucoup trop long. Nous vous encourageons, via cet amendement, à accélérer l'installation du solaire photovoltaïque sur les toits de plus de 500 m² en inscrivant dans la loi un délai de 15 ans.

C'est un délai raisonnable qui permet décemment la mise en œuvre de cette mesure. La droite de ce Parlement, je ne comprends pas comment vous pouvez penser que les alpages sont bons à être bétonnés sur l'autel de la crise énergétique, mais que les bâtiments déjà bâtis eux peuvent attendre une génération pour produire de l'énergie solaire. Nous devons agir et produire maintenant, pas quand mes propres enfants qui sont encore des bébés seront majeurs et vaccinés. Là le train sera clairement passé. Merci pour votre soutien à notre proposition de réduire ce délai à 15 ans.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

Juste par souci d'exhaustivité, il convient de rappeler que cette obligation d'installation n'existait pas avant la première lecture par notre commission économie et énergie.

Je tiens quand même à le rappeler. Ensuite, je trouve fort de café et que l'on attaque actuellement le débat sur les parcs solaires alpins parce que cela n'a rien à voir avec ça et nous pourrions sans doute continuer d'ici la fin de ce week-end à débattre du sujet des parcs solaires alpins. Je vous remercie de votre attention.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons donc procéder aux votes. Nous allons tout d'abord opposer le 90 contre le 92.

Proposition 90 contre proposition 92 / Antrag 90 gegen Antrag 92

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour la proposition 90 / für Antrag 90: 30 voix / Stimmen

Pour la proposition 92 / für Antrag 92: 92 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez préféré le 92. Nous allons voter le 92 seul.

Proposition 92 / Antrag 92

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 41 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 80 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Les députés qui acceptent l'amendement 92 qui a été refusé par la commission, donc les députés qui suivent la commission appuient sur la touche verte, les députés qui acceptent l'amendement 92 sur la touche rouge.

Vous avez suivi la commission. Nous allons voter sur le 91, qui est accepté par la commission. Si je n'ai pas de demande de parole, il est accepté tacitement. C'est en ordre. Le 91 est donc accepté. Nous passons à l'amendement 93, monsieur le rapporteur. Retiré. Très bien, nous passons au 94 qui est retiré. Nous passons à l'amendement 95, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 45 al. 1 à 2:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Le 95 concerne l'article 45 à l'alinéa 1, c'est une proposition du groupe Le Centre qui propose d'enlever le «non liés à l'habitat» pour le garder comme exception... pour l'enlever des exceptions, mais la commission veut rester uniquement sur les bâtiments commerciaux et les grandes entreprises, donc elle a refusé à une courte majorité cette proposition à 6 pour et 7 contre.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

On parle de bâtiments liés à l'habitat, qui représentent un impact énergétique important, plus de 44 unités d'habitations, donc on estimait pertinent dans ce cadre-là de laisser le «liés à l'habitat» dans le cadre de cette loi.

Le président

Donc, nous allons voter sur le 95.

Proposition 95 / Antrag 95

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 58 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 68 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. Nous passons aux amendements 96 et 97 qui sont identiques, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 47 al. 1 à 3:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Ces deux amendements concernent l'article 47 alinéa 1. Proposition du groupe Les Vert.e.s et PS. La proposition était d'enlever «les chauffages en plein air doivent être interdits, même s'ils sont alimentés par des ressources énergétiques renouvelables ou des rejets de chaleur». La commission souhaite tout de même maintenir ces exceptions et les propositions ont été refusées à 3 voix pour et 10 contre.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Cet amendement est une proposition visant à lutter contre le gaspillage. Il n'y en a pas beaucoup des mesures dans cette loi qui visent à lutter contre le gaspillage. En effet, l'électricité est précieuse et il est inutile de la gaspiller en chauffant l'air des terrasses. L'alibi selon lequel ces chauffages pourraient être utilisés à condition qu'ils soient alimentés par des énergies renouvelables est inopportun. Avant de chercher une échappatoire dans la question de la source d'énergie utilisée, il faut se poser la question du sens et de l'économicité. Il ne fait pas sens de chauffer les courants d'air. Donc, nous vous demandons d'accepter cet amendement.

Pont Aurélie, députée-suppléante, PS/GC

Je partage entièrement les propos de ma préopinante alors je serai donc brève. Nous parlons ici de chauffer l'air ambiant. C'est une aberration et elle doit être traitée comme telle par notre Parlement. Un canton touristique comme le nôtre se doit de donner l'image d'un Valais moderne et écoresponsable. Un Valais avant-gardiste qui montre l'exemple. Chauffer l'air ambiant n'est absolument rien de tout cela. Merci de soutenir ces amendements.

Aquilino Andreas, Suppleant, SVPO

Wenn ich diesen Abänderungsantrag lese, dann muss ich schmunzeln. Es geht hier nicht um irgendwelche Terrassen – doch, das steht da –, aber denken Sie an Tiefgarageneinfahrten, als Beispiel zuoberst im Goms. Die werden beheizt, ja, aber nicht, weil ich Lust habe, Energie zu verschwenden. Nein, weil ich Angst habe, dass mein Fahrzeug ins Rutschen kommt und in die Wand rutscht. Und alles ist da nicht immer mit betrieblichen Massnahmen und Schaufel und so erledigt. Bei Temperaturen von minus 20 oder 30 Grad – das will ich dann sehen. Und in den Ausnahmen steht ja drin: Temperatur- und Feuchtefühler. Wenn man von der Materie ein wenig etwas versteht, dann weiss man, dass Temperatur- und Feuchtefühler den Energieverbrauch bis aufs Minimum reduzieren. Darum, ich kann diesen Abänderungsantrag nicht verstehen und fordere Sie auf, dagegen zu sein.

Le président

Nous allons donc voter sur ces amendements 96 et 97.

Propositions 96 et 97 / Anträge 96 und 97

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 32 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 92 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission. Les amendements 98 et 99 sont retirés. Amendements 100 et 101, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 47bis Parkings (nouveau):

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Ces amendements 100 et 101 concernent l'article 47 et sont nouveaux, ils proposent d'obliger de couvrir les nouveaux parkings de panneaux solaires. C'est une proposition d'abord du Centre pour l'amendement 100 et une proposition des Vert.e.s pour l'amendement 101. Dans les deux cas la commission ne souhaitait pas imposer l'obligation des panneaux solaires sur le parking et laisse les propriétaires des surfaces de le faire lorsqu'ils ont un retour d'investissement intéressant, ce qui est désormais le cas.

Donc, ils ont été refusés à 5 pour contre 8 pour le 100 et à 3 contre 8 pour le 101, avec dans ce cas-là, 2 abstentions.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s

Concernant ces parkings, d'abord une toute petite réaction à ce qu'a dit monsieur le rapporteur, alors je veux bien croire que désormais ces investissements sont rentables pour les propriétaires de parking, mais je parcours quand même assez régulièrement la plaine valaisanne, je ne connais pas beaucoup de grands parkings extérieurs de surfaces commerciales ou autres qui sont couverts de panneaux solaires.

Dans le rapport cantonal sur le potentiel solaire photovoltaïque dans l'environnement construit, c'est un rapport qui date de novembre 2022, on a souvent cité ces chiffres, il y a un potentiel de production solaire qui est évalué entre 1 et 1,8 térawattheure par an. Parmi ces infrastructures il y a les parkings, ceux qui ont été recensés, ce sont ceux qui font plus de 400 m², c'est pour ça qu'on a mis ce seuil de 400 m² dans notre amendement, il y en a 210 en Valais et ils représentent une surface de 1,3 million m², une production potentielle de 200 GWh par an, dont évidemment aussi une partie en hiver, ces 1,3 million m², c'est du goudron. Donc installer des panneaux solaires dessus, ça ne fait des dégâts ni pour le paysage ni pour les sols ni pour le tourisme, ni pour la biodiversité, ni pour rien d'autre. Donc, avec ces amendements, le Parlement valaisan a l'occasion de joindre la parole à l'acte, quand on dit qu'il ne faut pas opposer, par exemple, désolé, Monsieur Schafeitel, je fais encore allusion à ce dossier du solaire alpin et le solaire sur les infrastructures, on peut montrer ici qu'on veut aussi valoriser cet immense potentiel solaire sur les grandes infrastructures.

Je profite aussi de prendre la parole pour l'amendement 102, en fait, on a désigné deux seuils quantitatifs de surface pour les parkings, donc on a dit 400 m² pour les nouveaux parkings et puis 800 m² pour les parkings existants. C'est un raisonnement qui est symétrique par rapport aux débats qui sont en train de se dérouler à la Confédération.

Il y a ces débats sur l'acte modificateur unique qui fait un peu un jeu de ping-pong entre le Conseil National et le Conseil des États et puis il faut savoir qu'actuellement l'obligation de construire ces panneaux solaires sur les parkings est en bonne voie et il y a même des délais qui sont prononcés dans les projets qu'on peut lire sur le site du Parlement fédéral, des délais qui sont proches, à l'horizon 2030.

Donc si on n'insère pas cette disposition maintenant dans notre loi, non seulement on manque de vision et de cohérence par rapport à tout ce qu'on dit sur l'énergie et sur le climat, mais aussi il faudra rouvrir la loi dans un délai très proche pour la rendre compatible avec le Droit fédéral.

Merci de soutenir ces 2 propositions.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Je vais abonder dans le sens de mon préopinant Revaz. Effectivement, aujourd'hui, on cherche des solutions pragmatiques, pratiques pour faire face à ces pénuries d'énergie. Ça me semble quand même la solution la plus simple, bien trouvée, c'est déjà construit comme ça a été dit. Les parkings concrètement, c'est la solution, ou ça fait partie de la solution. Je ne peux pas entendre ce que Monsieur Schafeitel a dit avant, qu'on peut épargner le lien avec les parcs solaires alpins qui vont aller nous bouffer des zones vierges alors qu'on a des zones déjà construites, c'est aberrant.

On peut faire les deux, on ne va pas rentrer dans le débat, mais vraiment là on avait des choses qui sont déjà construites. Et puis c'est bénéfique sous plusieurs angles.

Il y a quand même des nouvelles voitures électriques par exemple, on pourrait installer des bornes de recharge, on aurait une autoconsommation sur place, ce serait quand même pas mal, n'est-ce pas? Et puis, s'il faut un autre argument, peut-être que ça fait de l'ombre, on a froid dans la vallée de Conches, mais peut-être qu'on aura chaud bientôt. Je ne sais pas moi, mais aujourd'hui, j'ai de la peine à saisir un peu cette volonté du Parlement si ce n'est que d'avoir un peu une image de bien-faire, une image de légiférer, mais finalement de ne pas agir sur des choses qui sont tellement simples et basiques. Alors, oui, il faudrait peut-être une structure, mais la structure, elle sera largement moindre sur les parkings déjà construits, déjà là, c'est du matériel qu'on a ou qu'on va construire, que d'aller mettre des structures sur l'alpe vraiment. Réfléchissez bien, je compte sur vous, merci.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

Je pensais sincèrement pouvoir faire l'économie du débat sur les parcs solaires alpins lors du traitement de cette loi sur l'énergie. Malheureusement, on se rend compte que ce n'est pas possible. Donc on va se lancer dans un cours très rapide sur la gestion et l'énergie. Pourquoi des panneaux solaires alpins? Pour les 50% de production hivernale qu'ils ont. Une production hivernale que, même avec toute la volonté du monde et l'installation de grands miroirs sur nos becquets, nous n'aurons pas sur les parkings de plaine.

Ceci étant dit, je vais défendre l'amendement 100, l'amendement 100 qui fait sens pour une seule et bonne raison: pourquoi équiper des parkings de plus de 1000 m² de panneaux photovoltaïques? Nous sommes actuellement dans ce qu'on appelle la transition énergétique, enfin on est tout au début de la transition énergétique, si tant est qu'on ne soit pas trop bloqué, on veut électrifier notre mobilité, mobilité journalière, et ces parkings de plus de 1000 m², ce sont les parkings périurbains dans lesquelles les gens viendront parquer leurs véhicules et recharger la journée. Ça veut dire que les porteurs de projets de ces parkings seront à même d'ici quelques années de vendre l'énergie de leurs panneaux aux gens qui paieront les places.

Ceci étant dit, je vous remercie de soutenir l'amendement 100 et vous remercie de votre attention.

Revaz Emmanuel, député, Les Vert.e.s

Petite précision par rapport à ce que vient de dire Monsieur Schafeitel, alors, si d'aventure malheureusement notre amendement devait être refusé, si la proposition du Centre était préférée, évidemment nous la soutiendrions, bien qu'il faut quand même aussi se souvenir que la meilleure façon d'économiser de l'énergie, c'est de ne pas construire des parkings de plus de 1000 m² aujourd'hui en plaine du Rhône.

Logean Grégory, député, UDC

Une précision, les parkings de plus de 1000 m², ce ne sont pas que des parkings périurbains, périurbains, donc c'est aux abords d'une ville, à moins que l'on considère Hérémence ou d'autres communes comme des villes. Pourquoi je vous cite aussi cet exemple, eu égard aussi aux excellents propos à l'entrée en matière de mon collègue Blaise Melly et d'autres propos que j'ai entendu aussi

de la part d'autres groupes dans cette salle, je crois qu'il y a aussi la responsabilité collective et individuelle, alors individuelle, ce sont bien sûr les privés, et collective.

Je crois que les administrations communales sont sensées et elles savent s'il est pertinent ou non de mettre des panneaux solaires. Tout ça pour vous dire qu'à Hérémence en tout cas on n'a pas besoin ou pas eu besoin de cet alinéa pour être parmi les premiers panneaux solaires publics qui seront posés, après ceux du bâtiment communal tout récemment, sur la commune, c'est un parking de 1'300 m². Eh bien nous l'avons fait, ou nous faisons, puisqu'on vient d'adjuger il y a quelques jours ces panneaux solaires, nous allons le faire, et cela sans avoir besoin de cette base légale. Merci.

Le président

Je n'ai plus de prise de parole, nous allons donc voter. Nous allons tout d'abord opposer le 100 contre le 101.

Proposition 100 contre proposition 101 / Antrag 100 gegen Antrag 101

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour la proposition 100 / für Antrag 100: 95 voix / Stimmen

Pour la proposition 101 / für Antrag 101: 32 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez préféré le 100. Nous allons donc voter sur ce 100.

Proposition 100 / Antrag 100

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 60 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 67 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez soutenu la commission. Nous faisons encore le 102 puis après nous ferons une petite pause. Amendement 102, monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Cet amendement concerne toujours le même article et aussi une proposition d'alinéa nouveau des Vert.e.s. Comme le député Revaz ne veut pas de nouveaux parkings, on va aussi mettre des panneaux solaires sur les parkings existants et c'est là la proposition des Vert.e.s, d'obliger, pour les parkings de plus de 800 m² la pose de panneaux PV d'ici 2035 et la commission a eu la même la réponse que tout à l'heure, 3 étaient pour cette proposition et 10 étaient contre, donc la proposition a été refusée.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Cet amendement est donc refusé. Ah oui, c'est juste, excusez-moi, Monsieur le député Revaz. Nous allons donc voter sur le 102.

Proposition 102 / Antrag 102

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 36 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 91 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement. Nous allons faire 10 petites minutes de pause. Nous reprenons à et 50 s'il vous plaît, soyez à l'heure, je ne vous attendrai pas.

Le président

Je vous laisse gentiment prendre place, nous allons reprendre nos débats. Voilà, nous reprenons avec l'amendement 103, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 48 al. 1 à 5:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 103 concerne l'article 48, c'est une proposition du groupe Les Vert.e.s, avec un chiffre a bis qui a été proposé: la certification énergétique cantonale des bâtiments pour autant que les travaux de rénovation soient entrepris. La proposition n'a pas trouvé grâce aux yeux de la commission qui l'a rejetée à 8 pour le rejet contre 5 pour la proposition, donc refusée.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole, cet amendement 103 est par conséquent refusé. Nous avons l'amendement 104, monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 104, article 48, proposait que le canton se réfère aux campagnes nationales et aux différentes opportunités offertes par les énergies renouvelables pour ces campagnes. Et finalement, c'est déjà quelque chose qui se fait automatiquement, donc la commission jugeait qu'il n'était pas utile d'ajouter cette partie dans la loi.

La proposition a été refusée à 4 pour et 8 contre, il y a eu 1 abstention, donc refusée.

Aquilino Andreas, Suppleant, SVPO

Es wurde gesagt, das passiere automatisch. Ich lese das hier nirgends. Und genau aus diesem Grund möchten wir das ins Gesetz geschrieben haben, da wir hier eine Vorreiterrolle haben bei der Sonneneinstrahlung. Mit diesem Nachtrag sind wir einfach gerüstet für die Zukunft und bestens vorbereitet.

Aus diesem Grund möchten wir diesen Text im Gesetz haben. Ich bitte Sie, uns zu folgen.

Danke schön.

Le président

Nous allons donc voter sur cet amendement 104.

Proposition 104 / Antrag 104

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 17 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 95 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement. Nous passons au 105, monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 105 concerne l'article 48, c'est une proposition du groupe Les Vert.e.s, un nouveau point qui propose que le Conseil d'État évalue périodiquement les aides financières de façon à atteindre les objectifs de la présente loi.

Ici, c'est un peu la même argumentation que le point précédent, on estime que c'est une tâche qui se fait automatiquement, il n'y a pas besoin de l'introduire dans la loi. Donc, la commission était à 5 pour la proposition et à 8 contre, donc refusée.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole, l'amendement 105 est donc refusé. Amendement 106, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 48bis Prestations aux collectivités publiques (nouveau):

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 106 est un article nouveau, 48bis, qui concerne les prestations aux collectivités publiques, une proposition du groupe des Vert.e.s qui demandent que ces prestations-là soient gardées et affectées au niveau de la transition énergétique. Pour la commission, il s'agit ici de ne pas interférer avec l'autonomie communale sur ce point-là. La proposition a été refusée à 2 pour, 10 contre et 1 abstention.

Clerc Mathieu, député, Les Vert.e.s

Petite précision concernant le prix de l'énergie: celui-ci est composé de 3 éléments, à savoir les coûts de l'énergie, les coûts d'utilisation du réseau que l'on appelle le timbre et encore les taxes. Ces taxes sont de 2 types, soit pour la Confédération, à savoir la rétribution à prix coûtant, RPC, et la protection des eaux et des poissons qui se monte à hauteur de 2,3 centimes par kilowattheure, soit pour les communes, à savoir la PCP, prestation aux collectivités publiques.

Cette taxe communale énergétique va dans le budget communal. Est-ce vraiment correct? En tout cas, c'est ce qui se pratique. À ce propos, je suis sûr que très peu de personnes connaissent ces taxes, sauf éventuellement quelques initiés. Si je ne dis pas de bêtises non plus, la très grande majorité des communes valaisannes possèdent cette taxe PCP. Je rajouterai que je pense que cette taxe est contraire à l'article 105 de la loi sur les communes qui précise: les taxes que les collectivités de droit public perçoivent pour les services, en vertu de la législation spéciale, tiennent compte de l'amortissement des investissements, des frais d'entretien et d'exploitation et de la constitution d'un fonds de renouvellement. À ce propos d'ailleurs, je crois que mon collègue David Guglielmina avait déposé une interpellation dans ce sens qui se fait attendre du Conseil d'État. Donc la proposition qui est faite, c'est une proposition que j'ose appeler transparente, à savoir ne plus utiliser cette taxe dans le budget communal, mais de la dédier à la transition énergétique. Merci pour votre attention.

Le président

Nous allons voter sur cet amendement 106.

Proposition 106 / Antrag 106

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 32 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 89 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

Nous passons aux amendements 107, 108 et 109, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 53 al. 1:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Tous ces points concernent l'article 53. Il y a eu plusieurs propositions là par rapport aux bonus qui peuvent être attribués en fonction des efforts au niveau énergétique.

En préambule, je peux préciser que ce point sera réglé dans l'ordonnance des constructions. La commission souhaitait maintenir le texte actuel qui donne la direction souhaitée dans la mesure du possible, laisse aussi la flexibilité de tenir compte de contraintes déjà existantes. Je peux donner le résultat des votes: le 107 avait été dans un premier temps opposé au 108, il y avait 3 commissaires qui avaient soutenu le 107, 6 pour le 108 et 3 abstentions. Ensuite le 108 avait été opposé au 109, c'était le 108 qui avait eu les faveurs de la commission et finalement le 108 a été opposé au texte actuel et puis il y avait le résultat de 11 qui avaient suivi le texte actuel et 1 seul pour le 108.

Zurbriggen Fabian, Abgeordneter, SVPO

Die Formulierung, wie wir sie hier haben, ist missverständlich und führt zu einer Ungleichbehandlung. Wir haben im Wallis verschiedene Nutzungsziffern. Es fängt damit an, dass man hier von Ausnutzungsziffern redet. Schon da, das ist ein nicht ganz präziser Begriff, denn wir reden im Baugesetz von Nutzungsziffern. Und dann wir da unterschieden nach 4 Verschiedenen. Das muss man berücksichtigen, da sollte es eine Kohärenz geben, dass man das hier einfließen lässt, weil diese sind sehr unterschiedlich. Also bei einer Bruttogeschossflächenziffer reden wir oft von 0,4 0,6 1,0. Bei einer Bauvolumenziffer oder Baumassenziffer geht es von 1,5, 3,3, 6,3. Wenn wir hier auf 6,3 auf eine Ausnutzungsziffer, also eine Nutzungsziffer von 6,3 nur 0,1 geben, dann ist das ein sehr geringer Bonus und das ist eine Ungleichbehandlung. Hier sollte man einfach aus der Kohärenz und sich auf unser kantonales Baugesetz berufen und diese verschiedenen Ziffern korrekt einbeziehen.

Ich möchte Sie daher unterstützen, entweder diese Begrenzung auf 0,1 ganz zu streichen oder dann wenigstens auf die korrekten Begriffe hinzuweisen in meinem zweiten Antrag.

Besten Dank.

Le président

Nous allons donc procéder comme vous l'avez dit, nous allons opposer le 107 contre le 108.

Proposition 107 contre proposition 108 / Antrag 107 gegen Antrag 108

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour la proposition 107 / für Antrag 107: 88 voix / Stimmen

Pour la proposition 108 / für Antrag 108: 35 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez préféré le 107. Nous allons opposer le 107 contre le 109.

Proposition 107 contre proposition 109 / Antrag 107 gegen Antrag 109

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour la proposition 107 / für Antrag 107: 41 voix / Stimmen

Pour la proposition 109 / für Antrag 109: 83 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez préféré le 109. Nous allons donc voter sur ce 109.

Proposition 109 / Antrag 109

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 55 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 69 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez soutenu la commission et refusé ces amendements. Nous passons à l'amendement 110, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 54 al. 1 à 4:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

L'amendement 110 concerne l'article 54. La proposition par le groupe SVPO est de supprimer l'alinéa 3 qui permet au canton de déléguer certaines tâches de contrôle.

La commission a proposé de laisser cette possibilité ouverte pour les services et a refusé cette proposition à 2 pour la proposition, 9 contre et 1 abstention, donc refusé.

Aquilino Andreas, Suppleant, SVPO

Es kann nicht sein, dass hier eine zusätzliche Überwachung der Bautätigkeiten durch Externe geschaffen wird. Die Kosten hierfür werden auf den Bauherren abgewälzt oder noch schlimmer, der Steuerzahler muss eine zusätzliche Baupolizei finanzieren.

Wir wehren uns gegen diese Überwachung, und daher bitte ich Sie, unserem Antrag zu folgen.

Danke schön.

Le président

Nous allons donc voter sur cet amendement 110.

Proposition 110 / Antrag 110

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 13 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 109 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez soutenu la commission et refusé cet amendement. Nous passons à l'amendement 111, monsieur le rapporteur.

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Ici, on est toujours sur le même article et puis la proposition toujours du groupe SVPO était de supprimer l'alinéa 4 qui concernait ici plutôt des collaborations possibles avec des tiers.

Et puis, la commission a refusé de manière encore plus nette avec 1 qui a accepté pour 11 qui ont été contre cette proposition qui a été donc refusée par la commission.

Aquilino Andreas, Suppleant, SVPO

Eigentlich galt meine Wortmeldung diesem Abänderungsantrag, aber ich muss schon sagen, wenn ich hier lese «Überwachungsaufgaben», da läuft es mir schaurig den Rücken hinunter.

Daher nehmen wir diesen an.

Danke schön.

Le président

Nous allons voter sur le 111 également.

Proposition 111 / Antrag 111

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 12 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 111 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez refusé cet amendement et suivi la commission. Nous passons à l'amendement 112, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 57 al. 1 à 6:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Il s'agit de l'article 57 et une proposition du groupe PS à l'alinéa 6 de passer la possibilité de prescription de 5 à 7 ans pour les actions pénales et de peine.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

Vous l'aurez compris, aujourd'hui, le souhait de mon groupe c'est que l'on soit cohérent, vous aussi apparemment, avec une loi qui soit claire, que ses principes s'appliquent et puis là j'ai proposé justement d'augmenter cette prescription à 7 ans parce que dans notre droit de la construction cantonale, c'est 7 ans. Donc, on ne veut pas quand même que les infractions à la loi sur l'énergie soient plus faiblement poursuivies, en tout cas sur le délai.

Donc vraiment, c'est par souci de cohérence que je vous demande vraiment d'aligner avec la loi sur les constructions et d'augmenter ce délai à 7 ans. Merci.

Le président

Nous allons donc voter sur l'amendement 112.

Proposition 112 / Antrag 112

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 33 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 91 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez soutenu la commission et refusé cet amendement. Amendements 113, 114 et 115 qui sont identiques, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 58 al. 1 à 2:

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Ces 3 amendements concernent l'article 58 et la proposition est de supprimer l'alinéa 2. C'est une proposition conjointe, il y a eu le PLR/FDP qui l'a déposée, Le Centre ainsi que le groupe UDC. La commission a suivi cette proposition.

La commission n'a pas la volonté de donner la possibilité aux services de recourir contre les décisions des communes ou des autres services, recours qui seraient déposés auprès de sa hiérarchie directe, le Conseil d'État. Il y avait 7 qui étaient pour accepter ces propositions contre 5, donc la proposition a été acceptée par la commission.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole, ces amendements sont donc acceptés. Nous passons aux amendements 116 et 117, ils sont retirés.

Nous changeons de loi, nous passons à la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques avec l'amendement 117 qui a été accepté par la commission. Monsieur le rapporteur.

Oui excusez-moi, c'est le 117.1.

Discussion à l'article 70 al 3 al. 3bis (LcFH):

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

117.1, c'est une modification qui est proposée par la commission suite aux autres propositions qui avaient été faites et puis qui ont été retirées en faveur de cette proposition qui est une sorte de compromis. Ça concerne donc bien sûr la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques, comme ça a été dit, article 70 alinéa 3b et c'est par rapport à la question du fonds des forces hydrauliques qui va pouvoir soutenir financièrement la loi que nous sommes en train de voter.

Un compromis pour assurer le financement de la mesure sur la loi d'énergie tout en protégeant le fonds pour les forces hydrauliques pour qu'il puisse remplir sa fonction première pour les investissements nécessaires au retour des concessions. La proposition de la commission est de fixer une date limite à 2035 pour l'utilisation de ce fonds, dans ce but de soutenir les mesures de la loi sur l'énergie et de fixer un minimum de 150 millions pour avoir le droit d'utiliser ce fonds. Et puis cette proposition a été soutenue à 8 voix pour, 2 contre et 2 abstentions par les commissaires.

Le président

Je n'ai pas de demande de parole, cet amendement 117.1 est donc accepté.

L'amendement 118 est retiré. L'amendement 119, monsieur le rapporteur.

Discussion à l'article 71 al. 5 (LcFH):

Crettenand David, député, PLR/FDP, rapporteur

Toujours dans la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques, article 71 alinéa 5, la proposition qui est faite par le groupe des Vert.e.s, c'est de rajouter si cette énergie «renouvelable» est consommée par des exploitations économiquement importantes. Ici, il s'agit en fait de toute manière d'énergies renouvelables puisqu'il s'agit des forces hydrauliques. La commission a donc refusé cette proposition à 4 pour 5 contre et 1 abstention.

Clerc Mathieu, député, Les Vert.e.s

Essayons de terminer en beauté, c'est la proposition que je vous fais. Nous voici arrivés au dernier amendement de cette loi sur l'énergie. Il est intéressant de remarquer que depuis plusieurs années, depuis très longtemps en fait, le canton aide, par le biais de l'article 71 sur l'utilisation des forces hydrauliques, plusieurs industries valaisannes.

Le problème, c'est que nous subventionnons des entreprises qui consomment de l'énergie électrique non renouvelable, comme par exemple notamment de l'énergie électrique issue des turbines à gaz ou d'autres sources non renouvelables. Est-ce que nous sommes d'accord de subventionner cette énergie électrique non renouvelable? Je vous le demande à tous.

On ne peut pas avoir une loi sur l'énergie qui essaie d'œuvrer pour la transition énergétique et, d'un autre côté, subventionner une énergie non renouvelable. Pour rappel, l'aide du canton pour ces industries se monte à 4 millions de francs par année. Je vous invite toutes et tous à regarder dans les comptes. Et peut-être que monsieur le conseiller d'État pourra également le certifier. 4 millions de francs par année,

j'ai fait un petit calcul en faisant l'hypothèse d'un coût de l'énergie de 10 centimes par kilowattheure, cela signifie que le canton du Valais subventionnerait 40 millions de kilowattheures sales par année, soit 40'000 MWh sales par année, soit 40 GWh sales par année, ce qui est considérable, car cela correspond à une consommation annuelle de 11'500 ménages. Je vous invite toutes et tous à ce que nous soyons cohérents et à soutenir cet amendement. Je vous remercie.

Le président

Nous allons donc voter sur cet amendement 119.

Proposition 119 / Antrag 119

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 33 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 88 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez décidé de suivre la commission et refusé cet amendement.

Nous en avons terminé avec le traitement des amendements. Je pense que l'on peut féliciter le rapporteur David Crettenand pour son travail, je pense qu'il mérite des applaudissements.

(Applaudissements)

(Applaus)

J'aimerais remercier également la commission qui a pas mal dépatouillé le texte de loi et qui a fait de l'excellent travail.

La discussion sur l'ensemble du texte n'est pas utilisée.

Débat final:

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR/FDP

Notre groupe est satisfait du résultat des débats de ce jour. Ce Parlement, à notre sens, a trouvé un bon compromis entre obligations et incitations. Cette loi soutient et encourage les collectivités publiques, les entreprises ainsi que la population à la transition énergétique. Pour certains, cette loi n'est pas assez contraignante et le politique manque de volonté. Au contraire, notre groupe a confiance en la responsabilité et à la prise de conscience de chacun, d'autant plus que la pression s'accroît au niveau international afin de taxer les énergies fossiles. C'est tout naturellement que les habitudes changent et s'adaptent sans obligation ni précipitation.

D'ailleurs, nous sommes convaincus que cette loi recevrait un bon accueil devant le peuple, car elle est économiquement supportable et peu intrusive. Le groupe PLR/FDP vous remercie pour l'acceptation de la majorité de ses amendements, en particulier celui qui supprime la possibilité du service à recourir contre les décisions communales.

Mais pour le groupe PLR, l'application de cette loi sera quasi impossible sans une sécurité d'approvisionnement en électricité, ce que ce même plenum a confirmé en acceptant le décret concernant la procédure d'autorisation de construire de grandes installations photovoltaïques.

En conclusion, notre groupe accepte la loi sur l'énergie et remercie la commission de deuxième lecture, l'ensemble des services ainsi que le département pour le travail effectué.

Pfammatter Aron, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Ich werde auch nicht mehr alles wiederholen. Wir von der Mitte Oberwallis sind grundsätzlich befriedigt. Im Vergleich zum ersten Entwurf ist das jetzt etwas ganz anderes, was wir hier auf dem Tisch haben. Wir konnten viele Zwänge, Bürokratie, Verbote, ausmerzen. Und vor allem, da bin ich Ihnen wirklich dankbar, konnten wir diese unsägliche GEAK-Pflicht bei einem Verkauf doch noch im letzten Moment streichen. Das gibt es ja nicht so oft in diesem Parlament, das zeigt aber auch, dass man sich hier noch zuhört und debattieren kann. Das hätte uns stark gestört. Weitere Bestimmungen, die wir beantragt haben, konnte man auch streichen, wie Frau Tauss-Cornut das gesagt hat, dieses unsägliche Beschwerderecht der Dienststelle gegen Gemeinden zum Beispiel.

Aus diesem Grund sind wir für Annahme dieses Gesetzes. Trotz dieser Verminderung von Verboten, Bürokratie und so weiter müssen wir uns trotzdem bewusst sein: Was wir hier schaffen, ist wieder sehr viel mehr Bürokratie für die Bürger. Es ist einfach so, es ist jetzt, wie es ist. Das Gesetz nehmen wir an. Wir danken ebenfalls der zweiten Kommission, unter dem Präsidenten Iwan Eyholzer, Staatsrat Roberto Schmidt, seinen Mitarbeitern und Ihnen allen für die konstruktiven Debatten.

Besten Dank.

Logean Grégory, député, UDC

Notre groupe est très satisfait des tournures de cette deuxième lecture. Je crois que manifestement nous avons, avec nos collègues, des forces raisonnables et bourgeoises de ce Parlement, marqué de notre empreinte cette révision de la loi cantonale sur l'énergie. Satisfaction pour plusieurs de nos amendements qui ont été acceptés, on peut penser à la cautèle de classe D au lieu de C pour l'obligation liée, ou l'exemption de remplacement des mazouts, donc c'était un élément important pour nous. Nous avons été entendus avec d'autres et nous vous en remercions.

La question de l'obligation du CECB pour toutes les transactions immobilières, là aussi finalement nous avons pu avec le concours d'une majorité de cette noble assemblée réunir justement une majorité et supprimer cette mesure qui aurait été bureaucratique et coûteuse pour les citoyens.

Également des mesures où nous avons été suivis et qui sont peut-être moins spectaculaires parce que moins débattues dans cet hémicycle, mais je souhaiterais ici souligner en tout cas le chef de département Roberto Schmidt concernant l'élément sur le fonds des forces hydrauliques, pour le rachat des aménagements hydroélectriques où nous avons trouvé une solution de compromis, c'était quelque chose d'important pour ne pas finalement nous priver de moyens essentiels dans le futur, à l'heure où, vous le savez, notre canton devra mettre en œuvre la stratégie cantonale des forces hydrauliques qui, à terme, prévoit 60% en mains valaisannes. Et finalement, nous étions partis d'assez loin. Souvenez-vous la consultation avec cette loi antisociale, cette loi parsemée, plus que parsemée, avec de multiples interdictions, ça, c'était la consultation.

Et suite au tollé qu'il y avait eu lors des consultations des milieux intéressés, le chef de département a revu la copie en marge de la première lecture.

Le Grand Conseil, lors de cette même première lecture, avait déjà assoupli différentes interdictions et nous avons remis l'ouvrage sur le métier, je l'ai dit, dans cette deuxième lecture. Finalement, nous avons aujourd'hui une loi qui est davantage incitative, principalement incitative, tournée vers l'avenir et qui vise aussi sur la responsabilité individuelle et qui, pour l'essentiel, et nous saluons cet élément qui, pour l'essentiel, je le répète, ne met pas trop d'interdictions et surtout pas de nouvelles taxes ou interdictions idéologiques. Et nous avons pu aussi ensemble repousser finalement les assauts d'une partie du camp rose-vert de ce Parlement qui souhaitait voir arriver ces interdictions. Ce n'est pas le cas et nous nous réjouissons pour l'ensemble des Valaisans.

Dernier élément aussi peut-être, on l'a vu, la droite, il y avait quand même deux blocs, mais une majorité, on l'a vu le CVPO, SVPO, le PLR, principalement, et nous l'UDC et puis au milieu, c'est là la boutade sur la fin si j'ose le terme, notre ministre, quand je parle bien sûr l'ensemble des Valaisans,

Roberto Schmidt qui, en chef d'orchestre, a retrouvé sa baguette puisque la plupart des votes que je viens d'évoquer, nous les avons gagnés grâce à l'un des plus petits groupes de ce Parlement qui est son groupe parlementaire neo, où neo a rejoint grâce à l'action aussi de Roberto Schmidt qui a été dans l'ombre et qui a eu le souci, il faut le souligner parce qu'on s'est parfois montré critique, critiques parfois négatives, mais il faut aussi être constructif quand on est satisfait de la tournure des événements et de l'attitude constructive et ouverte du ministre de l'énergie, il faut aussi le saluer. Donc merci monsieur le ministre. Merci au Parlement et bien sûr que nous acceptons cette loi en deuxième lecture et nous vous prions d'en faire de même.

Schafeitel Fabien, député, Le Centre

Le groupe du Centre prend acte des débats de deuxième lecture. Nous déplorons cependant certains points discutés aujourd'hui. Nous les listerons de manière non exhaustive ci-dessous.

En premier lieu l'absence d'unification des données statistiques, nous devons l'avouer, nous avons la peine à le comprendre, la possibilité aussi d'installer pour les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas le faire, des panneaux solaires hors canton, de manière complètement contraire à la vision stratégique cantonale. Nous déplorons aussi d'être restés aussi CECB D, qui ralentira la sortie des énergies fossiles à l'avenir. Le refus de prendre en compte le chauffage indirect par les baies vitrées qui est gourmand en énergie, nous le déplorons également. Et la cohérence au niveau de la temporalité entre la loi climat et la présente loi.

Cependant, conscients que d'avoir une loi est mieux que de ne pas en avoir une, nous soutiendrons cette loi en deuxième lecture. Nous nous réjouissons cependant que sa prochaine mouture, basée sur le MOPEC 24 sera plus en air avec son temps. Merci de votre attention.

Aquilino Andreas, Suppleant, SVPO

Ja, da sind wir nun. Ein langer Weg bis hierhin war das. Danke an alle, die während dieser Zeit an diesem Gesetz gearbeitet haben. Es war sehr intensiv, es gab viele Diskussionen, spannende Diskussionen. Das Gesetz steht.

Ich muss sagen, mit dem neuen Energiegesetz hätten wir eine Chance gehabt, ein Gesetz zu erstellen, das den aktuellen Regeln der Technik entspricht und offen für zukünftige Errungenschaften im Bereich der Energieversorgung ist. Das jetzige Gesetz, um es so zu sagen, ist «08/15» und weit hinter dem, was wir uns vorstellen. Es sind immer noch sehr, sehr viele Pflichten und Verbote drin. Wir haben hier nicht mehr alles diskutiert in der zweiten Lesung. Aber wenn Sie mal in Ruhe das Gesetz dann durchlesen, sehen Sie, es wird den Bürgern und Bürgerinnen immer noch einiges vorgeschrieben. Wir von der SVPO-Fraktion setzen auf Selbstbestimmung.

Um es zusammenzufassen: Photovoltaikpflicht. Die ist noch da – schlicht und einfach riesige Investitionen, die auf den Buckel der Bevölkerung abgewälzt werden. Für uns ist es erschreckend, weil wir wirklich die Möglichkeit gehabt hätten, auch Sachen in das Gesetz zu schreiben, die andere Kantone nicht im Gesetz haben. Ich nenne nur ein Stichwort und das ist Smart Meter. Weitere Aspekte, die uns fehlen, ist die Betrachtung des Gebäudes als Gesamtes. Es wird immer nur über Photovoltaik geredet, über Wärmepumpen... Es gibt so viele andere Sachen. Und ich muss wirklich mal sagen, wenn man in diesem Bereich arbeitet und solche Anlagen plant, es gibt nicht immer nur Schwarz oder Weiss, man muss einfach auch das Ganze als Gesamtes betrachten.

Es wurde diese Woche bereits mal gesagt, wir sind mit diesem Gesetz weit hinter dem aktuellen Stand der Technik. Wir können nicht so schnell Gesetze schreiben, wie die Wirtschaft oder die Technikbranche vorwärtsgeht. Alle Anträge von uns, wie schon erwähnt, die zukunftsgerichtet sind, wurden abgelehnt. Diese wichtigen Lücken, die ich jetzt erwähnt habe, wurde im Rahmen der zweiten Lesung leider nicht geschlossen und daher hat die Fraktion der SVPO bestimmt, gegen das vorliegende Gesetz zu stimmen. Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

Soyons clairs, à chaque consultation, à chaque lecture, la majorité de droite de ce Parlement a édulcoré le texte de cette loi sur l'énergie réduisant ses ambitions à peau de chagrin.

Cette loi était censée donner le cap, l'impulsion, la manière et les moyens d'assurer notre transition énergétique vers les énergies renouvelables et indigènes d'une part et la sortie du fossile d'autre part. Au final, nous avons gardé le cap grâce au Droit fédéral, mais la majorité de ce Parlement a décidé de laisser tout un chacun se débrouiller dans la tempête. La loi pose, dans ses buts et ses principes, la garantie d'une utilisation économe et efficace de l'énergie. Selon la loi fédérale, notre consommation individuelle moyenne d'énergie doit diminuer de 43% d'ici 2035. Comment atteindre cet objectif fédéral auquel nous sommes soumis quand la majorité de droite de ce Parlement a refusé notamment d'assainir les bâtiments de plus de 40 ans qui apporteraient pourtant confort, économie, efficacité tout en dynamisant les milieux économiques du canton. Le Parlement a refusé d'assainir l'éclairage public existant et de mettre en place les délais permettant d'atteindre les objectifs, a également refusé l'obligation de mettre du photovoltaïque sur les infrastructures existantes, telles que les parkings, ce qui permettrait pourtant une production renouvelable et indigène sans dénaturer le paysage et sans imposer une contrainte supplémentaire à notre aménagement du territoire.

Aujourd'hui, le texte autorise encore le remplacement du fossile par du fossile, alors que je le rappelle, nous avons un objectif cantonal de 0 fossile à 2040. Le texte autorise des installations de climatisation de bâtiments d'habitation alimentées par le fossile. Le texte autorise même le fait de chauffer les courants d'air. Cette loi devait être un trampoline, elle est finalement qu'un marchepied. Le refus, par principe, de toute obligation, de toute contrainte au bénéfice de la liberté individuelle se reporte sur la détérioration du bien commun et révèle le nombrilisme de notre société. Il y a souvent, me semble-t-il, une confusion entre privation de liberté et perte de confort. Ce n'est pas parce que l'on souhaite imposer certaines mesures ou certains délais que nous perdons du confort dans notre quotidien. La mise en place de mesures simples telles que les télécommandes à distance ne péjore pas le confort, bien au contraire, elle permet économie d'énergie, économie financière et efficacité. Faut-il rappeler que la liberté va de pair avec la responsabilité?

Il faut être honnête, ce que le Parlement refuse d'imposer sous prétexte de défendre les libertés individuelles, il l'impose au bien commun. Est-ce responsable?

Un petit mot en réaction à ce que j'ai pu entendre tout à l'heure.

Il y a un lien direct entre cette loi et le développement du photovoltaïque en milieu alpin puisque plus on refuse obligation d'installer du photovoltaïque sur les infrastructures existantes, plus il sera nécessaire d'aller coloniser nos montagnes pour augmenter notre production de renouvelable. Vous vous donnez ainsi le meilleur des alibis pour défendre ce qui est indéfendable du point de vue du bien commun.

Sans doute, une partie de ce Parlement aurait souhaité qu'il n'y ait pas de loi. Ceux qui d'ordinaire refusent le diktat de Berne souhaitent aujourd'hui une loi minimaliste soumise au Droit fédéral, ce qui nécessitera probablement une rapide mise à jour du droit cantonal. Je tiens à dire qu'au cours des différents travaux auquel j'ai pu assister, j'ai ressenti beaucoup de défiance envers le Gouvernement et le Service de l'énergie, une défiance à mettre en lien avec la peur du contrôle laissé aux autorités, la peur du non-respect de la sphère privée, la peur de la perte de liberté, la peur d'aller trop vite, la peur de perdre du confort, la peur de la sanction, la peur de ne pas pouvoir décider, de perdre le contrôle de cette transition, la peur de laisser le service faire ce qu'il sait faire, la peur de perdre son identité ou son territoire politique en faisant une loi trop verte. Une bonne loi ne s'écrit pas avec la peur, une bonne loi s'écrit avec la maturité et la responsabilité nécessaires, avec la confiance réciproque des partenaires, dans un esprit enthousiaste et constructif. Tout cela a manqué et la loi s'en ressent.

Enfin, si nous reconnaissons les avancées faites entre la loi actuellement en vigueur et l'ensemble du texte que nous venons de voter, le groupe des Vert.e.s reste cohérent avec son vote de fin de première lecture et refusera cette loi, car les décisions prises tout au long du processus ne permettent

pas de répondre aux ambitions énoncées dans ses buts, à savoir contribuer à un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement.

Le groupe des Vert.e.s remercie l'ensemble du personnel du Service de l'énergie qui porte ce projet depuis des années et particulièrement son chef de service Joël Fournier pour sa disponibilité, sa grande patience et les nombreuses explications fournies tout au long des différentes phases de ce projet. Merci pour votre attention.

Rapin Aude, députée-suppléante, PS/GC

En préambule, comme vient de le faire Madame Dessimoz, je souhaite vraiment remercier chaleureusement le président de la commission, Monsieur Eyholzer, qui s'est exprimé dans un français vraiment parfait, comme Monsieur Roberto Schmidt, que je remercie également, le chef de service, les collaborateurs ainsi que le Service parlementaire pour le travail important qui a été effectué dans ce dossier. Donc, quel que soit le résultat sur cette loi, vraiment un grand merci parce que c'est un travail titanesque.

Concernant le projet de loi qui vous est soumis aujourd'hui, notre groupe relève quelques points positifs:

Le retour à la version équivalente dont on a largement parlé, c'est se mettre au diapason de notre Constitution fédérale.

L'exemplarité de l'État à l'échelon en 2035, par rapport aux bâtiments administratifs et ça, c'est un très bon signe parce que vraiment, c'est à l'État de montrer la voie et ce serait aussi au Parlement de montrer la voie avec une loi plus solide et plus claire.

On relève aussi la sobriété énergétique qui a été notamment votée comme l'extinction des lumières et des enseignes dès minuit pour les bâtiments non résidentiels.

Par contre, c'est clair que si ces points nous réjouissent aujourd'hui, on aurait à peu près pu distribuer un tout-ménage de bonnes idées à nos citoyens et citoyennes. Franchement, l'effet aurait été quasiment le même. On l'a dit en entrée en matière, ce qui importe quand on est un Parlement, c'est quand même de légiférer. Je vous passe l'étymologie, le but ultime, c'est quand même de cadrer une thématique avec des dispositions qui sont claires et applicables. Aujourd'hui, au terme de cette lecture de détail et contrairement au premier jet plutôt ambitieux du département, on fait face à pléthore de conditionnels et de mesures incitatives. Franchement, c'est bien peu courageux. Alors que le peuple attend de nous qu'on s'active, je l'ai dit plusieurs fois aujourd'hui, je ne sais pas si c'est la jeune génération, mais certains groupes comptent des jeunes ici, je ne sais pas, c'est notre projet, notre avenir, on fait quoi? Je ne sais pas. C'est là juste devant nous, on a des risques de black-out chaque hiver, l'hiver qui va arriver, on va nous dire ça aussi sûrement. On a des événements climatiques extrêmes, on l'a vu, cet été, des guerres, je ne sais pas. Ce Parlement fixe des délais à 10, 15, 20 même 25 ans aujourd'hui pour penser et appliquer des mesures. On a pris l'exemple des communes, juste pour planifier, on prend 10 ans, de nouveau pour appliquer on prend combien 10, 15, 20 ou 25 ans? On se leurre, on dit qu'on légifère, mais on ne le fait pas sincèrement. Dans ces délais tellement longs, on l'a aussi évoqué, la législation fédérale, les technologies nous auront dépassés, mais aussi, c'est un gros mot dans ce Parlement, le changement climatique. Tout ça, tous ces enjeux environnementaux, ça nous aura aussi bien dépassés.

J'entends rire ici, peut-être que c'est lié au changement climatique, ça fait rire certains. Moi, ça ne me fait franchement pas rire, je suis à l'heure où j'aimerais bien avoir des enfants, je ne pas sûre et vraiment j'en tremble.

J'ai bien entendu les incitations, les arguments ...

Mais si tout le monde a déjà pris le pli, ou va le faire, à vous entendre je vois peu où est le problème d'ancrer vraiment des principes contraignants dans la loi.

Vraiment, je crois que c'est se leurrer, on le voit bien avec le changement climatique. On a beaucoup parlé des [...] aujourd'hui, la réalité, c'est que réellement avec cette loi, on n'aide pas le citoyen et la citoyenne. Je crois que mon émotion en parle un peu. On ne met pas les moyens, réellement. Alors je sais qu'on nous taxe de socialistes, de gauchos de ce Parlement, mais si on n'aide pas le citoyen, je ne sais pas comment il va faire. Le porte-monnaie à la fin du mois, c'est ça qui dicte, partout. Vraiment, je ne sais pas, même les cautionnements, les prêts à intérêts faibles pour la classe moyenne, ça signifie d'avoir les moyens d'investir et de pouvoir rembourser ses dettes. Pour nous, le groupe PS/GC, c'est vraiment un point crucial avec cette loi, on n'aide pas les bas-revenus, la classe moyenne, dont bon nombre sont des locataires, sans moyens d'investir qui vont rester avec des logements dont l'efficacité énergétique est faible, c'est ce qu'on appelle les passoires énergétiques, on en a parlé aussi cet après-midi. Ces gens qui nous écoutent peut-être par le biais de la presse, on les laisse sur le carreau, c'est eux qui reçoivent les factures à la fin du mois, avec des hausses incroyables d'énergie et on fait quoi? On ne fait rien ou presque, vraiment, c'est désolant. Avec cette loi, par contre, les investisseurs...

Madame la députée, je vous prie de conclure, s'il vous plaît.

Alors je m'excuse, ce sera l'émotion, j'ai quand même quelque chose à dire. On n'est pas capable aujourd'hui en Valais d'imposer l'installation des panneaux solaires photovoltaïques sur les parkings avec des solutions simples, on n'est pas capable de sortir du fossile. Vraiment, je trouve que c'est hallucinant et j'ai parlé de ce décalage, je vais conclure, j'ai parlé de ce décalage, mais je l'ai vraiment senti en commission. J'ai vraiment l'impression que dans la rue avec les gens avec qui je parle, mais on est complètement à côté de la plaque, donc c'est un peu surréaliste, j'aimerais vraiment vous inviter à refuser, à renvoyer à l'expéditeur cette loi pour une version améliorée.

Le président interrompt la prise de parole.

Collenberg Graziella, Suppléant, neo – Die sozialliberale Mitte

Ohne Energie geht im Alltag rein gar nichts mehr. Es braucht Energie für die Mobilität, das Heizen, das Warmwasser und die Beleuchtung. Das Energiegesetz ist ein zentrales Gesetz, das für etliche Lebensbereiche mehr Gewicht hat, als es viele von uns wahrhaben wollen.

In der ersten sowie der zweiten Lesung wurden wichtige Entscheide zur Versorgung und Stärkung der einheimischen erneuerbaren Energieversorgung sowie die Förderung unserer eigenen Stromproduktion gefällt. Ein fortschrittliches Energiegesetz ist für den Kanton Wallis von grösster Wichtigkeit. Es sichert nicht nur die nachhaltige Energieversorgung und Energienutzung der Zukunft, sondern es schafft auch Arbeitsplätze und generiert Wertschöpfung im Kanton. Das kann man nicht genug betonen.

Es gibt keine rationalen Gründe mehr, weshalb man heute noch energetisch mittelmässige neue Überbauungen in die Landschaft stellen sollte. Setzen wir doch endlich um, was technisch möglich ist. Wir wollen uns in zehn Jahren nicht den Vorwurf gefallen lassen, dass wir keinen Mut hatten. Abgesehen davon, dass wir der Klimaerwärmung wo immer möglich entgegenwirken müssen, ist die Unabhängigkeit von fossilen Energien auch aus wirtschaftlicher und ethischer Sicht ein absolutes Muss. Mit dem neuen, wegweisenden Gesetz werden verschiedene Weichen zukunftsgerichtet gestellt. Die Unabhängigkeit infolge von Eigenproduktion ist von zentraler Wichtigkeit und in der Folge spielen hier unsere Gebäude eine wichtige Rolle.

neo – Die sozialliberale Mitte befürwortet das neue Energiegesetz. Das Bewusstsein der Bevölkerung, des Gewerbes und der öffentlichen Hand sind nicht zuletzt wegen der aktuellen Krise geweckt. Wir sind der Überzeugung, dass wir mit der Schaffung von Anreizen in eine nachhaltige, unabhängige und erneuerbare Energiezukunft blicken können.

Unsere Fraktion dankt den Kommissionsmitgliedern, dem Departement, der Dienststelle und allen Beteiligten für ihre geschätzte Arbeit.

neo – Die sozialliberale Mitte spricht sich für die Annahme des Gesetzes aus.

Eyholzer Iwan, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis, Präsident der Kommission für die zweite Lesung
Bevor wir nun zur Schlussabstimmung gelangen, gebe ich Ihnen noch eine Minute Zeit, die Emotionen herunterfahren und sich vielleicht noch ein bisschen abzukühlen im Sinne der Energieeffizienz.

Etwas Grundsätzliches: In diesem Gesetz geht es um eine sichere, wirtschaftliche und umweltverträgliche Walliser Energieversorgung mit dem Ziel, den Energieverbrauch zu senken und die Produktion zu erhöhen, um eine Versorgung auf der Grundlage erneuerbarer Energiequellen zu ermöglichen. So steht es bei den Zielen in diesem Gesetz. Das erscheint mir als sehr wichtig.

Ich kann Ihnen mitteilen, dass die Kommission der zweiten Lesung mit sehr viel Energie, also mit wirklich sehr viel Energie an drei intensiven Tagen am Energiegesetz schraubte. Dazu kam ein langer Mittwochnachmittag, an dem wir die Abänderungsanträge behandelten.

Wie teilweise bei anderen Gesetzen haben wir auch im Energiegesetz Vorstellungen, die weit auseinander liegen. Es braucht wie immer Kompromisse, gute Kompromisse, um vorwärts zu kommen. Ich bedanke mich bei allen Mitgliedern der Kommission, dem Vizepräsidenten Grégory Logean, dem Berichterstatter David Crettenand für die engagierte und disziplinierte Zusammenarbeit. Einen herzlichen Dank an Sarah Williner und Diane Porcellana vom Parlamentsdienst. Ein herzlicher Dank geht ebenfalls an den Dienstchef Joël Fournier, an den Juristen Jean-Noël Gaspoz und insbesondere an Staatsrat Roberto Schmidt.

Ich will nicht länger werden und danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Am Schluss dieser Monsterdebatte von fast 50 Stunden in zwei Lesungen, Kommissionen und Plenum bin ich zufrieden. Zufrieden, weil der Kanton Wallis als einer der letzten Kantone, diese 20-jährigen MuKEen jetzt endlich ins Gesetz geschrieben hat, bevor sie nächstes Jahr – es wurde gesagt – wieder verschärft werden. Aber wir haben dadurch auch die Chance genutzt, besser zu sein als die MuKEen, weil wir haben zum Teil schon übernommen, was nächstes Jahr kommen wird. Ich bin zufrieden, weil Sie, die Mehrheit des Parlaments, in fast allen wichtigen Kernpunkten trotz vielen Änderungen doch der Stossrichtung des Staatsrats gefolgt sind. Die Stossrichtung, die vor allem darauf basiert war, Anreize zu schaffenden statt Verbote. Sie finden in diesem Gesetz, abgesehen von Neubauten und ein bisschen Fernbedienung usw., fast keine Verbote.

Encourager sans imposer, Madame Tauss l'a dit, c'est ce que le Conseil d'État voulait également, je crois qu'on a maintenu cette direction dans toutes ces deux lectures. On aussi continué notre politique de subvention, je vous rappelle encore une fois que depuis 2017, on a augmenté les subventions du programme bâtiments de 5 millions à 45 millions, je crois que c'est la bonne direction. À part les prescriptions, les mesures contraignantes dans les nouveaux bâtiments elles se feront, pour moi ça c'est tout à fait normal que les nouveaux bâtiments doivent être à un niveau exceptionnel. On n'a quasiment pas de mesures imposées dans cette loi. Même le remplacement des chauffages fossile est toujours possible dorénavant pour chaque propriétaire si, en même temps, il réduit la consommation des énergies fossiles de 20%, je crois que c'est un bon compromis.

Ich bin auch überzeugt, dass die Umsetzung dieses Gesetzes für die Bevölkerung und die Wirtschaft schmerzfrei erfolgen wird, insbesondere auch aufgrund von Artikel 5, der ja wirklich quasi alle Varianten von Ausnahmen sieht aufgrund vom Alter der Person, der finanziellen Situation. Niemand soll sich in diesem Land verschulden müssen, nur weil er jetzt eine Heizung ersetzen muss oder irgend so eine Massnahme ergreifen muss. Aber ich glaube, das Gesetz geht letztlich in die richtige Richtung: erneuerbare Energien, effizientere Gebäude. Es wurde gesagt, gerade bei den Gebäuden haben wir ja sehr viel Handlungsspielraum und den wollen wir auch nutzen, weil wir im Kanton für die Gebäude zuständig sind, obwohl jetzt das Bundesparlament immer mehr Vorschriften macht, die wir eben nicht gerne haben.

Voilà, c'est une loi qui est très idéologique, je suis tout à fait conscient. Certains ont gagné, pas à cause de moi, Monsieur Logean, certains ont perdu, mais je crois que ce qui est important c'est la constatation que cette loi, c'est un compromis, ça on le savait d'avance. Elle amène quand même beaucoup de nouveautés et je crois qu'on oublie des fois si on compare maintenant cette loi qu'on a aujourd'hui sur la table avec l'ancienne loi qu'on avait, on a quand même fait un grand progrès, un grand progrès, un progrès notable.

Je vous cite quelques exemples qu'on trouve maintenant dans cette loi, on a un intérêt cantonal à l'efficacité énergétique qu'on n'avait pas jusqu'à maintenant. On a un intérêt cantonal à l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables et indigènes. Le canton et les communes doivent faire une planification énergétique dans un délai de 10 ans, c'est raisonnable. Le canton doit être exemplaire, on va assainir nos bâtiments notamment jusqu'en 2035, on n'avait pas cette obligation dans la loi. Les nouveaux bâtiments, comme je l'ai dit, là, on a quelques interdictions et l'obligation de produire de l'électricité, moi je crois que ça c'est faisable pour la population. Je crois que tout le monde qui construit aujourd'hui est assez raisonnable de faire ça. Même pour les bâtiments existants, comme je viens de dire, il n'y a pas d'interdiction de technologie, alors vraiment avec les 20%, on peut faire quelque chose pour baisser de 20% le fossile, c'est raisonnable pour tout le monde. On doit remplacer les chauffages électriques centralisés dans un délai les 15 ans, c'est facile à faire, ce n'est pas très cher parce que les chauffages électriques sont très très gourmands. On a aussi le conseil, et c'est important, le conseil pour les bâtiments de plus de 800 que va payer l'État du Valais, je crois que ça c'est aussi une bonne chose qu'on n'avait pas jusqu'à ce jour. Et puis, après l'équipement de toitures de plus de 500 m² dans un délai 25 ans, ce n'est pas une proposition du Conseil d'État, c'est le Parlement qui a dit qu'on devrait quand même faire quelque chose. Alors là au moins, pour les grandes toitures de 500 m², on a au moins une obligation de faire quelque chose. Et puis l'éclairage nocturne, enseignes lumineuses, on a quand même trouvé un bon compromis, à partir de minuit, c'est obligatoire qu'on va faire quelque chose.

Finalement, j'aimerais encore citer des nouveautés, des points qui nous sont utiles, mais surtout aussi le financement, on a pu garantir maintenant le financement au moins jusqu'à 2035, parce que vous savez 2030 en principe les subventions fédérales vont s'arrêter. Alors on a trouvé sur le plan cantonal ou moins avec le fonds de l'article 70 aussi une possibilité pour soutenir la population et l'économie. Il était temps d'agir, vous avez agi.

Je remercie tous les groupes politiques pour ce compromis. C'est un compromis.

Ich danke auch den beiden Kommissionen – der ersten Kommission unter Nathan Bender und der zweiten unter Iwan Eyholzer –, dem Parlamentsdienst und seinen Mitarbeitenden, aber vor allem auch meinen Mitarbeitern in der Dienststelle für Energie und Wasserkraft, die sehr, sehr viel Arbeit hatten und noch haben werden mit der Verordnung.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für die Unterstützung dieses Gesetzes.

Le président

Il nous reste à passer au vote final.

Vote final:

La Loi sur l'énergie est adoptée par 76 voix contre 37, avec 9 abstentions, en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Vous avez accepté cette loi. Nous en avons fini avec la loi sur l'énergie. Nous allons reprendre les traitements du DEF où nous les avons laissés.

Traitements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

2. Postulat PLR/FDP, par Fabien Girard: Rapprocher le monde scolaire de celui de la formation professionnelle **2022.05.183**

Postulat PLR/FDP, durch Fabien Girard: Annäherung von Schule und Berufsbildung **2022.05.183**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (18.11.2022)

Entwicklung (18.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le rejet du postulat. Andrea Duchoud, vous avez la parole.

Duchoud Andrea, députée-suppléante, PLR/FDP

Le service a mené de nombreuses actions et c'est une bonne chose. Mais comment peut-on expliquer que selon l'article du Nouvelliste du mois d'août, ce sont 700 apprentis en moins que l'année précédente? Le nombre est passé de 9'000 à 10'300. À savoir plus précisément le coût d'acquisition d'un nouvel apprenti, comme on dit dans le business. Ce postulat ne remet aucunement en question les actions menées jusqu'à ce jour et citées dans la réponse, mais se pose la question d'évaluer la pertinence des actions menées et leur succès, tout comme une meilleure implication de toutes les personnes qui interviennent dans l'orientation des jeunes en dehors des divers projets mis en place. Pour l'auteur du postulat, les professeurs du secondaire I sont la clé des futurs choix des élèves. Ils sont au cœur du choix de l'orientation de leurs élèves et sont tous issus de formation tertiaire.

La généralité qui dit: tu as de bonnes notes, alors fais des études, cela crée malheureusement un biais hérité.

Pendant, la position devrait plutôt être: fais un choix aujourd'hui, choisis un métier que tu apprécies et tu auras la possibilité de te développer toute ta vie. Relier les acteurs doit permettre de sensibiliser l'ensemble des partenaires actifs autour de l'orientation pour accompagner en n'ayant pas uniquement la sensibilité académique, mais également celle de la formation professionnelle. Une telle mesure a été mise en place sur le canton de Vaud et c'est un succès. Le site chimique de Monthey, par exemple, est demandeur de ce type de démarche et il constate le succès de cette mesure vaudoise. Il serait donc intelligent de s'inspirer, d'autant plus que si on rapporte le tout aux coûts d'acquisition d'un nouvel apprenti, ce serait sans aucun doute très rentable. Merci pour votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

J'ai bien entendu, Madame Duchoud, votre prise de position, je crois que vous êtes consciente de tout ce qui a été mis en place, je ne vais pas répéter parce que c'est dans la réponse, toutes les mesures qui ont été mises en œuvre par les associations professionnelles, le monde du travail et le Service de la formation professionnelle. Je crois qu'il y en a de nombreuses. Moi, j'attends beaucoup, et on réfléchit à une semaine de l'orientation pour renforcer la mission du CO dans cette tâche.

Mais c'est très bien de citer les Vaudois, j'ai d'excellentes relations avec mon collègue dans le canton de Vaud, on travaille beaucoup ensemble, on travaille bien ensemble, mais en matière d'apprentissage, je veux quand même vous donner des chiffres parce qu'il n'y a pas que Le Nouvelliste dans le pays.

En Valais, l'apprentissage reste très reconnu, c'est ça qui est important, c'est une institution et 2/3 des jeunes Valaisans passent par la formation professionnelle. Je viens de remettre 2000 CFC/AFP et maturités professionnelles dans le Valais romand, 1000 dans le Haut-Valais, ça marche. Maintenant, il y a des phénomènes qu'on ne maîtrise pas toujours. Le premier, c'est la démographie, parce qu'il y a moins de gens qui rentrent sur le marché du travail et de gens qui en sortent, on sait que les classes d'âge des années, fin des années 50, début des années 60 sont beaucoup plus nombreuses que les enfants aujourd'hui, c'est le premier phénomène et le deuxième phénomène, c'est une économie qui fonctionne, je touche du bois, à plein régime, et qui demande des apprentis dans tous les métiers et c'est vrai que, en particulier dans le Haut-Valais où il y a une conjoncture économique extraordinaire, on s'en réjouit tous, là il y a une demande qui est extraordinaire et aujourd'hui, lorsque l'année scolaire, l'année professionnelle a déjà commencé ou lorsque les contrats d'apprentissage sont censés être signés, il y a encore des centaines de places d'apprentissage dans le pays qui sont disponibles. Mais on se bat tous pour les mêmes jeunes et il faut 20 ans pour faire un jeune avec des méthodes traditionnelles. Donc voilà la problématique et je ne pense pas qu'en faisant encore des rapports, on ferait mieux de mettre en place des actions concrètes, comme la semaine de l'orientation, que de noircir du papier, je pense que vous voulez tous un peu moins de bureaucratie et un peu moins de paperasse.

Et là, c'est un postulat qui est franchement, malgré l'intérêt commun que nous avons pour le développement de la formation professionnelle, je crois vraiment que c'est un rapport inutile.

Et comme on veut économiser, c'est le moment.

Le président

Nous allons donc voter.

Postulat 2022.05.183 / Postulat 2022.05.183

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 23 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 85 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé ce postulat, il est donc classé.

3. Interpellation PLR/FDP, par Martine Tristan, Stève Delasoie et Michel Cretton: L'orientation professionnelle concernant les métiers souffrant de pénurie **2022.05.188**

Interpellation PLR/FDP, durch Martine Tristan, Stève Delasoie und Michel Cretton: Berufsberatung betreffend Berufe mit Personalmangel **2022.05.188**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Monsieur le conseiller d'État? Non, il n'y a pas de prise de parole.

4. Motion SVPO, par Andreas Aquilino, Marco Schnydrig, Christian Gasser et Bernhard Frabetti:
Adaptation du délai de résiliation pour le personnel enseignant **2022.05.191**
Motion SVPO, durch Andreas Aquilino, Marco Schnydrig, Christian Gasser und Bernhard Frabetti:
Anpassung der Kündigungsfrist für Lehrpersonal **2022.05.191**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (18.11.2022)

Entwicklung (18.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le rejet de la motion.

Caroline Kreuzer-Pfammatter, Sie haben das Wort.

Kreuzer-Pfammatter Caroline, Suppleantin, neo – Die sozialliberale Mitte

Die Antwort des Staatsrats hat deutlich aufgezeigt, dass der Planungsprozess eines Schuljahres komplex ist und von vielen Faktoren abhängt. Insbesondere die Anzahl Schülerinnen und Schüler ist massgebend für die Bildung der Anzahl Klassen und somit der Anzahl Stellen.

Die Motionäre wollen mit ihrem Vorstoss die Planungssicherheit und die Rekrutierungsqualität erhöhen – beides löbliche Ziele. Wir sind aber davon überzeugt, dass diese Massnahmen am Ziel vorbeischiessen und zwar hauptsächlich aus zwei Gründen:

1. Die entscheidende Grösse für die Planungssicherheit ist die Anzahl Schülerinnen und Schüler. Mit der Vorverschiebung des Kündigungstermins um einen Monat wird diese Grösse nicht verändert. Das bedeutet, dass der Planungsprozess für die Ermittlung des definitiven Personalbedarfs auch nicht ändert. Durch die Vorverschiebung des Termins müssen hingegen noch mehr Eventualitäten in den Prozess miteinbezogen werden.

2. Die Qualität der Rekrutierungsprozesse soll verbessert werden. Professionelle Schulleitungen sind heutzutage im Rahmen des Personalmanagements selbstverständlich mit den Lehrpersonen in Kontakt und kennen die Bedürfnisse. Einige können erfüllt werden und andere nicht. Der Vorverschiebungstermin ändert daran nichts.

In Zeiten des Lehrpersonenmangels sind die Schulleitungen vielmehr mit den Problemen konfrontiert, überhaupt ausgebildete Lehrpersonen anstellen zu können. Auch daran ändert die Motion nichts.

Deshalb folgen wir dem Staatsrat und lehnen die Motion ab.

Aquilino Andreas, Suppleant, SVPO

Wir fordern den Staatsrat auf, diese zwei Artikel dahingehend zu ändern, dass die Kündigungsfrist auf den 1. April vorverschoben wird. Das ist das Ziel unserer Motion – nicht mehr und nicht weniger.

Da ich hier rede, stellt uns die Antwort des Staatsrats natürlich nicht zufrieden. Unserer Meinung nach werden hier sehr viele Argumente aufgeführt, welche für uns nicht nachvollziehbar sind. Vor allem die präventiven Kündigungen und die Planungsschwierigkeiten sind für uns nicht verständlich.

Es ist ja nicht so, dass wir einfach so eine Motion verfassen und sagen: Ah, der 1. April, das ist jetzt so. Diese Forderung wurde von den Schulen an uns getragen und ist, wie gesagt, nicht einfach so erfunden worden. Und genau diese Schulen sehen diese Verschiebung der Kündigungsfrist auf den 1. April als deutliche Erleichterung in der Planung.

Schlussendlich steht, ich glaube für alle und auch für uns, das Wohl der Kinder im Zentrum, und mit der Verschiebung dieser Kündigungsfrist wollen wir die Situation verbessern. Weil in unseren

Augen kann es nicht sein, dass wir unqualifiziertes Personal Klassen unterrichten lassen müssen, weil Lehrpersonen bis am 1. Mai kündigen können und dann kein Personal mehr gefunden wird. Machen wir einen Schritt in diese Richtung. Besten Dank für die Unterstützung.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, donc nous allons voter sur cette motion.

Motion 2022.05.191 / Motion 2022.05.191

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 37 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 74 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez refusé cette motion. Elle est donc classée.

5. Postulat PLR/FDP, par Swen Luyet: Valais/Wallis Promotion promeut-il les compétences valaisannes? 2022.05.192

Postulat PLR/FDP, durch Swen Luyet: Fördert Valais/Wallis Promotion Walliser Kompetenzen? **2022.05.192**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (18.11.2022)

Entwicklung (18.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le rejet du postulat. Monsieur Swen Luyet, vous avez la parole.

Luyet Swen, député-suppléant, PLR/FDP

Je me permets de me lever pour combattre la réponse du Conseil d'État que je remercie néanmoins pour cette réponse précise et éclairante.

Toutefois, malgré les arguments avancés, je ne peux pas me résoudre à l'accepter. Oui, la société valaisanne de promotion économique est une organisation indépendante. Nous sommes d'accord. Mais plus de 80% de son budget, au bas mot, provient des caisses de l'État. Sur les 10 dernières années, cela représente plus de 100 millions de francs.

On ne peut que se réjouir de ce qui en émerge. Les chiffres sont intéressants, on l'a vu avec le rapport des 10 ans d'existence. La notoriété grimpe, de nouvelles entités émergent comme la Valais Film Commission par exemple, mais le Parlement et la population ont le droit de savoir la répartition de cet argent. Nous ne doutons pas non plus, pour revenir à la réponse, que s'il est possible de le faire, Valais-Wallis Promotion prendrait une entreprise valaisanne, ne serait-ce que pour des raisons logistiques. Toutefois, il va de soi que de grosses campagnes ont été menées par des entreprises hors canton sur des critères qui ne sont pas toujours ni compris ni exprimés. Quand plus de 80% d'un budget provient d'une seule entité, cette entité a le droit de connaître où va cet argent, comment il est utilisé, même si l'entreprise est indépendante. Nous ne sommes pas là pour juger le bien-fondé, mais pour éclaircir le nombre de mandats ainsi que le montant perçu par ces agences, car ce montant, ce n'est

pas simplement des Suisses-Allemands qui travaillent pour le Valais, c'est une perte de ressources fiscales, de gens et d'expérience en Valais.

De plus, le fait que Valais-Wallis Promotion utilise des entreprises hors Valais pour des domaines très spécifiques n'est pas entièrement vrai. Sur ces 2 dernières années, on a pu le voir, il y a plusieurs campagnes, notamment généralistes, notamment une campagne d'affichage et une campagne vidéo qui ont été faites avec des compétences qu'on aurait certainement pu trouver en Valais.

Au final, la création de ce registre qui est demandé au point 2 du postulat permet d'aller un peu plus loin dans la réflexion. En effet, avec ce registre, on pourrait créer des synergies. Il est clair maintenant qu'on ne peut pas tout savoir ni chaque entreprise créée, ni chaque entreprise active dans le domaine et surtout qu'on est encore sur un domaine qui est assez émergent et méconnu de nos instances.

Monsieur le chef de département, vous l'avez dit vous-même au moment des comptes en juin, au niveau de Digitourism, vous ne pariez pas un kopeck là-dessus. Pourtant, 2 ans après sa création, les synergies sont omniprésentes entre le digital, le tourisme, ainsi que l'interdigital. Donc, continuons dans cette voie et mettons en avant les compétences valaisannes et faisons un peu la lumière sur ces montants. Je vous remercie pour votre attention et donc je demande le vote sur ce postulat.

Imboden Olivier, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Gerade eben hat Valais/Wallis Promotion sein zehnjähriges Bestehen gefeiert. Die Organisation hat eine wichtige Funktion und für die ist bis Ende 2024 ein jährlicher Kantonsbeitrag von 11,5 Millionen Franken zur Verfügung.

Gerade hinsichtlich der kommenden Budgetdiskussion für die Jahre 2025 bis 2028 wünscht man sich mehr Transparenz. Denn diese Transparenz will der Staatsrat dem Grossen Rat offenbar nicht geben. Der Postulant Swen Luyet verlangt nämlich nichts anderes. Er will wissen, welche ausserkantonalen Unternehmungen von Valais/Wallis Promotion Steuergelder erhalten und möchte ein Verzeichnis mit Kompetenzen von Walliser Marketings- und Kommunikationsagenturen aufbauen, damit eben diese Steuergelder zukünftig nicht ausserkantonal vergeben werden. Und das ist nicht zu viel verlangt und völlig legitim.

Bei einer transparenten Darstellung wird man erkennen, dass im Bereich des Marketings und der Kommunikation der ganz grosse Teil in die Deutschschweiz abfließt: einerseits zu Contexta nach Bern – die sind verantwortlich für Grafik und Konzept –, und andererseits an Mediaschneider nach Zürich für Mediaplanung und Diffusion. Mediaschneider erhält jährlich einen Auftrag von 1,5 Millionen Franken. Dies wurde auf Druck der Medien kommuniziert. Der Betrag für Contexta blieben die Verantwortlichen bisher schuldig.

Eigentlich sollte Valais/Wallis Promotion die Mediaplanung für die Diffusion selbst machen können und zwar inhouse. Kompetenzen dafür wären eigentlich reichlich vorhanden. Im Bereich Grafik und Konzept sowie Storytelling haben wir im Wallis mehrere sehr gute und grosse Agenturen, die fähig sind, diese Aufgaben zu erledigen. Oder will uns Valais/Wallis Promotion weismachen, dass es im Wallis keine guten Agenturen gibt? Vielleicht sollte man dann am 1. Dezember 2023 an die Veranstaltung «Club de Com» kommen. Hier würde man erkennen, wie frisch, innovativ und professionell die Walliser Kommunikationsagenturen sind.

Es kann nicht angehen, dass Steuergelder ausserkantonal ausgegeben werden, wenn Kompetenzen in unserem Kanton vorhanden sind. Hier müssen wir den Staatsrat zur Transparenz zwingen, zumal ja kürzlich eine externe Analyse zu 10 Jahren Valais/Wallis Promotion nur auf öffentlichen Druck, und dann auch nur auszugsweise, veröffentlicht worden ist. Es braucht in diesem Bereich mehr Transparenz. Ansonsten wird die Budgetdiskussion für die Jahre 2025 bis 2028 auf nur sehr wenig Gegenliebe im Grossen Rat stossen.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, zwingen Sie den Staatsrat zur Transparenz in Sachen Valais/Wallis Promotion. Die zwei Forderungen vom Postulanten sind einfach zu erfüllen. Wieso will dies der

Staatsrat nicht? Für mich erschliesst sich das nicht. Bitte stimmen Sie für Swen Luyet und seinen Text und gegen die Ablehnung des Staatsrats.

Danke.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

Valais-Wallis Promotion, par la loi qui avait été créée à l'époque par l'excellent prédécesseur Jean-Michel Cina, Noir de Salquenen, est indépendante.

Elle a une grande indépendance et je crois qu'il faut le respecter. Les gens qui dirigent l'organisation, il y a aussi quelqu'un de Salquenen, et puis il y a les représentants de toutes les grandes organisations économiques valaisannes. Je ne crois pas que Paul-Marc Julen de Zermatt, que Vincent Bonvin de Crans-Montana, que les gens de l'interprofession de la vigne et du vin, le président de la chambre d'agriculture Willy Giroud soient des extraterrestres. Ils aimeraient comme moi qu'on donne plus d'argent aux Valaisans et qu'on donne plus de mandats aux Valaisans. Or, cette organisation lorsqu'elle donne un gros mandat pour concevoir, par exemple, une campagne de promotion, elle est soumise, désolé, au marché public, comme vous quand vous faites un grand mandat dans la construction, Monsieur Imboden. Et malheureusement, on n'a pas toujours que des entreprises valaisannes, vous avez cité Contexta, vous les connaissez toutes, il n'y a pas de transparence, mais vous avez cité tous les grands partenaires de Valais-Wallis Promotion. Moi, je me réjouirais qu'il y ait plus de compétences en matière de communication dans le canton du Valais, que ces entreprises, même si elles sont de petite et de moyenne taille, mais qu'elles ont la qualité et se mettent ensemble, elles fassent des sortes de consortiums, comme ça se fait dans d'autres domaines, par exemple dans la construction, pour obtenir ces mandats publics. Je m'en réjouirais beaucoup que la statistique change. Je vais demander d'ailleurs à Valais-Wallis Promotion de vous donner la liste de tous ses partenaires, ça ça ne me paraît pas une grande affaire. Mais pour le reste, ça reste des marchés publics, désolé. Et il faut renforcer les compétences dans ce canton en la matière de manière à ce que les grandes entreprises de ce canton, que ce soit Valais-Wallis Promotion ou d'autres, parce que je pense qu'on serait très étonné en voyant les grandes entreprises du canton à qui elles donnent leur campagne de promotion et de communication.

Je ne pense pas qu'il y ait énormément de choses qui vont en Valais. Les petites choses, il y a beaucoup de choses qui vont avec Valais-Wallis Promotion, ils essaient chaque fois que c'est possible de travailler avec le Valais. Dans l'entretien qu'on a deux fois par année avec les dirigeants de Valais-Wallis Promotion, j'insisterai encore sur cette question, mais lorsqu'il s'agit de marchés publics, vous savez comment ça se passe. À un moment donné, on ouvre l'enveloppe et on découvre que c'est Contexta ou une autre entreprise hors canton, et là on a peu de marge de manœuvre.

Le président

Nous allons donc voter sur ce postulat.

Postulat 2022.05.192 / Postulat 2022.05.192

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 76 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 38 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté ce postulat. Il est donc transmis au Conseil d'État pour exécution.

6. Postulat Rahel Pirovino-Indermitte, Die Mitte Oberwallis, Pascal Martig, Die Mitte Oberwallis, Malvine Moulin, Le Centre, et Dina Studer, PS/GC: Le travail social en milieu scolaire dans l'intérêt du canton **2022.05.195**

Postulat Rahel Pirovino-Indermitte, Die Mitte Oberwallis, Pascal Martig, Die Mitte Oberwallis, Malvine Moulin, Le Centre, und Dina Studer, PS/GC: Schulsozialarbeit im Interesse des Kantons **2022.05.195**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (18.11.2022)

Entwicklung (18.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le rejet du postulat.

Pirovino-Indermitte Rahel, Abgeordnete, Die Mitte Oberwallis

Die Antwort des Staatsrats können wir nicht akzeptieren.

In Ihrer Antwort anerkennen Sie die in der Schule auftretenden Probleme bezüglich dem Schulklima, unangepassten Verhaltensweisen und den Schwierigkeiten, welche sich daraus ergeben. Und Sie haben gehandelt: Sie haben einen wissenschaftlichen Mitarbeiter zu 100% eingestellt und es wurde ein neues Modell, nämlich das der Ressourcenlehrpersonen ins Leben gerufen. Diese sollen die Arbeit der Mediatoren ergänzen.

Wieso hier ein neues Modell aufgezogen wird, wo wir doch mit der Schulsozialarbeit ein bestehendes, sehr erfolgreiches Modell im Oberwallis haben (mit 32 angeschlossenen Gemeinden resp. Schulzentren), ist zumindest fragwürdig. Von 3 auf 32 Schulen, die nun mit diesem Modell arbeiten innerhalb kürzester Zeit. Das muss man sich erst einmal vor Augen führen. Zudem befinden wir uns in einem Umfeld von Lehrermangel und die von Ihrer Dienststelle getroffene Massnahme mit den Ressourcenlehrpersonen bindet wiederum Lehrerressourcen.

Weiter wurden für die Ressourcenlehrpersonen zusätzliche 10 Vollzeitstellen im 2022/2023 geschaffen. Für die Umsetzung unsers Postulats sprechen Sie von Auswirkungen von 50 Vollzeitstellen. Aber dann haben Sie unsere Forderung nicht gelesen. Wir fordern kein Ausrollen der Schulsozialarbeit auf den ganzen Kanton. Im Gegenteil: Wir zeigen die Erfolge der Schulsozialarbeit hinsichtlich Abhilfe gegen den Lehrermangel, weniger Schulabbrüchen mit letztendlich positiven Auswirkungen auf Folgekosten, wie Jugendgericht, Sozialhilfe etc. auf, und haben uns dafür ausgesprochen, dass der Kanton eine Kostenbeteiligung prüft. Eine Kostenbeteiligung für Gemeinden und Schulen, welche die Schulsozialarbeit bereits anbieten oder anbieten wollen. Die Schulsozialarbeit schafft keinen einzigen zusätzlichen Posten beim Kanton. Aber Sie haben bis heute 11 neue Vollzeitstellen geschaffen, um ein Parallelmodell mit Ressourcenlehrpersonen und einem wissenschaftlichen Mitarbeiter aufzuziehen. Und es werden weitere folgen. Denn zumindest im Oberwallis gibt es aktuell noch keine Ressourcenlehrpersonen. Und was eine zusätzliche wissenschaftliche Mitarbeiter-Stelle bei der Dienststelle in Sitten in diesem Kontext ausrichten soll, erschliesst sich mir nicht.

In Ihrer Antwort sprechen Sie von der vernetzten Arbeitsweise mit Streetworkern, welche sie bevorzugen und von neutralen Fachpersonen. Streetworker kennen wir im Oberwallis nicht und der vermeintliche Vorteil einer Lehrperson vor Ort, die alle Schulkinder kennt, wird zum klaren Nachteil, wenn es sich um eine Konfliktsituation handelt, in der eine Lehrperson involviert ist. Es ergibt sich ein Rollenkonflikt. Dahingegen ist die Schulsozialarbeit eben genau neutral und steht Lehrpersonen, Schulkindern

und Eltern offen. Schulsozialarbeit ist vernetzt. Sie ist ein Bindeglied zwischen Schule und Ausserschulischem. Schulsozialarbeit kann vor Ort, zeitnah intervenieren im Gegensatz zu ZET-Fachleuten oder der KESB, welche zusätzlich, wie wir alle wissen, stark überlastet sind.

Deshalb halten wir an unserer Forderung fest, die lediglich die Anerkennung der erfolgreichen Schulsozialarbeit beinhaltet und die Prüfung einer kantonalen Kostenbeteiligung, wie es beispielsweise bei der familienergänzenden Kinderbetreuung heute schon der Fall ist.

Vielen Dank für Ihre Unterstützung.

Heinzmann Bellwald Laetitia, Suppleantin, PS/GC

Kinder und Jugendliche bringen eine Vielzahl von Bedürfnissen und Bewältigungsstrategien in den Schulalltag hinein. Die Schulsozialarbeit unterstützt die Schulen diesbezüglich niederschwellig, indem sie auf alle Lebensbereiche der Kinder und Jugendlichen eingeht und sich nicht nur auf den Lern- und Lebensraum Schule beschränkt. Ein Blick in die Praxis des Oberwallis zeigt, dass hier die Schulsozialarbeit in 42 Schulgebäuden mit regelmässigen Sprechzeiten vertreten ist. 32 Gemeinden haben sie an ihren Schulen installiert und die Nachfrage steigt stetig. Im letzten Schuljahr hat diese Dienstleistung über 750 Kinder und Jugendliche unterstützt und begleitet. Sie ist ein neutraler Ansprechpartner für Schule und Elternhaus und ein vielseitig eingesetztes und geschätztes Angebot. Die Mediationsarbeit ist ein ebenso fester Bestandteil innerhalb unserer Schulen und ergänzt sich bestens mit der Schulsozialarbeit. Mediatorinnen und Mediatoren sind wichtige und kompetente Ansprechpersonen bei schulpädagogischen Fragestellungen, einem Bereich, der sich ausserhalb der Schulsozialarbeit befindet. Da die Ursachen von schulischen Problemen jedoch oftmals bis ins familiäre und soziale Umfeld reichen, betrifft dies explizit den Fachbereich der Schulsozialarbeit. So bilden Mediatorinnen und Mediatoren gemeinsam mit Schulsozialarbeitenden ein Helferteam, welches besonders in komplexen Situationen von der interdisziplinären Zusammenarbeit profitiert.

Die Fraktion PS/GC ist mit der Antwort des Staatsrats nicht einverstanden und hält an den Forderungen nach gesetzlichen Grundlagen und einem angemessenen Modell der Kostenbeteiligung fest.

Der Antwort entnehmen wir, dass bei einer Umsetzung des Postulats 50 neue Vollzeitstellen geschaffen werden müssen. Dies ist nicht verhältnismässig und entspricht auch nicht den vorliegenden Forderungen. Die Stärkung der Schulsozialarbeit an den Walliser Schulen führt zur Steigerung des Kindeswohls und zur Stärkung einer positiven Schulhauskultur für alle Beteiligten.

Deshalb bitten wir Sie um Unterstützung des eingereichten Textes.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Kreuzer-Pfammatter Caroline, Suppleantin, neo – Die sozialliberale Mitte

Wir sind erfreut über das Postulat, da wir diese Anliegen bereits im Oktober 2013 anlässlich der Lesung des Primarschulgesetzes eingebracht haben. Trotz mehrmaligem Nachfassen an verschiedene Sessions ist es bis jetzt nicht zur Kenntnis genommen worden. Im Oberwallis haben mittlerweile fast alle Gemeinden einen Dienst für Schulsozialarbeit eingeführt und dies äusserst erfolgreich.

Mit der Antwort des Staatsrats gehen wir nicht in allen Punkten einig und einige Ausführungen sind unserer Ansicht nach auch widersprüchlich.

Ein Argument hat uns aber sehr erstaunt. Der Staatsrat schreibt: «Das Departement für Volkswirtschaft und Bildung möchte jedoch kein zusätzliches Profil in den Schulen einführen und lehnt es ab, diese Praxis, welche von den Gemeinden initiiert wurde, zu verallgemeinern.» In Anbetracht der Faktenlage seit Jahren erfolgreiche Wirkung der Schulsozialarbeit in mehreren deutsch- und französischsprachigen Kantonen scheint uns diese Haltung nicht sehr kooperativ und zielführend zu sein. Gerne erinnern wir an die gesetzlichen Grundlagen der Schule, zum Beispiel an Artikel 5 des Primarschulgesetzes. Die öffentliche Schule ist eine Verbundaufgabe von Kanton und Gemeinden. Dem Kanton obliegt die pädagogische Verantwortung und den Gemeinden die bürgernahen Aufgaben. In gemeinsamen

Leistungsvereinbarungen wird versucht, ein reibungsloser Betrieb der Schule zu garantieren. Dass die Grenzen der verschiedenen Aufgaben fließend sind, versteht sich dabei von selbst. Wir stellen uns vor, dass Kanton und Gemeinden gemeinsam nach neuen Lösungen suchen sollten. Und wenn Gemeinden aktiv werden, ist dies doch sehr erfreulich.

Die öffentlichen Schulen stehen vor grossen Herausforderungen. Das hat die Vergangenheit gezeigt und das wird auch in Zukunft so bleiben. Heterogenität, Inklusion, Teilhabe, Verhaltensauffälligkeiten, Lehrpersonenmangel zwingen uns, die Schulorganisation neu zu überdenken. Ein äusserst erfolgreicher Ansatz ist der Einsatz von multiprofessionellen Teams, welche gemeinsam mehrere Klassen betreuen. Schulsozialarbeit ist hier das gewünschte Profil, welches die Lehrpersonen, Speziallehrpersonen, Heilpädagogen im Berufsalltag unterstützen kann.

Wir fragen uns ernsthaft, warum das Departement diese Möglichkeit nicht zumindest überprüfen möchte. Und ob es dann wirklich 50 Vollzeitstellen geben soll, da wird sich dann ein Teil der Autorinnen und Autoren des Postulats sicher wehren.

In diesem Sinne unterstützen wir das Postulat.

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

D'abord un fondamental. L'éducation, ici on parle d'éducateur scolaire, travailleur social en milieu scolaire. L'éducation est d'abord une tâche de la famille et des parents. Ça, je crois que c'est un fondamental. Ça ne veut pas dire que l'école ne fait rien en la matière, on doit aider. On est là à titre subsidiaire, mais de vouloir donner encore cette mission supplémentaire sur un bateau qui est déjà passablement chargé auquel on ajoute des couches et des fonctions à peu près chaque semaine, je pense qu'à un moment donné, il faut raison garder. Nous on a un système qui est en place et qui est bien rôdé, le Haut-Valais a son système et je le respecte. Il avait été mis en place à titre pilote à l'époque par mon prédécesseur Claude Roch. Pas de problème avec ça. Vous avez votre système des travailleurs sociaux en milieu scolaire dans le Haut-Valais, vous en êtes contents, vous vous le payez, ça va très bien.

Mais si on cantonalise le système vous ne pouvez pas dire qu'il y en a une dizaine dans le Haut-Valais et puis qu'il n'y en aurait pas quelques dizaines dans le Valais romand, peut-être ce n'est pas 50 avec. Mais avec les charges sociales, les salaires à payer, du fait que 70% est à la charge de la commune et 30% à la charge du canton, parce que ce n'est pas le même système que pour les enseignants, ce serait un système qui serait rattaché à l'office de protection de l'enfance. C'est quelque chose qui va coûter assez cher aux communes et au canton, il faut savoir si on le veut.

Nous on a un système qui fonctionne. Les directions d'écoles sont censées résoudre un certain nombre de problèmes de proximité. Ensuite, on a des médiateurs scolaires, 138 dans le système, qui ont résolu 4'000 situations l'année passée. En proportion, on est peut-être même supérieur aux chiffres que vous venez de citer, et on a mis en place maintenant des enseignants ressources pour le vivre ensemble, ce sont des enseignants qui sont détachés, qui peuvent intervenir à n'importe quel moment dans des classes où on a une crise, une situation difficile, prendre en charge un élève au comportement particulier, prendre en charge un groupe d'élèves. La différence, c'est qu'il y a un certain nombre de tâches et de fonctions qui peuvent se recouper, avec un travailleur social en milieu scolaire, mais ce qu'il n'a pas votre TSS, c'est qu'il n'a pas de compétence dans la classe, il n'a pas de compétences pédagogiques. Et moi, j'aimerais bien voir les enseignants de ce canton avec des travailleurs sociaux en milieu scolaire qui viendraient leur dire comment enseigner. Vous allez me dire et me répondre qu'ils travaillent autour de l'école, qu'ils résolvent des situations qui permettent ensuite aux apprentissages de bien se dérouler, c'est votre vision du monde, je la respecte, vous vous la payez, mais je ne tiens pas à introduire ce nouvel élément de médicalisation de l'école que les acteurs du terrain ne souhaitent pas.

Le président

Nous allons donc voter sur ce postulat.

Postulat 2022.05.195 / Postulat 2022.05.195

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 43 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 67 voix / Stimmen

(5 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé ce postulat. Il est donc classé.

Il est 18 heures 25, je suis dans l'obligation de vous demander si vous voulez continuer. Je n'ai pas de prise de parole, je considère la prolongation de la session comme acceptée.

7. Postulat Magali Di Marco, Les Vert.e.s, David Guglielmina, Les Vert.e.s, Nathan Bender, Le Centre, et David Crettenand, PLR/FDP: Stimuler la durabilité au service de la compétitivité économique avec la RSE **2022.05.196**

Postulat Magali Di Marco, Les Vert.e.s, David Guglielmina, Les Vert.e.s, Nathan Bender, Le Centre, und David Crettenand, PLR/FDP: Wettbewerbsfähigkeit dank Nachhaltigkeit **2022.05.196**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (18.11.2022)

Entwicklung (18.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat. Madame Nathalie Cretton, vous combattez? Je vous passe la parole.

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

Je prends la parole ici au nom de Magali di Marco coautrice du postulat...

Alors vous ne combattez pas, vu que vous prenez la parole pour l'auteur. C'est proposé l'acceptation du postulat. Vous ne combattez pas votre postulat qui est accepté quand même ...

On combat la réponse du postulat, je m'excuse ...

Mais il est proposé l'acceptation du postulat ... bon allez-y.

Donc voilà, alors je combats la réponse du Conseil d'État. Au nom de Magali Di Marco, coautrice du postulat, étant donné qu'elle n'a pas pu se libérer pour être présente cet après-midi. Je rappelle juste pour résumer que le postulat demandait que le canton octroie un soutien financier aux entreprises pour les démarches RSE et qu'elles soient libres de choisir l'institution ou l'organisation adéquate pour leur clientèle ou leur marché. Par sa réponse, le Conseil d'État souligne son engagement envers ces programmes Marque Valais ou Valais Excellence, qui ont incontestablement aidé à promouvoir des entreprises et des produits valaisans qui respectent certains critères de qualité et de durabilité.

C'est un soutien beaucoup trop restrictif qui n'est pas en adéquation avec les besoins spécifiques de certaines entreprises qui ont une clientèle au-delà du périmètre cantonal. Le changement climatique, la perte de la biodiversité et les questions sociales telles que les droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement sont des défis globaux. Il faut donc être ouvert à des normes et certifications reconnues à un niveau plus large et plus spécifique. Les entreprises savent quel est l'organisme

qui pourra les accompagner, mais aussi quels sont les besoins en termes d'image et d'action pour leur propre clientèle et sur un marché spécifique. Ces démarches coûtent cher. Et la réalité, c'est que le marché sera désormais bientôt fermé aux entreprises qui n'ont rien entrepris. Il faut leur faire confiance. Pour rappel, dans le canton de Vaud, on accorde des aides financières jusqu'à 15'000 francs aux entreprises et le choix du mandataire appartient à la société. La réponse du Conseil d'État ne répond donc pas à nos yeux à ce postulat qui avait été accepté en novembre dernier. Nous allons donc demander le vote sur le postulat lui-même. Merci de votre écoute.

Le président

J'aimerais quand même préciser, il y a 2 nuances: lorsqu'un postulat est accepté dans le sens de la réponse, là, vous pouvez combattre la réponse du Conseil d'État et vous risquez de tout perdre. Mais quand un postulat est accepté, pur et simple, comme c'est stipulé là, normalement on ne défend pas, c'est comme ça, ce n'est pas moi qui ai inventé le règlement du Grand Conseil. Donc, il y en a qui combattent?

Imboden Olivier, Abgeordneter, Die Mitte Oberwallis

Herr Grossratspräsident, es wird zur Abstimmung kommen, denn wir bekämpfen dieses Postulat. Die Mitte Oberwallis ist dagegen.

Schon wieder soll auf dem Parlamentsweg in die freie Marktwirtschaft eingegriffen werden. Die Postulanten verlangen eine finanzielle Beteiligung für die Erlangung eines Nachhaltigkeitskonzepts oder eines entsprechenden Labels zugunsten der Walliser Unternehmen. Liebe Kolleginnen und Kollegen, ein Unternehmen, welches sich heute nicht um Nachhaltigkeit kümmert, hat mittelfristig am Markt auch nichts verloren. Die meisten Walliser Unternehmen sind sich der Verantwortung bezüglich Nachhaltigkeit sehr wohl bewusst. Man kümmert sie sich um seinen ökologischen Fussabdruck, auch weil dies die Öffentlichkeit erwartet.

Die Postulanten möchten den Unternehmen einen finanziellen Anreiz von bis zu 5'000 Franken verschaffen, damit sie sich dann der Nachhaltigkeit verschreiben, einen Reduktionsplan unterschreiben oder ein Zertifikat erlangen. Wegen diesem kleinen Anreiz wird wohl keine Firma, die sich bis heute nicht um Nachhaltigkeit kümmern und nun sagen: Okay, dann sind wir mal nachhaltig! Das ist völlig blauäugig.

Zudem ist in diesem Punkt die Antwort des Staatsrats nicht kohärent. Einerseits sagt der Staatsrat, dass er nicht bereit ist, Unternehmungen und Labels finanziell zu unterstützen, bei den finanziellen Auswirkungen am Ende des Postulats sagt er dann aber doch, dass pro interessiertem Unternehmen 5'000 Franken bereitgestellt werden sollen.

In einem weiteren Punkt verlangen die Postulanten, dass ein solches Nachhaltigkeitszertifikat dann im Rahmen des öffentlichen Beschaffungswesens mitberücksichtigt wird. Das öffentliche Beschaffungswesen, liebe Kolleginnen und Kollegen haben wir erst gerade behandelt. Darin ist die Erstellung einer CO₂-Bilanz enthalten. Und das reicht völlig. Es braucht nicht noch weitere Zuschlagskriterien, es braucht nicht noch weitere Hürden für die Walliser Unternehmen.

Bitte lehnen Sie dieses Postulat ab.

Crettenand David, député, PLR/FDP

Je sais que vous m'avez beaucoup entendu cet après-midi, mais j'ai été obligé de prendre la parole sur ce texte et puis je partage l'avis de Monsieur Imboden que la réponse est plus qu'alambiquée et c'est pour ça en fait qu'on la combat, parce qu'on dit qu'on accepte, mais ça ne répond pas du tout à ce qu'on avait demandé et aussi aux prises de parole qu'on a eues lors de la défense au moment du développement en novembre.

Donc ici, je voulais juste souligner un élément quand même qui me fait bondir, qui fait que je ne peux pas rester assis là devant.

En parlant des démarches de Valais Excellence, le Conseil d'État dit ceci, attention, ça pique: Le Valais poursuit ainsi une stratégie claire dans ce domaine et le Conseil d'État n'est pas prêt à mettre en péril les efforts et les succès obtenus en soutenant financièrement de nouvelles certifications et de nouveaux labels. Ce sont des mots forts, mettre en péril. Le label Valais Excellence est surtout interne au Valais et sert peu à l'extérieur du canton sauf, sauf, sauf si Valais Excellence devait chercher des synergies avec des certifications ou des labels reconnus à l'international. J'espère vraiment que mon interprétation de cette prise de position du département est erronée parce que se regarder le nombril est le meilleur moyen de mettre en péril les efforts et les succès obtenus par Valais Excellence. Cultiver l'entre soi est problématique, on se retrouve finalement assez rapidement les uns contre les autres. Donc, je vous demande de refuser cette réponse et de renvoyer le texte au Conseil d'État qui pourra répondre à la demande que nous avons formulée lors du développement de ce postulat en novembre. Laissez les entreprises choisir la voie qu'elles souhaitent suivre et qui leur est utile.

Pour ce faire, merci de donner le mandat au CCF de les soutenir dans des démarches RSE qui peuvent contribuer non seulement à augmenter leurs chances sur le marché et aussi à développer leurs compétences. Tout cela sera dans l'intérêt de Valais Excellence et de la compétitivité de notre canton sur les marchés hors canton.

Le président

Monsieur le député, je dois reconnaître, je dois m'excuser auprès du groupe des Vert.e.s, vous avez entièrement raison, la réponse est quelque peu tangible. Donc, vous aviez raison de vous opposer à cette réponse-là.

Cretton Nathalie, députée, Les Vert.e.s

Je remercie, c'est déjà la deuxième fois dans la journée que les gens s'excusent auprès de moi, je suis très flattée.

Dessimoz Céline, députée, Les Vert.e.s

J'aimerais rendre attentif le Conseil d'État qui a malheureusement parfois l'habitude de faire un développement de réponse qui va dans un sens et puis une conclusion qui va dans l'autre et bien effectivement dans ce genre de cas, on arrive à ces problématiques où le président du Grand Conseil se retrouve un petit peu en porte-à-faux.

Donc, il n'y a aucune raison que la formulation de l'acceptation du postulat soit simplement «le postulat est accepté» puisque le développement ne va pas du tout dans le sens de l'acceptation, mais de l'acceptation dans le sens de la réponse qui aurait tout à fait du coup justifié le fait de l'intervention de ma collègue.

Le président

Je suis entièrement d'accord avec vous, Madame Dessimoz. Si j'ai perdu mes moyens, c'est la faute à Christophe Darbellay.

Monsieur Christophe Darbellay, vous voulez répondre?

Darbellay Christophe, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) et président du Gouvernement

C'est moi qui vais devoir m'excuser parce que je pense qu'on a pas assez bien rédigé ce texte, je pense qu'il y a une vraie contradiction. On veut tous la responsabilité sociale des entreprises, qu'elles soient promues par la marque Valais ou par d'autres choses, par Valais Excellence, c'est une bonne chose.

C'est la voie qu'on a choisie, ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas d'autres. Le marché doit aussi exister. Je pense qu'il y a quelques formulations qui sont assez malheureuses et quand on voit le texte et qu'effectivement on conclut en disant on propose l'acceptation du postulat, ça serait vraiment dans le sens de la réponse. Et effectivement, il y a un bug. C'est la fin de l'après-midi, mais je ne sais pas si c'était la fin de l'après-midi quand on a accepté cette réponse, vraisemblablement pas, mais je m'en excuse, parce que ce n'est pas très cohérent. Désolé.

Le président

Nous allons donc voter sur ce postulat.

Postulat 2022.05.196 / Postulat 2022.05.196

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 57 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 55 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. *(n.d.l.r.: il est donc transmis au Conseil d'État pour exécution).*

8. Interpellation Alexandre Maret, Le Centre, Paola Riva Gapany, PS/GC, et Stève Delasoie, PLR/FDP: Office Educatif Itinérant (OEI): des effectifs adaptés aux besoins de prises en charge?

2022.05.198

Interpellation Alexandre Maret, Le Centre, Paola Riva Gapany, PS/GC, und Stève Delasoie, PLR/FDP: Amt für heilpädagogische Frühberatung (AHFB): Entspricht der Personalbestand den Betreuungsbedürfnissen? **2022.05.198**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Pas de demande de parole

Nous passons maintenant au traitement de la présidence.

Traitement: Présidence

Behandlung: Präsidium

9. Postulat Mathieu Couturier, PLR/FDP, Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis, et Maxime Moix, Le Centre: Délais impératifs pour les autorités administratives: Une fiction plus tolérable! **2022.05.141**

Postulat Mathieu Couturier, PLR/FDP, Aron Pfammatter, Die Mitte Oberwallis, und Maxime Moix, Le Centre: Verbindliche Fristen für unsere Verwaltungsbehörden: Die Zeit drängt! **2022.05.141**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (18.11.2022)

Entwicklung (18.11.2022)

Réponse écrite du Conseil d'État

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Monsieur Mathieu Couturier, vous avez la parole.

Couturier Mathieu, député-suppléant, PLR/FDP

Cette fois, je vous promets monsieur le président du Grand Conseil, vous n'allez pas être en porte-à-faux, le postulat a vraiment été refusé et c'est pour ça que je me lève. En novembre dernier, nous demandions au Gouvernement et son administration plus de rigueur.

Nous lui avons prié de réfléchir à imposer un délai impératif aux autorités administratives et de trouver enfin des solutions pour respecter les demandes des administrés. Ironie du sort, pour un postulat qui demande aux autorités de respecter les délais, la réponse de cette même autorité arrive hors délai, neuf mois plus tard, qui auraient dû être six selon le règlement du Grand Conseil. Alors, malgré l'approbation du Parlement, le message semble vite oublié. Dès lors, que fait-on? La réponse du Conseil d'État est-elle recevable? Si cet après-midi, j'étais resté coincé à l'apéro et que je n'avais pas pris la parole, m'aurait-on octroyé une seconde chance dans 3 mois pour répondre et combattre cette réponse? Autant de questions aussi gênantes qu'embêtantes, mais malheureusement bien réelles.

Avec mes cosignataires, il n'est pas question de faire le procès des autorités valaisannes. Nous souhaitons simplement que celles-ci répondent et statuent dans un délai viable permettant à chacun de pouvoir se projeter dans un avenir proche. À ce titre, la demande du postulat paraît assez simple: exiger de nos autorités ce qu'elles exigent de nous, le respect des délais. Dans sa réponse, le Gouvernement renvoie la faute aux administrés et prétend qu'en respectant les délais, les autorités bâcleraient leur travail.

C'est inadmissible et surtout inaudible pour tous les administrés de ce canton, mesdames et messieurs, qui eux font preuve de diligence, respectent les délais et rendent leurs écritures au moment où ils doivent les rendre. Par conséquent, nous combattons la réponse du Conseil d'État et demandons le vote sur ce point. Merci de votre attention et de votre soutien.

Le président

Maxime Moix, vous avez le privilège d'être le dernier député à intervenir, vous serez brillant comme vous en avez l'habitude.

Moix Maxime, député-suppléant, Le Centre

Si je suis le dernier, je ne vais pas rallonger inutilement, je vous donnerai simplement la position du Centre qui va aussi soutenir ce postulat. Je pense que ce qui nous a convaincus, c'est effectivement un petit peu cette démonstration par l'absurde si je peux le dire. Lors du développement, j'ai terminé ma prise de parole en disant que je me réjouissais de lire la réponse du Conseil d'État dans un délai de 6 mois conformément au règlement du Grand Conseil. C'était en novembre dernier, je vous laisse faire le calcul, on est au-delà de ce délai.

Donc, dans mon cas, je vous avoue très honnêtement que ça ne me change pas beaucoup la vie, mais si on prend d'autres cas où ses délais concernent des administrés, dont certaines décisions de recours, n'importe quel type de décision, peuvent avoir un impact sur le cours de leur vie, je pense que c'est important d'avoir un délai qui est fixé dans la loi, il n'y a dans tout un tas de circonstances aucun délai, et surtout ce postulat demande des délais impératifs. Parce que si on a un délai dans la loi, comme dans le règlement du Grand Conseil et qu'on ne le respecte pas, et que ce que peuvent faire les députés, c'est simplement dire: ok, merci, dommage, ça n'apporte pas grand-chose, si la seule mesure qu'on peut faire pour communiquer ou pour se plaindre contre le non-respect des délais, c'est en arriver à des démissions en bloc de conseils communaux, c'est un petit peu problématique. C'est dans ce sens que le groupe du Centre va soutenir ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

Le président

Monsieur le président du Gouvernement? Pas nécessaire d'intervenir? C'est en ordre.
Donc nous allons donc voter sur ce postulat.

Postulat 2022.05.141 / Postulat 2022.05.141

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 91 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 18 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. *(n.d.l.r.: il est donc transmis au Conseil d'État pour exécution).*

Je vous remercie sincèrement pour le travail de cette semaine, vous avez tous fait un excellent travail. Certaines personnes se plaisent à dire que ce Parlement n'est pas compétent, je pense que vous avez prouvé le contraire. Cette semaine, les débats étaient d'une qualité exceptionnelle, je pense qu'on a vraiment avancé sur les dossiers, je vous en remercie. Je vous souhaite un excellent week-end et une bonne rentrée chez vous.

La séance est levée à 18:42.

PLAN POUR LA SESSION DE SEPTEMBRE 2023

MARDI 5 SEPTEMBRE	MERCREDI 6 SEPTEMBRE	JEUDI 7 SEPTEMBRE	VENDREDI 8 SEPTEMBRE
<p>1. Entrée en matière: Loi sur l'énergie (<i>deuxième lecture</i>)</p> <p>2. Entrée en matière: Initiative parlementaire 2021.06.233: Primes d'assurances maladie: pour une augmentation des déductions fiscales</p> <p>3. Entrée en matière: Loi sur la réorganisation du ministère public du canton du Valais (<i>première lecture</i>)</p> <p>4. Entrée en matière et lecture: Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la prise en compte d'un renchérissement de 2,8 pour cent des salaires des hautes écoles spécialisées et pédagogique, des écoles supérieures, des institutions en faveur des enfants et des adultes en difficulté, ainsi que d'autres institutions paraétatiques au bénéfice d'un mandat de prestations</p> <p>10 h 00: Dernier délai pour le dépôt des questions et des urgences</p> <p>Séance du Bureau à l'issue des débats</p>	<p>1. Rapport annuel de gestion 2022 de l'HVS</p> <p>2. Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur sa politique sanitaire 2022</p> <p>3. Rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention romande sur les jeux d'argent pour l'année 2022</p> <p>4. Rapport annuel 2022 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR)</p> <p>5. Traitements DEF: P2020.09.277, P2021.09.256, P2021.09.342, P2021.12.543, P2022.03.056, P2022.03.057, P2022.03.059, P2022.03.071, P2022.03.088, P2022.03.094, P2022.05.139, P2022.05.173, P2022.05.183, P2022.05.188, M2022.05.191, P2022.05.192, P2022.05.195, P2022.05.196, I2022.05.198</p> <p>6. Traitement Présidence: P2022.05.141</p>	<p>1. Première lecture: Loi sur la réorganisation du ministère public du canton du Valais</p> <p>2. Rapport de la Commission interparlementaire «détention pénale» aux parlements des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève, du Jura et du Tessin du 10 mai 2023</p> <p>3. Traitements DSIS: P2022.06.256, P2022.09.371, P2022.09.384, I2022.12.545, I2022.12.557</p> <p>4. Traitements DMTE: P2022.03.047, P2022.03.068, P2022.03.096, P2022.05.182, P2022.05.189, P2022.06.257, P2022.06.258</p>	<p>1. Urgences</p> <p>2. Deuxième lecture: Loi sur l'énergie</p> <p>11 h 00: Heure des questions</p>
<p>1. Entrée en matière et première lecture: Loi d'adhésion de la convention intercantonale en matière de santé numérique</p> <p>2. Entrée en matière et lecture: Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour le financement du renchérissement de 2,8 pour cent des salaires du secteur sanitaire</p> <p>3. Entrée en matière et lecture: Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire 2023 en lien avec la crise ukrainienne et migratoire</p> <p>4. Entrée en matière et lecture: Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire sur l'exercice 2023 pour solder financièrement les projets de transformation 2021 et 2022 (pandémie COVID-19)</p> <p>5. Traitements DSSC: P2022.05.178, M2022.06.216, P2022.06.263, P2022.06.304</p> <p>6. Développements DSSC: P2022.11.404, P2022.11.413, P2022.11.437, P2022.11.439, P2022.11.446, P2022.11.453, P2022.11.454, P2022.11.455, P2022.11.460, P2022.11.486</p>	<h3>SEANCES DES COMMISSIONS</h3>		
	<p>1. Rapport annuel de gestion 2022 de la Banque cantonale du Valais</p> <p>2. Première lecture: Initiative parlementaire 2021.06.233: Primes d'assurances maladie: pour une augmentation des déductions fiscales</p> <p>3. Traitements DFE: M2021.09.372, I2021.11.384, M2021.11.402, P2021.11.410, P2021.11.418, P2021.11.434, I2022.03.046, I2022.03.091, I2022.06.248</p> <p>4. Rapport annuel du Bureau interparlementaire de coordination (BIC) pour l'année 2022</p> <p>5. Traitement Grand Conseil: R2022.12.533</p>	<p>1. Deuxième lecture (suite): Loi sur l'énergie</p>	

PLAN FÜR DIE SEPTEMBERSESSION 2023

DIENSTAG 5. SEPTEMBER	MITTWOCH 6. SEPTEMBER	DONNERSTAG 7. SEPTEMBER	FREITAG 8. SEPTEMBER
<p>1. Eintretensdebatte: Energiesgesetz (<i>zweite Lesung</i>)</p> <p>2. Eintretensdebatte: Parlamentarische Initiative 2021.06.233: Erhöhung der Steuerabzüge für Krankenkassenprämien</p> <p>3. Eintretensdebatte: Gesetz über die Reorganisation der Staatsanwaltschaft des Kantons Wallis (<i>erste Lesung</i>)</p> <p>4. Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits für die Berücksichtigung einer Lohnsteuerung von 2,8% der Fachhochschulen, pädagogischen Hochschulen, höheren Fachschulen, Institutionen für Kinder und Erwachsene in Schwierigkeiten sowie weiteren parastaatlichen Institutionen mit Leistungsauftrag</p> <p>10.00 Uhr: Letzte Frist zur Hinterlegung der Fragen und der Dringlichkeiten</p> <p>Bürositzung im Anschluss an die Debatten</p>	<p>1. Geschäftsbericht 2022 des Spital Wallis</p> <p>2. Bericht des Staatesrates zur Gesundheitspolitik 2022</p> <p>3. Bericht der Interparlamentarischen Aufsichtskommission der Westschweizer Vereinbarung über Geldspiele für das Jahr 2022</p> <p>4. Jahresbericht 2022 der interparlamentarischen Kommission für die Kontrolle der Westschweizer Schulvereinbarung (IPK CSR)</p> <p>5. Behandlungen DVB: P2020.09.277, P2021.09.256, P2021.09.342, P2021.12.543, P2022.03.056, P2022.03.057, P2022.03.059, P2022.03.071, P2022.03.088, P2022.03.094, P2022.05.139, P2022.05.173, P2022.05.183, P2022.05.188, M2022.05.191, P2022.05.192, P2022.05.195, P2022.05.196, I2022.05.198</p> <p>6. Behandlung Präsidium: P2022.05.141</p>	<p>1. Erste Lesung: Gesetz über die Reorganisation der Staatsanwaltschaft des Kantons Wallis</p> <p>2. Bericht der interparlamentarischen Kommission «strafrechtlicher Freiheitsentzug» an die Parlamente der Kantone Freiburg, Waadt, Wallis, Neuenburg, Genf, Jura und Tessin vom 10. Mai 2023</p> <p>3. Behandlungen DSIS: P2022.06.256, P2022.09.371, P2022.09.384, I2022.12.545, I2022.12.557</p> <p>4. Behandlungen DMRU: P2022.03.047, P2022.03.068, P2022.03.096, P2022.05.182, P2022.05.189, P2022.06.257, P2022.06.258</p>	<p>1. Dringlichkeiten</p> <p>2. Zweite Lesung: Energiesgesetz</p> <p>11.00 Uhr: Fragestunde</p>
<p>1. Eintretensdebatte und erste Lesung: Gesetz über den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung über die Digitalisierung des Gesundheitswesens</p> <p>2. Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits zur Finanzierung der Teuerung von 2,8% der Löhne im Gesundheitssektor</p> <p>3. Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits 2023 im Zusammenhang mit der Ukraine- und Migrationskrise</p> <p>4. Eintretensdebatte und Lesung: Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits im Rechnungsjahr 2023, um die Transformationsprojekte 2021 und 2022 (Pandemie COVID-19) finanziell abzuschliessen</p> <p>5. Behandlungen DGSK: P2022.05.178, M2022.06.216, P2022.06.263, P2022.06.304</p> <p>6. Entwicklungen DGSK: P2022.11.404, P2022.11.413, P2022.11.437, P2022.11.439, P2022.11.446, P2022.11.453, P2022.11.454, P2022.11.455, P2022.11.460, P2022.11.486</p>	<h2>KOMMISSIONSSITZUNGEN</h2>	<p>1. Bericht des Staatesrates zum Geschäftsjahr 2022 der Walliser Kantonalbank</p> <p>2. Erste Lesung: Parlamentarische Initiative 2021.06.233: Erhöhung der Steuerabzüge für Krankenkassenprämien</p> <p>3. Behandlungen DFE: M2021.09.372, I2021.11.384, M2021.11.402, P2021.11.410, P2021.11.418, P2021.11.434, I2022.03.046, I2022.03.091, I2022.06.248</p> <p>4. Tätigkeitsbericht der Interparlamentarischen Koordinationsstelle für das Jahr 2022</p> <p>5. Behandlung Grosser Rat: R2022.12.533</p>	<p>1. Zweite Lesung (Fortsetzung): Energiesgesetz</p>

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
A	
Allocutions	
Président du Grand Conseil	7
<u>Annexes / Beilagen</u>	
Disponibles en format numérique sur notre site internet In elektronischer Form auf unserer Internetseite verfügbar	
 D	
Décisions	
Octroi d'un crédit supplémentaire pour la prise en compte d'un renchérissement de 2,8 pour cent des salaires des hautes écoles spécialisées et pédagogiques, des écoles supérieures, des institutions en faveur des enfants et des adultes en difficulté, ainsi que d'autres institutions para-étatiques au bénéfice d'un mandat de prestations	
Entrée en matière	33
Débat final	203
Octroi d'un crédit supplémentaire pour le financement du renchérissement de 2,8 pour cent des salaires du secteur sanitaire	
Entrée en matière	52
Débat final	209
Octroi d'un crédit supplémentaire 2023 en lien avec la crise ukrainienne et migratoire	
Entrée en matière	59
Débat final	211
Octroi d'un crédit supplémentaire sur l'exercice 2023 pour solder financièrement les projets de transformation 2021 et 2022 (pandémie COVID-19)	
Entrée en matière	66
Débat final	70
Demande de l'ancien préposé à la protection des données et à la transparence de levée du secret de fonction	196
 F	
Fragestunde (siehe Heure des questions)	
 H	
Heure des questions	232
<i>Session de septembre 2023</i>	<i>327</i>

Initiative parlementaire

2021.06.233: «Primes d'assurances maladie: pour une augmentation des déductions fiscales»	
Entrée en matière	19
Discussion de détail	179
Discussion sur l'ensemble de la loi	182
Débat final	182

Interpellations

2021.11.384 Personnel de l'administratin cantonale valaisanne, représentative de la population valaisanne? (Guillaume Sonnat), traitement	190
2022.03.046 Mindestbesteuerung OECD. Besteuerung kleiner und mittlerer Unternehmen im Wallis (neo – Die sozialliberale Mitte, durch Melanie Burgener), Behandlung	193
2022.03.091 Russische Milliardäre auf der schwarzen Liste – Und im Wallis? (Doris Schmidhalter-Näfen), Behandlung	194
2022.05.188 L'orientation professionnelle concernant les métiers souffrant de pénurie (PLR/FDP, par Martine Tristan), traitement	311
2022.05.198 Office Educatif Itinérant (OEI): des effectifs adaptés aux besoins de prises en charge? (Alexandre Maret), traitement	322
2022.06.248 Wie steht es um den Energienutzungswert unserer Kehrrichtverbrennungsanlagen im Wallis? (SVPO, durch Andreas Briggeler), Behandlung	194
2022.12.545 Audit sur les risques suicidaires en prison: quelles mesures prises? (Aude Rapin), traitement	159
2022.12.557 Gründe für den Paradigmenwechsel in der Zusammenarbeit Polizei-Rettungsorganisation? (Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen), Behandlung	160
2023.09.259 Grandes manifestations et urgences de Martigny fermées la nuit; quelles mesures prises par le DSSC? (PLR/FDP, par Emilien Roduit), urgence ...	220
2023.09.266 Comment éviter de voir démissionner des conseils communaux au complet? (Guillaume Frossard), urgence	224
2023.07.274 Coûts de la santé qui explosent – le canton est-il responsable? (PLR/FDP par Thomas Birbaum), urgence	221
2023.09.283 Qualität des Planverfassers im Baubewilligungsverfahren – die Verwirrung ist gross! (Die Mitte Oberwallis, durch Aron Pfammatter), Dringlichkeit	218
2023.09.284 Was kostet uns die neue Verfassung? (Die Mitte Oberwallis, durch Aron Pfammatter), Dringlichkeit	213
2023.09.300 Vétroz et Bitsch, un avant et un après (UDC, par Cyrille Fauchère), urgence	222

L

Lois

Loi sur l'énergie (deuxième lecture)

Message	
Loi (tableau synoptique)	
Rapport de la commission thématique	
Tableau des amendements	
Entrée en matière	10
Discussion de détail	239
Discussion sur l'ensemble de la loi	302
Débat final	302

Loi sur la réorganisation du ministère public du canton du Valais (première lecture)

Message	
Loi (tableau synoptique)	
Rapport de la commission thématique	
Tableau des amendements	
Entrée en matière	26
Discussion de détail	140
Discussion sur l'ensemble de la loi	146
Débat final	147

Loi d'adhésion de la convention intercantonale en matière de santé numérique (première lecture)

Message	
Loi (tableau synoptique)	
Rapport de la commission thématique	
Tableau des amendements	
Entrée en matière	46
Discussion de détail	52
Discussion sur l'ensemble de la loi	52
Débat final	52

M

Ministère public (voir Lois)

Motions

2021.09.372 Förderung von Photovoltaik-Freiflächenanlagen (Iwan Eyholzer), Behandlung	188
2021.11.402 Tous ensemble dans cette transition énergétique (PLR/FDP, par Richard Nanchen), traitement	190
2022.05.191 Anpassung der Kündigungsfrist für Lehrpersonal (SVPO, durch Andreas Aquilino), Behandlung	312

2022.06.216 Infirmiers en pratique avancée IPA: et si le Valais suivait le canton de Vaud et légiférerait? (PLR/FDP, par Martine Tristan), traitement	71
---	----

O

Orateurs, liste	3
------------------------------	---

Ordres du jour

Mardi matin 5 septembre 2023	9
Mardi après-midi 5 septembre 2023	43
Mercredi 6 septembre 2023	83
Jeudi matin 7 septembre 2023	137
Jeudi après-midi 7 septembre 2023	169
Vendredi matin 8 septembre 2023	199
Vendredi après-midi 8 septembre 2023	255

P

Plan de la session	325
---------------------------------	-----

Postulats

2020.09.277 Faisons entendre la voix de nos agriculteurs à Berne avant qu'il ne soit trop tard (François Pellouchoud), traitement	114
2021.09.256 Experiment Herdenschutz gescheitert – Erpressung der Schafhalter (Christian Gasser), Behandlung	115
2021.09.342 Mehr Wertschätzung für die Berglandwirtschaft! (Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen), Behandlung	116
2021.11.410 Wasserstoffstrategie für den Kanton Wallis! (Stefan Diezig), Behandlung	190
2021.11.418 Einführung einer sicheren Datenplattform für den Grossen Rat bzw. die Kommissionen (Mischa Imboden), Behandlung	191
2021.11.434 Incitation à l'installation de bornes de recharge dans les logements locatifs (PLR/FDP, par Alexandre Georges), traitement	191
2021.12.543 Structure d'accueil extra-familiale: trop de disparités entre les communes de notre canton (Anne-Laure Secco), traitement	118
2022.03.047 Optimierung des Autoverlad-Angebots im Goms (Frank Wenger), Behandlung	160
2022.03.056 Mehr Transparenz bei der landwirtschaftlichen Hauptabrechnung (Christian Rieder), Behandlung	121
2022.03.057 Les écoles professionnelles en Valais; services informatiques sous-dotés? (Serge Rey), traitement	124
2022.03.059 Win3: réunissons trois générations dans les salles de classe de notre canton (Nicolas Bonvin), traitement	124
2022.03.068 Gefahren-App für den Kanton Wallis? (Bernd Kalbermatten), Behandlung	160

2022.03.071 Pour une meilleure inclusion des élèves transgenres et non binaires à l'école (Nathan Tornay), traitement	124
2022.03.088 Réévaluer les conditions-cadres de médiation scolaire (Emilie Teixeira), traitement	128
2022.03.094 Conseil psychologique pour les élèves du secondaire II (Florian Chappot), traitement	130
2022.03.096 Décharge de type D dans le Chablais: limitation des apports (Nathalie Cetton), traitement	162
2022.05.139 Pour une meilleure valorisation du bilinguisme dans nos écoles! (Mathieu Couturier), traitement	132
2022.05.141 Délais impératifs pour les autorités administratives: Une fiction plus tolérable! (Mathieu Couturier), traitement	322
2022.05.173 Création d'un Musée cantonal de l'Industrie (Guillaume Sonnati), traitement	132
2022.05.178 Facilité d'inclusion des personnes sourdes en Valais: une priorité (Mathilde Michellod), traitement	70
2022.05.182 Pour un respect de la hiérarchie du réseau routier (Thomas Birbaum), traitement	167
2022.05.183 Rapprocher le monde scolaire de celui de la formation professionnelle (PLR/FDP, par Fabien Girard), traitement	310
2022.05.189 Utilisation des véhicules de service de l'Etat à titre privé (auto-partage) (Lucien Barras), traitement	167
2022.05.192 Valais/Wallis Promotion promeut-il les compétences valaisannes? (PLR/FDP, par Swen Luyet), traitement	313
2022.05.195 Schulsozialarbeit im Interesse ds Kantons (Rahel Pirovino-Indermitte), Behandlung	316
2022.05.196 Stimuler la durabilité au service de la compétitivité économique avec la RSE (Magali Di Marco), traitement	319
2022.06.256 Polizeischule Bildungscampus Brig (Bernd Kalbermatten), Behandlung	157
2022.06.257 Veloinfrastrukturen: Weitere Prüfung der Finanzierung durch den Bund! (Stefan Diezig), Behandlung	168
2022.06.258 Flächen für den Bau von Photovoltaik-Anlagen entlang der Kantonsstrassen (Stefan Diezig), Behandlung	168
2022.06.263 Relancer le projet «rapid responder» (Le Centre, par Laurent Rey), traitement	71
2022.06.304 Pour une véritable autodétermination dans le choix du logement d'une personne en situation de handicap (Maud Theler), traitement	72
2022.09.371 Pour une adhésion au concordat romand en matière de naturalisation des jeunes étrangers (Aurélie Point), traitement	157
2022.09.384 Wirtschaftsfreundlichere Prozesse in der Kantonsverwaltung (neo – Die sozialliberale Mitte, durch Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen), Behandlung	159
2022.11.404 Realistische, marktübliche Mietzinsrichtlinien (neo – Die sozialliberale Mitte durch Alexander Allenbach), Entwicklung	72

2022.11.413 Augmentation des charges des locataires: information (Marie-Josée Reuse), développement	74
2022.11.437 KWRO – Kein geschenktes Diplom, sondern Fachkompetenz für das Wohl der Patienten (SVPO durch Christian Gasser), Entwicklung, vom Urheber zurückgezogen	76
2022.11.439 Grave dysfonctionnement au sein du Service de Protection des Travailleurs et des relations du travail (Frédéric Carron), développement	76
2022.11.446 Personalmangel im Spital – Wie sollen sie durch den kommenden Winter kommen? (Franziska Biner), Entwicklung	76
2022.11.453 Die Gommer Ambulanz gehört ins Goms (Patrik Zimmermann), Entwicklung, von den Urhebern zurückgezogen	79
2022.11.454 Gleichbehandlung bei allen Funktionen in der LohnEinstufung im Spital Wallis (Christian Rieder), Entwicklung	79
2022.11.455 Anpassen des Wirtschaftlichkeitsfaktors im Ambulanzwesen (Christian Rieder), Entwicklung	80
2022.11.460 Gleicher Lohn für gleiche Arbeit – Lohnungleichheiten im Spital Wallis (Anja Katharina Schmid), Entwicklung	80
2022.11.486 Prestations complémentaires cantonales en faveur du maintien à domicile (Julien Dubuis), développement	81
2023.09.262 Incendies en Valais (Le Centre, par Françoise Métrailler), urgence	224
2023.09.281 Massives Defizit im Spital Wallis – Umgehende Massnahmen sind nötig! (Die Mitte Oberwallis, durch Aron Pfammatter), Dringlichkeit	222
2023.09.288 Régulation des populations de loups: pour un plan d'action efficace! (UDC, par Grégory Logean), urgence	226
2023.09.290 Grêle du 24 juillet 2023 (Emmanuel Chassot), urgence	217

R

Rapports d'activité 2022

Hôpital du Valais	86
Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur sa politique sanitaire 2022	105
Commission interparlementaire de contrôle de la Convention romande sur les jeux d'argent pour l'année 2022 (CIP CORJA)	106
Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR)	109
Commission interparlementaire «détention pénale» aux parlements des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève, du Jura et du Tessin du 10 mai 2023	151
Banque cantonale du Valais	171
Bureau interparlementaire de coordination (BIC)	194

Redner (siehe Orateurs)

Résolutions

2022.12.533 Notre administration ne cesse d'enfler: participons aux efforts de diète! (PLR/FDP, par Martine Tristan), traitement	196
--	-----

Sessionsplan

326

